REVUE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN GOUVERNANCE, RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATEGIQUES EN AFRIQUE (RCREGRISA)

JOURNAL OF THE CENTRE FOR RESEARCH AND EXPERTISE IN GOVERNANCE, INTERNATIONAL AND STRATEGIC RELATIONS IN AFRICA

LE POLITOSCOPE



N°4 Nov 2024

« Ce n’est qu’au début du crépuscule que la chouette de Minerve prend son envol »

Georg Wilhelm Friedrich HEGEL

“En tant que groupe social, en tant que totalité, les intellectuels doivent à present passer de la description de ce qui ne marche pas – du pourquoi et du comment cela ne marche pas – à une réflexion sur la “société dans laquelle nous souhaitons vivre” et sur les moyens de la réaliser”.

CHOMSKY Noam, Qui mène le monde ? Québec, Lux Editeur, 2018**.**

COMITE DE REDACTION/EDITORIAL COMMITTEE

Rédacteur en chef/Editor-in-chief
Professeur Hilaire de Prince POKAM

Université de Dschang

Cameroun

Secrétaires de rédaction/Editorial Secretaries

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur à l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Bussiness School et à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

TIOGO Romaric, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

METSAGHO MEKONTCHO Boris, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

Marketing

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

COMITE SCIENTIFIQUE /SCIENTIFIC COMMITTEE

ABOA ABIA Alain, Professeur Titulaire en sociolinguistique, Vice-Doyen de l'UFR Langues, Littérature et Civilisations, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

ABOYA ENDONG Manassé, Professeur de Science Politique, Vice-Recteur chargé des enseignements, de la professionnalisation et du développement, des technologies de l'information et de la communication, Université de Yaoundé II (Cameroun).

AKONO ATANGANE Eustache, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

BANGUI Thierry, Docteur en Architecture, Consultant et chercheur en développement, Bangui (République Centrafricaine).

BELINA Zacharie Gaudard, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Ngaoundéré (Cameroun).

BIPELE KEMFOUEDIO Jacques, Maître de Conférences en Droit Public, Chef de Département de Droit Public Interne, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Dschang (Cameroun).

CHIKOUNA Cissé, Maître de Conférences en Histoire, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire).

DATIDJO Ismaila, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université de Dschang (Cameroun).

DOUI-WAWAYE Augustin Jérémie, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Bangui (République Centrafricaine).

EBALE Raymond, Professeur d'Histoire Economique, Chef de Département d'Histoire, Université d'Ebolowa (Cameroun).

EBOGO Frank, Maître de Conférences en Science Politique, chercheur au CREPS, Université de Yaoundé II (Cameroun).

EKAMBI DIBONGUE Guillaume, Professeur de Relations Internationales, Université de Douala (Cameroun), Président du Conseil d'Administration de l'Université de Douala (Cameroun).

FANYIM Gaïus, Docteur en Science Politique, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

FOLEFACK Ernest, Docteur en Droit Public, Université de Dschang (Cameroun).

JACKSON Willy, Docteur en Science Politique, Relations internationales, Université Paris Diderot-Paris 7 (France), Consultant international, Président Fondateur de Jackson International Consulting (JIC), Sarl https://www.ji-consulting.com (France).

KAMDEM Pierre, Professeur de Géographie, Université de Poitiers (France).

KAMNO Carine Gabrielle, Chargée de Cours en Science Politique, Enseignante-Chercheuse, Université de Dschang (Cameroun).

KEMIR KIYEN James, Maître de Conférences, Chef de Département de Relations Internationales et de Résolutions des Conflits, Université de Buea-Cameroun.

KENHOUNG Yanic, Docteur en Relations Internationales Université de Dschang, Consultant, Chercheur-Chargé d'Etudes, et Ministère des Finances (Cameroun).

KOBI Joseph, Maître de Conférences en Histoire, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

KOFFI-DIDIA ADJOBA Marthe, Professeur de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte-d'Ivoire.

KOUGNIAZONDE C. Christophe, Professeur, Doyen, Docteur. Kesington Adebukonola Adebutu Faculty of Law Houdegbe North American University Benin (HNAUB), Président Exécutif Académie Alioune Blondin Beye pour la Paix (ABBAP), Cotonou (Bénin).

LOFEMBE BENKENYA BEKE, Maître de Conférences en Relations Internationales, Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo).

MBIATEM Albert (PhD), Enseignant-Chercheur à l'Université de Buéa (Cameroun) et membre de l'African Leadership Centre, King's College London, University of London.

MANDJACK Albert, Professeur de Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

MAOUNDONODJI Gilbert, Docteur en Sciences Politiques et Sociales, Université Catholique de Louvain (Belgique), Agrégé de Science Politique, Directeur Général du Centre d'Études et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable (CERGIED), N'Djamena (Tchad).

MENGNJO TARDZENYUY Thomas, Chargé de Cours en Science Politique, Enseignant-Chercheur, Université de Bamenda (Cameroun).

MOSOH Lewis MULUH, Docteur en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

MVELLE MINFENDA José Guy, Professeur de Relations Internationales, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang (Cameroun).

NEMBOT NDEFFO Luc, Professeur d'Economie, Université de Dschang (Cameroun).

NGUEKEU NDONGMO Pierre, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Dschang (Cameroun).

NGWE Luc, Docteur en Science Politique de l'Université Paris X Nanterre. Chercheur indépendant rattaché à différents groupes de recherches (France).

NODEM Jean Emet, Professeur de Sociologie, Université de Dschang (Cameroun).

NOUMBISSIE TCHOUAKE, Maître de Conférences en Histoire, Coordonnateur du Groupe de Recherche sur la Colonisation (GERCO), Université de Dschang.

MOUMOUNI Guillaume, Ph.D. (Peking University), Assistant-Professor, University of Abomey-Calavi, Bénin, Faculty of Law and Political Science, Department of Political Science.

NSOH NDIKUM Christopher, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

NTUDA EBODE Joseph Vincent, Professeur de Relations Internationales et d'Etudes Stratégiques, Directeur du Centre d'Etudes Politiques et Stratégiques (CREPS), Université de Yaoundé II (Cameroun).

OMBALLA Magelan, Professeur de Science Politique, Université de Yaoundé II (Cameroun).

POKAM Hilaire de Prince, Docteur en Science Politique, Professeur de Relations Internationales, Université de Dschang (Cameroun).

SAHA Zacharie, Maître de Conférences en Histoire, Université de Dschang (Cameroun).

SADIO Adama, Docteur en Science Politique, Enseignant-Chercheur en Science Politique à Montpellier Bussiness School et à l'Université Catholique d'Afrique de l'Ouest et à Madiba à Dakar (Sénégal).

SALI Aliyou, Maitre de Conférences en Droit Public, Université de Dschang (Cameroun).

TASSOU André, Professeur d'Histoire Economique, Université de Yaoundé I (Cameroun).

TSAFACK Delmas, Docteur en Histoire, Chercheur en Histoire et Relations Internationales (Cameroun).

TSANA NGEUGANG Ramses, Docteur en Science Politique, Maître de Conférences en Science Politique, Université de Douala (Cameroun).

WANDJI KEMAJOU Axel, Docteur en Droit Public, Enseignant-Chercheur, Université de Dschang (Cameroun).

WASSOUNI François, Professeur d'Histoire, Université de Maroua (Cameroun).

Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs

TABLE DES MATIERES

Célestin KAPTCHOUANG TCHEJIP: Solidarité internationale et réalisme politico-économique au Cameroun et en Afrique sous l'emprise de la Covid-19 : *Un focus sur les dons de l'homme d'affaires chinois Jack Ma et la Fondation Alibaba en 2020* 15

Arouna MFOSSI YAMIE: Les jeux des acteurs internationaux dans gouvernance du coronavirus en Afrique : le cas du Cameroun 35

Dr. Herménégilde Richard GUERET-GBAGBA: La Cour Pénale Spéciale : entre mimétisme juridictionnel ou avancée en matière de lutte contre l'impunité des crimes graves commis en République Centrafricaine ?.....69

Serges MEYE NDONG: Les Etats institutionnels, un enjeu contre les violences politiques postélectorales en Afrique centrale (CEMAC) ? Essai sur le renforcement de la sécurité politique.....95

NGUEKEU DONGMO Pierre and NJUKANG Rostan: Candidate selection in the era of pluralist democracy : the practice within the Cameroon People's Democratic Movement 117

Nyunga Tegha Mekom: Democracy beyond elections : The role played by the Santa council in promoting citizen participation in local governance 133

METSAGHO MEKONTCHO Boris, PhD, F**ARADJA CIRINGA Albert**: Sociologie politique du (des)engagement des jeunes au sein des dispositifs participatifs : le cas du Conseil municipal jeune de la commune de Dschang (région de l'Ouest-Cameroun) 149

Mbah Valentine Tebeck: The crime of popular uprising in Africa 173

MENGNJO TARDZENYUY Thomas, PhD, **Violet YIGHA FOKUM, PhD and NCHOFON MINGOH, M.Sc**: Gender analysis of government humanitarian assistance within the anglophone crisis in Cameroon : the case of the Emergency Humanitarian Assistance Plan (EHAP) on internally Displaced Persons (IDPs) in the North West Region.....187

MBANG A MBANG Jean Louis: La politique africaine de développement et de consolidation de la paix : les programmes de démobilisations, désarmements et reconstruction (DDR) en Afrique 217

LONGMENE FOPA Arnaud & Udice Mabelle PETEPTIATSOP : La question des revendications perpétuelles des enseignants au Cameroun : difficultés conjoncturelles ou consequences de la défaillance du projet éducatif du Renouveau (1990-2023) ? 239

Jeanne Virginia EKEANI, Ismaïla DATIDJO, Amina GORON: Dynamiques socioculturelles chez les migrants : regard au sein de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé…….261

SOUMELONG Blaise: La récidive des déviances dans les marchés publics au Cameroun 273

Dr. Yanic KENHOUNG: Les centres d'excellence d'Enseignement Supérieur : analyse des capacités innovatrices et des contraintes……...297

ESSEMBIONG FONGE Valentine & LUKONG KENNETH Mengnjo: The regional assembly as an emerging layer of local authority in the North and South West Regions of Cameroon…….321

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET REALISME POLITICO-ECONOMIQUE AU CAMEROUN ET EN AFRIQUE SOUS L'EMPRISE DE LACOVID-19 :

Un focus sur les dons de l'homme d'affaires chinois Jack Ma et la Fondation Alibaba en 2020

PAR

Célestin KAPTCHOUANG TCHEJIP

CERDAP (Université de Yaoundé II-Cameroun)

kaptchouang90@gmail.com

Résumé : La visite de Jack Ma, fondateur de la multinationale numérique Alibaba, sur le continent africain en mars et avril 2020, suscite des interrogations sur la posture des hommes d'affaires philanthropes en relations internationales, et plus précisément dans les questions humanitaires de concert avec les gouvernements des Etats. Cette contribution, en prenant appui sur la pandémie Covid-19 et les tentatives de sa résorption telles que construites et vécues, remet au goût du jour la question toujours pertinente des dons dans les relations internationales. Elle donne à voir, par l'entremise de l'investissement de l'homme d'affaires chinois Jack Ma construit autour d'un capital symbolique, comment l'appui sanitaire pris comme objectif à court terme peut servir de bras séculier à long terme à la Chine dans la perspective de son positionnement stratégique en Afrique. A partir de là, et suivant la configuration du don conceptualisé par Marcel Mauss, l'on voit comment capitalisant la sympathie du visage philanthrope incarné par l'homme d'affaires Jack Ma, face à l'impréparation, au sous-développement du continent africain confronté aux besoins en termes d'espaces d'échanges et de renforcement de ses partenariats économiques, la diplomatie sanitaire est mobilisée pour mettre en avant les intérêts chinois.

Mots clés : Afrique, Cameroun, Dons, Jack Ma, Réalisme, Solidarité internationale.

Abstract : The visit of Jack Ma, founder of the digital multinational Alibaba, to the African continent in March and April 2020 raises questions about the role of philanthropic businessmen in international relations, particularly in humanitarian matters alongside state governments. This contribution, drawing on the Covid-19 pandemic and the attempts to address it as constructed and experienced, revisits the ever-relevant issue of donations in international relations. It shows, through the investment of the Chinese businessman Jack Ma, built around symbolic capital, how short-term health support can serve as a long-term secular arm for China in its strategic positioning in Africa. From there, and following the configuration of the gift conceptualized by Marcel Mauss, we see how, by capitalizing on the sympathy of the philanthropic face embodied by businessman Jack Ma, in the face of the unpreparedness and underdevelopment of the African continent, which is confronted with the need for exchange spaces and the strengthening of its economic partnerships, health diplomacy is mobilized to advance Chinese interests.

Keywords : Africa, Cameroon, Donations, Jack Ma, International Solidarity, Realism.

INTRODUCTION

La propagation planétaire du Coronavirus a révélé la capacité de nouveaux acteurs à envisager une réponse globale et efficace pour endiguer la pandémie ou encore à organiser des solidarités transnationales nécessaires à sa gestion et à sa prise en charge. On va de la sorte voir comment certains acteurs, opérateurs et donateurs privés mettent urgemment en œuvre, des plans de générosité et de solidarité internationales matérialisés par des dons de matériel médico-sanitaire destinés à

conjurer la pandémie de la Covid-19. Leurs actions caritatives qui s'exercent à la fois, comme des pratiques solidaires, utilitaires et salutaires vont faire de l'Afrique, l'objet d'une attention particulière et du Cameroun l'un des bénéficiaires. Ainsi, l'entreprise caritative du milliardaire chinois Jack Ma conjuguée à celle de la Fondation Ali Baba s'inscrit dans le sillage de cette démarche compassionnelle internationale.

Si bien des thèses critiques démontrent le caractère calculé de l'aide internationale, notamment celle au développement, en mettant en évidence son caractère lié, dans la mesure où elle impose des conditions et des critères d'éligibilité pour des pays en développement ayant des potentialités économiques exploitables et un marché rentable pour les investissements étrangers[1], la littérature reste encore floue sur la distinction entre le don et l'aide, tant les deux semblent similaires dans le contenu qu'ils dégagent. Reste et demeure pour les africanistes que tout est savamment calculé, avec des objectifs économiques bien précis, fondé sur le contrôle des marchés dans les pays africains notamment[2].

Ainsi, pour bien cerner l'entreprise de solidarité du milliardaire chinois Jack Ma et la Fondation Alibaba au Cameroun, il convient pour nous de mettre en lumière la relation de «sens» et « puissance » qui structure les contours de cette démarche caritative au Cameroun, en particulier, et en Afrique globalement, en nous interrogeant de la manière suivante : comment l'entreprise caritative du milliardaire chinois Jack Ma et la Fondation Alibaba au Cameroun et Afrique se modèle et se structurent-elles ? Il convient d'adosser à ce questionnement la réponse suivante en guise d'hypothèse : dans un contexte de crise sanitaire et de limites des capacités technico-médicales au Cameroun et Afrique, la « crise coroniale »[3] modèle et structure l'activité caritative du milliardaire chinois associée à celle de la Fondation Alibaba d'abord comme une entreprise géopolitique de « sens », balancée entre assistance et reliance mettant en lumière les intentions éthiques et thérapeutiques de cet engagement utilitaire et salutaire ; elle se donne également à voir comme une entreprise géopolitique de « puissance »[4], oscillant entre influence et domination qui met en exergue les ambitions économiques et stratégiques de ce soutien humanitaire en médicaments et en soins de santé.

Jack Ma et la Fondation Alibaba en posture de « délégué (s) de l'appareil »[5] tracent sous ce rapport les nouvelles routes de l'aide chinoise au Cameroun et en

---

[1] MENDE Tibor, *De l'aide à la recolonisation, les leçons d'un échec*, Paris, Le Seuil, 1972, 372 p ; KOUNOU Michel, *Le Panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Nouvelles éditions numériques africaines (NENA), 2014, 1801 p.

[2] Ibid.

[3] Pour nous la « crise coroniale » est entendue comme étant la crise sanitaire liée à la propagation planétaire du corona virus et ses effets induits de guerres hégémoniques, idéologiques, commerciales et économiques.

[4] BALANDIER Georges, « Sens et puissance. Les dynamiques sociales », *Revue française de Science Politique*, 22ème année, N°4, 1972, p. 909-912.

[5] BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 275.

Afrique. La thématique est donc d'actualité et nécessite beaucoup de rigueur dans l'analyse. La méthode la plus adaptée nous semble être celle de François Thual, qui se résume essentiellement en plusieurs questions essentielles : Qui veut quoi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Avec qui ?[6]. La technique mobilisée ici est celle de l'observation documentaire par l'exploitation des supports de documents numériques, des publications scientifiques et des journaux. La posture théorique de départ étant nécessairement réaliste et néoréaliste au niveau international de la réflexion, cette dernière dans son entièreté puisera dans les grilles analytiques de marcel Mauss autour du don[7], de Pierre Bourdieu sur le capital symbolique[8] et de Norbert Elias sur les configurations[9].

I – LA CRISE DU CORONAVIRUS ET LES OPPORTUNITES D'UN NOUVEAU MARCHE DE L'ASSISTANCE SANITAIRE AU CAMEROUN ET EN AFRIQUE :

Une démarche de solidarité entre éthique et appui thérapeutique

Depuis l'avènement de la menace globale qu'est la Covid-19, l'actualité internationale table avec beaucoup d'acuité sur les conséquences économiques que peut entraîner cette pandémie[10]. Les Etats déploient nécessairement des stratégies pour transformer cette situation qui semble défavorable en situation favorable et exploitable pour ainsi trouver des voies de contournement de la menace afin de relancer leurs économies. Il s'agit alors de voir toutes les opportunités possibles qui se posent, et que seule une conscience stratégique face à la situation peut juguler aisément à leur profit. Ainsi, la menace de la Covid-19 semble offrir plusieurs opportunités stratégiques au marché médical chinois dans un continent sous-développé et aux moyens de lutte limités face à la maladie. Ces limites qui sont des opportunités exploitables par la Chine au Cameroun et en Afrique vont de l'incapacité technique et sanitaire du continent aux demandes de plus en plus croissantes de moyens efficaces de lutte face à cette pandémie tueuse.

A - L'incapacité technique et sanitaire des Etats africains et du Cameroun à contrer la menace

Face à la fragilité conjoncturelle, structurelle, fonctionnelle et organisationnelle du dispositif sanitaire de riposte en rapport à la Covid-19 au Cameroun et en Afrique, les dons en matériel de Jack Ma et de la Fondation Ali baba constituent une aubaine remarquable.

---

[6] THUAL François, *Méthodes de la géopolitique*. *Apprendre à défricher l'actualité*, Iris, Ellipses, 1996.

[7] MAUSS Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Année sociologique*, Nouvelle série, 1925, p. 30-186.

[8] BOURDIEU Pierre, *Les raisons pratiques*. *Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 232.

[9] ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

[10] Voir les livraisons de l'actualité internationale sur la crise économique en contexte de Covid-19.

1 - L'absence de plateaux techniques et de matériels adaptés à la lutte

Aucun projet de prise en charge médicale des malades dans les structures hospitalières n'est viable sans des plateaux techniques spécialisés, du matériel adapté et un personnel médical composé de spécialistes[11]. Aussi, chaque plan de mise en place de plateau technique hospitalier pertinent tient la pharmacie au cœur de tout le déploiement médical. Autrement dit, au centre de la performance sanitaire se situe le médicament et tout le matériel sanitaire nécessaire à la prise en charge médicale des malades. Malheureusement, le guide ainsi mentionné tient pour référentiel et pour contexte d'élaboration les pays occidentaux pour la plupart, caractérisés par un haut niveau de développement économique et doté d'un système de santé publique hautement performant et satisfaisant pour les populations. Ce guide n'est pas encore visible dans bon nombre de pays africains.

Selon l'OMS, un bon système de santé améliore continuellement et de façon tangible les conditions de vie des gens[12]. Malheureusement en Afrique, même les maladies dont les traitements semblent évidents menacent toujours la santé des populations. A côté de cela, on peut ajouter la pénurie du personnel et l'accès inéquitable aux soins de santé. L'analyse de Jean Paul Beyeme Ondoua permet de se rendre à l'évidence que le cas particulier du système de santé camerounais est marqué par la non-atteinte des objectifs du millénaire (ODM) dans le domaine de la santé. L'on y décèle en effet toujours une absence de couverture sanitaire, livrant la santé des populations à la dépendance de leur seule médiocre capacité financière ainsi qu'à des pratiques de santé ancestrales parfois inefficaces face à la maladie[13].

L'actualité sur l'évolution de la Covid-19 dans le monde a fait mention au niveau du matériel médical d'un sérieux problème de disposition de masques de protection et de respirateurs. Au niveau pharmaceutique, alors que le monde fait face à l'absence d'un vaccin disponible et d'un traitement efficace, la chloroquine a été présentée par l'épidémiologue français, le professeur Raoult, comme efficace contre le coronavirus. L'Afrique et *a fortiori* le Cameroun ne disposant pas d'une technologie médicale voire pharmaceutique de pointe se sont retrouvés dans l'embarras entre des usages traditionnels de décoction contre la grippe en général et la confection de masques à base de tissus[14]. Ce recours à des moyens locaux dont on

---

[11] Union professionnelle des médecins exerçant à titre libéral Rhône alpes / accès qualité rennes, « Guide méthodologique pour l'élaboration d'un Projet Médical », Lyon, 1998-1999.

[12] GRIH-IRSM, « Initiative sur les systèmes de santé en Afrique. Composante recherche ». Rapport, pdf, https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/AHSI-Results-Booklet-FR.pdf consulté le 20 mai 2020.

[13] BEYEME ONDOUA Jean Paul, « Le système de santé camerounais », *ADSP*, N°39, Juin 2002, p. 61-65. Dans bon nombre d'hôpitaux camerounais, y compris ceux publics, la prise en charge des malades laisse encore à désirer, la condition sine qua non résidant encore et malheureusement au niveau de l'épaisseur du porte-monnaie et non à celui du sauvetage de la vie.

[14] La Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM) propose des masques confectionnés à base de tissus en coton qui coûte 1.300f cfa l'unité et apparaît assez cher pour le citoyen ordinaire. Dans la même foulée, on note dans les marchés un engouement vers les vendeuses de plantes (Aloe vera et

n'est pas très sûr de l'efficacité étonne et amène à se questionner sur comment l'Afrique en arrive à conjurer la menace sanitaire, au vu de l'écart entre l'hécatombe prédite par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les statistiques sur les cas observés par les autorités sanitaires nationales. C'est dans cette alchimie scientifiquement inexplicable ajoutée aux moyens limités des Etats africains face à la menace, qu'on voit émerger l'aide et le potentiel marché médical chinois autour des masques et des respirateurs. Jack Ma, le milliardaire qui apparaît aujourd'hui comme l'une des figures de l'entreprenariat « *made by china* », a fait des dons en matériels aux Etats africains, lesquels parviennent comme une aubaine face aux limites des moyens de lutte du corps médical sur cet espace géographique.

2 - L'opportunité de l'offre en matériel de Jack Ma

Il est incontestable aujourd'hui que des personnalités célèbres émergent de plus en plus sur la scène internationale, usant du capital charismatique acquis dans un domaine économiquement rentable, pour polariser les attentions sur certaines questions engageant la responsabilité collective et l'élan d'une solidarité globale[15]. On pourrait dire avec Erving Goffman qu'il s'agit d'une mise en scène[16], d'un jeu de personnage qui porte un ensemble de projets certes nobles (*a priori*) mais lesquels ont un effet marketing incontestable sur le marché des activités d'un homme d'affaires de notoriété internationale établie comme Jack Ma. Le visage de Janus de ce personnage, homme d'affaires à la base, ici philanthrope de circonstance, n'est pas sans effet sur la visibilité et la promotion de ses activités de rentabilité. Tout cela sert pertinemment à faire des dons en matériels médical de Jack Ma un éclat opportun face à la limite de moyens du corps médical au Cameroun spécifiquement et en Afrique en général. Ainsi, la pandémie de Covid-19 se présente pour Jack Ma comme une opportunité stratégiquement saisie avec tout le faste et l'éclat, pour marquer l'espace africain.

Au-delà de toutes les convictions portées pour la pharmacopée africaine, les mystères semblent persister et animer l'imaginaire collectif des africains face à cette pandémie. Le continent se trouve ainsi écartelé entre un Occident soupçonné d'user de stratagèmes pour neutraliser le développement de la population africaine[17] et une Chine toujours soupçonnée elle aussi de « chinoiseries » pour qualifier ses produits

---

artemesia), de fruits (quinqueliba) et d'écorces traditionnels, notamment au marché du Mfoundi ou Mokolo à Yaoundé.

[15] DIECKHOFF Milena, *L'individu dans les relations internationales. Le cas du médiateur Marti Ahtisaari*, Paris, L'Harmattan, 2012.

[16] GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Ed de Minuit, 1996, 251 p.

[17] Les réseaux sociaux contiennent de nombreuses vidéos et messages accusant l'Occident d'avoir créé le coronavirus pour décimer la population africaine. Dans ces mêmes messages et vidéos, les industries pharmaceutiques sont accusées tantôt de vouloir s'enrichir par la mise sur pied d'un vaccin, tantôt encore d'être de connivence avec des groupuscules racistes et capitalistes qui veulent décimer la population africaine.

très souvent contrefaits livrés sur les marchés africains[18]. Et dans un contexte camerounais et africain caractérisé par la limite des moyens et une demande de plus en plus croissante, il apparaît qu'il n'y avait pas mieux que l'image symbolique de Jack Ma et d'Alibaba pour conquérir les cœurs et rassurer de l'efficacité du partenariat économique et technique chinois face à cette menace qu'est la Covid-19.

B - Des impératifs de plus en plus croissants en moyens de lutte contre la pandémie en Afrique

A travers les approches analytiques structuralistes et les thèses de la dépendance en économie politique, il semble de plus en plus opportun pour les industries pharmaceutiques du Centre de se saisir du contexte de Covid-19 pour mettre sur pied des traitements et engranger le maximum de bénéfices auprès des Etats consommateurs de la Périphérie. Entre les attitudes de contestation par l'OMS vis-à-vis du protocole du professeur Raoult à base de chloroquine[19], ou de critiques acerbes des médias occidentaux contre le médicament à base de plantes naturelles mis sur pied par Madagascar[20], nulle autre surprise que de constater que d'aucuns semblent refuser le soulagement au mal cliniquement constaté par l'usage de ces produits, prétextant des effets secondaires qui pourtant sont le propre de tout médicament. Avec des statistiques progressivement à la hausse et les incertitudes persistantes sur la pharmacopée locale, l'Afrique est du coup dans une situation alarmante face à la Covid-19. Dès le moment où le constat est fait que les pays occidentaux eux-mêmes subissent les assauts dévastateurs de cette pandémie, la Chine, ancrant son soft-power[21], reste pour cette Afrique non industrielle et aux moyens médicaux limités, la meilleure des opportunités en termes de partenariat face à la menace.

---

[18] Le terme « chinoiserie » est utilisé dans le langage populaire au Cameroun pour nommer les produits contrefaits en provenance de Chine. Cette contrefaction est régulièrement observée dans l'électroménager et l'habillement avec des déformations de noms de marques : Samsung devient Samsang, Adidas quant à lui est écrit Abidas sur un Vêtement ou bien Nike qui va s'écrire sans le « i ».

[19] Le HuffPost avec AFP « Sur la chloroquine, le Haut Conseil de santé publique et l'OMS appellent à la prudence».23/03/2020https://www.huffingtonpost.fr/entry/chloroquine-haut-conseil-oms prudence_fr_5e78eae 0c5b6f5b7c5 48c38a.

[20] Pour l'essentiel, on note le passage remarqué du Président Malgache sur France 24 le 11 mai 2020.

[21] BOBIN Frédéric, et TILOUINE Joan, « Le Covid-19, vecteur du « soft power » de Pékin en Afrique », in *Le Monde*, publié le 02 avril 2020 à 18h00, mis à jour le 10 avril 2020 à 14h04. Ils démontrent non sans pertinence qu'« *en multipliant les dons d'équipements médicaux, la Chine renforce son ancrage stratégique en Afrique. Sur le continent, la santé publique est désormais associée à la « nouvelle route de la soie » que Pékin cherche à dérouler à travers le monde* » ; dans le même sens et à titre historique, il est utile de consulter, GAZIBO Mamadou, et MBABIA Olivier, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de nouvelle ruée vers l'Afrique », *Etudes internationales*, volume 41, numéro 4, décembre 2010, *L'émergence de la Chine et ses impacts*, p.521-546 ; BARR Michael, « Mythe et réalité du soft power de la Chine », *Etudes internationales*, volume 41, numéro 4, décembre 2010, *L'émergence de la Chine et ses impacts*, pp. 503-520.

1 - L'Afrique dans une situation de plus en plus alarmante face à la Covid-19

Il est difficile dans les grilles d'analyse propres à l'économie politique de penser que les crises, notamment en Afrique ne soient pas des opportunités d'enrichissement[22]. Associé au postulat réaliste des relations internationales qui veut qu'entre Etats il n'y ait pas d'amis ni d'ennemis mais seulement des intérêts, les réflexions sur la crise de la Covid-19 s'inscriraient alors dans des schémas logiques de rente et de quête du profit, dans un contexte où les bourses européennes sont quasiment en chute libre depuis le début de la pandémie en Occident[23]. Dans un tel contexte de l'économie mondiale où l'on semble ressentir une polarisation du relèvement de la croissance à partir des industries pharmaceutiques, il ne sera en aucun cas aisé pour l'économie médicale dominante et les perspectives africaines du marché, de savoir que l'Afrique détient la solution face à cette menace globale.

Les hésitations actuelles de la volonté politique des leaders africains à soutenir ensemble une initiative commune et médicale face à cette menace ressemblent, à l'observation, aux silences politiques qu'imposent les cadres informels des coopérations bilatérales trop étroites avec la métropole[24]. Du coup et curieusement, même la chloroquine récemment découverte comme efficace contre le coronavirus paraît de plus en plus discrète sur le continent, au point de retrouver de la contrefaçon jusque dans des pharmacies[25]. Lorsque les sujets sont abordés sur le coronavirus, le discours dans de nombreux médias est essentiellement chargé de prédictions catastrophiques pour l'Afrique[26]. La seule course vers la médecine de « grand-mère » pour stigmatiser la pharmacopée traditionnelle suffit à démontrer qu'au-delà de l'orgueil, de la fierté nègre dénonciatrice des discours réducteurs sur l'identité noire, la hantise est certaine[27]. Elle est sérieusement alimentée par les images des Noirs qui hier disait-on, n'en meurent pas, mais se comptent désormais sous les tropiques en nombre des proies de ce tout petit virus. L'hécatombe prédite au départ ne s'est pas produite au moment annoncé, mais les analyses s'affinent, au fur et à mesure que les chiffres sur les cas augmentent.

---

[22] Pour les théoriciens de la dépendance, le sous-développement des pays du Sud entretient le développement des nations industrielles du Nord.

[23] ALBERT Eric, « Avec l'épidémie de Covid-19, les bourses peuvent encore baisser de 15% à 20% », 9 mars 2020 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/09/coronavirus-les-bourses-peuvent-encore-baisser-de-15-a-20_6032373_3234.html.

[24] VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1998, 379 p.

[25] Dès l'annonce faite par le professeur Raoult (un épidémiologue français) sur l'efficacité de la chloroquine comme traitement contre le coronavirus, la pénurie observée sur le marché a laissé proliférer le développement des réseaux de contrefaçon.

[26] Que ce soit France 24, Canal+, CNews ou TV5 et RFI, les discours sont les mêmes, prédictifs d'une Afrique dangereusement exposée à un comptage futur de milliers de morts, à cause du haut niveau de pauvreté, du manque d'équipements sanitaires et de moyens pour les Etats en vue d'entretenir un confinement prolongé.

[27] Les gens font attention dans la rue au moindre éternuement, saluent difficilement même avec le coude…

Dans ce contexte, la computation journalière des *tweets* du ministre camerounais de la Santé publique devient de plus en plus alarmante, avec une tonalité qui frise l'inquiétude profonde. De hautes personnalités du secteur de la santé et de nombreux hauts commis de l'Etat au Cameroun succombent face à cet adversaire d'un autre genre. La psychose s'assoie progressivement, au fur et à mesure que la mort frappe plus proche et en des coins insoupçonnés, considérés parfois comme des sanctuaires de la prudence : l'armée, le presbytérat, le corps médical. Dans cette psychose, latente mais sociologiquement dosée par la quête des solutions efficaces, le ferment efficace d'un recours de l'Etat à la promptitude de la solution chinoise semble trouver une justification.

2 - La pertinence de l'engagement chinois dans la lutte

L'Afrique dans ce contexte de lutte contre la Covid-19 fait face à deux principales incertitudes : la première est liée à l'incapacité certaine de ses moyens techniques ; la seconde est tributaire des doutes émis sur l'efficacité de la pharmacologie locale basée sur les plantes, les fruits et les écorces. Entre Monseigneur Kleda au Cameroun qui dit avoir soigné des patients[28] et le Président Malgache qui défend sans coup férir son médicament[29], il y a la rigidité de l'OMS et le caractère amorphe de la décision politique africaine, elle-même euthanasiée par une recherche scientifique locale pauvre qui n'a de référentiel que la légitimité scientifique conférée par l'Occident[30].

Sous ce rapport, une lecture serrée et croisée de Norbert Elias dans *La dynamique de l'Occident*[31] couplée à la contextualisation de sa pensée dans la pratique, permet de relever que la science et les procédés de sa validation servent d'abord le développement de la logique de la puissance de l'Occident. Autant il y a une division internationale du travail dans la production économique, autant selon Pierre Fabien Nkot, il y a aussi une division internationale du travail scientifique, cette dernière réduisant l'Afrique en zone exclusive de production des matières premières du travail de terrain, lesquelles matières premières seront théorisées par les « maîtres » en Occident[32]. C'est quasiment la même logique pour ce qui est des sciences médicales et pharmaceutiques, où les chercheurs africains sont réduits par des financements en provenance du Nord, à étudier les compositions des plantes médicinales et à laisser ainsi les centres les mieux outillés en Occident, mettre en

[2828] De nombreux journaux et des annonces sur des chaines de radio au Cameroun affirment que de la bouche du Gouverneur de la région du Littoral, Samuel Ivaha Diboua, ce dernier doit sa guérison au coronavirus aux produits issus de la pharmacopée traditionnelle ou décoctions de Monseigneur Samuel Kleda, l'Archevêque métropolitain de la ville de Douala.

[29] Pour l'essentiel, on note le passage du Président Malgache sur France 24 le 11 mai 2020.

[30] NKOT Pierre-Fabien, « Les zones grises de la légitimité scientifique en Afrique noire francophone », *Anales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Douala*, N°1, Année 2002, Janvier-Juin 2002, pp. 252-277.

[31] ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.

[32] Ibid.

évidence leurs potentiels usages dans tel ou tel autre besoin de l'Homme[33]. Le Cameroun et l'Afrique ne sont alors réduits qu'à la consommation comme pour tout produit manufacturé. Ces aires apparaissent ainsi comme un vaste marché pour la littérature scientifique renfermant les données théorisées, mais aussi un marché enrichissant pour les médicaments et le matériel médical fabriqué en Europe principalement.

La situation liée à la menace de la Covid-19 et à l'affaiblissement de l'économie occidentale dans ce contexte, apparait comme une aubaine pour la Chine sur le marché africain. En effet, la Chine a été la première à reprendre les activités de production, tandis que l'Occident restait confiné. Aussi, l'Empire du milieu est de plus en plus le terreau de l'industrie pharmaceutique médicale par la mise en place d'une « *Pharma Valley* » étendue sur 1200 km et hébergeant plus de 9000 sociétés dont les plus grands groupes nationaux et des groupes internationaux partenaires comme *Novartis, Sanofi ou Pfizer*[34]. A partir de là, la lutte devient impossible sans le partenariat chinois dans la mesure où il semble le plus disponible, même s'il faut reconnaître que tout est stratégiquement mené et intégré dans les ambitions d'émergence internationale de la Chine.

II – LA CRISE DU COROAVIRUS COMME RAMPE DE REPOSITIONNEMENT DE LA CHINE SURLE MARCHE MEDICAL ET PHARMACEUTIQUE CAMEROUNAIS ET AFRICAIN

L'important besoin de l'Europe en termes de masques est révélateur du potentiel marché que peut générer ce matériel nécessaire non seulement pour les populations, mais davantage pour le corps médical[35]. En effet, l'industrie de la santé a été très souvent occultée par les industries alimentaires et textiles qui dominaient alors le marché de la consommation. Or, cette industrie de la santé semble actuellement effacée par le développement de l'industrie du numérique. Les travaux d'Antoine Kernen, sont scientifiquement révélateurs à ce titre de la puissance du marché chinois des technologies dans le monde, et surtout en Afrique[36]. C'est que l'Empire du milieu s'est révélé depuis des décennies comme étant l'usine du monde. La quantité impressionnante de bateaux sortant du port de Shanghai tous les jours démontre bien que si la Chine écoule autant, c'est qu'elle tient des marchés et se bat sérieusement pour asseoir sa puissance dans le monde[37]. Elle se met dans une course

[33] Entretien avec Koh Armel, chercheur au département de Chimie de l'Université de Yaoundé 1 (Yaoundé, Mars 2016).
[34] DELAIRE Edouard et al., « La stratégie chinoise dans l'économie de la santé », Ecole de Guerre Economique, Infoguerre, Centre de réflexion sur la guerre économique, 8 janvier 2020. https://infoguerre.fr › 2020/01 › strategie-chinoise-leconomie-de-sante.
[35] FRANCOIS Jean Baptiste, « Coronavirus : de qui vient l'aide d'urgence en Europe ? » 08/04/2020 à 16:01 Modifié le 08/04/2020 à 18:50 https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Coronavirus-vient-laide-durgence-Europe-2020-04-08-1201088482.
[36] KERNEN Antoine et MOHAMMAD Guive Khan, « La révolution des produits chinois en Afrique. Consommation de masse et nouvelle culture matérielle », *Politique africaine*, 2014/2, N°134, pp. 111-132.
[37] Ibid.

permanente pour détenir la puissance des productions technologiques dans tous les domaines, y compris au niveau techno-médical et techno-pharmaceutique. Sous ce rapport, la crise de la Covid-19 se présente et s'impose comme une opportunité marketing de renforcement de la présence chinoise sur le marché bio-médical et bio-pharmaceutique camerounais et africain.

A - La course vers la puissance et la maîtrise de la production et du marché des technologies médicale et pharmaceutique

Que l'on se mette sous l'angle des thèses allemandes, françaises ou anglo-saxonnes, la géopolitique des Etats vise leur émergence par l'acquisition de la puissance[38]. Cette dernière s'acquiert par la capacité stratégique pour un Etat ou une nation, à outiller ses intelligences afin de prendre le contrôle de l'ordre des positionnements, des rôles et des jeux des acteurs internationaux face à différents enjeux vitaux. Et pour cela, il faut savoir saisir ou créer des opportunités, se donner les moyens pour atteindre ses objectifs, non seulement savoir outiller ses intelligences mais aussi savoir construire des alliances[39]. Ce processus se résume autour de la méthode géopolitique de François Thual et est adossé sur ce questionnement simple : Qui veut quoi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Avec qui[40] ?

1 - Compétition pour la production et le commerce de l'industrie médico-sanitaire

Le questionnement comme élément fondamental d'analyse, constitue la base méthodologique des réflexions sur les questions géopolitiques chez Thual[41]. Il guide et oriente fondamentalement les investigations. Pour le cas précis des dons chinois, avec pour image forte l'homme d'affaires chinois Jack Ma, les trois questions qui suivent ouvrent l'analyse :

- Que veulent Jack Ma et la Chine en Afrique ? Est-ce vraiment de la simple philanthropie ? Quels enjeux les dons chinois au Cameroun et en Afrique cachent-ils ?
- Sur quel temps évènementiel l'ambition de la Chine et Jack Ma se dessine-t-elle ? Est-ce celui à court terme de l'aide pour la résolution de la crise au Cameroun et en Afrique ou celui de sa stratégie de puissance à long terme ?
- Comment Jack Ma et la Chine s'y prennent-ils pour atteindre leurs ambitions au Cameroun et en Afrique ? Autrement dit, la crise n'est-elle pas une occasion, mieux une opportunité stratégique d'atteinte de leurs objectifs fondamentaux de puissance sur cette aire géographique ?

---

[38] ARGOUNES Fabrice, *Théories de la puissance*, Paris, CNRS éditions, 2018, 225 p.
[39] OUEDRAOGO Alidou, *Alliances stratégiques et développement économique. L'impact des alliances stratégiques Nord/Sud sur le développement économique des pays en voie de développement*, Papier théorique soumis dans le cadre du programme conjoint de doctorat en administration (PhD.) ; Ecole des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC), Décembre 1998.
[40]THUAL François, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, - Iris, Ellipses, 1996, 127 p.
[41] Ibid.

Pour Marcel Mauss, le don est une fiction de ce pour quoi on veut le faire passer[42]. Autrement dit, il est davantage duplicité, mensonge social et crée une contrainte, mieux une obligation et un engagement pour celui qui le reçoit. Il ne peut pas le refuser par crainte de produire une situation scandaleuse et antagoniste avec le donateur. Le don présente ainsi la particularité de contraindre celui qui le reçoit à une amitié avec le donateur, l'oblige à donner quelque chose en retour. Le don a alors à la base un intérêt économique dans ce sens qu'il y a échange sur des biens économiques. Il a aussi un intérêt social puisqu'il sert à fortifier une espèce de contrat par l'obligation de donner en retour qui s'impose psychologiquement à celui qui a reçu. Il devient envisageable, que les retombées stratégiques que tire la Chine à travers ses dons en Afrique généralement et au Cameroun particulièrement offrent à notre analyse plusieurs points essentiels :

- la fiction du don et de la solidarité internationale en cette période de lutte contre la Covid-19 ;
- l'outillage des dons et autres aides comme instruments d'obligation pour le donataire de renforcer son partenariat avec le donateur. Comme c'est le cas ici avec la Chine qui après avoir offert plusieurs hôpitaux dans l'histoire de sa coopération au Cameroun, semble outiller les dons en matériels médical contre la Covid-19 et assurer son potentiel marché camerounais de technologie médicale et pharmaceutique.

De ce qui précède, il est lisible qu'après avoir reçu de Jack Ma et du peuple chinois des dons en matériel médical face à une menace globale contre un ennemi redoutable pour la santé humaine, le Cameroun et l'Afrique s'obligent comme clients et marchés de la production médicale et pharmaceutique chinoise à venir, alors même que l'Occident est aujourd'hui en difficulté et ne peut aider conséquemment que par des méthodes économiques d'entretien de la dette africaine[43]. Une étude faite par le Centre de Réflexion sur la Guerre Economique est révélatrice de plusieurs réalités stratégiques sur les ambitions de la Chine dans sa volonté de devenir un pôle mondial de l'industrie pharmaceutique. Dans sa stratégie économique pour la santé à l'échelle internationale, la Chine ambitionne :

- développer les capacités d'exportation de cent entreprises pharmaceutiques chinoises ;
- positionner géographiquement les producteurs du médicament dans une *« Pharma Valley »* à Pudong, conçue sur une superficie de 1200 kilomètres carrés hébergeant 9000 sociétés parmi lesquelles des groupes pharmaceutiques internationaux ;
- consolider sa position internationale par l'acquisition stratégique de sociétés pharmaceutiques étrangères comme *Novartis, Sanofi et Pfizer ;*

[42] Les éléments développés dans ce paragraphe sont tirés de MAUSS Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », op. cit.
[43] Les éléments développés ici sont tirés de DELAIRE (E) et al., « La stratégie chinoise dans l'économie de la santé », Ecole de Guerre Economique, op.cit.

- rendre la technologie médicale et pharmaceutique chinoise incontournable[44].

Pour cela, les laboratoires chinois poursuivent deux objectifs dans leur développement : d'abord celui de pénétrer les nouveaux marchés dans les zones de rayonnement majeurs où la Chine lance une offensive commerciale telle qu'en Afrique ; ensuite acquérir des savoirs faire ainsi qu'un contrôle accru des réseaux de distribution globaux, et ceci par l'acquisition des sociétés étrangères. Dans cette dynamique, le chinois *Wuxi Pharmatech* a par exemple acquis l'américain *AppTec Laboratory Services* ainsi que tout son réseau international de distribution et son expertise. L'autre grand groupe chinois Fosun Pharma l'a aussi fait avec le groupe indien de médicaments génériques Gland Pharma et tout son marché dans les pays en développement.

Au vu de tout ce qui précède, on constate bien que la Chine a une carte médicale et pharmaceutique à jouer dans la compétition internationale des puissances, notamment sur le sol africain qui compte plus d'un milliard de consommateurs[45]. Il n'y a donc pas mieux que Jack Ma et le Groupe Alibaba pour construire le comptoir africain de l'industrie médicale et pharmaceutique chinoise.

2 - Le capital symbolique de Jack Ma en faveur de la diplomatie sanitaire chinoise

Jack Ma avec son groupe Alibaba reste jusqu'à présent numéro un chinois et même mondial du commerce électronique[46]. Il a réussi mieux que quiconque à outiller l'internet comme une boutique virtuelle de commercialisation des produits de tout genre. Sa richesse et son *success story* sont à la base du charisme dont il jouit aujourd'hui.

Le capital symbolique d'un individu peut s'entendre avec Pascal Durand comme la reconnaissance, la légitimité et la consécration que recèle et cumule sa personnalité dans la société[47]. Pour Pierre Bourdieu qui l'a conceptualisé, l'individu cumule un ensemble de reconnaissances sociales qui font de lui un modèle ou une référence, mais aussi qui lui donnent une ressource immatérielle mobilisable dans la société[48].

En ce qui concerne Jack Ma, il est une référence de succès et d'homme d'affaires à plusieurs égards. Selon son biographe Duncan Clark, son histoire est atypique et incroyable[49]. En 1999, il crée Alibaba et va au fil du temps battre *EBay* et *Amazon* sur le terrain national chinois, tout en bénéficiant sans doute du besoin de la production chinoise de se vendre à l'extérieur, il va devenir le pivot essentiel des

---

[44] DELAIRE (E) et al., op. cit.
[45] Ibid.
[46] CIT USA, « L'homme le plus riche de la Chine », CIT, 13 Octobre 2014, pdf, https://www.cit.la consulté le 20 mai 2020.
[47] DURAND Pierre, « Capital symbolique », dans Anthony Glinoer et Denis Saint-Amand (dir.), *Le lexique socius*, URL : http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/39-capital-symbolique, page consultée le 26 mai 2020.
[48] Ibid.
[49] CLARK Duran, Alibaba. *L'incroyable histoire de Jack Ma, le milliardaire chinois*, François Bourrin (éd), 2017, 300 p.

exportateurs chinois[50]. Alibaba compte aujourd'hui un capital boursier de plus de 470 milliards de dollars[51]. Entre 2005 et 2012, son partenariat avec *Yahoo* va accroître la visibilité d'Alibaba, permettre son entrée tonitruante à la bourse de New York en 2014 et la positionner au coude à coude avec des grands groupes comme Coca-cola[52].

Sa stratégie a reposé sur le soutien national de la législation chinoise en faveur des entreprises nationales et laquelle a limité la pénétration des grands groupes concurrentiels d'E-commerce occidentaux en Chine[53]. D'autre part, la pertinence commerciale des produits chinois qui inondent le marché international a sans doute joué aussi en sa faveur et a permis de faire d'Alibaba le comptoir international de ces produits. De plus, il a sérieusement travaillé sur la mise en place de son portail *Taobao* et le développement de son système de paiement en ligne *Alipay*. Ces faits et armes font que Jack Ma et son groupe Alibaba sont devenus incontournables dans le développement du commerce numérique[54].

Dans un *tweet* du 16 mars 2020, il a promis d'offrir à chacun des 54 pays africains 20 mille kits de tests, 100 mille masques, 100 combinaisons de protection médicale. Ce qui fait au calcul global un million 80 mille kits de tests, 5,4 millions de masques et 5400 combinaisons de protection. Tout l'enjeu n'étant pas dans la quantité donnée, la personnalité d'homme d'affaires et de fondateur d'un groupe d'E-commerce du donneur qu'est Jack Ma, semble jouer symboliquement comme élément marketing de l'image technologique et médicale de la Chine, à côté d'un Bill Gates qui n'a pas fait autant[55]. La Chine fabrique des masques, des kits de tests et des respirateurs que les donateurs traditionnels occidentaux de l'Afrique ont des difficultés à produire[56]. L'urgence de la menace est outillée avec en avant un Jack Ma, philanthrope, pour marquer plus que jamais la présence de la Chine aux côtés des Etats africains.

Mais l'évidence réaliste d'un retour de la production en Chine fait de la technologie médicale et pharmaceutique chinoise un pôle de relance incontestable, face à la demande globale confrontée aux besoins de lutte contre la Covid-19. Jack Ma apparaît alors comme un atout marketing incontournable tant en aval qu'en amont de la stratégie commerciale de la production médicale des industries chinoises.

---

[50] CIT USA, L'homme le plus riche de la Chine, op. cit.
[51] NEDELEC Mediavilla, « Les 6 chiffres fous de l'empire Alibaba », Les Echos, 13/11/ 2019, https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/les-6-chiffres-fous-de-lempire-alibaba-1147547 Consulté le 20 Mai 2020.
[52] CIT USA, « L'homme le plus riche de la Chine », op.cit.
[53] Ibid.
[54] OMC, Rapport sur le commerce mondial 2018, Organisation Mondiale du Commerce, 2018.
[55] A l'observation, le milliardaire américain a préféré financer la recherche pour la découverte d'un vaccin contre la Covid-19.
[56] FRANCOIS (J-B) « Coronavirus : de qui vient l'aide d'urgence en Europe ? », op.cit.

B - La crise de la Covid-19 comme opportunité marketiste de renforcement de la présence chinoise dans le marché médical et pharmaceutique africain.

Si le don apparaît chez Marcel Mauss comme une fiction et une duplicité[57], il est bel et bien un acte stratégique visant à mettre en scène pour le cas des dons chinois, un personnage philanthrope lui-même fictif, et animé par les motivations des raisons fondamentales de son jeu sur la scène. A la question méthodologique de Thual qui veut quoi[58]? On peut dire en guise de réponse que la Chine et Jack Ma veulent le marché africain pour la production médicale chinoise en cours et dans un contexte où le continent a sérieusement besoin de moyens pour contrer la menace de la Covid-19. Tout est aussi de comprendre en profondeur comment la Chine et son joker Jack Ma procèdent, d'où l'importance du « comment ? » comme question méthodologique d'analyse chez François Thual[59]. Il y a une première similitude à la stratégie du Cheval de Troie dans les dons de la Chine et de Jack Ma en faveur de l'Afrique, surtout lorsqu'on sait qu'on a aussi à faire à un contexte de guerre économique. L'autre ambition qui semble se dégager est celle de la transformation d'Alibaba en boutique géante pour les nouvelles ambitions commerciales de la Chine en Afrique.

1 - Les dons de la Chine et de Jack Ma ou la stratégie du Cheval de Troie ?

« La Chine pourrait bien se retrouver dans la position des Etats Unis au sortir de la seconde guerre mondiale… »[60], mettant ainsi en lumière « le déclassement d'une civilisation occidentale vieillissante, indolente et inefficace »[61]. Cette réflexion de Yann Gouet permet d'aller plus loin à la lumière du contexte. En effet, la Chine semble vouloir faire figure de sauveur[62], ce qui facilite le renforcement de sa présence sur le continent en outillant stratégiquement l'opportunité de marketing qu'offre la menace de la Covid-19 pour faire valoir la disponibilité de sa production médicale et pharmaceutique. Le rebond subit de l'activité industrielle n'est pas sans surprise alors que le reste du monde est encore confiné[63]. Elle a vendu près de quatre milliards de masques dans 50 pays selon les autorités. Pékin encourage les usines à accroître leur production d'équipements médicaux au moment où d'autres pays affrontent une pénurie. De ce qui précède, l'industrie chinoise a écoulé vers le marché international surtout européen qui connaît *un haut niveau de performance en soins médicaux 37,5 millions de vêtements de protection, 16* milles respirateurs, 2,84 millions de kits de détection, pour un chiffre total estimé à plus d'un milliard

[57] MAUSS (M), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », op.cit.
[58] THUAL (F), *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, op.cit.
[59] Ibid.
[60] LENOIR Luc, « Coronavirus : en Afrique, la Chine veut faire figure de sauveur », 7 avril 2020 à 19:34, mis à jour le 8 avril 2020 à 05:15 https://www.lefigaro.fr/coronavirus-en-afrique-la-chine-veut-faire-figure-de-sauveur-20200407 Consulté le 22 mai 2020.
[61] Ibid.
[62] Ibid.
[63] MANGIN Virginie, « Le rebond surprise de l'activité industrielle en Chine », 31 mars 2020 à 18:16, mis à jour le 31 mars 2020 à 18:16 https://www.lefigaro.fr/conjoncture/le-rebond-surprise-de-l-activite-industrielle-en-chine-20200331 Consulté le 22 mai 2020.

d'euros, soit près de 700 milliards de FCFA[64]. Pendant que la production médicale des industries chinoises engrange des bénéfices dans le marché occidental, il est assez curieux que Jack Ma et le gouvernement offrent du matériel dans un premier temps en Afrique.

Si l'on s'inscrit dans la logique stratégique renfermée dans la sociologie du don[65], en acceptant les dons chinois, le Cameroun et les autres Etats africains se retrouvent implicitement immergés dans les processus stratégiques de la Chine. Ces processus apparaissent avec ambition, comme avec les technologies numériques, de prendre le contrôle de tout le potentiel en besoins de consommation médicale de l'Afrique dans sa lutte contre la Covid-19. Les dons chinois semblent ainsi fondamentalement engager le Cameroun et les autres Etats africains bénéficiaires de ces dons à une fidélité au matériel médical chinois en cas de besoin. Il en est ainsi surtout que pour le cas du Cameroun où, la coopération médicale chinoise compte deux grands hôpitaux gynéco-obstétriques à Douala et Yaoundé, lesquels sont dotés de plateaux techniques composés du matériel d'origine chinoise[66]. Et naturellement, comme avec les autres produits techniques, le Cameroun et les autres Etats africains bénéficieraient de prix préférentiels relatifs à leur pouvoir d'achat[67].

Les dons chinois actuels apparaissent comme le Cheval de Troie qui cache dans ses flancs les ambitions des acteurs chinois de toute la filière industrielle en matière médicale et pharmaceutique.

2 - Alibaba et Jack Ma, les paravents de toute une stratégie bien préparée ?

La particularité du stratège est de savoir identifier les enjeux présents et futurs, d'anticiper sur les évènements et les attitudes des acteurs en présence[68]. Jack Ma semble incarner le *soft power* chinois pendant et après cette crise de la Covid-19[69]. Ses ambitions d'hommes d'affaires et de philanthrope renferment ainsi des ambitions patriotiques latentes. Son processus de socialisation politique fait d'ailleurs de lui un produit du Parti Communiste chinois dont il est l'un des membres les plus illustres[70]. Son investissement dans la philanthropie s'accompagne de celui visible et colossal dans les médias, puis confirme que son action actuelle de dons

---

[64] MANGIN (V), op. cit.

[65] MAUSS (M), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », op. cit.

[66] POKAM Hilaire de Prince, « La médecine chinoise au Cameroun », *Perspectives chinoises*, 2011/3, pp. 54-62.

[67] KERMEN Antoine et MOHAMMAD Guive Khan, « La révolution des produits chinois en Afrique Consommation de masse et nouvelle culture matérielle », op. cit.

[68] VAS Alain, *Les fondements de la stratégie. Un voyage illustré, de la conception à la mise en œuvre*, Paris, Dunod, 2017, 240 p.

[69] DUNCAN Clark et al., [Lecture] « Alibaba - L'incroyable histoire de Jack Ma, le milliardaire chinois », 26 septembre 2017 France Télévisions, Medialab, https://www.meta-media.fr/2017/09/26/lecture-alibaba-lincroyable-histoire-de-jack-ma-le-milliardaire-chinois.html Consulté le 23 Mai 2020.

[70] FENGI, « Jack Ma, héros communiste et capitaliste à la fois », Tribune, Le Monde, 13 décembre 2018 à 06h30 - Mis à jour le 13 décembre 2018 à 15h24.

dans la lutte contre la Covid-19 participe incontestablement de la fabrication du visage chinois en Afrique[71]. De son propre aveu, « Ces quinze dernières années, la Chine a changé grâce à nous. Nous espérons que dans les quinze années qui viennent, c'est le monde qui changera grâce à nous »[72]. Autrement dit, Jack Ma est conscient de servir les ambitions de la puissance et l'émergence internationale de la Chine. Il participe à construire sa visibilité et travaille pour elle par le biais de ses affaires. A partir de ce moment, le comportement de ce pays en Afrique dévoile que « la compétition entre puissances non seulement fait passer au second plan la solidarité internationale mais surtout se traduit par une étonnante concurrence en termes de « soft power » entre la Chine et ses principaux rivaux »[73]. Cette manière d'opérer confirme qu'« une espèce de guerre froide non déclarée qui couvait depuis un certain temps montre son vrai visage sous l'éclairage cru du Covid-19 »[74] entre la Chine et les autres grandes puissances mondiales.

Bien plus, Jack Ma s'est intéressé au continent africain bien avant l'arrivée de la pandémie. En effet, il travaille depuis 2017 à la construction d'un écosystème numérique capable d'offrir dans plusieurs années un environnement propice au développement de son groupe Alibaba[75]. Il a pour cela investi 1000 millions de dollars pour des programmes de formation en faveur des jeunes, afin de soutenir cet écosystème[76]. En outre, il a usé aisément de sa personnalité dans sa stratégie de pénétration du continent afin d'avoir des entrées auprès de leaders africains influents sur le continent : Paul Kagamé du Rwanda, Abiy Ahmed d'Ethiopie, Uhuru Kenyatta du Kenya, Nana Akufo Addo du Ghana[77]. Jack Ma s'est donc constitué un puissant levier paradiplomatique pour le renforcement de la présence chinoise dans le marché médical et pharmaceutique des Etats africains.

[71] DUNCAN (C), [Lecture] « Alibaba - L'incroyable histoire de Jack Ma, le milliardaire chinois », op.cit.
[72] Ibid.
[73] FAOUZI Hassan, DUMONT Gérard-François, et WITHOL de WENDEN Cathérine, « Le Covid-10 est-il un game-changer géopolitique ? », Paris, L'Harmattan, 2022, 224 p.
[74] Ibid.
[75] « Qui ouvre les portes de l'Afrique à Jack Ma ? », 08 avril 2020 à 15h49 par *Jeune Afrique* https://www.jeuneafrique.com/923892/politique/qui-ouvre-les-portes-de-lafrique-a-jack-ma/ Consulté le 20 Mai 2020.
[76] Ibid.
[77] Ibid.

CONLUSION

Somme toute, en s'inscrivant sous l'angle de l'analyse politique pure, d'inspiration réaliste et néoréaliste, en interne ou à l'international, il apparaît clairement que la crise sanitaire de la Covid-19 se présente comme une opportunité de redéploiement du pouvoir des Etats et de leur puissance, tant sur le plan politique qu'économique, avec pour ambition ultime la maîtrise du jeu et des intérêts qu'elle génère. En effet, la conjoncture sanitaire actuelle se constitue comme une opportunité de (ré) insertion dans les rapports marchands, mais aussi une formidable occasion de (re) construction du capital symbolique des acteurs et opérateurs internationaux aussi bien publics que privés.

A bien des égards, cette démarche compassionnelle qui tire profit de la fragilité conjoncturelle, structurelle, fonctionnelle et organisationnelle du dispositif sanitaire de riposte face à la Covid-19 aussi bien au Cameroun qu'en Afrique, est donc à situer dans une logique d'objectivation. Celle-ci s'attache à saisir et à analyser l'initiative de Jack Ma et de la multinationale Alibaba comme une démarche de solidarité et de générosité que l'on ne saurait appréhender sans l'inscrire dans le mouvement d'affirmation de l'« hégémonie émergente »[78] qu'est la Chine. Ainsi, le Chinois Jack Ma et sa Fondation, posés en adjuvants de l'Etat chinois, se constituent comme des « opérateurs sécants »[79] qui escomptent des bénéfices personnels, mais contribuent aussi stratégiquement au bénéfice de l'Etat chinois dans la conjoncture sanitaire actuelle en Afrique en général et au Cameroun de façon spécifique.

[78] ARGOUNES Fabrice, « Hégémonie(s) émergente(s) ? Hégémonie et théories « post-occidentales » au miroir gramscien », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série, Septembre, 2014, pp. 99-116.

[7979] Nous nous inspirons de l'expression « marginal sécant » de Crozier C., Friedberg E., « Le pouvoir comme fondement de l'action organisée », L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique, CHANLAT J F, SEGUIN F (Éd.), MORIN Gaëtan, Boucherville, 1987, pp. 377-396.

BIBLIOGRAPHIE

- ADRIEN D, « Le Covid-10 est-il un game-changer géopolitique ? », AFP, Blog, 19 mars 2020.
- ALBERT Eric, « Avec l'épidémie de Covid-19, les bourses peuvent encore baisser de 15% à 20% », 9 mars 2020 https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/09/coronavirus-les-bourses-peuvent-encore-baisser-de-15-a-20_6032373_3234.html.
- ARGOUNES Fabrice, « Hégémonie(s) émergente(s) ? Hégémonie et théories « post-occidentales » au miroir gramscien », *Revue québécoise de droit international*, Hors-série, Septembre, 2014, pp. 99-116.
- ARGOUNES Fabrice, *Théories de la puissance*, CNRS éditions, 2018, 225 p.
- BALANDIER Georges, « Sens et puissance. Les dynamiques sociales », *Revue française de science politique*, 22ème année, N°4, 1972, p.909-912.
- BARR M, « Mythe et réalité du soft power de la Chine », *Etudes internationales*, volume 41, numéro 4, décembre 2010, *L'émergence de la Chine et ses impacts*, pp. 503-520.
- BEYEME ONDOUA Jean Paul, « Le système de santé camerounais », *ADSP*, N°39, Juin 2002, pp. 61-65.
- BOBIN Frédéric, et TILOUINE Joan, « Le Covid-19, vecteur du « soft power » de Pékin en Afrique », dans *Le Monde*, publié le 02 avril 2020 à 18h00, mis à jour le 10 avril 2020 à 14h04.- BOURDIEU Pierre, *Les raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, 256 p.
- BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 423 p.
- CHANLAT J F, SEGUIN F (Éd.), MORIN Gaëtan, L'analyse des organisations. Une anthologie sociologique, Boucherville, 1987, pp. 377-396.
- DELAIRE Edouard et al., « La stratégie chinoise dans l'économie de la santé », Ecole de Guerre Economique, Infoguerre, Centre de réflexion sur la guerre économique, 8 janvier 2020. https ://infoguerre.fr › 2020/01 › strategie-chinoise-leconomie-de-sante.
- DIECKHOFF M, *L'individu dans les relations internationales. Le cas du médiateur Marti Ahtisaari*, Paris, L'Harmattan, 2012, 172 p.
- DUNCAN Clark, Alibaba, *L'incroyable histoire de Jack Ma, le milliardaire chinois*, BOURRIN François (éd), 2017, 300 p.
- DURAND Pierre, « Capital symbolique », dans Anthony Glinoer et Denis Saint-Amand (dir.), Le lexique socius, URL : http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/39-capital-symbolique, page consultée le 26 mai 2020.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, nouvelle Pocket, 2003, 320 p.
- EDOUARD D et al., « La stratégie chinoise dans l'économie de la santé », Ecole de Guerre Economique, Infoguerre, Centre de réflexion sur la guerre économique, 8 janvier 2020.https://infoguerre.fr › 2020/01 › strategie-chinoise-leconomie-de-sante.
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, 1993, 220 p.
- ERIC A, « Avec l'épidémie de Covid-19, les Bourses peuvent encore baisser de 15% à 20 %», 09 mars 2020. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/03/09/coronavirus-les-bourses-peuvent-encore-baisser-de-15-a-20_6032373_3234.html.

- FENG I, « Jack Ma, héros communiste et capitaliste à la fois », Tribune, Le Monde, 13 décembre 2018 à 06h30 - Mis à jour le 13 décembre 2018 à 15h24 https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/13/jack-ma-heros-communiste-et-capitaliste-a-la-fois_5396717_3232.html, consulté le 22 mai 2020.
- FAOUZI Hassan, DUMONT Gérard-François, et WITHOL de WENDEN Cathérine, « Le Covid-10 est-il un game-changer géopolitique ? », Paris, L'Harmattan, 2022, 224 p.
- FRANÇOIS J-B, « Coronavirus : de qui vient l'aide d'urgence en Europe ? » 08/04/2020 à 16:01 Modifié le 08/04/2020 à 18:50 https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Coronavirus-vient-laide-durgence-Europe-2020-04-08-1201088482
- GAZIBO Mamadou et MBABIA O, « La politique africaine de la Chine montante à l'ère de nouvelle ruée vers l'Afrique », *Etudes internationales*, volume 41, numéro 4, 2010, *L'émergence de la Chine et ses impacts*, pp. 521-546.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Ed de Minuit, 1996, 251 p.
- GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 9e édition, 1993.
- GRIH-IRSM, « Initiative sur les systèmes de santé en Afrique. Composante recherche. » Rapport, pdf, https://www.idrc.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/AHSI-Results-Booklet-FR.pdf, consulté le 20 mai 2020.
- KANT Emmanuel, *Critique de la Raison pure*, (1781), Paris, Flammarion, 1976.
- KERNEN Antoine et MOHAMMAD G K, « La révolution des produits chinois en Afrique Consommation de masse et nouvelle culture matérielle », *Politique africaine*, N°134, 2014, pp. 111-132.
- KOUNOU M, *Le Panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Nouvelles éditions numériques africaines (NENA), 2014, 1801 p.
- Le HuffPost avec AFP « Sur la chloroquine, le Haut Conseil de santé publique et l'OMS appellent à la prudence » 23/03/2020 https://www.huffingtonpost.fr/entry/chloroquine-haut-conseil-oms-prudence_fr_5e78eae0c5b6f5b7c548c38a.
- LENOIR L, « Coronavirus : en Afrique, la Chine veut faire figure de sauveur 7 avril 2020 à 19:34, mis à jour le 8 avril 2020 à 05:15 https://www.lefigaro.fr/coronavirus-en-afrique-la-chine-veut-faire-figure-de-sauveur-20200407, consulté le 22 Mai 2020.
- MACHIAVEL Nicholas, *Le Prince* (1513), Librio, 1997.
- MANGIN V, « Le rebond surprise de l'activité industrielle en Chine », 31 mars 2020 à 18:16, mis à jour le 31 mars 2020 à 18:16 https://www.lefigaro.fr/conjoncture/le-rebond-surprise-de-l-activite-industrielle-en-chine-20200331, consulté le 22 mai 2020.
- MAUSS Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Année sociologique*, nouvelle série, 1925, pp. 30-186.
- MENDE Tibor, *De l'aide à la recolonisation, les leçons d'un échec*, Paris, Le Seuil, 1972, 372 p.
- NEDELEC M, « Les 6 chiffres fous de l'empire Alibaba », Les Echos, 13/11/ 2019, https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/les-6-chiffres-fous-de-lempire-alibaba-1147547, consulté le 20 mai 2020.
- NKOT Pierre-Fabien, « Les zones grises de la légitimité scientifique en Afrique noire francophone », *AFSJP/UD*, N°1 Année 2002, Janvier-Juin 2002, pp. 252-277.

- OMC, « Rapport sur le commerce mondial 2018 », Organisation Mondiale du Commerce, 2018.
- OUEDRAOGO Alidou, *Alliances stratégiques et développement économique. L'impact des alliances stratégiques Nord/Sud sur le développement économique des pays en voie de développement*, Papier théorique soumis dans le cadre du programme conjoint de doctorat en administration (PhD.) ; Ecole des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC), Décembre 1998.
- POKAM Hilaire de Prince, « La médecine chinoise au Cameroun », *Perspectives chinoises*, 2011/3, pp. 54-62.
- « Qui ouvre les portes de l'Afrique à Jack Ma ? » 08 avril 2020 à 15h49, Par Jeune Afrique https://www.jeuneafrique.com/923892/politique/qui-ouvre-les-portes-de-lafrique-a-jack-ma/ Consulté le 20 mai 2020.
- THUAL François, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité* - Iris, Ellipses, 1996, 127 p.
- VAS Alain, *Les fondements de la stratégie. Un voyage illustré, de la conception à la mise en œuvre*, Paris, Dunod, 2017, 240 p.
- VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998.
- WEBER Max, (Trad. : Elisabeth Kauffman) « Les trois types purs de la domination légitime », dans *Sociologie*, Vol.5, mars 2014, pp. 291-302.

LES JEUX DES ACTEURS INTERNATIONAUX DANS LA GOUVERNANCE DU CORONAVIRUS EN AFRIQUE : le cas du Cameroun

Par

Arouna MFOSSI YAMIE

Doctorant en Science Politique à l'Université de Dschang (Cameroun)

arounamfossiyamie@yahoo.fr

Résumé : Cet article est une contribution aux travaux sur la participation des acteurs internationaux dans la gouvernance de la pandémie du Coronavirus au Cameroun. Les acteurs sont des Etats, des acteurs hors souveraineté (acteurs transnationaux) qui préfèrent la stratégie du « donnant » à travers diverses actions et des organisations internationales. Cette étude vise à identifier les jeux de ces acteurs dans la gestion de la pandémie de Coronavirus au Cameroun. En mobilisant plusieurs variables, il en ressort que la communauté internationale a fait montre d'une solidarité manifeste au Cameroun dans sa gestion de la pandémie du Coronavirus. En effet, face à la propagation de la pandémie sur le sol camerounais, les acteurs internationaux ne sont pas restés muets. A ce propos, ils ont mobilisé une variété d'actions et interactions visant à soutenir le Cameroun à faire face à cette pandémie d'une virulence à nulle autre pareille. Cette solidarité est multisectorielle et multiforme et se matérialise par l'assistance financière, médicale (fourniture des vaccins, matériels de dépistage, équipements de protection individuelle), logistique et aussi à travers l'appui technique.

Mots clés : Acteurs internationaux, Afrique, Cameroun, Coronavirus, Jeu.

Abstract : This article is a contribution to the work on the participation of international actors in the governance of the Coronavirus pandemic in Cameroon. The actors are either States, or non-sovereign actors (transnational actors) who prefer the "giving" strategy through various actions, or international organizations. This study aims to identify the games of these actors in the management of the Coronavirus pandemic in Cameroon. By mobilizing several variables, it emerges that the international community has shown clear solidarity with Cameroon in its management of the Coronavirus pandemic. Indeed, faced with the spread of the pandemic on Cameroonian soil, international actors have not remained silent. In this regard, they mobilized a variety of actions and interactions aimed at supporting Cameroon in facing this pandemic of virulence like no other. This solidarity is multi-sectoral and multifaceted and takes the form of financial, medical (provision of vaccines, screening materials, personal protective equipment), logistical assistance and also through technical support.

Keywords : International, actors Africa, Cameroon, Coronavirus, Game.

INTRODUCTION

Au fil de son histoire, l'humanité a dû faire face à de nombreuses pandémies. Tandis qu'une épidémie désigne la propagation rapide d'une maladie dans une population ou une région géographique délimitée, une pandémie est « une épidémie survenant dans le monde entier ou sur une zone très large, traversant des frontières internationales et affectant généralement un grand nombre de personnes »[1].

En 2003 a émergé en Chine un coronavirus inconnu à ce jour et responsable d'un syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS ou SARS : *Severe Acute Respiratory*

[1] LAST JM. A dictionary of epidemiology. 4 ed. New York, Oxford University Press.

Syndrome) et appelé SARS coronavirus (SARS-CoV)[2]. Plus de 8 000 personnes ont été infectées et près de 800 décès ont été observés. Le virus a été identifié dans 27 pays (dont sept cas en France), mais la diffusion hors de la Chine est restée limitée. Les mesures barrières rapidement mises en place (détection des cas, isolement, masques) se sont révélées très efficaces pour stopper la diffusion du virus et l'épidémie était considérée comme endiguée début juillet 2003. Il n'y a pas eu de pandémie à proprement parler[3].

Fin 2019, à nouveau, a émergé en Chine un coronavirus inconnu à ce jour et responsable d'un syndrome respiratoire aigu sévère. Ce virus, très proche génétiquement du SARS-CoV, est désormais dénommé SARS-CoV-2 et la maladie associée dénommée Covid19 (*coronavirus disease*2019). Bien que les deux virus soient très proches, la situation épidémiologique est très différente car la transmission interhumaine du SARS-CoV-2 paraît très supérieure à celle du SARS-CoV. En l'espace de deux mois, ce sont près de 100 000 cas répertoriés, dont 5 000 hors de Chine dans plus de 50 pays et sur les cinq continents et près de 3 000 décès[4]. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est toutefois sans précédent pour ces 100 dernières années en termes d'impacts sur l'activité humaine. La COVID-19 est causée par le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SRAS- CoV-2) se manifestant par des signes suivants : toux, fièvre, difficulté respiratoire et infection pulmonaire. En janvier 2020, le virus s'est répandu à travers l'Asie, l'Europe et les Amériques. Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'état de pandémie alors que 114 pays dénombraient des cas de la maladie[5]. En date du 11 mai 2020, on comptait officiellement 4 132 365 cas et 283 387 décès à travers le monde[6]. Suivant les flux de la mobilité internationale, l'onde de choc s'est déplacée vers l'Afrique, et toutes les régions du monde.

L'Afrique ne sera pas épargnée pendant longtemps face à ce virus qui sème la panique et la terreur dans toutes les régions du monde. Le premier cas a été diagnostiqué en Algérie le 25 février 2020[7]. Par ailleurs les systèmes de santé africains sont les plus fragiles et les plus vulnérables, leur capacité à contenir le virus sans l'aide internationale à ce jour reste douteuse. La nécessité de coopérer avec le reste du monde est donc une réalité complexe pour les peuples africains, d'autant

[2] SEGONDY Michel, « Coronavirus : la pandémie ! », *Revue Francophone des Laboratoires*, 2020, vol. 2020, n° 521, p. 1.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[55] « World Health Organization. WHO Director-General's opening remarks at the media briefing on COVID-19 - 11 March 2020. 2020 », site internet : https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-re- marks-at-the-media-briefing-on-covid-19---consulté le 11/03/ 2020.
[6] World Health Organization. Coronavirus disease 2019 (COVID-19) Situation Report –97 (26/04/2020). WHO, 2020.
[7] Organisation mondiale de la santé, « Situation Reports on COVID-19 outbreak. Sitrep 19 », 08/7/2020, disponible sur : www.afro.who.int.

plus que la pandémie est devenue progressivement une préoccupation et une menace planétaire[8].

La COVID – 19 devient alors une « crise de santé publique mondiale à laquelle l'humanité est confrontée depuis la seconde guerre mondiale, et que la solidarité internationale est indispensable pour surmonter »[9]. L'ampleur de cette pandémie sur la scène internationale, a effectivement conduit à la mise en place d'une coopération sectorielle sollicitée d'ailleurs par plusieurs acteurs, qui s'effectue tant à l'échelon international à travers les Etats, que transnational par des multiples actions et interactions des acteurs non étatiques (organisations internationales, organisations non gouvernementales, individus, etc…)[10]. Cette coopération semble très dynamique en Afrique, « le continent le plus vulnérable à la COVID – 19 » selon les responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui, au milieu de la menace généralisée, veulent ériger uniquement ce continent en « priorité de la communauté internationale[11]. La maladie à Coronavirus, déclarée en tant qu'urgence de santé publique de portée internationale en février 2020, constitue, comme tant d'autres événements sanitaires au niveau mondial, une nouvelle preuve du besoin essentiel de coopération internationale pour répondre aux enjeux de santé[12].

Un grand nombre de pays africains, en particulier ceux à revenu faible et moyen seraient confrontés au risque de débordement de leurs systèmes de santé déjà fragiles, souffrant de la limitation des ressources de soins et de la disponibilité des moyens de base[13]. Par ailleurs, suite au déclenchement de la pandémie COVID-19 et aux alertes lancées par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'attention s'est concentrée depuis plusieurs mois sur l'Afrique en tant que zone gravement menacée par la pandémie[14]. L'humanité vit aujourd'hui l'urgence mondiale de santé publique la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale[15]. Face à la propagation rapide du COVID-19, la communauté internationale n'a pas reculé, et les peuples du monde ont lutté avec courage et ont fait preuve d'entraide et de solidarité. La communauté internationale est pleinement mobilisée pour tenter d'enrayer la propagation de la maladie et d'éviter que cette épidémie en Chine ne se transforme

[8] EBOKO Fred et SCHLIMMER Sina, « Covid-19 : l'Afrique face à une crise mondiale », *Politique étrangère*, 2020, no 4, pp. 123-134.
[9] SEL Pierre, cité par POKAM Hilaire de Prince, La Chine dans la gouvernance africaine du Coronavirus, De la « diplomatie du masque et du vaccin » à la construction du leadership international, Dschang, Editions du CREGRISA, 2022, p. 11.
[10] POKAM (HDP), ibid, p. 12 et 21.
[11] Ibid.
[12] « La coopération internationale en matière de santé », site internet : https://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_5_ci.pdf, consulté le 15/05/ 2023.
[13] HOUMMADI Laila, HAFID. J, MACHRAOUI. S, et ADAMOU. B, « Jusqu'où l'Afrique peut-elle limiter l'impact de la pandémie de COVID-19 ? », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, 2020, vol. 68, n°5, pp. 302-305.
[14] Ibid.
[15] Allocution de M. XI Jinping Président de la République populaire de Chine à l'ouverture en séance virtuelle de la 73e Assemblée mondiale de la Santé (Beijing, 18/05/ 2020).

en véritable pandémie. Ce virus ne connaît pas de frontière, et donc l'épidémie du covid-19 est passée au stade d'une pandémie mondiale[16]. Cette urgence de santé publique de portée internationale appelle la solidarité et la coopération internationale. Le multilatéralisme est donc plus que jamais convoqué. Par ailleurs, Les Etats africains aux systèmes de santé précaires et fragiles sont impuissants à faire face isolément, par le seul recours à des mesures nationales, à la propagation internationale de l'épidémie du Covid-19. Ce phénomène ne peut être appréhendé efficacement que par une coopération internationale au sein des différentes organisations internationales, qui est un outil indispensable au succès de la préparation et de la riposte aux épidémies et aux pandémies[17].

Le Cameroun fait partie des pays africains infectés par le Coronavirus. La pandémie de Covid-19 au Cameroun démarre officiellement le 6 mars 2020. Le premier cas officiellement reconnu de Covid-19 dans le pays, est annoncé le 6 mars 2020[18]. Il s'agit un ressortissant français de 58 ans, arrivé à Yaoundé, le 24 février[19]. Au 7 avril 2020, le pays compte 730 cas, 60 personnes guéries et 10 décès[20]. À la date du 27 septembre 2022, le bilan y est de 1 935 morts[21]. Le pays fait aujourd'hui face à trois situations d'urgence : les attaques de Boko Haram dans le Nord du pays, un violent conflit dans l'Ouest anglophone et la crise de réfugiés qui touche toute l'Afrique centrale. Pour la deuxième année consécutive, le pays se classe parmi les crises les plus négligées au monde. La pandémie de COVID-19 aggrave les crises existantes et amplifie la souffrance de la population. Face à l'augmentation des infections par la COVID-19, le gouvernement camerounais a demandé l'aide internationale de l'OMS[22], d'où la pertinence de l'étude sur les jeux des acteurs internationaux dans la gouvernance du Coronavirus en Afrique (cas du Cameroun).

S'agissant de ce sujet, la communauté internationale a fait montre d'une solidarité manifeste au Cameroun dans la gouvernance du Coronavirus. Elle mobilise une variété d'actions et interactions. La littérature sur les modalités d'intervention des acteurs internationaux dans la gestion du Coronavirus au Cameroun n'est pas aussi négligeable. Les travaux de certains auteurs ont capté notre attention. POKAM Hilaire De Prince[23] en parlant de la Chine dans la gouvernance du Coronavirus en

[16] BOULANOUAR Messaouda, *Le multilatéralisme face aux défis de la pandémie du Covid-19,* Algérie, Institut des Hautes Etudes de Sécurité Nationale, 2021.
[17] Ibid.
[18] « (COVID-19) Le nombre de cas d'infection au coronavirus dépasse les 100 au Cameroun » [archive], sur french.xinhuanet.com, consulté le 04/04/ 2020.
[19] « Coronavirus : Un premier cas confirmé au Cameroun » [archive], sur maroc-diplomatique.net, 7 mars 2020 (consulté le 04/04/ 2020).
[20] « Site de suivi de l'Université Johns Hopkins » [archive], sur https://coronavirus.jhu.edu [archive].
[21] « Coronavirus au Cameroun », site internet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pand%C3%A9mie_de_Covid-19_au_Cameroun, consulté le 06/08/ 2023.
[22] « COVID-19 : Malteser International envoie une équipe médicale d'urgence au Cameroun », site internet : https://www.malteser-international.org/fr/qui-sommes-nous/services/actualites/news-detail/covid-19-malteser-international-envoie-une-equipe-medicale-durgence-au-cameroun.html, consulté le 12/05/2024.
[23] POKAM (HDP), op. cit., p. 21.

Afrique, a mentionné quelques actions de l'Etat chinois dans la gestion du Coronavirus au Cameroun. Il relève la pratique dès le départ, de la « diplomatie du masque » et par la suite, la « diplomatie du vaccin ». Par ailleurs, nous regrettons d'une part, que les interventions de la Chine au Cameroun y soient très réduites, et d'autre part, que l'auteur a mis en lumière un seul acteur qu'est la Chine. OWONO Fridolin Omgba et MFO André Bienvenu[24] dans un article laissent entendre que la lutte contre le Coronavirus au Cameroun a reposé sur toutes les forces du pays et avec l'appui des partenaires internationaux comme l'Organisation Mondiale de la Santé sans toutefois mettre en lumière les actions engagées par cette institution internationale. HOUMMADI Laila et al[25] postulent que suite au déclenchement de la pandémie COVID-19 et aux alertes lancées par l'Organisation Mondiale de la Santé, l'attention s'est concentrée depuis plusieurs mois sur l'Afrique en tant que zone gravement menacée par la pandémie. Un grand nombre de pays africains, en particulier ceux à revenu faible et moyen seraient confrontés au risque de débordement de leurs systèmes de santé déjà fragiles, souffrant de la limitation des ressources de soins et de la disponibilité des moyens de base. Bien que l'article relève l'inquiétude de l'agence des Nations Unies en charge de la santé, il reste muet quant aux jeux de cette organisation internationale dans la gestion du Coronavirus en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Pour sa part, LOULICHKI Mohammed[26] relève que l'extension de la pandémie Covid-19 au continent africain a fait craindre une « hécatombe » et a incité les hauts responsables de grandes institutions internationales à appeler les pays africains à se préparer au pire. Dans leur gestion de cette pandémie, certains pays africains assument, plus que d'autres, une double responsabilité envers leurs propres citoyens -y compris les populations déplacées pour cause de conflit et les millions de réfugiés et de migrants installés sur leurs territoires respectifs. En raison de leurs ressources limitées et le lourd fardeau que représente la prise en charge de ces populations vulnérables, les Etats d'accueil ont besoin de l'assistance et de la solidarité de la communauté internationale. Il n'est plus un secret pour personne que le Cameroun fait face au conflit dans ses régions anglophones depuis plusieurs années. Il s'inscrit donc dans cette perspective de double responsabilité soulevée par l'auteur. En effet, en plus de la gestion de la pandémie, il continue à mobiliser des ressources tendant à ramener la stabilité dans ses régions conflictuelles anglophones, raison largement suffisante d'après l'auteur pour susciter l'assistance de la communauté internationale. Par ailleurs, l'auteur n'a donné aucun indicateur sur l'effectivité de cette assistance internationale. Nous constatons que la littérature sur la participation des acteurs internationaux dans la gestion du Coronavirus au Cameroun n'est pas assez abondante. La majeure partie de cette littérature est dominée par les appels à l'assistance internationale à l'Afrique sans s'intéresser effectivement aux modalités d'intervention des acteurs

[24] OWONO Fridolin Omgba et MFO André Bienvenu, « Gestion de la riposte covid-19 au Cameroun : entre restrictions gouvernementales et changements de paradigmes sociétaux », *Djiboul,* Vol.4, N°002, 2021.
[25] HOUMMADI (L), HAFID. (J), MACHRAOUI. (S), et ADAMOU. (B), op. cit.
[26] LOULICHKI Mohammed, « L'humanitaire, maillon faible de la gestion de la Covid-19 en Afrique », *Policy Brief. Policy Center for the New South*, 2020.

internationaux dans la gestion du Coronavirus en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Certains travaux effleurent sans pour autant en faire un objet principal d'investigation. Cette limite nous incite donc à orienter notre recherche sur les actions et interactions des acteurs internationaux dans la gouvernance du Coronavirus au Cameroun.

Eu égard à toutes ces considérations, la problématique de cet article est fondée autour de la question suivante : quels sont les jeux des acteurs internationaux dans la gouvernance du Coronavirus au Cameroun ? Ainsi, au regard de cette problématique, nous formulons l'hypothèse suivante : face à la propagation du Coronavirus au Cameroun, les acteurs internationaux ont mobilisé une variété d'actions et interactions qui s'est matérialisée par l'assistance financière, médicale (fourniture des vaccins, matériels de dépistage, équipements de protection individuelle), logistique et aussi à travers l'appui technique.

Afin de vérifier la réponse à la question que nous nous sommes posée, nous avons mobilisé des théories et méthode. Pour Madeleine GRAVITZ[27], la méthode représente du point de vue philosophique, l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie. Afin de clarifier les jeux des acteurs internationaux dans la gestion du Coronavirus au Cameroun, nous avons fait recours notamment à la méthode d'interaction stratégique d'une part, et d'autre part aux techniques de collecte et d'analyse des données. Les données ont été collectées grâce à la technique documentaire et analysées grâce à la technique d'analyse du contenu. Le regard interactionniste considère le monde comme une entité processuelle en composition et recomposition continues à travers les interactions entre acteurs. L'interaction stratégique se caractérise par une action manifeste, explicite. C'est en cela que nous allons analyser le comportement des acteurs internationaux dans la gestion du Coronavirus au Cameroun. En sciences sociales, tout travail de recherche repose sur un ou plusieurs cadres théoriques. Par théorie, Raymond ARON entend une boite à outil mise à la disposition du chercheur ou analyste, grâce à laquelle il peut proposer une interprétation de la réalité nationale ou internationale[28]. Pour ce travail, nous avons fait recours aux théories suivantes : le libéralisme et la gouvernance. En prenant en considération le premier postulat qui stipule que les acteurs fondamentaux de la politique internationale sont les individus et les groupes privés, le libéralisme nous permettra de montrer comment des réseaux d'acteurs transnationaux individuels ou collectifs ont également mené des actions au Cameroun en vue d'éradiquer cette pandémie meurtrière en adoptant plutôt la stratégie du « donnant » dans la mesure où leurs actions ne font pas l'objet de réciprocité comme entre les Etats. Le second postulat du libéralisme stipule que l'Etat d'anarchie est d'abord un Etat de coopération. En se basant sur ce principe, il sera question pour nous de montrer

[27] GRAWITZ Madeleine, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en Sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2ème édition, 1982, p. 378.
[28] ARON Raymond cité par DAIGNEAULT Pierre-Marc (dir), « Les approches théoriques en évaluation », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, n°4, 2011, p. 10.

comment les contributions des Etats, des organisations multilatérales et des acteurs transnationaux ont participé à la gestion du Coronavirus au Cameroun. Appliquée aux relations internationales, la théorie de la gouvernance suppose une « société transnationale » dans laquelle plusieurs acteurs internationaux, privés comme publics, entrent en interaction en vue de résoudre les problèmes communs. Cette théorie nous permettra donc de mettre en évidence le concours des acteurs internationaux dans l'éradication du Coronavirus au Cameroun qui reste d'après tout un fléau mondial et dont la propagation passe d'une frontière à l'autre. Elle nous parait nécessaire dans le sens où elle met à contribution les acteurs sub ou supra – étatiques au Cameroun, répondant de ce fait aux principes de base de la gouvernance. En plus, la coopération entre le Cameroun, les organisations internationales et certains Etats en vue de lutter contre le Coronavirus est une gouvernance multi – acteurs (les Etats, les organisations internationales, les sociétés transnationales).

Ainsi, pour l'étude des jeux des acteurs internationaux dans la gouvernance du Coronavirus au Cameroun on s'intéressera d'une part aux jeux des acteurs bilatéraux (I), d'autre part aux jeux des acteurs multilatéraux et transnationaux (II).

I- LES JEUX DES ACTEURS BILATERAUX DANS LA GESTION DU CORONAVIRUS AU CAMEROUN

On étudiera dans cette partie les jeux des acteurs bilatéraux européens (A) et les jeux des acteurs bilatéraux américains et asiatiques (B)

A- Les jeux des acteurs bilatéraux européens

Les principaux Etats européens ayant activement contribué à la gestion du Coronavirus au Cameroun sont la France (1), le Royaume – Uni (2) et l'Allemagne (3).

1- Les contributions de la France

Les relations franco – camerounaises se sont davantage raffermies à l'occasion de la gestion du Coronavirus. Malgré l'augmentation exponentielle du nombre de cas et décès en France, elle n'est pas restée muette quant à son implication dans la lutte contre la pandémie au côté du gouvernement camerounais.

D'après l'ambassade de France au Cameroun et l'Agence Française de Développement (AFD), ce pays a mobilisé 7,7 milliards de FCFA pour soutenir la lutte contre le Coronavirus au Cameroun. Conformément aux engagements pris par le Président de la République Emmanuel MACRON, la France se mobilise pour répondre à l'urgence sanitaire mondiale. Dans le cadre de l'initiative « Covid-19 - Santé en commun », l'Agence Française de Développement (AFD) annonce quatre financements au Cameroun pour un montant de 7,7 milliards de FCFA (11,7 millions d'euros). En accord avec les autorités sanitaires du Cameroun, ces projets mobilisent des partenaires expérimentés et déjà engagés sur le terrain : le Centre Pasteur du Cameroun, des ONG comme Alliance for International Medical Action (ALIMA) et Action contre la Faim, l'Organisation Mondiale de la Santé, des agences des Nations Unies comme le PNUD, ainsi que l'Institut de Recherche pour le Développement

(IRD). Cette contribution soutient quatre axes dans la lutte contre la pandémie au Cameroun : un appui budgétaire de 6,5 milliards de FCFA au ministère de la santé, la réorientation de 657,4 millions de FCFA du Programme Conjoint Santé AFD/KfW/MINSANTE, une enveloppe de 197,2 millions de FCFA pour renforcer la prise en charge des cas graves de Covid-19, l'appui à la recherche sur la COVID-19 et à la définition de la riposte africaine, pour un montant de 289,2 millions de FCFA.[29]

S'il est clair que les documents nous renseignent de l'assistance financière de la France au Cameroun dans la lutte contre le Coronavirus, nous ne sommes pas pour autant en mesure d'expliquer la gestion et la traçabilité de ces financements par l'Etat Camerounais. On se demande si les fonds reçus ont servi effectivement à la lutte contre la pandémie d'autant plus que la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans son bilan de l'utilisation du fonds spécial de solidarité national créé en 2020 par Paul Biya, relève que la gestion financière a mis à jour des faiblesses et révélé de nombreux abus[30].

2- Les contributions du Royaume – Uni

Pendant la période de crise sanitaire à l'échelle mondiale, les britanniques sont également aux côtés des Camerounais.

ROWAN James Laxton, Haut-Commissaire du Royaume - Uni et d'Irlande du Nord au Cameroun, a été reçu le 07 Mai 2020 par Joseph DION NGUTE, premier ministre camerounais afin de lui notifier la contribution de la Grande Bretagne à hauteur de 744 millions de livre sterling en faveur du Cameroun pour lutter contre le Coronavirus. Le pactole a été utile dans trois volets à savoir : le soutien des actions globales entreprises par le Cameroun dans la lutte contre le virus ravageur, l'appui financier au Centre Pasteur de Yaoundé, institution sanitaire fortement impliquée dans la lutte contre la pandémie ravageuse et enfin l'amélioration de la décentralisation des opérations de dépistage[31].

3- Les contributions de l'Allemagne

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le Cameroun reçoit beaucoup d'appui venant de l'international. Ainsi l'Allemagne va également apporter sa contribution.

---

[29] « Communiqué de presse de l'ambassade de France au Cameroun et l'AFD du 13 Mai 2020 », site internet : https://cm.ambafrance.org/7,7 milliards de FCFA pour soutenir la lutte contre le COVID-19 au (...) - La France au Cameroun (ambafrance.org) , consulté le 03 /03/ 2024.

[30] Pour plus de détails, consulter : « Au Cameroun, des milliards de francs CFA dédiés à la lutte contre le Covid-19 détournés », site internet : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/01/au-cameroun-des-milliards-de-francs-cfa-dedies-a-la-lutte-contre-le-covid-19-detournes_6082404_3212.html, consulté le 20 /06 /2024.

[31] ONDOUA Joseph, « Covid-19 : La Grande Bretagne aux côtés du Cameroun », mis à jour le 07/05/2020, disponible sur : https://journalintegration.com/covid-19-grande-bretagne-aux-cotes-cameroun/, consulté le 13/03/2024.

Deuxième pays d'Afrique subsaharienne le plus touché par la pandémie de coronavirus, à la date du 27 avril 2020, le Cameroun comptabilisait 1705 cas confirmés pour 58 décès. Ainsi, la banque publique allemande KFW a annoncé, le 27 avril 2020 via le réseau social Twitter, qu'elle fournira dans les prochains jours, avec l'aide de l'Agence Française de Développement, un soutien financier au gouvernement camerounais. Un don qui servira au renforcement des laboratoires et à l'acquisition du matériel médical et des tests[32].

L'Allemagne a également fait un don en faveur de la police camerounaise dans la lutte contre la pandémie. En effet, le 27 Avril 2020, divers équipements de protection individuelle ont été remis à la Délégation Générale à la Sureté Nationale par le chargé d'affaires de l'ambassade d'Allemagne à Yaoundé. Cet appui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus au sein de la police[33].

A- Les jeux des acteurs bilatéraux américains et asiatiques

Les Etats américains et asiatiques ayant participé à la gestion du Coronavirus au Cameroun sont notamment les Etats- Unis (1), la Chine (2) et le Japon (3).

1- Les contributions des Etats–Unis

Le 10 Mars 2020, le Cameroun n'a enregistré que deux cas confirmés de contamination au Coronavirus. Il s'agit d'un français de 58 ans arrivé au Cameroun avec la maladie, et d'une camerounaise ayant été en contact avec ce français, les deux étant sous traitement à l'unité d'isolement de l'hôpital Central de Yaoundé, et dans un état stable. Dans cette dynamique, les Etats – Unis se livrent rapidement dans la gestion du Coronavirus au pays.

En effet, dans un communiqué de presse rendu public le 10 Mars 2020, l'Ambassade des Etats-Unis au Cameroun annonce qu'il offre 71 millions de Fcfa au Cameroun pour lutter contre ce virus. Le communiqué souligne qu'avec l'appui global que le pays a reçu, ses capacités dans le domaine de la santé ont été renforcées dans la prévention, la détection et la réponse aux épidémies[34]. Dans le même ordre d'idées, Africa CDC et l'ambassade américaine apportent des fonds, du matériel pour le contrôle des passagers dans les aéroports, des kits et réactifs pour les tests de diagnostic du Covid-19 et organisent des formations pour les personnels de santé qui

[32] LADYFA, « Lutte contre le coronavirus : l'Allemagne vient au secours du Cameroun », publié le 29 Avril 2020, mis à jour le 29 Avril 2020, disponible sur : https://actucameroun.com/2020/04/29/lutte-contre-le-coronavirus-lallemagne-vient-au-secours-du-cameroun/, consulté le 13/03/2024.

[33] NGOUMOU ZIEMINE Elise, « lutte contre le covid -19 : l'Allemagne aux cotés de la police », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32080/fr.html/lutte-contre-le-covid-19-lallemagne-aux-cotes-de-la-police, consulté le 13/03/2024.

[34] ATANGANA Olive, « Communiqué de presse de l'ambassade des Etats – Unis au Cameroun », PUBLIÉ 11 MARS 2020 · MIS À JOUR 13 MARS 2020, disponible sur : https://actucameroun.com/2020/03/10/les-etats-unis-offrent-71-millions-de-fcfa-au-cameroun-pour-lutter-contre-le-coronavirus/, consulté le 13/03/2020.

luttent contre le nouveau coronavirus[35]. Le gouvernement américain s'est engagé à soutenir le pays dans le contrôle des passagers au sein des aéroports et à fournir des kits et réactifs au Centre Pasteur de Yaoundé[36]. Egalement, les Etats-Unis plaident pour un accès de l'ONU dans les régions anglophones pendant l'épidémie du Coronavirus. En effet, l'Ambassade américaine demande au gouvernement et aux groupes armés de permettre au service aérien humanitaire des Nations Unies à continuer de transporter le personnel soignant et les fournitures médicales pour aider et soigner les personnes dans le besoin[37].

Sur le plan financier, le Cameroun a reçu un don d'équipements d'une valeur de 174 millions de francs CFA. En effet, l'Ambassade américaine au Cameroun communique que le 09 Mai 2021, un don récent des États-Unis de près de 174 millions de FCFA d'aide à la sécurité a été remis au gouvernement camerounais. Ce don fournit des équipements de protection médicale contre la Covid-19 et des équipements pour contrer les engins explosifs improvisés et soutient nos objectifs mutuels d'amélioration de la santé et de la sécurité[38]. En date du 22 Juillet 2021, les Etats – Unis ont déjà contribué à hauteur de 12 milliards en faveur de la lutte contre le Coronavirus. En effet, dans un communiqué publié le 22 juillet 2021, l'Ambassade des États-Unis à Yaoundé annonce que depuis la survenance de la pandémie, les agences du gouvernement américain ont contribué à hauteur de près de 12 milliards de FCFA pour aider le Cameroun à combattre la Covid-19. Parmi les actions financées par cet argent, figure le don de 303 050 doses du vaccin Johnson & Johnson en injection unique contre la Covid-19 que le gouvernement camerounais a réceptionné le 21 juillet[39]. NGO José Margaret Nolga de la cellule de communication du ministère de la santé publique du Cameroun parle du soutien continu des Etats – Unis dans la lutte contre le COVID – 19 au Cameroun. Elle soutient que la salle de réunion du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) a servi de cadre, le 9 juin 2022, à la cérémonie de remise du matériel de laboratoire pour la Lutte contre le Corona virus au Cameroun. D'une valeur estimée à plus de 250 millions de dollars, ce don du gouvernement américain à travers le Center for Disease Control and

[35] NCTHAPDA Arnaud, « Coronavirus Covid-19 : les Etats-Unis soutiennent le Cameroun », rédigé le 10/03/2020, mis à jour le 14/10/2021, disponible sur : https://www.allodocteurs.africa/coronavirus-covid-19-les-etats-unis-soutiennent-le-cameroun-2850.html, consulté le 09/03/2024.

[36] DJIMADEU Christian, « Coronavirus : Les USA assistent le Cameroun dans la prévention », publié le 14/02/2020, disponible sur : https://fr.journalducameroun.com/coronavirus-les-usa-assistent-le-cameroun-dans-la-prevention/, consulté le 09/03/2024.

[37] NGO Patricia Ngouem, « Cameroun. Coronavirus : les Etats-Unis plaident pour un accès de l'ONU dans les régions anglophones », publié le 09/04/2020 à 09h27, mis à jour le 09/04/2020 à 09h37, disponible sur : https://fr.le360.ma/monde/cameroun-coronavirus-les-etats-unis-plaident-pour-un-acces-de-lonu-dans-les-regions-anglophones-212904/, consulté le 09/03/2024.

[38] KOUASSI Richard. K, « Covid -19 : Les USA volent au secours du Cameroun », mis à jour le 23/10/2023 dans Cameroun : Yaoundé, culture, disponible sur : https://www.afrique-sur7.ci/478553-covid-19-usa-cameroun, consulté le 09/03/2024.

[39] ONANA Bertin, « Cameroun-Covid 19 : les États-Unis ont déjà contribué à hauteur de 12 milliards de FCFA », publié le 23 Juillet 2021, disponible sur : https://fr.journalducameroun.com/information-continu/cameroun-covid-19-les-etats-unis-ont-deja-contribue-a-hauteur-de-12-milliards-de-f-cfa/, consulté le 09/03/2024.

Prevention (CDC) est constitué du matériel de diagnostic moléculaire du COVID-19 et du séquençage génomique, des équipements médicaux, des consommables de laboratoire COVID-19, des réactifs de TDR et PCR[40]. Selon l'Ambassade des Etats – Unis au Cameroun, Les États-Unis continuent d'investir dans la lutte du Cameroun contre la COVID-19 et le paludisme[41]. En Décembre 2020, un projet financé par l'initiative du Président des Etats-Unis Donald TRUMP contre le paludisme (PMI), appelé Impact Malaria, a fait don de matériel lors d'une cérémonie à Maroua. Ces dons permettront de renforcer la gestion des cas de paludisme et le système d'information sanitaire du Cameroun et les pratiques de prévention de la COVID – 19. En outre, les États-Unis augmentent leur assistance au Cameroun pour la Covid-19. Le gouvernement des États-Unis a fourni 2,9 millions de dollars de plus au Cameroun sous forme d'assistance liée au Covid-19 en fin Novembre 2021[42].

2- Les contributions de la Chine

La Chine semble être le partenaire le plus engagé et le plus actif dans la gestion du coronavirus en Afrique et au Cameroun en particulier. Ses actions dans cette guerre sanitaire au Cameroun sont indénombrables.

En effet, l'Etat chinois a organisé plusieurs vidéoconférences sur la prévention et le contrôle de la COVID – 19 au Cameroun pour partager sans réserve l'expérience chinoise avec des experts sanitaires camerounais[43]. A l'issue d'un entretien avec le ministre camerounais des Relations extérieures, Lejeune MBELLA MBELLA, WANG Yingwu, l'ambassadeur de la Chine au Cameroun précise que la Chine a décidé de faire don au Cameroun de doses de vaccin contre le nouveau coronavirus. Il s'agit là de la concrétisation de l'engagement pris par le président chinois XI Jinping de rendre disponibles les vaccins chinois au profit des pays en développement. Ce dernier a exprimé la sincère gratitude de son pays, soulignant la coopération amicale continue entre Beijing et Yaoundé[44]. C'est ainsi que le 12 Avril 2021, un premier lot de vaccins mis au point par le laboratoire pharmaceutique chinois Sinopharm, offert par le gouvernement chinois, est parvenu à Yaoundé. Il s'agit du premier lot de vaccins contre le nouveau coronavirus que le Cameroun a reçu depuis que la pandémie a frappé ce pays d'Afrique centrale en mars 2020[45].

---

[40] NGO NOLGA José Margaret, « Cameroun : Coopération Soutien continu des États Unis dans la Lutte contre le COVID-19 » disponible sur : https://www.minsante.cm/site/?q=en/node/4298, consulté le 09/03/2024.

[41] « De nouveaux dons d'équipements américains feront progresser la lutte contre le covid-19 et le paludisme au cam », site internet : https://cm.usembassy.gov/fr/dons-dequipements-americains-lutte-contre-le-covid-19-et-le-paludisme-au-cameroun/, consulté le 09/03/2024.

[42] « Communiqué de presse de l'ambassade des USA au Cameroun », disponible sur : https://cm.usembassy.gov/fr/les-usa-intensifient-la-lutte-contre-la-covid-19-au-cameroun-avec-un-appui-supplementaire-de-29-millions-de-dollars/, consulté le 09/03/2024.

[43] POKAM (HDP), op. cit., p. 1.

[44] « Communiqué de presse de l'Ambassade de Chine au Cameroun le 03 Mars 2021 », site internet : http://www.focac.org/fra/zfgx_5/rwjl/202103/t20210304_10130210.htm, consulté le 08/03/2024

[45] « Le Cameroun reçoit son premier lot de vaccins offerts par la Chine », site internet : https://www.aa.com.tr/fr/afrique/coronavirus-le-cameroun-recoit-un-premier-lot-de-vaccins-offert-par-la-chine/2205807, consulté le 08/03/ 2024.

GUO Jianjun, conseiller économique et commercial de l'ambassade de Chine auprès du Cameroun a indiqué que la quantité de vaccins disponibles et les taux de vaccination étaient faibles en Afrique, y compris au Cameroun, et que l'aide gratuite de la Chine était d'importance au moment où le monde était confronté à des variants du coronavirus tels qu'Omicron. Lors de la 8e conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA) qui s'est tenue fin Novembre 2021 au Sénégal, la Chine a promis de fournir un milliard de doses de vaccins supplémentaires à l'Afrique, a rappelé M. Guo, soulignant que dans le cadre de la coopération sino-africaine, la coopération entre la Chine et le Cameroun en matière de santé publique et de lutte contre la COVID-19 serait sans aucun doute fructueuse. Ainsi, GUO Jianjun, et ShalomTchokfe NDOULA, secrétaire général du Programme élargi de vaccination du Cameroun, ont assisté le 16 Décembre 2021 à la Cérémonie de remise et de réception de la nouvelle vague du don chinois des vaccins contre la COVID-19 et ont signé un acte qui y est associé[46]. La Chine a également fait don des équipements médicaux au Cameroun pour soutenir sa lutte contre la COVID-19. Ce don est offert dans le cadre du mécanisme de coopération entre des hôpitaux chinois et africains, une initiative proposée par la Chine pour aider l'Afrique dans le domaine de la santé. Ainsi, un partenariat s'est forgé entre l'Hôpital central de Yaoundé et le Premier hôpital de l'Université médicale de Shanxi en Chine. « C'est le début d'une collaboration qui va être grandissante », s'est félicité Pierre JOSEPH FOUDA, Directeur de l'Hôpital Central de Yaoundé[47]. En outre, l'Ambassade de la république populaire de Chine au Cameroun le 10 décembre 2021, a fait don de matériel anti-épidémique et d'équipement de bureau à la Cameroon Radio Television (CRTV). M. WANG Dong, Chargé d'Affaires de l'Ambassade, présent à la cérémonie de remise et de réception, a eu des échanges avec les représentants de la CRTV et été interviewé par les médias locaux. Récemment, l'Ambassade de Chine au Cameroun a également fait don de matériel et d'équipement de bureau au Ministère de l'Enseignement Supérieur, au Ministère des Enseignements Secondaires, à la SOPECAM et à la Fondation FRANJAC[48]. Egalement, le 8 août 2020, le pays de l'empire du milieu a envoyé au gouvernement camerounais un troisième lot de matériel médical composé de 30 respirateurs non invasifs et 30 000 tests PCR[49].

---

[46] « Cameroun : arrivée d'un million de doses du vaccin anti-COVID-19 de Sinopharm offertes par la Chine », site internet : http://www.focac.org/fra/zfgx_5/rwjl/202112/t20211215_10470198.htm, consulté le 08/03/2024.

[47] « La Chine fait don des équipements médicaux au Cameroun pour soutenir sa lutte contre le COVID-19 », site internet : http://french.xinhuanet.com/2021-03/16/c_139812548.htm, consulté le 08/03/2024.

[48] « L'Ambassade de Chine au Cameroun a offert des dons à de différents établissements camerounais », site internet : http://cm.china embassy.gov.cn/fra/zxxx/202112/t20211213_10467438.htm, consulté le 08/03/2024.

[49] ATANGANA Olive, o « Lutte contre le Coronavirus. La Chine vole à nouveau au secours du Cameroun », PUBLIÉ 10 AOÛT 2020 ·MIS À JOUR 13 AOÛT 2020, disponible sur : https://lurgentiste.com/lutte-contre-le-coronavirus-la-chine-vole-a-nouveau-au-secours-du-cameroun/ consulté le 08/032024.

3- Les contributions du Japon

Le Japon n'est pas resté en marge dans la gestion du Coronavirus au Cameroun. Il a ainsi entrepris plusieurs actions afin de renforcer les capacités du Cameroun à faire face à la pandémie.

Le 1er Avril 2022, l'Ambassadeur du Japon au Cameroun, Son Excellence TAKAOKA Nozomu a procédé à la remise d'un don de 68.600 doses de vaccin Astra Zeneca à Monsieur Boukar, inspecteur général des services administratifs au Ministère de la Santé Publique du Cameroun. Ce don est accompagné d'une importante somme financière d'un million de dollars par l'intermédiaire de l'Unicef pour renforcer la chaine de froid[50]. M. Boukar, au nom du Ministre de la Santé Publique a salué ce geste qui selon lui renforce les liens de solidarité entre le japon et le Cameroun[51]. En outre, le gouvernement du Japon à travers l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) a offert des matériels et équipements médicaux à quelques entreprises locales à Yaoundé[52]. Il s'agit d'un appui à la prévention des pandémies de manière générale, et particulièrement à la lutte contre la Covid – 19 au Cameroun. La remise officielle a eu lieu en présence de l'Ambassadeur du japon au Cameroun, TAKAOKA Nozomu, du directeur sous régional de l'ONUDI pour l'Afrique Centrale, TAVARES Raymond, et du représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, le conseiller numéro 1, MENANGA Mireille épouse ABONGO[53].

Le 25 août 2023, l'Ambassadeur TAKAOKA a assisté à une cérémonie qui s'est tenue en présence du Ministre de la Santé Publique, MANAOUDA Malachie, et de la Représentante de l'UNICEF au Cameroun, Mme Nadine PERRAULT, pour la remise du camion frigorifique offert par le Japon au bureau du PEV (Programme Elargi de Vaccination) à Yaoundé. Ce projet d'aide d'urgence « appui au développement de la chaîne du froid en réponse à la pandémie de Covid-19 », mis en œuvre en collaboration avec l'UNICEF Cameroun, vise à renforcer la capacité des services médicaux et à atteindre la couverture sanitaire universelle au Cameroun. Grâce à une subvention d'environ un million de dollars, le gouvernement camerounais avait déjà reçu des équipements médicaux tels que 80 réfrigérateurs de stockage de vaccins, 4000 conteneurs de stockage de vaccins, ainsi que des programmes de formation pour le personnel médical et les autorités gouvernementales, qui ont tous été utilisés pendant la pandémie. Le camion

[50] « Covid-19 : le Japon alloue un million de dollars au Cameroun pour renforcer la chaîne de froid », disponible sur :https://www.stopblablacam.com/societe/0604-8569-covid-19-le-japon-alloue-un-million-de-dollars-au-cameroun-pour-renforcer-la-chaine-de-froid, consulté le 17/03/2024.

[51] NGAPOUT Assiatou, « Vaccination : plus de 68.000 doses de vaccin offertes par le Japon », site internet : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/47470/fr.html/vaccination-plus-de-68-000-doses-offertes, consulté le 17/03/ 2024.

[52] RABIATOU Ibrahim, « Coopération Cameroun – Japon : des équipements médicaux offerts », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/60749/fr.html/cooperation-cameroun-japon-equipements-medicaux-offerts, consulté le 20/03/2024.

[53] Communiqué de presse de l'Unicef au Cameroun le 25 Aout 2023 », disponible sur : https://www.cmr.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_00641.html, consulté le 20/03/2024.

frigorifique nouvellement arrivé, ainsi que ces équipements médicaux, peuvent également être utilisés pour le stockage et le transport de vaccins contre d'autres maladies infectieuses, en plus de Covid-19[54].

Afin de permettre au Cameroun de lutter efficacement contre le Coronavirus, le japon accorde un sursis de remboursement de la dette au Cameroun. En effet, une cérémonie de signature de l'échange de notes s'est tenue le 23 mars 2021, entre la République du Cameroun représentée par le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE, et l'Etat du Japon, représenté par son Ambassadeur en poste à Yaoundé, Osawa Tsutomu, dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette prônée par les pays membres du G20. A travers la signature de cet échange de notes, le Japon a accordé au Cameroun une suspension du service de la dette à hauteur de 460 millions de Fcfa, que devait débourser le trésor public camerounais en 2020, en faveur de la Japan International Cooperation Agency (JICA), au titre des prêts concessionnels octroyés par cette institution[55].

Sur le plan financier, le gouvernement japonais a fait un don de plus de 2,3 millions de dollars (près de 1,3 milliard de FCFA) pour soutenir les efforts du Cameroun dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus (Covid-19)[56]. « Nous sommes ravis que le gouvernement japonais ait réagi si promptement et si généreusement aux besoins urgents du gouvernement camerounais dans la lutte contre la pandémie », a déclaré Jacques BOYER, le représentant de l'Unicef au Cameroun, dans un communiqué publié mardi 23 juin 2020[57].

En plus des partenaires bilatéraux du Cameroun, certains acteurs multilatéraux et transnationaux ont fait montre de solidarité au gouvernement camerounais dans la gestion de la pandémie du Coronavirus.

II- LES JEUX DES ACTEURS MULTILATERAUX ET TRANSNATIONAUX DANS LA GOUVERNANCE DU CORONAVIRUS AU CAMEROUN

A- Les jeux des acteurs multilatéraux

Plusieurs acteurs multilatéraux ont participé à la gestion du coronavirus au Cameroun. Nous étudierons le cas de l'OMS et l'UNICEF (1), le PNUD (2), l'UNESCO et le FMI (3).

---

[54] « Cérémonie de remise de l'aide d'urgence "Appui au développement de la chaîne du froid en réponse à la pandémie de Covid-19" », site internet : https://www.cmr.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_00641.html, consulté le 09/05/2024.

[55] « Expression économique numéro 210 », disponible sur : https://actucameroun.com/2021/04/01/coronavirus-le-japon-accorde-un-moratoire-sur-460-millions-au-cameroun/, consulté le 20/03/2024.

[56] « Communiqué de presse de l'Unicef au Cameroun le 23 Juin 2024 », disponible sur : https://www.africa-newsroom.com/press/coronavirus-cameroon-japanese-government-joins-in-the-fight-against-covid19-in-cameroon?lang=fr, consulté le 20/03/2024.

[57] « Communiqué de presse de l'Unicef au Cameroun le 23 Juin 2024 », op. cit.

1- Les contributions de l'OMS et l'UNICEF

L'OMS est l'agence des Nations Unies en charge de la santé. Elle a participé à la gestion du Coronavirus au Cameroun. Les bulletins d'informations de l'OMS Cameroun ressortent les principales actions de cette organisation sur cinq périodes cruciales de l'épidémie au pays.

De mars à juillet 2020, les actions de l'OMS ont été perceptibles dans différents axes de prise en charge de la pandémie tels que la logistique, le soutien financier, la communication des risques et engagement communautaire, la surveillance, la mobilisation des ressources, la prise en charge des cas, prévention et contrôle des infections[58]. Plus précisément, afin de faciliter la compréhension des lecteurs, dans cette période, 10.8 tonnes de matériel d'équipement pour la prise en charge et la prévention de la Covid - 19 ont été mis à la disposition du pays, 64 véhicules loués pour faciliter le déploiement des équipes d'intervention rapide dans 10 régions du pays, 183 concentrateurs d'oxygène mis à la disposition du Cameroun pour le renforcement de la prise en charge de Covid – 19, 5500 influenceurs de confiance mobilisés et formés pour la communication autour de la pandémie, 1030 agents de santé communautaire déployés sur le terrain pour la remontée des alertes, la sensibilisation et le suivi des contacts, 39 experts Covid – 19 de l'OMS mobilisés et déployés dans les régions pour l'appui aux systèmes de gestion de l'incident, 80.000 outils et supports de communication produits sur la prise en charge, la prévention et le contrôle de l'infection, 2589 personnels de santé formés pour la prise en charge des malades, 80.000 masques remis aux universités et grandes écoles du Cameroun, 60.000 masques remis à l'administration pénitentiaire de la région du Centre, 04 experts internationaux de l'OMS pour accompagner les acteurs nationaux dans leurs efforts de lutte contre la Covid – 19. Sur le plan financier, 1,55 milliards représente le cout total de l'appui de l'OMS dans la lutte contre la pandémie de Mars à Juillet 2020[59].

De Juillet à Décembre 2020, l'OMS poursuit ses interventions dans la gestion du Coronavirus au Cameroun à travers la décentralisation de la riposte et continuité des services de santé durant la Covid-19 au Cameroun, coordination, continuité des services et renforcement du système de santé, surveillance épidémiologique, communication des risques et engagement communautaire, l'appui aux laboratoires nationaux, la logistique à travers les projets de la banque mondiale, des fonds de l'union européenne et des projets AFD, la mobilisation des ressources, la prévention et contrôle de l'infection[60].

---

[58] « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 001/Juillet 2020/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://staging.afro.who.int/fr/countries/cameroon/publication/bulletindinformation-de-loms-cameroun-ndeg-001-juillet-2020-edition-speciale, consulté le 14/04/2024.

[59] Ibid.

[60] « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N0 002/Décembre 2020/ EDITION SPECIALE », disponible sur :

De Janvier à Juin 2021, l'OMS reste constante et engagée dans la lutte contre la pandémie au pays notamment par le maintien des actions d'appui au gouvernement, la coordination, la planification et suivi évaluation, la gestion des données et de l'information, la surveillance épidémiologique communautaire, l'installation des postes de santé aux frontières, la vaccination anti Covid – 19, la prise en charge clinique, la prise en charge psychologique, l'amélioration de la performance des laboratoires, la continuité des services essentiels de santé, la prévention et contrôle des infections, la communication des risques et engagement communautaire et la logistique[61].

De Juillet à Décembre 2021, l'OMS entreprend des actions telles que la coordination, planification et suivi évaluation, la gestion des données et de l'information covid-19, la surveillance épidémiologique communautaire, des postes de santé aux frontières, les laboratoires et diagnostic, la vaccination anti Covid – 19[62].

Pour terminer, de Janvier à Juillet 2022, le bureau régional de l'OMS pour l'Afrique appuie le Cameroun dans la surveillance du SARS-CoV-2, la détection précoce et soutenabilité du système de santé, la vaccination anti Covid – 19, la prise en charge clinique, la prévention et contrôle des infections[63].Les actions de l'OMS sont multiples et diversifiées dans la gestion du Coronavirus au Cameroun. L'UNICEF s'est également impliqué dans la gouvernance de la pandémie dans le pays.

L'Unicef n'est pas resté en marge de la gestion du Coronavirus au Cameroun. Depuis l'apparition du premier cas de coronavirus au Cameroun le 6 mars 2020, l'UNICEF travaille avec le gouvernement, les communautés et les partenaires afin de limiter, puis briser les chaînes de transmission de la pandémie du Covid-19 et de réduire ses incidences socioéconomiques sur les enfants et leurs familles.

Parmi ses multiples contributions, nous retrouvons la fourniture le 30 Avril 2020 des dons en matériel de protection, d'hygiène et de sensibilisation à plus de 1575 enfants vivants dans 35 centres d'accueil et de réinsertion des villes de Douala et Yaoundé[64], la remise d'un don en équipements de protection pour les personnels

---

https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-01/COVID19%20INFOD%20OMS%20N02%20DU%2030-12-2020.pdf, consulté le 14/04/2024.

[61] COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 003/Janvier - Juin 2021/ EDITION SPECIALE, op. cit.

[62] COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 004/Juillet - Décembre 2021/ EDITION SPECIALE, disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/202306/Bulletin_COVID_19_Infos_N04_FRANCAIS_OMS_CAMEROON..pdf, consulté le 14/04/2024.

[63] COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 005/Janvier – Juillet 2022/ EDITION SPECIALE, disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/2023-06/Bulletin%20COVID-19%20Info_FRENCH_OMS_CAMEROO_N005_fran%C3%A7ais.pdf, consulté le 14/04/2024.

[64] « COVID19 : l'Unicef assiste les enfants démunis », disponible sur : https://www.crtv.cm/2020/04/covid19-lunicef-assiste-les-enfants-demunis/, consulté le 15/04/2024.

de santé le 19 Mai 2020 au Secrétaire d'Etat en charge des épidémies et des pandémies au Ministère de la Santé Publique Alim HAYATOU[65], la remise de 300 mégaphones au ministère de la communication qui serviront à la mobilisation des caravanes sonores motorisées à travers les rues des villes et campagnes du pays[66], la fourniture de 70 unités de lavage des mains, 2000 masques et 140 cartons de savons aux habitants de Douala[67], la distribution des kits d'hygiène dans 1300 écoles primaires et secondaires de la région de l'Est[68], la remise d'un important matériel de lutte et de prévention contre la Covid – 19 dans les prisons centrales de Yaoundé, Douala et Bafoussam[69]. Le PNUD emboite les pas de l'OMS et l'Unicef et mène également plusieurs actions afin d'enrayer la propagation de la pandémie sur le sol camerounais.

2- Les contributions du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

Le PNUD est l'un des principaux partenaires stratégiques du Cameroun associés à la gestion du Coronavirus dès la survenue du tout premier cas sur le sol camerounais.

Au four et au moulin dans la gouvernance de cette pandémie, il lance rapidement un appel à projets national exceptionnel avec un processus de soumission, d'évaluation et de sélection accéléré et simplifié. Avec cet appel à propositions, le PNUD Cameroun souhaite contribuer à la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 en mettant l'accent sur le fait de ne laisser personne derrière et d'atteindre les personnes les plus éloignées et les plus vulnérables. Le Fonds de Réponse au COVID-19 du PNUD au Cameroun fournit une allocation pour soutenir l'émergence de solutions innovantes à la pandémie du COVID-19 au Cameroun. Les solutions peuvent aller du renforcement des systèmes de santé, à l'encouragement d'une coordination accrue ou au soutien du redressement socio-économique[70].

---

[65] « Coronavirus : L'Unicef vole au secours du Cameroun », disponible sur : https://www.lebledparle.com/coronavirus-l-unicef-vole-au-secours-du-cameroun/, consulté le 15/04/2024.

[66] « 300 mégaphones offerts au Mincom », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32579/fr.html/400-megaphones-offerts-au-mincom, consulté le 15/04/2024.

[67] « Lutte contre la maladie à Coronavirus : L'UNICEF offre 70 unités de lavage des mains aux habitants de Douala », disponible sur : https://cameroon.un.org/fr/43751-lutte-contre-la-maladie-%C3%A0-coronavirus-l%E2%80%99unicef-offre-70-unit%C3%A9s-de-lavage-des-mains-aux, consulté le 15/04/2024.

[68] « Lutte contre le Covid – 19 : l'Unicef appuie des établissements à l'Est », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/33236/fr.html/lutte-contre-le-covid-19-lunicef-appuie-etablissements-lest, consulté le 15/04/2024.

[69] « Prévention et lutte contre la COVID-19 : Unicef et le CIPCRE au secours des prisons centrales de Yaoundé, Douala et Bafoussam », disponible sur : https://cipcre.org/prevention-et-lutte-contre-la-covid-19-unicef-et-le-cipcreau-secours-des-prisons-centrales-de-yaounde-douala-et-bafoussam/, consulté le 15/04/2024.

[70] « PNUD Cameroun - Fonds de Réponse au COVID-19 », disponible sur : https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=211020, consulté le 16/04/2024.

Le 27 septembre 2022, ALAMINE Ousmane Mey, ministre camerounais de l'Economie et Jean-Luc STALON, représentant sortant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Cameroun ont signé à Yaoundé, une convention de 21 millions de dollars soit environ 14, 406 milliards de FCFA. Cette convention fait suite à l'accord de prêt de 18,9 millions de dollars (12,972 milliards de FCFA) signé entre le gouvernement camerounais et la Banque Arabe pour le Développement Economique (BADEA) le 21 août 2022 afin de lutter et de faire face à l'incidence économique du Coronavirus au pays. Le projet ayant pour cibles les très petites entreprises (TPE), les petites entreprises (PE), les moyennes entreprises (ME) et les startups numériques s'étend sur une durée de 3 ans et concerne les régions du Centre, Littoral, Nord-Ouest, Sud-ouest, Ouest et Extrême-Nord[71]. En outre le Programme des Nations Unies pour le développement a lancé l'initiative « Rapid Financing Facility » (RFF) pour soutenir les PME du secteur de l'agro-industrie victime de la pandémie à Coronavirus au Cameroun. Le document nous renseigne que l'appui porte entre autres, sur le renforcement des capacités institutionnelles, techniques, économiques, financières, marketing[72]. Dans la même continuité, Le PNUD et l'UNOPS ont signé le 23 juillet 2020 leur accord avec le gouvernement camerounais d'une valeur respective de 13,8 millions de dollars US et 9,1 millions de dollars US pour renforcer le système de santé et soutenir la reprise post COVID-19 du pays. D'après le ministre de la santé camerounais, Au-delà de la réponse au Coronavirus (COVID-19) qui a fortement stressé nos professionnels de santé, ce partenariat est l'occasion de renforcer davantage le système de santé camerounais afin de pouvoir faire face à d'éventuelles réapparitions d'épidémies ou de pandémies au Cameroun[73]. Aussi, des kits de prévention et de protection contre le Coronavirus ont été remis aux sept maires de la ville de Yaoundé par le PNUD en Juin 2020[74]. Egalement, le matériel médical à hauteur de 2 milliards de FCFA a été fourni au gouvernement camerounais par le PNUD afin de soutenir ce dernier dans sa lutte contre le Coronavirus. Le matériel provient de la Chine et est arrivé le 18 avril 2020 à l'aéroport de Douala. Il est le premier lot d'équipements composés de 20 ventilateurs, 30 pompes à perfusion, 2400 thermo flash. Le deuxième lot qui sera bientôt réceptionné, comprend 20 défibrillateurs, 100 oxymètres de pouls, 3 millions

[71] ZOGO Marius, « Cameroun : 14,4 milliards du PNUD et de la BADEA pour les entreprises affectées par la pandémie du Covid 19 », mise à jour : 29 septembre 2022, disponible sur : https://ecomatin.net/cameroun-144-milliards-du-pnud-et-de-la-badea-pour-les-entreprises-affectees-par-la-pandemie-du-covid-19/, consulté le 17/04/2024.

[72] ANDZONGO Sylvain, « Le PNUD met en place des financements pour les PME de l'agro-industrie impactées par la Covid-19 au Cameroun », mis à jour le 03 Mai 2021, disponible sur : https://www.investiraucameroun.com/economie/0305-16325-le-pnud-met-en-place-des-financements-pour-les-pme-de-l-agro-industrie-impactees-par-la-covid-19-au-cameroun, consulté le 17/04/2024.

[73] https://www.undp.org/fr/africa/communiques/un-partenariat-avec-la-banque-islamique-de-developpement-renforce-le-systeme-de-sante-camerounais, consulté le 17/04/2024.

[74] TCHUILEU Alexandra, « Le PNUD aux cotés des communes », mis à jour : le 12 Juin 2020, disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32996/fr.html/content-detail, consulté le 17/04/2024.

de masques chirurgicaux, 1,5 million de gants, 25000 blouses, 24000 couvre-chaussures et 25000 kits de dépistage du Covid-19 et 50000 combinaisons[75].

La Division de la Communication et des Relations Publiques du MINDDEVEL (Ministère de la Décentralisation et du Développement Local) affirme que dans le cadre de l'appui que le Programme des Nations Unies pour le Développement apporte à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre la COVID-19, un soutien a été accordé aux collectivités territoriales décentralisées (CTD). Il s'agit des kits de prévention et de protection contre la pandémie et des équipements électroniques de reporting et de monitoring des interventions des CTD. Une enquête socioéconomique de l'impact de la COVID-19 au niveau des CTD a été conduite par l'Institut National de la Statistique, sur financement du PNUD. Un rapport de la conduite de l'enquête a été transmis au MINDDEVEL[76].

Dans la lutte contre le Coronavirus, le PNUD a offert des équipements de protection d'une valeur de 50 millions de francs CFA à l'Université de Yaoundé II. Le matériel est constitué de 40 mille masques de protection, 40 mille gels hydro-alcooliques, 10 combinaisons pour adultes, 10 pulvérisateurs à dos, 250 kg de chlore, 1000 litres de javel et 500 kg de détergent. Ce matériel anti Covid-19 est évalué à 50 millions de francs CFA. Cet équipement est le fruit de la coopération entre l'Université de Yaoundé II et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Jacques FAME NDONGO, présent lors de la cérémonie de rétrocession le 1er juin 2020 au sein du campus, s'est réjoui des retombées d'une telle coopération[77]. Au côté du PNUD engagé dans l'éradication de la pandémie au Cameroun, l'UNESCO brille par sa fidélité au Cameroun notamment à travers son soutien à la continuité éducative en période cruciale de pandémie.

3- Les Contributions de l'UNESCO et du FMI

En analysant l'impact du Coronavirus sur le système éducatif du Cameroun, le bureau des Nations Unies du Cameroun relève que le 06 Avril 2020, Le Directeur du bureau régional de l'UNESCO a rencontré Monsieur Laurent Serge ETOUNDI NGOA, ministre de l'éducation de base et Madame NALOVA Lyonga, ministre de l'enseignement secondaire à Yaoundé. Le but de cette rencontre étant d'étudier les solutions alternatives via l'utilisation des dispositifs d'enseignement à distance basés

[75] NWAHA Alain, « Cameroun/Coronavirus : le PNUD accorde du matériel médical pour 2 milliards de FCFA », publié : 19 Avril 2020, Mis à jour : 19 Avril 2020, site internet : https://actucameroun.com/2020/04/19/cameroun-coronavirus-le-pnud-accorde-du-materiel-medical-pour-2-milliards-de-fcfa/, consulté le 17/03/2024.

[76] Source : Division de la Communication et des Relations Publiques, MINDDEVEL, « Lutte contre la COVID-19 : Appui du PNUD aux CTD », site internet : https://www.minddevel.gov.cm/lutte-contre-la-covid-19-appui-du-pnud-aux-ctd/, consulté le 17/04/2024.

[77] KANGA Alain, « Cameroun - Lutte contre le Covid-19: Le PNUD offre des équipements de protection d'une valeur de 50 millions de francs CFA à l'Université de Yaoundé II », site internet : http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-lutte-contre-le-covid-19-le-pnud-offre-des-equipements-de-protection-dune-valeur-374064.html, consulté le 17/04/2024.

sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), suite aux dispositions prises par le gouvernement camerounais d'arrêter les cours en présentiel[78]. C'est ainsi que le 26 Juin 2020, L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), a procédé à une remise du don constitué de matériels informatiques, au ministère des enseignements secondaires dans l'objectif de soutenir les cours à distance[79]. Le 14 Octobre 2020, l'UNESCO, avec l'appui des autres partenaires techniques et financiers a mobilisé deux financements sous forme de don auprès du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) et de « Education Cannot Wait », ECW. Les bénéficiaires directs sont prioritairement les ministères de l'éducation de base et ceux des enseignements secondaires. Le premier don (PME) porte sur un financement accéléré d'un montant de 11 millions de dollars américains en vue de mettre en œuvre le projet de riposte d'urgence contre la COVID-19 dans l'enseignement de base allant du primaire au premier cycle du secondaire général sur la période de juillet 2020 à décembre 2021. Le second don (ECW), d'une durée de 8 mois (Avril – Décembre 2020) porte sur un montant de 1 000 000 de dollars USD pour conduire un projet d'urgence en réponse à la crise sanitaire liée à la propagation de la Covid-19. Les projets de riposte d'urgence à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun se sont structurés au cours d'un atelier technique de cinq jours, organisé par le bureau régional à Yaoundé, en collaboration avec le groupe local des partenaires de l'éducation. L'objectif était de planifier et de produire les documents de références des activités liées aux deux projets en vue de la préparation de la rentrée scolaire prochaine[80].

Toujours dans le dans le cadre de la riposte d'urgence du Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale contre la Covid-19 au Cameroun, un atelier d'évaluation finale, de capitalisation et de pérennisation des leçons apprises de la mise en œuvre du projet intitulé ECW2 (Education Cannot Wait) s'est tenu les 10 et 11 décembre 2020 à Douala[81]. Le Fonds Monétaire International s'est également montré actif et dynamique dans la gestion de la pandémie au Cameroun.

---

[78] ONU Cameroun « Impact du Covid-19 sur le système éducatif du Cameroun », disponible sur : https://cameroon.un.org/fr/40118-impact-du-covid-19-sur-le-syst%C3%A8me-%C3%A9ducatif-du-cameroun, consulté le 21/04/2024.

[79] DARREN Lambo Ebelle, « CAMEROUN : Covid-19: L'UNESCO remet du matériel informatique au Minesec pour les cours à distance : CAMEROON », mise en ligne : 27 Jun 2020 20:04:00, disponible sur : https://www.camer.be/81025/11:1/cameroun-covid-19-lunesco-remet-du-materiel-informatique-au-minesec-pour-les-cours-a-distance-cameroon.html, consulté le 21/04/2024.

[80] « Rentrée scolaire : L'UNESCO appuie le Cameroun dans la mise en place du dispositif national intégré d'enseignement à distance », site internet : https://cameroon.un.org/fr/95983-rentr%C3%A9e-scolaire-l%E2%80%99unesco-appuie-le-cameroun-dans-la-mise-en-place-du-dispositif-national, consulté le 10/05/2020.

[81] NJIPWO Elisabeth Laure, « L'UNESCO et les Ministères en charge de l'éducation au Cameroun évaluent leur apport à la mise en place du système de continuité pédagogique et recensent les leçons apprises », disponible sur : https://www.unesco.org/fr/articles/note-dinformation-lunesco-et-les-ministeres-en-charge-de-leducation-au-cameroun-evaluent-leur-apport, consulté le 21/04/2024.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a statué sur le dossier du Cameroun le 04 mai 2020 assorti d'un avis favorable pour le décaissement avec effet immédiat, d'une enveloppe de 135,56 Milliards de FCFA (226 millions de dollars) en vue de renforcer le plan de riposte contre la propagation du COVID-19[82]. Plus tard en date du 21 Octobre 2020, ledit conseil a approuvé un nouveau décaissement de 110,4 millions de DTS (soit environ 156 millions de dollars, 40 % de la quote-part du Cameroun) au titre de la facilité de crédit rapide (FCR). Il s'agit du deuxième décaissement d'urgence en faveur du pays depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19. Il porte ainsi à 276 millions de DTS (environ 382 millions de dollars, 100 % de la quote-part), le total de l'aide d'urgence accordée au pays par le FMI depuis le début de la pandémie. Ce nouveau décaissement d'urgence aidera le Cameroun à satisfaire ses besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements[83]. De leur côté, les acteurs transnationaux ne restent pas aussi dans le mutisme face à la propagation de la pandémie d'une virulence à nulle autre pareille sur le sol camerounais.

B- Les jeux des acteurs transnationaux

A côté des Etats et des organisations multilatérales, des réseaux d'acteurs transnationaux mènent également diverses actions au Cameroun en vue d'éradiquer la COVID – 19 en adoptant la stratégie du donnant. Il s'agit des ONG (1), des multinationales (2) et des hommes d'affaires (3).

1- Les ONG

Plusieurs ONG étrangères participent à la gestion du Coronavirus au Cameroun.

Malteser International, une organisation très compétente en matière de contrôle des infections, pour sa part a déployé une équipe médicale d'urgence au Cameroun dès les premiers mois de la pandémie. Il s'agit d'une organisation constituée des équipes de professionnels de la santé certifiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour traiter les patients nécessitant des soins médicaux à la suite d'urgences humanitaires telles que des catastrophes ou des épidémies[84].

Malteser International a déployé une équipe médicale d'urgence (EMT) au Cameroun suite à la demande d'assistance internationale lancée par le pays pour

[82] MBOG PIBASSO Achille, « Covid-19 : Le FMI débloque 135 milliards de FCFA pour le Cameroun », disponible sur : https://www.financialafrik.com/2020/05/05/covid-19-le-fmi-debloque-135-milliards-de-fcfa-pour-le-cameroun/, consulté le 22/04/2024.

[83] MBOTO Lucie Fouda, « Le conseil d'administration du FMI approuve un nouveau décaissement de 156 millions de dollars en faveur du Cameroun pour aider le pays à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 », disponible sur : https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/10/21/pr20318-cameroon-imf-executive-board-approves-new-disbursement-to-address-the-impact-of-the-covid-19, consulté le 22/03/2024.

[84] « COVID-19 : Malteser International envoie une équipe médicale d'urgence au Cameroun », site internet : https://www.malteser-international.org/fr/qui-sommes-nous/services/actualites/news-detail/covid-19-malteser-international-envoie-une-equipe-medicale-durgence-au-cameroun.html, consulté le 12/05/2024.

contrôler la propagation rapide du COVID-19. Oliver HOCHEDEZ, responsable des interventions d'urgence de Malteser International, a déclaré : « Notre équipe médicale d'urgence intervient en coordination avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle est arrivée le 25 juin à Douala, la plus grande ville du Cameroun. L'équipe assistera et formera le personnel médical de trois hôpitaux de la ville pour optimiser leurs actions face au COVID-19. Notre objectif est de veiller à ce que les professionnels de la santé qui traitent les patients ne soient pas infectés et que les installations médicales restent exemptes d'infection ». Le déploiement au Cameroun constitue la première intervention de l'équipe médicale d'urgence (EMT) de Malteser International depuis sa certification par l'OMS en 2018. L'équipe médicale d'urgence de Malteser International déployée au Cameroun est une équipe de six personnes, composée de médecins, d'anesthésistes et d'experts dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la logistique[85]. Face à la propagation de la pandémie, l'Action Contre la Faim (ACF) lance des activités de lutte contre la propagation du Covid-19 au Cameroun.

Pour lutter contre la COVID-19, Action Contre la Faim apporte son appui technique au Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique du Ministère de la Santé et déploie six équipes mobiles chargées de surveiller les personnes ayant été en contact avec des porteurs du virus à Yaoundé. L'objectif est de veiller à contenir la propagation de la maladie et de diffuser des messages de prévention notamment relatifs à l'hygiène et à la bonne pratique des gestes barrières.[86] Les contributions des multinationales dans la gouvernance du Coronavirus au Cameroun ne passent pas également inaperçues.

2- Les contributions des multinationales

Le groupe chinois Huawei et les opérateurs de téléphonie mobile au Cameroun, à savoir : Orange et MTN Cameroun, ont décidé d'apporter leur contribution à la lutte contre cette pandémie, qui mine le monde en général et le pays en particulier**.**

MANAOUDA Malachie, ministre de la santé publique, a reçu le 31 mars 2020, Du Yin, directeur général de Huawei Cameroun. Le représentant de l'entreprise chinoise venait effectuer un important don de cache-nez au ministère de la santé publique du Cameroun. DU Yin a par ailleurs profité de la rencontre pour proposer au gouvernement camerounais une offre d'acquisition, au bénéfice du Cameroun, d'un équipement de haute technologie pour le diagnostic rapide des cas de Covid-19. « Cet équipement d'intelligence artificielle permettra aux équipes médicales de diagnostiquer jusqu'à 100 patients par jour », a indiqué MANAOUDA Malachie. Le directeur général de Huawei Cameroun a également présenté au membre du gouvernement les prouesses médicales obtenues par la Chine dans l'éradication du coronavirus, grâce à la technologie 5G au profit des établissements hospitaliers et

[85] « COVID-19 : Malteser International envoie une équipe médicale d'urgence au Cameroun », op. cit.
[86] « Action contre la Faim lance des activités de lutte contre la propagation du Covid-19 au Cameroun », site internet : https://www.actioncontrelafaim.org/presse/action-contre-la-faim-lance-des-activites-de-lutte-contre-la-propagation-du-covid-19-au-cameroun/, consulté le 12/05/2024.

même aux entreprises désireuses de préserver la santé de leurs employés. Malheureusement, le Cameroun ne dispose ni des infrastructures technologiques, ni de la réglementation adéquate pour accueillir cette technologie[87].

Le 16 Octobre 2020 à Yaoundé, Joseph DION GUTE reçoit le président de la région Afrique du Nord du groupe Huawei, CAO Jibin. Les deux points saillants de cette rencontre étaient notamment le don accordé par Huawei à la présidence de la république du Cameroun pour le fonds de solidarité de lutte contre la pandémie de covid -19 et la promesse aux formations en TIC gratuites au profit de 2000 candidats dans le cadre du programme Huawei ICT academy avec des Universités partenaires. CAO Jibin a également indiqué que Huawei a fait don de plus de 15000 masques à diverses institutions et communautés du Cameroun après le déclenchement de la pandémie. Huawei a donné du matériel de vidéoconférence au ministère de la santé publique, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'énergie et à d'autres agences gouvernementales. Aussi, des centaines d'employés locaux et des partenaires de Huawei ont régulièrement et gratuitement reçu du matériel de protection contre la pandémie[88].

Au 20 mars 2020, le Cameroun compte officiellement 27 cas déclarés de contamination au Coronavirus. Le pays se mobilise pour faire face à cette crise sanitaire mondiale. Les opérateurs de téléphonie mobile ont pris un certain nombre de mesures pour barrer la route à ce virus. Parmi ces mesures, l'instauration de la gratuité des frais sur les transferts compte à compte sans limite de montant via Orange Money pour limiter les manipulations de cash[89].Après avoir annoncé une contribution de 100 millions de FCFA sous forme de dons de matériels et équipements médicaux, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus au Cameroun, l'opérateur des télécommunications Orange, à travers sa fondation, vient de revoir ses ambitions à la hausse avec une enveloppe supplémentaire de 80 millions de FCFA d'équipements sanitaires portant ainsi la participation d'Orange à 180 millions de FCFA dans la gestion du Coronavirus au Cameroun[90]. L'entreprise citoyenne de téléphonie mobile Orange Cameroun résolument engagée à barrer la route à la propagation du Coronavirus ne cesse de diversifier ses actions dans ce sens-là. L'opérateur de télécommunications à travers sa Fondation a décidé de désinfecter des

[87] « Covid-19 : Huawei propose au Cameroun un dispositif d'intelligence artificielle », site internet : https://ecomatin.net/covid-19-huawei-propose-au-cameroun-un-dispositif-dintelligence-artificielle, consulté le 11/05/ 2024.

[88] « Lutte contre la Covid – 19 : Huawei aux côtés du gouvernement camerounais », site internet : https://timesnews2.info/lutte-contre-la-covid-19-huawei-aux-cotes-du-gouvernement-camerounais/, consulté le 11/05/ 2024.

[89] « Cameroun/Covid-19 : Orange réduit 30% sur des forfaits Internet et instaure la gratuité des transferts d'argent (sans limite) sur Orange Money », site internet : http://www.osiris.sn/Cameroun-Covid-19-Orange-reduit-30.html, consulté le 12/05/2024.

[90] « Orange Cameroun porte à 180 millions de FCFA son don en matériels au gouvernement, pour la lutte contre le Covid-19 », site internet : https://www.investiraucameroun.com/economie/1606-14685-orange-cameroun-porte-a-180-millions-de-fcfa-son-don-en-materiels-au-gouvernement-pour-la-lutte-contre-le-covid-19, consulté le 12/05/2024.

établissements scolaires. Le Lycée de la Cité des palmiers de Douala, le Lycée Leclerc et celui de Mendong à Yaoundé en sont les premiers bénéficiaires[91].

MTN Cameroun, pour sa part, a depuis le 20 mars 2020, suspendu les frais de paiement sur certains transferts d'argent entre les comptes MTN mobile money. Pour l'opérateur, cette mesure de suspension du paiement des frais concerne les transferts d'argent, pour des montants allant jusqu'à 20.000 FCFA. La mesure sera limitée à 3 transactions par jour et par compte. Elle sera valable pour une durée de 30 jours pouvant être revue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Elle ajoute qu'en facilitant les paiements à distance, le mobile money peut également permettre de faire face aux contraintes qu'imposent les mesures limitant les mouvements et les déplacements des personnes en vue de réduire les risques de propagations du virus. Les entreprises et les particuliers peuvent ainsi effectuer des transactions essentielles, même en situation d'isolement ou de confinement, grâce à cette solution[92].

Pour limiter la propagation du coronavirus au Cameroun, les autorités publiques ont suspendu depuis le 17 mars 2020 les cours dans les établissements scolaires, secondaires et universitaires sur l'ensemble du territoire national. Dans ce contexte, la Fondation MTN a annoncé, le 4 avril 2020, qu'elle donnait un accès libre aux sites web et autres plateformes numériques dédiés à l'éducation, à partir du réseau MTN au Cameroun. Etudiants et élèves ont donc accès à 30 plateformes numériques locales et internationales consacrées à l'éducation aussi bien primaire, secondaire, qu'universitaire. En accédant à cette plateforme, la data des abonnés n'est pas consommée[93].De plus, MTN lance, le premier Juin 2020 à Douala, une campagne de distribution des équipements de protection contre le Coronavirus. L'opération cible 4000 enseignants, le personnel soignant de dix hôpitaux, les hommes de médias et entre 4000 et 5 000 vendeurs de services MTN dans les dix régions du pays. Ces professions sont considérées comme particulièrement exposées du fait de leur contact avec le public. Des mairies bénéficient aussi du matériel de désinfection des lieux publics comme les marchés[94].

A Douala, le 01 juin 2020**,** la fondation MTN, annonce le lancement d'une initiative baptisée « Y'ello Hope » pour renforcer la contribution de MTN à la réponse nationale contre la propagation de Covid-19. Les activités de l'initiative

[91] « Lutte contre le Covid-19: Orange Cameroun lance «Orange Clean School» en partenariat avec le Minesec. : CAMEROON », site internet : https://www.camer.be/80930/11:1/cameroon-lutte-contre-le-covid-19orange-cameroun-lance-orange-clean-school-en-partenariat-avec-le-minesec.html, consulté le 12/05/2024.

[92] « Lutte contre le Covid-19 : la contribution de Mtn et Orange Cameroun », site internet : https://237infos.net/lutte-contre-le-covid-19-la-contribution-de-mtn-et-orange-cameroun/, consulté le 12/05/2024.

[93] « COVID-19 : MTN Cameroon donne accès gratuit à 30 sites web d'éducation », site internet : https://ecomatin.net/covid-19-mtn-cameroon-donne-acces-gratuit-a-30-sites-web-deducation, consulté le 12/05/2024.

[94] ABOUDI Ottou, « Lutte contre le Coronavirus : MTN Cameroun chiffre sa contribution à ce jour à 2 milliards de FCFA », https://www.investiraucameroun.com/index.php/actualites-investir-au-cameroun/0106-14599-lutte-contre-le-coronavirus-mtn-cameroun-chiffre-sa-contribution-a-ce-jour-a-2-milliards-de-fcfa, consulté le 12/05/2024.

Y'ello Hope seront déployées sous la forme d'une caravane qui couvrira l'ensemble des 10 régions du Cameroun, pendant 21 jours, à compter du lundi 1er juin 2020, en lieu et place des 21 jours of Y'ello Care, programme de bénévolat traditionnel des employés de MTN, suspendu cette année en raison des mesures restrictives imposées par la crise sanitaire du coronavirus. La caravane fournira des équipements de protection à certaines des communautés les plus vulnérables, notamment le personnel médical, les enseignants, les employés municipaux, les téléphonistes, les professionnels des médias, etc. Les membres de ces communautés recevront, entre autres, du matériel de désinfection, des masques homologués et lavables, des solutions hydro-alcooliques ainsi que d'autres équipements médicaux.[95] Les hommes d'affaires de la diaspora participent également à la gouvernance du Coronavirus au Cameroun.

3- Les contributions des hommes d'affaires

Le milliardaire chinois Jack MA propriétaire d'Alibaba et le milliardaire nigérian Tony ELUMELU propriétaire de l'institution financière United Bank For Africa (UBA) se démarquent significativement dans la gouvernance du Coronavirus au Cameroun.

En présence des partenaires du Système des Nations-Unies au Cameroun, Madame le Secrétaire Général du Ministère de la Santé Publique du Cameroun, a procédé le 26 mars 2020 à l'aéroport international de Yaoundé Nsimalen, à la réception du don de 20.000 kits de test, 100.000 masques,1000 équipements de protection et écrans faciaux à usage médical, offerts par la Fondation Alibaba pour soutenir les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie Covid-19 au Cameroun[96].

Le vendredi 27 mars 2020, le ministre camerounais de la Santé publique remerciait l'institution financière United Bank For Africa (UBA) qui a offert 150 millions de FCFA pour riposter contre le Covid-19. La veille, le pays de Paul Biya réceptionnait 20 000 tonnes de kits de tests, 100 000 vêtements de protection et écrans faciaux à usage médical[97].

---

[95] « National Covid-19 Response MTN Foundation soutient les communautés », site internet : https://mtn.cm/fr/newsfoundation/national-covid-19-response-mtn-foundation-supports-communities/, consulté le 12/05/ 2024.

[96] MOUNJOUOWOU Arouna, « Covid-19* Réception d'un don de masques et de kits de test offert par la Fondation Jack MA et la Fondation Alibaba au Cameroun. », site internet : http://onsp.minsante.cm/fr/news/221/covid-19-r%C3%A9ception-dun-don-de-masques-et-de-kits-de-test-offert-par-la-fondation-jack-ma-et, consulté le 12/05/2024.

[97] « Coronavirus au Cameroun : où sont les riches fils du pays ? », site internet : https://actucameroun.com/2020/03/31/coronavirus-au-cameroun-ou-sont-les-riches-fils-du-pays/, consulté le 21/06/2024.

CONCLUSION

La maladie de Coronavirus qui s'est déclarée en Chine à partir du mois de Décembre 2019 a longtemps été considérée comme un phénomène local relevant de la responsabilité des autorités chinoises, avant d'être qualifiée d'épidémie en Janvier 2020 par l'OMS, puis, de pandémie en Mars de la même année. Il s'agit désormais d'une épreuve majeure à laquelle est confronté l'ensemble de la communauté internationale[98]. Dès lors, l'humanité est confrontée à la plus grande urgence de santé publique mondiale depuis la fin de la seconde guerre mondiale et que la solidarité internationale est indispensable pour la surmonter[99]. La Chine et la communauté internationale sont pleinement mobilisées pour tenter d'enrayer la propagation de la maladie et d'éviter que cette épidémie en Chine ne se transforme en véritable pandémie. Ce virus ne connaît pas de frontière, et donc l'épidémie du covid-19 est passée au stade d'une pandémie mondiale[100]. Cette urgence de santé publique de portée internationale appelle la solidarité et la coopération internationales. Le multilatéralisme est donc plus que jamais convoqué.

Par ailleurs, les Etats africains aux systèmes de santé précaires et fragiles sont impuissants à faire face isolément, par le seul recours à des mesures nationales, à la propagation internationale de l'épidémie du Covid-19. Ce phénomène ne peut être appréhendé efficacement que par une coopération internationale au sein des différentes organisations internationales, qui est un outil indispensable au succès de la préparation et de la riposte aux épidémies et aux pandémies[101].

C'est ainsi que les responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé, au milieu du conflit généralisé, veulent ériger le continent africain en priorité de la communauté internationale d'une part, en le qualifiant de terrain fertile pour une propagation incontrôlable de la pandémie au regard de la vétusté de ses systèmes de santé, et d'autre part, en multipliant des appels de coopération et de solidarité internationale envers l'Afrique pour une gouvernance efficiente du Coronavirus. Le Cameroun fait aujourd'hui face à trois situations d'urgence : les attaques de Boko Haram dans le Nord du pays, un violent conflit dans l'Ouest anglophone et la crise de réfugiés qui touche toute l'Afrique centrale. Pour la deuxième année consécutive, le pays se classe parmi les crises les plus négligées au monde. La pandémie de COVID-19 aggrave les crises existantes et amplifie la souffrance de la population. Face à l'augmentation des infections par la COVID-19, le gouvernement camerounais a demandé l'aide internationale de l'OMS[102], d'où la pertinence de ce sujet intitulé : les jeux des acteurs internationaux dans la gouvernance du Coronavirus en Afrique (cas du Cameroun).

---

[98] POKAM (HDP), op. cit., p. 10.
[99] Allocution de XI Jinping, op. cit.
[100] BOULANOUA (M), op. cit.
[101] Ibid.
[102] « COVID-19 : Malteser International envoie une équipe médicale d'urgence au Cameroun », site internet : https://www.malteser-international.org/fr/qui-sommes-nous/services/actualites/news-detail/covid-19-malteser-international-envoie-une-equipe-medicale-durgence-au-cameroun.html, consulté le 12/05/2024.

Ce cri d'alarme a été reçu favorablement par la communauté internationale qui a transformé le Cameroun en un terrain de jeux visibles à travers les actions et interactions des acteurs internationaux. Il s'agit des acteurs bilatéraux (la France, les Etats – Unis, l'Allemagne, la Chine, le Japon, le Royaume – Uni), multilatéraux (l'OMS, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le FMI), et transnationaux (AFD, ACF, hommes d'affaires Jack MA et Tony ELUMELU, et des multinationales telles que les opérateurs de téléphonie mobiles en l'occurrence de MTN et Orange). Ces jeux ont vu le jour au Cameroun à travers l'assistance financière, médicale, vaccinale et logistique. Enfin, il y' a lieu de relever que grâce à cet appui international, le Cameroun a déjoué tous les pronostics et renversé toutes les prévisions de l'hécatombe de la pandémie à travers le pays. Cependant, les zones d'ombre sur les enjeux et les contraintes de ces acteurs internationaux engagés dans la gestion de la pandémie au Cameroun restent encore à clarifier.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUDI Ottou, « Lutte contre le Coronavirus : MTN Cameroun chiffre sa contribution à ce jour à 2 milliards de FCFA », https://www.investiraucameroun.com/index.php/actualites-investir-au-cameroun/0106-14599-lutte-contre-le-coronavirus-mtn-cameroun-chiffre-sa-contribution-a-ce-jour-a-2-milliards-de-fcfa, consulté le 12/05/2024.
- MBOG PIBASSO Achille, « Covid-19 : Le FMI débloque 135 milliards de FCFA pour le Cameroun », disponible sur : https://www.financialafrik.com/2020/05/05/covid-19-le-fmi-debloque-135-milliards-de-fcfa-pour-le-cameroun/ , consulté le 22/04/2024.
- « Action contre la Faim lance des activités de lutte contre la propagation du Covid-19 au Cameroun », site internet : https://www.actioncontrelafaim.org/presse/action-contre-la-faim-lance-des-activites-de-lutte-contre-la-propagation-du-covid-19-au-cameroun/, consulté le 12/05/2024.
- Allocution de M. XI Jinping Président de la République populaire de Chine à l'ouverture en séance virtuelle de la 73e Assemblée mondiale de la Santé (Beijing, 18 mai 2020).
- ANDZONGO Sylvain, « Le PNUD met en place des financements pour les PME de l'agro-industrie impactées par la Covid-19 au Cameroun », mis à jour le 03/05/2021, disponible sur : https://www.investiraucameroun.com/economie/0305-16325-le-pnud-met-en-place-des-financements-pour-les-pme-de-l-agro-industrie-impactees-par-la-covid-19-au-cameroun, consulté le 17/04/2024.
- « Au Cameroun, des milliards de francs CFA dédiés à la lutte contre le Covid-19 détournés », site internet : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/01/au-cameroun-des-milliards-de-francs-cfa-dedies-a-la-lutte-contre-le-covid-19-detournes_6082404_3212.html, consulté le 20 /06 /2024.
- ATANGANA Olive, « Communiqué de presse de l'ambassade des Etats – Unis au Cameroun », publié le 11/03/2020, mis à jour le 13/03/2020, disponible sur : https://actucameroun.com/2020/03/10/les-etats-unis-offrent-71-millions-de-fcfa-au-cameroun-pour-lutter-contre-le-coronavirus/, consulté le 13/03/2020.
- ATANGANA Olive, « Lutte contre le Coronavirus. La Chine vole à nouveau au secours du Cameroun », publié le 10/08/2020, mis à jour le 13/08/2020, disponible sur : https://lurgentiste.com/lutte-contre-le-coronavirus-la-chine-vole-a-nouveau-au-secours-du-cameroun/ consulté le 08/03/2024.
- BOULANOUAR Messaouda, *Le multilatéralisme face aux défis de la pandémie du Covid-1*, Algérie, Institut des Hautes Etudes de Sécurité Nationale, 2021.
- « Cameroun/Covid-19 : Orange réduit 30% sur des forfaits Internet et instaure la gratuité des transferts d'argent (sans limite) sur Orange Money », site internet : http://www.osiris.sn/Cameroun-Covid-19-Orange-reduit-30.html, consulté le 12/05/2024.
- « Cameroun : arrivée d'un million de doses du vaccin anti-COVID-19 de Sinopharm offertes par la Chine », site internet : http://www.focac.org/fra/zfgx_5/rwjl/202112/t20211215_10470198.htm, consulté le 08/03/2024.
- « Cérémonie de remise de l'aide d'urgence "Appui au développement de la chaîne du froid en réponse à la pandémie de Covid-19" », site internet : https://www.cmr.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_00641.html, consulté le 09/05/2024.
- « Communiqué de presse de l'Unicef au Cameroun le 25 Aout 2023 », disponible sur : https://www.cmr.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_00641.html, consulté le 20 Mars 2024.
- « Communiqué de presse de l'Unicef au Cameroun le 23 Juin 2024 », disponible sur : https://www.africa-newsroom.com/press/coronavirus-cameroon-japanese-government-joins-in-the-fight-against-covid19-in-cameroon?lang=fr, consulté le 20/03/2024.
- « Communiqué de presse de l'ambassade de France au Cameroun et l'AFD du 13 Mai 2020 », site internet : https://cm.ambafrance.org/7,7 milliards de FCFA pour soutenir la lutte contre le COVID-19 au (...) - La France au Cameroun (ambafrance.org) , consulté le 03/03/2024.

- « Communiqué de presse de l'ambassade des USA au Cameroun », disponible sur : https://cm.usembassy.gov/fr/les-usa-intensifient-la-lutte-contre-la-covid-19-au-cameroun-avec-un-appui-supplementaire-de-29-millions-de-dollars/, consulté le 09/03/2024.
- « Communiqué de presse de l'Ambassade de Chine au Cameroun le 03 Mars 2021 », site internet : http://www.focac.org/fra/zfgx_5/rwjl/202103/t20210304_10130210.htm, consulté le 08/03/2024.
- « Coronavirus : Un premier cas confirmé au Cameroun » [archive], sur maroc-diplomatique.net, 7 mars 2020 (consulté le 4/04/2020).
- « Coronavirus au Cameroun : où sont les riches fils du pays ? », site internet : https://actucameroun.com/2020/03/31/coronavirus-au-cameroun-ou-sont-les-riches-fils-du-pays/, consulté le 21/06/2024.
- « Coronavirus : L'Unicef vole au secours du Cameroun », disponible sur : https://www.lebledparle.com/coronavirus-l-unicef-vole-au-secours-du-cameroun/, consulté le 15/04/2024.
- « Coronavirus au Cameroun », site internet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pand%C3%A9mie_de_Covid-19_au_Cameroun, consulté le 06/08/2023.
- « COVID-19 : Malteser International envoie une équipe médicale d'urgence au Cameroun », site internet : https://www.malteser-international.org/fr/qui-sommes-nous/services/actualites/news-detail/covid-19-malteser-international-envoie-une-equipe-medicale-durgence-au-cameroun.html, consulté le 12/05/2024.
- « Covid-19 : Huawei propose au Cameroun un dispositif d'intelligence artificielle », site internet : https://ecomatin.net/covid-19-huawei-propose-au-cameroun-un-dispositif-dintelligence-artificielle, consulté le 11/05/2024.
- « Covid-19 : le Japon alloue un million de dollars au Cameroun pour renforcer la chaîne de froid », disponible sur : https://www.stopblablacam.com/societe/0604-8569-covid-19-le-japon-alloue-un-million-de-dollars-au-cameroun-pour-renforcer-la-chaine-de-froid, consulté le 17/03/2024.
- « (COVID-19) Le nombre de cas d'infection au coronavirus dépasse les 100 au Cameroun » [archive], sur french.xinhuanet.com, consulté le 4/04/2020.
- « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 001/Juillet 2020/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://staging.afro.who.int/fr/countries/cameroon/publication/bulletindinformation-de-loms-cameroun-ndeg-001-juillet-2020-edition-speciale, consulté le 14/04/2024.
- « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N0 002/Décembre 2020/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/2021-01/COVID19%20INFOD%20OMS%20N02%20DU%2030-12-2020.pdf, consulté le 14/04/2024.
- « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 003/Janvier - Juin 2021/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/2023-06/Bulletin%20COVID-19%20Info%20N003%20FRENCH_OMS_CAMEROON.pdf, consulté le 14/04/2024.
- « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 004/Juillet - Décembre 2021/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/202306/Bulletin_COVID_19_Infos_N004_FRANCAIS_OMS_CAMEROON..pdf, consulté le 14/04/2024.
- « COVID 19 INFOS BULLETIN D'INFORMATION DE L'OMS CAMEROUN N^0 005/Janvier – Juillet 2022/ EDITION SPECIALE », disponible sur : https://www.afro.who.int/sites/default/files/2023-06/Bulletin%20COVID-19%20Info_FRENCH_OMS_CAMEROO_N005_fran%C3%A7ais.pdf, consulté le 14 Avril 2024.

- « COVID 19 : l'Unicef assiste les enfants démunis », disponible sur : https://www.crtv.cm/2020/04/covid19-lunicef-assiste-les-enfants-demunis/, consulté le 15/04/2024.
- « COVID-19 : MTN Cameroon donne accès gratuit à 30 sites web d'éducation », site internet : https://ecomatin.net/covid-19-mtn-cameroon-donne-acces-gratuit-a-30-sites-web-deducation, consulté le 12/05/2024.
- DAIGNEAULT Pierre-Marc (dir), « Les approches théoriques en évaluation », *Cahiers de la performance et de l'évaluation*, No 4, 2011.
- DARREN Lambo Ebelle, « CAMEROUN : Covid-19: L'UNESCO remet du matériel informatique au Minesec pour les cours à distance :: CAMEROON », mise en ligne : 27/06/2020 20:04:00, disponible sur : https://www.camer.be/81025/11:1/cameroun-covid-19-lunesco-remet-du-materiel-informatique-au-minesec-pour-les-cours-a-distance-cameroon.html, consulté le 21/04/2024.
- Division de la Communication et des Relations Publiques, MINDDEVEL « Lutte contre la COVID-19 : Appui du PNUD aux CTD », site internet : https://www.minddevel.gov.cm/lutte-contre-la-covid-19-appui-du-pnud-aux-ctd/, consulté le 17/04/2024.
- DJIMADEU Christian, « Coronavirus : Les USA assistent le Cameroun dans la prévention », publié le 14 Février 2020, disponible sur : https://fr.journalducameroun.com/coronavirus-les-usa-assistent-le-cameroun-dans-la-prevention/, consulté le 09/03/2024.
- « De nouveaux dons d'équipements américains feront progresser la lutte contre le covid-19 et le paludisme au cam », site internet : https://cm.usembassy.gov/fr/dons-dequipements-americains-lutte-contre-le-covid-19-et-le-paludisme-au-cameroun/, consulté le 09/03/2024.
- EBOKO Fred et SCHLIMMER Sina, « Covid-19 : l'Afrique face à une crise mondiale », *Politique étrangère*, 2020, no 4, pp. 123-134.
- « Expression économique numéro 210 », disponible sur : https://actucameroun.com/2021/04/01/coronavirus-le-japon-accorde-un-moratoire-sur-460-millions-au-cameroun/, consulté le 20/03/2024.
- GRAWITZ Madeleine, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en Sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2ème édition, 1982.
- HOUMMADI Laila., HAFID, J., MACHRAOUI S., ADAMOU, B., « Jusqu'où l'Afrique peut-elle limiter l'impact de la pandémie de COVID-19 ? ». *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, *68*(5), 2020, pp. 302-305.
- KANGA Alain « Cameroun - Lutte contre le Covid-19: Le PNUD offre des équipements de protection d'une valeur de 50 millions de francs CFA à l'Université de Yaoundé II », site internet : http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-lutte-contre-le-covid-19-le-pnud-offre-des-equipements-de-protection-dune-valeur-374064.html, consulté le 17/04/2024.
- KOUASSI Richard. K, « Covid -19 : Les USA volent au secours du Cameroun », mis à jour le 23/10/2023 dans Cameroun : Yaoundé, culture, disponible sur : https://www.afrique-sur7.ci/478553-covid-19-usa-cameroun, consulté le 09/03/2024.
- LADYFA, « Lutte contre le coronavirus : l'Allemagne vient au secours du Cameroun », Publié le 29/04/2020, mis à jour le 29/04/2020, disponible sur : https://actucameroun.com/2020/04/29/lutte-contre-le-coronavirus-lallemagne-vient-au-secours-du-cameroun/, consulté le 13/03/2024.
- « La coopération internationale en matière de santé », site internet : https://www.eduki.ch/fr/doc/dossier_5_ci.pdf, consulté le 15/05/2023.
- « La Chine fait don des équipements médicaux au Cameroun pour soutenir sa lutte contre le COVID-19 », site internet : http://french.xinhuanet.com/2021-03/16/c_139812548.htm, consulté le 08/03/2024.
- « L'ambassade de Chine au Cameroun a offert des dons à de différents établissements camerounais », site internet : http://cm.china embassy.gov.cn/fra/zxxx/202112/t20211213_10467438.htm, consulté le 08/03/2024.
- Last JM. A dictionary of epidemiology. 4 ed. New York: Oxford University Press.

- « Le Cameroun reçoit son premier lot de vaccins offerts par la Chine », site internet : https://www.aa.com.tr/fr/afrique/coronavirus-le-cameroun-recoit-un-premier-lot-de-vaccins-offert-par-la-chine/2205807, consulté le 08/03/2024.
- « Le Cameroun bénéficie de deux projets de lutte contre le Covid Financés par l'AFD », site internet : https://ecomatin.net/le-cameroun-beneficie-de-deux-projets-de-lutte-contre-le-covid-finances-par-lafd, consulté le 11/05/2024.
- LOULICHKI Mohammed, « L'humanitaire, maillon faible de la gestion de la Covid-19 en Afrique », *Policy Brief. Policy Center for the New South*, 2020.
- « Lutte contre le Covid – 19 : l'Unicef appuie des établissements à l'Est », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/33236/fr.html/lutte-contre-le-covid-19-lunicef-appuie-etablissements-lest, consulté le 15/04/2024.
- « Lutte contre la Covid – 19 : Huawei aux côtés du gouvernement camerounais », site internet : https://timesnews2.info/lutte-contre-la-covid-19-huawei-aux-cotes-du-gouvernement-camerounais/, consulté le 11/05/2024.
- « Lutte contre la Covid-19 : L'AFD satisfait de sa collaboration avec le Centre Pasteur du Cameroun. », site internet : https://www.pasteur-yaounde.org/index.php/fr/echos-du-cpc/964-lutte-contre-la-covid-19-l-afd-satisfait-de-sa-collaboration-avec-le-centre-pasteur-du-cameroun, consulté le 11/05/2024.
- « Lutte contre le Covid-19 : Orange Cameroun lance « Orange Clean School » en partenariat avec le Minesec. : CAMEROON », site internet : https://www.camer.be/80930/11:1/cameroon-lutte-contre-le-covid-19orange-cameroun-lance-orange-clean-school-en-partenariat-avec-le-minesec.html, consulté le 12/05/2024.
- « Lutte contre le Covid-19 : la contribution de Mtn et Orange Cameroun », site internet : https://237infos.net/lutte-contre-le-covid-19-la-contribution-de-mtn-et-orange-cameroun/, consulté le 12/05/2024.
- « Lutte contre la maladie à Coronavirus : L'UNICEF offre 70 unités de lavage des mains aux habitants de Douala », disponible sur : https://cameroon.un.org/fr/43751-lutte-contre-la-maladie-%C3%A0-coronavirus-l%E2%80%99unicef-offre-70-unit%C3%A9s-de-lavage-des-mains-aux, consulté le 15/04/2024.
- MATHE Syndhia, DURY Sandrine, TEMPLE Ludovic, NGOME TATA Precillia I., NSANGOU NJANKOUO Abdoulay, OTOU Murie, Etude d'impact socio-économique des effets de la COVID 19 sur les stratégies paysannes et l'adaptation des filières agricoles et alimentaires au Cameroun. Livrable 2. Montpellier : CIRAD, 2021.
- MBOTO Lucie Fouda, « Le conseil d'administration du FMI approuve un nouveau décaissement de 156 millions de dollars en faveur du Cameroun pour aider le pays à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 », disponible sur : https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/10/21/pr20318-cameroon-imf-executive-board-approves-new-disbursement-to-address-the-impact-of-the-covid-19, consulté le 22/03/2024.
- MOUNJOUOWOU Arouna, « Covid-19. Réception d'un don de masques et de kits de test offert par la Fondation Jack MA et la Fondation Alibaba au Cameroun. », site internet : http://onsp.minsante.cm/fr/news/221/covid-19-r%C3%A9ception-dun-don-de-masques-et-de-kits-de-test-offert-par-la-fondation-jack-ma-et, consulté le 12/05/2024.
- « National Covid-19 Response MTN Foundation soutient les communautés », site internet : https://mtn.cm/fr/newsfoundation/national-covid-19-response-mtn-foundation-supports-communities/, consulté le 12/05/2024.
- NCTHAPDA Arnaud, « Coronavirus Covid-19 : les Etats-Unis soutiennent le Cameroun », rédigé le 10/03/2020, mis à jour le 14/10/2021, disponible sur : https://www.allodocteurs.africa/coronavirus-covid-19-les-etats-unis-soutiennent-le-cameroun-2850.html, consulté le 09/03/2024.
- NGAPOUT Assiatou, « vaccination : plus de 68.000 doses de vaccin offertes par le Japon », site internet : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/47470/fr.html/vaccination-plus-de-68-000-doses-offertes, consulté le 17/03/2024.
- NGO Patricia Ngouem « Cameroun. Coronavirus : les Etats-Unis plaident pour un accès de l'ONU dans les régions anglophones », publié le 09/04/2020 à 09h27, mis à jour le

09/04/2020 à 09h37, disponible sur : https://fr.le360.ma/monde/cameroun-coronavirus-les-etats-unis-plaident-pour-un-acces-de-lonu-dans-les-regions-anglophones-212904/, consulté le 09/03/2024.

- NGO José Margaret Nolga, « Cameroun : Coopération Soutien continu des États Unis dans la Lutte contre le COVID-19 » disponible sur : https://www.minsante.cm/site/?q=en/node/4298, consulté le 09/03/2024.
- NGOUMOU ZIEMINE Elise, « lutte contre le covid -19 : l'Allemagne aux cotés de la police », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32080/fr.html/lutte-contre-le-covid-19-lallemagne-aux-cotes-de-la-police, consulté le 13/03/2024.
- NJIPWO Elisabeth Laure, « L'UNESCO et les Ministères en charge de l'éducation au Cameroun évaluent leur apport à la mise en place du système de continuité pédagogique et recensent les leçons apprises », disponible sur : https://www.unesco.org/fr/articles/note-dinformation-lunesco-et-les-ministeres-en-charge-de-leducation-au-cameroun-evaluent-leur-apport, consulté le 21/04/2024.
- NWAHA Alain, « Cameroun/Coronavirus : le PNUD accorde du matériel médical pour 2 milliards de FCFA », publié : 19/04/2020, Mis à jour : 19/04/2020, site internet : https://actucameroun.com/2020/04/19/cameroun-coronavirus-le-pnud-accorde-du-materiel-medical-pour-2-milliards-de-fcfa/, consulté le 17/03/2024.
- ONANA Bertin, « Cameroun-Covid 19 : les États-Unis ont déjà contribué à hauteur de 12 milliards de FCFA », publié le 23/07/2021, disponible sur : https://fr.journalducameroun.com/information-continu/cameroun-covid-19-les-etats-unis-ont-deja-contribue-a-hauteur-de-12-milliards-de-f-cfa/, consulté le 09/03/2024.
- ONDOUA Joseph, « Covid-19 : La Grande Bretagne aux côtés du Cameroun », mis à jour le 07 Mai 2020, disponible sur :https://journalintegration.com/covid-19-grande-bretagne-aux-cotes-cameroun/, consulté le 13/03/2024.
- ONU Cameroun « Impact du Covid-19 sur le système éducatif du Cameroun », disponible sur : https://cameroon.un.org/fr/40118-impact-du-covid-19-sur-le-syst%C3%A8me-%C3%A9ducatif-du-cameroun, consulté le 21/04/2024.
- Organisation mondiale de la santé, « Situation Reports on COVID-19 outbreak. Sitrep 19 », 08 /07/2020, disponible sur : www.afro.who.int.
- OWONO Fridolin Omgba et MFO André Bienvenu, « Gestion de la riposte covid-19 au Cameroun : entre restrictions gouvernementales et changements de paradigmes sociétaux », *Djiboul*, Vol.4, N°002, 2021.
- « Site de suivi de l'Université Johns Hopkins » [archive], sur https://coronavirus.jhu.edu [archive].
- « Orange Cameroun porte à 180 millions de FCFA son don en matériels au gouvernement, pour la lutte contre le Covid-19 », site internet : https://www.investiraucameroun.com/economie/1606-14685-orange-cameroun-porte-a-180-millions-de-fcfa-son-don-en-materiels-au-gouvernement-pour-la-lutte-contre-le-covid-19, consulté le 12/05/2024.
- POKAM Hilaire De Prince, *La chine dans la gouvernance africaine du Coronavirus, de la « diplomatie du masque et du vaccin » à la construction du leadership international*, Dschang, Editions du CREGRISA, 2022.
- « PNUD Cameroun - Fonds de Réponse au COVID-19 », disponible sur : https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=211020, consulté le 16/04/2024.
- « Prévention et lutte contre la COVID-19 : Unicef et le CIPCRE au secours des prisons centrales de Yaoundé, Douala et Bafoussam », disponible sur : https://cipcre.org/prevention-et-lutte-contre-la-covid-19-unicef-et-le-cipcreau-secours-des-prisons-centrales-de-yaounde-douala-et-bafoussam/, consulté le 15/04/2024.
- RABIATOU Ibrahim, « Coopération Cameroun – Japon : des équipements médicaux offerts », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/60749/fr.html/cooperation-cameroun-japon-equipements-medicaux-offerts, consulté le 20/03/2024.

- « Rentrée scolaire : L'UNESCO appuie le Cameroun dans la mise en place du dispositif national intégré d'enseignement à distance », site internet : https://cameroon.un.org/fr/95983-rentr%C3%A9e-scolaire-l%E2%80%99unesco-appuie-le-cameroun-dans-la-mise-en-place-du-dispositif-national, consulté le 10/05/2020.
- SEGONDY Michel, « Coronavirus : la pandémie ! », *Revue Francophone des Laboratoires*, 2020, vol. 2020, no 521, p. 1.
- TCHUILEU Alexandra, « Le PNUD aux cotés des communes », mis à jour : le 12 Juin 2020, disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32996/fr.html/content-detail, consulté le 17/04/2024.
- « World Health Organization. WHO Director-General's opening remarks at the media briefing on COVID-19 - 11 March 2020. 2020 ». Repéré à https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-re- marks-at-the-media-briefing-on-covid-19---consulté le 11/03/2020.
- World Health Organization. Coronavirus disease 2019 (COVID-19) Situation Report –97 (26/04/ 2020). WHO ; 2020.
- ZOGO Marius, « Cameroun : 14,4 milliards du PNUD et de la BADEA pour les entreprises affectées par la pandémie du Covid 19 », mise à jour : 29 septembre 2022, disponible sur : https://ecomatin.net/cameroun-144-milliards-du-pnud-et-de-la-badea-pour-les-entreprises-affectees-par-la-pandemie-du-covid-19/, consulté le 17/04/2024.
- « 300 mégaphones offerts au Mincom », disponible sur : https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/32579/fr.html/400-megaphones-offerts-au-mincom, consulté le 15/04/2024.

LA COUR PENALE SPECIALE :

entre mimétisme juridictionnel ou avancée en matière de lutte contre l'impunité des crimes graves commis en République Centrafricaine ?

PAR

Dr. Herménégilde Richard GUERET-GBAGBA

Maître-Assistant à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques,

Université de Bangui-RCA.

(richard.gueret@yahoo.com)

Résumé : La Cour Pénale Spéciale de la République Centrafricaine, s'est inscrite dans la dynamique des dernières strates des juridictions pénales à qui, la communauté, fût-elle internationale lui a donné mandat de rendre justice pour prioriser la valeur humaine souvent déniée par les crises. La présente réflexion se propose d'interroger l'apport de la CPS dans la lutte contre l'impunité en Centrafrique. Loin d'être un objet d'inflation institutionnelle juridico-judiciaire, la CPS est une véritable arme contre les crimes graves ayant pour seule cause la négation des droits humains. C'est ainsi qu'elle est pensée par les Nations Unies et les autorités centrafricaines ce d'autant plus que le besoin pressant de la population à un moment donné est que la justice rien que la justice triomphe. Quoique les obstacles ne sont pas loin.

Mots-clés : Cour Pénale Spéciale - Crime grave- Impunité -République Centrafricaine.

Abstract : The Special Criminal Court of the Central African Republic, is amongst the last stratus of criminal jurisdictions to which, the national and international community has given a mandate to bring justice by prioritizing human values which are often in question during crisis. The following reflection set itself the target of examining the contribution of the special criminal court in the fight against grave crimes in Central Africa Republic. It contends that, far from being an object of legal-judicial institutional inflation, the special criminal court is a real weapon against grave crimes caused by the non-respect of human rights. This is how it was conceived of by the United Nations and the Central African Republic authorities in context of rising demand for justice within the population. However, the court faces a number of challenges which hinder the attainment of its objectives.

Keys words: Special Criminal Court-Central Africa Republic- Impunity-grave crimes

INTRODUCTION

La République Centrafricaine est l'un des États de l'Afrique Centrale victime à répétition de guerres civiles et de conflits armés internes. Ce pays couvrant une superficie estimée à 623.000 km², et une population de 6 616 000 habitants, est un pays enclavé entre six États à savoir le Tchad, le Cameroun, les deux Congo et les deux Soudans. Il est à cet effet le cible de nombreuses tragédies et crises à répétition qui fragilisent son économie, déciment sa population, détruisent les infrastructures et empêchant tout effort misé pour les développements tant sur le plan national qu'international. La récurrence des crises militaro-politiques qui ont cours dans le

pays, a plongé ce dernier dans un cycle de violence chronique[1]. Ces différentes crises trouvent pour la plupart leurs causes dans la mauvaise gestion des ressources du pays par des minorités qui accèdent au pouvoir par la voie des armes ainsi que la mauvaise gouvernance. Ce pays est devenu un foyer récurrent de conflits armés qui se multiplient chaque décennie. La récente crise qui a ébranlé le Centrafrique est une crise de longue durée, émaillée de violences sporadiques sur fond de désintégration de l'État, d'économie de survie et de profonds clivages entre groupes socio-ethniques. Alors que les groupes armés (*les anti-Balaka et les ex Séléka*) se caractérisent par leur criminalisation et leur fragmentation, les tensions intercommunautaires ont mis à mal l'unité nationale et la fabrique sociale centrafricaine. L'ampleur des difficultés dues à la crise sécuritaire demeure préoccupante.

Ainsi l'État centrafricain et la communauté internationale dans l'optique de garantir l'état de droit et de lutter contre l'impunité, ont mis en place un mécanisme juridictionnel hybride baptisé la Cour Pénale Spéciale. Cette étude consiste à faire un commentaire sur la loi organique n°15.003 du 03 juin 2015 portant création, organisation et fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale (CPS), de démontrer la nature et l'apport de cette juridiction dans la lutte contre l'impunité des crimes graves en République Centrafricaine (RCA). Mais pour une meilleure compréhension de notre démonstration, il est nécessaire de définir d'abord l'impunité et les crimes graves.

« *L'impunité représente le triomphe du mensonge, du silence et de l'oubli. Elle viole et empoisonne la mémoire des individus et des communautés* »[2]. L'impunité est au sens juridique, l'absence de sanction en violation d'une règle de droit préétablie. On peut la définir plus précisément comme « *l'absence, en droit ou en fait, de la mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs de violations des droits de l'homme, ainsi que de leur responsabilité civile, administrative ou disciplinaire, en ce qu'ils échappent à toute enquête tendant à permettre leur mise en accusation, leur arrestation, leur jugement et s'ils sont reconnus coupables, leur condamnation à des peines appropriées, y compris à réparer le préjudice subi par leurs victimes* »[3] .

L'impunité quant aux violations graves des droits de l'Homme a été également définie par la jurisprudence internationale des droits de l'Homme comme une violation des devoirs de l'État, selon le droit international, à savoir : enquêter sur les violations graves des droits humains ; traduire en justice et sanctionner avec des peines appropriées les responsables de ces violations ; offrir un recours effectif aux

[1] GAZELE LEMBY A. P. & GUERET-GBAGBA H. R, « L'usage de la force dans le règlement des conflits armés internationalisés issus de la crise électorale de 2020 en République Centrafricaine », dans *Revue Internationale du Chercheur*, «Volume 5, Numéro 2, 2024 p. 309.

[22]JACQUES (G.), *Beyond impunity, an oeucumenical approach to truth, Justice and Reconciliation. Conseil œcuménique des églises*, Genève 2000.

[3] JOINET (L.), *Questions de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme (civils et politiques*), Rapport final pour la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, (E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1).

victimes des violations graves droits humains ; obtenir une réparation juste et adéquate pour les victimes et leurs proches ; établir la vérité des faits[4].

C'est ce que résume le Principe 1 de l'ensemble actualisé de principes pour la protection et la promotion des droits de l'Homme grâce à la lutte contre l'impunité[5] : à la fois source et conséquence du silence et de l'oubli, l'impunité bafoue certains droits et devoirs élémentaires qui devraient être garantis pour chacun : droit à la vérité et devoir de vérité, droit à la justice et devoir de justice, droit à la réparation et devoir de réparation[6]. L'impunité comporte une triple dimension, morale[7], politique[8] et juridique[9].

Le Statut de Rome de 1998 portant création de la Cour pénale internationale définit dans ses articles 5 à 8 : les crimes de guerre correspondent à des infractions graves aux conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles de 1977 et 2005 qui protègent les personnes ne participant pas aux hostilités commises en période de conflit armé[10]. Les crimes contre l'humanité sont des actes graves commis sur une population civile dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique notamment pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel,

---

[4] JOINET (L), op.cit.

[5] Co-Directrice du Centre pour les droits de l'homme et le droit humanitaire du Washington College of Law, Diane ORENTLICHER, qui vient d'être chargée de la mise à jour des principes de l'ONU en matière d'impunité, a dirigé de 1995 à 2004, le Bureau de recherches sur les crimes de guerre. L'Ensemble de Principes à la Commission des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité avait été présenté en 1997 par Louis JOINET, expert des droits de l'homme. Mme Orentlicher a pour sa part réalisé une étude indépendante, assortie de recommandations, sur les meilleures pratiques permettant d'aider les États à renforcer leur capacité nationale en matière de lutte contre tous les aspects de l'impunité. Cette étude a été présentée à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies lors de sa 60e session, au mois d'avril dernier. Dans sa mise à jour, Mme Orentlicher tiendra compte de l'évolution récente du droit international et de la pratique, notamment de la jurisprudence internationale et de la pratique des États, Communiqué de l'ONU à Genève du 15 septembre 2004.

[6] JOINET (L), *Lutter contre l'impunité, dix questions pour comprendre et pour agir*, Paris, La Découverte, Collection Sur le Vif, 2002, p. 9.

[7] La morale est concernée dans les situations où le pardon est utilisé comme moyen de rétablir la coexistence pacifique entre êtres humains dans une société comme cela a été le cas en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid.

[8] Quant au politique, il est partout, il décide de beaucoup et son souci principal étant la paix sociale, quand l'approche sécuritaire ne la garantit plus il hésite souvent entre justice, compromis, pardon, mémoire et oubli.

[9] Le juridique est en revanche mis à contribution par d'autres sociétés préférant une justice punitive sans laquelle aucune reconstruction durable n'est possible. Cela a été l'exemple du Rwanda.

[10] Sont considérés comme crimes de guerre : les meurtres, tortures et mauvais traitements, expériences médicales, prise et exécution d'otages, déportations des populations civiles, détention illégale des civils, attaques contre des civils, enrôlements forcés, pillage et destruction sans motif des biens, villes et villages, et atteintes aux biens culturels. Le Statut de Rome, dans son article 7, y a ajouté les crimes de déportation, le transfert forcé de populations, les disparitions forcées, l'apartheid, toutes formes de privation de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et « toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable », la circonscription et l'enrôlement des enfants de moins de quinze ans dans l'armée sont également considérés comme des crimes de guerre.

sexiste ou religieux, dans le cadre d'un conflit interne ou international, les enlèvements d'enfants et leur enrôlement dans les armées ainsi que les mariages forcés ayant été consacrés comme tels, l'esclavage et les disparitions forcées[11]. Les crimes de génocide sont une forme particulière du crime contre l'humanité et s'en distingue par l'intention de détruire tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel, que ce soit en temps de guerre ou de paix, lors d'un conflit international ou interne[12].

Quant aux crimes d'agression, leur définition a été votée en juin 2010, lors de la Conférence de révision du Statut de la Cour Pénale Internationale, à savoir la planification, la préparation, le lancement ou l'exécution par une personne effectivement en mesure de contrôler ou de diriger l'action politique ou militaire d'un Etat, d'un acte d'agression qui, par sa nature, sa gravité et son ampleur, constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies (…). On entend par acte d'agression, l'emploi par un Etat de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies[13].

La clarification conceptuelle permet alors de dégager l'intérêt de cette étude. Sur le plan théorique, elle vise à analyser les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la CPS dans l'optique de voir sa particularité ou sa spécificité par rapport aux autres juridictions internationalisées. Sur le plan pratique d'identifier sa contribution effective dans le cadre de la lutte contre l'impunité en République Centrafricaine. De cet intérêt découle la question suivante : l'effectivité des actions de la CPS permet-elle de conclure à un mimétisme juridictionnel ou une avancée en matière de lutte contre l'impunité en RCA ?

De cette question découle une réponse provisoire suivante : bien que s'inspirant du modèle d'autres juridictions internationalisées l'apport de la CPS est considérable en matière de lutte contre l'impunité en RCA.

La vérification de cette hypothèse de recherche exige des méthodes adéquates. La méthode juridique dans sa double variante notamment l'exégèse et la casuistique. L'exégèse consiste à l'interprétation des textes aussi bien nationaux qu'internationaux relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la CPS. Quant à la

---

[11] Les crimes contre l'humanité même si elle est apparue avant la seconde guerre mondiale, cette notion n'a été juridiquement reconnue que par l'Accord de Londres du 08 août 1945, à l'origine de la création du Tribunal de Nuremberg. Elle figurera par la suite dans d'autres traités internationaux, comme la Convention sur l'imprescriptibilité des crimes et des crimes contre l'humanité du 26 novembre 1968. Lire aussi NEEL (L.), *La judiciarisation internationale des criminels de guerre : la solution aux violations graves du droit international humanitaire ?* Criminologie, vol.33, n° 2, 2000.

[12] Le crime de génocide est défini par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies du 09 décembre 1948 comme étant la destruction en tout ou partie voulue d'un groupe de personnes en tant que tel , que ce groupe soit national, ethnique, racial ou religieux. L'intention de détruire, d'éradiquer un groupe humain constitue le trait caractéristique qui distingue le génocide du crime contre l'humanité, plus général. Son article 2 énumère les éléments constitutifs du génocide.

[13] Article 8 bis du Statut de Rome.

casuistique, elle repose sur l'analyse des décisions de justice. Elle permet d'analyser les décisions rendues par la CPS dans le but de comprendre la particularité de cette instance.

Au regard de ce qui suit, seront successivement étudiés le processus de création de la Cour, sa nature, son fonctionnement (**I**), son premier verdict, les affaires pendantes, les obstacles à son fonctionnement et son avenir (**II**).

I. LE PROCESSUS DE CRÉATION DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE, SA NATURE ET SON FONCTIONNEMENT

Comme les autres générations des juridictions pénales internationales, le processus de création de la CPS répond aux exigences juridiques, lesquelles ont façonné son fonctionnement et déterminé sa nature.

A. Le processus de création et la nature juridique de la CPS

La CPS est le fruit d'une maturation de la Communauté internationale et de l'Etat centrafricain. De ce fait, il est judicieux de voir le processus de sa création (**1**) qui sera suivi de sa nature juridique (**2**).

1. Le processus de création

Dans le cadre d'une transition politique et institutionnelle, le Forum National de Bangui en juin 2015, a abouti à l'adoption d'un Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction qui prévoyait la mise en place d'une Cour Pénale Spéciale[14]. Déjà lors des consultations populaires menées dans les communautés à travers le pays en amont du Forum de réconciliation nationale, il était clairement affirmé que « *la population adhère au principe du dialogue et de la réconciliation, mais pose comme condition première la justice et la réparation des dommages subis (…) pour y parvenir* »[15].

Au Forum de Bangui, d'autres participants ont réclamé que les responsables des violations des droits de l'Homme répondent de leurs actes : il s'agit des membres du gouvernement de transition, des groupes armés, de la société civile et des groupes à caractère religieux. Mais face à la fragilité et à l'incapacité des juridictions nationales centrafricaines de poursuivre et de juger les responsables de ces crimes graves dans le respect des droits des justiciables, l'accent a été mis sur la création d'un tribunal hybride. La création de la CPS était l'une des principales recommandations du Forum de Bangui.

C'est dans cette dynamique qu'un Mémorandum d'Entente entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République

---

[14] GREBENYUK (I.), « La Cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de la complémentarité élargie », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2018/1, numéro 1, p. 9. Voir aussi Les recommandations du Forum de Bangui de juin 2015.

[15] Amnesty International, République centrafricaine : le rejet de toute demande d'immunité est une mesure allant dans le sens de la justice, 16 mai 2015. Voir aussi le rapport de l'Amnesty International, *République centrafricaine : le long chemin vers la paix : l'obligation de rendre des comptes*, 2017, p. 13.

centrafricaine (MINUSCA) et le Gouvernement de la République Centrafricaine a été signé les 05[16] et 07[17] août 2014. Ainsi donc, le Gouvernement et la MINUSCA conviennent par le présent Mémorandum d'Entente, entre autres de ce qui suit :

« *(…) 4. Le Gouvernement s'engage à créer par voie législative une Cour Criminelle Spéciale (ci-après « la Cour » qui aura pour compétence sur tout le territoire de la République centrafricaine pour enquêter, instruire et juger les crimes graves, incluant entre autres les violations graves des droits humains et les violations graves du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violences graves contre les droits des enfants telles que le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits, qui constituent une menace à la paix, la stabilité ou la sécurité en République centrafricaine* »[18].

Ainsi, donnant suite à la recommandation du Forum de Bangui[19] et pour mettre un terme à ce cycle récurrent de violences, à la culture de l'impunité et suppléer aux carences du système judiciaire national, le Conseil National de

[16] Mme Isabelle GAUDEUILLE, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargée de la réforme judiciaire et des droits de l'Homme, a signé pour la partie centrafricaine.

[17] M. Babacar GAYE, Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies a signé pour la partie MINUSCA.

[18] Il convient de souligner que la MINUSCA a été établie par le Conseil de Sécurité des Nations Unies conformément à la Résolution 2149 (2014) du 10 avril 2014 avec le mandat défini dans ladite résolution et sur la base des Recommandations formulées par le Secrétaire Général des Nations Unies dans son rapport du 03 mars 2014. Par lettre du 09 avril 2014, la Présidente de la République Centrafricaine souhaite que le Conseil de Sécurité des Nations Unies accorde une attention particulière à la recommandation du Secrétaire Général telle décrite dans son rapport du 03 mars 2014 pour que la future opération de maintien de la paix des Nations Unies soit en mesure d'adopter , à la demande du Gouvernement de la République Centrafricaine, en concertation et accord avec les Nations Unies, sur la base d'une lettre d'entente conclue d'un commun accord, « des mesures urgentes et provisoires » dans les domaines de la sécurité et de l'Etat de droit. C'est dans la même lettre du 09 avril 2014 que la Présidente de la République Centrafricaine note qu'outre qu'elles sauveraient des vies dans des endroits où les forces de sécurité centrafricaines ne sont pas encore présentes ou opérationnelles, de telles mesures adoptées à la demande du Gouvernement centrafricain par l'opération des Nations Unies, contribueraient à mettre fin, à travers les efforts collectifs, à l'impunité et à traduire en justice les auteurs de violences, d'abus et de violations de droits humains et les violations graves du droit international humanitaire. Qu'en application du paragraphe 40 de la Résolution 2149 (2014), le Conseil de Sécurité a décidé que la MINUSCA pourrait, sur demande formelle des autorités de transition et dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, adopter à titre exceptionnel et sans constituer de précédent ni remettre en cause les principes agréés régissant les opérations de maintien de la paix dans les zones où les forces de sécurité nationale ne sont pas présentes ou ne sont pas opérationnelles, des mesures temporaires d'urgence de portée limitée, assorties de délais et compatibles avec les objectifs de protection des civils et d'action en faveur de la justice nationale et internationale et de l'Etat de droit énoncées au paragraphe 30 de ladite Résolution 2149 (2014), pour maintenir l'ordre public fondamental et lutter contre l'impunité, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur toute mesure ayant été adoptée sur cette base.

[19] Le Forum de Bangui de 2015 a fortement recommandé la mise en place d'une Juridiction spéciale chargée d'enquêter, de poursuivre et de juger les violations graves des droits humains, y compris le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre commis sur le territoire centrafricain depuis le 1er Janvier 2003.

Transition (CNT)[20] faisant office de Parlement à cette période, a préparé le projet de la loi organique portant création, organisation et fonctionnement de la CPS, lequel a été adopté le 22 avril 2015. Et la loi elle-même a été promulguée le 3 juin 2015[21].

En Juillet 2018, la loi n°18-010 portant Règlement de Procédure et de Preuves devant la CPS et la loi n°18-009 modifiant certaines dispositions de la Loi organique sont promulguées levant ainsi les derniers obstacles juridiques au début des activités de la CPS. Le 22 octobre 2018, la CPS a tenu sa session inaugurale marquant le lancement officiel de ses activités judiciaires et de ses enquêtes[22].

La création de la Cour est assurément un évènement marquant qui s'inscrit dans la logique judiciaire de la lutte contre l'impunité[23]. Qu'en est-il de sa nature juridique ?

2. La nature juridique de la Cour Pénale Spéciale : une juridiction pénale internationalisée

Aux termes de l'article 1er de la loi organique portant création, organisation et fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale, il est créé au sein de l'organisation judiciaire centrafricaine une juridiction pénale nationale dénommée Cour Pénale Spéciale (CPS). Il ressort clairement des dispositions susmentionnées et contrairement à ce qu'affirment certains commentateurs que la CPS est une juridiction nationale et non internationale[24]. Par sa source donc, puisqu'instaurée par une loi nationale, la CPS est constitutionnellement une juridiction nationale[25], en dépit du fait qu'une assistance internationale par la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) soit prévue. Par ailleurs, pour lutter contre l'impunité des crimes graves commis, la CPS a été mise en place, à la demande de l'Etat centrafricain avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Il ne s'agit donc pas d'une juridiction internationale ou d'un organe subsidiaire du Conseil de sécurité à l'instar du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, même si un soutien financier des Nations Unies lui est apporté pour pouvoir fonctionner[26].

---

[20] Le CNT était le pouvoir législatif de la transition.

[21] La mise en place de cette Cour n'est pas encore finalisée. Toutefois, une avancée importante du processus a déjà lieu. Toussaint Muntazini Mukimapa, magistrat congolais nommé Procureur de la CPS, ainsi que cinq magistrats centrafricains (dont deux juges d'instruction et un juge de la Chambre d'accusation) viennent de prêter serment (MINUSCA, « Les magistrats de la Cour pénale spéciale ont prêté serment », Communiqué de presse, 30 juin 2017). Deux juges internationaux sont également nommés (MINUSCA, « Deux nouveaux magistrats pour siéger à la Cour pénale spéciale pour la Centrafrique », Communiqué de presse, 13 avr. 2017).

[22] Pour toute information sur la CPS veuillez consulter son site au www.cps-rca.cf

[23] JOINET (L.), *op.cit.*, p. 78.

[24] Interventions du Procureur général près la Cour d'appel de Bangui, d'un magistrat près la Cour de cassation et d'un avocat auprès de la CPS.

[25] GREBENYUK (I.), « La cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de la complémentarité élargie », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2018/1, numéro 1, p. 9.

[26] GAUTIER (A.), « Responsabilité internationale des Etats, des organisations internationales et des individus », *JurisClasseur Droit international*, Fasc. 300, 9 avril 2014 date de la dernière mise à jour.

La CPS est une Cour hybride soutenue par l'Organisation des Nations Unies qui a été créée en 2015 et a commencé à fonctionner en 2018. Composée des magistrats, juges et greffiers nationaux et internationaux et appliquant le droit national et le droit international, la CPS est une juridiction pénale internationalisée[27] à l'instar de ses prédécesseures. Elle peut donc être rapprochée *rationae materiae* et *rationae personae* des autres juridictions internationalisées comme le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone (TSSL)[28], les Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens (CETC)[29], la Chambre pour les crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine (CHBH)[30], l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental (ATNUTO)[31], les Chambres Africaines Extraordinaires (CAE)[32] et le Tribunal Spécial pour le Liban (TSL)[33].

---

[27] Bien que l'expression juridiction « internationalisée », « mixte », « hybride » soit parfois utilisée en tant que qualificatif distinct, nous allons l'utiliser comme interchangeable.

[28] Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone est créé par Accord du 16 janvier 2002 entre les Nations Unies et le gouvernement sierra léonais. Siégeant à Freetown, il statue sur les crimes les plus graves commis depuis le 30 novembre 1996 lors d'une guerre civile et assimile le mariage forcé à un crime contre l'humanité. Le TSSL a une composition hybride. Son premier jugement date du 20 juin 2007 et son dernier du 30 septembre 2013 condamnant Charles TAYLOR, Ancien Président du Libéria, à cinquante ans de prison pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il a fermé ses portes le 31 décembre 2013, le tribunal. Résiduel pour la Sierra Leone ayant pris la relève pour soutenir et protéger les témoins des procès.

[29] Le 14 mars 2006, les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens sont mis en place par un accord passé avec les Nations Unies pour juger les principaux dirigeants khmers rouges, accusés de crimes contre l'humanité commis du 17 avril 1975 au 07 janvier 1979 : le premier procès s'ouvrit le 17 février 2009.

[30] Instaurée en 2002, la chambre pour les crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine débute ses travaux en mars 2005, dans la lignée et la continuité du TPIY.

[31] Par sa résolution 1272 du 25 octobre 1999, le Conseil de sécurité des Nations Unies a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental dont le mandat consiste notamment à administrer la justice. Il en résulte, en juin 2000, la mise en place d'une juridiction spéciale pour statuer sur les violations graves du droit international humanitaire commises pendant le conflit menant à l'indépendance du Timor-Leste.

[32] Les chambres africaines extraordinaires sont une juridiction hybride ad hoc, créées au sein des juridictions sénégalaises et chargées de poursuivre les auteurs présumés des crimes internationaux commis au Tchad durant le régime de Hisséne Habré. Elles ont été établies par un accord entre le Sénégal et l'Union Africaine en date du 22 août 2012, qui a conclu un long travail des groupes de victimes et des organisations non gouvernementales en faveur d'un procès des cadres du régime. Inaugurées le 8 février 2013, les chambres africaines extraordinaires ouvrirent très tôt leur instruction. Après une première visite au Tchad, la chambre d'instruction a inculpé Habré le 2 juillet 2013 pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerre. Il fut placé en détention provisoire le même jour. Le procès de Habré s'ouvrit en été 2015 et la procédure judiciaire a pris fin le 27 avril 2017. Il a été reconnu coupable et condamné à perpétuité. Pour les détails, http://ipaporg.net. TIGROUDJA (H.) et AKANDJI KOMBE (J-F.), Fiche technique : Les chambres africaines extraordinaires, l'Institut Panafricain d'Action et de Prospective IPAP, Contribution au Forum de Bangui « paix, justice et réconciliation » 2015. Lire aussi TÉLIKO (S.), *Les chambres africaines extraordinaires et la répression des crimes internationaux en Afrique*, Paris, L'Harmattan Sénégal, 2020, 496 pages. Lire également l'arrêt de la chambre d'assise d'appel du 27 avril 2017, situation en République du Tchad, le procureur général contre Habré Hissein.

[33] Le tribunal spécial de Liban a été créé en 2009 pour juger les auteurs de l'assassinat du premier ministre Rafic HARIRI. Il a rendu son verdict le 18 août 2020. On peut lire sur le site

Ces juridictions pénales internationalisées, aussi appelées tribunaux hybrides ou mixtes[34], sont apparues à la fin des années 1990. Elles sont parfois décrites comme la « troisième génération » de juridictions pénales internationales (le Tribunal de Nuremberg représentant la première et les tribunaux ad hoc (TPIY et TPIR) la seconde). Parmi les exemples de telles juridictions, on retrouve le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, les Chambres extraordinaires cambodgiennes, les chambres africaines extraordinaires, les Collèges spéciaux du Timor Oriental et le Tribunal spécial pour le Liban. Comme le TPIY et le TPIR, ces juridictions sont des institutions ad hoc, créées pour traiter des situations spécifiques, pour un lapse de temps déterminé.

Toutefois, à la différence de ces tribunaux, les juridictions pénales internationalisées ont à la fois des composantes nationales et internationales. Elles sont constituées de personnel international et local, y compris les juges et les procureurs et elles combinent le droit international et le droit national[35]. Elles sont situées dans les pays où les crimes ont été commis, à l'exception du Tribunal Spécial pour le Liban qui a son siège en dehors du pays[36]. Loin d'être des solutions provisoires vouées à la disparition, les juridictions internationalisées, à la fois internes et internationales[37], semblent désormais constituer l'un des panneaux d'un triptyque « international pur/internationalisé/national ». Il s'agit, en effet, d'un véritable complément de la Cour Pénale Internationale, d'une part, et des juridictions et institutions étatiques, d'autre part[38]. Mais avant d'explorer attentivement l'aspect complémentaire de la CPS, il est nécessaire de dire quelques mots sur son degré

---

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/liban/evenements/article/liban-verdict-du-tribunal-special-pour-le-liban-sur-l-assassinat-de-rafiq-267330 consulté le 10 décembre 2022 « La France salue l'action du Tribunal spécial pour le Liban (TSL), qui a condamné le 16 juin 2022 les accusés MERHI et ONEISSI en appel dans le cadre de l'affaire principale concernant l'assassinat de Rafic Hariri. Cette décision était attendue des familles des victimes comme de la communauté internationale. Ce verdict doit à présent être pleinement exécuté. La France rappelle son engagement constant dans la lutte contre l'impunité à travers le monde. Depuis sa création par la résolution 1757 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France a soutenu le TSL, juridiction indépendante et impartiale, sur les plans budgétaire et technique. La France est attachée au redressement du Liban, fondé sur des réformes ambitieuses, en matière d'État de droit, de justice et de lutte contre l'impunité. Ces aspirations sont exprimées avec constance par le peuple libanais. La France continuera de se tenir à ses côtés ». Lire Johan SOUFI, Le procès de l'assassinat de Rafic HARIRI, tribunal spécial pour le Liban : un rendez-vous manqué pour la justice internationale au moyen Orient, 21 octobre 2020.

[34] Bien que les expressions juridictions « internationalisées », « mixtes », « hybrides » soient parfois utilisées en tant que qualificatifs distincts, nous allons les utiliser comme interchangeables.

[35] FIDH, Manuel des victimes devant la Cour pénale Internationale, 2017, p. 39.

[36] SOUFI (J.), *art. cit*., 21, octobre 2020.

[37] Les éléments internationaux de ces juridictions hybrides ont pour but de colmater les brèches du système national afin d'accroître la légitimité et l'efficacité des procédures.

[38] Voir sur cette complémentarité entre la CPS, CPI et juridictions nationales, l'excellent article de GREBENYUK (I.), « La Cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de complémentarité élargie », op. cit.

d'internationalisation[39], la nature mixte de la juridiction reposant sur « *un dosage unique entre les éléments nationaux et internationaux* »[40] .

Du point de vue du critère organique, la composition de la CPS est mixte. Elle se caractérise par le principe de coproduction judiciaire entre les membres nationaux et internationaux. Le Procureur spécial est un Procureur international[41]. Affranchi des pressions centrafricaines, il est censé garantir l'indépendance et l'impartialité des enquêtes. Au sein de la Chambre d'Assises, les juges nationaux sont majoritaires et les Présidents de toutes les chambres sont toujours des nationaux, détail qui permettra de légitimer davantage les jugements rendus au nom de la communauté centrafricaine. Au sein de la Chambre d'instruction, par contre, la composition est paritaire[42]. Si les Centrafricains sont quantitativement plus nombreux, les magistrats internationaux sont majoritaires aux niveaux les plus décisifs, c'est-à-dire dans les formations d'appel (dans la Chambre d'accusation spéciale et dans la Chambre d'appel).

Comme l'a si bien résumé et avec pertinence le Substitut international du Procureur spécial international de la CPS, l'hybridité de la CPS réside dans le fait qu'elle est composée dans toute sa structure organisationnelle de magistrats nationaux et de magistrats internationaux. Cette hybridité se manifeste également, dans le caractère international et national des autres membres du personnel de la Cour. Au terme de sa mise en place, la CPS sera composée de 25 magistrats dont 13 nationaux et 12 internationaux. Malgré la majorité numérique des juges nationaux les chambres qui statueront en dernier ressort comprennent une majorité de juges internationaux. Le législateur centrafricain a prévu une composante internationale à la Cour en vue d'apporter à celle-ci, l'expertise nécessaire dans un domaine

[39] Sur cette méthode élémentaire d'appréciation, v. KOLB, (R.) Le degré d'internationalisation des tribunaux pénaux internationalisés, dans H. Ascensio, (E.) Lambert-Abdelgawad, (J.-M.) Sorel (dir.), *Les juridictions pénales internationalisées (Cambodge, Kosovo, Sierra Leone, Timor Leste),* Paris, Société de législation comparée, coll. Unité mixte de recherche de droit comparé de Paris, vol. 11, 2006, p. 47-68. Notons qu'il existe une autre approche, basée sur la théorie de Kelsen, selon laquelle « la nature interne ou internationale d'une juridiction dépend exclusivement de la qualification de l'acte qui attribue le pouvoir juridictionnel au tribunal » (v. Y. Kerbrat, Les conflits entre les tribunaux pénaux hybrides et les autres juridictions répressives (nationales et internationales), dans H. Ascensio, (E.) Lambert-Abdelgawad, (J.-M). Sorel (dir.), op. cit., p. 189-208). Toutefois, cette approche ne nous paraît pas assez nuancée, puisqu'elle oblige de choisir entre deux catégories de juridictions (internationales et nationales), alors que la troisième catégorie des juridictions internationalisées s'impose de plus en plus de par ses traits caractéristiques.

[40] Martineau (A.-C), *Les juridictions pénales internationalisées. Un nouveau modèle de justice hybride* ? Paris, Pedone, coll. Perspectives internationales, 2007, p. 3. |

[41] Art. 18 de loi organique n° 15.003 portant création, organisation et fonctionnement de la Cour pénale spéciale en date du 22 avr. 2015.

[42] Cette parité des co-juges d'instruction existait déjà dans les Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens et a engendré beaucoup de difficultés pratiques au point de ralentir considérablement la procédure (cf. le témoignage du juge d'instruction international qui a qualifié ce système d'« usine à gaz » : Lemonde (M.), *Un juge face aux Khmers rouges*, Paris, Éditions du Seuil, 2013, passim).

judiciaire complexe et de soutenir les magistrats et autre personnel nationaux dans des enquêtes et poursuites difficiles et dangereuses.

Juridiction hybride également, du fait de son mode de financement, constitué par des contributions bilatérales et multilatérales en appoint aux crédits budgétaires internes ; juridiction hybride enfin, du fait de ses règles de fonctionnement, et en particulier de son Règlement de procédure et de preuve qui a été promulgué en juillet 2018. En effet, tout en demeurant fidèle à la nature romano-germanique du système judiciaire centrafricain (telle que définie par le Code Pénal Centrafricain), cet instrument juridique incorpore les exigences fondamentales de respect des droits humains et des standards internationaux en matière de procès équitable, aide légale, de protection des victimes et des témoins, etc[43].

Dans le même ordre d'idées et comme l'ont souligné certains auteurs, « *cette internationalisation de la CPS est visible sur plusieurs plans* »[44].

L'internationalisation de la CPS se perçoit encore mieux, dans le rôle que joue la Communauté internationale, tant pour le financement que pour le fonctionnement de cette juridiction, afin qu'elle puisse rendre une justice crédible et efficace. Ainsi, en raison des difficultés économiques actuelles traversées par la RCA, la loi organique de 2015 sur la CPS prévoit que « *le budget de la Cour pénale spéciale est pris en charge par la Communauté internationale, notamment au moyen de contributions volontaires, y compris la participation de la MINUSCA ou toute opération mandatée par le Conseil de sécurité ou le système des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement, dans la limite des ressources budgétaires disponibles* »[45].

De même, en l'absence d'une force publique étatique dotée d'une réelle capacité de contrainte à l'égard des responsables des crimes graves commis en RCA, la loi organique attribue ce rôle clef à la MINUSCA. Elle constitue ainsi la colonne vertébrale de l'Unité spéciale de police judiciaire rattachée à la CPS, qui est chargée « *de constater les infractions, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs en vue de les présenter au Procureur spécial* »[46]. Plus globalement, c'est aussi sur les forces de la MINUSCA que repose la lourde tâche de protection des témoins, des avocats et des membres de la CPS.

Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, « *les tribunaux mixtes peuvent exercer une influence positive sur le système de justice*

[43] DETCHOU (D), Les particularités et les défis de la Cour pénale spéciale de Centrafrique, 2018, https.//globaljustice.queenslaw.ca/news/les-particularites-et-les-defis-de-la-cour-penale-speciale-de Centrafrique.
[44] AKANDJI-KOMBE (J.-F.) et MAIA (C.), « La Cour Pénale Spéciale Centrafricaine : les défis de la mise en place d'une justice pénale internationalisée en République centrafricaine », dans *Revue belge de Droit international*, Editions bruyllant, Bruxelles, 2017/1.
[45] Art. 53 de la loi organique.
[46] Art.28, § 1.

interne des États qui sortent d'un conflit et contribuer de façon durable à l'établissement de l'État de droit et au respect des droits de l'Homme »[47].

A. Le fonctionnement de la Cour : sa compétence, son organisation et sa procédure

Bien qu'instituée comme complément des juridictions nationales centrafricaines et de la Cour Pénale Internationale, la CPS possède des compétences, une organisation et une procédure.

1. Les Compétences de la CPS[48]

La CPS est une juridiction spéciale au sein de la justice centrafricaine créée par la loi n°15.003 du 3 juin 2015 qui a pour mandat d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République Centrafricaine en matière de droit international, notamment le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre objets des enquêtes en cours et à venir[49].

En ce qui concerne la compétence *ratione materiae* de la CPS, l'article 3 de la Loi organique renvoie pour la définition des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'elle énumère, aux dispositions des articles 152 à 162 du Code pénal Centrafricain qui eux-mêmes reprennent pour l'essentiel les crimes prévus par le Statut de Rome ratifié par la République centrafricaine (RCA) le 3 octobre 2001[50]. Contrairement aux tribunaux Ad-hoc internationaux et aux tribunaux hybrides, la CPS a compétence pour instruire et juger les actes de coaction et de complicité qui relèvent de sa compétence et qui ont été commis sur le territoire des États étrangers avec lesquels la Centrafrique est liée par des Accords d'entraide[51].

Pour ce qui est de sa compétence *ratione temporis*, la loi organique donne compétence à la CPS de poursuivre tous les crimes rentrant dans sa compétence matérielle commis depuis le 1er janvier 2003, ce qui donne à cette Cour une compétence temporelle illimitée quant au futur. Cette compétence illimitée permet ainsi à cette juridiction, de poursuivre les violations graves qui continuent toujours à se commettre sur le territoire centrafricain, les groupes armés étant toujours opérationnels sur une bonne partie du territoire[52]. La compétence temporelle illimitée

---

[47] Préface de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, « Les instruments de l'Etat de droit dans les sociétés sortant d'un conflit : valorisation des enseignements tirés de l'expérience des tribunaux mixtes », HCDH, 2008.

[48] Nous sommes tributaires dans cette partie de l'analyse faite par DETCHOU (D.), Substitut International sur les compétences de la CPS, dont il a conclu à une compétence partagée entre CPS, CPI et autres tribunaux.

[49] Art. 3 al. 1 de la Loi organique no. 15-003 du 3 juin 2015.

[50] Art. 3 al. 1 de la Loi organique.

[51] Art. 3 al. 3 de la Loi organique.

[52] Art. 3 al. 1 de la Loi organique.

est une particularité propre à la CPS que l'on ne retrouve pas au niveau des autres tribunaux hybrides qui, eux ont une compétence temporelle limitée dans le temps.

La compétence *ratione loci* de la CPS quant à elle, s'étend non seulement à des crimes commis sur l'ensemble du territoire de la RCA mais aussi à des actes de coaction et complicité commis sur le territoire des États limitrophes avec lesquels la RCA a signé des accords d'entraide judiciaire[53].

Sur la compétence partagée, il convient de relever que la loi portant création de la CPS a ceci de particulier qu'elle donne compétence concurrente et complémentaire à trois ordres de juridiction que sont la Cour Pénale Internationale, la Cour Pénale Spéciale et les Tribunaux centrafricains de droit commun[54]. Dans cette nomenclature judiciaire, la CPI a primauté en cas de conflit de compétence sur la CPS[55] tandis que cette dernière a primauté sur les juridictions nationales de droit commun[56]. L'action de la CPI demeure donc complémentaire à celle de la Cour pénale spéciale et à celle de cette dernière à celle des tribunaux de droit commun par le biais d'ententes en matière de coopération judiciaire.

Il y a lieu de noter ici que c'est la première fois qu'un tribunal hybride travaille dans un pays où des enquêtes de la CPI ont été ouvertes, ce qui pourrait constituer une importante innovation surtout s'il y a une réelle coordination et coopération entre ces deux juridictions[57]. En d'autres termes, c'est la première fois qu'une Cour hybride œuvre aux côtés de la CPI[58]. En dépit de tout, une question nous vient à l'esprit comment s'organise la CPS ?

2. L'organisation de la Cour Pénale Spéciale

Fortement inspirée du modèle inquisitoire, la Cour pénale spéciale se compose d'une Chambre d'instruction, d'une Chambre d'accusation spéciale (qui statue sur les appels interjetés contre les ordonnances rendues par les cabinets d'instruction), d'une Chambre d'assises et d'une Chambre d'appel[59]. Elle est dotée d'un Greffe[60], d'un Parquet du Procureur spécial[61] et est assistée par une Unité

[53] Art. 4 de la Loi organique.
[54] Art. 36 à 38 de la Loi organique.
[55] Art. 37 de la Loi organique. Cette disposition qui peut paraitre contraire au principe de complémentarité tel que défini par le Statut de Rome s'explique notamment par le fait que chronologiquement la CPI avait lancé deux enquêtes concernant la RCA avant la création de la CPS.
[56] Art. 3 et 36 de la Loi organique.
[57] DETCHOU (D.), op.cit.
[58] LABUDA (P.), "The Special Criminal Court in the Central African Republic: Failure or Vindication of Complementarity?", 2017, 15 Journal of International Criminal Justice, pp. 175-176.
[59] Art.7 al.1 de la loi organique.
[60] Art.7 al 2, La Cour Pénale Spéciale est assistée dans les actes quotidiens de sa mission par un greffe structuré conformément aux pratiques éprouvées dans l'accomplissement des tâches confiées par la loi aux juridictions de sa nature et de son type.
[61] Art.7 al.3, Le Ministère Public est représenté auprès de la Cour Pénale Spéciale par le Parquet du Procureur Spécial.

spéciale de police judiciaire[62]. Une Unité spéciale d'appui de la MINUSCA apporte également son aide juridique[63]. Par ailleurs, un équivalent du Bureau de la défense, « corps spécial d'avocats de la Cour », est également institué pour mieux défendre les intérêts des parties aux procès[64].

À l'exception des membres de l'Unité Spéciale de Police Judiciaire et du Secrétariat du Parquet Spécial, la composition de toutes les formations décisionnelles de la CPS et celle de son greffe comprennent obligatoirement au moins un membre international proposé par la MINUSCA[65].

En ce qui concerne leur nomination, les membres nationaux ou internationaux de la CPS doivent être des personnes de bonne moralité, faisant preuve d'une intégrité[66] et possédant les qualifications professionnelles requises pour être nommés aux plus hautes fonctions judiciaires. Ils justifient d'une expérience suffisante en matière de Droit Pénal et de Droit International, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

Une fois prêtés serment, les membres de la CPS s'engagent à exercer leurs fonctions en toute impartialité et loyauté. Leur indépendance est garantie et ils jouissent des privilèges et immunités diplomatiques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions[67]. En contrepartie de ces droits, ils sont astreints à des règles déontologiques strictes[68]. Ainsi, les fonctions de membres de la CPS sont incompatibles avec tout autre emploi public ou privé, notamment avec les fonctions de Président de la République, de membre d'un Parlement, de membre de Gouvernement et de membre d'un Barreau d'Avocats non omis au Tableau de l'Ordre[69].

En ce qui concerne la nomination des membres nationaux, les membres de la CPS sont les magistrats nationaux en activité, les avocats inscrits à l'un des Barreaux de la République Centrafricaine et les Enseignants de droit d'Université ayant une expérience des pratiques juridictionnelles. Les Magistrats nationaux en activité, sont nommés conformément à la loi portant Statut de la Magistrature. Les Avocats et les Enseignants élus par leurs pairs, sont proposés au Conseil Supérieur de la Magistrature, à titre exceptionnel, par le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. En cas de carence, dans le rang des Magistrats professionnels en activité, sous réserve

---

[62] Art.8 de la loi organique : La Cour Pénale Spéciale est appuyée dans ses actes d'investigations et d'établissement des preuves des infractions entrant dans son domaine de compétence par une Unité Spéciale de Police Judiciaire à compétence également nationale qui lui est exclusivement rattachée.

[63] Art 7. al.3 : Un Juge de la Cour Pénale Spéciale peut se faire assister par un Conseiller Juridique recruté au plan national ou international avec l'appui de la Mission Multidimensionnelle Intégré des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA).

[64] Art. 64 et 65 de la loi organique.

[65] Art. 9 de la loi organique.

[66] MUBIALA Mutoy, « La Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples : Mimétisme institutionnel ou avancée judiciaire ? », *RGDIP*, 1998-3, p. 775.

[67] Voir les dispositions combinées des articles 60, 61 et 62 de la Loi organique.

[68] Art. 25 de la loi organique.

[69] Art. 20 de la loi organique.

des incompatibilités édictées par l'article 20 de la loi organique, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est autorisé à proposer au Conseil Supérieur de la Magistrature la nomination aux fonctions de la CPS, des Magistrats et juges admis aux fonctions honoraires[70].

Quant à la nomination des membres internationaux, les Magistrats, Juges et Greffiers internationaux, justifiant des qualifications pour être nommés aux plus hautes fonctions judiciaires dans leurs pays respectifs, sont proposés par la MINUSCA et nommés par l'autorité assumant les fonctions de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature aux fonctions qui leur sont confiées par la présente loi. L'autorité de proposition désignée ci-dessus, veille à ce que les Magistrats, Juges et Greffiers internationaux pressentis pour exercer des fonctions au sein de la Cour Pénale Spéciale justifient d'une expérience suffisante en matière de Droit Pénal et de Droit International, notamment le Droit International Humanitaire et les Droits de l'Homme dans leurs pays respectifs[71].

Le Ministère Public près la CPS est indépendant et s'interdit de recevoir quelque injonction des autorités politiques ou de quelque groupe de pression[72].

Toutefois, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux conserve le pouvoir de dénoncer au Procureur Spécial des faits susceptibles de constituer les infractions de la compétence de la Cour. Une telle dénonciation n'entame en rien la liberté du Parquet Spécial sur la suite à lui réserver. Le Ministère Public peut être saisi par plainte ou dénonciation de quelque partie que ce soit[73]. De même, l'indépendance accordée au Ministère Public par l'alinéa 1er de l'article 34 de la loi organique n'exonère pas les responsables du Parquet Spécial de l'obligation de produire, à l'intention du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, les rapports périodiques retraçant l'activité juridictionnelle des différentes formations de la CPS[74]. Cependant qu'en est-il de la procédure ?

3. La Procédure devant la CPS

Il convient d'abord de relever que toute la procédure devant la CPS est décrite dans la loi organique n°18.010 du 02 juillet 2018, portant Règlement de procédure et de preuve devant la CPS. Il a été choisi dans le cadre de cette étude d'en traiter que certaines caractéristiques. Au niveau procédural, la prépondérance de l'influence nationale est claire du fait du profond enracinement de la CPS dans le système judiciaire centrafricain. Toutefois, si le Code de procédure pénale interne s'applique à la CPS[75], les standards procéduraux internationaux pourront pénétrer la procédure

[70] Art. 21 de la loi organique.
[71] Art. 24 de la loi organique.
[72] Art. 34 al.1.de la loi organique.
[73] Art.34 al.2 de loi organique.
[74] Art. 34 al. 3.
[75] Loi organique n°18.010 du 02 juillet 2018, portant Règlement de procédure et de preuve devant la CPS, a résolu le problème sur ce point.

devant la Cour hybride, dans l'hypothèse où le droit centrafricain serait lacunaire ou incompatible avec les exigences internationales du procès équitable[76].

Cette Cour, dont le siège se trouve à Bangui, dispose, à l'échelon national, d'une compétence prioritaire même si elle ne prive pas les juridictions ordinaires du même contentieux ; elle vise à compléter leur action[77]. À l'inverse, dans l'hypothèse où la CPI et la CPS interviendraient dans les mêmes affaires, la priorité ne serait pas donnée à la CPS, mais à la CPI[78] , ce qui peut sembler, de prime abord, contraire au principe de complémentarité que la doctrine majoritaire lit à travers le mécanisme de recevabilité prévu par l'article 17 du Statut de Rome[79].

Selon cette lecture classique de la complémentarité, la Cour pénale internationale n'a qu'une fonction subsidiaire : elle n'intervient que si l'État reste inactif ou manque de volonté ou de capacité à mener à bien une procédure[80] ; et s'il existe une procédure nationale dûment diligentée, celle-ci a pour effet de rendre l'affaire irrecevable devant la juridiction internationale. Autrement dit, c'est l'action étatique qui prive la CPI de la possibilité de connaître l'affaire et non pas l'inverse. La loi organique instituant la Cour pénale spéciale semble dès lors instaurer une « complémentarité inversée »[81], puisque c'est l'action de la CPI qui prive la CPS de la possibilité d'intervenir.

Aussi, dans le cadre de la procédure devant la CPS, il convient de distinguer selon qu'il s'agit des conditions de recevabilité[82] des affaires ou de l'instruction[83] proprement dite de celles-ci.

Comme mentionné ci-haut, le Ministère Public peut être saisi par plainte ou dénonciation de quelque partie que ce soit. Le Procureur Spécial a l'initiative des poursuites et examine, dans chaque cas, si la compétence de la CPS peut être retenue ou si l'affaire relève des juridictions pénales ordinaires. Si le Procureur Spécial estime que la compétence de la CPS peut être retenue, il requiert, en fonction de sa source d'information, l'ouverture d'une enquête de police ou l'ouverture d'une information judiciaire. Si le Procureur Spécial estime que les faits portés à sa

[76] Art. 3, al. 4 de la loi organique.
[77] Art 36 de la loi organique. Adde Akandji-Kombé, (J.-F.) *La Cour pénale spéciale de la République centrafricaine. Quel projet de justice ?* IPAP, 1ére Edition, 2017, p. 77-78.
[78] Art. 37 de la loi organique.
[79] Politi (M), Complémentarité (principe de) in Beauvallet O. (dir.), Dictionnaire encyclopédique de la justice pénale internationale, Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2017, p. 201 s.
[80] Bien que l'art. 17 du Statut de Rome ne vise pas explicitement l'inaction de la part d'un État compétent, la Jurisprudence a déduit la recevabilité d'une affaire dans cette hypothèse (CPI, Chambre d'appel, Le Procureur c/ Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, aff. n o ICC-01/04-01/07/OA, Arrêt relatif à l'appel interjeté par Germain Katanga contre la décision rendue oralement par la Chambre de première instance II le 12 juin 2009 concernant la recevabilité de l'affaire, 25 sept. 2009, § 2).
[81] GUILLAUME (J.), *La Cour pénale spéciale en République Centrafricaine : un modèle novateur de justice internationale?*, in Fernandez (J.) (dir.), *Justice pénale internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 297.
[82] Art. 63 du Règlement de procédure et de preuve.
[83] Art. 71, 72 et 73 du règlement de procédure et de prevue.

connaissance n'entrent pas dans le champ de compétence de la CPS, il transmet le fond de l'affaire au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance territorialement compétent[84]. L'appréhension de la CPS comme une juridiction hybride permet de jeter le regard sur les premières condamnations, les affaires pendantes et obstacles.

II. LES PREMIÈRES CONDAMNATIONS, AFFAIRES PENDANTES ET OBSTACLES DE LA CPS

Après quelques années de tergiversation, la CPS a prononcé ses premières condamnations ce qui selon toute vraisemblance est une lueur d'espoir pour la société centrafricaine en général et pour les victimes en particulier. Ces premières condamnations annoncent la couleur des affaires qui sont pendantes (A) quoique les obstacles ne soient jamais loin (B).

A. Les premières condamnations et affaires pendantes

Le rôle d'une juridiction est de rendre la justice. De ce fait, la CPS dispose de la compétence de poursuivre les auteurs des graves crimes commis en RCA. Il est alors important de voir les premières condamnations (1) ainsi que les affaires pendantes (2).

1. Les premières condamnations

Depuis le 19 avril 2022 la CPS a ouvert le procès dans l'affaire le Ministère public contre les sieurs ISSA SALLET Adoum (alias Bozizé), YAOUBA Ousman et MAHAMAT Tahir poursuivis respectivement pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis le 21 mai 2019, dans les villages de Koundjili et Lemouna dans la préfecture de Lim-Pendé au Nord-Ouest de la République Centrafricaine. Ces massacres ont causé la mort d'une quarantaine de civils. L'ouverture du premier procès devant la CPS est un jour très attendu et un moment de vérité pour de nombreuses personnes en République Centrafricaine. Pendant trop longtemps les victimes de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont dû attendre justice et réparations. Le Tribunal doit maintenant veiller à ce que ISSA SALLET Adoum, YACOUB Ousman et MAHAMAT Tahir soient jugés selon les normes d'un procès équitable [85].

Et en poursuivant « Nous appelons également les autorités centrafricaines et la MINUSCA à intensifier leurs efforts pour arrêter d'autres personnes recherchées pour des crimes de droit international par la CPS. L'audience doit être la première d'une série de procès devant la CPS. Les criminels de guerre présumés occupant des postes de plus grande autorité doivent également faire face à la justice pour les

[84] Art.35 de la loi organique.
[85] Déclaration d'Abdoulaye DIARRA, chercheur sur l'Afrique Centrale à Amnesty International réagissant à l'ouverture du premier procès devant la Cour pénale spéciale en République Centrafricaine le 19 avril 2022.

atrocités commises en République Centrafricaine[86] ». Le procès s'est bien déroulé dans son ensemble nonobstant certaines difficultés.

Le 31 octobre 2022, la Cour a rendu son premier verdict. Elle a reconnu trois anciens membres du groupe armé les 3R[87] coupables des crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis en mai 2019 dans les villages de Koundjili et Lemouna. La prison à perpétuité a été requise contre ISSA SALLET Adoum alias BOZIZÉ et vingt ans de prison pour ses coaccusés MAHAMAT Tahir et YAOUBA Ousman[88]. Il convient de relever que la Cour a fondé sa décision de condamnation sur les dispositions de l'article 55 a) et b) de la loi organique portant création, organisation et fonctionnement de la CPS[89].

C'est une décision historique, c'est ainsi que certains Centrafricains ont qualifié le premier verdict de la CPS[90]. Le ministre de la justice centrafricaine et l'avocat de l'association des victimes ont salué ce verdict[91]. La MINUSCA s'est aussi félicitée du premier verdict de la CPS[92].

Cette première décision de condamnation de la CPS constitue à l'évidence un progrès déterminant dans la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes contre l'humanité et crimes de guerre en RCA. Il convient de souligner que ce jugement de condamnation de la première section d'assises a été confirmé par la chambre d'appel[93].

---

[86] La suite de déclaration d'Abdoulaye DIARRA. Ci-dessus.

[87] Retour, Réclamation et Réhabilitation groupe armé créé en 2016 et dirigé par SIDIKI qui sévit dans le Nord-Ouest de la RCA.

[88] Jugement numéro 003-2022 du 31 octobre 2022, affaire parquet spécial c/ ISSA SALET, YAOUBA et MAHAMAT.

[89] L'article 55 dispose : Aux termes de la présente loi une personne est pénalement responsable et peut être punie pour un crime relevant de la compétence de la Cour si : a) elle commet un tel crime que ce soit individuellement, conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'une autre personne, que cette autre personne soit ou non pénalement responsable ; b) elle ordonne, sollicite ou encourage la commission d'un tel crime, dès lors qu'il y a commission ou tentative de commission de ce crime.

[90] Site www.africanews dans sa mise à jour du 1er novembre 2022.

[91] « C'est un rendez-vous historique pour la République centrafricaine et pour les victimes » a déclaré Arnaud DJOUBAYE ABAZENE, Ministre d'Etat chargé de la justice, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. « Nous voulons également que la CPS puisse continuer à traquer également certains gros poissons. Comme je le dis toujours, il y en a d'autres qui demeurent, il y en a d'autres encore qui sont dans la ville, il faudra qu'on leur mette la main dessus. Mes félicitations à la Cour pour cette décision » a déclaré Fernand Mandè Ndjapou, avocat, Président de l'association des victimes, le 1er novembre 2022.

[92] Intervention de son porte-parole sur Radio Guira FM en date du 02 novembre 2022.

[93] Arrêt n° 9 du 20 juillet 2023 relatif aux appels interjetés contre le jugement n° 003.2022 du 31 octobre 2022 de la Première section d'Assises. On peut lire dans le dispositif de l'arrêt « condamne pour les crimes pour lesquels ils sont déclarés coupables : Issa SALLET ADOUM alias BOZIZE à la peine d'emprisonnement pour une durée de trente (30) ans ; Ousmann YAOUBA à la peine d'emprisonnement pour une durée de vingt (20) ans ; Mahamat TAHIR à la peine d'emprisonnement pour une durée de vingt (20) ans.

Mais la CPS ne doit pas faire oublier l'essentiel, du point de vue des victims, toute personne a d'abord droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par une juridiction indépendante et impartiale établie par la loi dans son propre pays[94].

La CPS étant une juridiction nationale qui a jugé et condamné trois centrafricains auteurs des crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans leur propre pays la RCA. De ce point de vue, ce jugement doit donc être considéré, du moins comme un palliatif[95] permettant de répondre au besoin élémentaire de justice des victimes et, par l'exemplarité dissuasive des jugements rendus, de contribuer à la cessation de l'impunité des criminels de guerre et de l'humanité.

Le jugement de la CPS comporte plusieurs avantages : au-delà d'une réponse au besoin de justice des victimes, le véritable objectif est en toutes circonstances, le rétablissement de l'État de droit dont la clef de voûte est constituée par une Cour impartiale et indépendante qu'est la CPS. En d'autres termes, une justice rendue par une juridiction nationale est toujours à privilégier et par conséquent doit constituer la règle car toute solution, pour être durable, doit être enracinée dans le pays lui-même[96]. C'est une justice à moindre coût et proche de la population.

Par sa force symbolique, une justice nationale restaurée jugeant ses propres ressortissants, écoutant les victimes sans polémique ni suspicion d'atteinte à la souveraineté nationale ou d'ingérence, sans interférence avec la politique étrangère et ses compromis, ne peut que faciliter la crédibilité d'un processus de conciliation puis de réconciliation nationale, ainsi qu'en attestent les cas de la Sierra-Leone, du Timor Oriental et du Cambodge[97].

2. Les affaires pendantes

Le 23 février 2020, le Procureur de la CPS a annoncé que trois personnes étaient détenues à la prison de Ngaragba à Bangui au nom de la CPS, sept (7) dossiers ont été transmis par son Bureau aux juges d'instruction, huit (8) dossiers sont en cours de planification et quinze (15) font partie de la feuille de route pour 2020. Le porte-parole de la Cour a ajouté que les procès pourraient débuter à la fin de l'année 2020 ou au plus tard au début de l'année 2021[98].

Bien que les détails sur les poursuites et les activités judiciaires ne soient pas publics au stade des enquêtes, pour des raisons de confidentialité, le Procureur de la CPS a toutefois indiqué, en avril 2019, qu'il avait demandé aux autorités nationales

[94] JOINET (L.), op. cit., p. 49.
[95] *Ibid.*
[96] *Ibid.*, p. 50.
[97] Les jugements rendus par le TSSL et ATNUTO et les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont permis le retour à la paix, la conciliation et la réconciliation dans ces trois Etats. Voir aussi JOINET (L.), op. cit.
[98] Radio Ndeke Luka, "Bangui : La CPS rassure à travers un film documentaire", 23 février 2020.

de transférer les dossiers dans trois localités[99]. Tout comme l'enquête du Bureau du Procureur (BdP) sur les Séléka qui est confidentielle, jusqu'à ce que des accusations soient portées, si elles doivent l'être, les enquêtes de la CPS se poursuivent de la même façon, mais ne sont généralement pas connues du public[100].

En août 2021, le Président de la Cour avait indiqué dans un communiqué que la CPS avait reçu 237 plaintes individuelles de victimes, disposait de 11 affaires en cours d'analyse préliminaire, 12 affaires avaient été transmises par le procureur au juge d'instruction et sept avaient été renvoyées devant les cours nationales. Un premier procès a constitué donc une évolution concrète après ces longues années d'attente.

Les juges d'instruction ont inculpé le 07 septembre 2023 le sieur Abdoulaye ISSENE de plusieurs crimes contre l'humanité et crimes de guerre, commis sur le territoire de la RCA, courant 2017, en sa qualité de leader du Front Populaire pour la Renaissance de la République centrafricaine (FPRC)[101].

Selon le communiqué de presse de la CPS en date du 21 septembre 2023, le 18 septembre 2023, les juges d'instruction de la CPS ont inculpé Monsieur Abrou Edmond Patrick, connu comme « Edmond » général autoproclamé *antibalakas* pour crimes contre l'humanité[102] et crimes de guerre[103] commis dans la localité de Boyo dans la préfecture de la Ouaka entre le 06 et le 13 décembre 2021.

Il est précisé que dans le cadre de cette instruction ouverte à la suite du réquisitoire introductif du Parquet spécial du 17 février 2023, plusieurs personnes ont déjà été inculpées de crimes de guerre et crimes contre l'humanité par le cabinet d'instruction en charge du dossier de « Boyo » dont les chefs Nzapawouyome Bertrand alias Sossengue et Gonede Jospin alias Jojo. Ils sont actuellement en détention provisoire.

Le 13 juillet 2023, le cabinet d'instruction n°1 de la CPS délivrait une ordonnance de non-lieu partiel, de disjonction et de renvoi devant la chambre d'assises des accusés KALITE Azor, Charfadine MOUSSA, Antar HAMAT et Oumar Oscar WODDJONODROBA avec d'autres pour plusieurs crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Ils ont interjeté appel contre l'ordonnance et la

[99] Cour Pénale Spéciale, "Communiqué du Bureau du Procureur Près la Cour Pénale Spéciale", n°.039/CPS/PS/19, 6 août 2019.
[100] Cour pénale internationale : Affaire le Procureur c/Alfred ROMBHOT YEKATOM et Patrice-Edouard NGAÏSSONA, Chambre de Première instance V, ICC-01/14-01/18-456-AnxA 17-03-2020 2/25 EK T.
[101] Communiqué de presse de la CPS du 07 septembre 2023.
[102] Par meurtres, viols, déportation ou transfert forcé de la population, privation grave de liberté physique, persécution d'un groupe en raison de sa religion, et par autres actes inhumains.
[103] Par meurtres, viols, pillages, traitements cruels, et par attaque contre la population civile

chambre d'appel a confirmé leur mise en accusation[104]. Leur procès qui est le deuxième pour la CPS, a débuté le 05 décembre 2023[105].

Le 26 novembre 2023, le chargé de communication de la CPS précisait qu'il y a actuellement 43 personnes inculpées et détenues, 24 dossiers au niveau des trois cabinets d'instruction et plus de 40 mandats d'arrêt en cours d'exécution[106].

Au regard de la réalité, la CPS a valablement contribué à la lutte contre l'impunité en RCA. Toutefois, ses efforts ne sont pas à l'abri des obstacles.

B. Les obstacles au fonctionnement de la Cour et son avenir

L'analyse sur les obstacles constituent un réel danger pour une instance juridictionnelle. Ce qui permet de voir les obstacles au fonctionnement (1) et l'avenir de la Cour (2).

1. Les obstacles au fonctionnement de la Cour

La CPS se heurte à plusieurs obstacles qui impactent sur son bon fonctionnement. Le premier sans doute le plus important, des obstacles concerne les menaces qui peuvent dissuader les victimes et leurs familles de témoigner ou de déposer plainte. En l'absence de leurs témoignages, il devient très difficile, faute de preuves, d'obtenir le jugement et le châtiment des auteurs des crimes relevant de la compétence de la CPS. Cela est particulièrement vrai dans le contexte actuel en RCA où des présumés auteurs des crimes de guerre et crimes contre l'humanité sont encore au pouvoir[107] et ne se privent pas de menacer de représailles ceux qui entendent dénoncer les exactions dont eux-mêmes ou des parents ont été l'objet de la part des forces de sécurité ou des rebelles[108]. On peut noter ici l'obstacle de l'insécurité des victimes et témoins qui ne bénéficient pas d'une protection suffisante selon les dispositions de l'article 46 du Règlement de procédure et de preuve[109].

---

[104] Arrêt n°14 du 23 octobre 2023 relatif à l'appel interjeté contre la Décision n° 2-2023 sur les exceptions préliminaires en nullité contre l'ordonnance de non-lieu et de renvoi devant la chambre d'assise.

[105] Intervention de M. Gervais BODENGAYE, chargé de communication de la CPS à l'émission Débat de Guira FM, animé par Bernard GUIWA, le 26 novembre 2023. Participaient également audit débat Me BAGAZA Djina Claudine, Avocate des parties civiles et un Représentant de la plateforme des victimes, M. Evrard.

[106] Ibid.

[107] Voir Communiqué de presse de la CPS du 26 novembre 2011 relatif à la procédure engagée contre le ministre de l'élevage et de la santé animale, Monsieur Bouba Ali HASSAN.

[108] Voir le rapport Mapping de la section droits de l'Homme de la MINUSCA.

[109] Le Greffe comprend une unité de soutien et de protection des victimes et des témoins qui exerce les fonctions suivantes : a) fixer, en consultation avec le Comité de direction, les orientations stratégiques requises pour assurer la sécurité, le bien-être physique et psychologique, la dignité et le respect de la vie privée des victimes et témoins ; b) fournir aux victimes et aux témoins comparaissant devant les organes de la Cour ou déposant devant les officiers de police judiciaire mandatés par eux, les conseils ainsi que l'assistance administrative, logistique, sécuritaire, médicale, psychologique et sociale dont ils ont besoin, en portant une particulière attention aux enfants, aux personnes vulnérables et aux victimes de violences sexuelles ; c) prendre toutes les mesures nécessaires pour offrir un programme

En outre, en octobre 2020, Amnesty International a souligné un manque de transparence au sein de la CPS et des inquiétudes concernant le droit à un procès équitable. Dans le même ordre d'idées, dans un rapport de décembre 2021, Amnesty International a détaillé comment les retards dans l'exécution des mandats d'arrêt représentent l'un des plus grands obstacles à la mise en œuvre du mandat de la CPS[110].

Par ailleurs, un autre obstacle fréquent est constitué par la protection juridique dont peut bénéficier un responsable présumé des crimes contre l'humanité et crimes de guerre du fait de ses fonctions officielles, anciennes ou actuelles : l'immunité du gouvernant[111]. Cette immunité résulte de l'application de privilèges traditionnellement accordés aux dirigeants en exercice. Tel fut le cas en novembre 2021 du ministre de l'élevage et de la santé animale Bouba Ali HASSANE[112], dénoncé dans un communiqué de presse : « La CPS a émis un mandat d'amener contre Monsieur Bouba Ali HASSAN. Ce dernier a été conduit et mis à la disposition des juges de la Chambre d'instruction le vendredi 19 novembre 2021. Le suspect a été informé en présence de son avocat des faits qui lui sont reprochés notamment des actes constitutifs de crime contre l'humanité et de crime de guerre, avant d'être inculpé et incarcéré provisoirement par ordonnance.

À la demande de l'inculpé, le débat contradictoire a été reporté au 26 novembre 2021 afin de lui permettre de mieux organiser sa défense. Arrivé ce jour 26 novembre 2021 pour l'audience de débat contradictoire, l'unité en charge de l'extraction de l'inculpé a été empêchée d'accéder au lieu de détention rendant ainsi impossible la représentation de l'inculpé devant les Juges d'instruction. L'audience s'est tout de même tenue en présence de l'avocat de l'inculpé qui a formulé quelques observations. À l'issue de l'audience, un mandat de dépôt a été décerné à l'endroit du Sieur Bouba Ali HASSAN. La procédure suit son cours. Cependant la CPS déplore cette entrave au bon fonctionnement de ses activités[113] ».

Cette immunité est fondée sur le statut de la personne *(ratione personae*) et sur la nature des faits en cause. Les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ne sont pas couverts par l'immunité. Il est rappelé que des poursuites judiciaires pour crimes graves ont été déjà engagées contre un dirigeant en fonction. En effet, dans son arrêt du 20 octobre 2000 concernant l'attentat perpétré contre un appareil DC 10 de la Compagnie UTA en 1989, la chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Paris a décidé que rien ne s'opposait à ce qu'une instruction soit ouverte contre le Chef d'État libyen, le colonel KADHAFI, accusé de complicité dans cette affaire. Cette décision a admis la possibilité de poursuivre, voire juger un dirigeant en exercice,

---

de protection et de sécurité appropriées aux victimes et aux témoins ainsi qu'à toute autre personne exposée à un danger en raison de la déposition de ces victimes ou témoins; et suivant.

[110] Amnesty International, un pas en avant, deux pas en arrière, Rapport de décembre 2021.

[111] JOINET (L), op. cit., p. 106.

[112] Décret n° 22.041 du 22 février 2022, portant confirmant des membres du gouvernement.

[113] Voir communiqué de presse n°261121 de la CPS du 26 novembre 2021 et du Ministère de la justice.

tout au moins pour des crimes graves selon le droit international. Par analogie, c'est à bon droit que la CPS a engagé une procédure contre Bouba-Ali HASSAN, actuel ministre de l'élevage et de la santé animale. D'ailleurs, le droit international permet d'écarter l'exception d'immunité[114].

Dans cette dynamique de lutte contre l'impunité, les criminels de guerre et contre l'humanité présumés, occupant des postes de plus grande responsabilité doivent également faire face à la justice pour les atrocités qu'ils ont commises en RCA. Personne ne doit être au-dessus de la loi. Et le respect du principe de séparation des pouvoirs s'impose à tous.

Il y a aussi les obstacles afférents à la lenteur de la procédure[115] et au financement des activités de la CPS[116]. Il y a également l'obstacle lié à la réparation des victimes en cas de décision définitive de la CPS. Le droit à réparation est en effet un droit fondamental[117] pour la reconnaissance duquel de nombreuses victimes continuent de se battre. Cette réparation doit respecter les lignes directrices de l'article 47 du Règlement de Procédure et de Preuve[118]. Il importe donc de lutter, non contre l'indemnisation mais contre son pervertissement[119]. C'est la raison pour laquelle, l'accompagnement des victimes indemnisées est nécessaire pour un bon usage des fonds alloués[120]. Il convient de relever aussi l'obstacle relatif aux retards de paiement des honoraires des avocats inscrits au tableau de la CPS, qui ont parfois suspendu leur participation aux audiences de la Cour. D'où la question suivante, quel est l'avenir la CPS ?

2. L'avenir de la CPS

La durée d'existence de la Cour Pénale Spéciale est de cinq ans, renouvelable en cas de besoin et commence à courir à partir de son installation effective. La décision de renouvellement, qui doit intervenir au moins six mois avant la date d'expiration du mandat de la Cour, sera prise à l'initiative du Gouvernement de la

---

[114] Dans le cadre de la torture, la convention contre la torture de 1984 fait de la participation d'un fonctionnaire ou de toute personne agissant officiellement, un élément du crime de torture, ce qui exclut toute immunité liée à une fonction officielle pour ce type de crime. D'autres textes comportent des dispositions restrictives plus explicites en matière d'immunité, comme l'article 4 de la Convention contre le génocide ou les Statuts des TPIR, TPIY et CPI.

[115] En 5 ans d'existence, la CPS a procédé qu'à un seul procès pour défaut des moyens matériel, humains et financiers.

[116] La CPS est financée par des contributions volontaires venant pour l'essentiel de la France, des Pays-Bas, de l'Union européenne et des Nations Unies.

[117] JOINET (L), *op. cit.*, p. 110.

[118] Art 47 (…) d'élaborer des lignes directrices à l'intention des juges, des chambres et des parties civiles déterminant les formes de réparation les plus appropriées pour répondre à la nature et à l'étendue des préjudices causés aux parties civiles, incluant le cas échéant, des propositions de financement au cas où les personnes condamnées par la Cour ne possèderaient pas d'avoirs suffisants pour réparer les dommages causés aux parties civiles

[119] JOINET (L.), *op. cit.*

[120] Voir résumé du jugement n° 001-2023 sur les intérêts civils dans l'affaire, parquet spécial contre Issa SALLET ADOUM et consorts du 16 juin 2023.

République Centrafricaine, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies[121]. La CPS a commencé à fonctionner effectivement le 22 octobre 2018. Au bout de quatre (ans) d'activités, son premier verdict a été prononcé le 31 octobre 2022. Le mandat de cinq ans a expiré en octobre 2023. C'est une durée très limitée en raison de nombreux défis à relever et du nombre d'affaires pendantes et futures[122]. Il serait donc souhaitable que le Gouvernement centrafricain puisse solliciter la prolongation du mandat de la CPS au plus tard juin 2023[123]. Mais par anticipation et pour montrer la volonté politique réelle du Gouvernement de lutter contre l'impunité des crimes graves en RCA, la loi organique sur la prolongation de cinq (5) ans du mandat de la CPS a été votée par l'Assemblée Nationale le 28 décembre 2022 par acclamation des élus de la nation et a été promulguée le 09 janvier 2023[124].

Ce nouveau mandat prend effet « à compter du 22 octobre 2023 pour une durée de 5 ans renouvelable », a précisé, la Cour[125]. « La prolongation de ce mandat marque la volonté du peuple centrafricain ainsi que celle des autorités du pays de continuer la lutte contre l'impunité. Tous ceux qui ont commis ou continuent de commettre des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, feront face à la justice », a indiqué le 29 décembre 2022, le ministre centrafricain de la justice, Arnaud Djoubaye Abazene. Il a également lancé un avertissement à ceux qui sont en train de comploter contre les institutions de la République, de perpétrer des violences et des atrocités sur de paisibles citoyens. Ils doivent savoir que la justice va les rattraper.

[121] Art.70 de la loi organique.

[122] Le mandat de la CPS doit être renouvelé car le Procureur, KARIM A.A KC, a annoncé le 21 décembre 2022, la clôture de la phase d'enquête dans la situation en Républicaine centrafricaine en ces termes : « Aujourd'hui, je vous informe qu'en dehors des affaires pendantes devant la CPI, mon Bureau ne suivra pas d'autres pistes d'enquête quant à l'éventuelle responsabilité pénale d'autres personnes ou à l'égard d'autres comportements survenus dans le cadre de la situation en République Centrafricaine. Par conséquent, à moins d'un changement radical de circonstances, la phase d'enquête dans la situation en RCA est close. J'ai informé les autorités centrafricaines de cette situation. (…) Depuis ma prise de fonctions en juin 2021, je suis toujours resté clair à ce sujet : je ne souhaite pas continuer à faire des promesses intenables aux survivants et aux familles des victimes. Pour obtenir de véritables résultats, il nous incombe de dresser un diagnostic sans complaisance de l'utilisation de nos ressources et d'optimiser ces dernières afin de changer concrètement le cours des choses pour les personnes touchées par des crimes relevant de notre compétence à travers le monde ».

[123] Souligné par nous.

[124] Loi n° 23.001 du 09 janvier 2023 portant renouvellement du mandat de la Cour pénale spéciale. On peut lire à l'article 1 : « En application des dispositions de l'article 70 de la loi n°15.003 du 03 juin 2015 portant Création, Organisation et fonctionnement de la Cour pénale spéciale (CPS), le mandat de la Cour pénale spéciale est renouvelé pour une durée de cinq (05) ans renouvelable ».

[125] https://www.aa.com.tr/fr/afrique/centrafrique-le-mandat-de-la-cour-p%C3%A9nale-sp%C3%A9ciale-prolong%C3%A9/2775304.

CONCLUSION

La CPS n'est pas seulement une copie conforme certifiée des juridictions pénales internationalisées. Sa création et ses premières condamnations définitives ont indubitablement constitué une avancée pour la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes graves commis en RCA. La CPS a constitué une valeur ajoutée aux juridictions nationales préexistantes. Et sa nature hybride a comblé leurs lacunes. En créant une Cour hybride avec certaines particularités, la RCA contribue au développement d'un modèle juridictionnel internationalisé original[126]. En ce sens, il s'agit d'une véritable avancée juridictionnelle.

La lutte contre l'impunité des crimes graves commis en RCA est un impératif politique, juridique, moral, de justice et de paix[127]. Toutefois, la CPS ne pourra pleinement jouer son rôle de lutte contre l'impunité des auteurs de crimes graves commis en RCA que si certains défis sont relevés. Ces défis ont été remarquablement posés par DECTCHOU[128], Substitut international du Procureur spécial international de la CPS qui a écrit notamment : « Les défis de la CPS sont nombreux. Certains sont liés à son financement et à la durée limitée de son mandat, d'autres sont relatifs à la question de la réparation en faveur des victimes, d'autres encore sont liés à son environnement, notamment son environnement juridique et son environnement contextuel ». Pour pallier ces obstacles, la CPS doit jouir de toute indépendance vis-à-vis de l'État centrafricain et de la Communauté internationale. Elle doit juger avec objectivité et partialité dans l'optique de mobiliser les fonds auprès des partenaires. Toutefois, dans le souci d'une mission efficace de la CPS, quelques questions méritent d'être soulignées : que doit faire la CPS face aux immunités politiques dont bénéficient certaines personnalités en RCA ? N'est-elle pas saisie par la politique ?

---

[126] GUILLAUME (J), *La Cour pénale spéciale en République Centrafricaine : un modèle novateur de justice internationale?*, dans Fernandez J. (dir.), Justice pénale internationale, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 297.

[127] Allocution de Macky SALL en 2016 : « la lutte contre l'impunité est un impératif moral de justice et de paix ».

[128] DETCHOU (D.), « Les Particularités et les Défis de la Cour Pénale Spéciale de Centrafrique » (2018) 2 *PKI Global Just* J 36.

BIBLIOGRAPHIE

- AKANDJI-KOMBE (J.-F.) et MAIA (C.), « La Cour Pénale Spéciale Centrafricaine : les défis de la mise en place d'une justice pénale internationalisée en République Centrafricaine », in *Revue belge de Droit international*, Editions bruyllant, Bruxelles, 2017/1, pp.18-56.
- Amnesty International, *République centrafricaine : le rejet de toute demande d'immunité est une mesure allant dans le sens de la justice*, 16 mai 2015, 186 p.
- Amnesty International, *République centrafricaine : le long chemin vers la paix : l'obligation de rendre des comptes*, 2017, 137p.
- DETCHOU (D.), « Les particularités et les défis de la Cour pénale spéciale de Centrafrique », 2018, https.//globaljustice.queenslaw.ca/news/les-particularites-et-les-defis-de-la-cour-penale-speciale-de Centrafrique
- FIDH, Manuel des victimes devant la Cour pénale Internationale, 2017, 239 p.
- GAUTIER (A.), *Responsabilité internationale des Etats, des organisations internationales et des individus*, Juris Classeur Droit international, Fasc. 300, 9 avril 2014 date de la dernière mise à jour.
- GAZELE LEMBY A. P. & GUERET-GBAGBA H. R. (2024) « L'usage de la force dans le règlement des conflits armés internationalisés issus de la crise électorale de 2020 en République Centrafricaine », *Revue Internationale du Chercheur*, Volume 5, Numéro 2, pp. 307-331.
- GREBENYUK (I.), « La Cour pénale spéciale centrafricaine : une illustration de la complémentarité élargie », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2018/1, numéro 1, pp. 9-28.
- GUILLAUME (J), « La Cour pénale spéciale en République Centrafricaine : un modèle novateur de justice internationale ? », dans Fernandez J. (dir.), *Justice pénale internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2016, pp. 256- 297.
- GUZMAN (F.-A), « Impunité et droit international. Quelques réflexions historico-juridiques sur la lutte contre l'impunité », *Revue Mouvements*, 2008/1 n° 53, pp.54-82.
- JACQUES (G.), *Beyond impunity, an oeucumenical approach to truth, Justice and Reconciliation. Conseil œcuménique des églises*, Genève 2000, 235 p.
- JOINET (L.), *Questions de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme (civils et politiques*), Rapport final pour la Commission des droits de l'homme des Nations unies, (E/CN.4/Sub.2/1997/20/Rev.1).
- JOINET (L), *Lutter contre l'impunité ; dix questions pour comprendre et pour agir*, Paris, La Découverte, Collection Sur le Vif, 2002, 78 p.
- KOLB, (R.), « Le degré d'internationalisation des tribunaux pénaux internationalisés », dans Ascensio H., (E.) Lambert-Abdelgawad, (J.-M.) Sorel (dir.), *Les juridictions pénales internationalisées (Cambodge, Kosovo, Sierra Leone, Timor Leste)*, Paris, Société de législation comparée, coll. Unité mixte de recherche de droit comparé de Paris, vol. 11, 2006, pp. 47-68.
- LABUDA (P.), "The Special Criminal Court in the Central African Republic: Failure or Vindication of Complementarity?" 2017, *Journal of International Criminal Justice*.
- Loi organique n° 18.010 du 02 juillet 2018, *portant Règlement de procédure et de preuve devant la CPS*.
- MARTINEAU (A.-C), *Les juridictions pénales internationalisées. Un nouveau modèle de justice hybride* ? Paris, Pedone, coll. Perspectives internationales, 2007.
- MUBIALA Mutoy, « La Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples : Mimétisme institutionnel ou avancée judiciaire ? », *RGDIP*, 1998-3.
- POLITI (M), « Complémentarité (principe de) », dans Beauvallet O. (dir.), Dictionnaire encyclopédique de la justice pénale internationale, Boulogne-Billancourt, Berger-Levrault, 2017.

LES ETATS INSTITUTIONNELS, UN ENJEU CONTRE LES VIOLENCES POLITIQUES POST-ELECTORALES EN AFRIQUE CENTRALE (CEMAC) ?

ESSAI SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE POLITIQUE

PAR

Serges MEYE NDONG

Maître-Assistant en Géopolitique

Département de Science Politique

Université Omar Bongo (LBV/Gabon)

Mail : maydanone@hotmail.fr

Résumé : Ce propos, qui traite des Etats institutionnels dans leurs rapports aux violences politiques en zone CEMAC, s'est voulu, précisément, de répondre à la question selon laquelle, quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurremment sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Pour répondre, cette réflexion a mobilisé la théorie des organisations, dont la mise en œuvre a conduit aux entretiens auprès des acteurs politiques, et des gestionnaires des institutions de sécurité politique. Il est ressorti que les violences sont encore observées, à cause, entre autres, de la gestion patrimoniale des institutions régulatrices des activités sociopolitiques. Les Etats institutionnels de l'Afrique centrale pourraient renforcer leur sécurité politique par l'établissement d'un éthos public, et par l'inculcation du sens de l'intérêt général aux agents publics.

Mots-clés : Afrique centrale, Etat institutionnel, Gestion patrimoniale, Sécurité politique, Violence politique.

Abstract : This statement, which deals with institutional States in their relationship to political violence in the CEMAC zone, was intended precisely to answer the question according to which, what are the motives which explain that the States of Central Africa, which had nevertheless endowed with a diversity of institutions with the objective of supervising political elections, are still confronted with political violence, observed recurrently on their territories, and what outlines of solutions, among others, can be proposed to strengthen it political security? To respond, this reflection mobilized organizational theory, the implementation of which led to interviews with political actors and managers of political security institutions. It emerged that violence is still observed, because, among other things, of the property management of institutions regulating socio-political activities. The institutional states of Central Africa could strengthen their political security by establishing a public ethos and instilling a sense of the general interest in public officials.

Keywords : Central Africa, Institutional state, Wealth management, Political security, Political violence.

INTRODUCTION

Ce propos interroge les Etats institutionnels de l'Afrique centrale, délimitée à l'espace géopolitique qui correspond à la CEMAC, dans leurs rapports aux violences politiques postélectorales.

De prime abord, l'Etat institutionnel est l'ensemble des pouvoirs dissociés des individus et incorporés dans des institutions, qui sont ses organismes, en vue de faire

prévaloir l'intérêt général[1]. L'Etat institutionnel a ainsi la particularité de préconiser une gestion conforme aux institutions, c'est-à-dire, aux règles établies dans le but de garantir l'équilibre entre acteurs sur un territoire. L'on peut donc comprendre que des institutions sont mises en place pour gérer les modèles sociaux de façon stable, en prévoyant tout un ensemble d'actions ou de pratiques, organisées de façon formelle[2]. C'est en ce sens que Eisenstadt voyait en l'institution « une entité dont le principe régulateur organise la plupart des activités de ses membres dans une société (…) et, selon un modèle organisationnel défini qui est étroitement lié, soit aux problèmes fondamentaux, soit au besoin de cette société (…) ou, à quelques-uns de ses buts. »[3] L'Etat institutionnel se doit alors d'être neutre pour réguler les activités sociopolitiques et, donc, pour éviter les violences politiques.

Selon le sociologue Jean Bosi, les violences politiques sont les pressions physiques, psychologiques sur des individus ou groupes et/ou des dommages à leurs biens, dans le but d'obtenir leur soutien, acceptation ou leur opposition, à des changements politiques, sociaux[4], etc. Ces violences sont dites verticales, lorsqu'elles sont le fait d'un Etat ou d'un pouvoir politique sur sa population. Elles sont horizontales, lorsqu'elles tiennent des déchirements entre composantes (entités ethniques, religieuses, raciales, etc.) d'une population.[5] Les violences politiques justifient alors l'importance des institutions, qui les préviennent en ce que celles-ci régissent le jeu politique entre acteurs. Ce sont ces violences politiques, notamment postélectorales, que se voulaient de contourner les Etats de l'Afrique centrale, en créant une diversité d'institutions, à leur réouverture au multipartisme.

En effet, en se rouvrant, dans les années 90, au régime pluripartite, qu'ils s'étaient empressés de supprimer, juste après leurs accessions aux indépendances dans les années 60, les Etats de l'Afrique centrale, en guise de préalable, avaient jugé indispensable de créer de nouvelles institutions : cours constitutionnelles, commissions électorales, conseils nationaux de la démocratie, etc. Il en fut ainsi sur les territoires du Tchad, Gabon, Cameroun, Congo et de la Centrafrique, les appellations de ces institutions pouvant changer selon les Etats, qui présentaient alors de nouvelles structures organisationnelles, qui amenèrent à les qualifier d'Etats rénovés, modernisés[6]. Ces nouvelles institutions ont ceci en commun qu'elles ont toutes des prérogatives en matière de gestion d'élections politiques dans de nouveaux environnements politico-territoriaux, composés désormais d'acteurs géopolitiques pluriels et même antagoniques. Autant dire que les Etats de l'Afrique centrale avaient garanti des conditions de sécurité politique.

---

[1] BURDEAU Georges, L'Etat, Paris, Seuil, 1950, p. 76.

[2] HERMET Guy et al., Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Coursus/Armand Colin, 4ème Ed., 2005, p. 154.

[3] Ibid.

[4] BOSI (L), Etat des savoirs et pistes de recherche sur les violences politiques, Critique internationale, 2012, n°54, pp. 171-189.

[5] ROSIERE (S), Géographie des conflits armés et des violences politiques. Paris, Ellipses, 2011, p. 91.

[6] ODOUNGA (D-T), « Bilan de la pratique démocratique au Gabon », dans ETOUGHE (dir.), Refonder l'Etat au Gabon. Contribution au débat, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 17.

Celle-ci est, selon Barry Buzan « (…) l'ensemble des mesures et des conditions qui organisent la survie et la stabilité organisationnelle de l'Etat »[7]. La sécurité politique renvoie aux dispositions politico-territoriales, économiques, juridiques, structurelles qui peuvent être interreliées, qui évitent les troubles à l'Etat, lui assurant plutôt la quiétude, donc, un fonctionnement régulier. Elle peut dépendre des acteurs externes, dont les dynamiques sur un territoire sont parfois nuisibles. Alors qu'à l'intérieur, elle a pour condition la paix démocratique (mais pas indiscutablement), en ce qu'elle interpelle le respect des libertés fondamentales, importantes pour la quiétude sociale. Plus largement, la sécurité politique convoque des conditions stables du dialogue social, une justice équitable, un ordre public non-partisan, donc, une paix civile que permettent les institutions, qui se doivent alors d'être neutres et souveraines[8]. C'est cette sécurité politique que recherchaient les Etats de l'Afrique centrale sur leurs territoires par la création des institutions compétentes dans la gestion des activités électorales, ainsi que cela ressortira plus bas.

Cependant, force est de constater que l'Afrique centrale est, sur le continent africain, l'espace géopolitique qui a le plus enregistré des violences politiques (cf. Tableau 1), qui trouvent leurs ressorts, surtout, dans des élections présidentielles, dont les résultats sont quasiment toujours contestés. Ces contestations aboutissent souvent aux affrontements entre les forces de l'ordre, indexées d'être « à la solde » du camp au pouvoir en place et la frange de la population qui rejette la victoire de celui-ci, ainsi que cela avait été le cas au Gabon en 2009 et en 2016, au Cameroun en 2011 et en 2018, et récemment en Centrafrique en 2021 ; des affrontements qui sont parfois allés jusqu'aux guerres civiles, notamment au Congo en 1997, en Centrafrique en 2013. Autant dire que la proclamation des résultats électoraux est presque toujours suivie de violences, dont la récurrence a suscité cette réflexion qui se veut de comprendre ce qui explique encore celles-ci sur des territoires institutionnellement organisés pour les prévenir.

La question autour de laquelle s'articule précisément ce propos est la suivante : quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurremment sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Une interrogation qui n'est pas sans propositions de réponses. Il peut en effet être affirmé que ces violences politiques seraient dues, entre autres, à la gestion patrimoniale des institutions de sécurité politique, qui ne poursuivraient plus les objectifs pour lesquels elles ont été créées plutôt les intérêts des pouvoirs politiques qui nomment les responsables qui en sont aux commandes. Les Etats de l'Afrique centrale pourraient toutefois renforcer leur sécurité politique en procédant à

[77] DAVID (C-P)., La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité. Paris, Sciences Po/Les Presses, p. 112.
[8] Ibid., pp. 120-121.

l'établissement d'un éthos public et, à l'inculcation du sens de l'intérêt général à leurs agents publics et même privés.

L'intérêt de cette réflexion ne consiste pas à étudier les textes juridiques qui organisent les institutions de prévention des violences politiques postélectorales plutôt à comprendre la gestion de ces institutions, afin de savoir si cette gestion est de nature à permettre leur efficacité. Plus largement, en empruntant à Jean Combacau et Serge Sur, il est question d'apprécier le pouvoir *imperium* des Etats institutionnels de l'Afrique centrale sur leurs territoires, qui sont, comme tous autres, « (…) des étendues, (…) à l'intérieur desquelles se meuvent les personnes (…) [que ces Etats ont] le pouvoir de (…) régir, un pouvoir qui n'a rien de réel car il n'intéresse pas les territoires (physiques) mais s'exerce (…) sur des personnes qui sont à l'intérieur (…). »[9] Ce travail s'intéresse alors à ce pouvoir, en tant qu'autorité institutionnelle étatique, quant à sa capacité à produire la sécurité politique sur les territoires cibles.

L'intérêt de cette réflexion est par ailleurs de vouloir combler un vide, en ce que les violences politiques en Afrique, en général, ont été, jusque-là, interrogées sous le prisme de l'inégale redistribution des richesses[10] ; des luttes inter-ethniques[11] ; de la conquête et de la préservation par la force du pouvoir politique[12] ; des facteurs de l'insécurité et de l'instabilité des Etats[13], ou encore des causes générales des violences postélectorales[14] ; etc. D'autres travaux ont cherché les solutions à ces violences, préconisant le renforcement des organes impliqués dans les processus électoraux[15], l'éducation des populations à l'appropriations des élections, ou encore l'identification des approches stratégiques et des formes de programmation aux fins de l'anticipation et de la prévention des conflits[16], etc. Ce travail, qui propose également des pistes pour parer à ces violences, se veut particulièrement de les saisir dans l'angle de la gestion des institutions, quant à la nature de celles-ci à produire la sécurité politique.

Pour mener à bien ce propos, il a été jugé idoine de mobiliser la théorie des organisations, qui interroge la structure, le fonctionnement et le développement des organisations. Ce premier aspect, la structure organisationnelle, dont la

---

[9] COMBACAU Jean et al., Droit international public, Paris, LGDJ, 2010, p. 426.
[10] RIVIERE (C), Violences politiques en Afrique noire, Anthropos, 2004, vol. 99, n°1, p. 15.
[11] CHRETIEN (J.-P), Les racines de la violence politique en Afrique, Politique Africaine, n°42, 1991, p. 16.
[12] CHABAL (P), Pouvoir et violence politique en Afrique postcoloniale, Politique Africaine, n°42, 1991, pp. 52.
[13] METSAGHO MEKONTCHO Boris., Elections et insécurité en Afrique centrale : le cas des élections générales de 2020-2021 en République Centrafricaine, Le POLITOSCOPE, n°1, 2023, pp. 126-127.
[14] Union Africaine, Les conflits et la violence politique résultant des élections. Consolider le rôle de l'UA dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, Rapport du Groupe des Sages de l'UA, La Collection Union Africaine, 2012, p. 8.
[15] CROUZEL (I), Elections et risque d'instabilité en Afrique : favoriser des processus électoraux légitimes, SAIIA Occasionnal Paper 2009, août 2014, pp. 8-9.
[16] Democratic Governance Group (UNDP), Elections and Conflict Prevention Guide. A Guide to Analysis, Planning and Programming, New York, October 2009.

conceptualisation théorique intéresse particulièrement dans cette réflexion, « (…) est l'expression institutionnalisée des valeurs dans un système social donné et se traduit par un ensemble de rôles et d'objectifs institutionnels. »[17] La structure organisationnelle est ainsi faite d'un ensemble de règles de répartition de l'autorité, des tâches, de contrôle et de coordination, qui devraient l'amener aux buts qui fondent son existence[18]. Ramené à cette réflexion, il est question d'apprécier si la gestion des institutions de sécurité politique, en rapport à la répartition de l'autorité et des tâches, est de nature à favoriser leur efficacité et, ainsi éviter les violences politiques postélectorales.

Pour mettre en œuvre cette théorie, il a fallu recourir à une démarche qualitative, basée sur l'observation directe et sur des entretiens semi-guidés, réalisés auprès des candidats aux différentes élections, des responsables des institutions impliquées dans l'organisation des élections. L'échantillon considéré se voulait de représenter, non l'exhaustivité mais la diversité des points de vue, afin d'obtenir des profils diversifiés qui donneraient un panorama suffisamment éloquent de la question. Il est ressorti que les Etats de l'Afrique centrale se voulaient d'éviter des violences politiques postélectorales, en promouvant les Etats institutionnels par la création des institutions de sécurité politique **(I)**. Mais la gestion patrimoniale de celles-ci engendre les conflits internes **(II)**, que ces Etats pourraient réduire voire éviter, en renforçant les mesures de sécurité politique **(III)**.

I - ENJEU DE LA PROMOTION DES ETATS INSTITUTIONNELS ET TYPES DE VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE CENTRALE

A. L'évitement des violences politiques : l'enjeu de la promotion des Etats institutionnels

Il convient d'abord de souligner que de leur accession aux indépendances dans les années 60, jusqu'à la fin des années 80, les Etats de l'Afrique centrale étaient quasiment sans institutions de gestion du jeu politique, notamment électoral. Ces Etats ne présentaient que des Cours suprêmes qui étaient dotées de chambres constitutionnelles, qui n'avaient généralement pas de prérogatives en matière d'élections, ainsi qu'on peut encore le vérifier dans les Constitutions du Cameroun et du Gabon, respectivement, de 1976 et de 1961. Les Etats de l'Afrique centrale n'étaient pas non plus composés d'institutions autonomes et indépendantes de gestion des activités électorales, qui revenaient aux seuls ministères de l'intérieur, connus comme bras importants de tout pouvoir politique. Cette configuration politico-institutionnelle était sans contraintes, quant à l'environnement politique qui y prévalait, caractérisé par l'existence d'un seul acteur géopolitique : le parti-unique.

En effet, durant la première décennie des indépendances, les dirigeants des Etats de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui se passa ailleurs, s'étaient empressés d'instaurer le monopartisme. Il en avait été ainsi en Centrafrique et au Tchad en 1962, en République Populaire du Congo en 1964, au Cameroun en 1966, au Gabon

[17] BALLE (C), Sociologie des organisations, Paris, Que sais-je ? PUF, 2009, p. 75.
[18] AIM (R), L'essentiel de la théorie des organisations, Paris, Gualino, 2014, p. 43.

en 1968 et en Guinée-Equatoriale en 1973. L'argument généralement émis par ces dirigeants était que le pluralisme politique était un facteur d'instabilité politico-territoriale dans des Etats qui étaient encore jeunes[19]. L'environnement géopolitique que présentait ces Etats de l'Afrique centrale sous le monopartisme permettait ainsi à leurs chefs de diriger, sans partage. Les différentes élections étaient remportées par les parti-uniques ou parti-Etats, cela, sans contestations[20].

Cependant, le « vent des libertés », ainsi que l'avait prédit le Président français, feu François Mitterrand, avait fini par « soufflé en direction du Sud »[21], y laissant sur son passage des revendications et des crises sociopolitiques et même des mini-guerres civiles, qui avaient obligé les pouvoirs politiques en place aux dialogues et/ou aux conférences nationales avec les acteurs de l'opposition, des associations et de la société civile qui existaient déjà dans la clandestinité. Ces dialogues et conférences s'étaient soldés par le renouement des Etats de l'Afrique centrale avec les régimes politiques pluralistes, qui avaient alors pour corollaire la création d'autres institutions, configurées de manière à répondre au nouvel environnement géopolitique qui devait désormais prévaloir. Le Gabon, par exemple, créa une Cour constitutionnelle en 1991, comme « (…) la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle (…), et juge (…) des droits fondamentaux et (…) des libertés (…), [un Conseil national de la communication (CNC) pour] (…) veiller à l'accès des citoyens à une communication libre [et] au traitement équitable de tous les partis et associations politiques.»[22], un Conseil national pour la démocratie en 1996 pour élaborer un cadre de bonne conduite à l'usage des acteurs de la vie politique. Ce conseil devait assurer la médiation des conflits opposant les partis politiques à l'administration[23]. La République populaire du Congo mit en place une Cour constitutionnelle en 2002 pour veiller à la régularité des élections politiques, d'un Conseil supérieur de la liberté de communication, chargé de l'exercice de la liberté de l'information et de communication, d'un Médiateur de la République, en tant qu'autorité indépendante chargée de simplifier et d'humaniser les rapports entre l'administration et les administrés[24]. La République centrafricaine n'était pas en reste, elle mit en œuvre une Cour constitutionnelle, chargée de la régularité des consultations électorales et du règlement des contentieux électoraux, un Haut Conseil de la Communication chargé d'assurer l'exercice de la liberté d'expression et l'égal accès à tous aux médias d'Etat[25], etc.

---

[19] MEYE NDONG Serges, La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique, Thèse de doctorat, Géopolitique, Université de Reims Champagne Ardennes, 2013, p. 298.
[20] MBA OBAME (A.-C), Société politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais. Thèse de doctorat, Sciences Politiques, Université de Paris I, 1984, p. 271.
[21] La politique africaine de la France [archive] Rapport d'information de Josselin de Rohan au Sénat, le 28 février 2011.
[22] Constitution de la République gabonaise, Arts. 38, 95.
[23] ODOUNG (D.-T), *op. cit*, 2003, p. 17.
[24] Constitution de la République populaire du Congo, Arts. 161, 164.
[25] Constitution de la République de Centrafrique, Arts. 73, 104.

Il faut particulièrement noter que tous ces Etats s'étaient en plus dotés, chacun, d'une institution autonome et indépendante, chargée de l'organisation des différentes élections politiques. Au Gabon, il s'agit, aujourd'hui, de la Commission Générale des Elections (CGE) ; d'Election Cameroun (ELECAM) au Cameroun ; de la Commission Electorale Nationale Indépendante au Tchad ; de la Commission Electorale Indépendante en Centrafrique ; de la Commission Electorale Nationale Indépendante en République Populaire du Congo et de la Commission Electorale Nationale, en Guinée-Equatoriale. Chacun de ces Etats procéda par ailleurs à la prise d'une loi électorale pour bien encadrer les différentes activités pendant les élections. Autant dire que les Etats de l'Afrique centrale s'étaient institutionnellement réorganisés pour réguler les activités politico-territoriales, et être des espaces de dialogues sociaux dans un environnement, où devaient désormais opérer des acteurs géopolitiques concurrents. Tout un arsenal institutionnel, dont il convient d'interroger la portée, en observant la conflictualité en Afrique centrale.

B. Les types de violences sur les territoires des Etats de l'Afrique centrale

Depuis la réinstauration du multipartisme, les territoires des Etats de l'Afrique centrale sont les théâtres des violences qui, en majorité, sont liées aux contestations des résultats des élections, surtout, présidentielles[26]. Ces violences politiques se manifestent par des actes de vandalismes, et/ou des affrontements qui opposent généralement le camp de l'opposition politique qui, le plus souvent, crie à la fraude, aux forces de l'ordre. Ce fut le cas en 2009, au Gabon, où la proclamation des résultats de l'élection présidentielle fut succédée des émeutes qui occasionnèrent 3 morts, selon le gouvernement pendant que l'opposition en dénombrait 50. Il en fut de même à l'élection présidentielle de 2016 qui, non plus, ne s'était pas faite sans heurts. Les violences politiques postélectorales sont notées au Gabon à toutes les élections présidentielles depuis la première pluripartite de 1993 qui avait conduit les dirigeants à solliciter une intervention militaire française en 1994 pour rétablir l'ordre[27]. Ces violences postélectorales sont observées dans l'ensemble de l'Afrique centrale, notamment au Congo en 2011 et en 2016, au Cameroun en 2011 et en 2018.

Ces violences politiques peuvent également avoir pour origine des tentatives de coups d'Etat ou des coups d'Etat militaires. Le Gabon enregistra son premier coup d'Etat militaire en 1964 qui se solda par un échec, suite à l'intervention militaire de la France ; un autre en août 2023 qui ne laissa observer que des violences mineures. Mais ces coups d'Etat aboutissent parfois aux guerres civiles, à l'instar de celle qui avait eu lieu de 1997 à 2003, en République Populaire du Congo. Celle-ci avait déjà enregistré un changement de pouvoir politique par les armes la même année de 1997, quand Pascal Lissouba avait été renversé par l'actuel président, Denis Sassou-Nguesso. Le Tchad et la Centrafrique ont déjà, le premier, essuyé 4 tentatives de coups d'Etat, notamment en 1991, 2000, 2006 et en 2008, alors que le second ne connait de successions politiques que par des putschs, ainsi qu'il en avait encore été

[26] GAZIBO (M), Introduction à la politique africaine, Montréal, P.U.M., [En ligne], http://books.openedition.org/pum/6384, (Consulté, le 23 novembre 2020).
[27] MEYE NDONG (S), o*p. cit*, p. 626.

le cas en 2014, lors du renversement de François Bozizé, qui, lui-même, succéda aussi à Ange-Félix Patassé par le coup d'Etat de 2003. Michel Djotodia, le tombeur de François Bozizé fut contraint à un départ forcé du pouvoir par la Communauté internationale. En 2016, la Centrafrique organisa sa première élection présidentielle depuis 20 ans !

Le tableau 1, ci-dessous, qui traite des types et des cadres des violences politiques post-monopartismes en Afrique centrale, a été confronté à celui de Mamadou Gazibo, qui présente la « typologie des conflits en Afrique »[28]. Il ressort de cette confrontation que les Etats de l'Afrique centrale ont moins observé de violences politiques dans la période du monopartisme (fin des années 60-fin des années 80) que dans celle du multipartisme (début des années 90 à nos jours). En lui-même, le tableau 1 apprend que l'essentiel des violences politiques en Afrique centrale trouvent leurs fondements dans la course au pouvoir politique. Ces violences se comptent, à 11 faits sur fond de contestations de résultats électoraux contre 8, au titre des coups d'Etat et tentatives de coups d'Etats. La conquête du pouvoir politique est donc le cadre de la majorité des déchaînements sociopolitiques sur les territoires des Etats de l'Afrique centrale. Des violences qui paraissent alors curieuses, au regard de ce que ces Etats s'étaient dotés des structures organisationnelles de régulation des activités politiques. Il ressort alors toute l'importance d'interroger la gestion qui est réservée à ces institutions, afin d'interroger sa capacité à l'efficacité.

Tableau 1 : Types et cadres des violences politiques post-monopartismes en Afrique centrale

Pays	Année	Types de violences politiques	Cadres de la violence
Gabon	2016 2009 2005 1998 1991-1994	- Crise politique/violences postélectorales - Crise politique - Contestations/violences postélectorale - Violences postélectorales - Crise politique/mini-guerre civile	- Election présidentielle - Election présidentielle - Election présidentielle - Election présidentielle - Election présidentielle
Cameroun	2018 2011 2004 1997	- Contestations/violences postélectorale - Contestations/violences postélectorale - Crise politique - Contestation/violences - Postélectorale	- Election présidentielle - Election présidentielle - Election présidentielle - Election présidentielle

[28] GAZIBO (M), Introduction à la politique africaine, Montréal, PUM, 2007, p. 127.

	1994	- Crise politique	- Election présidentielle
RCA	2013-2014 2011 2005 2003 1996-1997-2002	- Mutinerie/Guerre civile - Crise postélectorale - Crise postélectorale - Mutinerie/Guerre civile/ - Mutinerie/ Guerre civile	- Coup d'Etat (militaire) - Election présidentielle - Election présidentielle - Coup d'Etat (militaire) - Tentatives de coup d'Etat (militaire)
Tchad	2008 2006 1999-2000 1990-1991	Mutinerie/guerre civile Mutinerie/guerre civile Mutinerie/Guerre civile Mutinerie/Guerre civile	Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat Tentative de coup d'Etat
République Populaire du Congo	2011 1997-2003	Crise politique Guerre civile	Election présidentielle Coup d'Etat (militaire)

Source : MEYE NDONG Serges, Janvier 2024

II - LA GESTION DES INSTITUTIONS : FACTEUR DE LA SECURITE POLITIQUE OU VECTEUR DES VIOLENCES POLITIQUES ?

A. Des institutions de sécurité politique empreintes d'une gestion patrimoniale

Il est intéressant de souligner d'abord que plusieurs des dirigeants des Etats qui se rouvrent au multipartisme étaient déjà au pouvoir pendant le monopartisme ou l'avaient même instauré. Entre autres, Omar Bongo Ondimba (auparavant, Albert Bernard Bongo) accéda au pouvoir en 1967 au Gabon (mort en 2009), Teodoro Obiang Nguema Mbasogo en 1979 en Guinée-Equatoriale, Paul Marie Ange Biya Bi Mvondo en 1982 au Cameroun et Idriss Déby Itno (mort en 2021) en 1990, au Tchad. Il peut également être cité Denis Sassou-Nguesso, qui revint au pouvoir en 1997, après avoir d'abord gouverné le Congo pendant près de 13 ans, soient de 1979 à 1992. En gros, le fait est que l'essentiel ces dirigeants des Etats de l'Afrique centrale avaient été formatés sous le parti unique. Ce fait n'a pas été sans répercussions dans la gestion qui allait être la leur des institutions créées pour réguler le jeu politique sous le régime multipartite.

En effet, les Chefs d'Etats de l'Afrique centrale s'arrangèrent, dans un premier temps, à ce que leur reviennent directement les pouvoirs de désignation des membres de ces institutions, cela, du responsable au dernier de la hiérarchie. Ces membres qui, dans un second temps, n'étaient autres que leurs proches, c'est-à-dire des personnes avec lesquelles, ces Chefs d'Etat ont en partage des liens ethniques, politiques, ésotériques, etc. Au Gabon, la Cour constitutionnelle fut ainsi confiée à Marie-Madeleine Mborantsuo, qui, selon Tanguy Berthemet, était la « bonne amie

attitrée » d'Omar Bongo Ondimba[29]. En 2010, Ali Bongo Ondimba procéda aux modifications constitutionnelles qui avaient permis à Marie-Madeleine Mborantsuo de continuer à assurer cette fonction, jusqu'en 2023, quant à la suite d'un coup d'Etat militaire, le Comité (militaire) pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) confia la présidence de cette institution à Dieudonné Aba'a Owono. La CENAP fut confiée, à Gilbert Ngoulakia, le neveu d'Omar Bongo Ondimba. Les successeurs de Ngoulakia étaient tous membres du parti politique au pouvoir. Les choses ne changèrent pas en République Populaire du Congo, où la Cour constitutionnelle est toujours dirigée par les « proches » de Denis Sassou-Nguesso, le *Conseil supérieur de la liberté de communication* est sous la responsabilité de Philippe Mvouo, qui appelle le Président congolais « Papa Sassou » ! *La Commission Nationale des Elections (CNE), quant à elle, est en principe indépendante mais son équipe est composée par le Chef de l'Etat. A*u Cameroun, Elecam est un « organisme indépendant », mais « placé sous l'autorité du Conseil électoral, dont les président, vice-président et les autres membres sont nommés par décret du Président de la République » ! En gros, les institutions mises en place pour réguler les activités sociopolitiques furent mises comme à ce jour sous la direction des proches des pouvoirs politiques, ce qui pouvait déjà susciter des doutes.

Peut-il, en effet, aisément être affirmé qu'en mettant ces institutions sous la gestion de leurs proches, les dirigeants des Etats de l'Afrique centrale recherchaient leur libre expression ! D'autant que l'on est dans une Afrique où, les affinités et les identités ont tendance à prendre le dessus sur l'Etat républicain ! Une Afrique où, pour généraliser les propos de Guy Rossanta-Rignault, l'Africain est d'abord un être ethnique avant d'être un citoyen[30] et, où il est plus au service du président, ministre et autres de son ethnie qui l'a nommé qu'au service de la société[31]. Autant dire que la gestion prévue de ces institutions posait déjà le problème de leur partialité.

De fait, les institutions africaines, en général, posent depuis des années la question de leur neutralité. L'ancien ministre gabonais et ex-président de la Commission de l'Union Africaine, Jean Ping, affirmait ainsi qu'« Il ne suffit pas seulement de promouvoir et de formuler un corpus juridique, encore faudrait-il faire vivre les textes et assurer le respect et l'effectivité des principes constitutionnels et de l'Etat de droit, en tant que fondement de la gouvernance démocratique »[32]. Jean François Médard, l'un de ceux à s'être penchés en premier sur la question, avait fini également par qualifier l'Etat africain de néopatrimonialiste, définissant le néopatrimonialisme comme « (…) un type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privé. Le patrimonialisme

[29] BERTEMET, [En ligne] : http://www.lefigaro.fr/international/2009/06/17/01003-20090617ARTFIG00067-les-ambitions-de-la-descendance-bongo-.php, (Consulté, le 23/11/2020).
[30] ROSSATANGA-RIGNAULT (G), L'Etat au Gabon : histoire et institutions, Libreville, Raponda-Walker, 2002, p. 227.
[31] NUIAGUIA BANDA (A)., De "Gabon d'abord" à la République au village, Paris, Horizon du Savoir, 2005, p. 108.
[32] PING (J), Mondialisation, paix, démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 119.

traditionnel qui combine un dosage variable d'arbitraire personnel et de normes traditionnelles correspond à l'extension de la logique de la domination patriarcale au-delà des frontières de la parenté. »[33] Plus récemment, Daniel N. Bach, dans la même veine, soutenait que cet Etat est fondé sur un système de relations de loyauté et personnelles qui impactent négativement son fonctionnement[34]. La gestion des institutions en Afrique et, donc, en Afrique centrale, laisse alors observer des problèmes de capacité.

Cette gestion patrimoniale est telle que ces institutions de sécurité politique sont, à tort ou raison qualifiées de tours de pise, parce qu'elles pencheraient toujours du côté du pouvoir politique ; elles seraient moins au service de la société que des personnes. L'on comprend alors qu'il n'y a presque pas d'alternance politique en Afrique centrale. Omar Bongo Ondimba, avec 41 ans d'exercice fut qualifiée de doyen mondial des chefs d'Etat[35], se succédant toujours à lui-même, non sans violences ; Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Paul Biya et Denis Sassou-Nguesso comptent déjà, respectivement, 44, 41 et 25 ans de pouvoir, sans alternance. Idriss Deby Itno, qui décéda en 2021, avait déjà totalisé 30 ans.

Le tableau 2 (cf. Tableau 2), qui traite du mode de changements de pouvoir en Afrique centrale montre que tous ceux-ci s'y sont faits, soit à la suite du décès d'un chef d'Etat comme au Gabon en 2009, quand Ali Bongo Ondimba succéda à Omar Bongo Ondimba ; soit du fait d'un coup d'Etat comme au Congo en 1997 ou encore en Centrafrique, quand Ange-Félix Patassé fut renversé par François Bozizé, en 2003. Ce dernier avait, lui-même, été renversé en 2013 par Michel Djotodia. Encore au Gabon, Ali Bongo fut déposé par la Garde Républicaine, qui jugea tronqués les résultats de l'élection présidentielle de 2023. La gestion des institutions de sécurité politique au sein des Etats de l'Afrique centrale, n'est pas alors de nature à préserver des violences politiques, qui ne sont alors qu'une conséquence.

[33] MEDARD (J.-F)., 1990, L'Etat patrimonialisé, Politique Africaine, n°39, 1990, p. 29.
[34] BACH (D) et al., L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines. Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2011, p. 6.
[35] FOUCGER (V), Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel, Pouvoir, n°129, 2009, p. 129.

Tableau 2 : Modes de changements de pouvoirs politiques en Afrique centrale depuis le retour au multipartisme

Etats	**Cameroun**	**Centrafrique**	**RP Congo**	**Gabon**	**Guinée-Equa.**	**Tchad**
Présidents au pouvoir au retour au multipartisme	Paul Biya	Ange-Félix Patassé	Denis Sassou-Nguesso	Omar Bongo	Teodoro Obiang Nguema	Idris Déby Itno
Modes de changements de pouvoirs	**Aucun changement de pouvoir**	**Succession par coup d'Etat militaire** (Bozizé 2003) **Succession par Coup d'Etat militaire** Michel Djotodia 2013) **Succession intérimaire** (Samba Panza 2014-2016) **Election présidentielle** Faustin-Archange Touadera, 2016	**Election présidentielle** Pascal Lissouba, 1992 **Succession par coup d'Etat militaire** Denis Sassou-Nguesso 1997	**Succession par coup d'Etat électoral** (Ali Bongo Ondimba 2009-2023) **Succession par coup d'Etat militaire Aout 2023** Brice Clotaire Oligui Nguéma	**Aucun changement de pouvoir**	**Succession suite au décès du président (Mahamat Idriss Béby)**
Présidents actuels	Paul Biya	Faustin-Archange Touadera	Denis Sassou-Nguesso	Brice Clotaire Oligui Nguéma	Teodoro Obiang Nguema	Mahamat Idriss Déby

Source : MEYE NDONG Serges, Janvier 2023.

B. De la gestion patrimoniale des institutions de sécurité politique aux violences politiques

La gestion patrimoniale, ci-dessus présentée, des institutions est l'une des variables, à l'origine de plusieurs des violences politiques postélectorales observées en Afrique centrale. Il est effectivement très souvent arrivé que les responsables de ces institutions n'observent pas l'organisation mise en œuvre pour que ces structures soient au service de l'intérêt général, de la société. Il en est particulièrement du cas de la gestion de celles qui ont la charge, dans l'organisation des élections, de centraliser les résultats des différents bureaux de vote, en récoltant tous les procès-verbaux dûment signés par chacun des représentants des candidats. C'est cette

centralisation des procès-verbaux qui permet de produire les statistiques qui renseignent sur le nom du candidat qui a le plus obtenu de voix. C'est, en gros, le fonctionnement d'Elecam au Cameroun, de la CNE au Congo, du CGE au Gabon, etc. Une organisation qui connait presque toujours des dysfonctionnements.

En effet, les responsables ont souvent usé de leur position au sein de ces institutions pour influencer leurs collègues de travail, allant ainsi jusqu'à décider du sort des élections, sans tenir compte des résultats sur les procès-verbaux. Des influences et des décisions qui découlent des ordres, des instructions de ceux qui les ont nommés à ces postes. En ce sens, sur les 5 anciens membres[36] de la Cour constitutionnelle gabonaise qui ont accepté de contribuer à cette réflexion, tout en requérant leur anonymat, deux affirment que cette institution ne fait qu'entériner les résultats centralisés par des organes compétentes, alors que les 3 autres ont reconnu que, certes, la Cour constitutionnelle ne fait qu'entériner les résultats mais s'est parfois retrouvée à rattraper les erreurs des centres d'élection pour essayer de rendre cohérents les résultats qui doivent être en faveur du candidat au pouvoir ! Dans le même pays, certains qui avaient servi dans la CNE, et des personnes qui ont été dans des bureaux de vote, ont parlé de pression pressions politiques de la part du pouvoir en place pour falsifier les procès-verbaux pendant leur transport. Par ailleurs, les quelques personnes interrogées ont tous refusé de parler de corruption mais ont préféré s'exprimer en termes de circulation des fortes sommes d'argent pour obtenir l'assentiment des membres des bureaux de vote ! Des données d'enquêtes que confirment celles des forces de l'ordre sur la dernière élection présidentielle d'août 2023.

C'est en effet ce que l'on peut apprendre des révélations de la Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire (DGCISM), communément appelée B2, qui avait mené l'enquête sur cette élection, dont le CTRI avait jugé "tronqués" les résultats pour justifier le coup d'Etat militaire. Les dirigeants du CGE, accusés de complicité de manipulations électorales, furent interpellés et interrogés. Le président du CGE avait avoué avoir reçu des ordres de quelques hauts fonctionnaires de la présidence de la république gabonaise, alors qu'une de ses adjointes, qui y était en qualité de vice-présidente, avait affirmé devant les médias que les résultats de cette élection présidentielle qui accordaient un troisième mandat à Ali Bongo Ondimba n'avaient été signés d'aucun procès-verbal ! D'où sortaient alors les résultats que le CGE avait rendus publics ! Autant dire que cette institution n'avait pas du tout assumé sa mission dans cette élection, dont les faits viennent encore conforter les conclusions du rapport de l'Union africaine.

En décembre 2012, le Groupe des Sages de l'Union africaine, qui avait entrepris des travaux pour comprendre les conflits et les violences politiques qui résultent des élections sur le continent, avait conclu, entre autres que l'un des mobiles de ces violences est que les Chefs d'Etats « (…) ont exploité à leurs fins les

[36] Les 5 membres ont accepté de contribuer à titre personnel à l'enquête de terrain effectuée dans le cadre de cette réflexion. Les deux premiers ont livré leur expérience de 2009, tandis que les 3 autres témoignaient au compte de l'élection de 2016.

institutions publiques qui deviennent ainsi des organisations partisanes»[37]. Ce sont, en gros, des institutions au service des pouvoirs politiques en place. L'on comprend alors que leurs résultats électoraux sont presque toujours en faveur des partis politiques au pouvoir mais rejetés par les partis de l'opposition, dont les contestations se manifestent par l'occupation des rues.

De fait, dès l'annonce des résultats, les adhérents des partis politiques et autres personnes qui les contestent occupent l'espace public pour exprimer leurs émotions et même se livrer à des actes de vandalismes et, parfois de pillages de magasins. Des faits de violences qui sont généralement suivis de la répression, très souvent exagérée des forces de sécurité. Si celles-ci ont toujours brandi l'argument du rétablissement de l'ordre public, il n'en est pas ainsi pour les manifestants, pour qui les policiers sont plutôt aux ordres du pouvoir politique en place. Des affirmations des manifestants qui trouvent leurs fondements dans le fait que certaines de ces unités de police peuvent être constituées des agents des forces de sécurité qui sont politiquement, par l'ethnie ou par la religion proche des autorités politiques en place. C'est en ce sens que le Groupe des sages de l'UA affirmait que dans leur volonté de rester au pouvoir, les régimes africains « (…) ont également exploité, en particulier, les forces militaires, paramilitaires et de police, contre les groupes d'opposition »[38]. Ce sont des faits qui ne sont pas sans conséquences.

En effet, certains camps de l'opposition, face à cette répression policière jugée arbitraire, ont, en guise de réponse, été jusqu'à se doter des armes, créant même des groupes armés dans le but de vouloir se défendre des abus des forces régulières. En ce sens, l'Union Africaine affirme que « (…) l'une des conséquences de ces violences policières sur les militants est que ceux-ci, à leur tour, se sont progressivement "militarisés" dans le but de se protéger»[39]. Un autre objectif de ces camps de l'opposition peut être d'affronter carrément les forces dites du parti au pouvoir ou, dans une moindre mesure, d'être capable de troubler l'ordre, afin de mettre le pouvoir à mal, d'attirer l'attention de la communauté internationale ou même renverser le pouvoir en place. Une militarisation des civils qui a touché de larges couches de la société et qui explique que ces violences se sont, certaines, transformées en guerres civiles, ainsi que c'est le cas au Cameroun, en Centrafrique, au Tchad, etc.

En gros, il ressort que la gestion des institutions régulatrices des activités sociopolitiques n'a pas été de nature à préserver la paix, la stabilité au sein des Etats de l'Afrique centrale, à l'instar de ce qui est observé ailleurs. C'est autrement affirmer que les Etats institutionnels de l'Afrique centrale peinent, du moins pour ce qui concerne la gestion des activités sociopolitiques électorales, à s'affirmer sur leurs territoires en faisant prévaloir les affinités, l'arbitraire dans gestion des institutions de sécurité politique plutôt que l'objectivité, la légitimité, les valeurs admises, etc. Il n'est plus dès lors étonnant d'observer les violences politiques ci-dessus

[37] Union Africaine, op. *cit,* p. 23.
[38] Ibid., p. 23.
[39] Ibid., p. 21.

mentionnées, auxquelles il peut être proposé des esquisses de solutions pour y remédier.

III - ESQUISSE DE SOLUTIONS DE RENFORCERMENT DE LA SECURITE POLITIQUE

A. La neutralité des agents publics, facteur d'une administration républicaine

La neutralité des agents publics pourrait bien être une des solutions, à même de contribuer au renforcement de la sécurité politique. Elle aurait pour objectif de faire vivre les institutions, encore sous l'influence des affinités diverses, par un personnel public plutôt imprégné des valeurs républicaines. Cette neutralité pourrait procéder de la mise en œuvre d'un éthos public qui, dans le cadre d'une administration (publique), est l'ensemble des habitudes, des comportements soumis au personnel comme valeurs et cadre de références. Isabelle Fortier soutenait que l'éthos public est « une dynamique sociopolitique [qui] caractérise un objectif ou une réalité collective, dont les dispositifs de pouvoir, conçu comme relationnel, sont orientés vers une éthique de bien commun et une finalité démocratique, fondant la spécificité de l'action publique. »[40] L'éthos public se veut d'impacter la psychologie et, donc, le comportement de l'agent public en intégrant en lui les valeurs dans la gestion publique fondées sur la dignité humaine, la moralité, l'intérêt général, etc.

Ainsi, l'ethos public conduirait les Etats de l'Afrique centrale, dont les peuples sont déjà manifestement avides de changement (au regard des slogans lors des différentes élections), à l'amélioration de la production des institutions, en créant un nouvel environnement humain, empreint de valeurs de gestion publique par son impact sur les agents publics. Ces agents que les gouvernements amèneraient à intérioriser les valeurs d'éthique professionnelle, de dignité et d'intégrité. C'est un reformatage psychologique qui devrait s'étaler sur des générations successives d'agents publics, au point que l'éthos public finirait par être un « mode singulier du vivre-ensemble » ; autrement dit, une manière d'être d'un collectif institutionnel.

Il convient de souligner que l'éthos public a déjà apporté des résultats escomptés à plusieurs des Etats qui en ont fait l'expérience. Il y a, en effet, 20 ans, les pays de l'OCDE, entre autres, la France, la Suisse et la Belgique, étaient confrontés à des problèmes de lourdeurs, d'efficience et d'efficacité au sein de leurs administrations. Ces Etats ont alors procédé aux réformes administratives, mettant en œuvre l'éthos public en guise de solution[41]. L'éthos public, porté par le courant managérialiste issu des pays anglo-saxons, et plus connu sous l'appellation générique de Nouvelle Gestion Publique (NGP) a, certes, été concrétisé différemment d'un pays à un autre, mais a eu pour avantage de donner une orientation de plus en plus

[40] FORTIER (Y), L'Ethos public en tant que processus social dynamique, [En ligne] : http://journals.openedition.org/pyramides/905, (Consulté, le 22/11/202).
[41] FORTIER (Y), Ethos public et quête de sens dans cette ère de réforme : le NMP, ses critiques et les luttes pour la reconnaissance d'une spécificité du secteur public », Association de Gestion des Ressources Humaines, n°9, 2013, p. 159.

marquée vers les valeurs, les logiques d'action et les méthodes utilisées par le secteur privé, au point que les frontières entre l'univers public et l'univers privé deviennent floues. Un avantage qui montre ses enjeux éthiques, importants pour l'efficacité du service public. Il n'est donc pas étonnant que d'autres pays, en dehors de l'OCDE, notamment le Canada, en ont fait usage.

En Afrique centrale, les Etats n'ont pas encore fait l'expérience de l'éthos public. Ces dernières années, le secteur privé recourt, entre autres, aux normes de qualité, hygiène, sécurité et environnement (QHSE) pour améliorer ses services. Le secteur public, quant à lui, envoie généralement en stage ou multiplie des séminaires de formation, au profit de ses agents. Le Gabon, en particulier, a institué une journée nationale des politiques publiques, dont la 3ème édition a eu lieu en juin 2023. Les thématiques pour ces formations portent, en gros, sur les "politiques publiques" ou ses aspects, notamment la "performance de l'administration publique", la gouvernance publique, ainsi que ce fut encore le cas au Cameroun en 2022. Mais ces concepts restent généraux, ces Etats ne leur donnant pas de contenus qui pourraient particulièrement contribuer à améliorer leurs services publics.

Les Etats de l'Afrique centrale devrait, en plus de l'éthos public, expressément rompre avec l'influence des considérations ethniques dans la gestion administrative, et procéder également, à la laïcisation de leurs institutions. Ceci serait réalisable par des recrutements objectifs, notamment sur concours avec des résultats fiables. Ces Etats devraient ainsi cesser avec les recrutements massifs sur dossiers par lesquels les responsables d'institutions favorisent les postulants avec lesquelles ils ont en partage l'ethnie, la religion, les liens ésotériques[42], etc. Il pourrait par ailleurs être prévu des mesures de sanction professionnelle ou pénale contre tout agent qui s'emploie à des actes du genre. Il est à souligner que ces actes sont déjà formellement interdits en ces Etats mais tous ne disposent pas des mesures qui les sanctionnent, pénalement[43]. Mais en attendant, ces mesures qui recherchent la neutralité des agents publics pourraient déjà être insérer dans les enseignements primaires et secondaires et universitaires pour impliquer très tôt les jeunes citoyens.

Il s'agirait, en effet, pour les gouvernements d'Afrique centrale de mener des actions proactives qui consisteraient, dans l'éducation civique et morale, à formater la conscience morale des jeunes dirigeants de demain, pour les imprégner très tôt des valeurs importantes pour une gestion publique productrice. Les enseignements pourraient ainsi être axés sur le sens de la société, l'appropriation et la dévotion du citoyen à l'Etat de droit et non aux hommes, l'éthique, la morale, les valeurs humanistes, etc. Cette éducation rechercherait la responsabilisation et l'implication du citoyen dans la gestion publique. C'est en ce sens qu'abondait récemment

[42] Le phénomène est manifestement observable en Afrique centrale, pour rester sur ce propos. Les recrutements se font presque toujours sur dossiers. Les hommes politiques, les directeurs et secrétaires généraux… se répartissent des postes ou des places au profit de leurs proches. C'est la même observation pour les concours nationaux, qui sont en réalité des mises en scène.

[43] En république gabonaise, en exemple, il n'existe aucune loi pénale contre les pratiques en faveur de l'ethnisme, du clanisme etc.

l'UNESCO qui encourageait les « (…) professionnels de l'éducation à concevoir et, à mettre en œuvre des activités pédagogiques visant à doter les élèves des connaissances, des attitudes et des compétences nécessaires pour participer à la société de manière constructive, éthique (…) et en tant qu'agents du changement constructif et responsable sur le plan éthique, soutenant la justice et des institutions solides. »[44] En gros, l'éducation du citoyen à l'Etat de droit et la mise en œuvre de l'éthos public sont des moyens qui concourraient à la neutralité des agents de l'Etat et, donc, à la solidité des institutions productrices de la sécurité politique, qui peut encore être plus renforcée avec l'inculcation de l'intérêt général.

B. Inculquer le sens de l'intérêt général pour une communauté sociétale

Il convient d'abord de souligner que le concept de l'intérêt général n'a pas, jusque-là, de définition univoque. Il en existe toutefois deux conceptions, l'une, utilitariste, l'autre, volontariste. Pour la première, l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers. Une conception qui, sans vouloir refaire le débat, apparait très discutable, dans la mesure où, dans la pratique, il est très difficile voire impossible de considérer les intérêts de tout un chacun pour en faire un intérêt général. Comment, en exemple, prendre en compte, dans l'organisation d'une élection présidentielle, l'intérêt d'une personne ou d'un groupe qui veut voir accéder au pouvoir un de ses membres, quand on sait que d'autres personnes ou communautés peuvent nourrir la même ambition ! La deuxième acception de l'intérêt général, quant à elle, soutient que celui-ci est le dépassement des intérêts particuliers. L'intérêt général devient alors l'expression de la volonté générale. Cette conception semble plus plausible, en ce qu'il est, en effet, plus possible de tenir compte de la volonté générale que de la somme des intérêts particuliers. C'est cette vue de l'intérêt général que les Etats de l'Afrique centrale devraient inculquer aux citoyens.

Inculquer, car il s'agirait d'amener les agents de l'Etat à réaliser les bienfaits de l'intérêt général dans le service public : atteindre les objectifs poursuivis par la société par des institutions. L'intérêt général est d'autant à y cultiver que les Etats de l'Afrique centrale regroupent un magma de groupes ethnolinguistiques, qui doivent réaliser qu'ils partagent désormais le même territoire étatique et qu'ils sont, donc, devenus une même et seule société. L'ethnie ou la religion devrait cesser d'exister dans le service public au profit du collectif sociétal. Il serait par ailleurs important de montrer que l'intérêt général n'est pas seulement une affaire des dirigeants mais de tous les citoyens qui se doivent, chacun, de prendre des distances avec la solidarité tribale, ethnique ou religieuse pour servir la société. En d'autres mots, l'adhésion aux valeurs de l'intérêt général aurait pour avantage de lever l'ancrage des agents publics aux identités, au profit de l'Etat institutionnel. Car, l'être ethnique muerait en un "être étatique", les communautés ethnoculturelles cèderaient la place à la communauté sociétale, celle-ci qui a conçu et établi les institutions pour sa propre régulation. La culture de l'intérêt général permettrait aux Etats de l'Afrique centrale de promouvoir ou de généraliser, particulièrement, dans la gestion publique, ce type

[44] UNESCO, Promouvoir l'Etat de droit par l'éducation à la citoyenneté mondiale-Unesco, 2019, [En ligne] : http://fr.unesco.org/themes/ecm/etat-droit, (Consulté, le 10/03/2020).

d'Africain qui est défait des particularismes et qui est plutôt formaté à produire un Etat de droit républicain, facteur de la sécurité politique.

CONCLUSION

La question, à laquelle se voulait de répondre cette réflexion est de savoir, quels sont les mobiles qui expliquent que les Etats de l'Afrique centrale, qui s'étaient pourtant dotés d'une diversité d'institutions dans l'objectif d'encadrer les élections politiques, soient encore confrontés à des violences politiques postélectorales, observées récurremment sur leurs territoires, et quelles esquisses de solutions, entre autres, peuvent-ils être proposées pour y renforcer la sécurité politique ? Pour répondre, la démarche a consisté, outre à la prise en compte des connaissances théoriques sur la question traitée, principalement, aux échanges avec les hommes politiques et avec les responsables des institutions impliquées dans l'organisation des élections. Un travail au terme duquel il a été jugé idoine d'organiser la réflexion en trois parties. La première a exposé d'abord les mesures préventives mises en œuvre par les Etats de l'Afrique centrale contre les violences politiques, avant de constater que cette prévention n'y a pas produit les résultats escomptés, au regard de la typologie des violences, qui s'enracinent dans les élections politiques. C'est alors que le texte a voulu comprendre et expliquer, dans la deuxième partie, l'inefficacité des institutions de sécurité politique pour se rendre compte que celle-ci découle de leur gestion patrimoniale ; ces institutions sont plus au service des hommes que de la société. La lutte politique s'opère alors dans l'anarchie, dont les violences politiques ne sont que la conséquence. Le texte s'est alors proposé d'esquisser quelques solutions pour renforcer la sécurité politique au sein de ces Etats, notamment la culture de la neutralité et du sens de l'intérêt général chez l'agent public. La neutralité des agents publics, qui en plus seront imprégnés du sens de l'intérêt commun aura pour avantage d'avoir des personnes qui servent l'Etat de droit républicain et non les hommes. Car, contrairement aux propos de l'ex-président américain, Barack Obama, à Accra, en 2009 qui affirmait que « l'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais des institutions fortes », il apparait, au regard de ce texte que l'Afrique a plus besoin d'hommes forts, à même de faire vivre objectivement les institutions mise en place par les peuples.

BIBLIOGRAPHIE

- BACH, Daniel, « Régimes politiques, Pratiques systémiques et dynamiques de l'émergence dans les Etats africains et post-soviétiques ». *Revue internationale de politique comparée*, vol 20, n° 3, pp. 153-169, 2013.
- BACH, Daniel et GAZIBO, Mamadou, *L'Etat néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*. Ottawa, Presses universitaires d'Ottawa, 2011.
- BANGOURA, Mohamed Tétémadi., *Violence politique et conflit en Afrique : le cas du Tchad*. Paris, L'Harmattan, 2006.
- BAYART, Jean-François., « La démocratie à l'épreuve de la tradition ». *Pouvoirs*, n° 129, pp. 27-44, 2009.
- BAYART, Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Paris, Fayard, 2006.

- BAZENGUISSA-GANGA Rémy, « Rester jeune au Congo-Brazzaville : violences politiques et processus de transition démocratique ». *Autrepart*, vol 2, n°18, pp. 119-134, 2001.
- BELLINA, Séverine et alii., *L'État en quête de légitimité. Sortir collectivement des situations de fragilité.* Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2010.
- BOSI, Lorenzo, « Etat des savoirs et pistes de recherche sur les violences politiques ». *Critique internationale*, n°54, pp. 171-189, 2012.
- BRAUD, Philippe, « La violence politique : repères et problèmes ». *Cultures & Conflits*, [En ligne], URL : http://conflits.revues.org/406, mise en ligne en octobre 1993, consulté le 23 novembre, 2006.
- CHABAL, Patrick, « Pouvoir et violence politique en Afrique postcoloniale ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 51-64, 1991.
- CHRETIEN, Jean-Pierre, « Les racines de la violence politique en Afrique ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 15-27, 1991.
- CROUZEL, Ivan, « Elections et risque d'instabilité en Afrique : favoriser des processus électoraux légitimes », SAIIA Occasionnal Paper 2009, août 2014.
- DAVID, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité*. Paris, Sciences Po/Les Presses, 2006.
- BOUOPDA, Pierre-Kame, *Cameroun. Les crises majeures de la présidence Paul Biya*. Paris, L'Harmattan, 2000.
- EYE NDONG, Serges, *La sécurité et la défense du territoire au Gabon. Analyse géopolitique*. Thèse de doctorat, Reims, Université de Reims Champagne Ardennes, Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la Société, 2013.
- FORTIER, Isabelle et al., « Des conditions et enjeux de la politisation de l'administration publique au regard au regard de l'ethos public : une étude comparée (Canada/Suisse) de l'expérience des cadres dirigeants ». *Gestion et management public*, n°4, pp. 75-98, 2016.
- FOUCHER, Vincent, « Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel ». *Pouvoir*, n°129, pp. 127-137, 2009.
- GAZIBO, Mamadou, *Introduction à la politique africaine*. Les Presses de l'Université de Montréal, Nouvelle Edition, [En ligne], http://books.openedition.org/pum/6384, consulté le 23 novembre 2020.
- GAZIBO, Mamadou et al., *Le politique en Afrique dans la longue durée : historicité et héritages*. Politique Africaine, 2009.
- GICQUEL, Jean-Eric et GICQUEL, Jean, *Droit constitutionnel et institutions publiques*. Paris, LGDJ, 2015.
- HERMET Guy et alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Coursus/Armand Colin, 4ème Ed, 2000.
- JANIN, Pierre. Et ALAIN Marie, « Violences ordinaires, violences enracinées, violences matricielles ». *Politique Africaine*, n° 91, pp. 5-12, 2003.
- JAMFA CHIADJEU, Moïse Léonard, *Comment comprendre la « crise » de l'État postcolonial en Afrique ? Un essai d'explication structurelle à partir des cas de l'Angola, du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, du Libéria et du Rwanda*, Berne, Peter Lang, 2005.
- KAMTO, Maurice, *Pouvoir et Droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*. Paris, LGDJ, 1987.
- KIPUE, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest ». *Outre-Terre*, vol. 2, n° 11, p. 19-32, 2005.

- KUENGIENDA, Martin, *Crise de l'État en Afrique et modernité politique en question*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- KAMBA, Pierre, *Violence politique au Congo-Kinshasa*. Paris, L'Harmattan, 2008.
- MBA OBAME, André Claude, *Société politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I, Département de science politique, 1984.
- MEDARD, Jean-François, « L'Etat et le politique en Afrique ». *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4/5, pp. 849-854, 2000.
- MEDARD, Jean-François, « La crise de l'Etat patrimonial et évolution récente de la corruption en Afrique subsaharienne », *Mondes en développement*, T. 26, n° 102, pp. 55-57, 1998.
- MEDARD, Jean-François, « Patrimonialism, Patrimonialization, Neo-Patrimonialism and the study of the Post-Colonial state in the subsaharian Africa, in Henrik S. Marcussen, Improved Natural Ressources Management: the role of formal organizations and informal networks and institutions ». Occasional Paper, n°17, *International Development Studies, Roskilde University*, pp. 76-97, 1996.
- MEDARD, Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Médard Jean-François (Dir.), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises »*, Karthala, coll. Hommes et sociétés, pp. 323-353.
- MEDARD Jean-François, « L'Etat patrimonialisé ». *Politique Africaine*, n°39, pp. 25-36, 1991.
- METSAGHO MEKONTCHO Boris, Elections et insécurité en Afrique centrale : le cas des élections générales de 2020-2021 en République Centrafricaine, Le POLITOSCOPE, n°1, pp. 123-148, 2023.
- MEYER, Angéla, *L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'Etats faibles. L'exemple de quatre Etats centrafricains*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris 1, Institut d'études politiques de Paris, 2006.
- MFOULA-NGHANGUI, Pierre Aimé, *La politique étrangère du Gabon et les recompositions stratégiques internationales à partir de 1990 : contribution à la lecture de la diplomatie contemporaine*. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 2005.
- MUDIMBE Valentin-Yves, *L'odeur du père. Essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire*. Paris, Présence africaine, 1982.
- OBIANG Jean-François, *France-Gabon. Pratiques clientélaires et logiques d'Etat dans les relations franco-africaines*. Paris, Kartala, 2007.
- DOUNGA Didier-Taba,. Bilan de la pratique démocratique au Gabon, dans ETOUGHE et al, *Refonder l'Etat au Gabon. Contribution au débat*. Paris, L'Harmattan, 2003.
- DONDO Télesphore et al., La crise de l'État en Afrique centrale au prisme de la diversité des sources de légitimité, dans Séverina Bellina, *Refonder la légitimité de l'Etat. Quand les expériences et les pratiques parlent*, vol. 1, Paris, Karthala, pp. 61-81, 2015.
- DONDO Télesphore, *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*. Paris, Publibook, 2012.
- PING Jean, *Mondialisation, paix, démocratie et développement en Afrique : l'expérience gabonaise*. Paris, L'Harmattan, 2002.
- PRUNIER Gérard, « Violence et pouvoir en Afrique ». *Politique Africaine*, n°42, pp. 9-14, 1991.
- RIVIERE C, Violences politiques en Afrique noire. *Anthropos*, vol 99, n°1, pp. 15-24, 2004.

- ROPIVIA Marc-Louis, L'Afrique centrale embrasée : pour une géopolitique de pacification régionale, Dans ANGO ELA, *La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix*. Paris, Karthala, pp. 143-158, 2001.
- ROSIERE Stéphane, *Géographie des conflits armés et des violences politiques*. Paris, Ellipses, 2011.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, *L'Etat au Gabon : histoire et institutions*. Libreville, Raponda-Walker, 2000.
- ROSSATANG-RIGNAULT Guy, *Qui t'a fait roi ? Légitimité, élections et démocratie en Afrique*. Saint-Maur-des-Fossés/Libreville, Éditions SEPIA/Éditions Raponda-Walker, 2012.
- SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*. Paris, Economica, 2002.

CANDIDATE SELECTION IN THE ERA OF PLURALIST DEMOCRACY: The practice within the Cameroon People's Democratic Movement

NGUEKEU DONGMO Pierre

AND

NJUKANG Rostan

University of Dschang, Cameroon

ABSTRACT : According to classical analysis, political parties exercise the function of selection of candidates or the recruitment of candidates for elective office. The internal rules of each political party establish the conditions to be fulfilled by potential flag bearers of parties during elections. However, in democratic societies, these internal rules are expected to give the people the chance to participate directly or indirectly in the selection of this candidate. Yet the practice within most African states engage in the democratization process is far from the norm, quite often there exist a wide gap between the norm and the practice to the extent one begins to question if we are not still in the monolithic era. Leaning on the theory of representation and on both primary and secondary data, this paper will sort to examine how candidate selection unfolds within the ruling Cameroon People's Democratic Movement in the era of pluralist democracy? The study argues that the selection of candidates for elective offices by the said party follows certain pre-establish criteria, paradoxally embraces both democratic and undemocratic approaches.

Keywords: Cameroon, Candidate selection, political parties, pluralist democracy

RESUME : Selon l'analyse classique, les partis politiques exercent la fonction de sélection des candidats ou de recrutement des candidats à des fonctions électives. Le règlement intérieur de chaque parti politique fixe les conditions que doivent remplir les potentiels porte-drapeaux des partis lors des élections. Or, dans les sociétés démocratiques, ces règles internes sont censées donner au peuple la possibilité de participer directement ou indirectement à la sélection de ce candidat. Pourtant, la pratique au sein de la plupart des États africains engagés dans le processus de démocratisation est loin d'être la norme ; il existe bien souvent un large écart entre la norme et la pratique, au point qu'on commence à se demander si nous ne sommes pas encore dans l'ère monolithique. En s'appuyant sur la théorie de la représentation et sur des données primaires et secondaires, cet article examinera comment se déroule la sélection des candidats au sein du Rassamblement démocratique du peuple camerounais à l'ère de la démocratie pluraliste? L'étude soutient que la sélection des candidats aux fonctions électives par ledit parti suit certains critères préétablis et embrasse paradoxalement des approches à la fois démocratiques et non démocratiques.

Mots Clés : Cameroun, sélection des candidats, démocratie pluraliste, partis politiques

INTRODUCTION

One of the most important roles of a political party is to nominate a candidate to run for office as a representative of the party. The candidate that they pick has to agree with the party beliefs and help persuade voters to support them. According to Maurice DUVERGER, the simplest and most realist definition of democracy is as follows: A regime in which the governors are chosen by the governed through sincere and free elections[1]. In this mechanism of choice, jurists have come out with the theory of representation in which the elector gives the elected a mandate to talk or react on his or her behalf. On this note, the parliament expresses national sovereignty. The use of elections as a doctrine of representation has witnessed

[1] DUVERGER Maurice, *Les partis politiques, Paris, Armand Colin*, 1976, p. 466.

profound transformation by the development of parties. There is no longer any form of dialogue between the elector and the elected, the nation and the parliament. A third party is introduced between them which modifies the nature of their relations. Before being chosen by his or her electors, a parliamentarian, for instance is first of all chosen by the party. Electors simply ratify this choice.

According to classical analysis, political parties perform at least three functions. Besides, the enlightenment of public opinion, the supervision of activities of the elected, political parties exercises the function of selection of candidates which deals with the recruitment of candidates for elective office[2]. In mono-party political systems, a single candidate is proposed to the people, but in multiparty systems like that of Cameroon, the elector choses among many candidates which are designated by a political party. Within the framework of the theory of representation, the elected receives a double mandate, that of the party and that of his electors[3]. In Cameroon, during the monolithic era[4], appointment was the only way of designating candidates within the CPDM party. Following the transition to pluralism, representative democracy emerged. Mindful of the shift from monolithic to multiparty politics and with respect to the theory of representative democracy valorized in this work, one would expect political parties in Cameroon to automatically adopt democratic methods or consult the people for every presidential, regional, municipal and legislative elections as a mode of candidate selection. Unfortunately, this is not always the case. In a context where the institutional rules give room for independent candidatures only during presidential elections, conditioned to the fulfillment of certain complex criteria, it is quite evident that independent candidatures are discouraged or unwanted by the system. If the system was encouraging independent candidatures, then anyone could become a candidate without party membership. For Municipal and legislative elections, candidates must be presented by political parties, making political party membership a compulsory formality for any individual wanting to become a municipal councilor or a legislator in Cameroon.

Political parties in Cameroon conscious of their prominent role within the system have quite often abused their privileged position to adopt and implement selection criteria, which raises doubts about the transition from dictatorship to democracy in the country, as the people's interest, which is the main object of representative democracy or democracy in general is not taken into consideration. In this context, candidate selection has quite often appeared to be a top-down rather than bottom-process. But how does this candidate selection process unfold within the ruling Cameroon People's Democratic Movement in the era of pluralist democracy? It has been seen that the said party fixes certain criteria or conditions to be fulfilled by aspirants followed by the use of certain methods of selection which are both democratic and undemocratic.

In a bid to comprehend candidate selection within the CPDM party in the era of pluralist democracy in Cameroon, it is with utmost importance to commence by

[2] KOUDJO Joseph, Political parties and integration in Cameroon, thesis of Ph.D in Political Science, University of Yaounde II, 1997, p. 90.
[3] Ibid., p. 467.
[4] By the monolithic period, we are referring to the period of the one-party system.

examining previous empirical studies which have been carried out in the said domain. The study of the CPDM political party in the Cameroonian political system since the reintroduction of multi-party democracy in Cameroon in 1990 was and remains the focus of numerous publications. There are two categories of authors namely those that have written about the CPDM without paying attention to candidate selection and secondly, those that have written about the CPDM candidate selection but paid either little or no attention with respect to the democratic and undemocratic aspects.

That said, Pascal Messanga Nyamnding in his book, *Paul Biya, L'Etat et le RDPC : Scenes des enjeux de l'épreuve du pouvoir,* traces the circumstances surrounding the creation of the CPDM political party. The author equally examines the difficulties that hinder the democratic vision of Paul Biya[5]. In the same vein, NGUEKEU NDONGMO Pierre in his article "Le Rassemblement Democratique Du Peuple Camerounais a la croisee des Chemins: entre l'offre democratique et la conservation du pouvoir" questions the CPDM domination of the political land scape of Cameroon and attributes the CPDM domination to a number of factors namely: political fraud, political corruption, etc[6]. PAUL Biya in his book, *Communal Liberalism, el*ucidates the doctrines that guides the CPDM party. In his masterpiece, Paul Biya presents to Cameroonians the principles underlying the new society and analyses the objectives or principles of the CPDM. These authors fail to demonstrate candidate selection process within the CPDM[7].

With respect to the second category of authors, we shall begin with NUMVI GWAIBI in his article "The Electoral Cycle and Grassroots Realities in Cameroon: The Omnipresent, Overbearing and contested political Elite". By discussing issues such as the selection of candidates, pre-electoral man oeuvres, meddling elite and discontented militants, contesting the party elite, the author focusses on the complex relationship between grassroots populations, party officials and other high ranking members of the governing CPDM party during election periods especially the 2013 municipal and legislative election in Mbankomo[8] in the Centre Region of Cameroon. In the same vein, ATIA TILARIOUS in his article, the role of Party Leadership Selection in Intraparty Democracy: a case study of the Cameroon People's Democratic Movement and the Social Democratic Front in Cameroon holds that failure to effectively democratize leadership selection processes has undermined intraparty democracy within the two parties[9]. These two authors pay little or no attention to the democratic and undemocratic aspects of selection which is the main

[5] MESSANGA NYAMNDING Pascal, *Paul Biya, L'Etat et le RDPC : Scènes des enjeux de l'épreuve du pouvoir* 1982-2015.

[66] NGUEKEU DONGMO Pierre, « Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais a la croisée des chemins : entre l'offre démocratique et la conservation du pouvoir », Annales Africaines.

[7] BIYA Paul, *Communal Liberalism*, Macmillan, 1987.

8 GWAIBI WALLACE Numvi, "The Electoral Cycle and Grassroots Realities in Cameroon: The Omnipresent, Overbearing and contested political elite", in RYAN Merlin Yonk (ed.), Elections: A global perspective, 2019, pp. 1-25.

[9] TILARIOUS AZOHNWI ATIA Bebie-Ncho, "The role of Party Leadership Selection in Intraparty Democracy: a case study of the Cameroon People's Democratic Movement and the Social Democratic Front", African Journal of Law and Politics, vol.3, No.2, 2022, pp. 214-238.

issue as far as this article is concerned. The two authors have equally failed to make mention of the criteria to be fulfilled by aspiring candidates. This article attempts to fills these gaps.

The work embraces the theory of representation which is one of the theories of democracy. Representation is a matter of being mandated by an electorate to deliberate with other representatives about the best means to carry out voters chosen ends. The objects of representation are people's interest[10]. Although, controversy continues to rage about the nature of representation, there is one point of universal agreement that the representative process is intrinsically linked to elections and voting. Elections may not in themselves be a sufficient condition for political representation, but there is little doubt that they are a necessary condition. Indeed, some thinkers have gone further and portrayed elections as the very heart of democracy[11]. To JUSTIN MINIMONA, the people proceed with elections as concerns delegation of power to representatives[12].

In order to realize this work, data was collected using certain techniques such as questionnaires, interviews with few CPDM militants. We also made use of documentary research and observation. It should be noted that data collected from different sources to produce this work has been contently analyzed. This work contains two main parts. The first part dwells on the criteria for candidate selection by the Cameroon People's Democratic Movement in the Cameroonian political system while the second part treats the methods of candidate selection by the said political party.

I. CRITERIA FOR CANDIDATES' SELECTION BY THE CAMEROON PEOPLE'S DEMOCRATIC MOVEMENT PARTY IN THE CAMEROON

A criterion is a standard by which one judges, decides about or deals with something[13].To ELIN BJARNEGARD, Political parties sometimes set up formal criteria to define the pool of potential candidates[14]. This is the case with the CPDM which has framed certain criteria for selection. They include: Party membership (A), the payment of subscription fee (B), Party discipline (C), 100% loyalty to Presidential policy (D)

(A) Party Membership

The concept of party membership is linked with a particular notion of political party that was born at the beginning of the 20th century along with socialist parties and that has subsequently been instated by others. It does not correspond to

[10] CUNNINGGHAM Frank, Theories of Democracy: a critical introduction, Routledge contemporary political philosophy, 2002, p. 92.
[11] HEYWOOD Andrew, Politics, third edition, Palgrave Foundations, 2013, p.257.
[12] MINIMONA Justin, Pour une démocratie sans partis politiques, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 69.
[13] See Cambride Advanced Learners Dictionary, second edition, p. 296.
[14] ELIN Bjarnegard, Political Parties, formal selection criteria and gendered parliamentary representation, The role of bureaucratized candidate selection procedures. Comparative Politics, 2017, pp. 393-417.

the old conception of party which flourished in the 19th century in parliamentary system with a franchise based on a property qualification.

The concept of membership is a result of the evolution which led from the cadre party to the mass party. The mass parties were aimed at the political education of the working class, at picking out from it an elite capable of taking over the government and the administration of the country. The members were therefore the very substance of the party. Without members, the party would be like a teacher without pupils. From the financial standpoint, the party was essentially based upon subscription paid by its members. The first duty of the branch was to ensure that they are regularly collected. In this way, the party gathered the funds required for its work of political education and to finance electioneering. No official formalities were required for admission in cadre parties. The periodic subscriptions were replaced by occasional donations. There is in consequence no precise criteria of membership and only the adherents' activity within the party can determine the degree of participation. In Cameroon, all parties including the CPDM are mass parties. To join these parties, the most usual procedure is to fill in a membership form, a printed document which generally includes a passage declaring that the signatory undertakes to observe the rules of the party and to spread its doctrine as well as blank spaces for filling in the names, address, date of birth and various details. To join a party in the first place means completing and signing a membership card. This procedure has two main advantages. First it gives material form to the act of membership. Second, all judicial systems accord written word particular importance not only because of its eventual value but also because of it psychological value[15].

Generally, there are two kinds of enrolment namely: open and restricted. Open enrolment includes no other conditions and formalities than the signature of a membership form and the payment of a subscription fee. As regards the restricted enrolment, it takes place in two distinct acts; namely an application for admission on the part of the signatory and a decision to admit taken by a responsible organ of the party. In Cameroon, all political parties practice the open enrolment system[16]. According to Article 6 of basic texts of the CPDM, the decision to admit is taken by the Branch Executive, in order to become a member of the party, the applicant must be a Cameroonian of either sex, not belong to any other political party or association depending on another political organization, accept the constitution and by-laws of the party, pay his or her membership fee[17].Article 13 of the CPDM Charter states that for every citizen, membership in the party is an act of conviction. The member accepts that the principles and opinions defended as well as the goals pursued by the party are right. The member also undertakes to abide, in his behavior, conduct and actions, by the rules governing the functioning of the party from which it draws its strength[18].

[15] KOUDJO (J), op. cit. p. 198.
[16] KOUDJO (J), op. cit, p. 199.
[17] See article 6 of Basic texts of the CPDM.
[18] See article 13 of the charter of the CPDM.

(B) The payment of subscription fee

Subscription is a fundamental obligation of the militant. It helps the party to have means for its functioning, implementation of its programs and also reassures the militant through its participatory nature, of its social usefulness. Treasurers ensure that militants pay their subscription fee and properly keep their registers as they become instruments for ascertaining the number of militants of the party[19]. As regards article 69 of by-laws of the CPDM, the amounts for membership fee and subscription is fixed by a decision of the central committee. Membership fee is paid once to the Treasurer of the cell concerned. Subscriptions are paid annually. They are paid once to the CPDM or specialized organizations and permit militants of these specialized organizations to militate in the CPDM if they so desire[20]. Article 8 of the said document holds that only members who are up to date in the payment of their subscription fees can vote, be voted for or can be nominated as the CPDM party candidates in various elections[21].

With respect to article 7 of the CPDM by-laws and its specialized organizations, only members of the party or specialized organizations who are up to date in their contributions can vote, be voted for or nominated as the party's candidates in national or local elections[22].

(C) Party discipline

Party discipline is regarded as a system of political norms, rules and subsequent respective consequences for deviance that are designed to ensure the relative cohesion of members of a respective party group[23]. In political parties specifically the caucus or parliamentary parties, the essential purpose of party discipline is to get all its parliamentary members to maintain the party line and vote in support of policies agreed to by a majority of the parliamentary members or of the party leadership[24].

In liberal democracies, party discipline represents the control that party leaders have over their caucus members in the legislature[25]. Breaking party discipline in both formal and informal settings may result in a number of consequences. Punishment for members who break party discipline largely varies on a case-to-case basis, but members may find themselves in a variety of positions from being internally demoted in the party to being expelled from the party itself. This results in there often being immense pressure for parliamentarians to compromise their beliefs if they conflict with the policy or decision that has been made by the parties'

[19] Ibid.
[20] See article 69 of By-Laws of CPDM.
[21] Ibid, article 8.
[22] See article 7 of By-Laws of the CPDM and its specialized organizations.
[23] En. M.wikipedia.org.consulted on Monday 14 August 2023 at 9: 43 PM.
[24] CURTO-Grau, "Party discipline and government spending: Theory and evidence", Journal of Public Economics, pp. 139-152.
[25] MONIQUE Guay, Party Discipline, Representation of Voters and Personal Beliefs, Canadian Parliamentary Review, 2001, p. 40.

leadership[26]. For the CPDM, it is a disciplinary offense for any member to act in violation of the objectives of the party or to refuse to apply the decisions taken by its organs. Failure by a competent executive officer of a basic organ to hold statutory meetings is also considered as a disciplinary offense[27].The CPDM party disciplinary organs include; the Executive of the relevant organ sitting as a disciplinary committee, the disciplinary commission set up at the level of the central committee as well as the political bureau[28]. Disciplinary sanctions are divided into three categories.

Category 1 disciplinary sanctions include; warning, reprimand, individual suspension from duty for a member[29]. Category two disciplinary sanctions are; collective suspension from duty for the executive of a basic organ, dissolution of basic organ, removal from office, temporary expulsion, permanent expulsion.

Category 1 disciplinary sanctions are pronounced by the disciplinary committee of the basic organ to which the defaulting militant belongs. Category 2 disciplinary sanctions are pronounced by the disciplinary commission instituted within the central committee. Disciplinary sanctions may be made public. However, suspensions, dissolutions, removal from office and expulsions are made public[30].

Party disciplined is one of the pillars of the CPDM party and this explains why parliamentarians of this political party are usually disinclined to vote against party initiative as it may constitute grounds for disciplinary action[31]. That was the situation during the 2008 constitutional amendments which among other amendments eliminated presidential term limits. Although, proposals for the reforms met with stiff opposition from the electorate and the parliamentary opposition, it was widely voted for by the ruling majority CPDM.

Ayah Paul was the only member of the ruling CPDM party who opposed the amendment and abstained from voting. Subsequently, in a press interview, he alleged threats to his life and that of his family and victimization from security forces as a result of his criticism of the ruling party. He eventually resigned from the party to join the opposition[32]. As demonstrated above, in political parties specifically the caucus or parliamentary parties, the essential purpose of party discipline is to get all its parliamentary members to maintain the party line and vote in support of policies agreed to by a majority of the parliamentary members or of the party leadership.

(D) 100% loyalty to Presidential policy

This is a key selection criteria for CPDM candidates. To be loyal is to be firm and not changing in your friendship and support for a person or an organization or in your belief in your principles. Loyalty is the quality of being loyal[33]. Within the

[26] Ibid.
[27] See article 31 of Basic texts of CPDM.
[28] Ibid article 32.
[29] Ibid, article 33.
[30] Ibid.
[31] LAURA (S), op. cit., p. 91.
[32] Ibid.
[33] See Cambridge Advanced Learners Dictionary, 2nd edition, p. 756.

frame work of this academic exercise, loyalty is seen as the support shown to presidential policy by CPDM militants.

According to Bertelsmann Stiftung, candidate selection in the CPDM party is based on 100% loyalty to presidential policy[34]. This means therefore that aspirants within the party must support whatever policy emanating from the president who doubles as chairman of the party. Surprisingly, the phrase "I thank the Head of State has almost become a song within CPDM militants"[35]. Just like party discipline, this criterion is responsible for the voting of any law project by CPDM MPs at the parliament without questioning or critics. The candidate selection process within the said party embraces certain methods which are both democratic and undemocratic.

II. METHODS OF CANDIDATE SELECTION USED BY THE CAMEROON PEOPLE'S DEMOCRATIC MOVEMENT PARTY

The definition of candidate selection methods is the predominantly non-standardized and unregimented mechanisms by which political parties choose their candidates for the general elections. The importance of candidate selection is not only for the candidates and their parties, but also for their parent legislature and its performance. It influences the balance of power within the party, determines the personal composition of parliaments and impacts on the behavior of legislators[36]. The CPDM political party uses both democratic (A) as well as undemocratic methods (B) with respect to the said exercise

(A) Democratic methods

Democracy is a system of government in which state power is vested in the people or the general population of a state. Under a minimalist definition of democracy, rulers are elected through competitive elections while more expensive definitions link democracy to guarantees of civil liberties and human rights in addition to competitive elections[37]. Something that is democratic is based on the idea everyone should have equal rights and should be involved in making important decisions[38].It also means relating to or supporting democracy or its principles. Such democratic methods used by the CPDM in candidate selection include; selection through party conventions (i) and the use of primary elections for other elections like regional, municipal and legislative elections. These are viewed as democratic methods because people are consulted, for democracy gives power to the people.

(i) Selection through CPDM Party convention for presidential elections

According to SMITH KEVIN, other methods of selecting candidates include caucuses, internal selection by a party body such as a convention or party congress, direct nomination by the party leader and nomination meetings[39]. Internal selection

[34] BERTELSMAN S, cited by Laura Stella, op. cit, p. 91.
[35] Observation of the author.
[36] HAZAN Reuven and RAHAT Gideon, Democracy within Parties: Candidate Selection Methods and Their Political Consequences, Comparative Politics, Oxford, 2010, pp. 1-16.
[37] En.m.wikipedia.org.consulted on July 9 2024 at 10;54 AM.
[38] Collinsdictionary.com.consulted on July 9 2024 at 11:03 Am.
[39] SMITH Kevin, Governing States and Localities. Washington DC, Press, 2011, pp. 189-190.

by a party body such as a convention or party congress is prioritized by the CPDM party with regards to candidate selection for presidential elections.

According to article 13 of basic texts of CPDM, the CPDM congress is the organ or structure where great decisions concerning the party are taken. It defines the political orientation, economic, social and cultural orientation as well as the general framework of action of the party[40]. By virtue of article 19 of the CPDM Statutes, it is the CPDM congress that is in charge of the election of the National President of the party, members and substitute members of the Central Committee[41]. According to article 20 of the said statutes, the participants of the congress are chosen among top ranking officials of the party and representative of basic organs of the party. Members of central committee, members of national bureau of specialized organs, militants exercising the functions of parliamentarians, members of government, members of Economic and Social Council, provincial governors and elected militants in the sections are delegates to the CPDM congress[42].On the strength of article 2 of its statutes, important decisions of the congress are taken by the said delegates. It is summoned in every five years but it can be prolonged by the political bureau. It can be summoned in an extraordinary session by the national president or two-third of members of the political bureau[43].

The CPDM has organized three ordinary congresses since its creation. The first ordinary congress of the CPDM ran from 28 to 30 June 1990. It was branded as "The Congress of Liberty and Democracy". The said congress coincided with the re-introduction of multiparty politics in Cameroon. It was during this congress that Paul Biya declared that his party had to prepare for a competition. An extraordinary congress was held in 1995 adopting many reforms in relation to orientations, structures of the party. Its opening was consecrated to women and youths and promised nearer militancy. Paul Biya was re-elected for a five years mandate at the helm of the party. The CPDM party held its second ordinary congress in 1996. It focused on the ratification of the decisions of the first extraordinary congress held in 1995. Women and youths were given the right to militate in the party and to contest elections. It was in 2006 that the party held new extraordinary congress. It was held under the banner greater ambitions. It permitted the president to renew top ranking members of the party. The year 2011 marked the holding of the third ordinary congress of the CPDM. During the said congress, new reforms were announced with the renewal of the members of the Central Committee. Main resolutions of the said congress were based on the proposition of Paul Biya as candidate of the party to the 2011 presidential elections.

Emerged from the congress as mentioned above, the CPDM National President assures the direction of the party and takes necessary measures for smooth organization and functioning of the party. The National President appoints all top ranking officials of the party. Just like the Chinese Communist Party, all the powers

[40] Article 18 of basic texts of CPDM.
[41] See article 19 of the CPDM Statutes.
[42] See article 20 of the CPDM Statutes.
[43] See article 2 of the CPDM Statutes.

of the CPDM party are concentrated on the National President. He is the only person that can modify the composition of the Political Bureau of the Party and secretaries when need arises. He is also mandated to create post of responsibility within the party. The National President of the CPDM represents the party in all public, private, national or international manifestations and above all, he is the "natural candidate" of the CPDM party to presidential elections. The National President can equally create at the regional level, a delegation of the Central Committee in charge of organizing the activities of the party. The National President is responsible for the general orientation of the party. In this perspective, he is the one that delivers a speech on the general policy of the CPDM. He is also the principal convector of the party's congress. Since the creation of the CPDM party in 1985, Paul Biya has been its National President and president of the Republic till present[44].

This method of candidate selection through party convention of the CPDM is democratic. This is because, although the said party does not organize presidential debates and primary elections that will give everyone the opportunity to listen to the ideas of the aspirants and select the one with good ideas, the National president of the CPDM party who is the "natural candidate" of the CPDM party to presidential elections at times is selected from the party congress as seen above in 1990, 1996 as well as 2011. This is some sort of representative democracy. However, we have often observed candidate selection within this party without the holding of any congress. This is undemocratic

(ii) The use of primary elections from the 1990s to 2013 for other elections

Elections are often thought of as the heart of the political process[45]. Perhaps no question in politics is as crucial as do we elect the politicians who rule over us. Elections are seen as nothing less than democracy in practice. Elections are a means through which the people can control their government, ultimately by "kicking the rascals out". Central to this notion is the principle of representation which portrays politicians as servants of the people and invests them with a responsibility to act on behalf of those who elect them. When democracy, in the classical sense of direct and continuous popular participation, is regarded as hopelessly impractical, representation may be the closest way we can come to achieving government by the people[46].

A Primary Election could be styled as an intraparty election in which candidates are selected to contest a subsequent official election. Primary elections are also a voting process by which voters can indicate their preference for their party's candidate or a candidate in general, in an upcoming general election, local election or by-election. Depending on the country and administrative divisions within the country, voters might consist of the general public in what is called an open primary or solely the members of a political party in what is called the closed primary. The origins of primary elections is often traced to the progressive movement in the US

[44] TSAFACK Delmas, Rassemblement Démocratique du peuple Camerounais : Radioscopie et trajectoire d'un parti présidentiel, 2016, p. 8.
[4545] HEYWOOD (A) op. cit., p. 246.
[46] Ibid.

which aimed to take the power of candidate nomination from party leaders to the people. However, political parties control the method of nomination of candidates for office in the name of the party[47].

During the 20th century, primaries became the principal nominating device used in the USA, also being used to choose convention delegates and party leaders. Most US States hold closed primaries in which participation is restricted to registered supporters of the party (not the same as a party member); open primaries allow all voters to participate regardless of party affiliation. The significance of primaries is that they give rank-and-file voters more of a voice in party affairs and lead to a more candidate-oriented and less-party oriented style of politics. Success in the primaries allows a candidate to seize control of the party machine instead of leaving matters to the party itself.

Indeed, in modern politics, primary elections have been described as a vehicle for taking decision-making from political insiders to the voters, though political science research indicates that the formal party organizations retain significant influence over nomination outcomes[48]. It should be remembered that the CPDM has been using primary elections to select their candidates for municipal, regional and legislative elections since the return of the country to political pluralism. This method is democratic because people are consulted. Unsurprisingly, Democracy as a universal value and a political system has been the central focus of political and social scientists.[49]The notion of democracy surfaced in the 5th century BC to denote the political systems then existing in Greek city states notably Athens, to mean rule of the people in contrast to aristocracy meaning rule of an elite. . To SAMUEL HUNTINGTON, democracy exists where the principal leaders of a political system are chosen by competitive elections in which the masses participate[50].

However, the CPDM came up with another method baptized as the consensus list method in 2013 purposely to avoid primaries with its negative effects like embarrassment and conflicts.

(B) Undemocratic methods.

They can also be regarded as autocratic, tyrannical or authoritarian methods. Undemocratic means not believing in or practicing democracy[51]. The essence of democracy is participation of everyone in the management of the state. Everyone, young people, old people, men and women, black and fair. This participation entails that decisions are reached without exclusion. When everyone assembles, after a long discussion, the decision taken even if it is not supported by everybody cannot be regarded as dictatorship like a decision that is only imposed because it is the

[47] KEVIN (B-S), op. cit., pp. 189-190.
[48] COHEN Marty, The Party Decides: Presidential Nominations Before and after Reform, Chicago: University of Chicago, 2008, p. 215.
[49] YASMINE Elkhateeb, Information technology: Internet use and perception of democracy in Africa, 2022, p. 2.
[50] HUNTINGTON Samuel, cited by Ndjobo A. Tsanga, in « Les Institutions Electorales dans le pluralisme politique au Cameroun (1992-2011) : une analyse juridique et politique », 2016, p. 41.
[51] Merriam-webster.com.consulted on July 9 2024 at 11:36 am.

expression of the majority of the people[52]. For us, undemocratic methods are those methods used by the CPDM which do not call for the participation of the majority of the militants in candidate selection. In fact, methods that impose a candidate on the militants of the party. They include, investiture for presidential elections without a congress (i), the use of consensus list (ii) which at the end of the day, it is some few individuals at the central committee who hand-pick candidates.

(i) Investiture for presidential elections

According to the Cambridge Advanced Learners Dictionary, investiture is a ceremony in which someone is given an official rank, authority, power, etc.[53]Usually, investiture involves ceremonial transfers of the symbol of the particular office[54].

Not all CPDM candidates for presidential elections emerge from the congress. In the absence of the congress, the party embraces investiture which is undemocratic in the opinion of some members of the said party. According to Mayor UCHO, CPDM mayor of Tinto Council-Manyu Division of the Republic of Cameroon, where the CPDM party does not hold a convention or congress, it adopts the investiture process to come out with the party's flag bearer for presidential elections which is undemocratic[55].

We have seen previously that the CPDM has organized only three ordinary congresses since its creation, although its laws preview a congress in every five years. The said party did not hold any congress before the 2018 presidential elections to propose a candidate. It simply turned to the investiture process as it was the case even before the 2004 presidential elections

(ii) The use of Consensus list since 2013 for other elections

According to this method, the selection process of candidates on the CPDM ticket begins at the base. During this process, each tribal grouping comes up with its quota of candidates to make up the sociological components of the area. It is worth remembering that the electoral code in its article 151 with respect to provisions specific to the election of members of parliament states that voting shall be for a list of candidates without voters indicating any preference of candidates nor transferring any candidates from one to another, that each political party existing legally and willing to take part in the election in a constituency shall submit a complete list having the same number of candidates chosen from its members as the seats to be filled, that each list shall take into consideration the various sociological components of the constituency concerned[56].These lists are forwarded to the central committee of the party and it is the said committee that decides. In 2007, the CPDM party designated its candidates via party primaries. However, in 2013 it was done by consensus. The choice of consensus was to avoid a repetition of events of 2007

[52] JUSTIN (M), op. cit p. 67.
[53] See Cambridge Advanced Learners Dictionary, second edition, p. 694.
[54] En.m.wikipedia.org.consulted on Wednesday 24 April 2024 at 9:30 am.
[55] Interview with Mayor Ucho, CPDM Mayor of Tinto Council-Manyu Division-Republic of Cameroon on Thursday 18 April 2024.
[56] See article 151 (1) (2)(3) of the electoral code.

where prominent members of the political elite were rejected by grassroots militants in several constituencies around the country. In fact, following nationwide primaries held by the CPDM in the lead up to the 2007 municipal elections, many prominent members of the CPDM party were humiliated and denied electoral franchise. A notorious casualty of this revolt was the Speaker of the National Assembly who in 2007 lost the party primaries in his local constituency in the Mayo Sava Division in the Extreme North of Cameroon. He was only reinstated by the central committee.

Unlike in 2007, Cameroon's political calendar featured municipal, legislative and senatorial elections. The operationalization of the senate in 2013 brought fundamental changes in the hierarchical order at the helm of the state. By virtue of article 6 (4) of the constitution, the president of the Senate is next in line to fill the post of head of state, albeit temporarily in case of a vacancy for reasons of illness, death or resignation. Before the creation of the senate in 2013, the role of the constitutional successor was the preserve of the president of the NA who in terms of state protocol was the second personality of the state. This constitutional provision allows the individuals at the helm of the state during this delicate period to preside over the transition, but not put themselves up for election. However, they could prove to be a vital king-maker[57]. With the advent of the senate in 2013 as the upper chamber of parliament, the role of temporary successor automatically shifted from the NA to the senate president. Considering that he was rejected by grassroots militants in 2007 but forcefully reinstated by party hierarchy. The president of the NA viewed the senate as an opportunity to move away from direct dependence on grassroots militants and universal suffrage for his political survival to an electoral college made up of a selected number of municipal councilors. He equally conjectured the opportunity of being appointed by the head of state into the senate because the latter has the constitutional prerogative to appoint 30 out of 100 senators that make up the upper chamber of the Cameroon legislature. In a desperate but ultimately futile attempt to maintain himself as the second personality of the State, the MP from the Mayo Sava constituency sought to be a candidate for the Upper House. Unfortunately, his application was rejected by the CPDM party's national nomination commission presided over by the party's chairman, president Paul Biya. Worthy of note is the fact that in Cameroon, senators are voted by an electoral college that consists of Municipal Councilors. As a result, it is much easier for the political elite to sway this selected group of voters with financial and other material incentives to vote for them, than is the case with the mass of ordinary voters. In the months of the rejection of his senatorial bid, there was wide speculation that the president of the National Assembly (NA) whose mandate as parliamentarian was nearing its end was heading towards political oblivion. However, just like the mythical phoenix, his candidacy was endorsed by the party hierarchy and he rose from the ashes to stage a remarkable comeback following the 2013 legislative elections, this time around in the position of the third personality of the state and president of the NA, a post he held since 1992.[58]

[57] NUMVI (G), op.cit, p. 25.
[58] Ibid.

In the run-up to the 2013 municipal and legislative elections, the chairman of the CPDM prescribed consensus as the method for selecting candidates. Following the official announcement of elections, the national president of the CPDM party issued a circular letter addressed to all militants in which he outlined the modes of selection of candidates to represent the party in the polls. The circular letter cited article 23 of the constitution and basic texts of the party which states that the nomination of CPDM candidates for the parliamentary and municipal elections will revert to the central committee. The president's instructions to party militants were not very different from what was obtained from during authoritarian rule. Then, the political elite did not fail to remind militants seeking elective posts that their investiture was thanks to the magnanimity of the party leadership and its illustrious leader and not to their own efforts or the support of grassroots militants. The circular goes on to state that selection by the central committee of the party will be done in conjunction with militants at the base and will aim to encourage the emergence of honest and dynamic men, women and youths who can effectively convey to the grassroots the president's vision of transforming Cameroon into an emerging country by the year 2035. The circular ended with a call for the selection of candidates to be conducted in a spirit of openness, political maturity, objectivity and the quest for consensus[59]. Consensus was therefore a key element in the strategy of the CPDM to mobilize grassroots militants for the 2013 municipal and legislative elections. As it is the norm, the party hierarchy dispatched teams throughout the country to oversee the investiture process. These teams were divided into: one in charge of the municipal elections and another in charge of the legislative elections. Each team included; a president, a vice president, a coordinator, a charge' des missions and members[60] This method embraced by the CPDM since 2013 is undemocratic because it is some few individuals at the central committee that decides although, the selection process of candidates begins at the base during which, each tribal grouping comes up with its quota of candidates to make up the sociological components of the area.

CONCLUSION

Just like other political parties, not everyone is chosen to be the flag bearer of the CPDM during elections. The said party has certain conditions or criteria that must be fulfilled by aspirants. The first is membership. This means that any aspirants must be a member of the CPDM. Another important criterion remains the payment of subscription fee. In fact, the said party invests those who have invested in the party. Other criteria include; 100% loyalty to Presidential Policy, Party discipline. When these criteria are fulfilled, the CPDM adopts certain methods to know its flag bearer. We have observed that some of these methods are democratic while others are undemocratic. The method of candidate selection through party convention of the CPDM is democratic. This is because, although the said party does not organize presidential debates and primary elections that will give everyone the opportunity to listen to the ideas of the aspirants and select the one with good ideas, the National president of the CPDM party who is the "natural candidate" of the CPDM party to

[59] NUMVI (G), op.cit., p. 23.
[60] Ibid., p. 24.

presidential elections at times is selected from the party congress as seen above in 1990, 1996 as well as 2011. This is some sort of representative democracy. We have seen previously that the CPDM has organized only three ordinary congresses since its creation, although its laws preview a congress in every five years. The said party did not hold any congress before the 2018 presidential elections to propose a candidate. It simply turned to the investiture process as it was the case even before the 2004 presidential elections. This method of investiture is undemocratic.

The use of primaries by this party to select candidate for other elections like municipal, regional and legislative is a method that promotes democracy or impacts the democratization of the political system positively. This is because through this method the people are consulted. However, the use of the consensus list method by the CPDM since 2013 is an undemocratic method. Although, the people are consulted through this method, it is the central committee of the party that decides who be becomes the party flag bearer at the end of the day. Surprisingly, this strategy is used by the CPDM to avoid primaries whereby a number of prominent elites are often rejected by the grassroots militants in several constituencies as seen in 2007. This method ends up producing flag bearers of the party without the consent of the majority but that of the view party leaders at the central committee.

BIBLIOGRAPHY

- BIYA Paul, *Communal Liberalism*, Macmillan, 1987.
- COHEN Marty, The Party Decides: Presidential Nominations Before and after Reform, Chicago: University of Chicago, 2008.
- CUNNINGGHAM Frank, Theories of Democracy: a critical introduction, Routledge contemporary political philosophy, 2002.
- CURTO-Grau, "Party discipline and government spending: Theory and evidence", Journal of Public Economics, pp.139-152.
- DUVERGER Maurice, *Les partis politiques, librairie Armand Colin*, 1976.
- ELIN Bjarnegard, Political Parties, formal selection criteria and gendered parliamentary representation, The role of bureaucratized candidate selection procedures. Comparative Politics, 2017, pp. 393-417.
- ELKHATEEB Yasmine, , Information technology: Internet use and perception of democracy in Africa, 2022.
- GUAY Monique, Party Discipline, Representation of Voters and Personal Beliefs, Canadian Parliamentary Review, 2001.
- GWAIBI WALLACE Numvi, "The Electoral Cycle and Grassroots Realities in Cameroon: The Omnipresent, Overbearing and contested political elite" in: Ryan Merlin Yonk (ed.), Elections: A global perspective, 2019.
- HAZAN Reuven and RAHAT Gideon, Democracy within Parties: Candidate Selection Methods and Their Political Consequences, Comparative Politics, Oxford, 2010.
- HEYWOOD Andrew, Politics, third edition, Palgrave foundations, 2013.
- KOUDJO Joseph, Political parties and integration in Cameroon, thesis of Ph.D in Political Science, University of Yaounde II, 1997.
- LAURA Stella. Enonchong, *The Constitution and Governance in Cameroon*, Routledge Studies on Law in Africa, 2021.
- MESSANGA NYAMDING Pascal, *Paul Biya, L'Etat et le RDPC : Sce7nes des enjeux de l'2preuve du pouvoir*, 1982-2015.
- MINIMONA Justin, pour un democratie sans partis politiques, Paris, L'Harmattan, 2016.
- NGUEKEU DONGMO PIERRE, « Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais a la croisée des chemins : entre l'offre démocratique et la conservation du pouvoir », Annales Africaines, pp. 306-333.

- SMITH Kevin, Governing States and Localities. Washington DC, Press, 2011.
- TILARIOUS AZOHNWI ATIA Bebie-Ncho, "The role of Party Leadership Selection in Intraparty Democracy: a case study of the Cameroon People's Democratic Movement and the Social Democratic Front", African Journal of Law and Politics, vol.3 No.2, 2022, pp. 214-238.
- TSAFACK, Delmas, Rassemblement Démocratique du peuple Camerounais : Radioscopie et trajectoire d'un parti présidentiel, 2016.

DEMOCRACY BEYOND ELECTIONS :

The role played by the Santa council in promoting citizen participation in local governance

By

Nyunga Teghah Mekom

Ph.D. in Political Science

University of Bamenda

mekomnyunga@yahoo.com

Abstract : Citizen participation in local government has been acknowledged to play a vital role in improving public policies. Participation enhances policies responsiveness to the population's needs and their quality, as citizens make creative and innovative proposals to solve development challenges. It is also an opportunity for the marginalized group in the society to take part in the activities of government thereby supporting democracy, promoting good governance and, importantly, fulfilling the global agenda of inclusive growth. What prompted this research was to investigate if the Santa council in Cameroon seeks the consent of its citizens when taking decisions at the level of the council. Making use of purely qualitative method, the paper opines that, the municipality of Santa has been implementing several specific and general pro-youth participatory democracy policies, aimed at ensuring the inclusive input of youths in the institutional and decisional processes of the municipality. It concludes that although there exist many avenues for citizens participation in local governance in Santa, a majority of interested citizens are largely unaware of the opportunity that citizens are supposed to participate in the governance of the council.

Key Words: Cameroon, Citizens, Democracy, Local Governance, Participation, Santa.

Résume : Il est reconnu que la participation des citoyens à l'administration locale joue un rôle essentiel dans l'amélioration des politiques publiques. La participation améliore la réactivité des politiques aux besoins de la population et à leur qualité, à mesure que les citoyens font des propositions créatives et innovantes pour résoudre les défis du développement. C'est également une opportunité pour les groupes marginalisés de la société de participer aux activités du gouvernement, soutenant ainsi la démocratie, promouvant la bonne gouvernance et, surtout, réalisant l'agenda mondial de croissance inclusive. Ce qui a motivé cette recherche était de déterminer la commune de Santa au Cameroun, rechercher le consentement de ses citoyens lorsqu'elle prend des décisions au niveau de la municipalité. En utilisant une méthode purement qualitative, cet article estime que la municipalité de Santa a mis en œuvre plusieurs politiques spécifiques et générales de démocratie participative en faveur des jeunes, visant à assurer la contribution inclusive des jeunes dans les processus institutionnels et décisionnels de la municipalité. Il conclut que bien qu'il existe de nombreuses possibilités de participation des citoyens à la gouvernance locale à Santa, la majorité des citoyens intéressés ignorent largement l'opportunité qu'ont les citoyens de participer à la gouvernance de la collectivité.

Mots clés : Cameroun, Citoyens, Démocratie, Gouvernance locale, Participation, Santa.

INTRODUCTION

A very important pillar of democracy is the involvement of citizens in the political decision-making process[1]. Citizen Participation (referring to the active involvement of individual and groups in all aspects of decisions that affect or may affect them directly or indirectly) has become one of the most fundamental characteristics of good governance in the 21st century[2]. According to the UNDP[3], when local people fully participate in their own governance, they have a voice in deciding on local policies, determining the use of resources and ensuring the delivery of public services, in short, making choices about their human development. By giving a greater place to citizens in public life, governance can promote equality among them, improve the effectiveness of public governance, or further rehabilitate politics and representative democracy, especially today in a neoliberal era where economic and financial powers dominate.

Citizens can participate in governance in several ways, but the intention is always the same: to influence and change one's environment. It is now broadly recognized that government action is, and should be, subject to citizen influence throughout the policy process. The change from "government" to "governance", which has been also noticed in the literature, implies a greater involvement of different stakeholders in the decision-making process and in the process of public policy implementation.

As citizens across Europe and beyond demand greater transparency and accountability from authorities, it is pivotal for governments to develop democratic tools that meet the increasing needs and provide citizens with complementary ways to participate, alongside elections, in order to make their voice heard in decision-making. This is one of the main components of good governance and can bring about direct routes of accountability with authorities, thereby improving public service delivery and generating better, thus more inclusive, policy-making[4].

Moreso, Citizen participation in decision-making processes at all levels of government level has increasingly become fundamental human right and not a discretionary policy option that policymakers can implement at their whim. It is an affirmation of the right of every individual and group to take part in the conduct of public affairs, but also a part of the solution to poverty and social exclusion. The

[1] JURLINA ALIBEGOVIĆ Dubravka, and SLIJEPČEVIĆ Sunčana, attitudes towards citizen participation in the local decision-making process: a comparative analysis, The Institute of Economics, Zagreb, 2015, p.1.
[2] See ROBERT H. Wilson, understanding local governance: an international perspective, RAE review, June 2000, p.52
[3] UNDP report, local governance and Decentralization: programs, experiences and views from the field, UN publishers, 2010, p.17.
[4] Nino Tvaltvadze, 2017. "Institutionalized Citizen Participation: Assessment of Existing Mechanisms".

right to participate is reflected in numerous international instruments, and is also enshrined as a legal right under domestic law[5].

In many countries round the globe, it is local and regional tiers of governance who face the challenge of ensuring their effective implementation. Citizen participation requires trust, empowerment and a belief that involvement can make a difference. Failure for local authorities to practically implement citizen participation mechanisms, may further the gap between constituents and the democratic institutions that represent them, leading to a lack of public trust, and dissatisfaction with traditional structures and models of political representation, as well as with democratic processes as a whole. It is with this perspective that central and local authorities must engage, together with citizens, to ensure that the most effective policies and practices are put in place, and that the process is not only understood by citizens but that they have a say in its co-production[6].

In Cameroon, variety of attempts have been made to address youth voicelessness and lack of participation in decision-making and governance. In 2012, the government adopted the *Politique Nationale de la Jeunesse*, or National Youth Policy that was drafted in 2006 to encourage, among other aspects, youth participation in governance and democracy. Paradoxically, many young people and youth leaders in particular, are still unaware of the policy's existence and content and of how they can engage to facilitate its implementation in their communities. Meanwhile, adults remained reticent to involve youth in decision-making bodies such as councils and Parliament[7].The prevailing socio-economic conditions of youth characterized by poverty and unemployment, has posed a challenge to peace in the country. In the face of persisting youth apathy and increasing disillusioning, the government of Cameroon has increasingly realized that, it will not be able to conduct and effectively implement policies as good as they may be if their citizens do not understand and support them. So, it has been looking for new or improved models and approaches for better informing and involving their citizens in the policy-making processes.

The place where these processes begin is the local community. It is therefore within the framework of Decentralization that citizen participation in public affairs is taken an important turn in Cameroon. Increasingly, local governments are more and more, drawn to pay greater attention to issues pertaining to citizens participation, especially in the policy making and implementation processes. It is equally widely

[55] Initiative for Social and Economic Rights 2018. "Citizen Participation in Local Government Service Delivery Process in Uganda". Accessed from, https://iser-uganda.org/wp-content/uploads/2022/07/Citizen_Participation_in_Local_Government_Service_Delievry_Processes_in_Uganda.pdf, on August 2nd 2021.

[6] Ibid.

[7] PATIENCE A. Agwenjang, "Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa, North West Cameroon)" 2018. Accessed from, https://agwenjangpatience.wordpress.com/2018/02/02/engaging-youth-in-municipal-youth-policy-development-santa-northwest-cameroon-participedia/, on August 2nd 2021

believed that citizens can assist their local government in determining its mandate, since they best know their needs[8].

The municipality of Santa in the North west region of Cameroon has not been left out of the trend towards fostering citizen participation in local governance. This is particularly so considering the fact that, this municipality has represented a unique constituency in Cameroon since the inception of multi-party democracy in the early 1990s, as it has remained a centre of political confrontations between militants of the ruling party, the Cameroon Peoples Democratic Movement (C.P.D.M.) and the main opposition party, the Social Democratic Front (S.D.F.). This has often led to the political manipulation of youth, as well as subsequent arrests, assaults, and killings. During the 2004 and 2011 elections, Santa had been a hot spot for both parties, who have accused one another of using youths to influence electoral outcomes through malpractices such as "ghost voting," and this has left Santa's youth vulnerable to political confrontations[9]. Despite the apparently high level of participation during elections, a cross section of youths within the municipality of Santa still feel excluded from the management of the affairs of the locality beyond elections.

The Santa council area which is made up of 10 villages, (Akum, Alahteneng, Awing, Baba II, Baligham, Mbu, Mbei, Njong, Pinyin, and Santa), is mainly populated by young people aged 15–35, who have little knowledge about the activities, functions, and responsibilities of their municipal council and officials. This reflected a widening communication gap between councils and other policy-making bodies and young people. It equally posed a challenge to the integration of youth into decision-making on key issues that affect their wellbeing in society, such as employment, education, health, agriculture, environment, and the like. Hence, there was a need to strengthen youth awareness and advocacy for the development, adoption, implementation, and monitoring of a municipal youth policy that would aim to address these very challenges around youth participation in governance and decision-making. This paper therefore sort to investigate if the Santa council in Cameroon seeks the consent of its citizens when taking decisions at the level of the council. In so doing, it will question the various mechanisms put in place by the Santa Council to ensure citizens participation in local government activities within the municipality.

Making use of purely qualitative method, the paper opines that, the municipality of Santa has been implementing several specific and general pro-youth participatory democracy policies, aimed at ensuring the inclusive input of youths in the institutional and decisional processes of the municipality. The Participative governance theory was mobilised for this analysis. If we consider governance as "*a process of coordinating actors, social groups and institutions, with a view to*

[8] MOLOKWANE Thekiso and MUHIYA Lukamba, "Citizen Involvement in the Formulation of Public Policy"Research publication 2018.
[9]Ibid.

achieving objectives defined and discussed collectively"[10], then the implication of a multiplicity of actors (including citizens) can only contribute to legitimise the processes and outcomes. Within the framework of participative governance, the Santa Council has created space for youths to voice their opinions, to monitor decisions affecting them, and to develop strategies to overcome barriers to their integration in decision-making structures. However, there are other mechanism through which youths are participating in the affairs of the municipality. Given that young people constitute a new generation of social, political, and economic leaders, their participation in decision-making and governance was imperative for inclusive policy making and community development.

I- THE SPECIFIC PRO-YOUTH POLICIES OF THE SANTA COUNCIL

Several Efforts have been deployed by the Santa Council in the past to Engage its Youths in the Development of its Constituency. An interview conducted with the former mayor of the Santa council Mr. Atanga Clement on September 4th 2020 revealed that, the Santa council in 2008 took the initiative to empower and include youth in community governance, the council partnered with the Youth Outreach Programme (YOP), the Voluntary Services Overseas (VSO), the Welsh Assembly, and other development actors to develop a National Youth Volunteering Scheme with the objective to recruit and train young people in professional development so that they could obtain jobs within and beyond Santa[11].

The mayor of the Santa council had concern about youth empowerment and often assumed that persons over the age of 40 still experienced youth-related challenges such as unemployment and low participation in decision-making. Hence, he often disbursed funds to sponsor youth activities and invited YOP volunteers to train youths in the Santa community. These efforts attracted external support and funding; for example, YOP and VSO responded by providing several trainings on project management to councillors and to youth on good governance, advocacy, human rights, entrepreneurship, life skills, and behaviour change[12].

However, after the 2013 municipal elections, Santa's Council was led by Pastor Khan Elroy Moses, the first C.P.D.M. Mayor since the advent of a multi-party system in Cameroon. Hence, all attempts to regenerate the Council's enthusiasm to establish youth-oriented actions were met with several challenges. During this period youths were sidelined from the activities of the council. The mayor quelled down the efforts made by his predecessor to promote citizens participation in local government in the Santa constituency[13].

---

[10] LE GALÈS, Pierre, « Gouvernance », dans Laurie Boussaguetéd., Dictonnaire des politiques publiques, 3e éditon actualisée et augmentée, Paris, Presses de Sciences Po. 2010, pp. 299-308 https://www-cairn-info.proxy.bnl.lu/feuilleter.php?ID_ARTICLE=SCPO_BOUSS_2010_01_0299.
[11] Interview with the Former Mayor of the Santa Council, on the 2nd of September, 2021.
[12] PATIENCE A. Agwenjang, "Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa, North West Cameroon)", 2018.
[13] Ibid.

A- The National Youth Volunteering Scheme in the Santa Council Area

According to an interview with the former Youth council president, Mbuh Derrick Ticha, conducted in Bamenda on Tuesday 8th September 2020, youth engagement in Santa was led by the Municipal Council in collaboration with YOP and Cuso-VSO (Cuso International merged with VSO). From 2010 to 2015, Santa received financial, institutional, and technical support for this initiative from diverse sources. Cuso-VSO consistently provided short-term and long-term institutional development advisors to the Council, and financed strategic planning meetings, training workshops, and micro-grants to single mothers, while the Welsh Assembly and YOP provided technical support. Other funding came from the 10th and 11th European Development Fund through two national programs in Cameroon: The Support Programme for the Structuring of Civil Society (PASOC) and the Civil Society Strengthening Programme (PASC), of which YOP was a beneficiary. UN-HABITAT also funded entrepreneurship training and micro-grants to youth farmers through YOP. Santa Council provided space for meetings, while YOP and Cuso-VSO provided volunteer facilitators and training materials and coordinated content development for the youth policy documents. Over 50 youth leaders volunteered their time and personal resources to mobilize youth participants for their engagement[14].

1) The Composition of the National Youth Volunteering Scheme in the Santa Council Area

The youth leaders involved in advocating for a youth policy were members of the Santa Youth Council, identified and screened through the joint efforts of the Youth Council President and the Youth Officer for Santa Municipal Council, Mbuh Derick Ticha. Socio-demographically, the group was composed of female and male youth aged 18–35, representing all 10 villages of Santa and including ethnic minorities, students and non-students, skilled and unskilled workers, single mothers, youth with physical disabilities, and youth with different religious affiliations. Other participants included hundreds of community leaders, including traditional authorities, government officials, and concerned community members from all 10 villages invited by Santa Council to take part in the deliberations on issues concerning them and their children[15].

2) The Activities of the National Youth Volunteering Scheme in the Santa Council Area

A succession of deliberative methods, including workshops, dialogue forums, action-learning and planning meetings, and town hall meetings were used to facilitate youth engagement around policy development in Santa.

[14] Interview with Mbuh Derrick T, former youth council president of the Santa council, held on the 10th of September, 2021.
[15] Ibid.

Workshops : Over 20 workshops were held on various themes with different youth groups, council workers, and councillors to boost youth leadership, facilitate inter-generational dialogue, and boost the technical skills of council workers, councillors, and youth alike. According to Mbuh Derrick Ticha, over 20 workshops were held with different groups of youth leaders, council workers, and councillors. In 2010, a Good Governance workshop organized by the Council's Youth Officer provided youth leaders with knowledge on governance concepts and practices, which they used to demand better governance during the periodic *Have Your Say* meetings with councillors and constituents in the villages.

In August 2012, 12 youth leaders and 12 community leaders attended a Joint Youth Action-Planning workshop with their counterparts from neighbouring Tubah Council where they elaborated a two-year Youth Action Plan (2012-2014) for Santa's and Tubah's respective youth policies.

In 2012 and 2014, 20 youth leaders joined a group of 330 participants in a series of advocacy workshops focused on Youth Policy Development and Implementation in 15 municipal councils organized by YOP. During these workshops, participants engaged in open, frank, and respectful discussions, and often sought collaboration to address the issues raised. Decisions were made through consensus with participants, occasionally with reservations pending the opinion of non-participants[16].

Have Your Say Dialogue Forum : This social accountability tool was used to bridge the communication gap between Council, youth, and community members, as well as to reinforce mutual trust amongst them. In 2010, Santa Council organized periodic youth-led social accountability meetings with over 1,000 participants, including youth, community members, and traditional authorities. These meetings were either held at the community market square or in councillors' respective villages. The forums allowed youths and community members to evaluate what the Council was doing well and how it could improve the lives of citizens. Youth participated in three ways: (a) students were engaged in a drawing competition based on their vision for Santa; (b) some youth submitted written suggestions for improvements to Santa Council; and (c) others shared their suggestions using the microphone. Santa Council received a great deal of criticism, particularly concerning the absence of good farm-to-market roads, fertilizer factories, streetlights (solar panels) for security, and youth employment. Council, on its part, justified its choices and explained budgetary realities. These demands were later deliberated upon during council sessions, but most projects were rejected as implementation costs would exceed Council's budget[17].

Action-Learning and Planning (ALP) Meeting : These meetings focused on using a Transparency, Accountability and Participation (TAP) framework to

[16] Interview with Mbuh Derrick T, former youth council president of the Santa council, held on the 10th of September, 2021.
[17] Participedia, 2018. Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa, North West Cameroon). Accessed from, https://participedia.net/case/5176, on September 13th 2021.

prioritize the implementation of projects in the Local Economic Development Plan of Santa, and to reinforce the project management skills of council workers, councillors, and youth leaders.

Upon developing the 2010 Local Economic Development (LED) Plan for Santa, the Council appointed councillors, council workers, and youth leaders from the *Have Your Say* team to participate in action learning and planning sessions focused on Transparency, Accountability and Participation (TAP) in the management of community projects. This exercise aimed at reviewing the council budget and re-prioritizing activities for implementation. Deep reflection led the team to determine which projects could help alleviate poverty in the municipality, which could yield income for the Council, which would be sustainable, and how to ensure adequate budgeting for educational purposes. Most of the selected projects aimed to improve natural resource management in Santa. Youth leaders presented the youths' concerns and ensured that the priority activities selected addressed these. Overall, these reflections enabled participants to improve their ability to plan, execute, evaluate, draw lessons, and use learnings from community actions[18].

Town hall meetings : These were youth-centred forums to deliberate on key issues to include in the Municipal Youth Policy, to define the implementation plan, and to determine progress and evaluate successes. Two major town hall meetings were held in 2012 and 2015, with youth and community leaders deliberating on key issues to include in the Municipal Youth Policy and to ensure it follows the spirit of the National Youth Policy adopted in 2012. The 2015 meeting was a review session that incorporated emerging concerns and actions into the Youth Policy drafted in 2012.

The meeting was attended by a diverse group of female and male youth leaders from all 10 villages, as well as community leaders such as the Mayor, Councillors, council workers, the Delegate of the Ministry of Youth and Civic Education, and the Director of the Community Education and Action Centre, a development agency under the Ministry of Agriculture and Rural Development. The cohesion among different stakeholders was remarkable, as both the youth and community leaders took turns to make presentations and receive feedback on their proposed actions, perspectives, and prospects. Deliberations were quite lengthy and differences were resolved, but the post-2013 Council did not maintain their predecessor's commitment to adopt the Municipal Youth Policy developed in 2012[19].

B- The impact and the challenges faced by the National Youth Volunteering Scheme in the Santa Council Area

The goal of developing and implementing a Municipal Youth Policy in Santa was partially achieved, as the Youth Policy Framework and Youth Action Plan were developed and reviewed twice. While the Municipal Youth Policy was not formally adopted, given that it was not a priority for the post-2013 council leadership, various

[18] Ibid.
[19] Ibid.

aspects of the Municipal Youth Action Plan were implemented, leading to a number of key outcomes.

1) The Impact of the National Youth Volunteering in the Santa Constituency

As earlier mentioned, certain aspects of the Municipal Youth Action Plan were implemented, leading to a number of key outcomes. These include increased employment, entrepreneurship, and volunteering in the communities, as well as a stronger perception of youth as credible and legitimate voices in community development conversations.

The pre-2013 Council often sponsored youth-oriented actions, and paid volunteer allowances under the Santa Youth Volunteering Scheme, adopted and implemented in 2011 as a response to demands for increased promotion of youth employment and employability. It successfully recruited over 50 volunteer nurses and teachers who later gained employment with the government. The scheme has remained functional in Santa since then, enabling an increasing number of young farmers and single mothers to gain entrepreneurial skills and obtain micro-grants from YOP and Cuso-VSO.

Mbuh Derrick Ticha made it clear that, this initiative equally inspired youths and adults to embrace volunteering as a way of sustaining community development programmes. It has also fostered a culture whereby individuals and groups are happy to dedicate their time and effort to realize various tasks in support of development in Santa. Youth leaders gained visibility and credibility as they were invited to join public deliberations. After the adoption of the National Youth Policy in 2012, Santa's youth leaders joined their counterparts across Northwest Cameroon to compile youth signatures to petition the Ministry of Youth and Civic Education and the National Assembly of Cameroon to translate the National Youth Policy and adopt a text of application to speed up the adoption of their Municipal Youth Policy[20].

The use of multiple deliberative processes in Santa did ignite youth engagement as it expanded their voices and choices. Their engagement with Council in support of a Municipal Youth Policy equally fostered the Council's use of citizen-centred and youth-inclusive approaches in their decision-making mechanism at least until 2013. Thus, the adoption and partial implementation of the Municipal Youth Policy constitutes a solid foundation upon which to continue efforts towards building peace, reducing violent conflict, facilitating dialogue, creating economic opportunities, and promoting good governance practices in Santa such that youths were meaningfully included in the public decisions that affected their lives.

The policy equally allowed for a broader understanding of youth priorities and actions, and, over time, greater social accountability. Continuous engagement in training workshops and public deliberations over the period also fostered solidarity among the youth, which in turn has reinforced their resolve to demand for more effective political accountability and youth integration in decision-making.

[20] Interview with Mbuh Derrick T, on the 10th of September, 2021.

Repeated pushback from Council caused a significant number of youths to shift their engagement through other channels and to mobilize for demonstrations and civil disobedience. In demanding for better services, youth involved in the transport sector stopped the payment of road toll fees. Bike riders particularly realized that they were paying road toll fees for a service they were not using and refused to continue payments[21].

2) The Challenges of Leadership Changes

After the National Youth Policy was adopted in 2012, there was an expectation in Santa that a Municipal Youth Policy would likewise be adopted. Yet the latter was halted by the council leadership elected in 2013. This is a reminder that political processes are in no small part affected by the will of those in positions of power and authority. In a context as highly politicized as Santa, a change in leadership meant a significant change of direction and priority for the Municipal Youth Policy. This dynamic continues with the recent death of Mayor Khan in September 2017, and his replacement in November 2017 by Fon Samkie Elvis Ganyam to complete his term of office.

In 2014, Cuso-VSO closed down its operations in Cameroon, bringing to an end the institutional development partnership in Santa and to the accompanying financing and facilitation of social accountability meetings. One year later, YOP eliminated its support for Youth Policy Advocacy. This, along with the departure of the Santa Council's volunteer Youth Officer in 2013, left Council with no direct youth involvement in council management. This marked reduction in support posed a challenge for meaningful youth participation in municipal governance in Santa, as this type of engagement often requires dedicated human resources and financial commitment to succeed[22]

The post 2013 era in Santa has been marked with youth discontent and poor governance practices expressed through an authoritative style of municipal leadership. Council has been disengaged and generally unavailable and unresponsive to citizens. Youth have clamoured for the adoption of the Municipal Youth Policy, but have been neglected by Council. They have instead been met with barriers to accessing Council and to influencing its institutional development strategy. In this climate, youth in Santa have continued their engagement and struggle to have a voice by participating in demonstrations and civil disobedience, despite increasing risks. Perhaps an illustration of youth passion and determination, it is noteworthy that as the political and civic space in Santa has shrunk with the new administration, youth have adapted and found different ways to maintain pressure and carry the struggle for youth voice forward.[23]

---

[21] Interview with Mbuh Derrick T, former youth council president of the Santa council, held on the 10th of September, 2021.
[22] Participedia 2018. Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa, North West Cameroon).
[23] Ibid.

II- OTHER PRO-YOUTH PARTICIPATORY DEMOCRACY POLICIES IMPLIMENTED BY THE SANTA COUNCIL

I- Apart from the specific pro youth policy instituted and implemented by the Santa council between 2008 and 2013, there are other statutory mechanisms enshrined in national laws which are supposed to permit citizens to participate in local government governance.

Indeed, following the re-introduction of multiparty democracy in early 1990s, a number of political and administrative reforms were initiated to empower communities to actively participate in the process of local governance in Cameroon. Citizen participation in the planning process was particularly desired as it provided an opportunity for them to engage in the making of local public policies and developmental programs alongside elected government officials.

Moreso, over the last decade, the idea according to which policy making should be theexclusive prerogative of the elected officials has been increasingly criticized. Citizens expect and demand more transparent and participatory policymaking[24] and denounce interpretations of representative democracy that restrict their roles to passively casting their vote. These criticisms have led to the promotion of participatory democracy schemes in which the 'will of the people is determined through many other mechanisms which enhance the interaction between individuals of a defined community and local government in local governance processes instead of only through bargaining of power between elected representatives.[25]Representative democracy needs to be complemented by mechanisms of citizen participation, that enable those elected to engaged better what are the needs and priorities of citizens, as well as to create a sense of ownership on the part of citizens of the services provided by government.[26]

A- Pro-youth Participatory Budgeting and decision making.

Many studies exist which claim that the participation of youths in the budget or policy making process may lead to better public services, which comply with the needs of citizens, better decisions, higher quality and more efficient collaboration in using public money for public services. Mindful of the provisions of article 12 of the African Charter of Values and Principles of Decentralization, Community Governance and local development, which stipulates that "*local authorities or local governments should encourage the participation of all segments of the society in the planning, implementation, monitoring and evaluation of policies, programs and projects, through structured community platforms and other forms of participation,*

[24] DOMINI Alberto and CHICOT Julien, modalities of public participation in vision setting for transformative research and innovation policies: in depth case studies analysis, conference paper, research gate June 2019, P.1.
[25] Ibid.
[26] International Development Department School of Public Policy, Local Government Decision-Making: Citizen Participation and Local Accountability Examples of Good (and Bad) Practice in Kenya, University of Birmingham England May 2002, p. 4.

with a view to ensuring the provision of quality services"[27]and in line with the concept of shared governance, the Santa Council authorities have taken steps to include citizens in budget and decision making.

1- Citizens of the Santa Constituency and Participatory Budgeting

According to Carmen Melana and Mahi Khallaf, participatory Budgeting (PB) is a process whereby citizens directly participate in the allocation of a defined part of a government's budget. It refers to the process through which the residents of an area, be it a neighbourhood, village, city or local authority area, directly participate in the allocation of a portion of the local government budget or the budget of a specific government sector such as maternal health, public transport, school, health centre. PB initiatives are typically initiated by local government authorities, frequently in response to demands from community groups. Participatory budgeting creates opportunities for educating and empowering citizens and for strengthening citizen-government relations. PB also helps to promote government transparency and accountability, and the responsiveness and effectiveness of government programmes and services. PB initiatives usually have a specific aim of involving traditionally excluded political actors such as the poor, women, youth and other disadvantaged social groups giving them the opportunity to directly influence local public spending.

A focus group discussion and one on one interviews conducted in the Santa council urban space on the 21st of September 2021 revealed that.

"Participatory budgeting by the citizens of the Santa constituency is still a nightmare. They have never taken part in the allocation of budget in any project in the Santa constituency; the council does not invite them to participate. They have never known anything concerning the income and the expenditure of the Santa council. The mayors and councillors of the council have never done anything to reveal the income and expenditure of the council. Because the council hardly declares it income and expenditure to the citizens of the constituency, a lot of embezzlement has been going on in the council"[28].

There is a controversy here because during my interview with the council workers, I was made to understand that the council usually declares the income and the expenditure of the council to the citizens.

2- Santa Citizens and Local Government Decision Making

The citizens of any local government are supposed to participate in decision making or public policies. They are supposed to take part in policy identification right up to policy evaluation. But citizens of the Santa constituency made it clear that they hardly take part in decision making. Most of them are not even aware of the fact that they are supposed to take part in decision making in their local government area.

[27] Charte Africaine des Valeurs et des Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance locale et du Développement locale adoptéepar la 23éme Session Ordinaire de la Conférence Tenue Malabo en Guinée Equatoriale, 27juin 2014.
[28] Interview conducted with a focus group in the Santa Urban space, on the 21st of September 2021.

They think it is the mayor, concillors and their traditional rulers that are supposed to make decisions for them. The major problem here is lack of communication between the council and the citizens of this local government area. The council is supposed to interact with its citizens, give them in details the programmes of the council and organize debates with the citizens. It is due to lack of communication between the council and the Santa citizens that most policies in the area have not been identified and executed.

In the absence of direct citizen participation in decision making with the council, voting during elections has emerged as the only efficient mechanism through which citizens can influence the Santa council decision-making process. The Universal Declaration of Human Rights, adopted unanimously by the United Nations General Assembly in 1948, recognizes the integral role that transparent and open elections play in ensuring the fundamental right to participatory government. The Universal Declaration of Human Rights in Article 21 states: Everyone has the right to take part in the government of his/her country, directly or through freely chosen representatives.

Everyone has the right of equal access to public service in his country. The will of the people shall be the basis of the authority of government; this will shall be expressed in periodic and genuine elections which shall be by universal and equal suffrage and shall be held by secret ballot or by equivalent free voting procedures[29]. The citizens of the Santa constituency usually play a major role when it comes to elections, especially municipal elections. They usually do everything possible to elect those candidates they think can provide their needs. A tough competition usually takes place between the Cameroon's People Democratic Movement (CPDM) and the Social Democratic Front (SDF). According to respondents in the Santa constituency.

"A lot of electoral fraud used to take place during election periods, this is because electorates always try to do everything possible for their favourite candidates to win. This period is always characterized by a lot of tension. The type of electoral fraud that usually takes place during this period is, ballot stuffing, multiple voting, intimidation and the buying of voters. Despite all these negative aspects, the citizens of this area always make sure that they participate massively in municipal elections in order to elect their leaders"[30].

- The Citizens of the Santa Constituency and Volunteering

According to Wilson, volunteering is defined *as "any activity in which time is given freely to benefit another person, group, or organization."* From an identity theory perspective, helping others is an intentional act which reflects the person's

[29] University of Minnesota Human Rights Library 2003. "Study Guide: The Right to Vote". Access from, http://hrlibrary.umn.edu/edumat/studyguides/votingrights.html, on October 6, 2021.
[30] Interview conducted with a focus group in the Santa Council area on the 22nd of October 2021.

attempt to validate the definition of one's self via the volunteer role.[31] Volunteers played an important role during the event. According to the basic definitions, "volunteerism" denotes helping others without expecting financial rewards. Volunteering is an important social behaviour, needed to sustain civil society. Voluntarism usually occurs in the context of an organization, which means that it is performed under the auspices of particular entities. According to respondents during a focus group discussion in the Santa constituency. Volunteering has emerged as one of the principal mechanisms through which the citizen in Santa participate in the governance of the municipality. According to information gather during interviews;

"Volunteering is mostly done in the form of clean-up campaigns, keeping our environment clean is one of our major priorities. This is because we belief that cleaning our environment will do away with disease causing bacteria. We usually organize ourselves and try to keep our various communities clean, this is mostly done on Wednesdays. The citizens in this area feel a sense of commitment to their neighbourhood and are actively involved in activities to improve the quality of their lives"[32].

CONCLUSION

It was in the year 2008 to 2013 that the Santa council made the initiative to include its citizens in the activities of the council. This was the initiative of the former SDF mayor of the council Mr Atanga Clement, this was done under the banner, National Youth Volunteering Scheme. After his tenure as the mayor of the Santa council, things did not remain the same, his successors decided not to include the citizens of this constituency in the activities of the council. Due to this reason, there has been a lot of mismanagement, corruption, embezzlement, nepotism and tribalism in the council.

Many scholars have suggested that citizen participation plays an important role in the process of development management. Participation leads to improved public efficiency by achieving both allocative efficiency through better resource allocation choices and managerial efficiency through improvement of the process of public service provisions. Participation also leads to effective policy implementation. In particular, citizen participation helps better identify and understand citizens' needs improves local planning and budgeting enhances rational decision-making eases the implementation of decisions.

[31] Richard E Adam and Joseph, A Boscarino "Volunteerism and Wellbeing in the Context of the World Trade Centre Terrorist Attacks" 2015.
[32] Ibid

BIBLIOGRAPHY

- AGWENJANG N. Patience, Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa, North West Cameroon) 2 February, 2018. https://agwenjangpatience.wordpress.com/2018/02/02/engaging-youth-in-municipal-youth-policy-development-santa-northwest-cameroon-participedia/.
- ADAM, E Richard and BOSCARINO A. Joseph, Volunteerism and Well-Being in the Context of the World Trade Centre Terrorist Attacks, Int J Emerg Ment Health. 2015; 17(1): 274–282.
- C I Tshoose, The Dynamics of Public Participation in Local Government: A South African Perspective, African Journal of Public Affairs, Volume 8 number 2 • June 2015, University of Preteria.
- DOMINI Alberto and CHICOT Julien, modalities of public participation in vision setting for transformative research and innovation policies: in depth case studies analysis, conference paper, research gate June 2019.
- JURLINA ALIBEGOVIĆ Dubravka, and SLIJEPČEVIĆ Sunčana, attitudes towards citizen participation in the local decision-making process: a comparative analysis, The Institute of Economics, Zagreb, 2015.
- MIZE E. Charles, Citizen Participation in Public Decision Making: A Study of the Willamette National Forest, Oregon, School of Community Service and Public Affairs, 1972.
- MOLOKWANE Thekiso, Citizen Involvement in the Formulation of Public Policy, research gate, 2018.
- Participedia. (2010). Engaging Youths in Municipal Youth Policy Development (Santa North West Region Cameroon) https://participedia.net/organization/5177.
- QUICK Kathy, JOHN M. Bryson, ANSELL Christopher and TORFING Jacob Theories of Public Participation in Governance, in Handbook on Theories of Governance Edward Elgar, 2016.
- ROBERT H. Wilson, understanding local governance: an international perspective, RAE review, June 2000.
- SHERRY R. ARNSTEIN, A Ladder of Citizen Participation. Journal of the American Institute of Planners Journal of the American planning 35: 4, 216.
- TVALTVADZE Nino, Institutionalized Citizen Participation: Assessment of Existing Mechanisms, Council of Europe, 1st edition, November 2017.
- UNDP report, local governance and Decentralization: programs, experiences and views from the field, UN publishers, 2010.
- University of Minnesota. Human Rights Library Study Guide 2003 The Right to Vote, http://hrlibrary.umn.edu/edumat/studyguides/votingrights.html
- WENGERT Norman, Citizen Participation: Practice in Search of a Theory. Natural Resources Journal, Vol 16. Issue 1 Symposium on Public Participation in Resource Decision Making, 1976.
- ZLATA Ploštajner and IVONA Mendeš, Citizen Participation. How to Improve Development on Local Level: Handbook with Best Practise Examples from South East Europe, Friedrich Ebert Stiftung, Zagreb office, 2004.

SOCIOLOGIE POLITIQUE DU (DES) ENGAGEMENT DES JEUNES AU SEIN DES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS :

Le cas du conseil municipal jeune de la commune de Dschang (région de l'Ouest-Cameroun)

PAR

METSAGHO MEKONTCHO Boris, PhD

Docteur en Science Politique de l'Université de Dschang-Cameroun

E-mail : metsaghomekontcho@gmail.com

FARADJA CIRINGA Albert

Doctorant en Science politique à l'Université de Dschang- Cameroun

Enseignant, Msc. à l'Université Officielle de Semuliki (République Démocratique du Congo)

E-mail : albertfarajagbu@gmail.com

Résumé : Cet article s'intéresse à la création des Conseils Municipaux de Jeunes au Cameroun sous l'angle de l'envers des dispositifs de participation publique : le désengagement de la majorité des jeunes invités à participer. Au travers d'une approche ethnographique croisant les techniques qualitatives, il s'agit d'interroger les ressorts du (dés)engagement des jeunes au sein des dispositifs participatifs à partir du Conseil Municipal Jeune (CMJ) de la commune de Dschang (région de l'Ouest-Cameroun) comme cas d'étude. L'analyse des données de l'enquête met en exergue deux principaux résultats. Le premier résultat montre des formes différenciées de non-engagement et d'engagement du public participatif de ce dispositif. L'on distingue trois figures à savoir : les participants réguliers, les participants intermittents et les non-participants. Le deuxième résultat met en exergue une pluralité de motifs de désengagement des membres de ce Conseil. Au regard de ces résultats obtenus, ce travail contribue à poser les jalons d'une sociologie politique de la participation du public des jeunes dans les dispositifs à eux dédiés. Il ouvre également une diversité d'angles de la question, sur lesquels se consacrera la suite de nos travaux.

Mots clés : Conseil municipal jeune, Dispositifs participatifs, (Dés)engagement, Dschang, Jeunes, Participation intermittente.

Abstract : This article looks at the creation of Youth Municipal Councils from the angle of the flip side of public participation mechanisms: the disengagement of the majority of young people invited to participate. Using an ethnographic approach based on qualitative techniques, this article looks at the reasons for young people's (dis)involvement in participatory mechanisms, using the youth municipal council in the commune of Dschang (West Cameroon region) as the site of investigation. The analysis of the survey data highlights two main results. The first result shows differentiated forms of non-engagement and engagement of the participating public in this scheme. Three figures can be distinguished: regular participants, intermittent participants and non-participants. The second result highlights a plurality of reasons for disengagement of the members of this council. In view of these results, this work contributes to laying the groundwork for a sociology of the participation of young people in the mechanisms dedicated to them. It also opens up a variety of angles to the question, which will be the focus of our further work.

Keywords: Y**outh municipal council, Participatory mechanisms, (Des)engagement, Dschang, Young people, Intermittent participation.**

INTRODUCTION

Au Cameroun, le retour aux élections concurrentielles au début des années 1990 a constitué une véritable opportunité d'expression et de mobilisation pour les groupes sociaux éloignés du pouvoir. Les premières élections pluralistes ont, par exemple, connu une forte participation des citoyens. Comme l'atteste le tableau suivant :

Tableau 1 : Taux de participation aux élections pluralistes de 1992 à 1997

Elections	Inscrits	Votants	Taux de participation	Abstention
Législatives 1er mars 1992	4 0195 62	2 435 443	60.6%	1 584 119
Présidentielle 11 octobre 1992	4 195 687	3 015 448	71.9%	1 180 239
Municipales 21janvier 1996	4 092 839	2 733 046	68%	1 359 793
Législatives de mai et d'août 1997	4 138 623	3 132 060	75.67%	1 006 563
Présidentielle 12 octobre 1997	4 220 136	3 433 081	81.4%	7 870 55

Source : Compilation faite par Metsagho Mekontcho Boris à partir des données électorales officielles

Cependant, cet engouement s'est rapidement essoufflé et le Cameroun a basculé, en quelques années, du côté des « démocraties de l'abstention » [1] en Afrique, l'acte de vote ne mobilisant plus qu'une minorité de citoyens. En termes d'inscription sur les listes électorales et de retrait des cartes d'électeur[2], les populations semblent plutôt indifférentes. À titre d'illustration, sur l'ensemble du territoire national camerounais, la population inscrite sur les listes électorales en 2011 avant l'élection présidentielle était de 7 497 279[3]. En 2020, ce chiffre s'élevait à 6 168 575 citoyens-électeurs. Il y a donc eu une baisse de 1 328 704 de citoyens électeurs entre les deux périodes[4]. Cette démobilisation politique se manifeste aussi en période non électorale : les meetings, réunions ou conférences politiques ne mobilisent plus non plus les citoyens. Ainsi, cette désaffection, au regard de la forte mobilisation sociale des années 1990, qui semblait symboliser un réveil politique de la population camerounaise, apparait paradoxale[5]. Si la démobilisation politique

[1] BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, La démocratie de l'abstention, Paris, Gallimard, 2007.

[2] Au Cameroun, la procédure électorale est organisée en trois temps : la phase préélectorale, électorale proprement dite et la phase postélectorale. La gestion de l'amont des élections est décisive. Cette phase est très délicate, car elle concerne des aspects techniques qui, la plupart du temps, provoquent des conflits entre pouvoir et opposition. Elle comprend principalement l'inscription sur les listes électorales et le retrait des cartes d'électeur.

[3] ELECAM, Rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 07 octobre 2011, Yaoundé, SOPECAM, 2012.

[4] ELECAM, Rapport de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 au Cameroun, Yaoundé, SOPECAM, 2019.

[5] ALAWADI Zélao, « Le sens du multipartisme en contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne : illustrations camerounaises », ALAWADI Zélao (dir.), Démocratisation au Cameroun. Scènes, règles et acteurs, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 56.

concerne l'ensemble du corps électoral, elle est particulièrement visible chez les jeunes[6].

Malgré leur potentiel électoral, les jeunes[7] figurent parmi les catégories sociales qui participent le moins aux élections. Il semble ainsi que la jeunesse, soumise à des exclusions multiformes, ne croit plus aux espoirs suscités par l'ouverture démocratique des années 1990. Ces exclusions, politique, socio-économique et culturelle, sont exacerbées par les difficultés du pays : un chômage élevé, des inégalités sociales et économiques importantes, des disparités régionales saillantes ou encore des inégalités de genre structurelles. Cette jeunesse reste fortement dominée dans les espaces institutionnalisés de la politique : la représentation politique. Elle a un sentiment d'exclusion de la gestion des affaires publiques car l'ascenseur politique semble bloqué. Les jeunes se sentent gouvernés par une élite âgée, qui laisse peu de place à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs aspirations[8]. Sur le plan socio-économique, les jeunes dans leur majorité vivent des émotions négatives intenses et font face à des situations de marginalisation sur le marché du travail et d'accès aux revenus[9]. Sur le plan de l'intégration socioprofessionnelle, les jeunes sont confrontés à des difficultés d'insertion dans la vie active et sont davantage victimes du chômage et de la précarité du travail. Selon les résultats de l'enquête du Plan d'action national pour l'emploi des jeunes réalisée en 2015, le taux de chômage chez les jeunes est plus élevé que celui de l'ensemble de la population. En effet, il est de 8,9% au sens élargi contre 5,7% pour l'ensemble de la population. En milieu urbain, ce taux est 15,5% au sens élargi contre 11,2% pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus touchés par ce chômage. En dehors du chômage, la jeunesse

[6] Selon un rapport du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie de 2014 : « le grand gagnant des élections législatives et municipales de 2007 et de 2013, des présidentielles de 2011 reste la désertion des urnes par les citoyens. Et compte tenu de la pyramide des âges au Cameroun, ce sont essentiellement les jeunes représentant la majorité des électeurs (54%), qui ont déserté les urnes (cité par NEMBOT Tatio Heritt Bertrand, NJENGOUE NGAMALEU Henri Rodrigue et FONKENG EPAH George, « Sentiment de privation relative et efficacité politique : analyse psychosociale de l'abstentionnisme électoral chez les jeunes diplômés au Cameroun », Les cahiers psychologie politique, N°31, octobre 2017; EBOUSSI BOULAGA Fabien et al., Les jeunes et la politique au Cameroun. Quelles perceptions pour quelle participation, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2011.

[7] Au Cameroun, on entend par « jeune » la population dont l'âge se situe entre 15 et 34 ans. Ce groupe d'âge est majoritaire dans la population : selon le Recensement Général, l'âge médian de la population camerounaise est de 17,7 ans et l'âge moyen se situe à 22,1 ans. Ainsi, la population âgée de moins de 15 ans représente 43,6% de l'ensemble de la population, et celle de moins de 25 ans représente 64,2% de la population totale. Cette force démographique se double d'une force électorale : en 2017, les jeunes de 20 à 35 ans constituent environ 65% de la population en âge de voter. Voir BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, Yaoundé, 2011, p. 3.

[8] MBEMBE Achille, Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire, Paris, L'Harmattan, 1985 ; EBOUSSI BOULAGA (F) op. cit ; ALAWADI (Z), « Le sens du multipartisme en contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne : illustrations camerounaises », op.cit.

[9] ELA Jean-Marc, Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas », Paris, L'Harmattan, 1998 ; NZHIE ENGONO Jean, DJOUDA FEUDJIO Yves Bertrand, LEKA ESSOMBA Armand (dir.), Précarité et pauvreté au Cameroun - Un diagnostic socio-anthropologique, Paris, L'Harmattan, 2021.

est également confrontée au sous-emploi. Il touche particulièrement les jeunes sortis des universités et les écoles de formation, dans la mesure où il augmente avec le niveau d'instruction[10]. Avec le chômage et le sous-emploi chronique, les jeunes camerounais sont aujourd'hui des précarisés, candidats à la pauvreté malgré eux. La précarité est ici une incertitude stabilisée, presque permanente, engendrant une dégradation sévère des conditions de vie. Dans ce contexte marqué par l'extrême pauvreté, la débrouillardise et le bricolage deviennent les modes de survie des jeunes en situation de vulnérabilité économique, sociale et professionnelle. Les jeunes que l'on peut rencontrer dans les quartiers populaires des villes et villages, gèrent leur amertume face à l'avenir sombre qui les attend compte tenu du marasme dont le pays ne peut sortir sans une véritable alternance seule capable de créer les conditions de sortie du tunnel[11]. Beaucoup de jeunes sont devenus des laissés-pour-compte qui, luttent pour leur survie après des longues années d'étude sans issue d'insertion socio-professionnelle. Toutefois, les jeunes sont dotés d'une capacité de créativité ou d'innovation porteuse de changement social. Ils ne sont pas des acteurs inertes ou passifs. Ils ont un potentiel d'intervention dans les processus de changements sociaux, politiques, économiques et culturels. Avec ses caractéristiques scolaires, la jeunesse occupe une posture transversale et est donc omniprésente sur l'échiquier de la construction sociale.

Dans ce contexte de désengagement des jeunes des formes institutionnalisées de participation politique, différentes solutions sont imaginées par les pouvoirs publics camerounais, afin de redynamiser la démocratie et de revitaliser la participation de ces jeunes. Au rang de ces initiatives figure la mise en place des dispositifs participatifs[12] dont certains ciblent clairement le public jeune[13] comme les conseils municipaux jeunes (CMJ). Ces CMJ sont créés à l'initiative du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique et remplissent les objectifs suivants : promouvoir la participation citoyenne des jeunes au développement local ; renforcer les valeurs morales, civiques et patriotiques chez les jeunes ; renforcer les capacités de compréhension des enjeux et défis du développement local chez les jeunes; améliorer l'information des jeunes sur la gestion des collectivités territoriales décentralisées (CTD) ainsi que leur implication dans les chantiers de développement local; susciter la participation volontaire des jeunes, notamment des jeunes filles, à la gestion des affaires publiques locales. À partir de ces objectifs, la mise en place de ce dispositif participatif au niveau local poursuit une mission institutionnelle, éducative, de participation volontaire, d'éthique, de représentation, de relation et de

[10] BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, Yaoundé, 2011, p. 59-61 ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ) 2016-2020, Yaoundé, Sopecam, 2015, p. 7-8.

[11] ELA (J-M), Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas », op. cit.

[12] GOURGUES Guillaume, Les politiques de démocratie participative, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

[13] Ces dispositifs participatifs ont des appellations variées : Conseil National de la Jeunesse (il se constitue au niveau communal, départemental, régional et national), le Parlement des Jeunes, les Conseils Régionaux de Jeunes (CRJ), Les Sénateurs Jeunes.

communication. C'est donc un dispositif visant à revaloriser le politique, et à reconquérir une jeunesse qui désinvestit massivement la scène politique conventionnelle (les bureaux de vote comme les partis politiques).

Après le temps de la création et de la mise en place, vient celui du recul réflexif sur ce dispositif, que nous proposons ici à partir du cas de la commune de Dschang située dans la région de l'Ouest-Cameroun[14]. Trois ans seulement après son démarrage en mai 2021, selon une enquête ethnographique menée auprès de son public, ce dispositif est marqué par deux traits majeurs. D'une part, on assiste à un essoufflement de cette instance participative marquée par le désengagement d'une part importante de son public[15]. D'autre part, on note une participation irrégulière ou intermittente de la majeure partie du public[16] de ce dispositif participatif. Les participants réguliers forment plutôt la minorité parmi les quarante-un membres de ce dispositif. Ainsi, les évènements participatifs organisés par l'exécutif de ce CMJ sont caractérisés par le faible nombre de participants.

Ce désinvestissement et la participation intermittente du public à cet espace participatif institué, pose la nécessité d'une réflexion sociologique. La non-participation[17], sa mesure et sa compréhension, est un phénomène d'importance, car

[14] Historiquement, créée en 1954 comme commune mixte rurale par arrêté N°807 du 29 Novembre 1954, Dschang passe successivement de Commune de plein exercice par la loi N° 62/COR/13 du 26 Décembre 1962 à Commune urbaine au terme de la loi N° 74/23 du 05 Décembre 1974. C'est à la faveur des dispositions de la loi N° 204/018 du 22 Juillet 2004 sur la décentralisation que les Communes urbaine et rurale sont supprimées au profit d'une seule commune calquée sur les limites du nouvel arrondissement créé par le décret n° 2007/115 du 13 Avril 2007 du Président de la République. Sur le plan géographique Dschang est une commune de Montagne (1400 m altitude) située à l'Ouest du Cameroun, une ville universitaire depuis 1993 (environ 35.000 étudiants en 2018). La population de la Commune de Dschang (zone urbaine et rurale) est estimée à 220.000 habitants. Le champ politique communal de Dschang est animé par une pluralité de partis politiques. Mais le parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du peuple occupe la position dominante. Sur le plan électoral, la commune de Dschang connait un phénomène de démobilisation électoral très marqué. À titre d'exemple, lors des dernières élections municipales et législatives de février 2020, Dschang a enregistré une très faible participation électorale. Sur 54 166 électeurs inscrits sur les listes électorales, seules 12 057 individus ont voté, soit 42 109 abstentionnistes (Données collectées auprès du directeur communal d'ELECAM de Dschang, 2020).

[15] Entretien avec le maire du CMJ, novembre 2022 à Dschang.

[16] Dans le présent article, on entend par public un groupe de participants à un dispositif, et non comme chez John Dewey une « communauté d'enquêteurs ». On ne s'intéresse pas ici à l'émancipation d'un groupe et à sa constitution en sujet politique mais, plus en amont, aux logiques d'agrégation institutionnelle de citoyens autour d'une procédure ou d'un dispositif. Voir BACHIR Myriam et LEFEBVRE Rémi, « La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille », Participations, Vol.2, N°24, 2019, p. 169.

[17] Dans cette étude, nous définissons la non-participation comme « le fait de ne pas prendre part à une invitation à participer formulée par une autorité organisatrice ». Voir JACQUET Vincent et PETIT Guillaume, « Non-participation », dans PETIT Guillaume, BLONDIAUX Loïc, CASILLO Ilaria, FOURNIAU Jean-Michel, GOURGUES Guillaume, Hayat Samuel, LEFEBVRE Rémi, RUI Sandrine, WOJCIK Stéphanie et ZETLAOUÏ-Léger Jodelle (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition), GIS Démocratie et Participation, 2022, https://www.dicopart.fr/non-participation-2022.

elle renseigne sur les limites réelles de l'« offre de participation »[18] en contexte camerounais. Suivant les conseils de Guillaume Petit, il ne s'agit par pour nous de saisir ce phénomène sous un prisme normatif, car la « non-participation demeure un phénomène inévitable : tout le monde ne peut pas participer à tout, partout, tout le temps »[19]. Cet article s'intéresse donc aux ressorts de ce désengagement et de la participation irrégulière de la large frange du public de ce dispositif participatif. Dès lors, quel sens donner à cette non-participation et à cette participation intermittente ? Comment expliquer la faible appropriation de ce dispositif par son public ? Les réponses à ces questions constitueront le menu de cette réflexion.

Ce travail s'inscrit dans le champ d'étude de la participation politique et de la démocratie participative en général. Si l'étude des dispositifs participatifs est devenue un objet d'un engouement académique certain dans d'autres contextes comme l'Occident, force est de constater qu'elle demeure encore un champ en friche au Cameroun. Seuls quelques travaux ont été consacrés à cet objet. Nous avons l'article de Calvin Minfegue qui propose une analyse empiriquement ancrée de la dynamique de la participation dite « citoyenne » en contexte camerounais. En partant d'un parcours de la montée en visibilité d'une urgence participative, il analyse les principaux modèles de participation en œuvre au Cameroun en mobilisant le concept de mini-public tout en examinant des options de leur opérationnalisation au niveau local : l'audience publique (et/ou forum public), le panel de planification participative, les cadres locaux de concertation, les cadres participatifs de suivi des politiques et programmes publics, le budget participatif (BP)[20]. Une autre étude récente commandée l'ONG ADISI-Cameroun sur l'état de la participation citoyenne locale au Cameroun, offre une photographie de la participation des jeunes aux politiques publiques des communes à l'ère d'internet[21]. Cependant aucune de ces études n'a abordé les dispositifs participatifs dédiés aux jeunes. Cet article est donc une contribution à la sociologie politique des dispositifs participatifs au Cameroun. Il pose ainsi les jalons d'une sociologie politique systématique des publics des dispositifs participatifs spécifiques à la jeunesse et de leurs raisons d'agir en contexte camerounais. C'est une mise en lumière du rapport que des jeunes entretiennent avec la démocratie participative et de la complexité de leurs attitudes envers les dispositifs participatifs : quel rapport entretiennent les jeunes avec la démocratie participative ? Est-elle en mesure d'intéresser les jeunes, de les convaincre de son bien-fondé, et à

[18] Cette expression est de JACQUET (V) et PETIT (G), « Non-participation », op. cit.
[19] PETIT Guillaume, « Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques », Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines, Temporalités [En ligne], 36 | 2022, mis en ligne le 17 novembre 2022, consulté le 18 juillet 2024. URL : http://journals.openedition.org/temporalites/10497 ; DOI : https://doi.org/10.4000/temporalites.10497.
[20] MINFEGUE Calvin, « La participation citoyenne en contexte local au Cameroun. Entre demande de légitimité, efficacité versatile et tensions politiciennes », *African Sociological Review*, Vol. 20, N°2, 2016.
[21] ADISI-Cameroun & Société Camerounaise d'Intelligence et de Recherches, *Rapport d'évaluation de l'état de la participation citoyenne locale au Cameroun et les opportunités qu'offre internet*, Adisi-Cameroun, juin 2024.

terme de participer ? Peut-elle susciter une « demande sociale de participation » [22] au Cameroun ?

Basée sur une étude de cas, la méthode adoptée s'inscrit dans une démarche ethnographique et croise les techniques d'enquêtes qualitatives. Nous nous sommes appuyés en premier lieu sur des entretiens approfondis et contextualisés réalisés auprès de 28 jeunes inscrites à ce dispositif en deux phases : la première entre avril et mai 2022, et la seconde en septembre et octobre 2022. Ces entretiens ont été réalisés avec un public hétérogène : soit 7 participants permanents, 9 participants intermittents et 12 désengagés. Ces entretiens ont permis de documenter les « motivations »[23] du désengagement de certains et de l'intermittence des autres[24]. Nous avons également réalisé des entretiens avec d'autres jeunes inscrits dans d'autres dispositifs participatifs locaux (parlement des jeunes, conseil communal de la jeunesse et les associations de de jeunesse). Ensuite, des entretiens ont été menés avec les promoteurs de cette offre participative dans la commune de Dschang (1 responsable de la délégation d'arrondissement du Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique et 2 responsables communaux). L'enquête a également reposé sur l'observation directe lors de différents événements participatifs organisés par le conseil[25]. L'objectif de ces observations était d'évaluer le niveau de mobilisation et d'implication des membres dans ces activités. Le constat qui se dégage est le faible engagement du public de ce dispositif lors des évènements participatifs. Par rapport au terrain de recherche, notre position a été celle d'un simple observateur. Notre proximité avec plusieurs membres de ce dispositif, notamment par le biais de

[22] Sur la notion de demande sociale de participation, lire GOURGUES Guillaume et SAINTY Jessica, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », Journée d'études sur les effets de la participation organisée par le GIS Démocratie et participation, octobre 2011, Paris-France, http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/875. ⟨halshs-00736589⟩.

[23] La notion de « motivation » ne va pas sans poser de difficultés. En effet, comme le pointent Michel Crozier et Erhard Friedberg : « Cette logique des motivations […] est partielle et pauvre […]. Partielle, donc peu efficace, parce qu'elle ne peut tenir compte du fait que l'homme découvre ses désirs en fonction des opportunités qu'il aperçoit. Pauvre, parce qu'elle réduit l'homme à la décision par laquelle il s'exprime, alors que ce choix, toujours forcé, n'est jamais qu'une des virtualités possibles dans laquelle effectivement il s'aliène souvent, mais tout de même pas nécessairement » (CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Editions du Seuil, 1977, p. 368). Dans notre emploi de ce terme, nous prenons la précaution de rappeler la portée compréhensive de notre démarche et l'appréciation forcément rétrospective qui est donnée à cette notion par des acteurs interrogés a posteriori. Ainsi, elles sont réinterprétées dans l'analyse pour une part en « motifs » ou « justifications » d'actions qui sont fonction des opportunités, ici l'offre de participation à laquelle ils ont répondu. Interroger ce qui « a motivé à participer » ou « a motivé à se désengager » est autant un emprunt au langage indigène qu'une facilité de langage dans la relation enquêteur-enquêtés.

[24] C'est à travers les données issues des entretiens et des observations de terrain que nous avons construit ces différentes catégories du public de ce dispositif participatif.

[25] Nous avons mené plusieurs séquences d'observation des activités organisées par exemple : la participation à la parade du défilé de la fête de la jeunesse le 11 février 2022 et de la fête de l'unité nationale du 20 mai 2022 ; l'activité de cartonnage, désherbage et curage des caniveaux dans la ville de Dschang en marge de la journée locale de la propreté dans la ville (jeudi propre) le 22 juin 2022.

relations de camaraderie à l'université de Dschang, a facilité l'accès au terrain et les prises de contact avec d'autres participants.

Les résultats obtenus sont présentés en deux parties. La première partie présente d'un côté, le public de ce dispositif dans la commune de Dschang et de l'autre, les formes différenciées d'engagement au sein de ce dispositif participatif. La deuxième partie documente les motifs d'action des membres qui se sont désengagés ou participent irrégulièrement aux évènements participatifs de ce dispositif.

I – PUBLIC DE LA PARTICIPATION ET FORMES DIFFERENCIEES D'ENGAGEMENT AU SEIN DU CMJ

Avant de développer une analyse des motifs d'action de la (non) participation dans le CMJ, il est cependant nécessaire de faire d'abord la présentation du public de ce dispositif d'une part (A), et des formes différenciées d'engagement en son sein d'autre part (B).

A - L'offre et son public

Le public du CMJ de Dschang est constitué de quarante-et-un jeunes de nationalité camerounaise, soit 36 conseillers municipaux et conseillères municipales « jeunes » et quatre responsables du bureau exécutif dont le maire « jeune » et de ses quatre adjoints. Au même titre que le conseil municipal senior de la commune de Dschang, le CMJ est réparti en quatre commissions : environnement, économie et finances, affaires sociales et coopération décentralisée. Chaque commission, composée d'un président, d'un rapporteur et des membres (environ huit ou neuf personnes) est censée travailler sur différents projets.

Les jeunes inscrits au CMJ de Dschang sont âgés entre 20 ans et 35 ans. Ce qui témoigne du défaut d'inclusion de tous les groupes d'âge de jeunes. Les groupes d'âges absents sont les moins de 20 ans, pourtant selon les directives du MINJEC, « les Conseils Municipaux de Jeunes et les Conseils Régionaux de Jeunes sont des dispositifs de mobilisation, d'accueil, d'encadrement et d'action des jeunes âgés de 15 à 34 ans qui s'engagent volontairement dans un parcours initiatique d'une année auprès d'une municipalité ou d'une région »[26]. Il y a donc un décalage entre les prescriptions du MINJEC et leur application en ce qui concerne le CMJ de Dschang.

Selon une perspective genrée, le CMJ de Dschang est essentiellement masculin. Les filles sont sous-représentées : parmi les quarante-et-un membres du Conseil, on dénombre seulement neuf (09) filles. Ce dispositif reproduit donc le phénomène de marginalisation des femmes à l'œuvre dans la société camerounaise. Cette sous-représentation des filles au sein du CMJ est ainsi en contradiction avec l'une de ses missions définies par le MINJEC : « relayer les préoccupations et

[26] MINJEC, Circulaire de création des Conseils Municipaux de Jeunes et Conseils Régionaux de Jeunes, mai 2021.

propositions des jeunes notamment des jeunes filles à travers une bonne représentativité de ses acteurs »[27].

Les jeunes inscrits à ce dispositif apparaissent comme fortement diplômés notamment de l'université. L'ensemble a un diplôme de l'enseignement supérieur. La catégorie des personnes titulaires d'un diplôme supérieur au niveau Bac+4/5 est surreprésentée par rapport à l'ensemble des quarante – et - un jeunes inscrits au dispositif, avec par exemple quatre jeunes hommes titulaires d'un doctorat. En termes de statut socio-professionnel, le profil des membres est hétérogène : certains jeunes ont achevé leurs études universitaires et sont en demande d'insertion sur le marché du travail, des membres déjà salariés du secteur public et privé ; d'autres enfin sont insérés dans le secteur de l'entrepreneuriat.

Plusieurs membres de ce dispositif ont une expérience de militantisme politique : environ dix membres enquêtés sont des militant.es des partis politiques principalement du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Cameroun du Peuple Camerounais (RDPC). Ils font partie des organisations de jeunesse locale de ce parti, certains ayant même des positions de pouvoir au sein de sa section de Dschang. C'est par exemple le cas de Leonel, docteur en sociologie depuis mars 2022, est ancien président de la Mutuelle de Solidarités des Étudiants du Cameroun (MUSEC) à l'Université de Dschang, ancien président de la sous-section de l'Organisation des Jeunes du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (OJRDPC) Dschang-Centre ; Joël est docteur en littérature, et chef du service de Communication de la sous-section OJRDPC de Dschang. Cependant, ces derniers appartiennent au groupe des jeunes désengagés du CMJ. Pourtant, ils sont activement impliqués dans les activités organisées par leur formation politique comme les réunions, campagnes électorales, etc. Mais en ce qui concerne les activités du CMJ, ils se montrent désintéressés. Ils ne vivent pas le CMJ comme le prolongement naturel de leur engagement partisan. Cette situation s'expliquerait par le fait que leur engagement partisan, associatif et participatif a pour objectif de servir leurs intérêts individuels. Dès lors, qu'ils ne trouveraient leur compte ou du moins quand leurs intérêts ne sont pas garantis, ils se démobilisent comme nous le verrons dans la deuxième partie.

Être membre d'une association est l'une des caractéristiques les plus partagées parmi les jeunes inscrits au CMJ : ils sont environ vingt-cinq à être membre d'au moins une association. Par exemple, Michel, « maire-jeune », est président de l'association Green Impact, active dans la restauration de l'écosystème des monts Bamboutos ; Damaris, 4e adjoint au maire-jeune, est aussi vice-président de l'association Youth Hope, engagée dans la protection de la jeunesse et la promotion de l'agriculture durable et membre de l'équipe des cadres éducatifs de l'association Horizon Jeune ; Gilbert (conseiller municipal jeune) est président de la MUSEC Centrale, représentant de associations estudiantines de l'université de Dschang, président fondateur de l'ACPEIE ; Arsène est porte-parole de l'association

[27] MINJEC, Circulaire de création des Conseils Municipaux de Jeunes et Conseils Régionaux de Jeunes, mai 2021.

Global Research Agency et membre de l'association Global Health Access qui œuvre dans le domaine de la santé. Boris, conseiller municipal jeune, père éducateur de l'OBC RISUAS (une organisation qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations locales). Covine, conseillère municipale junior, membre de l'équipe cadre éducatif de l'association Horizon Jeune. Certains membres sont également engagés dans d'autres espaces participatifs promus par les partenaires internationaux de la participation démocratique du Cameroun. C'est l'exemple de Ulrich qui est ambassadeur de la paix de l'UNESCO et député junior du Cameroun pour les Nations Unies. In fine, il se dégage un fort investissement des membres de ce dispositif dans l'associatif. Cependant, ces expériences associatives et militantes sont loin d'être des catalyseurs de l'investissement participatif.

Enfin, le public participatif de ce dispositif est pluri-ethnique. Au regard du caractère cosmopolite de la commune de Dschang, ce dispositif participatif intègre les jeunes venant d'horizons ethniques diverses. Il est ainsi ouvert au respect du principe de la diversité. Car, la gestion de la diversité a des atouts éthiques, économiques et sociaux qui s'articulent bien avec les exigences de la gouvernance démocratique locale qui prônent l'inclusion de tous les groupes sociaux divers dans la gestion des affaires publiques locales. Cependant, l'on peut regretter l'absence de représentation des jeunes handicapés au sein de ce dispositif.

B - Les formes différenciées d'engagement au sein du CMJ

L'objectif de cette partie est de faire la sociologie des différentes formes d'engagement au sein du CMJ, comme espace de participation institué spécifique à la jeunesse. Tous les membres ne participent pas avec le même degré d'intensité au sein de ce dispositif : les non-participants, les participants intermittents et les participants réguliers.

1- Les non-participants

Le premier groupe, largement majoritaire, est composé des non-participants ou encore les membres désengagés, avec deux figures principales. La première regroupe les démobilisés après une courte période d'engagement dans ce dispositif participatif. Comme c'est le cas de ce conseiller municipal jeune, étudiant en Droit, 24 ans : « en tant que conseiller municipal jeune, j'ai pris part seulement à un seul évènement participatif du Conseil, à savoir le défilé de la fête de l'unité nationale du 20 mai 2021 et depuis lors, je suis absent à tous les autres évènements organisés par le conseil jusqu'ici »[28]. La deuxième figure est constituée des désengagés depuis le début de la mise en place du dispositif : autrement dit, il s'agit des membres qui n'ont jamais pris part à aucun évènement participatif depuis leur désignation comme conseiller municipal junior. Au sein de ce public de non-participant, les jeunes hommes sont les plus nombreux : ils sont aussi les plus âgés, avec le capital scolaire le plus élevé, ou encore les plus engagés politiquement mais rechignent à se « sacrifier pour le CMJ ». Comme le constate ce conseiller actif dans le Conseil : « Plusieurs membres du CMJ sont en même temps des militants politiques- membres

[28] Entretien avec un conseiller municipal jeune, étudiant en droit, 24 ans, 7 octobre 2022 à Dschang.

du parti au pouvoir (le RDPC). D'autres occupent des postes de responsabilité au sein de la section Jeunesse du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais de Dschang (OJRDPC). Ils sont activement impliqués dans les activités organisées par leur formation politique comme les réunions, campagnes électorales, etc. Cependant, en ce qui concerne les activités du Conseil municipal des jeunes, ils se montrent désintéressés » [29]. Or, l'on s'attendrait que les individus les mieux dotés, notamment grâce à un engagement dans des instances « plus traditionnelles » de la démocratie représentative, soient plus à même de s'impliquer et de peser dans la démarche participative. Cette réalité pourrait s'expliquer comme nous le verrons dans la deuxième partie, par le fait que leurs expériences associatives et partisanes leur apportent plus de rétributions d'ordre économique et symbolique que le CMJ.

2- Les participants intermittents ou irréguliers

Le deuxième groupe est constitué de participants intermittents, soit n'assistant qu'à quelques évènements participatifs du Conseil. Ces derniers ont avancé diverses raisons pour expliquer leur participation intermittente ou irrégulière. Six personnes ont évoqué les contraintes temporelles et professionnelles pour justifier leur empêchement à prendre part à toutes les activés du Conseil. C'est le cas de deux filles qui avant, prenaient régulièrement part aux activités du Conseil, mais depuis qu'elles ont obtenu un emploi, elles sont beaucoup moins disponibles. Parmi les participants intermittents, neuf personnes font référence à leur déception par rapport au Conseil comme motif de l'irrégularité de leur participation. C'est le cas de Martial qui affirme : « Depuis mon installation comme conseiller municipal jeune en mai 2021, j'ai pris part seulement part à quatre activités organisées par le Conseil. C'est par que faire que je prends parfois part souvent à certaines activités à cause du caractère décoratif qu'a pris le Conseil »[30]. La participation intermittente donne à voir « une citoyenneté fragile, faite d'engagements et de retraits, de va-et-vient entre espace public et sphère privée »[31]. D'autres participants évoquent les contraintes liées à la quête quotidienne des moyens de survie comme un motif de leur participation intermittente au conseil.

3- Les participants réguliers

Au sein des participants, on peut isoler un groupe minoritaire que l'on peut nommer participants actifs. Ces membres ont pour caractéristiques d'être présents régulièrement, voire systématiquement, dans l'instance participative. Ces participants réguliers sont constitués principalement des étudiants, avec une sur-representation des jeunes femmes : « Notre Conseil a 09 filles et elles participent régulièrement aux activités par rapport aux garçons. À chaque activité que nous organisons, il y a

[29] Entretien avec un conseiller municipal jeune, 7 octobre 2022 à Dschang.
[30] Entretien avec un conseiller municipal jeune, étudiant, 26 ans,13 octobre 2022 à Dschang.
[31] MAZEAUD Alice et TALPIN Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », Sociologie, Vol. 1, N°3, 2010, p. 362.

toujours au moins 7 filles qui répondent présentes. Il y a aussi quelques jeunes garçons, étudiants du niveau licence et master qui sont très engagés »[32].

Après avoir mis en exergue les différentes formes d'engagement du public de ce dispositif, la partie suivante souligne ses motifs de désengagement et de la participation intermittente.

II – LES MOTIFS DE LA NON-PARTICIPATION ET DE LA PARTICIPATION INTERMITTENTE AU SEIN DU CMJ

L'analyse des données d'entretien et d'observation a permis de repérer plusieurs motifs de désengagement et de participation intermittente des membres de ce dispositif. Ces motifs forment ce que l'on peut appeler les « registres de la justification »[33] du (dés) engagement et de l'intermittence. Ce désengagement et cette participation intermittente du public du CMJ est l'expression d'une désaffection pour cette offre participative (A). Ce phénomène est également lié au fait que le public de cette offre a une perception des limites de son engagement au sein de ce dispositif pour la promotion de ses intérêts (B). En outre, l'indisponibilité temporelle est un facteur d'empêchement de la participation pour certain.es membres (C) et les difficultés socio-économiques (D).

A- La démobilisation et ou l'intermittence des participants comme signe de désaffection pour le CMJ

La mise en œuvre d'une politique publique suppose l'existence de moyens qui permettent de la concrétiser. Ces moyens peuvent être de nature différente : financiers, humains et techniques principalement. Ils sont une condition indispensable à la mise en œuvre effective d'une politique publique. En l'absence de ces ressources, l'action publique perd de sa substance. C'est le cas avec le CMJ dont la mise en œuvre souffre de l'absence d'un appui de la part de ses promoteurs, en termes de ressources nécessaires à leur fonctionnement, témoignant ainsi du rôle marginal dévolu aux dispositifs participatifs de jeunes au sein de l'action publique gouvernementale et municipale.

En effet, depuis sa mise en place en mai 2021, le CMJ de la commune de Dschang ne dispose toujours d'aucun budget, ni de moyens logistiques et techniques pour son fonctionnement, l'organisation des activités et la réalisation de ses projets. Par ailleurs, le CMJ n'a pas été inclus dans les priorités budgétaires de l'institution municipale pour 2022, 2023 et 2024[34]. Comme en témoignent les propos d'indignation d'un membre du conseil : « Nous ne comprenons pas comment pour une structure participative de jeunes aussi indispensable dans un contexte de décentralisation, ne puisse pas bénéficier d'une ligne budgétaire alors que le montant du budget prévisionnel de l'exercice 2022 de la commune de Dschang par exemple, voté par les conseillers municipaux seniors s'élève à 4 064 736 608 FCFA. Pourtant,

[32] Entretien avec le maire du CMJ, novembre 2022 à Dschang.
[33] MAZEAUD (A.) et TALPIN (J.), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », op.cit.
[34] Entretiens avec les conseillers municipaux de jeunes, mars 2022 à Dschang.

la proposition du budget pour le fonctionnement de notre instance que nous avons soumis à l'exécutif municipal était de 18 millions. Ce ne sont donc pas les moyens qui manquent à l'institution municipale. C'est tout simplement l'absence de volontarisme de l'exécutif municipal senior »[35].

Les jeunes inscrits au CMJ rencontrés au cours des enquêtes de terrain, affirment avoir le sentiment d'appartenir à un espace participatif qui ne peut pas leur offrir la capacité d'influer sur les politiques publiques, et d'être reconnus comme des citoyens compétents. L'absence de soutien et d'accompagnement adéquat du CMJ en le dotant d'un budget, d'un local et d'autres ressources nécessaires à l'accomplissement de ces missions semble traduire tout simplement, que la jeunesse occupe une place subsidiaire dans les préoccupations de l'institution municipale. Une participante à l'enquête s'offusque de cette attitude des autorités municipales en déclarant : « Quand il s'agit d'instrumentaliser les jeunes à des fins politiques et électoralistes, les élus locaux sont des champions. Maintenant, quand il s'agit de déployer les moyens pour promouvoir l'intégration sociale et politique de ces jeunes, voire de favoriser leur exercice citoyen, ils affichent un faible intérêt »[36].

Cette absence d'accompagnement pourrait s'expliquer par le fait que l'intention des responsables de l'exécutif municipal de Dschang dans la mise en place du CMJ n'est pas forcement de faire des jeunes des parties prenantes du processus de gestion des affaires publiques locales, mais de se conformer aux injonctions extérieures autour de la « bonne gouvernance ». Aussi, les pouvoirs municipaux semblent être trop frileux à leur transférer de manière concrète une place importante dans les processus décisionnels.

La vocation de la mise en place de ce dispositif participatif destiné à « consolider et capitaliser la participation des jeunes aux affaires publiques locales, gage du dialogue intergénérationnel, de paix sociale et de formation de la future génération des leaders du Cameroun », tend dès lors à devenir une « chimère »[37]. Ce manque d'accompagnement non seulement de la part des pouvoirs publics gouvernementaux et communaux, traduit le rôle marginal dévolu aux dispositifs participatifs des jeunes au sein de l'action publique locale. Ainsi, émettre des doutes sur la « bonne » volonté de l'Etat central et local d'encourager l'implication directe des jeunes dans la gestion des affaires publiques afin de rendre efficace l'action publique, peut paraître légitime. Ce qui nous pousse en tant qu'analyste à poser la question suivante : À quoi sert finalement l'institutionnalisation des espaces participatifs s'ils ne bénéficient pas d'une véritable politique d'accompagnement de ses concepteurs ? C'est comme si les porteurs de ce dispositif avaient construit un bateau, l'ont mis dans l'eau, mais ne lui fournissent pas le carburant nécessaire afin qu'il navigue. Ils ne s'intéressent pas à ce qui s'y passe, à ce que pensent les marins

[35] Entretien avec un membre du CMJ, 06 avril 2022 à Dschang.
[36] Ibid.
[37] Entretien avec Wilfried, conseiller municipal jeune, Docteur en Droit Public, 19 avril 2022 à Dschang.

et les passagers et les passagères lors d'une croisière. Pourquoi ont-ils rejoint le navire ?

La majorité de membres désengagés et intermittents, que nous avons interviewé, ont un sentiment d'insatisfaction de leur engagement au sein du dispositif. Leurs attentes et les motivations de l'appartenance au sein de ce dispositif participatif ne sont pas comblées. Certains participants à l'enquête ont déclaré que leur implication dans cette démarche participative depuis deux ans, ne leur a pas permis d'acquérir des compétences dans l'apprentissage de la gestion de la municipalité et de construire des « carrières citoyennes » de futurs dirigeants des collectivités locales de demain. Comme l'atteste l'analyse de ce conseiller municipal jeune aujourd'hui désinvesti : « Le CMJ est censé être un espace d'acquisition de compétences techniques ou sociales, un espace d'apprentissage à l'exercice de la responsabilité au sein d'une collectivité territoriale décentralisée auprès de nos conseillers municipaux seniors. Participer à un conseil municipal de jeunes, devrait permettre d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement de la commune, des institutions, sur la vie politique municipale, sur les sujets de société au sein du territoire communal. Mais depuis plus d'un an que nous sommes entrés en fonction, je n'ai encore gagné aucune compétence sur ce plan, parce que nous n'avons encore été invités à prendre part à une seule session du conseil municipal junior. Plusieurs membres d'entre nous aujourd'hui ne savent même plus, les raisons d'être de cette instance participative »[38].

Les individus qui font défection au sein du Conseil n'éprouveraient plus de plaisir à s'impliquer dans cette démarche participative. Or, comme le souligne Yuri Tironi : « le plaisir est à la base de la participation des jeunes. Il est un moteur essentiel à l'action. L'ignorer, ne pas tenir compte dans l'accompagnement d'un public jeune risque fort d'amener la participation à l'échec dans un temps relativement court »[39]. Le public de ce dispositif souligne qu'il a le sentiment que cette instance participative n'est pas reconnue par l'institution communale comme une structure dont les membres ont des compétences civiques, des capacités cognitives pour comprendre les enjeux des projets débattus par exemple lors de la session du Conseil municipal senior. Il se pose donc un problème de leur reconnaissance comme des partenaires de l'exécutif municipal à qui l'on peut faire confiance.

La non-valorisation des initiatives du public du CMJ est un autre motif de la démobilisation évoquée par les enquêtés lors des entretiens. Après trois ans d'existence, ni l'institution municipale, ni le gouvernement, n'a jusqu'ici établi un cadrage des initiatives des CMJ[40]. Cette attitude est interprétée par une part importante de répondants à l'enquête comme une marque de non-reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs à part entière du jeu démocratique local et de non-

[38] Entretien avec Léonel, conseiller municipal jeune, docteur en Sociologie, 06 avril 2022 à Dschang.
[39] YURI Tironi, *Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu*, Lausanne, Éditions EESP, 2015, p. 84.
[40] Entretiens avec plusieurs membres du CMJ, avril et octobre 2022 à Dschang.

valorisation de leurs initiatives. La multiplication des dispositifs participatifs adressés à la jeunesse par le gouvernement est alors perçue par ces derniers comme une duperie. Comme l'atteste par exemple les propos de cet enquêté : « La création des CMJ et des CRJ est comme de la poudre versée dans les yeux des jeunes afin de leur donner l'impression qu'ils ont un réel souci de promouvoir leur participation, de les inclure dans la gestion des affaires publiques et de faire d'eux des acteurs clés du développement tant à l'échelle locale que nationale »[41]. Pourtant les projets de jeunes constituent une porte d'entrée vers la participation[42]. À cause de ce manque de valorisation des initiatives des jeunes du CMJ, nombre de répondants confient avoir l'impression que les dispositifs institués en faveur des jeunes ne leur permettent pas de les mettre au cœur du processus de prise de décisions politiques locales et de faire des jeunes, parties prenantes du processus de co-gouvernance locale[43]. Dans ce contexte, de nombreux jeunes peuvent avoir de (bonnes) raisons de ne pas participer, et dans ce cadre, ils ne voient aucun intérêt à consacrer leur temps à vie du dispositif. Ce que la notion de « *stealth democracy* »[44] révèle serait alors davantage une résignation produite par le système politique actuel. La non-participation et ou la participation intermittente au sein du CMJ n'est pas forcément synonyme d'apathie politique, mais se rapporte à l'évaluation de l'effectivité et de l'efficacité de cette offre de participation octroyée[45].

En l'absence de tout accompagnement de la part des initiateurs des dispositifs, les structures participatives présentent un caractère symbolique et décoratif sans réel impact sur la participation accrue de la jeunesse à la prise de décision publique l'intégration des jeunes dans les processus de décision publique. Ce déficit d'accompagnement témoigne de ce que l'État et les pouvoirs politiques municipaux parlent de participation des jeunes, sans pour autant leur faire une place. Les jeunes désengagés dans leur majorité perçoivent donc ce dispositif participatif, comme un simple instrument créé pour satisfaire un agenda politique plutôt qu'en réponse à un projet du gouvernement de se préoccuper de la jeunesse et les impliquer dans les processus décisionnels au niveau local.

Dans leur ensemble, les structures de participation institutionnalisées spécifiques à la jeunesse sont volontiers considérées par une part importante de jeunes répondants comme des entités factices, un simulacre de participation citoyenne, ne répondant pas aux attentes réelles de la jeunesse. Car, comme le souligne Yuri Tironi : « Toute politique qui fait place et part aux jeunes, toute politique de participation s'inscrit nécessairement dans une politique de reconnaissance »[46]. Elle implique d'abord, comme l'indique Paul Ricœur, que l'on « s'adresse à la valeur personnelle et à la capacité de poursuivre le bonheur selon sa

[41] Entretien avec un conseiller municipal jeune à Dschang, docteur en Sociologie, 06 avril 2022 à Dschang.
[42] Ibid.
[43] Entretiens avec plusieurs membres du CMJ, avril et octobre 2022 à Dschang.
[44] JACQUET (V.) et PETIT (G.), « Non-participation », op.cit.
[45] Ibid.
[46] YURI (T), Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu, op.cit., p.125.

conception de la vie bonne ». Elle reconnaît le jeune comme « capable », et pour cela lui offre des moments et des lieux pour pouvoir dire (expression), pouvoir agir (initiatives, soutiens aux projets), pouvoir raconter (accès aux médias qu'ils soient matériels ou virtuels, inscription dans le récit collectif). « Être capable » implique également la prise en compte du principe de responsabilité (capacité à s'attribuer une part des conséquences de ses actions ou de ses engagements)[47].

Il est donc nécessaire et important pour les promoteurs des offres participatives adressées à la jeunesse, de développer la participation des jeunes à la vie locale, de diversifier les cadres de soutien aux initiatives. Il ne suffit pas d'une formalisation de la participation des jeunes dans un dispositif de prise de décision locale pour parler d'une démocratie participative inclusive. Ce dispositif participatif de jeunes n'est donc pas réellement intégré aux processus de production des politiques locales au niveau de la commune de Dschang. Au regard de ce qui précède, l'absence des conditions de succès de la mise en œuvre de ce dispositif participatif prépare le terrain à la démobilisation. Le public de jeunes démobilisés est insatisfait d'une offre participative qui fonctionne sans soutien de la part des promoteurs. Ils estiment que les promoteurs ont créé cette offre participative juste pour donner l'impression à la jeunesse qu'ils se soucient d'elle.

B- Les facteurs liés à la personnalité du public de la participation : insatisfaction de l'intérêt individuel à la participation et désengagement du dispositif

Pour comprendre les logiques de désengagement des publics de ce dispositif, il faut aussi prendre en compte l'importance de la présence ou l'inexistence des incitations sélectives et de la satisfaction de l'intérêt personnel. Dans ce contexte, la recherche de l'intérêt propre – caractérisant les sociétés modernes – est une nouvelle norme de comportement de plus en plus visible dans la société camerounaise. Les jeunes cherchent ce qui est utile, et permet la satisfaction de leurs propres « besoins » et « désirs » dans un environnement de rareté matérielle et de chômage ambiant. Le bien public, la collectivité, l'intérêt général tendent à être est au second plan. Ces comportements conduisent à chercher une compatibilité entre la participation à la vie publique et la recherche de l'intérêt propre.

Ainsi, la recherche de l'intérêt personnel fait part des principaux motifs et puissants moteurs d'engagement des acteurs sociaux. Dès lors que les participants perçoivent les limites de leur engagement au sein de ces dispositifs pour la promotion de leurs intérêts, ils préfèrent s'en détourner[48]. Appliqué au contexte camerounais, en s'investissant dans les activités du CMJ de Dschang, certains de participants s'attendraient à tirer un certain nombre d'avantages ou de profits d'ordre matériels ou immatériels. Ils ont leurs propres desseins qui ne sont pas nécessairement en accord avec ceux de l'institution. C'est le cas de certains jeunes inscrits au dispositif, qui sont en même temps membres du parti politique le RDPC comme souligné dans

[47] RICHEZ Jean-Claude, Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes, Document de travail, INJEP, Paris, 2012.
[48] MAZEAUD (A.) et TALPIN (J.), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », op.cit., p. 364.

la partie précédente. Ces derniers font montre d'un engagement partisan actif en prenant part à toutes les activités du parti comme les réunions et les meetings. Cependant, ils brillent par leur sous-investissement quand il s'agit des activités du CMJ. Selon les propos d'un enquêté : « Cette attitude contrastée s'explique par le fait qu'ils trouvent leur compte au sein du parti. Quand ils prennent part aux évènements du parti, ils perçoivent des gratifications, déjà que les structures de base du parti au niveau local disposent des ressources financières pour leur fonctionnement au quotidien. Ce qui n'est pas le cas pour le CMJ »[49]. Ce verbatim met donc en exergue l'effet de l'intérêt individuel sur l'engagement participatif des jeunes en contexte camerounais. Le cas de Joël, docteur en Littérature et chef service de communication de la sous-section OJRDPC de Dschang, membre désengagé du CMJ est illustratif. Il justifie son sous-investissement dans le dispositif par le fait que ses intérêts individuels ne sont pas garantis, contrairement à son militantisme au sein de la session jeune du RDPC de Dschang, qui lui a permis de construire un fort capital social, d'engranger des rétributions importantes d'ordre matériels et symboliques. Les avantages financiers récoltés lui ont permis de financer sa recherche doctorale. Il ajoute : « que c'est à travers les relations sociales construites avec les élites politiques locales et certaines personnalités administratives du parti RDPC que je suis recruté depuis décembre 2022 comme enseignant-chercheur assistant dans une université publique camerounaise »[50]. À l'analyse de l'explication donnée par ce participant à l'enquête, ce parti fournit donc des incitations sélectives aux jeunes militants. Il en va ainsi de la possibilité, pour les jeunes activement engagés, d'avoir accès à un emploi rémunéré dans l'administration et les entreprises publiques, de réussir aux concours d'intégration dans la fonction publique camerounaise, bref de cumuler des avantages matériels et « diverses gratifications symboliques comme le prestige, la notoriété, l'honneur et le pouvoir »[51].

Par contre, ces membres désinvestis soulignent la faiblesse ou le manque des incitations sélectives au sein du CMJ, susceptible de créer un intérêt à l'engagement dans la vie du dispositif au quotidien. On voit donc à travers ces différentes explications que, l'intéressement matériel est une composante centrale d'un grand nombre d'activités sociales et politiques en Afrique en général et au Cameroun en particulier. Certains jeunes inscrits au dispositif chercheraient à s'enquérir des rétributions matérielles susceptibles d'être délivrées pendant les scènes participatives. Ils attendraient des retombées en termes d'amélioration du cadre de vie ou de résolution des problèmes de survie ou d'emploi dans leur quotidien. L'engagement de la majorité des participants dans ce dispositif obéirait *in fine* à un certain calcul coût/avantage préalable. Comme le résument les propos du maire du CMJ : « La plupart des membres sont arrivés au conseil pour la recherche de leurs

[49] Entretien avec un participant régulier au CMJ, étudiant de maitrise en Droit, 10 octobre 2022 à Dschang.
[50] Entretien avec Joël, membre non- participant au CMJ, militant de la sous-section OJRDPC de Dschang, docteur en Lettre d'Expression Française, enseignant chercheur, 19 mai 2023 à Dschang.
[51] GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », dans *Revue française de Science Politique*, Vol.27, N°1, 1977.

intérêts personnels, surtout en termes financiers. Selon les directives du gouvernement à travers le MINJEC, il est prévu que chaque Conseil municipal jeune devrait-être doté d'un budget propre de 15 millions. C'est cette annonce qui a motivé la plupart des membres. Or, comme cette promesse ne s'est pas matérialisée, cela a découragée plusieurs participants. Parce qu'il faut le dire, plusieurs jeunes voyaient le CMJ comme un moyen de récolter quelques subsides »[52].

La disponibilité des rétributions est alors nécessaire pour stimuler l'investissement des jeunes dans les démarches participatives. Car, si l'on suit le raisonnement d'Olson, une part importante de l'explication des mobilisations réside dans la présence d'incitations sélectives. Celles-ci créent un intérêt à l'engagement en associant des avantages individuels à la participation et/ou des coûts à la non-participation, que ce soit par des mécanismes de sanction ou par la fourniture d'avantages dont sont exclus ceux qui ne s'engagent pas[53]. Au sein du Conseil, il y a peu de jeunes qui peuvent s'engager sous l'impulsion de leur « bonne volonté » et ne percevoir aucune rémunération financière en contrepartie. Une part importante de l'explication de la (non) participation des jeunes investis dans dispositifs participatifs réside ainsi dans un trait connu de la sociologie de l'engagement au Cameroun et dans beaucoup d'autres espaces en Afrique : l'engagement est en effet un moyen de combler l'absence d'emplois formels, de décupler son capital social, tout en valorisant son capital scolaire[54]. Ainsi, la « survie » et « engagement » des jeunes sont liés.

C - La participation au dispositif empêchée par les indisponibilités

Ce point met en avant l'influence de la « disponibilité temporelle » sur la disposition des jeunes à participer ou à ne pas participer au dispositif. Nous mobilisons la grille de lecture posée par Guillaume Petit à savoir « l'entrée par le temps, les temporalités et les temps sociaux »[55]. L'enquête qualitative réalisée souligne l'indisponibilité temporelle de plusieurs membres du CMJ, comme motif principal de leur non-participation ou engagement intermittent au sein du conseil. Les individus concernés par cette situation, sont surtout des participants habitués au départ à participer au dispositif, qui déclarent être forcés d'arrêter ou de ralentir leur

[52] Entretien avec le maire du CMJ, novembre 2022 à Dschang.
[53] OLSON Mancur, Logique de l'action collective, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
[54] AMOUGOU Gérard, Émergence du sujet-entrepreneur au Cameroun. L'engagement entrepreneurial saisi par la réappropriation subjective d'expériences socio-biographiques, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2017 ; SIMEANT-GERMANOS Johanna, Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique, Paris, Karthala, 2014.
[55] Selon cet auteur, l'entrée par les temporalités ou temps sociaux de la participation prolonge utilement et permet d'approfondir l'analyse des logiques de l'engagement participatif. Avoir ou ne pas avoir le temps, prendre ou ne pas prendre le temps, valoir ou ne pas valoir le temps, sont des questions qui délimitent une certaine division sociale de la participation démocratique. Si un fait social ne prend sens qu'en contexte dans le temps et l'espace, en fonction d'arrangements particuliers d'acteurs dans des lieux et des temporalités, l'engagement participatif ne fait pas exception. Cet article montre que la disponibilité temporelle, en plus d'être inégalement distribuée, est toujours subjectivement réinterprétée en disposition à participer ou à ne pas participer. Voir PETIT (G.), « Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques », op.cit.

participation du fait de leur indisponibilité. Cette indisponibilité est liée à diverses raisons et varie en fonction des individus. À titre d'illustration, six individus ont évoqué l'empêchement professionnel pour justifier leur indisponibilité à prendre part à tous les évènements participatifs du Conseil. Dans cette situation, il s'agit d'une participation empêchée.

L'autre empêchement pratique noté est la contrainte matrimoniale de certaines filles qui se sont mariées entre temps. Ces dernières sont désormais assignées aux tâches domestiques telles que l'organisation du foyer. C'est le cas de cette fille qui évoque ses obligations matrimoniales comme motif de son indisponibilité : « De mai 2021 à février 2022, j'ai pris part à toutes les activités organisées par le CMJ de Dschang. Mais depuis mars 2022 que je me suis mariée, je suis devenue indisponible. Car, mon époux ne réside pas à Dschang mais dans la ville de Douala, après donc la célébration de notre mariage, j'ai quitté la ville pour le retrouver à Douala. Depuis lors, je suis plus concentrée par mon couple et les activités du Conseil n'ont plus d'importance pour moi »[56]. Ce récit met ainsi en lumière l'effet de la vie matrimoniale sur la participation ponctuelle au dispositif. De ces différents empêchements physiques à la participation, se dégagent une pluralité de « figures de l'indisponibilité »[57] pour l'engagement participatif : les actifs, les mariés, les débrouillards, etc. « Ces différentes figures d'indisponibilités ne peuvent donc maintenir une participation durable dans le dispositif. Les temps de la participation citoyenne sont situés dans l'espace social. La disponibilité biographique conditionne la disposition à participer, mais de façon différenciée selon le groupe social »[58].

D - La quête des moyens de survie dans un contexte socioéconomique difficile : un motif de désengagement et de participation intermittente des jeunes dans le dispositif

La compréhension de la non-participation et la participation intermittente des jeunes inscrits au dispositif au Cameroun ne peut s'opérer sans la prise en compte du contexte socioéconomique dans lequel évoluent ces derniers. En effet, le contexte économique et social en général est caractérisé par une stagnation économique et un chômage record des jeunes. Dans ce contexte socio-économique difficile, les jeunes vivent des émotions négatives intenses et font face à des situations de marginalisation sur le marché du travail et d'accès aux revenus. En dehors du chômage, la jeunesse camerounaise est également confrontée au sous-emploi. Il touche particulièrement les jeunes sortis des universités et les écoles de formation professionnelle, dans la mesure où il augmente avec le niveau d'instruction[59]. Les

[56] Entretien téléphonique avec une conseillère municipale jeune non- participante, mariée, résidente à Douala, du 13 octobre 2022.
[57] PETIT (G.), « Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques », op. cit.
[58] Ibid.
[59] BUCREP, Rapport national sur l'état de la population, Yaoundé, 2011, p. 59-61 ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ) 2016-2020, Yaoundé, Sopecam, 2015, p. 7-8.

jeunes qui se présentent sur le marché du travail, sont des chômeurs – diplômés en majorité, et seule une minorité intègre le secteur public. Dans ce contexte marqué par l'extrême pauvreté, la précarité des conditions de vie, l'exclusion du marché du travail, l'incertitude de l'avenir, la débrouillardise et le bricolage deviennent les modes de survie des jeunes. Ce qui n'est pas sans conséquence sur leur engagement participatif.

Cet environnement socioéconomique défavorisé et de la débrouille prédispose les jeunes, à se détourner du politique pour s'inscrire dans les logiques de survie, dans un contexte où « l'État s'est démis de ses fonctions ou a pénétré en brousse » comme l'avait déjà remarqué Jean-Marc Ela[60], et où, les exigences du quotidien compromettent leur vie. L'auto-prise en charge et la survie est devenue la principale préoccupation des jeunes. La participation à la vie publique n'est pas perçue comme une stratégie pouvant déboucher sur des perspectives qui améliorent leur situation. Ils consacrent prioritairement du temps à la recherche des solutions alternatives aux problèmes économiques et l'impossibilité d'exercer un emploi décent, à la satisfaction de leurs besoins physiologiques. De ce faire, ils sont donc moins disponibles pour se consacrer à des besoins secondaires que sont les besoins d'appartenance, de reconnaissance, d'estime, d'affirmation de soi. Il y a une certaine perte de foi en l'action publique et sur les capacités du politique à « changer la vie », à avoir un impact tangible sur le quotidien des citoyens.

La majorité des jeunes investis dans cet espace participatif, ne sont pas épargnés par cette réalité. Ils sont pour la plupart des diplômés en chômage en raison d'un marché de l'emploi fragilisé, préoccupés par la quête des moyens de survie quotidienne grâce principalement à l'informalité économique. Leur quotidien est marqué par le besoin d'améliorer leurs conditions d'existence et ils sont moins disponibles pour s'impliquer activement dans les évènements participatifs du Conseil. L'engagement participatif à la vie publique locale pour ces jeunes n'a de sens que si elle débouche sur un emploi ou procure des rétributions : « J'ai un doctorat en Droit Public et je suis âgé de 33 ans mais je n'ai pas un emploi décent. Je jongle mon quotidien avec un poste d'enseignant vacataire dans un lycée technique de la place, où je perçois 40 000 CFA comme salaire mensuel. En plus de cela, je fais également dans le transport par mototaxi pour augmenter mon revenu mensuel. Car, je suis l'ainé d'une famille de sept enfants. Mon père est déjà en retraite et n'est plus financièrement productif. J'ai le devoir en tant qu'ainé, d'assurer la prise en charge financière de la scolarité de mes petits frères et petites sœurs. En plus, je vis en concubinage avec une femme avec qui, nous avons déjà une fillette de sept mois. Elle et l'enfant sont sous ma charge. J'ai donc peu de temps à consacrer aux activités d'un Conseil, qui ne dispose aucun moyen de fonctionnement, qui est abandonné à lui-même par ses promoteurs. Ma priorité au quotidien, c'est la recherche des

[60] ÉLA Jean-Marc, *Quand l'Etat pénètre en Brousse : Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.

revenus pour la prise en charge de mes responsabilités. C'est la raison pour laquelle, je suis régulièrement absent lors des activités organisées par le Conseil »[61].

À travers le récit de ce participant intermittent, on observe que la formation et l'activation de la sphère de l'engagement ou du militantisme participatif ne vont pas de soi et que les individus sont inégalement disposés à consacrer leur temps à cette activité[62]. Ces frictions entre sphères de vie ont été examinées par Gottraux « qui les qualifie de tensions objectives puisque le temps est forcément limité et contraint les individus à prioriser leurs nécessités. À cette tension objective s'ajoute une tension subjective : les individus n'attribuent pas les mêmes significations aux potentielles rétributions générées par leurs diverses activités »[63]. L'impossibilité pour la plupart des participants, de dégager du temps pour les activités du Conseil, s'explique également par une évaluation négative des potentielles rétributions qui seraient générées par leur implication. Ainsi, les évènements participatifs du Conseil sont perçus comme ayant peu d'effets tangibles sur leur vie quotidienne de la plupart de participants, tandis que les activités dédiées à l'amélioration d'autres sphères de vie, telles que les moyens de subsistance, le travail, contribuent à une amélioration concrète de leur existence.

CONCLUSION

Cette étude a cherché à faire une sociologie de la non-participation et de l'engagement intermittent des jeunes investis au sein du Conseil municipal jeune de Dschang. L'enquête réalisée indique que les acteurs ne participent pas au même degré d'intensité au sein de ce dispositif. Il existe des formes différenciées d'engagement et désengagement au sein de cet espace participatif institué dont nous avons distingué trois figures : les non-participants, les participants intermittents et les participants réguliers. Nous avons insisté sur les figures du non-participant et du participant intermittent, dont nous avons observé que plusieurs motifs d'action sous-tendent leurs attitudes par rapport à cette offre participative. D'abord, l'abandon du dispositif par ses promoteurs est un motif récurent dans le « registre de justification » mobilisé. Le sentiment d'insatisfaction de l'appartenance de la plupart comme membres inscrits au dispositif agit également comme un facteur déclencheur de la démobilisation et du désintérêt de certains. La recherche de l'intérêt personnel est également l'un des principaux motifs. C'est un puissant moteur d'engagement des participants. Dès lors que les participants perçoivent les limites de leur engagement au sein de ce dispositif pour la promotion de leurs intérêts préfèrent s'en détourner. De plus, les difficultés à conjuguer diverses sphères de vie déjà fragilisées par la précarité économique et le chômage, conduit une partie des jeunes à consacrer leur

[61] Entretien avec Aubain, membre du CMJ et participant irrégulier, Docteur en droit public, enseignement vacataire de lycée, 10 octobre 2022 à Dschang.
[62] DE BARROS Margaux, « Refuser de militer : les logiques du « mésengagement » au sein du mouvement Reclaim The City au Cap », in Communication présentée au Congrès AFSP Lille 2022 dans la session thématique 50 : « La démocratie face à la non-participation : Approches pour une sociologie politique du désintérêt des citoyens envers les nouvelles formes de participation », 7 juillet 2022.
[63] Gottraux cité par De BARROS (M), op.cit.

temps à des activités évaluées comme étant plus gratifiantes et susceptibles d'améliorer leur quotidien que de sacrifier leur temps au service des évènements participatifs du CMJ. Enfin, l'indisponibilité temporelle de plusieurs membres conduit à leur empêchement physique à la participation.

Au regard de ces résultats obtenus, cet article pose les jalons de la sociologie politique des dispositifs de participation publique notamment ceux spécifiques aux jeunes au Cameroun. Cette sociologie politique des dispositifs de participation publique est sensible à la pluralité et la variabilité des formes de non-engagement et d'engagement observée ainsi que les motifs qui les sous-tendent. Une telle approche mériterait d'être complétée et enrichie par une « approche processuelle », « permettant de suivre l'évolution de la trajectoire du public de cette structure participative, qui peuvent entrer dans un espace participatif pour une raison, en développer d'autres au fil du temps et s'en détacher en optant pour l'exit » [64]. Il sera aussi nécessaire de repérer les motifs de ceux et celles qui continuent de s'investir dans le Conseil. Ce travail ouvre également une diversité d'angles de la question, sur lesquels se consacrera la suite de ce nouveau thème de recherche au Cameroun. Sans prétendre à l'exhaustivité, il s'agira par exemple d'interroger le processus de constitution du public de ce dispositif et bien d'autres, qui est d'ailleurs un aspect central de la participation institutionnelle, d'évaluer ce dispositif de participation publique, d'examiner ses usages stratégiques par les élus locaux, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- ALAWADI Zélao, « Le sens du multipartisme en contexte de démocratisation en Afrique subsaharienne : illustrations camerounaises », ALAWADI Zélao, (dir.), Démocratisation au Cameroun. Scènes, règles et acteurs, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 31-65.
- AMOUGOU Gérard, *Émergence du sujet-entrepreneur au Cameroun. L'engagement entrepreneurial saisi par la réappropriation subjective d'expériences socio-biographiques*, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2017.
- BACHIR Myriam et LEFEBVRE Rémi, « La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille », *Participations, Vol.*2, N°24, 2019, pp. 167- 194.
- BECQUET Valérie, « Quelques préalables sur la participation », in Becquet Valérie (dir.), *La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*, Paris, INJEP, 2005.
- BERNOUX Philippe, *La sociologie des organisations*, Paris, Seuil, 1985.
- BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Vol.15, N°57, 2002, pp. 17-35.
- BOUILLY Emmanuelle, *Du couscous et des meetings contre l'émigration clandestine ». Mobiliser sans protester au Sénégal*, Thèse de Doctorat (PhD), Université Paris 1, Département de science politique, Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP), 2017.
- BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel » in Actes de la recherche en sciences sociales, Vol.30, N°1, 1979, pp. 3-6.
- BRACONNIER Céline, DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention*, Gallimard, Paris, 2007.
- BUCREP, *Rapport national sur l'état de la population*, Yaoundé, 2011.

[64] MAZEAU (A) et TALPIN (J), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », op. cit., p. 373.

- DE BARROS Margaux, « Refuser de militer : les logiques du « mésengagement » au sein du mouvement Reclaim The City au Cap », in Communication présentée au Congrès AFSP Lille 2022 dans la session thématique 50 : *« La démocratie face à la non-participation : Approches pour une sociologie politique du désintérêt des citoyens envers les nouvelles formes de participation »*, 7 juillet 2022.
- EBOUSSI BOULAGA Fabien et al., *Les jeunes et la politique au Cameroun. Quelles perceptions pour quelle participation*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2011.
- ÉLA Jean-Marc, *Quand l'Etat pénètre en Brousse : Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 1990.
- ELA Jean-Marc, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas »*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- ELECAM, Rapport général sur le déroulement de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018, Yaoundé, SOPECAM, 2018.
- ELECAM, Rapport de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 au Cameroun, Yaoundé, SOPECAM, 2019.
- FILLIEULE Olivier (dir.), *Le Désengagement militant*, Paris, Belin « Sociologiquement », 2005.
- GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétributions du militantisme », dans *Revue Française de Science Politique*, Vol.27, N°1, 1977.
- GOURGUES Guillaume et SAINTY Jessica, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », *Communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris*, 21 octobres 2011.
- GOURGUES Guillaume, *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.
- GOURGUES Guillaume et MAZEAUD Alice, « Introduction. La notion de "publics", un outil de sociologie de l'action publique », dans Gourgues Guillaume, Mazeaud Alice (dir.), *L'action publique saisie par ses "publics". Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2018, pp. 9-32.
- GOURGUES Guillaume, MAZEAUD Alice, NEZ Héloïse, SAINTY Jessica et TALPIN Julien, « Les Français veulent-ils plus de démocratie ? Analyse qualitative du rapport des citoyens à la politique », *Sociologie*, Vol.12, N°1, 2021, pp. 1–19.
- GOURGUES Guillaume et SAINTY Jessica, « La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage », *Journée d'études sur les effets de la participation organisée par le GIS Démocratie et participation*, octobre 2011, Paris-France, http://www.participation-et-democratie.fr/fr/node/875. ⟨halshs-00736589⟩
- JACQUET Vincent, *Délibérer ou ne pas délibérer ? La (non-)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort*, thèse pour le doctorat de science politique, Louvain-la-Neuve, 2017.
- JACQUET Vincent et PETIT Guillaume, « Non-participation », dans PETIT Guillaume, BLONDIAUX Loïc, CASILLO Ilaria, FOURNIAU Jean-Michel, GOURGUES Guillaume, Hayat Samuel, LEFEBVRE Rémi, RUI Sandrine, WOJCIK Stéphanie et ZETLAOUÏ-Léger Jodelle (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (2ème édition), GIS Démocratie et Participation, 2022, https://www.dicopart.fr/non-participation-2022.
- LEFEBVRE Rémi, FILLIEULE Olivier et Leclercq Catherine (dir.), *Le malheur militant*, Paris, Éditions de Boeck, 2022.
- MAZEAUD Alice et TALPIN Julien, « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », Sociologie, Vol. 1, N°3, 2010, pp. 357 – 374.
- MBEMBE Achille, *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire,* Paris, L'Harmattan, 1985.

- MINFEGUE Calvin, « La participation citoyenne en contexte local au Cameroun. Entre demande de légitimité, efficacité versatile et tensions politiciennes », *African Sociological Review*, Vol.20, n°2, 2016.
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ) 2016-2020, Yaoundé, Sopecam, 2015.
- NEMBOT TATIO Heritt Bertrand, NJENGOUE NGAMALEU Henri Rodrigue et FONKENG EPAH George, « Sentiment de privation relative et efficacité politique : analyse psychosociale de l'abstentionnisme électoral chez les jeunes diplômés au Cameroun » *Les cahiers psychologie politique*, N°31, octobre 2017.
- NZHIE ENGONO Jean, DJOUDA FEUDJIO Yves Bertrand, LEKA ESSOMBA Armand (dir.), *Précarité et pauvreté au Cameroun - Un diagnostic socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, 2021.
- OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- PAOLETTI Marion, « Démocratiser d'abord », in TOURNON Jean, (dir.), *La république anti-participative : Les obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- PERRINEAU Pascal (dir.), *Le désenchantement démocratique*, Paris, Éditions de l'Aube, 2003.
- PETIT Guillaume, *Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris 1, 2017.
- PETIT Guillaume, « Les temps sociaux de la participation citoyenne : (in)dispositions et (in)disponibilités démocratiques », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, Temporalités [En ligne], 36 | 2022, mis en ligne le 17 novembre 2022, consulté le 18 juillet 2024. URL : http://journals.openedition.org/temporalites/10497 ; DOI : https://doi.org/10.4000/temporalites.10497
- RICHEZ Jean-Claude, *Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes*, Document de travail, INJEP, Paris, 2012.
- SAWICKI Frédéric et SIMEANT Joseph, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. », *Sociologie du travail*, n° 51, 2009, pp. 97-125.
- SIMEANT-GERMANOS Johanna, *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique*, Paris, Karthala, 2014.
- TALPIN Julien, « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs », *Politix*, n° 75, 2006, pp. 13-31.
- YURI Tironi, *Participation et citoyenneté des jeunes. La démocratie en jeu*, Lausanne, Éditions EESP, 2015.

THE CRIME OF POPULAR UPRISING IN AFRICA

Mbah Valentine Tebeck

University of Bamenda

Abstract : In the past decades, political unrest across various countries within the African continent, fuelled by discontent with authoritarian rule, corruption, and inequality, has often led to unconstitutional changes in government, a crime falling within the jurisdiction of the African Court of Justice and Human rights according to the Malabo protocol adopted in 2014. Therefore, the interplay between unconstitutional changes of government (UCG) and popular uprisings in Africa becomes a daunting challenge to democracy and human rights on the continent. Do popular uprisings fall within the definition of the crime of unconstitutional change of Government as established by the Malabo protocol? Utilizing a doctrinal research methodology and drawing from primary and secondary sources, the research underscores the conflicting perspectives surrounding these issues. While, there is a growing tendency amongst African governments to frame popular uprisings as threats to national security, leading to repressive actions and criminalization, the Malabo protocol upholds the right of all peoples to self-determination by which they freely determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development. The challenges arising from the growing criminalization of popular uprisings necessitate a comprehensive approach for the safeguarding of democracy and human rights within the continent.

Keywords : Unconstitutional Change Government, Popular Uprising, Africa, Criminalise, Fundamental Human Rights.

Resume : Au cours de la dernière décennie, les troubles politiques dans divers pays du continent africain, alimentés par le mécontentement face aux régimes autoritaires, à la corruption et aux inégalités, ont souvent conduit à des changements anticonstitutionnels de gouvernement, un crime relevant de la compétence de la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme selon le protocole de Malabo adopté en 2014. Par conséquent, l'interaction entre les changements anticonstitutionnels de gouvernement (UCG) et les soulèvements populaires en Afrique deviennent un défi de taille pour la démocratie et les droits de l'homme sur le continent. Les soulèvements populaires entrent-ils dans la définition du crime de changement anticonstitutionnel de gouvernement telle qu'établie par le Protocole de Malabo? Utilisant une méthodologie de recherche doctrinale et s'appuyant sur des sources primaires et secondaires, la recherche souligne les perspectives contradictoires entourant ces questions. Alors qu'il existe une tendance croissante parmi les gouvernements africains à présenter les soulèvements populaires comme des menaces à la sécurité nationale, conduisant à des actions répressives et à leur criminalisation, le protocole de Malabo défend le droit de tous les peuples à l'autodétermination en vertu duquel ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel. Les défis découlant de la criminalisation croissante des soulèvements populaires nécessitent une approche globale pour la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme sur le continent.

Mots clés : **Afrique, anticonstitutionnel, changement, criminalization, droits humains fondamentaux, gouvernement, Populaire, soulèvement.**

INTRODUCTION

In recent years, numerous African countries have experienced significant political turbulence, driven in part by widespread public discontent with authoritarian regimes, corruption, and socioeconomic inequalities. This unrest as seen in the cases of Egypt (2011), Tunisia (2011), Mali, Sudan, and many others before, has led to unconstitutional changes of government[1] (UCG), with the military seizing power in most cases. But unconstitutional changes of government have been criminalised by the Malabo Protocol adopted in 2014, extending the jurisdiction of the African Court of Justice and Human rights (ACJHR) to try a wide array of international and transnational crimes, including; genocide, crimes against humanity, war crimes, the crime of unconstitutional change of government, piracy, terrorism, mercenaryism, corruption, money laundering, trafficking in persons, trafficking in drugs, trafficking in hazardous wastes, illicit exploitation of natural resources, and the crime of aggression[2].

However, a fundamental interrogation persists which is that of determining if popular uprisings fall within the definition of the crime of unconstitutional change of Government as established by the Malabo protocol. Utilizing a doctrinal research methodology and drawing from primary and secondary sources, the research underscores the conflicting perspectives surrounding these issues. While, there is a growing tendency amongst African governments to frame popular uprisings as threats to national security, leading to repressive actions and criminalization, the Malabo protocol upholds the right of all peoples to self-determination by virtue of which they freely determine their political status and freely pursue their economic, social and cultural development.

Popular uprisings, often characterised by mass protests and civil disobedience, have increasingly been framed within the context of human rights, particularly the right to free expression and assembly[3]. The Malabo protocol like many other international and regional instruments before it explicitly guarantees these rights, and their invocation in popular uprisings underscores the legitimacy of citizen-led demands for political change Yet, increasingly many African governments have often been quick to label popular uprisings as threats to national security or stability, thereby justifying repressive measures[4] and the growing trend the criminalization of this right. This work aims to examine these conflicting perspectives, analysing how the interplay between UCG and popular uprisings

---

[1] NJOMANE Masilakhe, Popular Uprisings Leading to Change of Government: A Comparative Analysis of the African Union's Response Post- Arab Spring, master's thesis in international relations, Submitted to the International Relations Department, University of Witwatersrand, Johannesburg in partial fulfilment of the requirements for the degree, 30/04/2024, p. 47.

[2] Amnesty International report, Malabo protocol: legal and institutional implications of the merged and expanded African court, 2016, 5.

[3] See CHADWICK Andrew, "human rights and Civil Resistance: The Role of Popular Uprisings in Africa", *Human Rights Review*, 2019.

[4] ADEBAYO Adebayo and MAKINWA Abiola, Governance and Human Rights in Africa: The Challenges of Repression", African Journal of Political Science, 2021.

affects not only governance but also the fundamental human rights within the African continent.

I- THE CONSECRATION OF POPULAR UPRISING FUNDAMENTAL HUMAN RIGHTS

In today's governance framework, the recognition of fundamental human rights is crucial for protecting citizens against unconstitutionally governing regimes. This section examines the significant role of international human rights laws in affirming and securing the rights necessary for popular uprisings. These legal frameworks empower individuals to challenge oppressive systems and establish a democratic society where dissent is acknowledged and safeguarded.

Central to this discussion are several foundational documents that outline the rights essential for effective civic engagement. The International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR)[5], the African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR)[6], and the Universal Declaration of Human Rights (UDHR)[7] collectively emphasise the rights to free expression, peaceful assembly, and participation in governance. Together, these instruments affirm that citizens inherently possess the right to mobilise and voice dissent against government actions that infringe upon their rights.

Moreover, this section discusses the manifestation of these rights through various case studies and judicial interpretations, particularly within the African context. The Arab Spring serves as a potent example of how disenfranchised citizens mobilized to demand change, driven by their legal entitlements[8]. Additionally, countries like South Africa demonstrate how constitutional frameworks have incorporated these international standards, reflecting a commitment to uphold citizens' rights against oppressive governance[9]. This foundational understanding paves the way for a deeper exploration of the intricate relationship between human rights and popular uprisings in the pursuit of justice and accountability.

A- The Legal instruments Guaranteeing popular uprisings as fundamental human rights of citizens.

Popular uprisings are essential expressions of citizen dissent against governmental policies deemed unconstitutional, unsatisfactory or oppressive. The

[5] International Covenant on Civil and Political Rights, Adopted by the United Nations General Assembly on December 16, 1966.
[6] African Charter on Human and Peoples' Rights Adopted by the Organization of African Unity on June 27, 1981.
[7] Universal Declaration of Human Rights Adopted by the United Nations General Assembly on December 10, 1948.
[8] JAMAL Abdul, “The Arab Spring: A Conflict of Rights”, Middle Eastern Studies, 51(6), 883-900, 2015.
[9] See 1996 Constitution of the Republic of South Africa.

legal framework established by various human rights instruments plays a crucial role in safeguarding these rights, ensuring that individuals have the protections necessary to engage in dissent and peaceful assembly.

1- International Legal Framework

The International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) stands as a foundational international treaty that enshrines the rights to free speech, assembly, and expression. Article 19 protects the right to freedom of expression, which is vital for facilitating dissent and protests against governments that fail to uphold democratic principles. Furthermore, Article 21 guarantees the right to peaceful assembly, while Article 22 ensures freedom of association, collectively obligating state parties to respect these rights within their jurisdictions[10]. This framework not only acknowledges individual rights but also provides mechanisms for individuals to challenge governmental overreach.

Further reinforcing these rights is the Universal Declaration of Human Rights (UDHR). Article 20 explicitly affirms the right to peaceful assembly, emphasizing that citizens should be free to demonstrate their concerns and aspirations without fear of repression. Also, Article 19 protects the right to freedom of opinion and expression, articulating a global standard for human rights and the rights of individuals to challenge government actions perceived as unjust or unconstitutional[11]. This declaration serves as a cornerstone for defending civil liberties worldwide.

2- Regional Commitments

The support for popular uprisings is further bolstered by significant regional instruments. The Lomé Declaration (2000) explicitly rejects unconstitutional changes of government, advocating for democratic governance across Africa. This Declaration, adopted by the Organization of African Unity (OAU) in 2000, was an early attempt by African states to collectively condemn and respond to UCGs[12]. The declaration defined UCG as including "military coup d'état against a democratically elected government, intervention by mercenaries to replace a democratically elected government, and replacement of democratically elected governments by armed dissident groups and rebel movements"[13]. It called for the suspension of the membership of any state that undergoes a UCG, as well as the imposition of targeted sanctions against the perpetrators. It calls upon member states to respect the rule of law and encourages the establishment of systems that prevent and respond effectively

[10] See International Covenant on Civil and Political Rights, Adopted by the United Nations General Assembly on December 16, 1966.
[11] United Nations General Assembly. (1948). Universal Declaration of Human Rights. Retrieved from https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/ on the 19th of August, 2024, at 10:33 PM.
[12] MAKINDA, Stephen M and OKUMU Francis W, The African Union: Challenges of globalization, security, and governance. Routledge, 2008.
[13] Organization of African Unity, (2000), The Lomé Declaration.

to UCG threats. This commitment underscores the importance of civic engagement in promoting accountability and democratic norms in African states.

The African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR) emphasises the rights of individuals to express their opinions and to assemble peacefully. Article 9 affirms the right to freedom of expression, essential for a functioning democracy, while Article 11 provides for the right to assembly. Additionally, Article 2 ensures that these rights are enjoyed without discrimination, reinforcing the notion that citizen participation is fundamental to good governance and democratic processes[14]. The ACHPR thus establishes a regional commitment to uphold the civic rights essential for effective popular uprisings.

In addition, the African Charter on Democracy, Elections, and Governance (ACDEG), adopted in 2007, promotes principles of transparency, accountability, and civil participation in governance. Article 2 details the promotion of democratic governance, while Article 3 recognises civil and political rights, affirming citizens' rights to participate in public affairs, including peaceful protests, thereby legitimizing popular uprisings as essential to democracy. This charter serves as a crucial instrument for advocating democratic values and protecting the voices of citizens against repressive regimes[15].

Moreover, the Malabo Protocol (2014) extends these principles by establishing the jurisdiction of the African Court on Human and Peoples' Rights over cases involving unconstitutional changes of government. Importantly, the Protocol implicitly acknowledges a peaceful right to resistance against undemocratic governments, defining one of the acts constituting 'unconstitutional change of government' as "a putsch or coup d'état against a democratically elected government"[16]. Although it does not clearly define a 'democratically elected government' in the African context, it lays down principles that such a government should strive to achieve, including effective public administration and respect for the rule of law.

During the drafting of the Malabo Protocol, there was consideration for including popular uprisings within the definition of unconstitutional changes of government. However, this was ultimately rejected[17]. International law protects the right of 'all peoples' to self-determination, allowing them to freely determine their political status and pursue their development, reflecting a genuine expression of their will. Genuine periodic elections are vital for an effective political democracy, where

[14] See African Charter on Human and Peoples' Rights, op. cit.
[15] African Charter on Democracy, Elections, and Governance, of January 30, 2007.
[16] African Union. (2014). Protocol on Amendments to the Protocol on the Statute of the African Court of Justice and Human Rights.
[17] MANISULI Solomon, The Crime of Unconstitutional Change of Government and Popular Uprising in Africa: Issues and Challenges", African Journal of International and Comparative Law, 2020, pp. 432-465. See also, Report of the Workshop on the Definition of Crimes of Unconstitutional Change of Government and Financial and Structural Implications, AfCHPR/LEGAL/Doc.3. para. 12.

popular sentiments can be expressed through peaceful demonstrations as a last resort against tyranny and oppression.

Article 20(2) of the ACHPR explicitly protects the right of 'colonised or oppressed peoples' to liberate themselves from domination by any means recognised by the international community, including the peaceful demonstration against oppression[18]. This indicates that struggles waged according to international law for liberation from colonialism or undemocratic regimes should be excused from criminal liability for unconstitutional changes of government.

These international and regional legal frameworks collectively affirm the inherent rights of citizens to engage in popular uprisings. They form a comprehensive support system that upholds the principles of free expression, peaceful assembly, and democratic governance. By providing these protections, the instruments facilitate a conducive environment for dissent, essential for nurturing democratic ideals and ensuring government accountability in the face of unconstitutional actions.

B. Manifestation and Enforcement of These Rights

The quest for human rights in Africa has seen a dynamic interplay of struggle, resilience, and transformation. Across the continent, populations have mobilized against oppressive governance, reflecting a heightened awareness of their fundamental rights. Recent uprisings in countries like Mali, Togo, and Sudan exemplify this widespread desire for accountability and democratic governance. These movements not only underscore the commitment of citizens to advocate for their rights but also challenge the existing political landscapes.

In parallel, many African nations are evolving their legal frameworks to incorporate international human rights standards, thus strengthening the protection of civil liberties. Judicial systems in several countries have begun interpreting constitutional provisions in ways that affirm the right to peaceful assembly and protest. This multidimensional approach to human rights in Africa highlights both the challenges faced by activists and the progress being made in securing individual freedoms.

1- The non-sanctioning of Popular Uprisings leading to UCG by the AU

In recognition of the fundamental right to peaceful manifestation of citizens against authoritarian or undemocratic regimes, it has become the consistent practice of the AU to avoid sanctioning government resulting from UCG instigated by popular uprisings. In order words, any struggle waged by peoples according to the principles of international law, for their liberation or self-determination from colonialism, alien subjugation, domination and exploitation in all its forms and manifestations or from undemocratic governments against domestic oppression that results in a change of government is in practice excused from criminal liability for unconstitutional change of government under the Malabo protocol.

[18] MANISULI (S), op. cit., p. 444.

The AU did not suspend Tunisia, Egypt and Libya during the Arab Spring, and more recently (April 2019) the AU did not immediately suspend Sudan after the military takeover of power on 11 April 2019 following popular protests leading to the suspension of the Constitution, the dissolution of the National Assembly, the formation of a military-led transitional government and the arrest of President Omar Al Bashir[19]. In Mali, similar unrest was seen in 2020 when citizens took to the streets demanding the resignation of President Ibrahim Boubacar Keïta. The protests, rooted in grievances over corruption and insecurity, led to a military coup in August 2020. This upheaval highlighted the public's assertiveness in seeking their rights, though it raised concerns about the future of democratic governance in the country[20]. Similarly, the AU did not suspend Zimbabwe after military intervention and the confinement of President Robert Mugabe, which paved the way for Mugabe's resignation in November 2017 after 37 years in power[21].

At most, the AU strongly condemns and rejects the seizure of power by the militaries, while recommending a quick return to civilian rule.

2. Judicial enforcement.

Judicial enforcement in various African countries has increasingly recognised the right to peaceful protest. Courts in nations such as Kenya and Zimbabwe have upheld individual rights by striking down laws that unduly restrict freedoms of assembly and expression[22]. This judicial activism demonstrates a growing recognition of civil liberties, although challenges remain in enforcing these rights effectively.

The application of human rights in Mali, Togo, and Sudan reflects both the aspirations of citizens and the complexities of governance in the region. While popular uprisings showcase the demand for accountability and reform, the evolution of legal frameworks and judicial interpretations is critical for ensuring the protection of these rights in the long term. Continued advocacy and international support will be essential in advancing these efforts across the continent.

I- CRIMINALIZATION OF POPULAR UPRISINGS BY STATES

The phenomenon of criminalizing popular uprisings has become increasingly prevalent in various African nations. This trend poses significant challenges to democracy and human rights, as state actions often justify the suppression of dissent under the pretext of maintaining national security or public order. Scholars argue that

[19] AU Peace and Security Council, Communiqué, PSC/PR/COMM.(DCCCXL), Adopted by the Peace and Security Council at its 840th meeting held on 15 April 2019 on the situation in Sudan. http://www.peaceau.org/uploads/840-psc-communique-sudan.eng.pdf > (accessed 23/08/2024).

[20] DIAKITÉ Moussa, "The Uprising in Mali: Context and Consequences", Journal of African Politics, 12(3), 2020, pp.45-62.

[21] See Statement by the Chairperson of the African Union Commission on the situation in Zimbabwe http://www.peaceau .org/ uploads/statement-by-the-chairperson-of-auc-onzimbabwe-ff.pdf. (accessed 23/08/2024).

[22] MOKOTELI Thabo, "Judicial Activism and Human Rights in Africa", African Journal of Law, 14(4), 2020, pp.78-95.

the legal framework intended to protect civic freedoms is frequently manipulated to stifle opposition and dissenting voices[23]. The ramifications of this criminalization are profound, as they not only hinder citizens' rights but also undermine efforts at democratic governance[24]. Below, we examine the various dimensions of this trend, including legislative acts and state responses, as well as the lack of international accountability for such practices.

A. The Criminalization Trend

Despite the legal protections, many African states have attempted to criminalize popular uprisings. This trend is often justified under the guise of maintaining national security or public order:

1- Legislative Acts

In many African countries, governments have enacted laws that severely restrict freedoms associated with public dissent. These legislative measures often focus on criminalizing "unauthorized protests," which effectively undermine citizens' rights to assemble and speak out against government actions. Following the United Nations recommendation that states must “take all necessary measures to protect the fundamental rights of their populations against terrorist acts,” most African states facing or exposed to the terrorist threat have adopted exceptional legislation under the name of “anti-terrorist laws”[25]. However, this inflation of anti-terrorism laws raises fears of a threat to public freedoms in some countries where leaders seem to have found a subtle way of putting certain public freedoms on hold in the name of state security[26].

For instance, in Uganda, the Public Order Management Act of 2013 requires organizers of public gatherings to notify police in advance. Failure to comply can lead to arrests and heavy penalties, thus discouraging citizens from protesting, even against government policies.[27]Similarly, in Zimbabwe, the Maintenance of Peace and Order Act imposes stringent restrictions on gatherings, allowing the police to deny authorization for protests on vague grounds, which has been used to silence opposition voices[28]. In Tanzania, laws passed in recent years, such as the Cybercrimes Act and the new Media Services Act, have been used to target dissent,

[23] CHEESEMAN Nic, et Al, “How African Governments Use the Law to Crush Dissent,” Journal of Democracy, vol. 30, no. 3.2019.
[24] RUTAIBWA Olivia, The Pitfalls of Criminalizing Protest in Africa,” African Affairs, vol. 118, no. 472, 2019.
[25] TAMETONG Steve, Anti-Terrorism Laws as a Threat to Civil Liberties In Africa, December 1, 2021, https://onpolicy.org/anti-terrorism-laws-as-a-threat-to-civil-liberties-in-africa/.
[26] International federation for human rights, Counter-Terrorism Measures and Human Rights: Keys for Compatibility Human rights Violations in Sub-Saharan African Countries in the Name of Counter-Terrorism : A High Risks Situation, November, N°483/2, 2007, p.10.
[27] TRIPP AILI Mari, Women and Power in post-conflict Africa, Cambridge University Press, 2015.
[28] BENYERA Elvis, “Regime resilience in Zimbabwe: A decade of continuity amidst change”, African Affairs, 119(475), 282-305. 2020.

with provisions that restrict online expression and impose stringent conditions on media coverage of protests[29].

Concerning anti-terrorism laws, Steve TAMETONG[30] claims that "*While it is unquestionably necessary for the name of preserving the security of the state and its populations, the inflation of anti-terrorism laws is not without consequences for the development of public freedoms…In Cameroon, as in most states, the adoption of these laws has always been viewed with suspicion by human rights defenders who see them as a leaden blanket against public freedoms in violation of UN Security Council Resolution 2178, which emphasizes in its preamble that "States must ensure that any measures are taken to combat terrorism comply with all their obligations under international law in particular, international human rights law(...)The mistrust of these laws is essentially due to two fundamental elements: the catch-all definition of the concept of "terrorist acts," which is subject to multiple interpretations, and the severity of the penalties (death penalty). This is undoubtedly why aware of the shortcomings of the anti-terrorism law in Kenya, the High Court did not hesitate to order the suspension in 2015 of eight main sections of this law "because of the risks to human rights" that are presented (...) But beyond that, it is the risk of political instrumentalization of these laws that remains feared. In Cameroon, since the adoption of the anti-terrorism law, some of the abuses observed suggest that, in its application, this law is not far from being used as a weapon of repression against opponents and journalists and as an instrument to bring society into line. In Ethiopia, the adoption of a new anti-terrorism law on 2 January 2020 follows accusations that the government has "used and abused the anti-terrorism law to stifle dissent and increase repression against members of legal opposition parties, human rights activists, journalists, bloggers, and civil society that criticize the ruling party and its policies." It appears that beyond the fight against terrorism, anti-terrorism laws can be used with the aim of neutralizing the expression of public freedoms."*

These examples illustrate a broader trend across the continent, where laws meant to maintain order are frequently weaponised against political dissent, stifling freedom of expression and assembly.

2- The repression of popular uprising.

In cases like Sudan, the government has deployed security forces to suppress demonstrations, often leading to violence and human rights abuses[31]. The state's reliance on coercive measures reflects a broader pattern observed in various nations grappling with political instability across Africa. Governments often prioritize maintaining power over protecting civil liberties, resulting in widespread violations of human rights during efforts to suppress dissent. This dynamic not only undermines

[29] SCORER James, "Media regulation, protest, and the politics of visibility in Tanzania", Anthropological Quarterly, 92(10), 2019, pp.121-152.
[30] TAMETONG (S), op, cit.
[31] Human Rights Watch, 2019 Sudan: Events.

democratic principles but also exacerbates public discontent, potentially leading to further unrest and instability.

The situation in Sudan serves as a critical case study in understanding how state responses to challenges against authority can perpetuate cycles of violence and hinder the establishment of stable governance[32]. Such scenarios illustrate the profound implications of state actions in the context of unconstitutional changes, revealing the precarious balance between governance and the safeguarding of citizens' rights.

B. Lack of Sanctions or Accountability

The inadequacy of sanctions and accountability in the international response to state repression of popular uprisings represents a significant issue in global governance. Despite the existence of frameworks designed to address unlawful government conduct, such as those established by the African Union, the implementation of these mechanisms has been hindered by inconsistent enforcement and geopolitical considerations[33]. This has allowed authoritarian leaders to act with impunity, which not only undermines the legitimacy of these institutions but also stifles dissent and erodes democratic aspirations in affected regions[34]. Thus, the lack of effective accountability measures not only persists as a challenge but also deepens the cycle of oppression and resistance.

1. Weak Enforcement Mechanisms

Weak enforcement mechanisms in international bodies, particularly the AU, highlight significant challenges in addressing unlawful government conduct. The AU has established various frameworks aimed at promoting good governance and human rights among its member states. However, the enforcement of these mechanisms is often inconsistent. A key issue is that sanctions and interventions frequently depend on the geopolitical interests of influential member states, rather than being applied uniformly across the board.

Geopolitical dynamics among member states play a crucial role in shaping the effectiveness of these enforcement mechanisms. Major regional powers may receive leniency despite serious violations, leading to a perception of selective enforcement. This undermines the AU's credibility and its ability to act decisively in the face of abuses[35]. Such inconsistencies can severely hinder the organization’s capacity to address issues of governance and accountability effectively.

Structural limitations further exacerbate these challenges. The AU often relies on member states for resources and political will, which can weaken its enforcement

[32] See, International Crisis Group. (2020). Sudan’s Transition: A Test for the International Community.
[33] African Union, 2021 Annual Report on Peace and Security.
[34] ADEBAYO Femi, Voices of Resistance: Popular Movements in the Age of Repression. Johannesburg: African Studies Press, 2022.
[35] CHADWICK Adrew, "Geopolitical Interests and African Governance." Journal of African Studies, 2022.

capacity. This dependency results in delayed or insufficient responses to governmental abuses, as the organization struggles to maintain a unified front[36]. For example, its responses to conflicts in Sudan or Zimbabwe illustrate how external political pressures can dominate the decision-making process, leading to inadequate action in the face of clearly defined violations[37].

The AU decided to suspend Sudan's participation in all AU activities until the effective establishment of a civilian-led Transitional Authority. This proactive measure reflects the AU's commitment to restoring constitutional order amid political upheaval. Conversely, the AU did not suspend Zimbabwe after military intervention and the confinement of President Robert Mugabe, which led to Mugabe's resignation in November 2017. The AU Commission chairperson did not consider these events a military coup and instead recognized the military as a stakeholder, urging dialogue to address the situation constitutionally. This stance highlights the AU's complex position in navigating legitimacy and political transitions.

2. Impunity

Impunity is a critical issue in many political contexts, referring to the absence of accountability for leaders who suppress dissent and violate human rights. When such actions go unpunished, it not only normalizes the behavior of these leaders but also perpetuates a culture where violations against citizens become commonplace. This absence of repercussions fosters an environment where citizens feel powerless and disillusioned, leading to a cycle of repression and unrest[38].

The impact of this culture of impunity is particularly pronounced in civil society. Organizations advocating for human rights often face increased threats and violence as oppressive regimes clamp down on dissent. Activists are routinely silenced, which undermines democratic processes and erodes trust in governance. Reports indicate a pattern where civil engagement diminishes as fear takes hold, limiting the potential for collective action against injustice[39].

Case studies further illustrate the global dimensions of this issue. In the Middle East and North Africa, for example, leaders who violently suppressed uprisings during the Arab Spring have largely faced minimal consequences, which have bred widespread disillusionment among the populace[40]. Additionally, the psychological effects of living under a regime characterized by impunity are profound. Citizens often feel a deep sense of hopelessness and disengagement from civic responsibilities, as consistent violations of rights make meaningful participation

[36] NKIWANE Fr "Limitations of AU Mechanisms for Governance." African Political Review, 2022.
[37] MOYO Sam and SEFARA Palesa, Case Studies in AU Enforcement, African Security Review, 2021.
[38] SMITH John, Impunity and Human Rights Violations: A Global Perspective. New York: Human Rights Watch, 2021.
[39] JOHNSON Laura and LEE Michael, "Stifled Voices: The Role of Civil Society in Authoritarian Regimes", London Political Science Review, 2023.
[40] EL-AZHARI Mohammed, After the Arab Spring: A Decade of Repression. Cairo: Middle East Institute, 2020.

in democratic processes seem futile[41]. This psychological toll not only affects individuals but can also destabilize communities and weaken social cohesion.

Despite the presence of international legal frameworks aimed at addressing such violations, enforcement often remains weak. The inconsistency of global responses to oppressive regimes highlights the challenges in tackling impunity effectively[42]. For meaningful change to occur, there needs to be a concerted effort from the international community to hold leaders accountable, alongside robust support for civil society movements resisting oppression.

CONCLUSION

The challenges posed by unconstitutional changes of government and the subsequent criminalization of popular uprisings in Africa present a significant obstacle to democratic governance and human rights. Despite a robust legal framework that recognizes the fundamental rights of citizens to dissent and protest, many states continue to suppress these movements under the pretext of maintaining national security. This conflict exposes the need for a more resilient approach to protect citizen rights and foster genuine democratic engagement across the continent.

BIBLIOGRAPHY

- ADEBAYO, Adebayo and MAKINWA Abiola, Governance and Human Rights in Africa: The Challenges of Repression", African Journal of Political Science, 2021.
- African Charter on Democracy, Elections, and Governance, of January 30, 2007.
- African Union Protocol on Amendments to the Protocol on the Statute of the African Court of Justice and Human Rights 2014.
- African Union, 2021 Annual Report on Peace and Security.
- Anderson, P. The Psychological Impact of Political Violence on Societies. Chicago: University of Chicago Press, 2019.
- ADEBAYO Femi, Voices of Resistance: Popular Movements in the Age of Repression. Johannesburg: African Studies Press, 2022.
- BENYERA Elvis, "Regime resilience in Zimbabwe: A decade of continuity amidst change", African Affairs, 119(475), 282-305. 2020.
- CHADWICK, Andrew, "Human Rights and Civil Resistance: The Role of Popular Uprisings in Africa", Human Rights Review, 2019.
- CHEESEMAN Nic, et Al, "How African Governments Use the Law to Crush Dissent," Journal of Democracy, vol. 30, no. 3.2019.
- CHADWICK Adrew, "Geopolitical Interests and African Governance." Journal of African Studies, 2022.
- Constitution of the Republic of South Africa of 1996.
- DIAKITÉ Moussa, "The Uprising in Mali: Context and Consequences", Journal of African Politics, 12(3), 2020, pp.45-62.
- EL-AZHARI Mohammed, After the Arab Spring: A Decade of Repression. Cairo: Middle East Institute, 2020.

[41] ANDERSON Po, *The Psychological Impact of Political Violence on Societies,* Chicago: University of Chicago Press, 2019.

[42] Thompson Robert, "Global Governance and Impunity: The Role of International Law", Washington, D.C.: International Relations Journal, 2021.

- International Covenant on Civil and Political Rights, Adopted by the United Nations General Assembly on December 16, 1966.
- International Crisis Group, Sudan's Transition: A Test for the International Community. 2020.
- JAMAL Abdul, "The Arab Spring: A Conflict of Rights", Middle Eastern Studies, 51(6), 883-900, 2015.
- JOHNSON Laura and LEE Michael, "Stifled Voices: The Role of Civil Society in Authoritarian Regimes", London Political Science Review, 2023.
- LE ROUX Johan "Constitutional Rights in South Africa: Progress and Challenges", South African Journal of Human Rights, 37(1), 2021, Pp.112-130.
- KHALIL Hamid, "Sudan's Revolution: The Fight for Democracy", African Studies Review, 62(2), 2019, pp. 257-275.
- Human Rights Watch, Sudan Events. 2019.
- MAKINDA, Stephen M and OKUMU Francis W, The African Union: Challenges of globalization, security, and governance. Routledge, 2008.
- MANISULI Solomon, The Crime of Unconstitutional Change of Government and Popular Uprising in Africa: Issues and Challenges", African Journal of International and Comparative Law, 2020, pp. 432-465.
- MANSARAY, Mo, The Dynamics of Political Change in Africa: A Comparative Study of Unconstitutional Changes of Government, Journal of African Studies, 2020.
- Mendez Ricardo, Political Repression in Latin America: Lessons from Nicaragua. Santiago: Latin American Studies, 2022.
- MOKOTELI Thabo, "Judicial Activism and Human Rights in Africa", African Journal of Law, 14(4), 2020, pp.78-95.
- MOYO Sam and SEFARA Palesa, Case Studies in AU Enforcement, African Security Review, 2021.
- NKIWANE Fr "Limitations of AU Mechanisms for Governance." African Political Review, 2022.
- Report of the Workshop on the Definition of Crimes of Unconstitutional Change of Government and Financial and Structural Implications, AfCHPR/LEGAL/Doc.3. para. 12.2020.
- RUTAIBWA Olivia, The Pitfalls of Criminalizing Protest in Africa," African Affairs, vol. 118, no. 472, 2019.
- SCORER James, "Media regulation, protest, and the politics of visibility in Tanzania", Anthropological Quarterly, 92(10), 2019, pp.121-152.
- SMITH John, Impunity and Human Rights Violations: A Global Perspective. New York: Human Rights Watch, 2021.
- SMITH John, "Resisting Autocracy: Citizen Movements and Democratic Aspirations in Africa", Global Studies Journal, 2022.
- TRIPP AILI Mari, Women and Power in post-conflict Africa, Cambridge University Press, 2015.
- Thompson Robert, "Global Governance and Impunity: The Role of International Law", Washington, D.C.: International Relations Journal, 2021.
- Universal Declaration of Human Rights Adopted by the United Nations General Assembly on December 10, 1948.
- WAGLÉ Bhanu "Protests in Togo: The Quest for Democracy", West African Politics Review, 5(2), 2018, pp.30-50.

GENDER ANALYSIS OF GOVERNMENT HUMANITARIAN ASSISTANCE WITHIN THE ANGLOPHONE CRISIS IN CAMEROON :

The case of the Emergency Humanitarian Assistance Plan (EHAP) on internally Displaced Persons (IDPs) in the North West Region

By

MENGNJO TARDZENYUY Thomas, PhD,

Department of Political Science, The University of Bamenda

Email: ***mengnjothomas218@gmail.com***

Violet YIGHA FOKUM, PhD

Department of Political Science, The University of Bamenda

Email:*fokumviolet@gmail.com*

and

NCHOFON MINGOH, M.Sc

Department of Political Science, The University of Bamenda

Email:*mingofrank3@gmail.com*

Abstract : This write-up has focused on the gender analysis of humanitarian assistance provided by the Cameroon government's Emergency Humanitarian Plan (EHAP) to internally displaced persons (IDPs) of the Anglophone Crisis in the North West Region. To realize this objective, the Mixed Research method was adopted to collect and analyze data. Data were collected through face-to-face interviews with officials of the EHAP in Bamenda, while 20 IDPs, who are beneficiaries of EHAP's humanitarian assistance, were surveyed. Observations were another instrument for data collection. Information obtained were analyzed using the Statistical Package for Social Science (SPSS) Version 20.0. Beside this Method, the Instrumentalist Theory to Gender in Humanitarian Aid was equally employed as an analytical instrument to determine the gender dimension of EHAP's humanitarian assistance to IDPs. Based on these, findings have demonstrated that the objectives of EHAP as defined in the decree creating it have not taken into account issues related to gender, especially those relating to the integration of women and girls, who are the highest victims affected during armed conflict, into the main processes of humanitarian assistance. Another significant finding demonstrated that even though these IDPs have benefited from food items and non-food items, such as mattresses, toiletries and money from EHAP, these donations remain unsustainable since most of them are unable to cater for their necessities in the long run. This state of affairs is accounted for by limited funds, administrative bottlenecks, insufficient personnel and insecurity. It is on this basis that for EHAP's humanitarian assistance to be gender representative in its nature there is the urgent need for gender issues to take central stage in all its process from decision making to implementation.

Key Words: Gender Analysis, humanitarian assistance, Anglophone crisis, Emergency Humanitarian Assistance Plan, internally displaced persons (IDPs).

Résumé : Cet article s'est concentré sur la dimension genre de l'aide humanitaire fournie par le Plan humanitaire d'urgence du gouvernement camerounais aux personnes déplacées internes issues de la crise anglophone dans la région du Nord-Ouest. Pour atteindre cet objectif, les techniques qualitative et quantitative ont été adoptées pour collecter et analyser les données. Les données ont été collectées grâce à des entretiens avec des responsables de Plan humanitaire d'urgence du gouvernement camerounais à Bamenda, tandis que 20 personnes déplacées internes, bénéficiaires de

cette aide humanitaire, ont été interrogées. Les observations étaient un autre instrument de collecte de données. Les informations obtenues ont été analysées à l'aide du logiciel statistique pour les sciences sociales version 20.0. Parallèlement à cette technique, la théorie instrumentaliste du genre dans l'aide humanitaire a également été utilisée comme instrument analytique pour déterminer la dimension genre de l'aide humanitaire du gouvernement camerounais aux personnes déplacées interne. Sur cette base, les constats ont démontré que les objectifs du plan d'aide humanitaire d'urgence tels que définis dans le décret qui l'a créé n'ont pas pris en compte les questions liées au genre, notamment celles liées à l'intégration des femmes et des filles, qui sont les plus grandes victimes touchées lors des conflits armés, dans les principaux processus de l'aide humanitaire. Une autre découverte importante a démontré que même si ces personnes déplacées ont bénéficié de produits alimentaires et non alimentaires, tels que des matelas, des articles de toilette et de l'argent issue de ces Plan humanitaire d'urgence, ces dons restent non durables puisque la plupart d'entre eux sont incapables de subvenir à leurs besoins à long terme. Cet état de choses s'explique par des fonds limités, la complexité de procédures administratives, un personnel insuffisant et l'insécurité. C'est sur cette base que, pour que l'aide humanitaire du Plan humanitaire d'urgence soit par nature représentative du genre, il est urgent que les questions de genre occupent une place centrale dans tout son processus, de la prise de décision à la mise en œuvre.

Mots clés : Analyse du genre, Aide Humanitaire, Crise Anglophone, Plan d'aide Humanitaire d'urgence, Personnes Déplacées Interne.

INTRODUCTION

At the dawn of the 21st Century, issues related to gender equality have taken central stage at the global, regional, national and local levels. At the worldwide stage, the United Nations Sustainable Development Goals (SDGs) in its Goal 5 emphasizes the necessity to ensure gender equality in all facets of human endeavour[1]. In this light, SOKEN-HUBERTY Emmaline has been able to argue that ensuring gender equality in all facets of human endeavour is significant for the following reasons[2]. It saves lives, results in better health care delivery, is conducive for business, creates an inclusive economy, leads to better legal protection, better racial equality, reduces poverty, reduces human trafficking, and leads to peace. This thus implies that gender equality is relevant in both peaceful times and during periods of instability, where humanitarian crises have emerged. This depicts that gender equality and inclusivity are relevant considerations in humanitarian efforts to alleviate suffering and preserve dignity in conflicts.[3] Armed conflict negatively affects both men and women as it knows no bounds. This justifies why in recent years, there have been efforts to integrate gender issues and promote gender equality in humanitarian actions. This is based on the growing recognition of the gendered impacts of armed conflicts and specific barriers that limit access to humanitarian assistance for women, girls and even marginalized groups[4]. In this light, there have

[1] USAID Sustainable Development Goal 5: Gender Equality, 2024 Accessed from https://www.usaid.gov/sdgs/sdg5.

[2] SOKEN-HUBERTY Emmaline, 10 Reasons Why Gender Equality is Important, 2024. Accessed from https://www.humanrightscareers.com/issues/10-reasons-why-gender-equality-is-important/.

[3] PINNINGTON Rose, Gender, inclusion and humanitarian principles in conflict contexts, 2023. Accessed from https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/2023-12/2023-12-13-gender-inclusion-humanitarian-principles-pinnington_0.pdf, p. 5.

[4] PINNINGTON (R), op. cit.

been advocacies for a shift in emphasis to the protection and provision of gender-based violence services, as well as efforts to empower conflict-affected women and support their livelihoods. According to the *Gender in Humanitarian Action Handbook* published by the Inter-Agency Standing Committee (IASC), a forum of the UN System as cited in PINNINGTON, there is a need for gender issues to be integrated across multiple aspects of humanitarian action. Some of these interventions range from cash-based intervention to food security, shelter, education and health[5].

Armed conflicts lead to humanitarian crises. Some of these humanitarian crises ranged from mass killings, displacement of the population, torture, rape, disruption of schooling to limited access to health care. A glaring example of a conflict which has led to untold humanitarian crises is the ongoing armed conflict in the English-speaking regions of Cameroon. This conflict began in 2016 as a peaceful strike action led by common law lawyers and English-speaking teacher's trade unions against what they qualified as the marginalization of the Anglo-Saxon sub-systems of education and judiciary. This has to date metamorphosed into an armed conflict between government forces and non-state armed groups in the English-speaking regions of Cameroon. These non-state armed groups have been demanding the separation of the English-speaking regions from Cameroon to form an independent state.[6]. This conflict has led to the killing of more than 6000 civilians by the belligerents, the displacement of more than 650, 000 people, and multiple cases of rape, torture have also been reported[7]. Human Rights Watch in its 2024 report has noted that more than 1.7 million persons need humanitarian aid as a result of this armed conflict[8].

In response to this humanitarian crisis in the English-speaking regions of Cameroon, the Cameroon government, created the Emergency Humanitarian Assistance Plan (EHAP) in 2018. This plan offers assistance to victims of the crisis in the North-West and South-West Regions. It targets mostly internally displaced persons, the injured, maimed, handicapped orphans and victims whose properties have been destroyed. The General Coordinator of this plan is the Minister of Territorial Administration, assisted by the Minister in charge of External Relations. For the discharge of its duties; the plan has a Central Unit in Yaounde at the Ministry of Territorial Administration, and two Regional Annexes in the regional headquarters of the North-West and the South-West regions. *Although this plan since its creation in 2018 has been of immense assistance to IDPs, its activities do not reflect Cameroon's commitment to mainstreaming gender in humanitarian*

[5] Ibid, p. 6.
[6] MENGNJO THOMAS Tardzenyuy and FAI EUGENE Ndzegham, "The role of Anglophone Pressure Groups in the identification and setting the Agenda for the Anglophone Problem in Cameroon: A Policy Analysis from the Systems Approach", African Journal of Social Sciences, Volume 12, Number 2, February 2021, pp 47-62.
[7] Human Rights Watch Report (2024). Cameroon Events of 2023. Accessed from https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/cameroon.
[8] Ibid.

*assistance as stated in the National Action Plan of United Nations Security Council Resolution 1325 (UNSCR 1325)***.** What accounts for this state of affairs ? There is a systematic gender-blind approach, which this plan continues to face in the discharge of its functions. This is the main issue at stake that this write-up sets out to reconcile.

It is from this perspective, that this write-up is dedicated to doing a gender analysis of the Emergency Humanitarian Assistance Plan on IDPs during the Anglophone crisis in the English-speaking regions of Cameroon. In this light, it has specifically focused on the following:

1. An assessment of the gender sensitivity of the objectives of EHAP
2. An appraisal of the profile of persons internally displaced by the Anglophone crisis
3. A gender analysis of the benefits of EHAP
4. An examination of the challenges hindering the effective provision of humanitarian assistance by EHAP.

Conceptual Clarifications

To avoid ambiguity, the main concepts related to this write-up, which warrants clarity are gender analysis, humanitarian assistance, Anglophone crisis and Internally Displaced Persons:

- ***Gender Analysis***

The concept of gender analysis adopted in this study has been operationalized from the position of the European Institute for Gender Equality[9]. According to this Institute, gender analysis refers to the study of differences in the conditions, needs, participation rates, access to resources and development, control of assets and decision-making powers between women and men in their assigned gender roles. It further notes that gender analysis is to identify and address gender inequalities by highlighting the following criteria:

- Acknowledging differences between and among women and men, based on the unequal distribution of resources, opportunities, constraints and power ;
- Ensuring that the different needs of women and men are identified and addressed at all stages of the policy cycle ;
- Recognizing that policies, programmes and projects can have different effects on women and men ;
- Seeking and articulating the viewpoints of women and men and making their contribution a critical part of developing policies, programmes and projects ;
- Promoting women's participation and engagement in community, political and economic life ;
- Promoting better informed gender-responsive and effective interventions.

[9] European Institute for Gender Equality (2024). Gender Analysis. Accessed from https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/tools-methods/gender-analysis?language_content_entity=en.

Humanitarian Assistance

Humanitarian Assistance refers to help, protection and advocacy in response to humanitarian needs resulting from natural hazards, armed conflict or other causes, or emergency response preparedness[10]. It aims to save lives and reduce suffering in the short term, and in such a way as to preserve people's dignity and open the way to recovery and durable solutions to displacement. Humanitarian assistance is based on the premise that human suffering should be prevented and alleviated wherever it happens. Humanitarian Assistance can take different forms. These can include food, and non-food items, such as shelter, health care, mental health and psycho-social support, water and sanitation, cast transfers, education, child nutrition and protection[11]. Humanitarian assistance in this write-up is limited to the EHAP, a structure which was created on the hills of the Anglophone crisis to cater for the welfare of persons displaced by the conflict.

Anglophone Crisis

The Anglophone crisis in the North West and South West regions within the study refers to a series of strike actions and demonstrations initiated by the common law lawyers, English-speaking teacher's trade unions, students of the University of Buea and the youths which began in October 2016 in these regions[12]. Four main events contributed to the acceleration of this crisis as follows: The first event which led to the crisis was the series of court sessions boycotts which were initiated by the common law lawyers in the two English-speaking regions from the 14th of October 2016. The second event was a youth demonstration at the City Chemist Roundabout in Bamenda on the 21st of November 2016. This protest was led by a Pidgin English Newscaster of Abakwa FM Radio Station, Mr. Mancho Bibixy. The third event that led to this crisis was a sit-in strike action, which was initiated by English-speaking teachers' trade unions in the English-speaking regions of Cameroon. This sit-in strike began on November 21st, 2016 by six English-speaking teachers' trade unions. The fourth issue which marked the Anglophone crisis was a series of youthful demonstrations in Bamenda and its environs on the 8th of December 2016. Since 2017, this crisis has taken an armed struggle between government forces, and non-state armed grounds demanding secession from Cameroon.

Internally displaced persons (IDPs)

The concept of internally displaced persons is operationalized from the position of the UN Guiding Principles on International Displacement. According to this principle, internally displaced persons refers to persons or a group of people who have been forced or obliged to flee or to leave their homes or places of habitual

---

[10] Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2015). Introduction To Humanitarian Action: A Brief Guide For Resident Coordinators. Accessed from https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2016-04/rc_guide_31_october_2015_webversion_final.pdf.

[11] BALL Duncun, 12 Types of Humanitarian Aid, 2024. Accessed from https://humanitariancareers.com/humanitarian-aid-types/.

[12] MENGNJO (T-T), op, cit.

residence, in particular as a result of or to avoid the effects of armed conflict, situations of generalized violence, violations of human rights or natural or human-made disasters, and who have not crossed an internationally recognized state border[13]. For the sake of this study, IDPs are limited to persons forcefully displaced by the Anglophone crisis.

Theoretical Considerations: *The Instrumentalist Theory of Gender in Humanitarian Aid*

To have a better understanding of the gender analysis of the works of EHAP, the Instrumentalist Theory of Gender in Humanitarian Aid has been used as an analytical tool. This Theory has been used to demonstrate the gender dimension of the workings of the EHAP on the one hand, as well as the loopholes related to the functioning of the EHAP from a gender perspective. The main proponent of this theory is Elisabeth OLIVIUS. This theory is premised on the assumption that any form of humanitarian aid rests on an understanding of gender as differences between women and men[14]. In this light, it argues that women and men are thought to be differently affected by and respond in different ways to, emergencies and displacement.

It notes that existing gender differences should not only be taken into account in program design and implementation but they should also be utilized to achieve humanitarian goals most efficiently. In particular, it highlights that women are assumed to possess gender-specific qualities and capacities that are seen as particularly important to harness. By the reproductive roles women fulfill, they are seen as strategic partners whose active participation facilitates effective and efficient programs.[15]. It further notes that aid services distributed during humanitarian crises are items, such as water, food and sanitary items. It is on this basis that the theory has concluded that having women in particular involved in the distribution of food and having women collect food rations is seen as an essential strategy to ensure that food resources are put to the best possible use[16].

This Theory is advantageous in that while noting the significance of men and women in humanitarian assistance, it portrays a positive and active image of women in this endeavour, by describing women as strategic humanitarian partners, important actors and key stakeholders, and their participation in the planning, design and implementation of humanitarian programs should be encouraged.

Methodology of the Study

[13] UNHCR Handbook (2014). IDP definition. Accessed from https://emergency.unhcr.org/protection/legal-framework/idp-definition.

[1414] OLIVIUS Elisabeth Three Approaches to Gender in Humanitarian Aid Findings from a Study of Humanitarian Aid to Refugees in Thailand and Bangladesh, Department of Political Science & Umeå Centre for Gender Studies 2014. Accessed from https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:724367/FULLTEXT01.pdf., p. 9.

[15] OLIVIUS (E), op., cit., p. 10.

[16] Ibid., pp. 10-11.

The study employed the mixed-methods approach with the adoption of qualitative and quantitative methods. The convergent parallel design was used for this study. JOHN W. Creswell and VICKY L. PLANO Clark[17] Viewed the convergent parallel design as the process in which the researcher collects and analyses both quantitative and qualitative data during the same phase of the research process, analyses separately and then merges the two sets of findings into an overall interpretation to provide a better understanding of the research problem. For this study, both the quantitative and qualitative research methods occurred concurrently in all phases and the researcher equally prioritised both methods.

Structured and semi-structured interview guides were used to collect data from respondents with IDPs administered structured interview guide and the EHAP office unstructured. As a result of the fluidity and inconsistency in recorded statistics on the number of Internally Displaced Persons, the article adopted what is called the saturation point in acquiring a sample size. In this case, saturation occurred when adding more respondents to the study did not result in additional perspectives or information, especially when the researchers had collected sufficient information valuable for the study. Therefore after interviewing twenty (20) IDPS, the researchers realized valuable information had been acquired as most of the information kept repeating. This was then supported and corroborated by the interview with the key informant.

A triangulation approach was adopted in data processing, analysis and interpretation of results. Before the data processing, the structured interviews that were not properly administered were sorted out. The valid interviews were then attributed codes for easy association with the database for purposes of cross-verification. Due to the huge number of open-ended questions, data analysis comprised a well-demarcated phase, content analysis and pre-coding[18]. The exercise produced a code list of the major concepts. For example, an umbrella term was identified from the different perspectives of the respondents on a particular question. These codes were accompanied by their descriptions. All the instances where concepts related to a given code emerged from the data were entered into the database to facilitate counting and integration in other analytical processes. Data from close-ended questions were entered and analysed using the Statistical Package for Social Science (SPSS) Version 20.0.

From this method, this write-up is divided into two parts. The first part focuses on the profile of IDPs in the North West Region and the gender analysis of the decree creating the EHAP (**Part One**), while the second part on the other hand centers on the gender analysis of the benefits of IDPs from the EHAP and the main challenges faced (**Part Two**).

---

[17] JOHN W. Creswell and VICKI L. PLANO Clark, *Designing and conducting mixed methods research.* Thousand Oaks, CA: Sage 2011.

[18] SARANTAKOS Sotirious Social Research. 2nd Edition, MacMillan Education Australia, South Melbourne 1998.

I- THE PROFILE OF IDPs IN THE NORTH WEST REGION AND THE GENDER ANALYSIS OF THE DEGREE CREATING THE EHAP

This first part focuses on the profile of IDPs of the Anglophone Crisis (*1.1*) and a gender analysis of the objectives of the EHAP (*1.2*.).

A- Profiling Internally Displaced Persons (IDPs) of the Anglophone Crisis in the North West Regions

This section presents findings on the socio-demographic characteristics of IDPs in the North West Region in terms of sex, age, marital status; number of years in marriage, number of children, number of members in the household, level of education, prior occupation, number of years displaced and town of residence.

a. Sex of Respondents

We had 50% women and 50% men respondents as illustrated in Table 1 below.

Table 1: Distribution of Respondents by their Sex

Sex	N	%
Female	10	50
Male	10	50
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

An estimated 466500 persons (EHAP, 2024) have been displaced from the North West Region since the beginning of the Anglophone crisis in 2016. As stated by the NW coordinator of the EHAP office, *"...the Centre has catered for at least 20,000 IDPs from all over the region with women being more of the beneficiaries..."*. The coordinator further explained that "*... women are more vulnerable during crisis and tend to be more affected by the outcome of crisis... which explains why there are more of the beneficiaries at the Centre..."*

a. Age Range of Respondents

The majority of the beneficiaries interviewed fall between the age range of 31-40 years (50%), followed by beneficiaries within the age range of 41-50 years (25%), 21-30 years (15%) and 51 and above years (10%) as seen on the Table below.

Table 2: Distribution of Respondents by their Age Range

Age Range	N	%
21-30 years	03	15
31-40years	10	50
41-50years	05	25
51 and above years	02	10
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

A disaggregation of data between the sex and age range of beneficiaries illustrates that both men and women (50% each) fall within the age range of 31-40 years.

Table 3: Disaggregated Data on Sex and Age Range

Sex	Age Range									
	21-30		31-40		41-50		61 and above		Total	
	n	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Female	02	20	05	50	03	30	00	00	10	100
Male	01	10	05	50	02	20	02	20	10	100

Source: Fieldwork, 2024

a. Marital Status of Respondents

Table 4: Distribution of respondents by their marital status

Marital Status	N	%
Married	10	50
Single	05	25
Widow/Widower	04	20
Separated	01	05
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Most of those who were widows or lost their partners as a result of the crisis and therefore were left with the responsibility of being of being female heads of house. Those (20%) female who qualified themselves as single were married before the crisis but got separated/or their partners abandoned them in the process of displacement for greener pastures and have remained incommunicado as seen in Table 5 below:

Table 5: Disaggregated Data on Sex and Marital Status

Sex	Marital Status									
	Married		Single		Widow/Widower		Separated		Total	
	n	%	N	%	N	%	N	%	n	%
Female	03	30	02	20	04	40	01	10	10	100
Male	07	70	03	30	00	00	00	00	10	100

Source: Fieldwork, 2024

b. ***Number of years in marriage***

Most of the respondents have been married between 5 to 20 years; 10% each were married between 5-10 years, another between 11-15 years and the last between 16 to 20 years. 15% were married for at least 25 years and more while 5% have been in marriage for less than 5 years

Table 6: Distribution of respondents by number of years in marriage

Years in Marriage	N	%
Less than 5 years	01	05
5-10 years	02	10
11-15 years	02	10
16 Among -20 years	02	10
25 years and above	03	15
Total	**10**	**50**

Source: Fieldwork, 2024

c. Number of Children

Among the beneficiaries, a majority (80%) had at least 1 -5 children while 20% had at least 6-10 children as illustrated below.

Table 6: Distribution of respondents by number of Children

Number of Children	N	%
1- 5	16	80
6- 10	04	20
Total	**20**	**50**

Source: Fieldwork, 2024

d. Members of the household

Even though most of the respondents had just 1-5 children, the household size of the majority (70) of the beneficiaries was between 6-10 members. Ten percent had 11 members and above while 20% had between 1-5 members in their household as seen in Table 7.

Table 7: Distribution of respondents according to number of members in the household

Members of the household	N	%
1-5	04	20
6-10	14	70
11 and above	02	10
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork 2024

The household size of the majority of the beneficiaries was huge because they were either hosting displaced family members from other remote areas or were

relatives who had been displaced and found themselves in town with no shelter. They were therefore obliged to a single room and live for survival.

e. Level of Education

Some (30%) of the beneficiaries had no formal education while 15% each had achieved primary and secondary education. Twenty per cent have been up to high school, 15% post the graduate level and 5% had some form of vocational training as seen below.

Table 8: Distribution of respondents according to their level of Education

Level of Education	N	%
No formal education	06	30
Primary	03	15
Secondary	03	15
High School	04	20
University/Post Graduate	03	15
Vocational Training	01	05
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

The table below shows that women beneficiaries were the least educated while the men were more educated.

Table 9: Disaggregated data by sex and Level of education

Sex	Level of Education												Total	
	no formal education		Primary		Secondary		High School		University/Post Graduate		Vocational Training			
	N	%	n	%	n	%	N	%	n	%	n	%	N	%
Female	5	50	1	10	3	30	0	00	0	00	01	10	10	100
Male	1	10	2	20	0	00	4	40	3	30	00	100	10	100

Source: Fieldwork, 2024

A majority of the beneficiaries did not have formal employment; 45% were unemployed by another 45% were in petit businesses (informal businesses). Just 10% had formal employment as illustrated in Table 10.

Table 10: Distribution of respondents by their occupation after displacement

Occupation	N	%
unemployed	09	45
Informal employment	09	45
Formal employment	02	10
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

From the disaggregated table below, the majority (80%) of those who were unemployed were women while the majority (70%) of those in informal employment were men.

Table 11: Disaggregation of respondents by their sex and occupation

Sex	Occupation						Total	
	unemployed		Informal employment		Formal Employment			
	N	%	N	%	n	%	N	%It
Female	8	80	2	20	0	00	10	100
Male	1	10	7	70	2	20	10	10

Source: Fieldwork, 2024

It must be noted that most of the women beneficiaries who are now unemployed after displacement previously had a source of livelihood before displacement. A female between the ages of 21-30 years reiterated this by explaining, "... I was a seamstress before the crisis but when the crisis started everything was burnt and I had to run for my life and the family to seek refuge. Now I am just a housewife with no source of income...". Another female, between the ages of 51-60 years added that, "...before displacement I was selling food stuff harvested from my farm... but today since I no longer have access to the farm because it is now occupied by the Non-State Armed Groups (NSAGs), I am left unemployed...". In addition, a female Muslim between the ages of 31-40 years said, "...in Mbengwi, I had my cows that was supporting me... but after displacement, I now clean people's houses to be able to take care of my children..."

f. Number of Years Displaced.

Most of the beneficiaries were IDPs who were displaced at the beginning of the crisis. Eighty-five per cent of them have been displaced for at least 5-8 years. Given the fact that the crisis is almost eight years, it means they were among the risk zones that were affected and displaced when the crisis started.

Table 12: Number of years displaced

Number of Years displaced	N	%
1 – 4 years	03	15
5 – 8 years	17	85
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

g. Place of Origin

Some (40%) of the respondents are from Mezam, 30% from Ngoketunjia, 25% from Momo and 5% from Bui as seen below.

Table 13: Distribution of respondents by their place of origin

Place of Origin	N	%
Mezam	08	40
Ngoketunjia	06	30
Momo	05	25
Bui	01	05
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

h. Previous place of residence

Most of the beneficiaries were based in their homeland. Thirty per cent were previously in areas in Mezam, another 30% in Ngoketunjia, 15% in Momo, 10% in Boyo and 5% in Menchum. However, with the crisis, they were all displaced to Bamenda 1 in Mezam where it is safer.

Table 14: Distribution of respondents by their previous place of residence

Previous place of residence	N	%
Mezam	6	30
Boyo	2	10
Menchum	1	5.0
Ngoketunjia	6	30
Momo	3	15
Bui	2	10
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Looking at the disaggregated between the number of years displaced and the previous place of residence, we realize that most of those who were in the divisions in the interior and the areas considered very unsafe (red zones) in the other divisions were those who have been displaced for long periods.

Table 15: Disaggregated data of the number of years displaced and Previous residence

Number of years displaced	Previous place of residence												Total	
	Mezam		Boyo		Menchum		Ngoketunjia		Momo		Bui			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	N	%
1-4	2	66.7	0	00	0	00	0	00	1	33.3	0	00	03	100
5-8	4	23.5	2	11.8	1	05.9	6	35.3	2	11.8	2	11.8	17	100

Source: Fieldwork, 2024

b. Persons with special needs

10% (Ten per cent) of the respondents were persons living with disabilities as seen below:

Table 16: Distribution of respondents according to their special needs

A person with Special needs	N	%
Yes	02	10
No	18	90
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

c. Religion

The majority (65%) of respondents were Christians while 35% were Muslims as illustrated below:

Table 17: Distribution of respondents by their religion

Religion	N	%
Christians	13	65
Muslim	07	35
Total	**20**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

A- Gender Analysis of the objectives of the Decree creating the EHAP

A special plan to assist internally Displaced persons (IDPs) and victims of abuses in the North West and South West Regions of Cameroon was created as a result of the enormous displacement of people during the Anglophone Crisis. This was an 18-month Emergency Humanitarian Assistance Plan unveiled in Yaoundé on Wednesday 20 June 2018 by the Prime Minister, Head of government. It was created following the Prime Ministerial Prime Minister Order No. 127/CAB/PM of 22 NOV 2018, by Law No. 86/016 of 6 December 1986 to reorganize civil protection in Cameroon, Decree No. 98/031 of 9 March 1998 to organize emergency management and major risk relief plans in Cameroon. The structure was created following Order N^{O}. 127/CAB/PM of 22 November 2018 to lay down the establishment, organization and functioning of the Centre for the Coordination of Emergency Humanitarian Assistance in the North-West and South-West Regions. The Centre was responsible for[19] :

- Coordinating all actions related to assisting victims of the crisis in the North West and South West Regions, especially internally displaced persons, the injured, maimed, and handicapped. Orphans, victims of destruction of property, host communities and Cameroonian Refugees ;

[19] Order No 127/CAP/PM OF 22 November 2018 to lay down the establishment, organization and functioning of the Centre for the coordination of Emergency Humanitarian Assistance in the North West and South West Regions.

- Ensuring a synergy and coordinating the actions of the various national and international stakeholders involved in the implementation of the humanitarian assistance plan ;
- Organizing meetings and coordinating the actions of the various national and international stakeholders involved in the implementation of the humanitarian assistance plan ;
- Ensuring the monitoring and evaluation of the humanitarian assistance plan ;
- Carrying out other duties assigned to it within the framework of its power.

Analyzing the decree creating this Centre and its objectives and Cameroon's National Action Plan for the 1325 Resolution on Women's Peace and Security in Cameroon (2018-2020) along with other documents, we are left with many questions. The 1325 Resolution demonstrates the increased awareness of States on the effects of armed conflicts and humanitarian crises on men/women/girls. Cameroon's analysis of the crisis reveals that women and girls pay the heaviest price in conflict; therefore, they must be stakeholders in conflict resolution, peacekeeping, and post-conflict socio-economic, political and cultural reconstruction.

It is also made clear that women and girls who represent about 50% of the people in distress are particularly affected by humanitarian situations in Cameroon. The impact of conflicts on women and girls is often tragic for two reasons; the violation of their physical integrity as noticed in the recurrent crisis areas and most affected areas and the fact that it seriously affects their ability to contribute to the well-being of families and communities.

It is also stated in its National Action Plan for Women Peace and Security that by 2020 Cameroon is committed and indebted to among others: integrating gender dimension in emergency aid, during reconstruction in the course of and after armed conflicts as well as the management of conflict, and strengthen institutional mechanisms and the collection of quantitative and qualitative data on the consolidation of gender in the domain of peace, security, prevention and resolution of conflict.

From the above and assessing the decree created, you realize that the decree is not only generic but is far from fulfilling its commitment towards mainstreaming gender in emergency aid.

The gender unawareness of the decree is further reinforced by the interview with the representatives of the Centre to understand how gender was integrated into implementation. It should be noted that the items for donations were identified without any consultation with the IDPs concerned. The representative of the Centre stated, *"... It should be noted that the Civil protection service at the Ministry of Territorial and Administration decided on the key items that are required when people are displaced... During a meeting convened by the stakeholder involved, they assessed that when IDPs flee from their homes, there are basic needs they need...*".

In addition, the representative stated that *"...the Centre assist needs of IDPs with no specificities on women, however, the Centre puts in mind that since women*

are more vulnerable during crisis, they target them more. Special focus was given to women, breastfeeding women, and older men. Women were more favoured than men in donations, especially vulnerable...". The text did not have specificities on women's needs*..." The representative added that "...it was an emergency humanitarian plan – some of these things were not taken into consideration in the planning. It was meant to assist the immediate need of IDPs – it was supposed to be an 18-month plan which then extended with the crisis...*" This is contrary to the Gender in Humanitarian Aid theory which stipulates that any form of humanitarian aid must rest on an understanding of gender differences between women and men. It is also contrary to the commitments stated in Cameroon's National Action Plan of UNSCR 1325.

Even though the Centre was an Emergency Humanitarian Plan, it has failed to go by Cameroon's commitment to integrating gender dimension in emergency aid. In addition, there is a shortcoming in collecting gender-disaggregated data for further intervention. It should be noted that filing at the Centre was done based on Names, names of dependents, Identity Card Numbers, former residence, present residence and telephone numbers. We realise that there are no statistics that can inform an inclusive study or gender analysis.

Furthermore, about its objective of ensuring synergy and coordinating the actions of the various national and international stakeholders involved in the implementation of the humanitarian assistance plan, which also falls in line with the National Action Plan for WSP on strengthening institutions, the representative of the Centre reiterated that *"...EHAP coordinates activities of all NGOs doing humanitarian work. The Centre is like a watchdog to the activities of other NGOs. The Centre has to see the distributions to be given to IDPs to avoid exaggerations of numbers from the NGOs. It's our role to decide locations to create more impact..."*. However, it must be noted that the gender aspect is not included in their mandate/objective for coordination.

II- GENDER ANALYSIS OF THE BENEFITS OF IDPs FROM THE EHAPs AND ITS CHALLENGES

This second part has dwelt on an examination of the benefits obtained from the EHAP (***2.1***) as well as the challenges that have hindered EHAP from effectively dispatching its humanitarian assistance to IDPs (***2.2***).

A) The benefits of IDPs from the EHAP

To have an understanding of how IDPs benefited from the EHAP, it is significant to begin by highlighting the main needs of these persons in their host communities due to displacements from their home communities.

a) The main needs of IDPs in their host communities

Numerous needs were highlighted by IDPs, who were beneficiaries of the EHAP due to their displacement from their home communities. Their needs included: shelter (12.5%), lack of food (13.5%), and limited access to non-food items

(13.5%). Limited access to health care (13.5%), no capital (12.2%), no education for children (12.2%), loss of means of livelihood (9.5%), inadequate access to Sexual and reproductive health facilities with dignity kits being a priority (10.1%) and loss of love ones (2.7%) as illustrated below.

Table 18: Distribution of respondents according to need during displacement

Challenges faced during displacement	N	%
Shelter	19	12.5
Lack of foodstuff	20	13.5
Non-food items	20	13.5
Loss of means of livelihood	14	09.5
Limited access to health facilities	20	13.5
Inadequate access to SRHR	15	10.1
Loss of loved ones	04	02.7
No capital	18	12.2
No education for children	18	12.2
MRS	**148**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Table 19: Distribution of respondents by their gender-specific challenges

Challenges faced during displacement	Sex			
	Female		Male	
	n	%	N	%
Shelter	10	13.2	09	12.5
Lack of foodstuff	10	13.2	10	13.9
Non-food items	10	13.2	10	13.9
Loss of means of livelihood	06	07.8	08	11.1
Limited access to health facilities	10	13.2	10	13.9
Inadequate access to SRHR	09	11.8	06	08.3
Loss of loved ones	03	03.9	01	01.4
No capital	10	13.2	08	11.1
No education for children	08	10.5	10	13.9
Total	**76**	**100**	**72**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Most men acknowledged that the loss of their source of livelihood (income) has made it difficult for them to be able to cater for their families. A married man of between 41 and 50 years explained that *"... as a man, I was more affected because I lost my source of livelihood..."* Another added, *"... even though I had no job, I had to prepare my wife for delivery even though I had done it before the crisis displaced us and the things burnt with other items in our house..."*. A female between the age ranges of 31-40 years also lamented that *"... I lost my husband as a result of the crisis.... so I have to cater for the family by myself..."*

Access to reproductive health and dignity kits was identified by both sexes, though with more emphasis on women because, men noted that when these kits are limited and their wives do not have access to them, it negatively affects their mental health, as they are often not at peace with themselves. As a consequence of displacement and the consequent loss of a source of livelihood, the beneficiaries emphasized the challenge of having no finances to be able to start up a living.

b) The diverse needs received by IDPs from the EHAP

Fieldwork demonstrated that since its creation in 2018, IDPs in the North West Region have received diverse items from the EHAP (a), which have not only been beneficial to them in different ways (b) but have affected gender relations in households (c), as follows :

i- Donations received from the EHAP

Among the items received from the EHAP by the IDPs were blankets (23.9%), mattresses (25.4%), toiletries (22.4%) and food items (28.4%) as shown in a multiple response set table below:

Table 20: Distribution of respondents according to donations received from the Centre

Donations received from the centre	N	%
Blankets	16	23.9
Mattress	17	25.4
Toiletries	15	22.4
Food items	19	28.4%
MRS	**148**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

To corroborate the donations received by the beneficiaries, the coordinator enumerated the different items that the plan was giving out to the IDPs, which were, *"...mattress, buckets, rice, oil, sardine, Savon, oil, blankets, financial assistance that ranged from 10.000FCFA to 30.000FCFA…*". During interviews, several beneficiaries indicated that they did not receive all the items that were being donated from the EHAP Centre. In an interview with the Coordinnator to understand the disparities in the distribution of items from the Centre, the Coordinator explained that, *"...normally all the IDPs were destined to receive same donations, however, these donations also depended on the means/items that were available at the time of donation... For example, at the time of some donations, items like rice or mattresses might have been short in supply, so some people will not benefit at the moment. Also, it must be noted that some of the donations depended on the size of the families concerned..."*.

It is worth noting that money was also part of the donations. As stipulated by the coordinator, the amount ranged from 10.000 to 30.000 FCFA. The money was given as transportation for the IDPs to be able to get back to their homes. Some beneficiaries however testify that they used the money to start up small businesses or

to start paying rents for their homes as they had no shelter. A Single mother of between 31-40 years supported this fact by explaining that, *"... I used the 10.000 FCFA given to me for transportation and rice to start up a business of cooking for to sell..."*. Another Muslim female, a widower added that *"...the money was used to buy books for my children to go back to school..."* A male of between 41-50 years said, "*...I used the money as part rents to acquire shelter for my family..."*

ii) Benefits derived by IDPs from the donations of EHAP

The beneficiaries identified several benefits they acquired from the donations received from the EHAP Centre. Among them were: starting a business (8.5%), providing food to the children/family (28.8%), reducing stress (33.9%) and serving as a bed for the family (28.8%) illustrated in Table 21 below.

Table 21: Benefits of donation from the Centre

Benefits of donation	N	%
Started a business	05	08.5
Provided food to the children/family	17	28.8
Reduced stress	20	33.9
Served as a bed for the family	17	28.8
MRS	**59**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

In addition to the benefits explained above, the beneficiaries who benefited from the mattress acknowledged that it was a great relief for them as they did not have anything to sleep on. The mattresses were used and are still being used today to sleep on even though the quality has reduced. The beneficiaries equally highlighted the fact that the donations were a great relief to some of the challenges they were facing at the time. The Coordinator corroborated this fact by adding, *"...I think the donations were a great relief to the IDPs... some have expressed their gratitude and relief after receiving the donations...'. The foodstuffs given were also quite instrumental as most of the displaced children were able to feed – improve on their nutritional level as a result of that"*. A female Muslim widow explained that, *'...my children practically did not have food, ...so the donation enabled me to be able to provide for my children...*"

iii) **Perspective on women and men's participation in household gender relations and benefits as a result of receiving humanitarian assistance**.

In a bid to understand the changes in household gender relations and to boost the discussions above, women and men respondents were interrogated on their decision-making power before and after displacement. Beneficiaries expressed mixed feelings as far as decision-making in the household before and after displacement. A male respondent between the ages of 31-40 years averred that *'...before displacement, men were the ones making decisions about key issues in the home like health, feeding, investments, number of children etc. However, after displacement, women*

are more in charge of these decisions because a lot of men have either been killed or separated from their families for greener pastures...". Another man, between 41 to 50 years supported this argument adding that, *'...we got separated during displacement so my wife had to be in charge of all these responsibilities...".* These aspects emphasize the aspect that displacement does not only separate families but also changes dynamics in gender relations both inter and intra-household.

Table 24: Distribution of respondents by their perspective on women and men's participation in household gender relations and benefits as a result of receiving humanitarian assistance.

Statements	Sex											
	Female						Male					
	Agreed		Disagreed		Neutral		Agreed		Disagreed		Neutral	
	n	%	N	%	n	%	N	%	n	%	n	%
Women are more likely than men to spend their income from humanitarian donations on children's needs	09	10.3	1	100	0	00	07	08.9	0	00	3	25
The Centre serves as a cushion to households which are crumbling in the face of displacement	10	11.5	0	00	0	00	10	12.8	0	00	0	00
Women/men benefiting from the Centre have changed household gender relations positively	10	11.5	0	00	0	00	10	12.8	0	00	0	00
Women's/men's decision-making power in the household has increased due to the benefits they got from the Centre	10	11.5	0	00	0	00	08	10.3	0	00	2	16.7
The program has improved the well-being of both women and children in households	10	11.5	0	00	0	00	08	10.3	0	00	2	16.7
The program has enabled women/men to fulfil their responsibilities, as mothers and heads of households	09	10.3	0	00	1	50	08	10.3	0	00	2	16.7
The proceeds from the Centre are the main source of income for their families	09	10.3	0	00	1	50	07	08.9	0	00	3	25
Women/men develop survival skills as a result of the benefits from the Centre	10	11.5	0	00	0	00	10	12.8	0	00	0	00
The Centre has contributed immensely to the well-being of IDPs	10	11.5	0	00	0	00	10	12.8	0	00	0	00
Total	**87**	**100**	**01**	**100**	**02**	**100**	**78**	**100**	**00**	**00**	**12**	**100**

Another beneficiary, a female between the ages of 31-40 years reiterated that *"...before displacement, my husband was the one taking key discussions in the household, however, after displacement, we are both taking these decisions. Displacement affected my husband a lot, he even lost his source of livelihood and had to look for alternative sources to take care of the family...*". This was supported during the interview with the Coordinator. He stated that, "*...you could realise that the crisis affected a lot of people, especially men. Some men who were comfortable, with their businesses before displacements and lost their businesses in the displacement cried during donations. They envisioned how they had been reduced to 'beggars', with donations that are not even commensurate to anything they had lost...".* Another male respondent (51 and above years) however added that, *'...before and after displacement, decisions in our household were taken by both I and my wife...we would dialogue and come to a consensus on what is best for the family...".*

In addition, other respondents thought that, whether with displacement or not, men as heads of household are subjected to carry these responsibilities. This was reiterated by a 31-40-year-old male who said, *"...as a man, I must carry/take decisions on these responsibilities because I am the head of household...*". This discussion however brings to question the aspect of women becoming heads of households also as a result of separation from spouse during displacements or loss of spouse. Respondents who had lost their spouses as a result of the crisis were obliged to make these decisions for their families.

Some respondents were also of the opinion that because they do not have a source of income/livelihood, they cannot participate in household decision-making, so their husbands makes the decisions for the families. A female, 21-30 years of age asserted that, *"... my husband makes the decisions because I don't have any means of livelihood...Since I do not have any source of income, it is difficult for me to make any decisions...the crisis had affected us a lot and trying to discuss certain issues tends to aggression...*,".

The general impression from our male respondents was that the crisis has affected a lot of men and disrupted their ability to handle their traditional male responsibilities. The crisis has disrupted gender relations with women taking up responsibilities that were traditionally perceived as male roles. Displacement has led to an increase in all forms of violence. The tensions of conflict and the frustration, powerlessness and loss of traditional male roles associated with displacement are being manifested in an increased incidence of domestic violence against women. The underlying acceptance of violence against women which already existed has become more outwardly acceptable in the conflict situation with worsening effects. This has also been exacerbated by the high level of dependency experienced by women as they lost their farms and other sources of livelihood in displacement.

B- Challenges hindering effective humanitarian assistance by EHAP to IDPs

Humanitarian assistance to IDPs is limited due to some challenges faced by both the IDPs and EHAP, as examined below:

1- Challenges faced by the IDPS

Among the other challenges faced by the IDPs, were Gender specific barriers faced by the IDPs. The challenges identified by the respondents were as follows:

i) Gender-Specific barriers faced by IDPs

Several gender-specific needs were identified by the beneficiaries at the Centre, among which were; dignity kits (12.9%), shelter (18.8%), household items (13.9%), scholarship for children (17.8%), capital (15.8%), Security (6.9%), fear (6.9%), specific needs for Persons with Disability (2%) as summarized below:

Table 22: Distribution of respondents according to their gender-specific needs

Gender-specific barriers	N	%
Dignity kids	13	12.9
Vocational Centers	04	04.0
Shelter	19	18.8
Household items	14	13.9
Scholarship for children	18	17.8
PWD specific needs	02	02.0
Fear	07	06.9
Security	07	06.9
Capital	16	15.8
Others	01	01.0
MRS	**104**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Given the table above establishing the relationship between the gender-specific needs of the beneficiaries and their sex, it is evident that women articulated their needs more around issues that cater for their sexual and reproductive health- dignity kits especially. Women also identified shelter as one of their greatest needs due to their displacement from home. Capital (money) was also identified as one of the key needs for both men and women. This was raised by all the IDPs interviewed. It is very obvious as they all lost their homes and some of their means of livelihood.

Men on the other hand emphasized the need for shelter. Being with their families, shelter was certainly imperative for them. Scholarship for children was also among the pressing needs for men as their children were either not going to school due to displacement or they could not secure enough money to send them to new schools in their host communities. In addition, men proposed vocational training centres that could help with skills building for both men and women that can serve as a support system for the family. Men, however, also advocated for reproductive products, a male between the ages of 31-40 explained that *"...for our women not to have access to these dignity kits, it is also a stressor for us...*'

Fear and insecurity were some of the gender-specific challenges identified by male respondents during the interviews. Men lamented that they live in constant fear of being arrested or coerced into joining the struggle by the State Security Forces and NSAGs respectively. Some even gave testimonies of having been kidnapped and ransom collected by NSAGs because they refused to join them in the fighting. A female between 21-30 years old supported this fact by explaining that, *'...my husband was kidnapped and asked 6 million FCFA, my brother also kidnapped with 600000FCFA demanded.... this led me to develop High Blood Pressure and today I have been warned in the hospital not to put to birth again because of my unstable health....*". Another female supported this argument by saying that, *"...my husband lost all his cattle to the NSAGs... our house burnt and threatened to be kidnapped...*'. Another respondent, a male between 31-40 years added that, *'...I was quarantined due to insecurity.... stigmatisation from host community also kept us in permanent fear of the unknown...*". He also added that, *"...the fact that some of us were civil servants made us an automatic target by the NSAGs...we therefore are living in constant fear of the unknown*".

Table 23: Cross-tabulation between sex and Gender-specific needs of Respondents

Gender-Specific barriers	Sex			
	Female		Male	
	n	%	n	%
Dignity kits	08	19.5	05	08.3
Vocational centers	00	00	04	06.7
Shelter	09	21.9	10	16.7
Household items	08	19.5	06	10.0
Scholarship for children	08	19.5	10	16.7
PWD specific needs	00	00	02	03.0
Fear	00	00	07	11.7
Insecurity	00	00	07	11.7
Capital	08	19.5	08	13.3
Others	00	00	01	01.7
Total	**41**	**100**	**60**	**100**

Source: Fieldwork, 2024

Table 24 aptly portrays how household decision-making and intra-household power relations have greatly been influenced with women and men benefiting from donations from the EHAP Centre. Though the roles and responsibilities carried out by women are more directed to their traditional gender roles, women's emancipation has also greatly improved as they now make decisions concerning their livelihood and that of their families. The table below vividly explains beneficiaries' level of agreement or disagreement with statements that explain the influence of humanitarian donations to women and men, intra-household power relations and its contribution to their wellbeing.

The majority of the women were in support of the statement that women are more likely than men to spend their income from humanitarian assistance on

their children. This was corroborated by the majority of the men who strongly agreed with the assertion. The three neutral men thought that both sexes were liable to take care of their children through humanitarian assistance. It is worthy to note that, the majority of men who agreed to this assertion said, *"…it is obvious because it is women's nature (reproductive role) to take care of children…so they must always use such resources for that purpose…"*.

On the issue of donations from the EHAP Centre serving as a cushion to households in the phase of economic crisis, both men and women strongly agreed. This was even reinforced by the statement that women and men benefiting from the EHAP Centre have changed household gender relations positively. Again, the majority of men and women strongly agreed that women and men's decision-making power in the household has increased due to donations from the EHAP Centre. A few men were however neutral about this assertion. Some men thought that *"…the donations were temporal and therefore could not help mitigate the effects that the crisis has had on their traditional male responsibilities"*.

Furthermore, in assessing the level of agreement on the statement if the program has improved the livelihood of both women/men and children in the household, women respondents were strongly in support. Though men supported the statement, three (3) of the male respondents were neutral by this assertion. The majority of men and women respondents confirmed that the EHAP Centre has helped women/men to fulfil their roles as mothers/fathers and heads of households. One woman and 2 men were however neutral of this fact.

While some respondents were in support of the fact that money from donations was the only source of income for families at the time, others disagreed with this assertion averring that it was insignificant to have catered for any responsibilities. In the domain of coping strategies, both men and women strongly agreed that women/men developed more survival skills as a result of the benefits of the EHAP Centre. Finally, in interrogating the argument that the Centre has contributed immensely to the well-being of families, all respondents agreed.

ii) Other Challenges

Apart from the gender specific barriers identified above, it was equally observed that IDPs are face with other challenges benefiting from the donations of EHAP. These challenges are :

Tiring registration process

Most of the respondents interviewed identified the registration process as a key challenge in getting their names enlisted at the humanitarian office. A male, between 41-50 years supported this challenge by explaining that, *'…to register was not easy... it took me three days before my name could enter the list…*. A female between the ages of 31-40 years corroborated by adding that *'…the registration process was too cumbersome…. Only one person was doing the registration …*'. Another female, between 31 -40 years added that it took three days before she could get her name into the Centre's register. This cumbersome process of registration was corroborated by the staff of the Centre who explained

that *'... the Centre did not have any workers employed to carry out the activities of the Centre… There were just volunteers and interns who came to help in the registration process…*'

Long Queues and no shelter

Long queues and no shelter were identified as another challenge. The Centre is a small office with no provision made for external shelter to accommodate the number of IDPs that came to register. A female between 31-40 years lamented that *'... the scorching effects of the sun dealt with me…given the long lines because of the thousands of people present at the Centre to register, we were forced to stay under the sun for long hours before we could be registered…. we will have to stand and still not succeed to register*". Another 35-year-old female said *'...I went to register but each day I am there; I will meet more than 500 people who also came to write their names for assistance…*' Another female between 31-40 years added that, *'... there were even no chairs for us to sit while waiting to be registered…'.* It was so difficult that some respondents testified that they almost gave up on the registration process.

Donations not sustainable

A number of the respondents raised the issue of donations from the Centre not being sustainable. Most of the donations provided by the Centre, apart from the mattresses and blankets, were mostly food items and toiletries. These to the IDPs, though a temporal measure for the distress they found themselves, were not sustainable for their needs. A female between 31-40 years complained that *'... what I received as donations could not sustain my needs… the foodstuff finished after a few months. I would have preferred a sustainable source of livelihood that would help me take care of the 9 members I have in my household…*'. This aspect of a sustainable source of income or capital for business was corroborated by many of the IDPs interviewed. A male between 41-50 years explained that *'...capital that I could use to buy Okada to transport people would have been more sustainable for my family…*'. It must be noted that the crisis resulted in the loss of livelihood.

Attacks from Non-State Armed Groups (NSAGs)

Another challenge identified by respondents was the attack received from the Non-State Armed Groups after benefiting from the Centre. A female between 31-40 years testified that, *'... I received threats from the NSAG because I benefitted from the items given by the Centre…*'. There were threats from the NSAGs to IDPs not to accept the donations given by the Centre as they were perceived to be coming from the government. This instilled a lot of fear in some of the beneficiaries who still lived in the risky zones.

2 Challenges faced by the EHAP Centre :

The EHAP was also faced with numerous challenges that perturbed the effectiveness and efficiency in the discharge of its duties in assisting the needs of the IDPs. These include:

i) Delays in the distribution of donations

The personnel at the Centre expatiated that there were delays in giving donations at the Centre. Personnel 1 explained that, *'…sometimes IDPs come from faraway places such as Ndu, Nkambe and other areas with no means of lodging and cannot be helped immediately…*' Personnel 2 added that, '*…those who flee their homes and came to the Centre were expecting to get the humanitarian assistance on the spot but it was not always the case due to the limited resources. So, their needs were not provided immediately, especially those who came from far…*' This challenge was supported by the beneficiaries themselves who explained that most donations were given a few days to 3 months after registration.

ii) Limited personnel and no stipends

All staff from the Centre interviewed complained about the limited personnel to handle the number of IDPs that came to the Centre, especially at the peak of the crisis. It was stated that the personnel at the Centre were either volunteers or interns who came to the Centre to help register the IDPs. Personnel at the Centre stated that, *'...At some point, the only person working at the Centre was the Regional Chief of the Centre. Some of the staff sent, came and left due to insecurity. The Centre has been faced with the problem of a shortage of staff except those who decide to come and do voluntary service (interns and volunteers) ... The workers had to put in extra hours to meet the needs of the IDPs*'. Another personnel added that '*…the Minister could not provide stipends for staff working at the Centre. Most workers were interns/volunteers and could not work there for a long time since they were not being motivated…*'. This as a result affected the quality of work done at the Centre. It also resulted in the long queues and waits experienced by the IDPs during registrations.

iii) Insecurity

Personnel at the Centre asserted that, ***'…*** *Insecurity in the region made it very difficult for the Centre to do proper needs assessments in the Subdivisions or carry out registration of IDPs on the field. Even doing distribution at the sub-divisional level proved difficult…*'. This was supported by another personnel who added that *'...getting in contact with the real IDPS in their different communities was a challenge due to insecurity… There was equally the transportation problem…'.*

iv) Fake IDPs

The issue of fake IDPs was also a major challenge experienced by the Centre. Personnel stated that, '*…we had issues of fake IDPs coming to the Centre to register and benefit… it was difficult to determine those vulnerable ones given the fact that everyone was claiming to be an IDPS with no adequate parameters to determine since some of their documents were burnt with their property in the crisis…*' Another added that *'...some beneficiaries tried and even succeeded to benefit multiple times from the intervention… at the detriment of the vulnerable ones and when they are rejected, it becomes a problem to an extent that some*

threaten to deal with the personnel of the Centre…'. Another personnel said, '… *this problem was compounded by the poor organization of the activities of the Centre. Sometimes we had a mix-up of data collected from the different years*…'.

v) Ineffective collaboration between the Centre and other Humanitarian Services

Given the fact that the EHAP Centre was expected to coordinate the activities of the Centre and those of other humanitarian institutions providing the same services, one of the personnel stated that '…*the Centre was faced with the problem of communication, especially with the humanitarian organs put in place...*'. They could not effectively coordinate the activities of all these humanitarian institutions in the North West to ensure the effective distribution of humanitarian assistance to the affected IDPs.

vi) Ineffectiveness of donations

Apart from the fact that it is not all IDPs who have benefitted from the humanitarian support, there was also the problem of the donations not meeting the needs of the IDPs. An EHAP Personnel stated that *'…the interventions provided did not meet some of the needs of the IDPs. The acceptance was based on their desperate situations but not to cater for the long-term needs of the IDPs. Sometimes the IDPs sold the goods donated to raise funds for petit business..*'. This aspect was supported by the IDPs themselves who highlighted the fact that donations were only temporary and barely solved the real problems they faced as IDPs.

CONCLUSION

From the above analysis, it has been established that the creation of the EHAP in 2018 was great news to IDPs displaced by the Anglophone Crisis in their host communities. Since its creation, this structure has donated food and non-food items, such as mattresses, toiletries and money to IDPs in their different host communities in the North West Region. Despite these donations; the EHAP has not effectively incorporated gender issues into its operational processes. This is reflected in the decree creating the structure and its decision-making and implementation processes in particular. The most affected groups during an armed conflict like women and girls have not been fully integrated especially in the decision-making phase. In addition, donations received by these IDPs do not have long-term effects on their abilities as most of them are unable to cater for their families. These issues have largely been due to limited funds, increasing prevalence of fake IDPs, administrative bottlenecks, insufficient personnel and insecurity.

Against this backdrop, it is highly recommended that for gender issues to take central stage in the humanitarian assistance initiative of EHAP to IDPs, the following should be implemented :

- The needs of men/boys and women/girls should be mainstreamed into the decision-making and implementation processes of the EHAP ;

- Sustainable initiatives should be organized to build the capacities of IDPs on income-generating activities to ensure that they are economically empowered in the long term ;
- EHAP should strengthen its working relationship with local and international non-governmental organizations to provide humanitarian assistance to IDPs. This is because humanitarian issues require a collective response. As such, the State should be pro-active enough to lobby and bring in relevant humanitarian agencies ;
- The EHAP should recruit permanent staff to ensure that the needs of IDPs are addressed on time, and faster ;
- The EHAP should be able to integrate Government's commitment to the National Action Plan for the UNSCR 1325 by mainstreaming gender in humanitarian aid while effectively strengthening its relationship with organizations offering similar services for a coordinated and sustainable intervention for IDPs ;
- Alternative sources of funding for the EHAP should be sought to ensure that it functions properly. Its main source of funding is from the government. As such, there is a need for the state to seek other alternative sources of finance to carry out its task effectively ;
- The EHAP should also with time be able to meet the needs and interests of all targeted groups stated in the decree creating 'the Centre' and not only focus on IDPs within the Anglophone Crisis.
- A scholarship scheme should be put in place for the parents of IDPs and IDPs of school-going age because most of them have dropped out of school due to a lack of finances.

BIBLIOGRAPHY

- BALL Duncun, 12 Types of Humanitarian Aid 2024, Accessed from https://humanitariancareers.com/humanitarian-aid-types/.
- European Institute for Gender Equality (2024). Gender Analysis. Accessed from https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/tools-methods/gender-analysis?language_content_entity=en
- JOHN W. Creswell and VICKI L. PLANO Clark, *Designing and conducting mixed methods research.* Thousand Oaks, CA : Sage 2011.
- Human Rights Watch Report (2024). Cameroon Events of 2023. Accessed from https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/cameroon
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2015). Introduction To Humanitarian Action: A Brief Guide For Resident Coordinators. Accessed from https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2016-04/rc_guide_31_october_2015_webversion_final.pdf
- MENGNJO THOMAS Tardzenyuy and FAI EUGENE Ndzegham, "The role of Anglophone Pressure Groups in the identification and setting the Agenda for the Anglophone Problem in Cameroon: A Policy Analysis from the Systems Approach", African Journal of Social Sciences, Volume 12, Number 2, February 2021, pp. 47-62.
- OLIVIUS Elisabeth Three Approaches to Gender in Humanitarian Aid Findings from a Study of Humanitarian Aid to Refugees in Thailand and Bangladesh, Department of Political Science & Umeå Centre for Gender Studies. Accessed from https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:724367/FULLTEXT01.pdf., 2014.

- Order No 127/CAP/PM OF 22 November 2018 to lay down the establishment, organization and functioning of the Centre for the coordination of Emergency Humanitarian Assistance in the North West and South West Regions.
- PINNINGTON Rose Gender, inclusion and humanitarian principles in conflict contexts. Accessed from https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/2023-12/2023-12-13-gender-inclusion-humanitarian-principles-pinnington_0.pdf, 2023.
- SARANTAKOS Sotirious Social Research. 2nd Edition, MacMillan Education Australia, South Melbourne 1998.
- SOKEN-HUBERTY Emmaline, 10 Reasons Why Gender Equality is Important, 2024. Accessed from https://www.humanrightscareers.com/issues/10-reasons-why-gender-equality-is-important/
- UNHCR Handbook (2014). IDP definition. Accessed from https://emergency.unhcr.org/protection/legal-framework/idp-definition
- USAID (2024). Sustainable Development Goal 5 : Gender Equality. Accessed from https://www.usaid.gov/sdgs/sdg5

LA POLITIQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX : Les programmes de démobilisations, désarmements et reconstruction (DDR) en Afrique

Par

MBANG A MBANG Jean Louis
Doctorant en Science Politique-Université de Dschang.

Moniteur, Université de Dschang (Cameroun)

email : mbangjean25@gmail.com

Résumé : *Le présent article analyse les modalités de construction de la politique africaine de développement et de consolidation de la paix à travers la mise en œuvre des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction (DDR) en Afrique. Dans un premier temps, ce travail met en lumière l'inconsistance de la politique de consolidation de la paix en Afrique pour dégager les limites d'ordre matériel dans la perspective de résolution des conflits, qui perturbent le processus de développement en Afrique. Puis dans un second temps, il énonce la dynamique de pression faite par les acteurs des relations internationales dans la mise en œuvre de cette politique de consolidation de la paix qui s'analyse sous le prisme de la dépendance extérieure aux grandes puissances capitalistes. L'analyse recourt ainsi à l'interactionnisme et au constructivisme pour rendre compte de la manière dont est formulée la politique de consolidation de la paix dans la perspective méliorative du développement qui constitue le point commun de la quasi-totalité des pays d'Afrique. Des lors, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir comment est formulée la politique de consolidation de la paix en Afrique ? Ainsi, de cette question de recherche, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la politique de consolidation de la paix en Afrique est limitée d'une part et portée par la communauté internationale d'autre part. Il se dégage donc de cette étude que si l'Afrique veut véritablement se developer, elle doit rationaliser l'aide des grandes puissances tout en travaillant pour atteindre une position d'influence dans les instances de décision mondiale pour mieux asseoir sa politique de consolidation de la paix.*

Mots-clés *:* **Afrique**, **Consolidation, Démobilisation, Désarmements, Reconstruction, paix.**

Abstract : *The present article analyses the different modalities regarding the construction of the african policy with emphasis layed on the development and consolidation of peace through the effectiveness of the demobilization, disarmament and reconstruction programs (DDR) in Africa. Firstly, the above article lays emphasis on the inconsistency regarding the peace consolidation policy in Africa so as to sort out the various limits in particular the material factors attached to conflict resolution which hinderers the development pathway in Africa. Secondly, the main idea enounces the upfolding pressure by the actors of international relations concerning the application of the peace consolidation policy which can be interpreted through the prism of external dependency towards the main powers of the western world. Hence, the analysis applies the use of both theories of interactionism and constructivism inoder to figure out the manner in which the peace consolidation policy is formulated in search for a more performative development goal which constitutes a common objectiv shared by all African states. Henceforth, we endeavor to table out the problematic as follows: how is the peace consolidation policy in Africa formulated? From this main problem, we can deduce the hypothesis which bargains that the peace consolidation policy in Africa is firstly limited and secondly constitutes a common goal shared by the international community. Hence from this study, we can therefore pull out the idea that if Africa really seeks for development, she must rationalize the international aids obtained from the various central powers meanwhile at the meantime working to achieve a more influent status at the various world-wide discussing forum so as to fructify her goal of the peace consolidation policy across the continent.*

Keywords*:* ***Africa, consolidation, demobilization, disarmament, reconstruction, peace***.

INTRODUCTION

La stratégie de consolidation de la paix est l'une des politiques les plus importantes dans la dynamique de conception et de construction du développement dans les pays africains à travers les actions des gouvernements et des organisations internationales à caractère régional et sous régional. En effet, la nécessité de maintenir la paix, est aujourd'hui un engagement non seulement mondial, du fait de la forte implication de la communauté internationale mais aussi régionale parce que les organisations africaines donnent du poids à l'émergence des politiques visant à construire la paix pour le développement. La paix étant une préoccupation majeure pour les Etats modernes, soucieux de mettre fin aux conflits de toute nature et précisément aux conflits armés, cette question trouve donc une justification dans les logiques étatiques de restauration et de consolidation de la paix à travers les centres de démobilisations, désarmements et reconstruction dans la quasi-totalité des Etats en crise en Afrique. De l'Europe, en Asie en passant par l'Amérique, la politique de consolidation de la paix a toujours été mise au centre de toutes les négociations et accords internationaux faits dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies dont le rôle est justement de maintenir la paix dans le monde par tous les moyens de droit. Dans ce sens, les mécanismes de résolution des conflits mettent en lumière un schéma plutôt satisfaisant en présentant ces centres de démobilisation, désarmement et reconstruction qui, convient-il de dire est « le processus par lequel les armes sont enlevées aux combattants, qui quittent leurs organisations militaires respectives pour redevenir des civils »[1].

Robert Muggah pense qu'il s'agit d'un processus introduit à la suite d'un conflit qui vise principalement à assurer la transition des combattants à la vie civile[2]. C'est dire en d'autres termes, qu'il s'agit d'un mécanisme de résolution des différends qui vise à réduire considérablement l'insécurité dans un espace en phase de sortie de crise. L'on peut donc tout d'abord aborder les DDR[3] comme étant un moyen technique de faire sortir des zones de guerre, les combattants qui décident de tourner le dos au conflit en déposant ainsi les armes sans que cela ne puisse avoir un effet néfaste pour leurs vies. Ensuite, il faut lire ce programme comme un moyen de rendre les ex-combattants inactifs dans le cadre de la guerre tout en les préparant à une future insertion sociale. Enfin, c'est un motif qui donne à penser que la guerre prend fin en entamant la reconstruction des zones de guerre ayant subi les affres du conflit.

En Afrique, cette politique a été instituée tant par la communauté internationale que par les Etats en proie aux conflits. Alors que le continent fait face à de nombreuses crises internes, il faut dire que le phénomène a longtemps été négligé dans le continent avant d'être véritablement posé sur la table dans les

[1] LAMB Guy et STAINER Théo, « Le casse-tête de la coordination DDR. Le cas du Soudan du Sud », dans ASPJ-Afrique &francophonie, 3e trimestre 2018, pp. 81-90.
[2] MUGGAH Robert, « no magic bullet : A critical perspective on disarmament, demobilization and reintegration (DDR) and weapons reduction in post-conflit contexts », in the round table, vol. 94, N°379, Avril, 2005, pp. 239-250.
[3] DDR (centre de démobilisation, désarmement et reconstruction).

grandes conférences où l'on débat et décide sur les questions et préoccupations du monde. Cette institutionnalisation de la politique de consolidation de la paix a été faite dans un contexte particulier en ce sens que les conflits prenaient de plus en plus une ampleur considérable dans sa matérialisation en Afrique. Et précisément le phénomène est beaucoup plus observé dans les pays qui semblent riches en ressources naturelles, en matières premières ou ayant une position de choix sur la géopolitique du monde notamment dans la zone du golfe de Guinée qui charrie les appétits des grandes puissances. Étant entendu qu'aucun conflit sur un espace territorial n'est anodin, autrement dit, on peut toujours justifier les soupçons fondés sur les logiques du jeu des puissances dans la volonté de sauvegarder leurs intérêts. Car, en tout état de cause, dans les relations internationales comme en politique étrangère, « les Etats n'ont pas d'amis véritables, seuls leurs intérêts priment »[4] sur le jeu d'alliance des différents acteurs en présence. Comme l'indiquent de nombreux rapports sur les conflits en Afrique, c'est peut-être le lieu de dire que les grandes puissances comme la France, les Etats Unis, l'Allemagne et la Belgique, ont été soupçonnées d'avoir une responsabilité dans la quasi-totalité des conflits armés en Afrique du fait de leur implication dans le phénomène de colonisation qui aujourd'hui s'affirme par le néocolonialisme[5]. De plus, une forte capacité économique et une présence considérable en matière première seraient à l'origine de la multiplicité des conflits armés en Afrique notamment dans la zone du bassin du lac Tchad[6]. Que ce soit au Soudan, en Libye, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria, ces puissances ont une responsabilité car tantôt elles ont une proximité présumée avec les financements des conflits et guerres tantôt elles participent aux processus de pacification des zones africaines en proie à la guerre[7]. La formulation de la politique de consolidation de la paix en Afrique repose donc à la fois sur une base internationale et nationale du fait de la nécessité de la paix dans le monde et aussi des enjeux considérables que revêt une telle contribution à la paix. Cet engagement de la communauté internationale à la formulation des décisions pour la paix se fait sous la bannière de la coopération en vue du développement, étant entendu qu'il ne peut y avoir développement sans consolidation de la paix et de la sécurité. Aujourd'hui, mieux qu'hier la coopération de l'Afrique a largement accru tout en mutant. Même si les considérations restent axées sur des logiques de domination et d'affirmation de puissance stratégique du Nord sur le Sud. C'est ce qui justifie d'ailleurs les sommets des grandes puissances avec l'Afrique notamment les sommets France-Afrique, Russie-Afrique, Etats-Unis-Afrique, qui viennent démontrer tout l'intérêt de ces puissances à renouveler à la fois les accords de coopération et de développement avec l'Afrique tout en modifiant les

[4] Aron Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *dans Revue Française de Science Politique* ? 1967, n°5, p. 83.

[55] Gazibo Mamoudou, « l'instabilité en Afrique et ses déterminants », Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2020, p. 120.

[6] Ngbanda Nzambo Honoré, crimes organises en Afrique centrale : révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux, Paris, Duboiris, 2004, pp. 230-232.

[7] Médard Jean-François, « France-Afrique : une Affaire de famille », dans Della porta et Meny Yves (Dir), Démocratie et corruption en Europe, Paris, la Découverte, 1995, p. 49.

modes de domination. Si l'Afrique est le continent qui regorge toutes les richesses naturelles, les hégémons du monde ont tout à gagner dans le jeu du contrôle de ces espaces territoriaux pour avoir le contrôle sur les richesses naturelles qui fonde leurs hégémonies. Dans un tel contexte, la consolidation de la paix s'avère clairement difficile malgré les politiques et stratégies menées dans le sens de maintenir et de consolider la paix dans le continent noir. Historiquement, depuis la période antique jusqu'à l'époque contemporaine, la paix a toujours été au centre des préoccupations des diverses sociétés humaines. A travers une analyse liée au temps et à l'espace, il est objectif de penser qu'au-delà des efforts de mondialisation du processus de construction de la paix, il existe toujours une logique de propension à la territorialisation de ces processus[8].

S'agissant de la paix, il faut noter qu'elle s'appréhende comme un comportement social. Pour parler comme TOUOYEM Pascal, la paix est une règle, une réalité sociale qui se construit de façon permanente par les différents acteurs sociaux sur qui reposent les individualités de cette construction[9]. La logique de construction de la paix est envisagée de façon duale en ce sens qu'on la perçoit d'abord comme une pensée et comme une pratique ; c'est pourquoi il existe une disparité à la fois dans les pensées et dans les pratiques permettant de construire la paix en conformité avec les concepts et la pacification sociale. De même, il faut dire en tout état de cause avec Lawson Boevi que « la paix est à la fois pensée comme une formulation cognitive et une démarche concrète dans les agissements, elle est perçue comme une réalité dans la conscience sociale »[10]. Autrement dit, la paix est d'abord une assimilation individuelle avant de s'appréhender collectivement dans les actions communes, c'est d'ailleurs ce qui justifie cette structuration duale de la conception de la paix individuelle. C'est dans cette perspective que les travaux de sociologie de la paix élaborés par Galtung Johan permettent de faire une distinction systématique entre les conceptions théoriques et les actions pratiques de construction de la paix[11]. C'est dans ce contexte que cet auteur a pu ressortir les concepts de « *peace thinking* » et « *peace action* »[12]. En tout état de cause, il faut établir la différence entre les pensées de construction de la paix qui s'opèrent dans l'adéquation entre les concepts et la pacification sociale en elle-même. La paix étant donc étroitement liée avec la question de développement, problématique pertinente pour l'Afrique qui visiblement se trouve être le continent des grandes richesses naturelles mais

[8] WANGBA Joseph, « La dynamique de construction de la paix au Cameroun : conception théorique et approches pratiques, Le grenier des savoirs, volume 2, 2022, p. 3.

[9] TOUEYEM Pascal, Genre et gestion des conflits : esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix, Etude (broché), Edition Universitaires Européennes, 2019, p. 45.

[10] Lawson Boevi, Les identités partagées comme facteur de paix et de stabilité : le cas du bénin, Thèse de Doctorat en Science Politique de l'Université de Bordeaux 4, juillet 2013, p. 102.

[11] GALTUNG Johan, « *Theory of peace* : *A synthetic approch to peace thinking* », 1967, P-17-20.

[12] Distinction systématique fait par Galtung Johan entre les conceptions théoriques et les actions pratiques de construction de la paix. C'est dans ce contexte que cet auteur a pu ressortir les concepts de « peace thinking » résultant d'une philosophie mettant en avant des valeurs sociales partagées et « peace action» mettant en lumière les actions pratiques visant la construction de la paix.

dont la pauvreté et le sous-développement constituent le carrefour mitigé de la réflexion et des interrogations de bon nombre de chercheurs africains[13]. C'est donc pourquoi la politique de consolidation de la paix en Afrique est formulée sous le prisme des programmes de DDR qui permettent de parvenir à une paix durable, condition pour le développement qui ne peut s'envisager que si les combattants déposent les armes. Si l'Afrique veut véritablement amorcer son développement, il est nécessaire de construire une puissance capable d'imposer un nouveau paradigme au monde.

Le Cameroun qui a également un long passif concernant les conflits armés, notamment la guerre de libération des peuples contre la France connue sous l'appellation du maquis, la guerre de Bakassi contre le Nigeria, la guerre contre le Boko-Haram, la guerre contre la sécession dans les régions anglophones etc. Ainsi, avec la guerre contre la secte islamique Boko-Haram et la sécession anglophone, l'Etat du Cameroun fait l'expérience des centres spécialisés de prise en charge psychologique et sociale afin de permettre la réinsertion sociale des ex combattants et la reconstruction des zones détruites. En réalité, les centres de démobilisations, désarmements et reconstructions trouvent leurs justifications par le biais du Décret n°2018/719 du 30 novembre 2018 du président de la république portant création d'un comité national de désarmement, démobilisation et réintégration[14] qui a donné des résultats acceptables dans la pacification définitive des zones de conflits. L'encadrement et la réinsertion sociale des ex-combattants qui sont pour la plupart des jeunes permettent de dire que les programmes DDR sont des pistes de solutions pour résoudre les problèmes de conflits. Que ce soit à Maroua dans l'Extrême-Nord, à Bamenda et Buea, les centres de démobilisations, désarmements et reconstructions ont été créés pour mettre définitivement un terme aux conflits armés au Cameroun. Cette politique s'inscrit dans la logique de la volonté des pouvoirs publics nationaux et des partenaires internationaux à consolider la paix et à régler efficacement les conflits armés.

Le concept de consolidation de la paix a été prononcé par le secrétaire général de l'organisation des Nations Unies (ONU), Boutros Boutros-Ghali dans l'agenda pour la paix en 1992, et considéré comme un supplément à la diplomatie préventive, au rétablissement et au maintien de la paix. En clair, il affirme donc ainsi la pertinence de l'action menée en vue de définir les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités[15], la mise en lumière de ce concept crée ainsi des perspectives nouvelles et ouvre éventuellement des pistes sur lesquelles s'inscrivent les acteurs de la scène internationale qui agissent de façon concertée à l'effet de maintenir la paix dans les zones où naissent et ou perdurent les conflits. La consolidation de la paix s'appréhende comme étant une politique stratégique au sens d'une politique publique formulée et mis en œuvre

[13] BOTOYIYE Geoffroy, BAMONY Pierre, "Pourquoi l'Afrique si riche est pourtant si pauvre ?, lectures en ligne, les comptes rendus, mis en ligne le 18 octobre 2010, consulté le 15 aout 2023.
[14] Décret n°2018/719 du 30 novembre 2018 du président de la république portant création d'un comité national de désarmement, démobilisation et reintegration.
[15] Boutros Boutros-Ghali, secrétaire générale de l'organisation des Nation Unies, rapport de l'assemblée générale du conseil de sécurité, 1992, p. 6.

tant par les gouvernements africains que par la communauté internationale qui travaillent au quotidien à signer des accords et à faire voter des résolutions pour permettre une réalisation parfaite de la mise en œuvre de la consolidation de la paix. Nous pouvons dire avec Pierre Muller que le référentiel d'une politique permet d'« opérer un décodage du réel grâce à l'intervention d'opérateurs intellectuels qui permet de diminuer l'opacité du monde en définissant de nouveaux points d'appuis pour agir ; et d'opérer un recodage du réel à travers la définition de modes opératoires susceptibles de définir un programme d'action politique »[16] étant entendu que pour mettre en œuvre une politique publique, cela nécessite des ressources disponibles et des solutions concevables doivent tenir compte de la conjoncture de l'espace géographique de la mise en œuvre. En clair, une politique est donc une stratégie, un plan ou un programme formulé et mis en œuvre par des acteurs à l'effet d'atteindre un objectif politique, tout en satisfaisant les populations et dans le cadre des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction en Afrique, il faut dire que c'est une politique qui facilite grandement la résolution symbolique et tactique des conflits.

Si l'on fait une synthèse de tous les travaux de recherche qui tournent autour de la consolidation de la paix dans le monde et en Afrique, il ressortira clairement que la plupart de ces travaux de recherche montre que la faiblesse du continent noir constitue un problème majeur à la consolidation de la paix. Ainsi, nous pouvons mettre en lumière les travaux de Wangba Joseph qui contextualise la dynamique de construction de la paix au Cameroun en démontrant qu'elle est une valeur commune recherchée par l'humanité qui se matérialise par une forte territorialité où l'Etat se présente comme le cadre idéal de cette expression. C'est dans la même optique que Nzaou Paul présente les méthodes congolaises de résolution des conflits par la négociation et la pratique des symboles[17]. Tout ceci nous donne l'occasion de remettre au goût du jour la question de la pertinence des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction des ex-combattants dans les pays concernés par les conflits armés à l'effet de construire la paix dans la perspective du développement. Et donc, l'analyse de la consolidation de la paix dans la dynamique de construction des politiques qui structurent la réponse des acteurs étatiques prise au niveau national et international. En tout état de cause, les auteurs ont effectué un balayage assez pertinent du champ qui permet de mieux comprendre le sujet de la construction d'une consolidation de la paix et les modalités qu'elles mettent en exergue dans le cadre des programmes de DDR en Afrique. Ainsi, la synthèse de l'état de l'Art sur la question ne prend pas en compte les différents acteurs contribuant à limiter les programmes de mise en œuvre des mécanismes de consolidation de la paix comme les DDR ainsi que les logiques de financement de ces politiques stratégiques de résolutions des conflits.

---

[16] Hermet Guy, Badie Bertrand, *Dictionnaire de la Science Politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 266.

[17] Nzaou Elton Paul, Le Maintien de la paix en Afrique : l'expérience congolaise de la résolution de conflits, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 58.

Ainsi, pour combler cette lacune, le présent article s'intéresse principalement aux limites des programmes de démobilisations, désarmements et reconstructions dans la mise en œuvre de la politique de développement et de consolidation de la paix en Afrique. Il est donc plus que légitime de questionner la résurgence des conflits armés dans plusieurs pays africains malgré la création de multiples centres de DDR. Dès lors, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir comment est formulée la politique de consolidation de la paix en Afrique en lien avec les programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction ? Cette analyse est centrée sur un cadre théorique qui met en lumière le constructivisme et l'interdépendance du centre vers la périphérie c'est-à-dire des pays du Nord vers les pays du Sud, interdépendance qui structure en réalité toutes les interactions dans la construction de la consolidation de la paix en Afrique. Avec l'implication des acteurs nationaux et internationaux dans les programmes de DDR, la paix devrait pourtant être envisagée de façon durable, facteur nécessaire à la construction du développement en Afrique. Prenant en considération l'historicité des conflits armés en Afrique et ces logiques de dépendance, il est question de construire une nouvelle dynamique de la paix par la résolution et la prévention des conflits à travers la vulgarisation et la capacitation des centres de démobilisation, désarmements et reconstructions. En ce sens, l'on comprend que les acteurs devraient plus mettre l'accent sur la communication des fonctions et modalités d'intégration desdits programmes, l'importance des centres en période de conflits. Au-delà, pour rendre plus concrets les programmes de DDR, il faudrait que les acteurs de ces politiques travaillent à augmenter la capacité de ces centres à l'effet de pouvoir répondre efficacement aux besoins de réintégrations, de désarmements des anciens combattants pour une pacification rapide des zones en conflits. Ce dont il est question ici, c'est justement de neutraliser tous les problèmes qui rendent faible, la consistance de la formulation de la politique africaine de consolidation de la paix et mettre en application la logique du décentrement qui fait que l'analyse de la paix soit orientée du haut vers le bas. Or, l'Afrique doit s'imposer sur l'arène mondiale afin de donner un sens endogène à la politique visant la résolution des conflits tout en construisant sa dynamique de développement qui ne peut se faire que par la paix et la sécurité.

Les données empiriques qui ont globalement été mobilisées dans notre étude tirent leurs sources tout d'abord d'un contexte africain globalement en proie aux conflits armés, mais aussi des informations et mécanismes organisant les centres de DDR dans certains pays africains. Le cas du Cameroun est un espace propice à la démonstration des rôles et des effets des centres de DDR. Et donc des entretiens informels ont été conduits avec les acteurs de la chaîne de la politique africaine de consolidation de la paix et du développement notamment les pouvoirs publics chargés de la gestion des centres de DDR, les militaires des forces de maintien de la paix des Nations Unies (casque bleu), les chefs traditionnels et les religieux. L'analyse de ces données permettent de comprendre la pertinence de la nécessitée de consolider la paix, condition sine-qua-non au développement de l'Afrique, chose qui nous autorise donc à tester l'hypothèse selon laquelle nonobstant la résurgence des conflits armés en Afrique, le programme de DDR est

un mécanisme national et international de reconstruction de la paix dans les zones en conflits. Ainsi, pour mieux rendre compte de la pertinence de cette question, notre travail sera d'abord axé sur la démonstration du faible contenu de la politique africaine des DDR dans la consolidation de la paix avant de voir le rôle des acteurs dans cette construction.

I- L'INCONSISTANCE DE LA POLITIQUE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE : la perturbation du processus de développement

Si L'Afrique est considérée comme le continent le plus riche du monde, c'est bien à cause de ses nombreuses matières premières et ressources naturelles qui attirent les convoitises des hégémons du système monde. En effet, l'Afrique souffre de sa faiblesse et de sa précarité, chose qui ne permet pas qu'elle sorte de l'ornière. Ces deux dernières décennies ont été prioritairement tournées vers le continent noir du fait de la résurgence des conflits armés dans plusieurs pays de ces zones du globe. Bien entendu, il faut admettre que si le continent est de plus en plus essaimé de conflits et de guerres tant internes que ceux mettant en scène les acteurs secondaires des relations internationales notamment les terroristes, les djihadistes, les bandes armées rebelles et sécessionnistes, c'est bien parce que cela répond de la mécanique mise en œuvre par les ennemis de la paix, entrepreneurs du « chaos »[18] pour poursuivre la déstabilisation de l'Afrique à l'effet de mieux contrôler ses ressources. Ce qu'on appelle aujourd'hui néocolonialisme est bien l'idée que les chercheurs se font de la nouvelle relation mise en exergue entre l'Afrique et les grandes puissances. C'est donc en réalité, la continuité de la colonisation sous un autre visage.

Il faut clairement attirer l'attention sur l'inquiétude et vaste conjuration qui sous des formes diverses, tantôt brutales, tantôt insidieuses, tend à replacer l'Afrique sous le joug de l'occident[19]. De ce point de vue, le mouvement néocolonialiste que l'on voit se dessiner actuellement et qui aspire très certainement à la perfidie, à la confiscation plus souple, moins agressive, de la domination, de la reconquête pure et simple ou au maintien des avantages de l'ancien colonisateur, est loin d'être homogène. Tout ceci, dans le seul but de toujours maintenir l'Afrique dans le sous-développement, pauvre et dépendant, alors que la colonisation a rendu officiellement son tablier depuis de longue date. En réalité, l'Afrique est liée par des logiques de pesanteur de l'aide et de la coopération, elle est davantage liée parce qu'elle n'est pas maître de ses choix politiques, économiques et culturels, la plupart des pays africains est toujours lié à l'ex-puissance colonisatrice qui entend toujours préserver son empire afin d'assurer son prestige au plan international[20]. Elle se cantonne sous l'effigie de l'aide que les Etats forts apportent aux Etats faibles mais en réalité on n'aide pas

[18] Journal Jeune Afrique, septembre 2017, Expression utilisée par un ensemble de chercheurs africains pour mettre à nue le complot de déstabilisation de l'Afrique par une logique de crise, précisément les conflits armés.

[19] https://www.com/KWAME Nkrumah le néo-colonialisme in Présence africaine, consulté en ligne le 10 juillet 2023.

[20] KOUA Maxime Tehoua, *Le néocolonialisme, fondement du sous-développement de l'Afrique*, Utvigare, éditions universitaires européennes, 2015, p. 77.

un ami à se développer si l'aide qu'on lui apporte ne l'aide pas à sortir de la dépendance. C'est d'ailleurs dans ce sens que Dambissa Moyo a affirmé en ces termes « l'aide n'est ni bonne ni mauvaise, elle est ce que les donateurs et les receveurs en font »[21] comme pour dire que si l'intention de l'aide est négative, elle ne pourra nullement être d'une utilité.

Cette inconsistance de la politique de la consolidation de la paix en Afrique et donc des programmes de centres de DDR trouve sa justification dans la multiplication des conflits sur le continent. De plus en plus, les Etats sont attaqués de part et d'autre par le terrorisme et autres bandes armées protestataires des régimes en place. Cet état de fait montre clairement la faiblesse ou mieux encore les limites des programmes de DDR à véritablement restaurer la paix quand on sait que leur rôle majeur est de démobiliser et de désarmer les combattants tout en les réinsérant dans la société. Dans la plupart des pays en conflits en Afrique, la résolution des conflits par les négociations ou tout autre moyen a été un succès remarquable ce qui a également donné la possibilité au DDR de démobiliser un grand nombre d'ex- combattants. C'est le cas par exemple de la Côte d'Ivoire où la mission des Nations Unies a dénombré jusqu'à 100 000 combattants à démobiliser après le conflit postélectoral, au Sud Soudan les autorités ont lancé un programme de désarmement dans le but de réduire de 150 000 personnes les effectifs des forces et milices locales en vue d'enrayer la progression de la violence intercommunautaire, en Ouganda l'on a enregistré 20 000 ex-combattants ayant pris part au processus de DDR[22].

En revanche, il faut également admettre que dans bon nombre de pays le programme n'a pas toujours connu un succès retentissant en raison de la poursuite violente des conflits. C'est le cas par exemple en République Démocratique du Congo où les tensions se font toujours ressentir , c'est aussi le cas dans les régions anglophones du Cameroun bien qu'il faille rappeler que le programme a été efficacement mis en œuvre dans la régions de l'Extrême Nord du même pays dans le cadre de la guerre contre le Boko-Haram. C'est encore le cas de la République Centrafricaine où les conflits persistent dans la grande majorité des régions du pays et la présence des forces militaires étrangères est perceptible sur le terrain. C'est le cas du Mali qui vit de façon constante les effets de nuisance du terrorisme et le phénomène de coup d'Etat militaire. Ce dont nous parlons, est en réalité une affirmation de la possibilité d'échec des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction en Afrique au regard de la constante résurgence des conflits dans les zones ayant précédemment fait face aux conflits armés et dont le but du DDR était de pacifier ces zones. Qu'est-ce qui peut donc expliquer cette résurgence des conflits[23].

---

[21] DAMBISSA Moyo, *L'aide fatale : les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, JC Lattès, 2009, p. 66.

[22] NZEKANI ZENA Prosper, « Leçons et limites du DDR en Afrique », Centre d'études stratégiques de l'Afrique, N°24, janvier 2013, p. 2.

[23] PASCO Xavier, « Le désordre international comme cadre d'action politique », Centre de recherches et d'études sur les stratégies et les technologies, école polytechnique, lecture en ligne université de Picardie jules verne, p. 11.

A- Le rôle mitigé des DDR dans la résolution des conflits armés en Afrique

Depuis plusieurs décennies, le continent africain fait face à de nombreux conflits armés qui contribuent à freiner son processus de libération et de développement du continent noir. En réalité, si l'on considère les logiques de concentration de la politique mondiale en matière de paix et de sécurité, il va s'avérer fort opportun de prendre en compte d'un côté l'hyper présence des grandes puissances du monde capitaliste dans la formulation et l'orientation des politiques de développement et de consolidation de la paix en Afrique et de l'autre côté la grande inertie de l'Afrique, faisant sa grande muette face à la configuration du monde sans cesse en mutation et en permanente renégociation. En effet, le rôle des programmes de démobilisation, de désarmement et réinsertion en Afrique se cantonne essentiellement à mettre tout en œuvre pour prendre en charge les ex-combattants, procède à leurs désarmements et à leurs réinsertions au sein du système social, processus difficile du fait de la longue déconnexion avec la véritable vie sociale. Il est donc clair que si la politique de mise en œuvre des programmes de DDR est mal formulée, elle ne va pas aider à rétablir une paix durable compte tenu du fait que cela pourrait permettre la reprise des conflits. En revanche, il faut dire que la réintégration constitue un processus beaucoup plus long et complexe, elle implique en effet la mise en contexte de formation, la resocialisation des ex-combattants, faciliter leurs réinstallation dans les milieux sociaux. C'est sans doute ce qui justifie la reprise constante des conflits dans divers pays du continent africain où certains Etats font face à plusieurs conflits de façon successive. Tantôt de nouveaux conflits armés, tantôt des reprises de conflits ou encore des phénomènes de contagion ou des attaques terroristes par la pénétration armée des frontières des Etats voisins. Comme ça a été le cas avec la guerre du Boko-Haram partie du Nigeria, a fait son incursion au Cameroun.

En plus, quand on dit que les programmes de DDR sont mitigés c'est pour faire référence au fait que d'une part il semble présenter des résultats positifs et d'autres part les résultats qu'ils mettent en lumière s'avèrent inefficaces pour mettre véritablement fin aux conflits. Car du simple fait que ces programmes demeurent opérationnels pendant de longues années est un élément concret qui démontre que ce sont des politiques à long terme nécessitant donc des moyens financiers considérables. De même, cette logique nous permet de questionner la finalité des centres de DDR en cherchant à comprendre quels sont les effets réels de ces programmes dans la consolidation de la paix en Afrique étant entendu que malgré leur mise en œuvre l'on observe la recrudescence des conflits armés. Comment ces programmes envisagent la vie des anciens combattants après leur passage dans ces centres de démobilisation, désarmements et reconstruction, au regard de la consistance et de la symbolique des revendications de base qui motivent souvent leur engagement dans les groupes armés contestataires des Etats. De cette façon, de par l'identification de cette préoccupation, les Etats et les organisations internationales agissant pour la mise en œuvre de ces politiques devraient mieux organiser leur développement et traitement pour la construction durable de la paix en Afrique. En réalité, une telle idée donne lieu de penser qu'il

faut faire une spécification technique de la formulation et de la mise en œuvre de la politique africaine de développement pour la paix à travers les DDR. Il faut également admettre que les opérations de consolidation de la paix sont difficiles et complexes mais l'on pourrait dire que les politiques fonctionnent comme des dynamiques de réparations matérielles en ce sens qu'elles viennent apporter une solution à un problème précis. Si le programme veut être efficace, il faut peut-être envisager sa formulation et son traitement dans la logique de la conquête des ex-combattants pour mieux les démobiliser, désarmer et reconstruire toutes ces personnes organisées dans les groupes terroristes et djihadistes. Tout d'abord, concernant le premier point il faut aborder les programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction comme étant des modalités stratégiques de reprise du cours normal de la vie après de longs moments de conflits armés, de destruction des biens, des tueries et pertes considérables en vies humaines. Lorsque le programme fait l'objet d'une réflexion pertinente, d'un traitement sérieux, il réussit assurément et donne lieu de constater un retour considérable à la paix qui se manifeste par le dépôt des armes, l'organisation de dialogue pour la paix et le développement. La pertinence des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction facilite la réintégration et la réinsertion des anciens combattants tout en leur donnant un cadre approprié pour renouer avec les valeurs et pratiques de la république. Cependant, la politique met en œuvre des centres qui accueillent des jeunes citoyens qui acceptent d'être pris en charge et de bénéficier d'un accompagnement tant sanitaire que psychologique avec des formations socioprofessionnelles. En clair, Il convient de dire que les programmes en question contribuent effectivement à donner un sens concret à la politique de consolidation de la paix et partant d'une dynamique de reconstruction de la paix dans la perspective du développement qui se trouve être le point commun de la quasi-totalité des pays du continent. Par la suite, il faut clairement indiquer que la consolidation de la paix n'est pas et ne sera jamais un long fleuve tranquille en Afrique. Car, c'est une construction sociale permanente qui nécessite la prise en compte des acteurs de tout genre qui entrent dans l'analyse de cette politique, des modalités sociales et anthropologiques, ainsi que les préoccupations véritables des ex-combattants principalement concernés dans ce programme. De cette façon, lorsque la politique de consolidation est mal formulée et mal orientée, cela débouchera inévitablement à un échec de la mise en œuvre opérationnelle des centres de DDR.

B- L'inadéquation du programme de DDR avec les attentes des ex-combattants

Dans plusieurs Etats africains en proie aux conflits armés, bon nombre d'ex-combattants ont systématiquement refusé d'intégrer les programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction, du simple fait de la rupture de confiance avec les acteurs impliqués dans la chaîne de gestion et de mise en œuvre des centres de DDR. En effet, lorsque les préoccupations majeures des ex-combattants ne sont pas considérées, il devient clair que ces derniers seront moins enclins à adhérer au programme. Si l'on considère qu'après la démobilisation, désarmement et reconstruction, c'est la réintégration ou même la réinsertion qui

semblent très souvent poser problème. Car, comme nous l'avons dit précédemment, elle est tout d'abord longue, elle nécessite la mobilisation des moyens financiers importants et des ressources multiples. Par exemple pour une meilleure réinsertion sociale, il faut envisager la création d'emplois, la mise en route des projets jeunes, surtout que ce sont ces actions favorables qui devraient encourager les téméraires à déposer eux aussi les armes. C'est d'ailleurs ce qui ressort des enquêtes menées près des ex-combattants de Sierra Leone qui ont indiqué que les programmes de DDR devaient « mieux comprendre les motivations des participants, formés par leurs expériences de guerre, leurs relations sociales, leurs origines, leurs richesses et leurs aptitudes, pour définitivement briser les liens qu'ils entretenaient avec des groupes armés et les réinsérer au sein des communautés civiles »[24]. C'est aussi le lieu d'indiquer que cette réticence des ex-combattants à intégrer les centres de DDR a été observée au Cameroun précisément dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les entretiens que nous avons eus avec les populations font état de ce que les combattants sécessionnistes ne font pas confiance au gouvernement qui est à l'origine de leur malheur et même du conflit dont ils sont acteurs factuels[25]. Par ailleurs, il y a cette faible considération dans la formulation des politiques et objectifs de ces programmes qui détermine la plupart du temps leur inconsistance. En effet, la viabilité d'une campagne de DDR dépend souvent des conditions préexistantes, indépendantes des participants ou de la mise en place de la campagne. C'est le cas de la fin d'un conflit qui a inéluctablement des implications importantes pour le désarmement qui s'ensuit. En Afrique, ceci se justifie par le fait que les conflits s'achèvent de plus en plus par des règlements négociés, et les accords de paix qui en résultent comprennent en général des dispositions en matière de programmes de DDR. Cependant, il faut admettre que certains accords sont plus détaillés que d'autres, c'est ainsi qu'à la suite du conflit en RDC, l'accord global et inclusif sur la transition ne comprenait que peu de renseignements précis sur les objectifs et les processus du programme, il ne mentionnait le désarmement qu'en deux points dont les détails relevaient du conseil supérieur de la défense, un conseil qui faut-il le rappeler ne s'est jamais réuni. Et donc les signataires s'engageaient essentiellement au programme de DDR sans avoir convenu de ce que cela impliquait[26]. Lorsque les ex-combattants n'adhèrent pas au programme, cela peut éventuellement être un moyen d'aggravation et de rebondissement du conflit, ce qui constitue une limite majeure à la politique de consolidation de la paix en Afrique.

Il existe également des logiques de déstabilisation interne de la politique de consolidation de la paix sur le continent. Cela est perceptible par les actions de coups d'Etat milliaires à répétition dans bon nombre de pays africains mettant

[24] RUGUMAMU Séverine et GBLA Osman, « studies in reconstruction and capacity building in post-conflict countries in Africa : somme lessons from Sierra Leone », The african capacity building foundation, mai 2004, p.14.

[25] Entretien le 26 janvier 2022 avec un jeune déplacé interne de la région du Nord-Ouest vivant à Yaoundé.

[26] NZEKANI ZENA Prosper, « Leçons et limites du DDR en Afrique, centre d'études stratégiques de l'Afrique », Bulletin de la sécurité africaine, N°24, janvier 2013, p.7.

ainsi en péril la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières de ces Etats. Ces opérations de prise de pouvoir par la force est un moyen mis en place par des hommes d'armes pour imposer un nouveau mode inconstitutionnel de dévolution du pouvoir qui crée malheureusement la rupture avec les normes en vigueur, contribuant ainsi à fragiliser la consolidation de la paix[27]. Ces arguments vont également dans la logique du gain qu'ils tirent dans les conflits qu'on pourrait qualifier d'économie de guerre. Ils mettent en place des stratégies pour encourager la continuité de la guerre car leur intérêt est justement de voir les conflits perdurer utilisant leurs contacts au sein des milices pour accentuer le refus de déposer les armes par les milices. Et donc de refouler les programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction ayant court dans ces zones de conflit. Dans cette perspective, les programmes de DDR dépendent très souvent d'un certain nombre d'éléments objectifs pour sa parfaite intégration en milieu hostile, à l'effet de restaurer la paix où la guerre prend véritablement le dessus. Toutefois, ces programmes ne constituent nullement une panacée à l'instabilité et aux conflits en Afrique car les facteurs de conflit tel que les déséquilibres de pouvoirs politiques et économiques, les coups d'Etat et autres tendances communautaires qui alimentent les griefs pendant les conflits et les trafics illégaux qui motivent l'autodéfense des communautés. En tout état de cause, les conflits peuvent perdurer, s'intensifier sous l'effet des facteurs complètement indépendants des programmes de DDR, et donc en l'absence d'une stratégie de développement viable favorisant la reprise économique post-conflit. Même les programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction les mieux organisés éprouveront de grandes difficultés pour réintégrer les ex-combattants dans la vie civile productive car tout dépend du contexte, de la manière dont les politiques sont orientées et formulées, de comment on les formalise et les met en œuvre. De façon plus claire, nous pouvons dire que les programmes de DDR, bien que nécessaires ne peuvent garantir tous seuls la consolidation de la paix en Afrique car ces programmes obéissent à plusieurs facteurs qui justifient ces limites opérationnelles.

II- LA DYNAMIQUE DE PRESSION DES ACTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE : entre dépendance et frein au développement

L'alternance entre les phénomènes de la paix et de la guerre est très souvent perçue comme un mécanisme de structuration des interactions entre forces vives à l'intérieur d'un espace territorial mais aussi entre Etats sur la scène internationale. Ainsi, la dynamique de mise en œuvre de la politique africaine de développement et de consolidation de la paix se matérialise à la fois au plan national et international. D'abord par des logiques de pression des acteurs internationaux notamment les instances de gouvernance mondiale (l'ONU, l'OMS, la Banque Mondiale etc.), les organisations internationales, les

[27] YAKEMTCHOUK Romain, « Coups d'Etat militaires en Afrique dans leurs incidences internationales », Studia diplomatica, vol.38, n°1, 1985, pp. 43-45.

organisations non gouvernementales et les grandes puissances qui contribuent à influencer la mise en œuvre des politiques favorables à la consolidation de la paix. Ensuite, au plan interne, c'est-à-dire à l'intérieur des Etats où se déploie ces conflits en Afrique, cette logique se met en exergue par les pressions sociales émanant des acteurs de la société civile, des communautés, les groupes de pression comme les partis politiques qui se mobilisent pour attirer l'attention des gouvernants dans la formulation des politiques visant la paix durable. Ces acteurs sociaux jouent donc un rôle prépondérant dans la conception et le développement des solutions pour aboutir à une parfaite mise en œuvre des décisions étatiques et infra étatiques qui permettent de consolider la paix. En effet, par pression sociale, il faut entrevoir la « mobilisation de l'opinion publique, des médias faisant front avec un gouvernement ou une institution, pour le (la) contraindre à mettre en œuvre des politiques, changer celle qui ne cadre pas avec la réalité sociale. C'est aussi un moyen stratégique pour faire reconnaitre des droits, d'imposer la volonté du peuple à la minorité gouvernementale qui dirige en vue de résoudre un problème d'ordre social existant[28]. C'est d'ailleurs dans ce sens que bon nombre d'acteurs sont intervenus dans la logique de pression pour non seulement faire émerger cette politique démobilisation, désarmement et reconstruction en Afrique et précisément dans les pays en proie aux conflits armés. C'est dans ce sens que ces programmes sont mis en œuvre dans des zones de conflits au Cameroun notamment dans les régions de l'Extrême Nord et dans les régions anglophones. Dans cette logique, la compréhension de cette partie est orientée vers le rôle et l'impact des acteurs dans les opérations de consolidation de la paix en Afrique étant entendu que si les programmes de DDR répondent favorablement à la dynamique de paix, c'est dire que c'est une politique qu'il faut davantage implémenter. Ce programme est mis en œuvre au Cameroun depuis 2018 à la faveur du décret présidentiel portant création du comité national de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR) des ex-combattants pour mettre fin aux conflits armés contre Boko-Haram et la sécession anglophone. De même, ce rôle des acteurs des politiques se poursuit jusqu'à la reconstruction des zones sinistrées lors de la matérialisation des affrontements démontrant que l'activité de consolidation de la paix est une construction permanente[29]. En réalité, ce décret vient ainsi répondre aux besoins de sécurité formulés par les populations locales victimes du conflit armé qui oppose les forces sécuritaires aux groupes rebelles dissidents dans les régions anglophones du pays.

A- Les acteurs internationaux dans la dynamique de pression de la mise en œuvre des politiques de consolidation de la paix en Afrique

Si la communauté internationale existe, c'est bien en raison de l'extrême nécessité de mettre en place un système de contrôle et de surveillance mondiale. Ce système ayant bien entendu un rôle majeur dans la formulation et la mise en

[28] LAKEHAL Mokhtar, *Dictionnaire de science politique. Les 1500 termes politique et diplomatiques pour rédiger ; comprendre et répondre au discours politique*, 4eme Edition revue et mise à jour, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 314.

[29] Décret n°2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du comité national de démobilisation, désarmement et réintégration.

route des politiques globales dans plusieurs domaines. Ainsi, en ce qui concerne le domaine de la sécurité, et précisément de l'apport extérieur à la résolution des conflits en Afrique, les pressions ont été portées par les partenaires bilatéraux, multilatéraux ainsi que les partenaires non-étatiques. Dans ce sens, l'organisation des Nations Unies, de concert avec le conseil de sécurité et tous les autres organes spécialisés de l'institution travaillent à maintenir la paix dans le monde. Ce qui a considérablement facilité le retour au calme dans plusieurs pays, un apport non seulement dans les pressions pour la paix mais aussi dans l'accompagnement post-conflits. C'est d'ailleurs ce rôle qui a été assigné à l'ONU depuis 1945, le maintien de la paix dans le monde par tous les moyens légaux[30]. Depuis lors, même si les actions de l'organisation donnent l'impression d'être appliquées sous l'effet d'une politique de deux poids deux mesures, il faut admettre que cette organisation ne ménage aucun effort pour faciliter le dialogue en temps de guerre, pour restaurer et consolider la paix, financer les activités et programmes de reconstruction et de réinsertion des ex-combattants. Il faut également dire que de nombreuses actions des acteurs internationaux contribuent à faciliter l'amélioration de l'action gouvernementale en matière de résolution des conflits armés dans certains pays africains. C'est par exemple le cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Congo et de la République Centrafricaine qui ont bénéficié d'un appui significatif dans la lutte contre les conflits mais aussi dans les pressions pour la formulation de la politique de consolidation de la paix en Afrique[31].

En réalité, l'apport des grandes puissances dans la lutte contre les conflits armés en Afrique est perçu comme un effet de solidarité internationale où les pays amis se soutiennent mutuellement. Cette solidarité facilite la création d'une aide internationale où les Etats éprouvent de la compassion pour leurs partenaires, s'entraide tout en mettant en avant leurs intérêts. Ainsi, à travers les discours, les missions diplomatiques, les courriers et autres mécanismes qui ont été déployés par les grandes puissances partenaires de l'Afrique pour apporter un appui à la pacification des territoires du continent noir en proie à des violences armées répétées. C'est le cas par exemple des discours de la France et du Royaume-Uni donnant leurs points de vue sur la situation sécuritaire de plus en plus dégradante du Cameroun, prônant ainsi la résolution pacifique du conflit c'est-à-dire par la voie du dialogue[32]. C'est aussi le cas de la France dans la résolution du conflit post-électorale de 2009 en Côte d'ivoire, à travers ses soldats et ses organisations non gouvernementales. Cette perspective de multiplication des conflits armés en Afrique qui s'organise par des bandes armées et terroristes, agissent sous l'effet de

[30] Charte des Nations Unies, voir à l'article 1 (1) qui stipule que les Etats membres doivent « réaliser par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix.

[31] Myrto Hatzigeorgopoulos, « La gestion internationale des conflits africains : prévenir, protéger et projeter, Sécurité et Stratégie, n°129, Décembre 2016, p. 120-222.

[32] Journal du Cameroun, 19 mai 2018, cité par le commissariat général aux refugies et aux apatrides, Cameroun. La crise anglophone : situation sécuritaire, 1ER mai 2019, P.18.

la polarisation d'« un monde sans souveraineté »[33] qui perpétue le crime, la violence. Organisant de cette manière le désordre internationale, violant le respect du principe de souveraineté des Etats et le respect des frontières. La paix est donc une préoccupation planétaire, qui concerne tous les pays du monde, la plupart des grandes puissances sont favorables à maintenir la paix en Afrique et accompagnent d'ailleurs les actions de préventions, de maintien et de consolidation de cette paix. De plus, si l'action de certaines puissances contribue à résoudre les conflits sur le continent, il apparaît évident que d'autres puissances sont à l'origine de nombreux conflits armés observés de part et d'autre, c'est d'ailleurs pourquoi nous avons évoqué la thèse du néo-colonialisme pour mettre en lumière la nouvelle stratégie de pillage et d'appauvrissement de l'Afrique par les grands de la mondialisation. C'est davantage ce paradigme de perpétuation de la domination du monde qui motive les actions des acteurs supra étatiques dans la quête de la paix et de la démonstration de puissance par la guerre. En Afrique, les conflits sont de plus en plus dûs soit à une mauvaise organisation des élections tant locales qu'au sommet de l'Etat, c'est ce qui justifie par exemple la montée des tensions au Mali en 2017 et 2018 du fait du non-respect du calendrier électorale et donc d'une mauvaise organisation du processus électoral. Cette situation a contribué à la survenance de vives tensions et affrontements, causés soit par le positionnement des élites africaines dociles aux grandes puissances et contestées par le peuple, soit encore par un complot de coup d'Etat ou de déstabilisation matérialisé par l'incursion des bandes armées diverses.

Au-delà des réticences entre le Mali et la France sur la question de l'appui à la lutte contre les conflits et principalement du terrorisme, il faut dire que l'Union Européenne s'est toujours investie conséquemment dans le dossier malien en apportant un soutien diplomatique, financier et militaire direct, l'on parle d'une aide budgétaire de 71 millions d'euros (soit 45,5 milliards de franc CFA)[34]. Cette aide financière se construit aussi dans l'accompagnement des centres de démobilisation, désarmements et reconstruction qui fut une mesure centrale de l'accord de paix signé en juin 2015 entre le gouvernement du Mali et les deux coalitions de mouvements signataires. Cet accord de paix avait comme particularité d'intégrer les ex-combattants non seulement dans les forces de sécurité et de défense mais aussi en facilitant leur retour à la vie civile en passant par ces centres[35]. Malgré l'intervention de la force barkhane qui a succédé à l'opération serval tous deux menés par la France au Mali, la situation sécuritaire est restée inquiétante dans cette partie du continent. Aujourd'hui encore, malgré le départ forcé de la France par les militaires putschistes au pouvoir, le Mali fait toujours face à des crises internes importantes dues aux multiples mouvements de coups d'Etat militaires qui dénaturent l'ordre constitutionnel dans ce pays. Si

[33] BADIE Bertrand, *Un monde sans souveraineté, les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, , 1999, p. 17.

[34] Le contexte sécuritaire au nord et centre du Mali : les jeux d'acteurs à l'horizon 2019, Programme humanitaire et développement, Août 2018, p. 5-7.

[35] Savey Anne, Boisvert marc-André, « Le processus de Désarmement -Démobilisation - Réinsertion (DDR) au Mali : un parcours semé d'embuches », Fondation pour la Recherche Stratégique, Décembre 2018, p. 6.

l'action des grandes puissances présente une suspicion, il faut comprendre par-là, des moyens mis en œuvre pour atteindre un seul objectif, un meilleur contrôle des ressources naturelles et des matières premières nécessaires pour les industries des hégémons capitalistiques, appauvrissant davantage l'Afrique par un pillage à nulle autre pareille.

Néanmoins, au-delà des considérations d'ordre géopolitique l'apport des grandes puissances reste essentiel et nécessaire pour le maintien et la consolidation de la paix en Afrique. Même s'il est vrai que l'Afrique a besoin de se forger elle-même un mécanisme et une politique de développement solide et unique pour faire entendre sa voix au sein des grandes instances de débat et de prise de décision mondiale afin de compter au même titre que l'Asie, l'Amérique, et l'Europe. C'est donc ce qui justifie la forte implication des acteurs multilatéraux dans les politiques gouvernementales de gestion des conflits armés. L'Union Africaine joue également un rôle majeur dans les pressions et la formulation des politiques de consolidation de la paix dans les pays en proie aux conflits récurrents comme c'est le cas au Tchad où l'institution s'est prononcée tout récemment à travers son secrétaire général pour contester le coup d'Etat militaire, demandant ainsi aux putschistes de « réinstaurer l'ordre constitutionnel en organisant des élections pendant la transition ». Au Cameroun l'institution régionale s'est également prononcée par une résolution en invitant le gouvernement de la république à prendre ses responsabilités. Où « depuis 2016, suite aux répressions brutales des revendications pacifiques des avocats, enseignants et membres de la société civile des régions anglophones (…) mettre fin à la marginalisation et obtenir une meilleure prise en charge de ces régions en termes de développement et d'infrastructures par le gouvernement camerounais »[36]. Au demeurant, L'Union Africaine travaille à formuler une politique de maintien de la paix axée sur le dialogue et se démarque ainsi en mettant en avant une politique pacifique de résolution des conflits en accord avec les Etats membres de l'organisation. Ces orientations et actions cadrent bien avec les programmes de DDR qui sont des mécanismes pacifiques de retour à la paix et à la sécurité car l'Afrique se présente comme « la région du monde la plus affectée par les luttes armées où les crises politiques porteuses des germes de guerre »[37]. En tout état de cause le continent noir met sur pied de plus en plus une politique de *soft power* plus orientée par les logiques de dialogue et de programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction pour maintenir et consolider la paix dans les Etats en conflits.

[36] Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, « résolution sur la situation des droits de l'homme au Cameroun », résolution 395, 62e session ordinaire, 2018, cité par CHRDA, rapport sommaire. La crise au Cameroun. Les preuves des violations des droits humains et des crimes contre l'humanité, juin 2019, P.7.

[37] METOU Brusil Miranda, « La médiation de l'Union Africaine dans la résolution des crises internes de ses Etats membres », *Revue Québécoise de Droit International*, vol. 31, 2018, p. 4.

B- Les acteurs nationaux dans la dynamique de pression de la mise en œuvre des politiques de consolidation de la paix en Afrique

La politique de consolidation de la paix en Afrique mobilise plusieurs acteurs étatiques dans la logique de pression en matière de résolution des conflits. Il faut dire que cette politique de prévention de conflit et de consolidation de la paix est d'abord nationale, car chaque Etat formule des politiques sectorielles dans le sens de prévenir la paix et de la consolider. Ensuite, reconnaissons que c'est une dynamique qui prend sens du haut vers le bas. De cette façon, au plan interne les Etats en conflit s'arriment au principe de conformité des accords internationaux. Au Cameroun, par exemple la pression sociale au plan interne s'est faite ressentir par bon nombre d'acteurs qui participent aux processus de résolution des conflits, notamment des femmes et hommes politiques, les acteurs religieux et chefs traditionnels dans le but d'amener les pouvoirs publics à formuler des politiques visant à construire la paix et le développement de façon durable. Si le programme de démobilisation, désarmement et reconstruction a vu le jour en 2018 dans les zones en crise de ce pays, c'est bien du fait des pressions des communautés locales interpellant le gouvernement au sujet des méfaits du conflit. C'est donc par ce moyen de forte mobilisation que les populations locales sollicitent l'aide du gouvernement pour résoudre le conflit. En Afrique, les conflits armés entraînent d'énormes conséquences à travers les déplacements internes et externes qui concernent les familles, qu'il convient d'appréhender comme « l'ensemble de personnes liées entre elles par un lien de parenté ou d'alliance qui naît du marriage »[38], et donc considérées au premier rang comme victimes d'où leurs revendications croissantes pour la paix car elles constituent les cibles privilégiées des combattants radicalisés par qui elles subissent des traumatismes psychologiques et physiques.

Au-delà des communautés constituées en famille, il faut également faire mention de l'apport des femmes dans la dynamique de pression pour la formulation des programmes de DDR. Ça a été le cas en République Centrafricaine où les femmes de la société civile ont manifesté pour réclamer la fin du conflit, au Cameroun cela a été significatif par les lamentations des femmes de la région du Nord-Ouest lors de la marche de paix à Bamenda vêtues de noir, tenant l'arbre de la paix[39]. Les actions sont menées par les femmes qui de plus en plus ne restent plus à l'arrière-plan des questions de conflits, mais prennent de la place, s'imposent bien que les possibilités de participation au processus de pacification restent faibles. Les femmes d'hier, marginalisées, sans possibilités de prise de paroles publiques aujourd'hui bravent toutes les barrières pour se faire entendre, en réalité, l'implication des femmes dans la politique africaine de consolidation de la paix pourrait s'avérer très satisfaisante pour non seulement prévenir les conflits, mais aussi faciliter le dialogue et la réinsertion. La réintégration se présente comme le processus le plus difficile dans la mise en

[38] VASSEUR-LAMBRY Fanny, *La famille et la convention européenne des droits de l'homme*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 2.

[39] Journal BBC new Afrique, « Au Cameroun, les femmes manifestent pour la paix en zone anglophone », http/www.bbc/afrique, mai 2019.

œuvre des politiques et programmes de DDR. En outre, compte tenu de la pertinence des accords internationaux et des résolutions des instances de l'organisation des Nations Unies notamment la résolution 1325 du Conseil de sécurité qui stipule l'implication des femmes dans les processus de paix et de sécurité, le processus serait davantage plus crédible et équilibré en raison de l'application du facteur genre. Car des actions de cette nature démontrent à suffisance que les femmes sont des acteurs de poids pour rendre plus dynamique la politique de développement en Afrique[40].

Les acteurs politiques nationaux et la société civile des Etats africains en conflit travaillent à construire une politique nationale forte pour consolider la paix en zones de guerre. Les acteurs politiques et donc la classe politique en générale, l'opposition en particulier montent au créneau pour dénoncer les affres des conflits. Non pas pour profiter des conflits ou pour élaborer leurs programmes politiques, mais pour contribuer en donnant des pistes de solution par leurs prises de paroles tant sur les plateaux de télévision qu'au sein des instances parlementaires. Cela a été perceptible au Cameroun avec le Social democratic Front qui s'est illustré par ses parlementaires pour faire pression à l'effet de régler le conflit et faire place à la paix. Même si les pouvoirs publics semblent indifférents à ces pressions, l'on constate que cette mécanique porte souvent de bons fruits en ce sens que des politiques sont formulées pour atténuer et mettre fin aux conflits. Dans ce même engrenage, il y a également la prise en charge des populations déplacées avec l'appui des partenaires internationaux et du Haut-Commissariat des Réfugiés (UNHCR) dans les zones en conflits en Afrique[41]. La société civile africaine étant très active dans la construction de la paix, interagit de façon permanente avec les acteurs du pouvoir et est très souvent associée aux programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction lors des conflits en Afrique, sur les tables de négociation et de dialogue. Du fait de la précarité qui prévaut sur le continent, l'apport de la communauté internationale sous le visage de solidarité internationale permet d'atténuer les conflits tout en apportant un soutien aux personnes victimes et prisonniers de la guerre, à l'effet de consolider et de résoudre les conflits en Afrique.

CONCLUSION

A l'issue de cette analyse sur la politique africaine de développement et de consolidation de la paix sous le prisme des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction (DDR), il est important de retenir que la construction de la paix en Afrique est une construction qui semble limitée au regard de la constante résurgence des conflits dans les pays de ce continent. Ainsi,

[40] Plan d'action stratégique pour les objectifs de développements durable (ODD), ce plan met en avant l'égalité des sexes qui constitue le meilleur moyen de surmonter certains défis les plus urgents de notre époque et plus précisément dans la réalisation de la politique de résolution des conflits, ONU-FEMMES.

[41] Rapport officiel du haut-commissariat des réfugiés des Uations Unies, UNHCR, 2020. Voir aussi dans le rapport la situation des populations déplacées dans le cadre des conflits ayant court en République Centrafricaine, au Cameroun, au Mali et au Tchad.

la faiblesse de l'Afrique ne l'aide pas véritablement à s'imposer sur la scène internationale qui met les acteurs en compétition, où les grandes puissances détiennent les cartes du jeu mondial et semblent nuire à la souveraineté des Etats africains jouant ainsi un grand rôle dans la perpétuation des conflits. L'Afrique est un continent qui attire énormément du fait de son immense potentiel en matières premières et de la richesse de son sous-sol, malheureusement cette forte convoitise motive la multiplication des crises engagées par les entrepreneurs de la guerre à l'effet de perturber sa croissance mais aussi de mettre en place un système de contrôle des ressources. De ce fait, la politique de développement et de consolidation de la paix en Afrique est pensée à la fois par les grandes puissances, par les organisations internationales, par les instances de gouvernances régionales et sous régionales du continent et les différents Etats. Ce qui justifierait l'inconsistance de la politique de maintien de la paix qui au lieu d'être exclusivement endogène est également exogène.

In fine, dans la dynamique d'analyse du processus de construction de la consolidation de la paix, les limites matérielles observées dans différents contextes de conflits en Afrique montrent qu'au-delà des perspectives structurelles, des actions sont menées pour lutter contre les conflits armés. Ainsi, la mise en débat des programmes de démobilisation, désarmement et reconstruction dans la logique de construction et de consolidation d'une paix durable permet de remettre au goût du jour l'inconsistance ou la faiblesse de la politique de résolution des conflits dans les différents pays en proie aux conflits armés en Afrique, principalement au Cameroun, en République Centrafricaine, au Mali et au Tchad. Cette question nous interpelle à plus d'un titre sur la pertinence de l'amélioration des politiques de mise en œuvre des programmes de DDR dans les pays en conflits, sur la nécessité de réflexion pour formuler des mécanismes politiques et juridiques de réduction de la résurgence des conflits en Afrique.

BIBLOGRAPHIE

- ANGO Ela, La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective par une culture de la paix, Paris, Karthala, 2001.
- ATEBA Bertrand, L'aide internationale à la démocratisation de l'Afrique subsaharienne : entre intentions vertueuses et rémanence néocoloniale et autoritaristes, 2016.
- ARON Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », dans Revue Française de Science Politique, 1967.
- BADIE Bertrand, *Un monde sans souveraineté, les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.
- BEIGBEDER Yves, *Le temps de la paix : souvenir d'un siècle de justice internationale*, Paris, Editions fauves, 2022.
- BELIBI Jean Francis, « Désarmement et réintégration des ex-combattants. Le travail peut commencer », dans Cameroon Tribune, Edition du 10 décembre 2018, n°11740/7939.
- BOUSSAGUET Laurie**,** Jacquot Sophie, Dictionnaire des politiques publiques, Paris, PFNSP, les presses de sciences politiques,
- BOUTROS BOUTROS Ghali, Agenda pour la paix. Diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, Rapport présenté par le secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de Sécurité, Organisation des Nations Unies (ONU), New-York, janvier 1992.

- BOTOYIYE Geoffroy, BAMONY Pierre, Pourquoi l'Afrique si riche est pourtant si pauvre ?, lectures en ligne, les comptes rendus, mis en ligne le 18 octobre 2010, consulté le 15 août 2023.
- NKOT Fabien, Dictionnaire de la politique au Cameroun, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2017.
- CHINMOUN Oumarou, Désarmement et développement en Afrique : réflexion sur une politique régionale, Thèse de doctorat de 3e cycle en relations internationales, Université de Yaoundé 2 (Iric), 1995.
- COLAS Dominique, «S*ociété civile*, Etat, nation, dans COLAS Dominique (dir), L'Europe post-communiste, Paris, PUF, 2000.
- COULON Jocelyne (dir), guide du maintien de la paix, Athéna éditions, Outremont, 2004.
- DAMBISSA Moyo, *L'aide fatale : les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, JC Lattès, 2009.
- DECRET n°2018/719 du 30 novembre 2018 portant création d'un comité national de désarmement, démobilisation et réintégration.
- DORTIER Jean-Francois, Le Dictionnaire des sciences sociales, Paris, Editions sciences Huamaines, 2013.
- DEVIN Guillaume et SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand colin, 2011.
- DUBOUCHET Paul, *De la guerre au terrorisme… les vraies causes*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- EHUENI MANZAN Innocent, Les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique, Thèse de doctorat 3e cycle, Université de la Rochelle, 2011.
- FATH Jacques, *Penser l'après. Essai sur la guerre, la sécurité internationale, la puissance et la paix dans le nouvel état du monde*, Arcane17, juin 2015,
- GALTUNG Johan, Violence, peace, and peace research, Journal of peace research, 1969.
- GARANDEAU Mikael, *Le libéralisme*, Paris, Flammarion, 1998.
- GAZIBO Mamoudou, L'instabilité en Afrique et ses déterminants, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2020.
- HERMET Guy et al. Dictionnaire de la Science Politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 2005.
- KOUA Maxime Tehoua, *Le néocolonialisme, fondement du sous-développement de l'Afrique*, Utvigare, Editions universitaires Européennes, 2015.
- LAKEHAL Mokhtar, *Dictionnaire de Science Politique. Les 1500 termes politiques et diplomatiques pour rédiger, comprendre et répondre au discours politique*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- LAMB Guy et STANINER Théo, « Le casse-tête de la coordination de DDR. Le cas du Soudan du Sud », dans ASPJ Afrique et Francophonie, 3e trimestre, n°3, volume 9.
- LOMBARD Louisa, « Rébellions et limites de la consolidation de la paix en République Centrafricaine », dans Politique Africaine, n°125, 2012.
- LAWSON Boevi, Les identités partagées comme facteur de paix et de stabilité : le cas du Bénin, Thèse de Doctorat en Science Politique, Université de Bordeaux 4, 2013.
- LAWSON Boevi Denis, "Gouvernance et paix au Bénin", dans Ibrahim MOUICHE Ibrahim et KALE EZUSI Samuel (dir), Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption et défis sécuritaire, , Addis-Abeba, UPEACE, 2015.
- MASSAMBA-MAKOUMBA Jean-Serge, *Politique de la mémoire et résolution des conflits*, Paris, L'Harmathan, 2012.
- MAYOR Federico, Le droit de l'être humain à la paix, Paris, Unesco, 1997.
- MEYOMESSE Enoh, Guerre et paix au Cameroun, le rôle de l'armée en question, Yaoundé, Les éditions du Kamerun, 2010.
- MEDARD Jean-François, « France-Afrique : une Affaire de famille », dans DELLA Porta et MENY Yves (dir.), Démocratie et corruption en Europe, Paris, la Découverte, 1995.
- MEYER Nonna et PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

- METOU Brusil Miranda, « La médiation de l'Union Africaine dans la résolution des crises internes de ses Etats membres », dans Revue Québécoise de Droit International, vol 31, 2018.
- MUGGAH Robert, « No magic bullet : A critical perspective on disarmament, demobilization and reintegration (DDR) and weapons reduction in post-conflit contexts », in The round table, vol. 94, N°379, avril, 2005, pp. 239-250.
- MONTESSORI Maria, Plaidoyer pour la paix, Institut Supérieur Maria Montessori, Education et Paix, Paris, 2004.
- NZAOU Elton Paul, Le Maintien de la paix en Afrique : l'expérience congolaise de la résolution de conflits, Paris, L'Harmattan, 2019.
- NGBANDA NZAMBO Honoré, Crimes organisés en Afrique centrale : révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux, Paris, Duboiris, 2004.
- NZEKANI ZENA Prosper, « Leçons et limites du DDR en Afrique », Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, N°24, janvier 2013.
- KANT Emmanuel, Vers la paix perpétuelle, Paris, Flammarion, 1991.
- PASCALLON Pierre, *Rendre le Renseignement plus Efficace dans la lutte contre le terrorisme*, Paris, L'Harmattan, collection défense, 2018.
- WANGBA Joseph, « La dynamique de construction de la paix au Cameroun : conception théorique et approches pratiques, Le grenier des savoirs, volume 2, 2022.
- VAISSE Maurice, MORELLE Chantal, Dictionnaire des relations internationales de 1900 à nos jours, 3e edition, Paris, Armand Colin, 2009.
- VASSEUR-Lambry Fanny, La famille et la convention européenne des droits de l'homme, Paris, L'Harmattan, 2000.
- VERNA Gérard (dir.), DDR. Désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humain, enjeux globaux, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2006.
- ROCHE Sébastien, *Insécurité et liberté*, Paris, Seuil, 1994.
- SAIBOU Issa, Les coupeurs de routes : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad, Paris, Karthala, 2010.
- TOUEYEM Pascal, Genre et gestion des conflits : esquisse de construction d'un paradigme endogène de la paix, Etude (broché), Editions Universitaires Européennes, 2019.
- YAKEMTCHOUK Romain, « Coups d'Etat militaires en Afrique dans leurs incidences internationales », dans Studia Diplomatica, vol. 38, n°1, 1985, pp.43-45.
- ZARTMAN William, La résolution des conflits en Afrique, Paris, L'Harmattan, 1990.

LA QUESTION DES REVENDICATIONS PERPETUELLES DES ENSEIGNANTS AU CAMEROUN : difficultés conjoncturelles ou conséquences de la défaillance du projet éducatif du Renouveau (1990-2023) ?

Par

LONGMENE FOPA Arnaud

Université de Dschang (Cameroun)

Email : arnaudfopa729@gmail.com

&

PETEPTIATSOP Udice Mabelle

Université de Dschang (Cameroun)

Email : upeteptiatsop@gmail.com

Résumé : Cette étude vise à montrer que malgré sa diversité culturelle, le Cameroun assiste impuissamment à la dégradation de son système éducatif depuis le début des années 1990. Si certains analystes greffent cette défaillance à la situation économique critique du pays, d'autres pointent du doigt les politiques éducatives mises sur pied par le régime au pouvoir. Cette réflexion essaie de questionner la gouvernance éducative au Cameroun pour comprendre les tares qui ont généré les crises multiformes dans le secteur éducatif depuis le début des années 1990 jusqu'en 2023. Notre interrogation est celle de savoir si les grèves perpétuelles observées dans le corps de l'éducation sont une conséquence de la défaillance du projet éducatif du renouveau ou des crises politiques et économiques observées depuis 1990 ? Dans une perspective historique, pluridisciplinaire et une approche méthodologique qui associe l'exploitation des sources orales et écrites à la sociohistoire, il ressort que depuis le début des années 1990, la dégradation des conditions de vie du personnel enseignant, consécutive à la chute des salaires, a contribué à accentuer des revendications dans le corps éducatif national occasionnant une paralysie des activités pédagogiques dans ce secteur fortement sensible.

Mots-clés : Cameroun, Education, Enseignant, Perpétuel, Renouveau Revendication.

Abstract : This study aims to show that despite of the cultural diversity, Cameroon assisted with impotence to the degradation of its education system since the early 1990s. If some analysts are grafting this failure to the country's critical economic situation, others point to the country educational set up by the power regime. This reflection aims to question educational governance in Cameroon to understand the defects which have generated the multifaceted crises in the educational sector from the beginning of the 1990s until 2023. Our question is to know if the perpetual strikes observed in the education sector result from the failure of educational project for the renewal or political and economic crises observed in Cameroon since 1990. In a historical, multidisciplinary perspective and a methodological approach that combines the exploitation of oral and written sources with socio-history, it appears that since the early 1990s, the deterioration of the living conditions of the teaching staff, following the fall in wages contributed to accentuated claims in the national education body causing paralysis of educational activities in this highly sensitive sector:

Keys-words : Perpetual claims, teachers, educational project, renewal, Cameroon

INTRODUCTION

Depuis son indépendance en 1960, l'Etat du Cameroun a sans cesse travaillé pour l'amélioration de son système éducatif hérité de la colonisation[1]. Partagé entre deux systèmes distincts avec des particularités connues, ce système a malgré des avalanches économiques de la fin des années 1980, réussi à se maintenir au gré des réalités sociales que subirent massivement la corporation enseignante[2]. L'année 1993fut particulièrement difficile avec la crise économique qui a contraint à la chute drastique des salaires. S'en est suivi alors la dégradation des conditions de vie du personnel enseignant qui est allée croissante avec un impact considérable sur la qualité de l'éducation et les pratiques éducatives. Alors que le Renouveau a nourri des espoirs dans le corps de l'éducation, notamment à travers un discours rassurant et novateur pour ces derniers, la paupérisation avancée de ce corps de métier a contraint les acteurs de l'éducation à l'organisation des revendications perpétuelles qui perturbent le fonctionnement de ce département ministériel depuis le début des années 2000.

Si l'intérêt porté par P. Bourdieu[3]sur les questions éducatives a, depuis le début des années 1960 jeté son dévolu sur un système d'enseignement fortement coloré par la culture française, avec au centre une bonne formation et une meilleure rémunération de ses acteurs, la croissance économique en Afrique n'a pas toujours été en faveur du développement du secteur éducatif. Le Cameroun n'échappe pas à cette logique car la mauvaise gestion des ressources humaines et financières disponibles, le tout appuyé par la crise[4] macro-économique qui secoua le pays entre 1986 et 2000, entraîna un sérieux recul du niveau de scolarisation au Cameroun[5]. La baisse des salaires du début des années 1990 est venue plomber davantage ce secteur suffisamment mal en point. S'en est suivi alors une longue chaîne de revendications nourries par la corporation enseignante et essentiellement portée par l'amélioration des conditions de vie des enseignants qui déboucha d'abord en 2012, en 2014 avec une sévère répression, ensuite, en 2017 avec la création du Collectif des Enseignants Indignés du Cameroun(CEIC), du mouvement On a Trop Supporté (OTS) chez les enseignants du Secondaire et du

---

[1] NJIALE Pierre Marie, « Entre héritage et globalisation : l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », *Revue Internationale d'éducation de Sèvres,*2009,[en ligne], mis en ligne le 12 juillet 2013 et consulté le 10 juillet 2023 sur http://jounals.openeditions.org/ ries/5 638; Doi:https://doi.org/10.4000/ries.5638.

[2] CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances,1946-1958*, Paris, Kartala,1990, p. 45.

[3] BOURDIEU Pierre, « Capital humain et capital culturel » Dans *Bourdieu Pierre*, Sociologie générale, Cours au Collège de France 1983-1986, vol. 2, Seuil, 2016, p. 248-254.

[4] En effet, à partir de 1980, le taux annuel moyen de croissance de l'économie camerounaise a amorcé une baisse importante pour atteindre 9% en 1985. L'effondrement des taux d'échange des matières premières au milieu des années 80 a accentué le ralentissement de l'économie nationale pendant une dizaine d'années. Ce qui pousse le Cameroun à entrer dans la récession économique. Une situation qui fut renforcée par la dévaluation du franc CF en 1994.

[5] KETCHATENG Jacques, « Le palmarès des établissements du secondaire révèle le recul progressif des lycées publics dépouillés et bondés », *Mutations*, Yaoundé, 2007, p. 4. Lire aussi CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances,1946-1958*, Paris, Kartala,1990, p. 45.

collectif On a Trop Attendu(OTA) chez leurs collègues du primaire en 2023 ou la remobilisation de certains syndicats au rang desquels le Syndicat des Enseignants du Cameroun pour l'Afrique (SECA) et le Syndicat National des Enseignants du Secondaire (SYNAES). Réunis autour de ces organisations, les enseignants du primaire et du secondaire ont relancé le boycott des activités scolaires, notamment le 21février2022 et le 9 octobre 2023. Une opération baptisée « Craie morte » qui s'est étendue sur l'ensemble du territoire national.

De nombreux travaux majoritairement constitués des documents académiques, des rapports des ONG locales et internationales, des travaux et rapports des institutions nationales et internationales se sont d'ailleurs intéressés aux politiques éducatives au Cameroun et en Afrique[6]. Ces différents travaux ont le mérite d'aborder les questions liées au management de l'éducation, aux politiques éducatives ainsi qu'aux difficultés observées dans le secteur de l'éducation au Cameroun et en Afrique depuis les indépendances. Seulement, les aspects liés aux conditions de vie des acteurs, notamment les disparités observées dans la prise en charge salariale dans divers pays africains n'ont suffisamment pas été traitées et restent une préoccupation permanente pour les chercheurs. C'est pourquoi l'idée d'envisager une étude sur les problématiques éducatives au Cameroun sous le prisme des revendications perpétuelles est intéressante dans la mesure où, cette réflexion explore une piste de recherche qui rejoint celle de la condition des acteurs de ce secteur.

Le Cameroun fait ainsi partie des pays africains pratiquement devenus la risée en matière de traitement salarial des enseignants[7]. Il devient donc nécessaire de revoir la gouvernance managériale et les politiques publiques d'encadrement et de prise en charge des enseignants comme gage de prévention aux risques de destruction du tissu éducatif national au Cameroun. À travers le cas des revendications perpétuelles des enseignants camerounais sous les mouvements OTS, OTA et les syndicats, cette réflexion questionne la gouvernance éducative au Cameroun sous le prisme des revendications perpétuelles du corps d'enseignement au Cameroun depuis 1990. Elle analyse les fondements de la dégradation des conditions de vie des enseignants au Cameroun dans un contexte marqué par une vulnérabilité sociale poussée des populations.

Avec l'arrivée au pouvoir du président Paul Biya en 1982 et les espoirs suscités auprès de la jeunesse camerounaise, le paysage socio-économique est

---

[66] Il s'agit entre autre de NJIALE Pierre Marie, « Entre héritage et globalisation : l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », *Revue Internationale d'éducation de Sèvres,* 2009,[en ligne], mis en ligne le 12 juillet 2013 et consulté le 10 juillet 2023 sur http://jounals.openeditions.org/ries/5638;Doi:https://doi.org/10.400 0/ries.5638 ; de KOUAKEP TCHAPTCHIE Yannick, « Le syndicalisme dans l'éducation au Cameroun : défis de la mobilisation sans discrimination », Conférence EMCAM, mai 2020 ; de NGONGA Henri, « Efficacité comparée de l'enseignement public et privé au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de Bourgogne, 2010 ; de GACOUGNOLLE Luc et MINGAT Alain, « Zoom sur un système éducatif. Le Cameroun », Lettre de l'ADEA, Janvier-Mars, 2004.

[7] KETCHATENG Jacques, « Le palmarès des établissements du secondaire révèle le recul progressif des lycées publics dépouillés et bondés », *Mutations,* Yaoundé, 2007, p. 4.

resté marqué par une grave crise économique jusqu'à la fin des années 1980[8]. Les effets de cette crise économique étant la double baisse des salaires des fonctionnaires, elle-même dictée par le Programme des Ajustements Structurels (PAS). Si la quasi-totalité des corps professionnels furent concernés par cette crise, celui de l'éducation en est particulièrement touché avec l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, la baisse des effectifs et la suspension des bourses d'étude. Entre le discours d'espérance du Renouveau et la dégradation du corps de l'éducation qui s'en est suivie, il y a lieu de s'interroger sur les raisons de cette régression. Notre interrogation est donc celle de savoir si les grèves incessantes observées dans le corps de l'éducation découlent de la défaillance éducative du régime du Renouveau où elles sont inhérentes aux crises politico-économiques en cours dans le pays depuis 2014 ? La borne inferieure de ce travail trouve une justification dans la crise sociale générée par la mauvaise conjoncture internationale ayant elle-même occasionné la chute des salaires au début des années 1990. La borne supérieure qui se limite à l'année 2023 est marquée par la paralysie des activités pédagogiques et la prééminence des mouvements OTS-OTA alliés à certains syndicats. L'objectif de cet article est de caractériser le phénomène des revendications enseignantes et de déterminer ses effets sur les politiques éducatives au Cameroun.

La méthodologie de ce travail repose sur l'exploitation des travaux axés sur la gouvernance éducative, des mécanismes et normes juridiques, qui permettent de décrypter les textes de lois et les actes administratifs sur la condition des enseignants au Cameroun. Elle s'appuie sur une recherche documentaire qui met un accent sur l'exploitation des travaux scientifiques antérieurs, notamment les ouvrages, les articles et les entretiens menés auprès des cibles de l'enquête (fonctionnaires du corps de l'éducation, syndicats et autres mouvements). Un ensemble de 10 questionnaires a été soumis sur le terrain (entre le mois de décembre 2022 et le mois de mars 2023) via la méthode boule de neige et d'un guide d'entretien dans certains établissements du Cameroun. Les échanges ont ainsi permis de recueillir les points de vue des intervenants sur les préoccupations de ce corps enseignant. Le cadre théorique d'étude qui est la sociohistoire et l'usage de l'interdisciplinarité aident à saisir la question du management de l'éducation et le respect des normes juridiques en matière. L'encrage disciplinaire est l'histoire, qui permet une analyse diachronique de l'évolution du phénomène de grèves perpétuelles dans le corps éducatif entre 1990 et 2023.La structure de l'article porte respectivement sur l'autopsie du système éducatif camerounais sous le premier régime et l'évaluation de la condition enseignante sous le règne du Renouveau.

I- AUTOPSIE DU SYSTÈME EDUCATIF CAMEROUNAIS SOUS LEPREMIER REGIME

Les problèmes du système éducatif camerounais trouvent leur fondement dans la période coloniale et s'inscrivent dans une continuité héritée du mode

[8] CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances,1946-1958,* Paris, Kartala,1990, p. 67.

d'administration des colonies[9]. Ils ont évolué au gré de la conjoncture économique du pays oscillant entre la réalisation des infrastructures, la question de la rémunération salariale et la consolidation de l'unité nationale.

A. Le projet éducatif du président Ahidjo entre la réalisation des infrastructures et la revalorisation de la condition salariale

Au lendemain de l'indépendance du Cameroun en 1960, le jeune État a, dans un premier temps travaillé pour la pacification totale d'un pays ravagé par la guerre d'indépendance[10]. Il a ensuite travaillé pour préserver les acquis de l'héritage laissé par les autorités coloniales françaises. C'est donc sous le signe de l'espérance que l'éducation primaire secondaire et universitaire prit son envol. P. Njialé évoque d'ailleurs un niveau d'enseignement très avancé avec un taux de scolarisation évalué à 45% qu'il fallait travailler pour maintenir à défaut d'améliorer[11]. Si la réunification des deux sous systèmes éducatifs n'a jamais été le cas, l'on note tout au moins qu'ils ont chaque fois cohabité[12]. Dans ce contexte, chacun s'est attelé à puiser ses marques selon son histoire et son passé. Les décennies 60-70 sont ainsi des périodes de l'explosion scolaire, une extension à la fois qualitative et quantitative tributaire des orientations politiques et économiques[13].

Dans l'ensemble, le panorama du système éducatif présente un visage relativement acceptable avec des examens certificatifs significatifs d'un rendement interne satisfaisant. La structuration est pourtant restée copier-coller de la période coloniale avec des calendriers scolaires inchangés[14] calqués sur le modèle français, traduisant la volonté de ne rien changer[15]. En dehors de quelques projets mineurs de changement notamment la mutation du CEPE qui deviendra le CEP en 1995, l'examen probatoire qui date de 1952 et supprimé en France depuis plusieurs décennies est demeuré une condition d'accès en Terminale avec le Baccalauréat qui lui-même date depuis 1956 a maintenu sa composition et sa structure jusqu'à nos jours.

Dans son projet éducatif, le président Ahidjo a mis un accent sur un programme qui intègre les plans quinquennaux. Le second plan quinquennial (1966-1971) réaffirme ainsi l'engagement des autorités à faire du secteur de l'éducation un facteur de développement et de croissance. Il s'agit d'un projet

---

[9] GACOUGNOLLE Luc, MINGAT Alain, « Zoom sur un système éducatif. Le Cameroun », Lettre de l'ADEA, Janvier-Mars, 2004, p. 22.
[10] CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances, 1946-1958*, Paris, Kartala,1990, p. 69.
[11] NJIALE Pierre Marie, « Entre héritage et globalisation : l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », *Revue Internationale d'éducation de Sèvres,*2009,[en ligne], mis en ligne le 12 juillet 2013 et consulté le 10 juillet 2023 sur http://jounals.openeditions.org/ ries/5 638; Doi:https://doi.org/10.4000/ries.5638.
[12] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit., p. 27.
[13] CAPELLE (J), op. cit., p. 88.
[14] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit.,p. 11.
[15] KOUAKEP TCHAPTCHIE Yannick, « Le syndicalisme dans l'éducation au Cameroun : défis de la mobilisation sans discrimination », Conférence EMCAM, mai 2020, p. 11.

éducatif axé sur l'accroissement des établissements scolaires et des structures de formation afin de rapprocher les écoles des zones rurales. Le secteur privé confessionnel et laïc est associé à cet effort. Comme résultat de cette dynamique, l'école primaire par exemple enregistre un progrès considérable. C'est la période de l'expansion scolaire avec un taux de scolarisation élevé tant au primaire qu'au secondaire (65%) qui situe le Cameroun parmi les pays les mieux lotis en Afrique francophone. Dans son répertoire, l'on dénombre environ 18.115 salles de classes entre 1970-1971, soit à peu près 17.942 enseignants pour un effectif de 815.127 élèves[16].

Si la préoccupation majeure de ce dernier réside au niveau de l'amélioration des conditions de vie des enseignants, notamment le paiement des salaires alléchants, la construction des infrastructures de qualité dans les provinces du pays avec un point majeur sur les cases d'astreints pour les enseignants, les recrutements des enseignants et leur intégration rapide, le paiement des bourses aux étudiants des écoles de formation et divers autres avantages. Toutes ces prouesses observées ont contribué à accentuer la demande sociale. Cette forte demande sociale tient à la fois à la poussée démographique et à la conjoncture favorable de cette période[17]. Les changements politico-économiques et sociaux survenus entre 1971 et 1986 sont significatifs et témoignent des efforts du pouvoir à faire de l'éducation la clé de voûte du développement. Il s'agit entre autre, de la mutation de la forme de l'Etat (la République Unie qui remplace l'Etat fédéral) en 1984, le troisième plan quinquennial (1971-1976), le quatrième (1976-1981) et le cinquième (1981-1986) qui auront accompagné le Renouveau dans son projet éducatif depuis son arrivée au pouvoir en 1960.

Il apparaît dès lors que la situation des enseignants camerounais a connu ses plus belles lettres de noblesse avec le premier régime. Elle a ensuite évolué au gré de la conjoncture économique et politique profitant de la construction politique nationale dans un contexte de la consolidation de l'unité nationale chère au président Ahidjo.

B - Une politique éducative portée vers la consolidation de l'unité nationale

Sous le régime Ahidjo, le secteur éducatif a connu une avancée certaine dans son évolution. Si dans l'organisation de l'éducation d'après indépendance, la loi fédérale n°63-13 du 19 juin 1963, qui préfigure les structures actuelles de l'éducation réglemente l'enseignement primaire et secondaire, l'on note une volonté manifeste du jeune pouvoir de préparer une bonne relève à travers la formation des jeunes camerounais à la gestion du pays. Cette ambition n'est certes pas exclusivement soutenue par le projet éducatif du régime. Il est surtout motivé par la stabilisation et ou le renforcement des institutions, une initiative qui passe par la consolidation de l'unité et l'intégration nationales. Si dans l'organisation et le fonctionnement des structures éducatives nationales, les deux sous-systèmes hérités de la colonisation demeurent différents, les disparités issues de la

[16] L'évaluation de l'éducation pour tous en l'an 2000 : rapport des pays, forum mondial de l'Education visible sur https.www.petitmonde.free.fr/cameroun.
[17] NJIALE (PM), op. cit.

fédération notamment le poids de l'administration restent un goulot d'étranglement.

Au niveau primaire, il est prévu deux cycles parallèles de six ans pour les francophones et sept ans pour les anglophones. Cette organisation s'inspire des expériences passées vécues dans chaque État. Elle reflète par ailleurs la volonté affichée de préserver l'unité nationale encore fragile et le souci de consolider la spécificité de chaque entité linguistique. On le voit, l'unification structurelle en vue d'un enseignement primaire identique pour tous les enfants ne semble pas prioritaire. La preuve, les langues locales sont restées longtemps absentes du système éducatif et la réunification des deux sous-systèmes ne s'est jamais opérée[18]. Elles cohabitent et chacun gardant ses marques selon son histoire et, dans un bilinguisme resté jusque-là institutionnel car il faut le noter, le français et l'anglais sont exclusivement restés des langues d'enseignement.

Dans un contexte marqué par le caractère monolithique du pouvoir notamment avec l'absorption de la quasi-totalité des institutions, l'école camerounaise a participé à la consolidation du système de parti unique. Le discours sur la promotion du bilinguisme dans le champ éducatif réaffirme la détermination du régime à garantir l'égalité des chances pour tous, le renforcement de l'unité nationale et la contribution au développement. Aussi, comme acquis de la période coloniale, les principes de laïcité, du libre choix scolaire pour les parents et la liberté d'enseignement pour les missionnaires est soutenu par les pouvoirs publics. C'est dans ce contexte que l'école est rendue obligatoire pour assurer la croissance de celle-ci dans un contexte porté par la poussée démographique et la demande sociale forte des populations.

Le système éducatif camerounais tout comme la condition de ses acteurs a connu une évolution significative entre 1960 et 1984. Cette évolution admirable est à l'actif de la volonté du président Ahidjo qui fut de tout temps préoccupé par la formation de la jeunesse, espoir de demain et socle de développement. Si cette volonté d'investir sur la jeunesse fut perçue comme une ambition légitime de la part d'un chef d'Etat, l'on constate que le président Ahidjo en a largement tiré la plus-value de cette initiative en renforçant son pouvoir sous le prisme de l'éducation. Cette dynamique encourageante s'est vite estompée avec la crise économique qui a précédé la période glorieuse[19]. Le métier d'enseignant a ainsi pris une courbe inverse depuis 1993, date de mise en œuvre des premiers Plan d'Ajustement Structurels (PAS)[20]. Cette situation inaugure l'ère de la dévalorisation poussée de la profession avec, comme conséquence directe, l'instauration des grèves répétées qui ont finalement débouché sur les mouvements de revendications communément appelés OTS-OTA et greffés à certains syndicats d'enseignant.

[18] KETCHATENG Jacques, « Le palmarès des établissements du secondaire révèle le recul progressif des lycées publics dépouillés et bondés », *Mutations*, Yaoundé, 2007, p. 5.
[19] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit., p. 12.
[20] KETCHATENG (J), op. cit., p 5.

II – LA PROFESSION ENSEIGNANTE AU CAMEROUN A L'ERE DU RENOUVEAU :

de la dévalorisation du métier à l'instauration des grèves répétées

Dès le début des années 1980, le changement survenu à la tête du pays est perçu comme une occasion rêvée des populations de tourner la page à un régime qui aura laissé de nombreuses frasques sur le plan du respect des libertés. Le projet du nouveau régime contenu dans l'ouvrage intitulé *Pour le libéralisme communautaire* passe ainsi au peigne fin les grandes lignes du Renouveau pour l'éducation. Cet espoir est vite estompé par la grave crise économique avec ses conséquences dans le secteur éducatif. S'en est suivi un long chemin de croix pour les acteurs de ce secteur qui ne retrouveront plus jamais leur niveau de vie d'entant[21].

A- Les débuts de la crise

Les prouesses obtenues dans la décennie 1970 et au début de l'année 1980 témoignent non seulement de la volonté du président Ahidjo de faire de l'enseignement une fonction d'élite, mais aussi, de former la jeunesse pour préparer une meilleure transition générationnelle qui passe par une éducation de qualité. Si l'accroissement des effectifs scolaires s'est poursuivi de manière soutenue jusqu'en 1985, notamment avec un taux d'alphabétisation d'environ 75 %, l'on note que la croissance scolaire enregistre beaucoup de disparités à l'échelle nationale avec notamment l'Extrême-Nord du pays qui présente un visage bien plus triste tant au niveau de l'encadrement que sur le taux de séjour à l'école[22]. Par ailleurs, l'architecture du nombre moyen d'enseignants d'écoles primaires est lui aussi non moins reluisante comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous.

Tableau N° 1 : Nombre moyen d'enseignants d'école primaire par province

Provinces	Nombre d'enseignants (écoles de 280 élèves)
Adamaoua	**4.05**
Centre	**6.03**
Extrême-Nord	**6.27**
Est	**4.81**
Littoral	**6.27**
Nord	**4.02**
North West	**5.25**
Ouest	**5.50**
Sud	**7.02**

[21] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit., p. 12.
[22] INS, Troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III): Rapport Préliminaire, 2008, p.8.

South West	**5.69**
Ensemble	**5.52**

Source :NGONGA H, « Efficacité comparée de l'enseignement Public et privé au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de Bourgogne, 2010, p. 35.

Il apparaît dans ce tableau un ratio élèves-enseignants assez faible qui est la résultante d'une dégradation inquiétante de l'école. Par exemple, une étude réalisée par le chercheur Pierre Marie Njialé et publiée en 2009 montre que le ratio élève-maître est de 01 enseignant pour plus de 60 élèves alors qu'il y a 01 enseignant pour moins de 45 dans le Sud du pays[23]. Au moment où les espoirs se nourrissaient encore chez les populations, la crise macro-économique qui frappe le pays dès 1987 est venue éteindre tous les signaux déjà au rouge.

La mise en œuvre des premiers plans d'ajustement structurels (PAS) sonne comme un début de calvaire pour les fonctionnaires du pays. Ces derniers subissent alors une double baisse de 70% de leur rémunération en janvier 1993 et une autre baisse de 50% en janvier 1994. Comme conséquence directe, l'on assiste à la défonctionarisation des Ecoles Normales d'Instituteur (ENI) dès 1995. Si jusqu'en1987, tous les lauréats de ces écoles étaient directement intégrés à la fonction publique avec comme avantages la perception des frais de relève, une avance de solde de trois mois pour rejoindre le service souvent très loin de la région natale, les frais de congés annuels et un billet d'avion pour les régions reculées et particulièrement difficiles notamment l'Est et le septentrion, l'on note que tous ces programmes ne relèvent plus que du passé[24]. La corruption existe en ce moment en tant que gangrène de la plupart des pays post-coloniaux. Elle est très marginale car réduite à sa plus haute expression. L'on n'a pas besoin de monnayer ni pour l'obtention du salaire, ni des avancements. Tout est automatique, même la notion de corps privilégié dans la fonction publique largement répandue de nos jours n'est pas encore visible, l'accent ayant été mis sur la formation et l'encadrement de la jeunesse, socle de développement et important relais. Ce fut l'âge d'or dans le corps enseignant. La période qui se situe entre 1986 et 2000 est malheureusement marquée par une situation économique très instable avec un impact considérable sur l'éducation[25].N'ayant plus la possibilité de recruter massivement et d'intégrer systématiquement les enseignants formés dans la Fonction Publique, l'Etat opta pour une option moins contraignante du point de vue du budget. Si les enseignants continuent d'être recrutés par les pouvoir publics, ils sont désormais gérés comme des « vacataires » et pris en charge par les parents d'élève[26]. Dans le cycle de

[23] NJIALE Pierre Marie, op. cit.
[24] KETCHATENG (J), op. cit., p. 3.
[25] MUNGAH Tchombé, *L'accès des filles à l'éducation de base et à l'enseignement primaire au Cameroun*. Unesco, 1993, p. 14.
[26] Ainsi, a-t-on vu le développement du nombre des « Maîtres des Parents » qui ne sont pas rémunérés par l'Etat, mais par les associations de parents d'élèves et par les élites locales. Ce phénomène commence à s'étendre dans les zones urbaines et pénalise les familles rurales,

l'enseignement primaire, le retour des effectifs s'est donc fait progressivement et au prorata des programmes de recrutement comme l'on observe sur le tableau suivant.

Tableau N°2 : Evolution des effectifs des enseignants de l'enseignement primaire(en milliers).

Pays	1999/2000	2000/2001	2002/2003	2003/2004
Maternel	4085	5310	5902	8882
Primaire	41200	42873	49042	55266
Secondaire Général	24789	25878	27595	28456
Secondaire technique	4235	4912	5413	5918

Source : Carte scolaire 2003/2004/Mineduc.

Le recul du niveau de scolarisation primaire est acté par la défonctionarisation du personnel enseignant dès 1995 avec la mise en avant d'un nouveau statut jusque-là méconnu dans les statuts de la Fonction Publique. Il s'agit du statut des vacataires donc les conditions de travail sont encore plus difficiles. Les salaires perçus par cette catégorie d'enseignants vont désormais de 20.000 à 40.000 FCFA par mois pendant neuf mois seulement, excluant les congés. Cette nouvelle rémunération varie d'ailleurs en fonction des établissements et des effectifs. Les zones rurales ont à cet effet plus de problèmes que celles des métropoles et les raisons évoquées sont parfois l'éloignement et l'absence des activités parallèles à mener. La chute des ressources occasionna inéluctablement celle de fréquentation scolaire des élèves avec notamment une conséquence directe sur la tranche d'âge allant de 7 à 15 ans en contradiction avec l'UNESCO et la Banque Mondiale[27]. Bien que le statut de cette catégorie d'enseignants « Vacataires » va évoluer progressivement pour passer de celui de « Contractuels » avec notamment comme nouveauté l'obtention désormais d'un matricule solde, les enseignants n'ont jamais bénéficié des avantages des fonctionnaires et le salaire de base est resté inférieur à celui de l'enseignant fonctionnaire. Cette situation défavorable a fait chuter au Cameroun l'espérance de vie scolaire au profit des autres pays de la sous-région ; bien que le Cameroun garde le record des effectifs des élèves dans la zone CEMAC.

---

généralement plus défavorisées, qui doivent payer davantage pour l'éducation de leurs enfants, accentuant ainsi les inégalités et les facteurs dissuadant les parents de scolariser leurs enfants.

[27] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit, p. 14.

Tableau N°3: Effectif primaire dans la zone CEMAC et espérance de vie scolaire en 2008

	Effectifs des élèves	Espérance de vie scolaire
Cameroun	3 201 477	8,8
Congo	628 081	9,3
Gabon	-	12,7
Guinée	81 099	8,1
Tchad	1 324 298	-
RCA	522 187	-

Source : NGONGA Henri, « Efficacité comparée de l'enseignement Public et privé au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education,Université de Bourgogne, Mars 2010, p. 36.

Les enseignants du secondaire ne sont pas épargnés par la situation difficile vécue par leurs collègues du supérieur. À l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS) et même au sein de l'Université de la ville éponyme, les bourses d'études sont réduites et enfin suspendues ; les mouvements estudiantins sont mis en branle, suivis des grèves qui ont paralysé tout l'enseignement supérieur au Cameroun jusqu'aux débuts des années 2000. Face à la dégradation de la situation les différents diagnostics sont posés par les organisations internationales (UNESCO, Banque Mondiale).

Sous la pression sociale et des syndicats du secteur éducatif, les Etats Généraux de l'éducation sont convoqués en 1995 pour évaluer la situation afin de sauver l'Ecole au Cameroun[28]. Il ressort après constat une réelle dégradation du système éducatif avec quelques fortes recommandations allant dans le sens de la réforme générale de l'école du système éducatif pour permettre à tous les enfants en âge scolaire de suivre un cursus normal quel que soit la situation sociale des parents[29]. Pour l'ancien cadre au Ministère de l'Education Nationale Sébastien Gono, « La décision gouvernementale de rendre l'école publique gratuite en 1997, consécutive à la Constitution de 1996 ou la création d'un ministère en charge de l'Education de Base par exemple en 2004 participe à la mise en œuvre des résolutions de cette reforme qui essaya en son temps d'apporter quelques solutions aux multiples problèmes rencontrés dans le secteur éducatif[30]». L'on note ainsi une reprise lente de l'évolution du taux brut de scolarisation par niveau dans les

[28] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit., p. 14.
[29] MINEDUC : Etats Généraux de l'Education : Rapport Principal, 1995.
[30] Entretien avec Gono Sébastien, ancien cadre au Ministère de l'Education Nationale,16 mai 2024 à Yaoundé.

secteurs d'enseignement qui se poursuivit entre 1990 et 2003 dans les secteurs primaires, secondaires et techniques et à l'échelle du territoire comme on peut le constater dans le tableau suivant.

Tableau N°4 : Evolution du taux brut de scolarisation par niveau et type d'enseignement

Niveaux	1990 1991	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003
Primaire %	96,3	81,2	81,6	83,4	85,7	87,7	102,8	104,7	105,4
Secondaire générale %	22,6,	22,6	22,0	22,0	21,5	22,9	23,6	23,6	25,5
Secondaire Technique %	5,0	5,1	4,9	4,9	5,2	5,9	5,9	5,0	4,9

Source : N. Henri, « Efficacité comparée de l'enseignement Public et privé au Cameroun», Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de Bourgogne, mars 2010, p. 38 .

Malheureusement, ces reformes appliquées en partie n'ont pas réussi à endiguer la flamme de la contestation qui s'est accrue aux débuts des années 2000 avec les problèmes de recrutement des enseignants de la base et leur titularisation, la corruption, les difficultés salariales, les dossiers de carrière et même des revendications salariales qui ont davantage dégradé la profession et stimulé des grèves répétées.

B - Des dynamiques plurielles à la chute continue de la corporation

Les difficultés croissantes observées dans le système éducatif camerounais depuis le Renouveau ont au fil des décennies contribué à renforcer le malaise dans le corps enseignant déjà suffisamment ébranlé par la crise économique de 1987. Il est évident qu'avec la suspension des intégrations dans le corps de l'éducation nationale, la chute des salaires des fonctionnaires en début d'année 1993 et la dévaluation qui a suivi, ce secteur allait connaître une réelle perturbation.

La tenue des États Généraux de l'éducation en 1995 n'a malheureusement apporté aucune solution concrète aux soucis relevés par les acteurs de ce corps. Au début des années 2000, les mouvements de revendication organisés par les différents syndicats ont initié des actions destinées à amener les décideurs de l'éducation à prendre des mesures en vue d'améliorer la situation. A l'issue de la table ronde organisée le 21 janvier 1991 par le ministère de l'éducation nationale, à l'effet de rendre effectif le concept de l'Education pour tous (EPT), un plan d'action décennal fut mis sur pied entre 1991 et 2000. Les participants proposèrent au gouvernement un ensemble d'actions parmi lesquelles, la refonte des curricula, la formation des personnels enseignants dans les Ecoles Normales d'Instituteurs à raison de 3000 par an, la réhabilitation des salles de classes en raison de 2730 par an, la lutte contre les déperditions scolaires etc …

À la suite des Etats Généraux de l'éducation de 1995, l'Etat camerounais s'est efforcé de lutter contre l'exclusion scolaire, la réduction des inégalités d'origines géographiques[31]. Il s'est alors investi vers la promotion de l'Ecole Pour Tous (EPT), notamment en travaillant pour enrayer les obstacles à l'éducation des filles et en œuvrant pour la professionnalisation de l'éducation. Le diagnostic macabre du système fait en 1998 aboutit finalement à l'adoption d'un plan d'action triennal qui définit de façon claire les objectifs poursuivis, les activités programmées, le chronogramme, les intervenants, les programmes potentiels et les solutions de secours. Toutes ces actions n'ont pas suffi à rehausser et à corriger les manquements observés dans le secteur de l'éducation au Cameroun. Depuis la Table Ronde du 25 janvier 1991, d'autres évènements majeurs ont suivi cette dynamique notamment les États généraux de l'éducation tenus du 25 au 27 mai 1995 suivis de la promulgation d'une loi d'orientation le 14 avril 1998 qui fait de l'éducation une grande « priorité nationale de l'Etat », assurée par lui-même et les partenaires privés, qui consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement au Cameroun[32]. Depuis lors, le secteur éducatif n'a plus jamais retrouvé ses marques d'entant. Même le rachat du Centre d'Editions et de Production pour l'Enseignement et la Recherche (CEPER) par la mutuelle des enseignants du Cameroun ne changea finalement pas grand-chose.

La reprise des recrutements au début des années 1995 avec l'appui des partenaires locaux, non gouvernementaux et internationaux n'a pas réussi à juguler le nombre d'enseignants formés en attente de recrutement. Si les Banques Islamiques de Développement (BID) financent les projets de 48 écoles primaires à l'échelle nationale, le Japon quant à lui a construit 48 écoles primaires dans les villes de Douala, Yaoundé, Bafoussam, Maroua. L'UNICEF intervient dans l'exécution des projets de plusieurs volets[33] et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) offre les rations alimentaires complètes aux élèves et aide les parents qui acceptent inscrire tous les enfants à l'école.

Depuis 1992, le gouvernement camerounais a matérialisé le concept d'Education Pour Tous (EPT) en procédant à la création et à la mise en fonctionnement de 1800 écoles primaires et 200 écoles maternelles entre 1992 et 1998. Il s'est agi également du recrutement de 3000 instituteurs vacataires par an depuis 1996, la construction de 773 salles de classes et de 10 inspections de l'enseignement primaire. Au niveau du secondaire, l'on entreprit la libéralisation des établissements en procédant à la création des lycées et collèges dans diverses localités du pays permettant ainsi une meilleure proximité avec les populations.

Alors que la situation économique s'améliorait peu à peu et que les pays voisins relancèrent la compétitivité dans le secteur éducatif, le Cameroun est resté

[31] MINEDUC, Etats Généraux de l'Education : Rapport Principal, 1995.
[32] Rapport, L'évaluation de l'éducation pour tous en l'an 2000 : rapport des pays, forum mondial de l'Education visible sur https.www.petitmonde.free.fr/cameroun.
[33] Par ex exemple, le volet « Education de base» est de loin le plus important. Financé par le gouvernement norvégien, il couvre la période allant de 1998 à 2000 et couvre l'éducation des filles et l'éducation non formelle.

plombé dans les questions de mal gouvernance[34]. Par exemple, les nouveaux accords réajustés avec la communauté financière internationale ont permis au gouvernement camerounais de connaître dès 1996, ses premiers succès économiques avec notamment une croissance du PIB réel de l'ordre de 4.5 % en moyenne annuelle avec une inflation ramenée à 1% et un taux de croissance estimé aujourd'hui à +5%[35].

L'amélioration des performances macroéconomiques ne s'est pas accompagnée d'une amélioration réelle des conditions de vie des ménages qui doivent continuer à supporter les plus grandes charges financières pour la scolarisation de leurs enfants[36]. Les conditions de travail et de vie des ménages des enseignants ne sont pas en reste. En effet, que ce soit dans l'enseignement technique, commercial que général, les modes de recrutement sont de trois types[37]. Si les infrastructures des établissements sont parfois inexistantes ainsi que d'autres commodités indispensables dans le fonctionnement de l'éducation, la rémunération même des acteurs a pris un sérieux coup depuis la dévaluation de 1994. C'est ainsi que même l'admission des candidats dans les écoles de formation s'est accompagnée d'un fort taux de corruption. Selon le rapport de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, un nombre sans précédent de candidats non qualifiés sont dès lors admis dans les institutions éducatives avec le soutien des parrains dans l'administration ou dans les cercles d'élus[38]. Ces problèmes, ajoutés à la misérable condition des enseignants, a favorisé la mise en place par les syndicats de l'éducation des mouvements de grèves répétées qui paralysent le corps éducatif depuis l'an 2000[39]. L'éclatement du Ministère de l'éducation en 2004 qui donne naissance à trois ministères (Education de Base, Enseignements Secondaires, Formation Professionnelle) est en réalité une tentative de réponses aux maux qui minent le secteur éducatif[40]. Cette réforme isolée ne réussit pas à stopper les velléités de protestation en gestation dans ce corps depuis le début des années 1990.

---

[34] NJIALE (PM), op. cit.

[35] TSALA TSALA Jean Phillippe,« L'enseignement technique au Cameroun : le parent pauvre du système ? Dans Carrefours de l'Education, 2004/2, (n°-18), pp.176-196, 2004, disponible en ligne sur https://ww w.doi.org/10. 3717/ cdle.018.0176.

[36] MINEDUC, rapport sur l'évaluation de l'éducation pour tous en l'an 2000, l'Etat camerounais, 2001.

[37] L'on note le mode de recrutement directeur sur la base des diplômes universitaires (Licence, maitrise, parfois DEA ou le doctorat). Le deuxième mode concerne les titulaires du diplôme de professeur de Collège et de lycée. Le troisième mode est celui des vacataires (une catégorie d'enseignants recrutés et payés par les parents d'élèves).

[38] Friedrich Ebert Stiftung, «La voix de la jeunesse : réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi des jeunes », Rapport de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, document d'orientation, Yaoundé, 2014, p. 2.

[39] INS,Troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III): Rapport Préliminaire, 2008.

[40] GACOUGNOLLE (L), MINGAT (A), op. cit., p. 10.

C- De la paupérisation du corps enseignant à l'instauration des grèves répétées

Entre 1995 et 2000, d'importants mouvements de grèves ont perturbé les cours sur l'ensemble du territoire camerounais[41]. Les problèmes soulevés sont entre autres la revalorisation salariale, le respect du profil de carrière, le paiement salarial aux nouveaux recrus, les traitements rapides des dossiers de carrières et l'octroi des primes[42]. La liaison entre la qualité de l'éducation et la croissance économique est établie en 2012. Selon le rapport de la Banque Mondiale de 2012, la mauvaise qualité de l'éducation constitue au Cameroun un obstacle à la croissance économique et au recul de la pauvreté (Banque Mondiale, avril 2012).

En 2005, les agrégats économiques des pays de la CEMAC ont sensiblement baissé et le taux de croissance du PIB est passé de 4,1% à 4,0% en 2005. Les pays comme le Tchad (8,4%), le Congo (8,4) et la Guinée Equatoriale (8,3) ont vu leur taux de croissance économique à la hausse alors que le Cameroun a connu un ralentissement de son économie.

Tableau N°5 : % croissance du PIB et dépenses publiques d'éducation en % duPIB des Etats de la CEMAC en 2005

Pays	% de croissance	% de croissance
Cameroun	2,4	2,6
Congo	2,8	2,3
Gabon	8,2	*
RCA	3,0	1,2
Guinée Equatoriale	8,3	2,2
Tchad	8,4	2,1
CEMAC	4,0	2,08

Source : Document FMI, BEAC et RESEN cité par N. Henri, « Efficacité comparée de l'enseignement Public et privé au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de Bourgogne, mars 2010, p. 36.

Si le Cameroun se classe en dernière position parmi les Etats de la CEMAC en termes de croissance du PIB (2,4%), il arrive par contre en tête en ce qui concerne la contribution du PIB dans les dépenses publiques d'éducation.

La grève entamée en 2000 suivie en 2008 n'apporte pas de grande retombée. Par contre, celle de 2012, localisée dans certaines régions du Cameroun et de surcroît à l'Ouest-Cameroun est assimilée aux revendications politiques de cet espace jadis connu comme le foyer de l'opposition. La répression du pouvoir est sans appel avec des affectations disciplinaires. Le Lycée Bilingue de Dschang,

[41] SYLLA Vladimi, «Assessing the quality of education in Africa ».*ADEA News Letter*, janvier-mars,2004, p.11.

[42] INS(2002c), Deuxième enquête camerounaise auprès des ménages : pauvreté et marché du travail au Cameroun.

l'un des principaux foyers de cette grève s'est vu vidé de ses meilleurs enseignants sans remplacement aucun. Réné Lontsi, cadre du Syndicat des Enseignants du Cameroun pour l'Afrique (SECA) se souvient alors de cette période qui l'a amené à son poste actuel : « Alors que j'étais en service au Lycée Bilingue, nous avions décidé de manifester pour revendiquer de meilleures conditions des enseignants. Comme d'habitude, l'Etat, sourd à nos doléances a organisé la répression. Je me suis retrouvé sur la liste de 27 enseignants vidés de ce Lycée[43]». Comme cet enseignant, de nombreux autres collègues enseignants et responsables ont été les victimes de la répression de cette grève. Fatigués d'espérer, terrifiés par un gouvernement sourd et droit dans ses bottes, les enseignants sont restés confinés dans la pauvreté ambiante. Ces derniers sont arrivés à choisir un nouveau mode de revendication sans risque de représailles. C'est ainsi qu'à la suite de l'opération 20/20 qui s'est révélée plus ou moins efficace face à la stratégie du pouvoir décidé à casser toutes tentatives de revendications, les enseignants entrèrent dans une sorte de guérilla pédagogique dont les victimes ne furent que des innocents élèves. Comme premiers résultats louables de cette grève, un décret du Chef de l'Etat signé le 02 mars 2012 octroie une prime de recherche et de documentation de 15000 FCFA pour les enseignants du secondaire et 10.000 FCFA pour leurs collègues du primaire alors que les syndicats proposaient un montant de 50.000 FCFA au moins. Si plusieurs stratégies sont dès lors utilisées pour casser la grève enseignante, notamment la suppression du débat le 5 octobre de chaque année, les tracasseries administratives et de type policier (taux de couverture des programmes et des heures d'enseignement, remplissage des paperasses pédagogiques mensuelles), sans que l'indice de conscience des enseignants n'augmente. La conséquence fut une absence de motivation chez les enseignants, le développement de la course aux nominations; l'enseignement de salle étant désormais relayé à ceux qui acceptent la condition, le sacerdoce d'où la corruption généralisée. Ce qui porta un coup sur le niveau d'efficacité des établissements scolaires au Cameroun[44].

Si la grève de 2012 a permis d'avoir quelques retombées et de corriger quelques tares dans la gestion des enseignants notamment au niveau de l'octroi de la prime de recherche et l'instauration de l'avance de solde, le gouvernement a montré son incapacité à résorber les problèmes de fond de la corporation.

À côté de nombreux autres syndicats, le Syndicat National des Enseignants du Secondaire (SNAES) qui avait jusque-là joué un rôle de premier plan depuis sa création le 18 mai 1991 s'est lui-même retrouvé émietté et décrédibilisé et ses leadeurs accusés de flirter avec un régime qui a de tout temps travaillé à étouffer et à noyauter les véritables syndicats. Le secrétaire général et porte-parole de ce syndicat, Roger Kaffo Fonkou note à cet effet que dès ses premières heures, le SNAES était à deux doigts de faire basculer les choses définitivement quand la résistance du gouvernement s'organisa autour de la formation des syndicats

[43] Entretien avec Lontsi René, enseignant, cadre du SECA,15 mai 2024 à Dschang.
[44] ANTAGANA ONDOUA Henri, « Les facteurs d'efficacité des écoles secondaires au Cameroun », *Les Cahiers du CREAD* n°16, 2011, pp. 75-115.

fantôches dont la mission fut de déstabiliser et de décrédibiliser les « vrais syndicats[45]».

Le Collectif des Enseignants Indignés du Cameroun (CEIC) crée en 2017 se positionna ainsi comme un nouveau porte étendard de la revendication enseignante. Conduit par Joseph Bessala, professeur de Lettre Bilingue, ce collectif est venu surclasser l'action des syndicats existants. Si depuis le début des années 1990, le SNAES a joué un rôle de premier plan aux côtés de nombreux autres syndicats à l'échelle nationale, Le CEIC devint très vite, à côté du SECA dont les membres sont essentiellement issus du SNAES, une plateforme de revendication des nouveaux lauréats en attente de salaire. La manifestation de 2017 autour des services de la primature permit de régler un certain nombre de problèmes posés par la corporation. Selon le porte-parole du mouvement, Jacques Bessala, « Il est temps que l'enseignant soit respecté, qu'on nous paye, un point c'est tout[46]». Poursuivant devant les médias venus recueillir l'objet de la grève, le porte-parole du mouvement mit en lumière la cacophonie administrative entre les différents ministères impliqués. Pendant que le MINESEC et le MINFOPRA disent avoir transmis 20.000 dossiers au MINEFI, ce dernier dit avoir reçu juste 211 dossiers. Il faut par ailleurs noter que les 20.000 dossiers concernés travaillent depuis plusieurs années sans salaire depuis la sortie d'école et le Ministre des Finances Alamine Ousmane Mey est ainsi pointé du doigt comme à l'origine de la souffrance des enseignants. Le Collectif exigea à cet effet la suppression du système de rémunération basé sur les 2/3, l'inclusion automatique des primes. Le paiement des salaires et arriérés de salaires en plus des 429 professeurs en attente des rappels. Comme résultats de cette autre revendication, des salaires furent complétés, des avances de solde octroyées aux enseignants. Comme à l'accoutumé, le leader du Collectif fut vite accusé de traîtrise par ses pairs. Ses prises de parole diluées ou le calme relatif observé dans ce mouvement laissa croire à un achat de conscience par le régime. Vint alors le Nouveau Collectif des Enseignants Indignés du Cameroun (NCEIC) qui essaya tant bien que mal de rassembler les collègues autour d'une même table sans que le premier collectif ne soit dissout.

Alors que la grogne continua dans les milieux éducatifs et que les résultats aux examens officiels connuèrent une chute vertigineuse les années suivantes, un rapport d'analyse confirma le mal être de cette corporation devenue la risée au Cameroun. Selon ledit rapport, les taux de réussite national des candidats aux examens officiels sont passés de 44.24% à 39.36% dans le sous-système anglophone. 10 ans plus tard, c'est-à-dire en 2020, l'enseignement secondaire se porte au plus mal avec un taux de réussite finalement ramené à 38,40%. Il faut par ailleurs relever que depuis les années 2000, les délibérations consistent au

[45] Propos reçus de l'entretien avec le S.G du SNAES, Roger Kaffo Fonkou, le 15 avril 2020 à Yaoundé.

[46] Propos recueillis de Jacques Bessala, enseignant et ancien porte-parole du Collectif des Enseignant Indignés du Cameroun (CEIC), avril 2020 à Yaoundé.

grossissement des notes de certains candidats repêchés[47]. Toutes pratiques ont davantage contribué à dégrader l'environnement éducatif du Cameroun. Si depuis 2017, le paysage éducatif a connu une amplification des revendications enseignantes organisées autour du Collectif des Enseignants Indignés, ces revendications ont été essentiellement centrées sur la suppression du système de 2/3 de salaire, les rappels des enseignants. L'année 2022 a vu l'éclosion d'un autre épisode de la revendication basé sur des slogans nouveaux : les mouvements On a Trop Supporté (OTS) et On a Trop Attendu (OTA).

D- Du Collectif des Enseignants Indignés du Cameroun aux mouvements OTS/OTA

Pour repréciser le contexte de la naissance de ces deux mouvements au sein des établissements scolaires publics de la république, il faut noter qu'à la suite des tracasseries permanentes et continues auxquelles font face les enseignants et, particulièrement les nouveaux recrus, un mouvement spontané s'est créé dans les écoles primaires et les lycées de la république. Il s'agit des mouvements OTS et OTA qui sont nés pour porter la voix des enseignants sur la place publique. Ces deux mouvements cristallisent tous les espoirs de la corporation et lancent le 22 février 2022 une grève à l'échelle du territoire national. Cette grève est matérialisée par l'opération « Craie Morte » pour trois jours renouvelables. Cette opération qui dure finalement plusieurs semaines, voire plusieurs mois est centrée sur cinq revendications claires : le paiement des arriérés de salaires, de primes et des allocations pour un montant global de 181 milliards de FCFA en 2022 ; le paiement total et immédiat des frais de participation aux examens de l'OBC ; l'annulation immédiate du système d'avance de solde ; l'application du statut particulier de l'enseignant.

Il convient de noter que de nombreux enseignants nouvellement sortis de l'Ecole et affectés ne perçoivent que les 2/3 de leur salaires et ceci, après une longue durée pour la majorité et le 1/3 restant doit attendre le temps de leur intégration alors que leurs collègues fonctionnaires des autres corps se voient systématiquement intégrés et les droits payés aussitôt[48]. Ces perpétuelles revendications ont régulièrement perturbé les activités pédagogiques au Cameroun depuis la chute des salaires en 1994. Si dans l'évolution, certaines préoccupations ont été prises en compte, ces différentes préoccupations salariales ont pris une importance au cours des décennies suivantes. Avec plus de 20.000 dossiers de salaire et un peu plus de 429 dossiers de rappel, il fallait à nouveau réagir et dans l'urgence vitale pour l'école.

Au côté du Collectif des Enseignants Indignés, les syndicats d'enseignants au rang desquels le SECA, le SNAES, le SYNICOM reprirent la grève en

[47] Friedrich Ebert Stiftung, « La voix de la jeunesse : réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi des jeunes », Rapport de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, document d'orientation, Yaoundé, 2014, p. 3. Lire également à propos TCHAKOUNTE Alice, « Cameroun: Examens 2007, le MINESEC fait son bilan », *Cameroun-Tribune*, Yaoundé, 2007.

[48] ONANENA Richard, « Au Cameroun, une journée mondiale des enseignants marquée par les revendications », rfi.fr/afrique/20231006-au cameroun, publié le 6 octobre, 2023.

septembre 2023 avec de nouveaux consignes : « Pas de leader », « Bouche morte », « Craie morte ». Les consignes sont clairs et respectés par une grande majorité des enseignants. Il faut se rendre à son poste, faire l'appel, remplir son cahier de texte et ne rien faire de plus. Alors que l'opération connaît une réussite surprenante, les courriers sont envoyés à la primature, au parlement camerounais et à l'UNESCO, partenaire important du pays dans le domaine éducatif. L'opinion publique nationale et internationale découvre la réelle souffrance des enseignants camerounais et les réactions se multiplient. Hommes politiques, membres du gouvernement, influenceurs et divers autres personnalités appelèrent ainsi le gouvernement à résoudre le problème. La réaction de celui-ci ne s'est pas fait attendre. Alors que le quotidien gouvernemental Cameroon-Tribune annonce des solutions à ces revendications, les syndicats appelèrent à l'intensification de la grève sur le triangle national par des actions dénommées « Craie morte » greffées à la « Bouche morte[49]». Dans la foulée, une conférence de presse est organisée le 28 septembre 2023 par le Ministre de la communication réunissant six départements ministériels concernés par le problème.

Les mouvements OTS et OTA, appuyés par le collectif et les syndicats enseignants en première ligne permettent ainsi de mettre en lumière la croix des enseignants depuis de nombreuses années. Si le cas de l'instituteur à la retraite monsieur Ngnintedem Norbert qui attend sa pension de retraite depuis 15 ans après 35 ans de service est interpellateur, le décès le 8 mars 2022 de monsieur Hamidou, enseignant d'EPS au Lycée de Béka dans le Nord-Cameroun, après 10 ans de travail sans salaire et sans intégration a provoqué une grave consternation. Malheureusement, et comme d'habitude, les menacent de la hiérarchie, l'arrogance de certaines autorités administratives et le durcissement de ton par le gouvernement ont contribué à enflammer la situation poussant le chef de l'Etat finalement à sortir de son silence[50].

Si les instructions du Président de la République, avec mention « Très urgent », portées par le Secrétaire Général de la Présidence de la République le 20 mars 2022 et transmises au secrétariat général des services du Premier Ministre précisent un ensemble de mesures, les enseignants passent à la vitesse supérieure pour porter une autre doléance inexistante au départ. Il s'agit du statut particulier des enseignants dans les tiroirs de l'exécutif depuis 2000. Le SECA, syndicat issu des rangs du SNAES a profité de la grève de 2022 pour refaire sa santé. Ce dernier a désormais le vent en poupe dans cette revendication car considéré par les enseignants comme le seul syndicat légal sérieux et soucieux du bien-être de la corporation. Ce dernier n'est pas très souvent invité lors des rencontres syndicales car boudé par le gouvernement et considéré comme syndicat très rigide dans sa ligne. Un calendrier est néanmoins fixé par le Premier Ministre le 4 avril 2023 à l'effet de résoudre progressivement les problèmes posés par les grévistes. Ce qui a eu l'avantage de diluer l'action des grévistes afin d'observer la bonne foi du gouvernement.

---

[49] BODO Lucien, « Solutions aux revendications des enseignants : grandes avancées enregistrées », *Cameroon-Tribune* du 29 août 2023, p. 4.
[50] ONANENA (R), op.cit.

Si certains progrès sont réalisés et certaines promesses tenues, notamment le paiement effectif de tous les salaires complets, l'annulation du système de 2/3, l'avance automatique pour les enseignants, il reste que les salaires de certains enseignants ainsi que les effets financiers de leur avancement ne sont pas toujours effectifs en violation des instructions du chef de l'Etat. Alors que la deuxième phase de la grève est lancée, le MINFOPRA annonça une évolution indicative dans le traitement des dossiers des enseignants[51]. Une situation qui ne conforte pas les grévistes. Ces derniers réclament encore une accélération dans le processus. Les rappels sont payés à hauteur de 54.4 milliards au secondaire et à un rythme de 3.5 milliards par mois. Un paiement qui s'est achevé en août 2023. Depuis lors, les rappels des avancements ont été programmés en septembre 2024 pour les promotions les plus anciennes. Si l'ordre de paiement de ces avancements et certaines dettes initialement établies ont connu des bouleversements de nature à perturber les enseignants, l'effet financier des avancements n'est systématiquement pas automatique. L'appel à la poursuite de la grève autour du règlement définitif de la dette et la publication du statut de l'enseignant, de la revalorisation du salaire de base et des primes avec une grille de proposition fut rapidement dissipé. La détermination du SECA et les mouvements OTS et OTA ont amené le gouvernement à durcir le ton. Pour le responsable de la communication du SECA, Maurice Tenkeng, « Il y a lieu de maintenir la pression afin de pousser le gouvernement à promulguer le statut des enseignants du primaire et du secondaire[52]». Le discours du chef de l'Etat le 11 février 2024 a davantage haussé le ton face à la revendication du « Statut Particulier », ultime satisfaction selon les grévistes.

Depuis lors, la répression commença dans les établissements scolaires de la république avec des convocations administratives, des intimidations, et la suspension des enseignants grévistes jugés absentéistes. Des actes qui ont poussé les leaders du SECA et des mouvements OTS et OTA à suspendre provisoirement la grève afin de s'organiser à satisfaire financièrement de nombreux enseignants suspendus de solde. Même l'unification des Syndicats légaux autour du Collectif des Organisations des Syndicats d'Enseignant du Cameroun (COREC) n'a pas permis de reprendre cette revendication inachevée d'où l'attente d'une nouvelle phase de la grève enseignante au Cameroun.

CONCLUSION

Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Paul BIYA en 1982, les enseignants camerounais ont régulièrement connu le chemin de croix. Sacrifié comme les autres fonctionnaires depuis la crise économique de 1987, le corps enseignant a particulièrement souffert de la conjoncture difficile nationale malgré

[51] Par exemple, le MINFOPRA indiqua avoir réduit les délais d'intégration à 90 jours, avec comme prouesse, un traitement de 3812 dossiers d'intégration des promotions 2022 (mars à septembre 2023) avec l'intégration de 3177 dont 100 dossiers en instance en raison de l'incomplétude et l'attente des retours d'authentification des diplômes.

[52] Entretien avec Tenkeng Maurice, Syndicaliste, Secrétaire à la communication du SECA, 11 mars 2023 à Dschang.

de nombreuses initiatives observées depuis 1991 par le gouvernement. Des mouvements de revendication furent observés entre 1994 et 2023 avec une réelle incidence sur les résultats scolaires et, finalement sur le développement du pays. Si le système éducatif en lui-même n'est pas en reste avec de nombreuses tares et des disparités observées çà et là, l'on note un désintérêt général et un découragement continu au sein de la profession enseignante. C'est pourquoi le SNAES, l'un des syndicats en première ligne dans la négociation appelle depuis quelques années à la tenue des « Etats généraux de l'éducation » dont les responsables, auront pour tâche de poser un diagnostic clair et sans complaisance des problèmes de l'éducation au Cameroun. Si pendant plus de 30 années de lutte syndicale, des progrès considérables furent observés dans le traitement salarial des enseignants, l'on note que le chemin reste encore long pour arriver à rétablir l'équilibre observé depuis le premier régime. À observer les traitements salariaux dans ce même corps chez certains pays voisins du Cameroun, on est en droit de se demander si le problème n'est pas systémique et inhérent à la volonté d'un régime décidé à affaiblir ce corps capable de produire des intelligences au profit des autres corps mieux traités qui pèsent dans la conservation et la pérennisation de l'ordre de 1982.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources orales

	Nom(s) et prénom(s)	**Qualité(s) socioprofessionnelle(s)**	**âges**	**Date(s) et lieu(s) d'entretien**
1	Lontsi René	Syndicaliste, enseignant de profession, cadre du SECA.	Environ 50 ans	15 mai 2024 à Dschang
2	Kaffo Roger	Syndicaliste, enseignant à la retraite, Secrétaire Général du SNAES.	Environ 64 ans	15 avril 2020 à Yaoundé
3	Tenkeng Maurice	Syndicaliste, Secrétaire à la communication du SECA.	Environ 58 ans	11 mars 2023 à Dschang.
4	Bessala Gono Jacques	Enseignant de profession et ancien porte-parole du Collectif des Enseignant Indignés du Cameroun(CEIC).	Environ 36 ans	14 avril 2020 à Yaoundé
5	Gono Sébastien	Ancien cadre au Ministère de l'Education Nationale,	Environ 68 ans	16 mai 2024 à Yaoundé.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTAGANA ONDOUA Henri, « Les facteurs d'efficacité des écoles secondaires au Cameroun », *Les Cahiers du CREAD* n°16, 2011, pp.75-115.
- BODO Lucien, « Solutions aux revendications des enseignants : grandes avancées enregistrées », *Cameroon-Tribune* du 29 août 2023.
- BOURDIEU Pierre, « Capital humain et capital culturel » dans BOURDIEU *Pierre*, Sociologie générale, cours au collège de France 1983-1986, vol. 2, Seuil, 2016, p. 248-254.

- CAPELLE Jean, *L'éducation en Afrique noire à la veille des indépendances, 1946-1958*, Paris, Karthala, 1990.
- Friedrich Ebert Stiftung, «La voix de la jeunesse : réforme du secteur de l'éducation en faveur de l'emploi des jeunes », Rapport de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, document d'orientation, Yaoundé, 2014.
- GACOUGNOLLE Luc, MINGAT Alain, « Zoom sur un système éducatif. Le Cameroun », Lettre de l'ADEA, janvier -Mars, 2004.
- INS, «Deuxième enquête camerounaise auprès des ménages : pauvreté et marché du travail au Cameroun », 2002.
- INS, « Troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III): Rapport Préliminaire », 2004.
- KAFFO FONKOU, Roger, « Education dans la tourmente : calvaire des enseignants camerounais depuis 1993 », 2014.
- KETCHATENG Jacques, « Le palmarès des établissements du secondaire révèle le recul progressif des lycées publics dépouillés et bondés », *Mutations*, Yaoundé, 2007.
- KOUAKEP TCHAPTCHIE Yannick, « Le syndicalisme dans l'éducation au Cameroun : défis de la mobilisation sans discrimination», Conférence EMCAM, 2020.
- MAKOUDJOU TCHENDJOU Adeline Carine, « Déterminant de l'enseignement primaire au Cameroun », Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA), Mémoire l'obtention du d'ingénieur statisticien, 2001.
- MINEDUC, Etats Généraux de l'Education : Rapport Principal, 1995.
- MINEDUC, L'évaluation de l'éducation pour tous en l'an 2000, rapport de l'Etat camerounais, 2001.
- MINEDUC, Carte scolaire du Cameroun, Annuaire Statique,2004.
- MUNGAH, Tchombé, *L'accès des filles à l'éducation de base et à l'enseignement primaire au Cameroun*. Unesco, 1993.
- NGONGA Henri, « Efficacité comparée de l'enseignement Public et privé au Cameroun », Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université de Bourgogne, mars 2010, 1990.
- NJIALE Pierre Marie, « Entre héritage et globalisation : l'urgence d'une réforme de l'école au Cameroun », *Revue Internationale d'éducation de Sèvres*, 2009, [en ligne], mis en ligne le 12 juillet 2013 et consulté le 10 juillet 2023 sur: http://jounals.openeditions.org/ ries/5 638; Doi:ht tps://doi.org/10.4000/ries.5638.
- ONANENA Richard, « Au Cameroun, une journée mondiale des enseignants marquée par les revendications », rfi.fr/afrique/20231006-au cameroun, publié le 6 octobre, 2023.
- Rapport, l'évaluation de l'éducation pour tous en l'an 2000 : rapport des pays, Forum Mondial de l'Education, visible sur https.www.petitmonde.free.fr/cameroun.
- SYLLA Vladimi, « Assessing the quality of education in Africa ». *ADEA News Letter*, janvier-mars,2004.
- TCHAKOUNTE Alice, « Cameroun : Examens 2007, le MINESEC fait son bilan », *Cameroun-Tribune*,Yaoundé, 2007.
- TSALA TSALA Jean Philippe, « L'enseignement technique au Cameroun : le parent pauvre du système ? Dans Carrefours de l'Education, 2004/2,(n°-18), 2004,pp.176-196, disponible en ligne sur https://www.doi.org/10.3717/cdle.018.0176.

DYNAMIQUES SOCIOCULTURELLES CHEZ LES MIGRANTS : regard au sein de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé

Jeanne Virginia EKEANI

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Université de Dschang-Cameroun

ekeani.j@yahoo.com

Ismaïla Datidjo

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Université de Dschang-Cameroun

datidjojunior@yahoo.fr

Amina GORON

Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

Université de Maroua

aminagoron@gmail.com

Résumé : Cet article met à jour les changements socioculturels qui ont cours au sein de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé, ainsi que les répercussions de ces changements sur la transmission des valeurs aux jeunes générations. Les migrations ont toujours eu des effets sur la vie des personnes en déplacement. Ainsi, vivre loin de son terroir d'origine a des impacts sur la diaspora de Bazou à Yaoundé. Son organisation socio-politique, ses pratiques sociales et ses langues subissent l'effet de sa rencontre avec les communautés d'accueil, ceci malgré toute volonté de préservation des valeurs originelles. En appréhendant ces changements socioculturels auprès des ressortissants de Bazou (Ouest-Cameroun), à Yaoundé, cette étude rend compte des modifications qui s'opèrent dans leur quotidien. Elle relève d'une recherche qualitative fondée sur l'observation, les entretiens structurés et semi-structurés et sur l'analyse de contenu. Les données ont été collectées auprès de dix-sept individus de cette diaspora de Yaoundé incluant des personnes ayant expérimenté le déplacement et la rencontre d'autres peuples.

Mots clés : Culture, Déplacé, Langue, Migration, Société.

Abstract: This article talks about the socioculturals changes which occur within the bamileke diaspora of Bazou at Yaoundé, as well as the repercussions of these changes on the transmission of values to young generations. Migrations, always have some effects on people's lives who are usually in shift. Thus, living far away from its locality of origin have impacts on the Bazou's diaspora at Yaoundé. Its socio-political organization, its social practices and its languages are suffering from the effect of its meetings with the welcoming communities, all this despite the will to preserve original values. While apprehending these socio-cultural changes near the peoples from Bazou (West-Cameroon), at Yaoundé, this study reports on the modifications that happen in their daily lives. It picks up from qualitative researches, based on the observation, structured and semi-structured interviews and on the content analysis. The data have been collected from the seventeen individuals of this Yaoundé diaspora including peoples who have experienced such a shift and the meeting of other peoples.

Keyswords : Culture, Displaced, Language, Migration, Society.

INTRODUCTION

Les villes du Cameroun connaissent de plus en plus différentes formes de migration (volontaires et involontaires) que leurs populations expérimentent. Ces migrations ont un impact tant sur les localités délaissées, que sur celles d'accueil et sur les migrants eux-mêmes. La mobilité des personnes contribue à d'importantes dynamiques de recomposition socio-spatiale et à l'acculturation des groupes sociaux. Dans les villes comme dans les campagnes, les sociétés sont façonnées par les formes de mobilité[1]. La capitale politique du Cameroun (Yaoundé), ne déroge pas à ce façonnement né de la migration des personnes qui s'y installent. Le déplacement des populations d'un milieu à un autre crée des modifications dans leur mode de vie et sur leur démographie. La diaspora bamiléké de Bazou installée à Yaoundé n'étant pas épargnée par ces transformations, elle est constituée aussi bien de nouveaux migrants que d'anciens, tous installés à la recherche de meilleures conditions de vie. En leur sein, se trouvent des hommes, des femmes, des personnes âgées et des enfants. Pourtant, les transformations que connaît cette diaspora sont pour une part importante d'ordre socioculturel, ce qui signifie que l'organisation sociale, les pratiques culturelles dont celles du langage subissent l'effet de la rencontre avec les sociétés du site d'accueil, ceci au-delà de toute volonté de préservation des valeurs de la contrée d'origine. La méthodologie déployée procède d'une approche qualitative au paradigme du changement social. Les données ont été collectées au moyen d'entretiens individuels structurés et semi-structurés ; ce qui concourt à mettre en évidence les modifications qui s'opèrent au sein de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé.

L'échantillon subséquemment formé est constitué de dix-sept individus de caractéristiques migratoires distinctes. La dialectique consiste d'abord à restituer l'impact du déplacement sur leur mode d'organisation dans le milieu d'accueil, ensuite sur les pratiques culturelles incluant les langues des milieux de départ et d'accueil.

I – CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Les flux migratoires nationaux et ou internationaux concourent à des changements socio-économiques tant pour les migrants que pour les localités de départ et d'accueil. Le processus de mobilité s'accompagne d'importantes dynamiques de reconfiguration socio spatiale et de mixage culturel. La migration interne est un mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente[2]. Cette réalité est prégnante au Cameroun et dans le monde. Ainsi, certaines localités de ce pays et particulièrement celle de Bazou a connu le phénomène migratoire. Des personnes de cette localité, déplacées volontairement ou involontairement, sont de nos jours

[11] MIMCHE Honoré et TOURERE Zenabou, « Circulations migratoires des élites économiques dans l'Ouest du Cameroun, le cas des « antiquaires » », dans Virginie Baby-Collin et al, Migrants des Sud, IRD Éditions, 2009, pp. 77-96.

[2] Organisation Internationale pour les Migrations (2015), Termes clés de la migration, www.oim.net, consulté le 30 avril 2023.

installées à Yaoundé. Face à cet état de fait, à la question de savoir quels sont les changements qui ont cours au sein de la diaspora bamiléké de Bazou installée à Yaoundé, le présent article apporte la réponse en se consacrant à cerner les changements nés de l'éloignement des migrants de leurs sites de départ à travers le modèle organisationnel, les pratiques sociales et l'usage des langues d'origine et de celles du milieu d'accueil. L'hypothèse émise sur ce questionnement voudrait que l'éloignement par rapport à la contrée de provenance des membres de la diaspora bamiléké de Bazou à Yaoundé contribue à la transformation de leur mode de vie incluant les valeurs culturelles issues du milieu de provenance et du site d'accueil.

La culture est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent un groupe social. Elle englobe les arts, les lettres, les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances[3]. Dans le sens de saisir sa situation auprès des ressortissants de Bazou à Yaoundé, la théorie du changement social selon Guy Rocher[4], a été enrégimentée. Elle désigne toute transformation observable dans le temps, qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire. Cette théorie a ainsi été mobilisée pour rendre compte des transformations en cours dans la vie des membres de la diaspora de Bazou à Yaoundé, ceci dans un contexte où ils ont à cœur d'intégrer la société d'accueil à laquelle ils appartiennent désormais.

La méthode qualitative utilisée pour la conduite de cette étude a consisté en la collecte des informations à l'aide d'un guide d'entretien auprès de dix-sept migrants de Bazou incluant de rares rescapés de la guerre du maquis et les personnes issues d'une migration relativement récente dans la ville de Yaoundé. Ces informateurs ont été rencontrés dans les quartiers Étoug-Ébé, Mokolo, Cité verte, Ekié, Odja, Nkolondom 1, au Marché central et à Nfandena. Dans son déroulement, le présent article part donc d'une étude théorique sur les changements socioculturels et économiques en situation de migration interne de la communauté bamiléké de Bazou à Yaoundé, pour déboucher sur les dynamiques linguistiques qui ont cours dans le quotidien de celle-ci.

II – DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE DE LA DIASPORA A YAOUNDE

Les populations parties des campagnes pour la ville y vont pour des raisons qui touchent à la sécurité sociale prise dans ses multiples dimensions à savoir, économique, alimentaire etc et pour celles qui touchent aux rapports interpersonnels. S'il est admis que les anciens migrants de Bazou à Yaoundé s'y sont installés en fuyant la guerre du maquis de la période pré et post indépendance, ceux d'une vague récente sont allés pour chercher de meilleures

[3] UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.), Le secteur de la culture, www.unesco.org, consulté le 21 avril 2023.
[4] ROCHER Guy, Introduction à la sociologie générale, tome 3, éd HMH, Paris, 1968.

conditions de vie. Toutefois, ces deux composantes sont aujourd'hui constituées en une seule entité au point où il prévaut entre elles une communion fondée sur une communauté d'identité culturelle. Cette communion identitaire est érigée par la diaspora de Bazou à Yaoundé comme le socle même de son organisation sociale. Avant de l'aborder, il convient de souligner en quoi consistent les stratégies communautaires de migration, d'installation et d'occupation de l'espace en contexte de migration, notamment pour les personnes ayant choisi de s'installer à Yaoundé.

A - Processus d'installation des ressortissants de Bazou à Yaoundé

Le séjour en ville est un facteur qui fait intervenir auprès des nouveaux occupants de nouvelles manières de faire qui ne sont pas toujours la reproduction à l'identique des acquis culturels reçus dans les sites de provenance. En général, les populations parties des campagnes pour peupler les villes, une fois arrivées, s'y installent par affinités ethniques ou régionales d'origine[5]. Dans les centres urbains, les ressortissants d'une ethnie ou d'un village ont tendance à se regrouper dans un quartier spécifique[6]. Ils s'organisent en fonction des liens qui existent entre les uns et les autres. Ces liens traduisent leur appartenance ethnique ou culturelle et se rapportent aussi à leurs sites communs de provenance. La diaspora bamiléké de Bazou installée à Yaoundé ne déroge pas à cette réalité. Elle se regroupe dans des quartiers par affinité ethnique ou suivant leurs quartiers respectifs d'origine, ce qui débouche pour plupart du temps, à la mise sur pied des associations à caractères identitaires.

Des membres de cette diaspora rencontrés, il existe un nombre élevé, soit un taux de 85% de personnes ayant été accueillies par des proches parents et amis préalablement installés à Yaoundé. Ceux-ci ont assuré leur prise en charge et facilité leur intégration sociale. Dans ce cas, leur intégration et leur adaptation se sont voulues moins pénibles, contrairement aux migrants qui n'ont presque pas bénéficié d'accompagnement comme le témoigne un informateur :

« Le choix d'aller vivre à Yaoundé n'émane pas de moi ; c'est mon grand-frère qui m'a amené. Lorsque je suis arrivé, je vivais avec ma tante. C'est mon oncle maternel qui vivait à Yaoundé, (paix à son âme) qui avait appelé au village pour demander à mes parents de m'envoyer à Yaoundé ».

Il ressort de ces propos que les membres de la diaspora de Bazou à Yaoundé y sont allés en grande partie parce qu'ils avaient des proches parents et amis qui y vivaient et qui ont assuré leur prise en charge et facilité leur intégration.

1 - Modèle organisationnel de la diaspora de Bazou à Yaoundé

Bien que parfois distants les uns des autres, les ressortissants de Bazou à Yaoundé se représentent en une communauté ethno identitaire et villageoise

[5] DATIDJO Ismaïla et KEPTCHUIME KONGUEP Léonel, Les recompositions ethno-identitaires dans les villes camerounaises, Institut de recherche et d'études africaines, Cahiers de l'IREA N°45-2021, Philosophie santé et société, 2021, pp. 187-212.
[6] ELA Jean-Marc, La ville en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983.

recomposée en ville. Ils disposent d'un modèle organisationnel qui n'est en rien la reconstitution à l'identique de l'organisation sociopolitique de leur terroir d'origine. Celle-ci est en général différente de celle des migrants dans les zones d'accueil. Une fois en ville, les migrants essayent de reproduire le schéma organisationnel de leur communauté de provenance, même si celui-ci ne saurait être à l'identique.

La structuration sociopolitique à Bazou reflète un héritage ancestral partagé dans l'ensemble de la communauté bamiléké. Elle est bâtie autour du roi, chef du village et ses environs. Cela dit, le village comporte un chef supérieur, des chefs de quartiers et des notables. Ceux-ci sont constitués en deux composantes : la confrérie des 9[7] et celle des 7[8]. Une telle organisation n'est pas typiquement reproduite en ville. À Yaoundé, la diaspora de Bazou est coiffée par un représentant du chef du village d'origine, c'est-à-dire un individu désigné par le chef de Bazou. Celui-ci trône au-dessus de toute la diaspora de Bazou, laquelle est composée d'une multitude d'associations villageoises se rapportant aux différentes localités ou quartiers de Bazou ainsi représentés en ville.

Il faut tout de même souligner qu'en milieu urbain, le respect des normes traditionnelles est léger du fait des contraintes liées à la disparité des contextes villageois et urbains. Les activités économiques pratiquées en milieu rural sont différentes de celles exercées en milieu urbain. Des migrants venus des campagnes pour les zones urbaines reconvertissent leurs activités quotidiennes, car ils ne peuvent qu'exercer les métiers adaptés au séjour urbain. Alors qu'en campagne ils ont été des agriculteurs (cultivateurs, éleveurs, etc), une fois en ville, ils s'adaptent aux nouvelles opportunités qui s'offrent à eux. De nos jours, ils sont des commerçants, des débrouillards, des techniciens en bâtiment, etc. Ce changement des activités rejoint ce que développe Guy Rocher[9], quand il évoque ainsi toute transformation observable qui affecte la structure ou le fonctionnement d'une collectivité donnée.

2 - Nécessité et fonctions des associations dans la diaspora de Bazou à Yaoundé

Il s'agit de répertorier les différentes associations de la diaspora de Bazou installée à Yaoundé et de donner leurs fonctions socioéconomiques.

a - Organisations associatives : des facteurs nécessaires de communion sociale

Dans le but d'établir et consolider les liens au sein de leur communauté, les ressortissants de Bazou installés à Yaoundé s'organisent en associations. La ville devient ainsi le lieu de rencontre et d'échange entre personnes issues de différentes localités ou quartiers de Bazou, mais se réclamant de la même origine. Ces regroupements ou associations servent de cadres de rencontres et d'échanges

[7] Il s'agit du conseil de 9 notables dans les chefferies en pays bamiléké ; il inspire et accompagne le chef dans la bonne gestion de sa communauté.
[8] Cette confrérie se réfère au groupe de 7 notables d'une chefferie du terroir bamiléké dont la fonction consiste en l'exécution des décisions prises par la précédente au sein de la communauté.
[9] ROCHER (G), op. cit.

entre les personnes originaires de Bazou pour exprimer et vivre leurs cultures, l'idée de la vie associative étant de préserver l'identité commune sur le site d'accueil. Les membres de la diaspora de Bazou ressentent le besoin de se réunir en groupes, ceci en fonction de leurs sites précis de provenance marqués par des spécificités affectées aux divers quartiers de leur principal centre d'identification qu'est Bazou. Au-delà du fait que ces associations regroupent les individus suivant leurs différents milieux d'origine, il faut reconnaitre qu'à Yaoundé, ceux-ci sont aussi organisés en associations selon leurs lieux de séjours.

Les regroupements définis sur la base des sites urbains d'accueil, bien qu'étant une autre expression des formes de spécificité, ne constituent visiblement pas un frein à une cohésion d'ensemble, car les uns et les autres se reconnaissent comme frères et sœurs, c'est-à-dire comme une seule entité matérialisée par Bazou le principal centre à partir duquel ils ont migré. La proximité ou le voisinage en terre d'accueil devient de ce fait un facteur fédérateur des différentes communautés issues de Bazou. Cela dit, des associations reconnues comme regroupant les membres ressortissants de ce centre auquel sont ajoutés tant d'autres sont dénombrées. On y compte des *Madjong*[10] des quartiers Mokolo, Biyem-Assi, Ékié, Nkom-kana, Manguier[11] et Mendong, ayant en annexe des *Ngo-Nguem*[12]. S'il est admis que pour être membre du *Madjong*, il faut être originaire de Bazou, pour adhérer au *Ngo-Nguem* la femme a besoin, soit d'en être aussi originaire, soit d'être épouse d'un homme reconnu comme tel.

De ce qui précède et pour illustration, à Mokolo, le *Madjong* et le *Ngo-Nguem* ont construit un foyer chacun subdivisé en deux dont d'un côté celui des femmes et de l'autre celui des hommes. Les deux regroupements siègent tous les dimanches à partir de 14 heures. Concernant le *Madjong* et le *Ngo-Nguem* de Biyem-Assi, leur foyer est construit en étage. Les hommes et les femmes siègent au même moment, chaque association dans son compartiment. La diaspora du quartier Ekié n'ayant pas encore achevé la construction de son foyer au moment de cette étude, les hommes siègent tous les dimanches à partir de 12 heures. Après eux, soit entre 14 heures et 15 heures, les femmes les remplacent dans le même lieu en construction. Les *Madjong* et *Ngo-Nguem* de Manguier, compte tenu de leur petit nombre, se réunissent ensemble tous les dimanches à partir de 12 heures. En général, toutes les associations des ressortissants de Bazou à Yaoundé ont une fréquence hebdomadaire de siège communément déterminée qu'elles respectent scrupuleusement.

Au-delà des associations regroupant les ressortissants des 63 quartiers et localités périphériques de Bazou, suivant les sites de leur implantation à Yaoundé, il existe d'autres petits regroupements se rapportant à ces quartiers et localités

[10] *Madjong* : terme générique repondu en terroir bamiléké au sens large ; il désigne en général les associations d'hommes. Ici, il s'agit des guerriers de la chefferie ou les hommes de la guerre. C'est un groupement de personnes prêt à défendre la cause de la chefferie.
[11] Il désigne un quartier de Yaoundé.
[12] Elles se rapportent aux associations des femmes de Bazou. *Ngo-Nguem* signifie celles qui parlent toujours en parabole, c'est-à-dire qui utilisent des expressions codées.

périphériques de Bazou qui œuvrent en faveur du développement de ces zones précises de leur provenance. À titre d'exemples, la Famille Ndipta 3 [13] à Yaoundé siège au quartier Mokolo tous les mercredis à partir de 18 heures chez l'un de ses membres ; le Comité de développement de Mbibeheu[14] se réunit chez l'un de ses membres au quartier Madagascar tous les lundis à partir de 17 heures.

Le Groupe des Élites de Bazou à Yaoundé (GEBY), ou le Cercle 28[15], autrement dénommé quant à lui, a son foyer au quartier Etoa-Meki où les membres se rencontrent de manière cyclique les 28 de chaque mois, d'où son appellation « Cercle 28 ». L'heure de rencontre du GEBY est déterminée et communiquée aux membres à l'approche du jour de la réunion, soit une semaine au plus tard avant cette rencontre.

Il existe également des associations à connotation culturelle comme le *Koukouang Koula*[16] qui siège au quartier Madagascar. Les adhérents se réunissent lorsqu'il y a une cérémonie qui demande leur présence. Ainsi, leur réunion donne lieu aux entraînements préparant aux prestations artistiques.

b - Fonctions socio-économiques des associations de la diaspora de Bazou à Yaoundé

Dans les diasporas, des associations ont pour but de soutenir leurs membres pendant les moments douloureux et heureux et au besoin, de les aider à faire des investissements économiques[17]. Dans ce cas, les associations ethniques deviennent pour les membres, un moyen de réalisation personnelle et collective, car elles soutiennent et accompagnent les projets économiques de leurs adhérents. À ce sujet, un membre du *Madjong* central de Mokolo affirme :

« C'est grâce à l'association des ressortissants de Bazou à Yaoundé-Mokolo, que je suis devenu ce que je suis aujourd'hui. Elle m'a permis d'avoir ma première boutique à travers un prêt. C'est un de mes frères du village qui a également intercédé pour que j'obtienne l'emplacement de cette boutique où je suis désormais fier d'être aux côtés de mes frères ».

Dans les contrées d'origine, des associations citadines des personnes de même origine ou de même ethnie concourent à la mise en place d'équipements collectifs de toutes sortes pour le développement de leurs terroirs de provenance[18].

---

[13] Ce terme désigne un des soixante-trois quartiers de Bazou.
[14] Il renvoie à un quartier de Bazou.
[15] Il est une association à Yaoundé, regroupant des personnes originaires de Bazou et ses localités périphériques. Pour en être membre, il faut avoir un niveau d'étude acceptable, c'est-à-dire non seulement être titulaire d'un baccalauréat, mais avoir fait des études supérieures, disposer d'un statut socioéconomique stable ou un titre de notabilité dans le terroir d'origine. Cette association est dénommée cercle 28 parce qu'elle se tient les 28 de chaque mois.
[16] Est un groupe de personnes originaires de Bazou qui font dans l'art. Ce groupe a été mis sur pied pour valoriser les différentes danses du terroir d'origine.
[17] ABEGA Séverin Cécile et NGO YEBGA Noël Solange, La prise en charge de la santé par les associations du quartier Biyem Assi (Yaoundé), Bulletin de l'APAD 21, 2001.
[18] FODOUOP Kengne, Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun, Les cahiers d'Outre-Mer, 221, 2003, pp. 39-66.

En effet, par attachement à son milieu d'origine, la diaspora de Bazou regroupée en associations, s'occupe financièrement de certaines tâches de construction d'infrastructures routières, administratives, sanitaires, éducationnelles etc. À titre illustratif, des informateurs confirment cet état de fait. L'un d'eux dit :

« Le CODEBAZ[19] est une équipe qui s'occupe de la convergence des fonds annuels que chaque membre cotise dans les différentes associations, que ce soit ici à Yaoundé ou ailleurs. Il recense les besoins à Bazou et les soumet aux membres. Chaque membre contribue à raison de 5200 CFA par an pour résoudre les besoins prioritaires soulevés. Il peut s'agir de l'aménagement des points d'eau, de la construction des établissements scolaires ou des salles de classe etc) ».

2- Transformations culturelles au sein de la diaspora de Bazou à Yaoundé

Le déplacement des populations de Bazou installées de nos jours à Yaoundé ne s'est pas effectué sans effets sur leur mode de vie incluant la pratique de leurs langues. Ainsi, les migrants de Bazou à Yaoundé ont intégré les manières de faire de la ville auxquelles ils ont adjoint celles héritées de leurs milieux d'origine. Ce mixage culturel a modifié leur quotidien tout en leur donnant une identité double associant les éléments de nouveauté urbaine et ceux des traditions ethniques transposés en ville.

a - Rejet des legs anciens, emprunt de nouvelles valeurs et métissage culturel

En portant le regard sur les changements qui s'opèrent dans la pratique de leurs cultures par les membres de la diaspora de Bazou à Yaoundé, il s'agit d'examiner la transmission des valeurs culturelles du terroir d'origine aux jeunes générations tout en abordant les disparités entre les habitudes alimentaires et comportementales des migrants de Bazou à Yaoundé et celles de la contrée d'origine. L'éloignement du terroir d'origine a un impact évident sur la connaissance et la pratique de leurs cultures par les ressortissants de Bazou à Yaoundé, notamment auprès des jeunes générations nées en terre d'accueil.

b - Recul des acquis culturels d'origine de l'ancienne génération de migrants

Étant donné que les déplacés de Bazou sont en milieu cosmopolite, ils n'ont pas la possibilité de vivre leur culture comme s'ils étaient dans leurs terroirs d'origine. Ils sont dans la plupart entourés des personnes d'autres cultures. Cette situation fait en sorte qu'ils recourent de moins en moins à leurs pratiques culturelles originelles. Contrairement au village qui est le lieu idéal où presque toutes les cérémonies culturelles se font, la ville n'offre pas toujours la latitude d'une observance appropriée des valeurs traditionnelles du milieu de provenance aux migrants. Ils ne sauraient donc accomplir certains rites qui s'observent exclusivement dans des lieux admis comme sacrés tels que les forêts et les cases où sont conservés les crânes exhumés des aïeux. Du coup, un écart ou un gap s'installe entre le mode de vie en ville et celui au village. C'est d'ailleurs à ce sujet qu'un enquêté dit, « dans notre région d'origine en général et à Bazou en particulier, il ne se passe pas une semaine sans manifestation culturelle ».

[19] Il renvoie au Comité de Développement de Bazou.

Pourtant, en ville elles se font occasionnellement ou ne se font même pas. Ce qui provoque un délaissement progressif des valeurs culturelles d'héritage ancien ».

c - Difficile accès des jeunes aux valeurs du terroir d'origine

De manière générale, l'environnement de Yaoundé n'est pas favorable à l'apprentissage et à l'acquisition de la tradition venue de Bazou pour la jeune génération de ses ressortissants, précisément les fils de migrants installés à Yaoundé. Non seulement certains descendants des migrants de Bazou à Yaoundé ne sont jamais allés dans leur site d'origine, le recul des valeurs culturelles reçues du terroir d'origine auprès de leurs parents impacte sur leur acquisition de ces valeurs qu'ils peinent à recevoir. Il se révèle donc que la transmission de valeurs par l'ancienne génération est affectée par le délaissement des acquis culturels d'héritage ancestral, autant la transmission aux jeunes se trouve limitée, voir même absente.

d - Habitudes alimentaires : entre nouvelles adoptions et anciennes pratiques

Les modifications dans les pratiques alimentaires des membres de la diaspora de Bazou à Yaoundé sont marquées par l'accessibilité réduite aux mets traditionnels de leur contrée d'origine. Ceci est la résultante d'un accès restreint à certains types d'aliments et à leur cherté en ville. Compte tenu de cette réalité, de nombreux ressortissants de Bazou ont procédé à la modification de leurs habitudes alimentaires. Ainsi, à défaut de pouvoir consommer à volonté les repas traditionnels tels que du Koki[20], de la banane malaxée, du plantain pilé, du taro à la sauce jaune[21] etc., ceci du fait de la cherté de la vie en ville, de plus en plus, la tendance devient celle de consommer ce qui est disponible, et surtout accessible. Dès lors, manger du pain, des pâtes alimentaires ou du riz entre autres est une pratique courante au sein de la diaspora de Bazou à Yaoundé.

Le fait de vivre à Yaoundé a permis de côtoyer les mets d'autres sociétés ethniques. Les ressortissants de Bazou ont appris à consommer les aliments accessibles du milieu d'accueil qui ne sont pas toujours ceux consommés dans leur contrée de provenance. Les mets d'adoption au rang desquels le sanga[22], l'okok[23] etc., viennent substituer le *kekùa-banmetton*[24], le *boubey*[25], le *tsou mba kouh mbouh niag*[26], le *kelong mbap ndzoueh*[27] etc. Ainsi, la rencontre culturelle a

[20] Il s'agit d'un met fait essentiellement à base du haricot blanc et de l'huile de palme. Il peut se consommer avec des tubercules ou du plantain préparé.
[21] Il s'agit des tubercules de taro pilés, accompagnés de la sauce « jaune » faite à base de l'huile de palme qui lui donne cette couleur.
[22] Le sanga est une nourriture faite à base de maïs frais préalablement égrené et de jus de noix de palme.
[23] Il renvoie à un met préparé avec les feuilles d'une plante elle-même appelée okok, la préparation se fait avec des arachides et de l'huile de palme.
[24] Il s'agit d'un met préparé à partir du haricot blanc, de l'huile de palme ; il se consomme accompagné des tubercules de taro.
[25] Il se rapporte à un repas fait à base du maïs trempé et écrasé qu'on prépare en y ajoutant les feuilles de macabo.
[26] Il s'agit du taro à la sauce jaune, c'est-à-dire la sauce à l'huile de palme.
[27] Ce terme renvoie au bouillon de plantain et de viande de chèvre.

permis d'apprendre à consommer d'autres mets qui ne sont pas ceux de Bazou. Par la socialisation, les individus apprennent et intériorisent des valeurs issues de tous les groupes sociaux auxquels ils participent. Pour cela, elle est le résultat des contraintes sociales qui s'imposent à eux, mais aussi, des interactions entre eux et les membres des différents groupes sociaux rencontrés. Tout au long de leur séjour dans le site d'accueil, ils ont modelé leurs comportements, y compris ceux alimentaires en empruntant des éléments issus d'autres sociétés ; ce que Guy Rocher[28] entrevoit comme changements provoqués par des emprunts à la suite des contacts entre différents groupes sociaux.

e - Dynamique linguistique chez les migrants de Bazou à Yaoundé

Les transformations qui s'opèrent dans les comportements des migrants sont d'un caractère saillant. Elles en appellent à l'adoption de nouvelles locutions et à la pratique des langues des milieux de provenance. Aussi, elles font état des mélanges d'expressions nés des emprunts réciproques entre les langues de migrants et celles des populations d'accueil. Il faut le souligner, une préoccupation scientifique concerne les fils de migrants et la relation de ces derniers à leurs ascendants, car il se révèle très souvent, un écart entre eux concernant la connaissance des langues des terroirs de départ de ces derniers. Les migrants sont dépositaires des verbes qu'ils tiennent de leurs milieux de provenance, généralement plus que leurs descendants. Les fils de migrants nés en migration connaissent mieux les langues couramment parlées sur leurs sites de naissance.

f - Recours aux langues du terroir d'origine et du site d'accueil par les migrants

S'il est admis qu'au moment de la migration les membres de la diaspora de Bazou à Yaoundé avaient en général la connaissance des langues de leur contrée d'origine auxquelles s'ajoutent, soit le français et l'anglais pour certains, soit les deux langues pour d'autres, soit encore le pidgin[29] pour nombre de tous ces derniers, leur installation en milieu cosmopolite leur a donné l'occasion d'accéder à la connaissance des langues parlées à Yaoundé et ses environs. Ceci signifie qu'en fonction des personnes, l'ewondo[30] ou le manguissa[31] parmi tant d'autres langues, sont connus au sein de cette diaspora sans nécessairement être parlés par tous. Ainsi, l'utilisation de nouvelles langues, notamment celles du milieu d'accueil, est la résultante des contacts entre les migrants et une communauté hôte diversifiée du point de vue culturel.

g - Langues parlées par les descendants de migrants

La dynamique linguistique s'observe tant chez les migrants qu'auprès de leurs descendants. Les enfants de migrants nés en migration et ceux ayant aussi migré connaissent les langues couramment parlées sur les sites d'accueil. Pour les natifs de Yaoundé, ils sont directement en contact avec les communautés

[28] ROGER Guy, Introduction à la sociologie générale, tome 3, Paris, éd HMH, 1968.
[29] Il renvoie à une langue métissée. Ici le mélange inclut le français, l'anglais et des langues nationales.
[30] Il s'agit d'un parler de la région du Centre au Cameroun.
[31] Il renvoie à une langue parlée dans la région du Centre au Cameroun.

d'accueil et ont la facilité d'apprendre et d'assimiler leurs parlers. Pourtant, les enfants ayant migré avec leurs parents l'apprennent sur place avec en général la facilité reconnue aux jeunes personnes d'adopter de nouvelles valeurs. Il est donc évident de constater que la réalité fait état des fils de migrants parlant les langues du site d'accueil exclusivement, comme il n'est pas exclu de voir ceux qui parlent aussi bien les langues de ce site que celles de leur milieu de départ. C'est en effet aussi la résultante du brassage culturel et des interactions qui s'opèrent dans ce milieu cosmopolite, car les enfants n'utilisent les langues de leurs parents que rarement, ceci au sein de la famille. Le constat dénote ainsi qu'en famille à Yaoundé, la langue la plus utilisée dans la communication entre un ressortissant de Bazou et ses enfants est le français. Ce qui entraîne nécessairement une fragilisation de la transmission de ses langues d'origine. Pour illustrer ces propos, un informateur affirme : « Malheureusement en famille on ne parle que le français, parce que mes enfants ne parlent aucune langue de Bazou. En plus, nous sommes entourés des gens d'origines diverses et pour échanger avec eux, nous employons le français ».

CONCLUSION

Il ressort de cet article que la migration a des répercussions sur le quotidien de la diaspora de Bazou à Yaoundé, laquelle est constituée des personnes ayant effectué le déplacement et leurs enfants nés sur le site d'accueil. Il fait état de l'impact de l'éloignement de la localité d'origine et de la rencontre avec d'autres communautés sur les modifications en cours dans le mode de vie de cette diaspora. Celles-ci s'observent à travers son organisation socio-politique, ses pratiques sociales et sa langue. Aussi, il se révèle que les dynamiques socioculturelles qui caractérisent la diaspora de Bazou à Yaoundé indiquent une propension de cette communauté à se reconstituer en associations afin non seulement d'intégrer le milieu qui les accueille, mais aussi, d'y faire valoir leurs acquis culturels du terroir de départ dans un contexte où ces acquis sont sans cesse en confrontation avec les valeurs sociales et culturelles du site d'accueil.

BIBLIOGRAPHIE

- ABEGA Séverin Cécile et NGO YEBGA Noël Solange, La prise en charge de la santé par les associations du quartier Biyem-Assi (Yaoundé), Bulletin de l'APAD 21, 2001.
- DATIDJO Ismaïla et KEPTCHUIME KONGUEP Léonel, Les recompositions ethno-identitaires dans les villes camerounaises, Institut de recherche et d'études africaines, Cahiers de l'IREA N°45-2021, Philosophie santé et société, 2021, pp 187-212.
- ELA Jean-Marc, La ville en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983.
- FODOUOP Kengne, Associations citadines et modernisation rurale au Cameroun, Les cahiers d'Outre-Mer, 221, 2003, pp 39-66.
- MIMCHE Honoré et TOURERE Zénabou, Circulations migratoires des élites économiques dans l'Ouest du Cameroun, le cas des « antiquaires » in Virginie Baby-Collin et al, Migrants des Sud, IRD Éditions, 2009, pp 77-96.
- Organisation Internationale pour les Migrations (2015), Termes clés de la migration, www.oim.net, consulté le 30 avril 2023.
- ROCHER Guy, Introduction à la sociologie générale, tome 3, éd HMH, Paris, 1968.
- UNESCO, Le secteur de la culture, www.unesco.org, consulté le 21 avril 2023.

LA RECIDIVE DES DEVIANCES DANS LES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN

Par

SOUMELONG Blaise

Doctorant en Science Politique (Université de Douala)

Membre du Centre de Recherche et d'Expertise en Gouvernance Relations Internationales et Stratégiques en Afrique (CREGRISA)

E-mail : soumblaso@gmail.com

Résumé : Au Cameroun, malgré les réformes enclenchées dans les marchés publics en 2012, les déviances ont tendance à récidiver, incitant à conclure que lesdites réformes n'ont pas porté les fruits. La présente étude offre quelques clés de compréhension de ces déviances qui contribuent à l'inefficacité des marchés publics au Cameroun. Socialement construites, ces déviances sont le produit des interactions d'acteurs individuels et collectifs et elles sont entretenues par les facteurs intrinsèques et extrinsèques. Leur ampleur et leur tendance à s'enraciner dans les marchés publics camerounais requièrent de la part des autorités gouvernementales, des politiques plus efficaces en guise de prophylaxie.

Mots clés : Cameroun, Déviance, Marché public, Récidive, Réforme.

Abstract : In Cameroon, despite the reforms introduced in public procurement in 2012, deviations have tended to recur, leading to the conclusion that the reforms have not yielded results. This study offers some keys to understanding these deviations that contribute to the inefficiency of public procurement in Cameroon. Socially constructed, these deviations are the product of interactions between individual and collective actors, and are sustained by intrinsic and extrinsic factors. Their extent and their tendency to take root in Cameroon's public procurement call for more effective preventive policies on the part of government authorities.

Key words : **Cameroon, Deviation, Public Procurement, Recidivism, Reforms.**

INTRODUCTION

Les marchés publics[1] revêtent une importance stratégique au Cameroun[2]. Ils cristallisent de multiples enjeux économiques, budgétaires, technologiques et humains qui requièrent une efficacité accrue dans leur fonctionnement. Ces

[11] Au Cameroun, le marché public est défini comme étant un contrat écrit, passé conformément aux dispositions du code y relatif, par lequel un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de service s'engage envers l'Etat, une collectivité territoriale décentralisée, un établissement public, une entreprise publique ou para publique, soit à réaliser les travaux, soit à fournir des biens ou des services moyennant un prix. Cf. Article 5(1-a) du décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics. Cette définition est réajustée par l'article 2 du décret du 08 mars 2012 relatif aux commissions de passation des marchés publics, avec la prise en compte de l'exigence de « délai de livraison ». L'innovation apportée à cette définition vient affermir la réforme de 2012, dans la mesure où le délai est une variable indispensable pour accroître l'efficacité des marchés publics. Toutefois, si le code du 20 juin 2018 en vigueur ne fait pas allusion à cette variable dans la définition du concept de marché public, il demeure dans la pratique, héritier de la définition fournie par le décret du 08 mars 2012.

[2] BIAKAN Jacques, *Droit des marchés publics au Cameroun : contribution à l'étude des contrats public,* Paris, L'Harmattan, 2011, p. 9.

enjeux font de ce secteur un lieu de développement de la corruption qui gangrène l'appareil d'Etat. De ce fait, de constantes réformes y sont organisées depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, pour garantir l'efficacité du système. Ainsi, la trajectoire des marchés publics camerounais a été marquée par la publication de deux codes majeurs qui ont révolutionné ce secteur. De manière générale, le système est parti d'une concentration des organes de gestion à une déconcentration avec le tout premier code des marchés publics qui voit le jour en 2004, pour ensuite arriver avec le décret du 12 juin 2018 et celui du 20 juin 2018, à un décentrement[3]. Ces textes sont sous-tendus par une innovation majeure qui est la plénitude des prérogatives du maître d'ouvrage[4], sur toute la procédure de la passation à l'attribution des marchés, les instruments naguère utilisés étant restés les mêmes.

Parmi les réformes que les marchés publics camerounais ont connues, celle de 2012 apparait comme un tournant décisif avec le retour du MINMAP[5] (Ministère des Marchés Publics) sur la scène, dans l'optique de redynamiser ce secteur qui, au cours des précédentes décennies, faisait l'objet de vives critiques liées à son ingouvernabilité. De nouveaux organes ont dès lors été institués. En dehors des compétences des services centraux du MINMAP figurent à l'échelle déconcentrée, les délégations régionales et départementales, ainsi que les commissions de passation des marchés et les autres maillons du système tels que : les maîtres d'ouvrages et les maitres d'ouvrage délégués, les ingénieurs de l'Etat, les observateurs indépendants, etc. Les missions et prérogatives confiées à ces organes étaient censées concourir à une meilleure mise en œuvre des principes de base des marchés publics qui conditionnent la performance du système[6], tel qu'envisagée par les réformes impulsées en 2012. Cependant, le fonctionnement opérationnel des marchés publics au Cameroun permet de constater que, nonobstant la mise en place du nouveau dispositif normatif et institutionnel, de nombreuses déviances[7] persistent, empêchant le système

[3] MESSENGUE AVOM Bernard. (SISYPHE et la pierre de la commande publique), ABOUEM A TCHOYI D. et S. C. M'BAFOU (dir), *Améliorer l'efficacité de l'Etat au Cameroun : proposition pour l'action*, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 459-473.

[4] Selon le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, le maître d'ouvrage est le chef de département ministériel ou assimilé, le chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale décentralisée ou le directeur général et directeur d'un établissement public représentant l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché. Le même code définit le maître d'ouvrage délégué comme une personne exerçant en qualité de mandataire du maître d'ouvrage, une partie des attributions de ce dernier. Il s'agit du Gouverneur de Région, et du Préfet de Département, du Chef d'une mission diplomatique du Cameroun à l'Etranger, habiletés à passer et signer les marchés financés sur crédits délégués par un maître d'ouvrage, et le cas échéant, du chef d'un projet bénéficiant d'un financement extérieur.

[5] Cf. décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement et le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics.

[6] JOUONANG Paul, *Réforme des marchés publics camerounais et performance du système : une étude de l'office des nouveaux acteurs de la passation des marchés de la ville de Maroua*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2018, p. 2.

[7] Becker Howard définit la déviance comme la transgression d'une norme acceptée d'un commun accord. Pour autant, il juge cette définition incomplète, estimant que la déviance est créée par la société. Ainsi, la déviance est la conséquence de l'application de normes. (Lire BECKER Howard,

d'apporter la contribution attendue au développement. Ces déviances répertoriées dans les tableaux ci-dessous sont mentionnées dans divers rapports de l'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics)[8], de la CONAC (Commission Nationale Anti-Corruption)[9] et du Ministère des Marchés Publics.

Tableau n° 1 : Irrégularités constatées dans les marchés Publics au Cameroun entre 2014 et 2020

Services centraux et Régions	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total	contrats
Adamaoua	41	129	129	167	220	396	167	1249	1318
Centre	197	275	275	933	815	1065	635	4195	2849
Est	137	55	55	95	54	291	112	799	1173
Extrême-Nord	150	63	63	88	107	92	65	628	2074
Littoral	82	54	54	257	75	128	174	824	1181
Nord	98	230	230	63	63	70	40	794	1614
Nord-Ouest	74	144	144	50	19	19	07	460	1185
Ouest	111	169	169	252	359	1665	864	3589	1115
Sud	478	103	103	89	98	07	0	878	1302
Sud-Ouest	226	122	29	244	25	31	25	702	1120
Services centraux	322	287	287	906	203	51	02	2058	1259

Source : données compilées à partir des rapports de l'ARMP par Aloysious KOHTEM LEBGA, Aristide YEMMAFOUO et Chrétien NGOUANET[10] (2023)

L'exploitation du tableau ci-dessus montre qu'entre 2014 et 2020, la Région en tête en matière de déviances dans les marchés publics est celle du Centre. Elle totalise 4195 déviances pour 2849 contrats, suivie de la Région de l'Ouest, qui totalise 3589 déviances constatés pour 1115 contrats, et les services centraux où 2058 déviances ont été répertoriées au cours de la contractualisation de 1259 marchés. La Région qui a connu moins de déviances dans les marchés publics pendant la période de référence est celle du Nord-Ouest. Elle enregistre 460 pour 1185 contrats. Par ailleurs, les déviances enregistrées par les trois premières entités sont supérieures au nombre de contrats dont elles émanent, ce qui permet d'observer un phénomène de démultiplication desdites déviances dans les marchés publics au cours de cette période. Ces déviances entraînent

Outsiders : Studies in the sociology of deviance, New York, Free Press, 1963, p. 32). Dans les marchés publics camerounais, les déviances sont monnaie courante. On peut citer : la non publication de l'avis d'appel d'offres par certains maîtres d'ouvrage et autorités contractantes, la production de faux documents par les soumissionnaires, le non-respect des prescriptions techniques par les entreprises prestataires, etc.

[8] A ce sujet, lire les rapports 2014, 2015, et 2016 de l'ARMP sur la situation des marchés publics au Cameroun.

[9] Les irrégularités ou déviances relatées dans les rapports de la CONAC sont les mêmes que celles rapportées par l'ARMP. Elles tournent autour de la corruption et les détournements de derniers publics, le fractionnement de marchés, la falsification de documents de marchés, la violation de procédures, la prise d'intérêt, la concussion, etc. Cf. rapport 2019, 2020 et 2021.

[10] KOTHEM LEBGA Aloysious, Aristide YEMMAFOUO et Chrétien NGOUANET, (Territorial planning in Cameroun : an assessment through public contrats govenance using geographic expertise), dans ASSAKO ASSAKO René Joly (dir), *Refondation de la géographie au Cameroun et en Afrique : innovations conceptuelles, théoriques et méthodologique*, volume 1, Société Camerounaise de Géographie, Yaoundé, Editions du NGOUN, 2023, pp. 276-297.

souvent des recours de la part des soumissionnaires, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n°2 : **Les recours dans les marchés publics au Cameroun de 2015 à 2020**

Régions et services centraux	Validés	Non-validés	total
Adamaoua	5	10	15
Centre	15	22	37
Est	11	18	29
Extrême-Nord	4	12	16
Littoral	48	39	87
Nord	16	20	36
Nord-Ouest	5	14	19
Ouest	36	25	61
Sud	1	2	3
Sud-Ouest	31	26	57
Services centraux	21	31	52

Source : données compilées à partir des rapports de l'ARMP, par Aloysious KOHTEM LEBGA, Aristide YEMMAFOUO et Chrétien NGOUANET (2023).

De l'exploitation de ce tableau, il ressort que la région du Littoral a formulé plus de recours que les autres, soit 87 ; suivie de la région de l'Ouest qui en a récolté 61. Ces recours émanent naturellement des soumissionnaires qui, lésés en phase de passation par la commission de passation des marchés ou le maître d'ouvrage, se voient obligés de saisir la commission de recours, afin de faire respecter le principe de transparence et d'équité dans le traitement des dossiers des candidats à la commande publique. Le nombre de recours validés enregistrés par l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et le Sud ne signifie pas absolument que dans ces régions, les acteurs des marchés publics sont très peu impliqués dans les déviances. Plusieurs soumissionnaires lésés dans le processus de contractualisation renoncent souvent à saisir la commission de recours.

Au regard des illustrations ci-dessus les marchés publics camerounais connaissent une véritable « crise de gouvernabilité », malgré la quête d'efficacité à travers la réforme du système. En effet, à partir du moment où tout acteur impliqué dans un contrat public agit pour son propre intérêt de manière matérielle ou purement symbolique, les marchés publics deviennent un lieu stratégique où se jouent et s'intègrent des pratiques qui subvertissent le sens de l'intérêt général qui est à la base de toute bureaucratie moderne[11]. Olivier De Sardan qualifie ces pratiques de comportements non-observant, c'est-à-dire les « arrangements » que font les acteurs des marchés publics entre eux, dans leurs

[11] ATANGA (LA), cité par METSAGHO MEKONTCHO et Boris KOAGNE DEFO Boris Stéphane « La mise en œuvre du budget d'investissement public à l'épreuve des logiques et pratiques d'acteurs au Cameroun : illustration à partir des communes de la Menoua dans la région de l'Ouest-Cameroun », dans International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST), Vol. 6 Issue, 2021.

intérêts personnels[12]. Il ne s'agit pas de comportements marginaux, ou pathologiques, ou criminels, mais des pratiques déviantes considérées par ces acteurs comme légitimes et qui s'écartent néanmoins des règles officielles et nuisent à l'efficacité des marchés publics au Cameroun. Les fonctionnaires camerounais, autant que d'autres acteurs intervenant dans la chaîne des marchés publics, connaissent pour l'essentiel, assez bien ou très bien le code des marchés publics en vigueur. Car, plusieurs séminaires et ateliers de formation ont été organisés à leur intention à tous les niveaux, à l'initiative, tant du gouvernement que des partenaires techniques et financiers[13]. Pourtant, l'on continue de constater dans le fonctionnement des marchés publics, d'innombrables et constants écarts de comportements ou déviances par rapport au code des marchés publics. Ces acteurs, parce qu'ils sont animés par une « *rationalité en finalité* »[14], s'approprient des zones d'incertitudes pour contourner et remplacer les règles officielles par leur propre système de régulation. Ainsi, une question surgit : comment les acteurs transgressent-ils les normes des marchés publics au Cameroun et qu'est-ce qui les pousse à cette transgression ? Pour tenter de trouver des réponses à cette question, nous prenons comme point de départ l'hypothèse selon laquelle, la réalisation des actes déviants dans les marchés publics au Cameroun découle d'un construit social, et ces actes sont sous-tendus par plusieurs facteurs. Ainsi, notre préoccupation dans le cadre de cette étude consiste à analyser la construction des déviances dans les marchés publics au Cameroun et identifier les facteurs de recours à ces déviances, afin de suggérer quelques pistes de solutions visant leur réduction.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons procédé d'une part à l'observation in situ des agissements et des interactions entre acteurs des marchés publics dans leur environnement quotidien, et d'autre part nous avons eu des entretiens « *semi-directifs* »[15] avec lesdits acteurs. Pour expliquer la

[12] OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », dans (Afrique : pouvoir et politique), Overseas Development Institute, 111 Westminster Bridge Road, London SE1 7JD, UK www.odi.org.uk.

[13] Cf. les séminaires de renforcement des capacités des responsables du MINMAP sur le nouveau cadre réglementaire des marchés publics, à l'intention des services déconcentrés du 16 au 18 octobre 2019 ; les séminaires de formation sur l'utilisation de la plate-forme COLEPS organisés la même année, les atelier nationaux de formation pour la vulgarisation et l'appropriation du nouveau cadre normatif du système des marchés publics organisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Plan de Travail budgétisé annuel 2020, relatif à la mise en œuvre de la composante 3 du Projet d'Amélioration de l'Efficacité de la Dépense Publique et du Système Statistique (PEPS), financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA), etc.

[14] Selon Max Weber, par l'action rationnelle en finalité, l'individu conçoit un but et recherche ensuite les moyens permettant de l'atteindre, contrairement à l'action rationnelle en valeurs quant à elle, qui repose sur l'adéquation entre l'acte de l'individu et les valeurs auxquelles il adhère. *Cf.* COLLIOT-TELENE Catherine, « Retour sur les rationalités chez Max Weber », dans les Champs de Mars 2011/2, n° 22, pp.13-30, disponible sur https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-marsidm-2011-2-page-13.htm consulté le 2 décembre 2023.

[15] Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec une très grande variété d'acteurs impliqués dans les marchés publics. Il s'agit des maîtres d'ouvrage, des ingénieurs des marchés, des prestataires de services, des présidents et membres des commissions de passation des marchés, des

réalité sociale ainsi explorée, nous avons eu recours à l'approche socio-anthropologique d'Olivier de Sardan, la théorie de la construction sociale de la réalité de Berger et Luck Mann, les approches sociologiques de la déviance de Becker et de Mucchielli, ainsi que l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg. La socio anthropologie de Sardan est heuristique pour appréhender les contradictions, les ambiguïtés et les ambivalences des modalités réelles, toujours contextuelles des marchés publics. Le constructivisme social qui envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant construits, permet de décrire les déviances dans les marchés publics en s'interrogeant sur la manière dont elles construisent la réalité. Les approches sociologiques de la déviance quant à elles offrent les modèles explicatifs de la déviance, en proposant les instruments de compréhension du processus de passage à l'acte. Enfin, l'analyse stratégique permet de rendre compte de la manière donc les acteurs et les groupes d'acteurs influencent l'interaction à travers leurs logiques particulières, leurs stratégies, les rapports de pouvoir et les jeux d'intérêts. Elle permet de comprendre les marges de manœuvre ou des zones d'autonomie dont disposent les acteurs et les différentes options stratégiques possibles pour réaliser leurs buts individuels. Ainsi, la construction des déviances dans les marchés publics au Cameroun (I) et les facteurs qui motivent le recours à ces déviances (II) sont deux axes majeurs qu'aborde cette étude.

I - LA CONSTRUCTION DES DEVIANCES DANS LES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN

Selon BERGER et LUCKMANN, la réalité sociale et les phénomènes sociaux sont construits, c'est-à-dire créés, institutionnalisés et transformés en traditions[16]. Cette réalité résulte de l'activité et la conscience humaine[17], car les individus sont vus comme le moteur de l'activité sociale[18]. En étudiant les déviances observées dans les marchés publics camerounais sous le prisme de la réalité sociale, nous les envisagerons tantôt comme une construction par des acteurs collectifs (A), tantôt comme une construction par des acteurs individuels (B).

A- La construction collective des déviances à travers la coopération entre les acteurs

Les décrets du 12 et 20 juin 2018 portant respectivement, règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques et code des Marchés Publics au Cameroun, ont introduit une nouvelle réforme marquée par une reconfiguration de l'architecture des marchés publics, dont la nouvelle

observateurs indépendants, etc. Ces entretiens ont été effectués d'octobre 2023 à janvier 2024, à Dschang, Bafoussam, Douala et Yaoundé.

[16] LUCKMANN Thomas, BERGER Peter L., The social construction of reality: A treatise in the Sociology of Knowledge, Garden City, NY: Anchor Books, 1966.

[17] *Ibid.*

[18] ADREY Portes, « Théorie des organisations, les approches sociologiques des organisations », dans AUNEGe, l'Université numérique, Economie Gestion, disponible sur https://modle.Universiténumérique.fr, consulté 5 novembre 2023.

ossature est fondée sur la séparation des fonctions de la passation de celles de contrôle et de régulation. Cette architecture est articulée autour des organes de passation et de contrôle, l'organisme chargé de la régulation, l'instance chargée de l'examen des recours et l'autorité chargée des marchés publics. Cette multiplicité d'acteurs aux rôles différenciés apparaît comme une stratégie mise au point pour garantir l'efficacité des marchés publics au Cameroun. Toutefois, les pratiques quotidiennes de ces acteurs donnent à voir, une coopération entre eux, en vue d'atteindre leurs objectifs individuels ou collectifs au détriment de l'intérêt général. Selon M. Crozier, « *Ces acteurs se veulent rationnels, car ils calculent, évaluent, en fonction de plusieurs paramètres* »[19]. Le fonctionnement des marchés publics camerounais étant régi par des normes, les déviances naissent généralement de l'ambigüité et de l'incertitude face à de nouvelles normes de fonctionnement. « *Transgresser ou s'écarter des règles est d'autant plus probable et aisé que celles-ci ne sont pas explicites ou clairement formulées. L'incertitude et le manque de clarté ouvrent ainsi la voie à l'interprétation, volontaire ou non, et au détournement des nouvelles normes par les acteurs* »[20]. C'est ce que M. Crozier et E. Friedberg appellent zones d'incertitude ou zones d'ombre que les acteurs utilisent pour accroître leur pouvoir. Ces déviances ne sont donc ni anodines, ni gratuites comme illustrent les marchés publics au Cameroun. Elles sont planifiées à l'avance par les acteurs et adossées sur la recherche du gain. Au cours de nos investigations, nous avons recensé quelques-unes coconstruites à travers la coopération entre acteurs.

1- La non-publication de l'appel d'offres et la vente restrictive du dossier y afférent : une entente entre acteurs pour susciter un seul candidat à l'appel d'offres

Souvent considéré comme la bible des marchés publics, le dossier d'appel d'offres (DAO) est un document comprenant les renseignements nécessaires pour l'élaboration de la soumission, l'attribution du marché et son exécution[21]. Ce document est indispensable dans la mesure où, il permet la mise en concurrence des candidats. Le code du 20 juin 2018, stipule que les marchés publics sont passés par voie d'appel d'offres[22], après la mise en concurrence des cocontractants potentiels ; exception faite des procédures dérogatoires telles que le gré à gré et la régie qui sont subordonnées à une autorisation préalable de l'autorité des marchés publics. Lorsqu'un organisme public camerounais a

[19] CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, L'acteur *et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977, p. 6.

[20] PESQUEUX ET TRIBOULOIS cités par David Carassus, Christophe Favoreu, Damien Gardey et Pierre Marin, « La caractérisation et le management des déviances organisationnelles liées à la mise en œuvre d'une démarche de performance publique : application au contexte public local français », dans Management international, vol.16, n°3, 2012, pp.102-117.

[21] Cf. glossaire des marchés publics africains, disponible sur www.marchés-publics-afrique.com.

[22] L'appel d'offres est national, lorsqu'il s'adresse aux personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège social au Cameroun. Il est international lorsqu'il s'adresse aux personnes physiques ou morales ayant leur domicile ou leur siège social à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national. Chacun des deux types d'appels d'offres peut être ouvert, restreint, avec concours ou en deux étapes. Cf. code du 20 juin 2018.

besoin des biens ou des services, il doit, le cas échéant publier l'appel d'offres et rendre le DAO accessible à tout le monde, à travers sa publication dans le journal des marchés publics (JDM)[23]. La non-application de ces principes est à l'origine du phénomène du soumissionnaire unique qui s'est institutionnalisé dans les marchés publics au Cameroun, malgré les nouvelles réformes enclenchées en 2012. Au cours de nos enquêtes, nous avons pu recueillir quelques explications à propos : « *cette déviance découle des manœuvres collusoires entre le Maître d'Ouvrage (M.O), le responsable du service des marchés et le représentant local de l'organe de régulation chargé de publier l'avis d'appel d'offres (AAO). Elle se manifeste par un refus de publier l'AAO et de vendre le DAO aux potentiels soumissionnaires, pour empêcher le plus grand nombre possible d'entreprises de soumissionner, donnant ainsi l'opportunité au maitre d'ouvrage d'attribuer le marché à une entreprise de son choix*[24]. Ces pratiques réduisent l'appel d'offres à une procédure de gré à gré de fait, si tant est qu'elle ne s'accommode pas des principes de concurrence, d'équité et de liberté d'accès à la commande publique. Elles reposent sur une « *solidarité mécanique* »[25] entre acteurs impliqués, c'est-à-dire un accord de volontés traduit par leur autonomie dans le torpillage des procédures officielles. En l'espèce, les AAO ne sont pas souvent publiés à temps. Similairement, les services de certains M.O et autorités contractantes sont souvent fermés aux soumissionnaires qui désirent acquérir les DAO, et qui plus est, les copies numériques de ces documents ne sont pas souvent disponibles dans le JDM. A l'observation, l'on est fondé à croire que la réussite de ce scénario repose à l'ombre d'une parfaite entente entre acteurs. Ces pratiques qui posent un problème réel de sélection des entreprises ont pour conséquence la qualité approximative des prestations, comme souligne Paul René JOUANANG Expert en marchés publics : *« c'est un phénomène général auquel aucune catégorie de marchés publics n'échappe. Qu'il s'agisse de petites fournitures, de grosses livraisons d'engins ou autres fournitures de grande importance ; que ce soit des constructions de petite envergure telle que les salles de classe et autres latrines, forages, etc., le système des marchés publics camerounais est fortement*

[23] La circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics dispose que tous les avis d'appel d'offres et résultat d'attribution des marchés soient systématiquement transmis dans un délai de 48 heures dès signature, à l'ARMP pour publication dans le journal des marchés publics (JDM) et que les avis d'appel d'offres internationaux et d'appels à manifestation d'intérêt y afférents, soient publiés dans les organes de presse internationaux spécialisés, ou sur les sites Internat des partenaires au développement. Toutefois, il n'est pas superflu que le maître d'ouvrage ou l'autorité contractante utilise des moyens de publication en sus, tel qu'il est recommandé par le Ministère des Marchés publics. Pour une bonne gouvernance des marchés publics, le M.O doit publier les AAO dans ses services, et dans les lieux publics.

[24] Entretien avec un membre de la commission interne de passation des marchés public à Bafoussam, le 30 novembre 2023.

[25] La solidarité mécanique s'observe chez les individus liés par leurs similitudes. Elle renvoie aux sociétés traditionnelles dans lesquelles les individus sont peu différenciés les uns des autres, partageant les mêmes sentiments, obéissent aux mêmes croyances et adhèrent aux mêmes valeurs. Cf. DURKHEIM Emile, D*e la division du travail social*, Paris, PUF, 1893.

gangréné par une panoplie de mauvaises pratiques qui généralement, entravent la bonne réalisation des projets d'investissement »[26]. En condamnant ces pratiques déviantes qui sont hostiles au développement du Cameroun, ce consultant recommande une application des sanctions pénales.

2- La définition subjective des critères d'évaluation et la substitution des documents pour favoriser un candidat

Ces pratiques sont souvent l'œuvre de certaines commissions de passation des marchés (CPM) qui s'engagent à soutenir un candidat à un appel à concurrence. Maillon indispensable de la chaîne des marchés publics, les CPM sont des organes d'appuis techniques placés auprès des M.O, des Gouverneurs de Région et des Préfets, pour la passation des marchés[27]. Elles sont constituées d'un président, d'un secrétaire, des représentants des administrations concernés par l'exécution du budget d'investissement public (BIP), des représentants de tutelles et de M.O. Ces organes sont chargés entre autres, d'examiner les projets de dossiers de DAO préparés par le M.O, de formuler les propositions d'attribution et d'émettre des avis techniques. Toutefois, la réalité sociale des CPM montre que ces organes ont un réel problème d'« *intégrité* »[28] des responsables chargés de les animer, au regard des déviances constamment perpétrées dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, quand la décision collective de favoriser un soumissionnaire est prise, les membres de la CIPM élaborent la stratégie d'approche. Soit ils utilisent les critères subjectifs glissés subrepticement dans le DAO pendant son examen ; et si cette stratégie se heurte à la vigilance de l'ARMP, ils font recours à la substitution des documents immédiatement après le dépouillement comme confirment nos enquêtes de terrain : *« Le mode opératoire consiste à rappeler le soumissionnaire pour lui demander de fournir à nouveau un devis erroné que la commission va substituer dans son offre financière, et qui sera ensuite corrigé par la sous-commission d'analyse des offres (SCAO), afin que le candidat soit moins-disant. Ces opérations sont effectuées avant la transmission des documents à l'ARMP. Le succès de cette opération est obtenue avec ou sans l'implication de la SCAO au jeu »*[29]. A partir de ce jeu d'acteurs, il est clair que la définition subjective des critères d'évaluation et la substitution des documents en vue de favoriser un candidat sont deux déviances qui peuvent mettre en avant les rapports incestueux entre la CPM et la SCAO. En effet, au lieu d'évaluer objectivement les soumissionnaires conformément au code des marchés publics, la CPM taille les

[26] Cameroon Tribune, Edition du 09 novembre 2023.
[27] Cf. décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.
[28] L'intégrité désigne le respect des normes éthiques et des valeurs morales d'honnêteté, de professionnalisme et de droiture, et constitue une pierre angulaire pour garantir l'équité, la non-discrimination et la conformité dans le processus de passation des marchés publics. Par conséquent, la préservation de l'intégrité est à la base de tout effort de lutte contre la corruption dans la passation des marchés publics. Cf. OCDE, *La prévention de la corruption dans les marchés publics*, 2016.
[29] Entretien effectué à Dschang le 12 décembre 2013, avec un Expert des marchés Publics ayant requis l'anonymat.

critères d'évaluation à la mesure du soumissionnaire qu'elle désire favoriser. Il s'agit des prémices d'une entente qui pourra suivre entre ces deux entités aux rôles convergents, dans l'objectif de favoriser un candidat ciblé à l'avance.

3- La validation et la réception des travaux mal exécutés : une pratique qui prête le flanc à la corruption

La phase du contrôle de l'exécution des marchés publics n'est pas à l'abri des déviances des acteurs. Si la décision de commettre les malfaçons à cette étape relève d'une motivation individuelle du cocontractant de l'administration, l'équipe du contrôle y est souvent impliquée lorsqu'elle accepte les pots-de-vin du prestataire, dans le but de « fermer les yeux » sur les malfaçons. Ce phénomène est récurrent lors de la réception des prestations. Encadrée par le DAO, la réception d'un marché se fait en trois étapes. La première étape qui est la pré-réception technique des prestations regroupe : l'ingénieur du marché, le maître d'œuvre et le prestataire. Elle se résume en un contrôle purement technique à travers des essais de fonctionnalités des ouvrages ou fournitures à livrer, conformément aux prescriptions techniques. Cette étape est un préalable, car lorsqu'elle n'est pas concluante, elle donne lieu à un procès-verbal de réserves invitant le prestataire à corriger les malfaçons ou fautes constatées dans ses prestations. La deuxième étape correspondant à la réception provisoire ne peut donc avoir lieu que, si le prestataire a corrigé les manquements constatés dans ses prestations et obtenu un procès-verbal de levée de réserves. La troisième étape quant à elle a lieu après une durée de six à douze mois, selon qu'il s'agit d'un marché de fournitures ou de travaux. Cette dernière étape est également subordonnée à une pré-réception technique donc l'objet est d'évaluer le fonctionnement général de l'ouvrage ou des équipements et leur résistance après la durée de la garantie. Elle peut également donner lieu aux réserves lorsqu'elle n'est pas concluante.

Comme on peut le constater, les dispositions règlementaires qui encadrent la réception des prestations dans les marchés publics, ne souffrent d'aucune ambiguïté au Cameroun. Cependant, il n'est pas rare que l'on dénombre des marchés mal exécutés qui ont été réceptionnés et payés, pourtant les ouvrages ne sont pas fonctionnels. A titre d'illustration, une évaluation de certains marchés exécutés dans le département de la Menoua en 2014 souligne l'inexploîtabilité de certains forages au terme de la durée de la garantie, comme relève le plaidoyer pour l'inscription dans les plans de campagnes et BIP 2015, des projets de réhabilitation des ouvrages hydrauliques communaux dans le Département de la Menoua », commis en 2014 par le Réseau Alliance pour la Maitrise de l'Eau et l'Energie (AMEE)[30]. Cet état de chose laisse penser à la complaisance des commissions de réception des prestations. Le passage à l'acte de cette déviance requiert l'interdépendance entre les acteurs concernés, comme indique un contrôleur des marchés publics : « *Si l'ingénieur du marché doit laisser passer une déviance constatée dans la phase d'exécution, le maître*

[30] METSAGHO MEKONTCHO (B), KOAGNE DEFFO (B), op. cit.

d'œuvre et le représentant du MINMAP doivent marquer leur accord »[31]. En effet, souvent conscientes de ces déviances, les prestataires s'engagent à proposer des sommes d'argent pendant la réception. « *Lors d'une réception de marché d'infrastructure, l'ingénieur et le chef service du marché ont effectué pour le compte de l'entreprise prestataire, la mission de convaincre le reste de l'équipe du projet, afin que le marché soit réceptionné avec les malfaçons »*[32], renchérit ce contrôleur. Les ententes collusoires entre le prestataire et la commission de réception sont donc monnaie courante et expliquent la détérioration rapide des ouvrages, étant donné qu'ils sont souvent réalisés et réceptionnés avec une complaisance affreuse.

B - La construction des déviances par « effet d'agrégation » [33]**, par les pratiques isolées des acteurs**

Les acteurs motivés par leurs propres jeux et enjeux, participent à travers des actions individuelles, et par effet d'agrégation, à la construction des déviances dans les marchés publics au Cameroun. Compte tenu de l'importance de ces déviances, nous nous intéressons à quelques-unes.

1- La fraude et la production de faux documents par les entreprises

Ces pratiques sont assez récurrentes dans les marchés publics au Cameroun, tant dans la phase de la passation que dans celle de l'exécution. Elles se manifestent sous diverses formes : falsification des pièces administratives, présentation des documents scannés, photocopiés ou expirés. L'intention que les entreprises cachent derrière ces pratiques est de tromper la vigilance des organes de passation et de contrôle, pour accroître leurs chances de gagner les marchés publics et les réaliser à moindre coût. Pour ce faire, ces organes devraient travailler minutieusement pour débusquer les faux documents que les entreprises dissimulent très souvent dans leurs offres, ou fournissent dans les dossiers de décomptes. A titre d'illustration, un contrôleur en service dans une délégation départementale des marchés publics de l'Ouest a déclaré qu'en 2013, une entreprise épinglée pour la production d'une fausse caution a tenté en vain de le soudoyer pour que cette caution soit acceptée. Il indique par ailleurs que des cas similaires sont légion dans ladite région.

En ce qui concerne la fraude, les soumissionnaires ont coutume d'inscrire dans leurs offres financières, une mention manuscrite consentant le rabais après le dépouillement. Selon Ibrahim TALBA MALLA Ministre des marchés publics, « *Il s'agit d'une pratique frauduleuse qui tend à prendre l'ampleur inquiétante après la séance d'ouverture des plis. Cet état de chose présume de la part des auteurs de ladite manœuvre, une volonté manifeste de manipulation des*

[31] Entretien effectué au téléphone le 6 décembre 2023 avec un personnel de la Délégation régionale des marchés publics de l'Ouest ayant requis l'anonymat.
[32] *Ibid.*
[33] Processus par lequel une multitude d'actions individuelles séparées produisent en se combinant un phénomène social, dont l'émergence ne peut être ni prévue, ni désirée par les individus. Bourdon soutient toutefois qu'un effet d'agrégation ou effet émergent peut être positif et non pas seulement néfaste. Cf. BOURDON Raymond, *Effet pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.

offres des soumissionnaires »[34]. En effet, cette manœuvre permet aux soumissionnaires de proposer des rabais de manière à rendre leurs offres financières moins disantes. Aussi, afin de mettre un terme à la résurgence de cette mauvaise pratique qui ne garantit pas les principes de transparence des procédures et d'égalité de traitement des candidats, le ministre des marchés publics a invité à observer dorénavant certaines directives pour la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires, en vue de la correction de leurs offres financières[35]. Ainsi, le rabais présenté de manière manuscrite est proscrit. Pour être admis en revanche, il doit être mentionné en lettres et en chiffres et la preuve doit être jointe au rapport de la SCAO. Le ministre a par ailleurs prescrit que ces règles soient désormais mentionnées dans le règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) afin que nul n'en ignore[36].

2- Le non-respect des délais de procédure et des prescriptions techniques dans l'exécution des travaux

La question du respect des délais à toutes les phases du processus des marchés publics, est l'illustration parfaite des maux qui gangrènent l'ensemble du système et dont la récurrence est le fait, aussi bien des causes objectives liées à l'organisation et au fonctionnement du système, que des causes subjectives liées aux comportements des acteurs[37]. Cette question peut être consubstantielle à celle du respect des prescriptions techniques, tant le non-respect des délais déteint sur la qualité des prestations. La question des délais est une préoccupation majeure dans la constante recherche de l'efficacité du système camerounais des marchés publics. C'est à cet égard que le code de 2018 a procédé à leur réaménagement, dans la perspective d'une efficacité accrue des procédures[38]. Toutefois, le respect des délais des différentes étapes de la procédure n'est pas toujours au rendez-vous. Ce problème qui est en partie lié aux comportements individuels des acteurs a un impact négatif sur les marchés, et chaque maillon du système, à travers sa rationalité individuelle et ses actions autonomes.

Les acteurs individuels ayant chacun un rôle spécifique à jouer tout au long du processus de passation, de l'exécution et du paiement des prestations, il n'est pas rare que certains allongent ou diminuent les délais des marchés publics

---

[34] Investir au Cameroun, édition en ligne du 17 août 2022, https://www.investiraucameroun.com, consulté le 15 décembre 2023.

[35] Lettre-circulaire n°00004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 portant sur la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires.

[36] *Ibid.*

[37] NKOU SONGUE Félix, Marchés publics au Cameroun : entre recherche d'efficacité et pesanteurs systémiques, mémoire de Master, Strasbourg, ENA, 2004, p. 81.

[38] En effet, l'exécution d'un marché public est subordonnée au lancement l'appel d'offres (AO), et obéit à certaines conditions, qui sont la maturation du projet, la programmation, la disponibilité du site, la disponibilité du financement aboutissant à la confection d'un plan de passation élaboré par le M.O en liaison avec le MINMAP, puis à la publication de l'AAO. La suite de la procédure donne lieu à un enchaînement d'étapes qui se résument au dépouillement et l'évaluation des offres, l'attribution du marché, l'exécution du projet, la réception et la liquidation des prestations.

à cause d'un cas de force majeure, ou des convenances personnelles. C'est le cas avec le M.O, l'autorité contractante, l'ingénieur, le maître d'œuvre et l'organisme payeur qui ont coutume de garder les dossiers des entreprises par devers eux, au lieu de les traiter dans les délais règlementaires pour accélérer la procédure. On peut également souligner le cas du non-respect des plans de passation des marchés (PPM) par les M.O. Lors des conférences de programmation des marchés publics, ces M.O indiquent les dates de saisines de la CPM pour l'examen du DAO, mais ne les respectent pas, ce qui rallonge les délais de passation et d'exécution. S'agissant plus spécifiquement des entreprises, elles sont championnes du non-respect des délais dans les marchés publics au Cameroun. Leurs défaillances à cet égard sont multiples : transmission tardive des documents contractuels, souscription tardive des contrats, lenteur dans l'exécution des prestations, etc. Ces défaillances, comme celles des acteurs précités concourent inéluctablement à la livraison tardive des prestations et parfois à la forclusion des crédits de paiement et l'abandon des marchés. Quant au non-respect des prescriptions techniques, les entreprises sont une fois de plus indexées, puisque cette déviance est observée dans l'exécution des prestations, comme souligne un technicien de suivi des travaux publics de la Menoua : « *Cette déviance attribuée aux prestataires consiste à diminuer les quantités de matériaux utilisés en violation du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), ou de livrer un article de valeur inférieure, ou encore de caractéristiques différentes par rapport au descriptif technique des approvisionnements* »[39].

Dans l'un ou l'autre cas, l'objectif des prestataires est de minorer les dépenses, pour maximiser le profit au moment du paiement des prestations. Il peut s'agir spécifiquement, comme précise notre source ci-dessus, « *du non-respect du dosage : au lieu de trois brouettes de sable par sac de ciment, les techniciens en utilisent quatre. On peut également relever pour le déplorer, l'utilisation approximative des outils de mesure, ce qui entraîne de part et d'autre la réduction des linéaires. Outre ces exemples, il n'est pas superflu de relever la mauvaise qualité des matériaux de construction : le mauvais sable ou le non-respect des granulats* »[40]. Ce comportement peu responsable des entreprises a pour corollaire la livraison des ouvrages non consistants ou des fournitures non fonctionnelles qui ne satisfont pas les attentes des populations bénéficiaires.

3- La non-mobilisation du personnel technique et du matériel de chantier

Afin d'exécuter les travaux dans les règles de l'art, les adjudicataires des marchés publics sont tenus d'utiliser les matériels sophistiqués auxquels il faut adjoindre un personnel technique aux compétences indiscutables. En effet, les documents qui attestent de la disponibilité du personnel et le matériel de chantier

[39] Entretien effectué à Dschang, le 16 décembre 2023 avec un technicien de suivi de la Délégation départementale des Travaux Publics de la Menoua.
[40] Entretien avec un technicien de suivi de la Délégation départementale des Travaux Publics de la Menoua, op.cit.

sont dans un premier temps fournis dans l'offre technique par l'entreprise, pendant l'appel à concurrence. Au cas où cette entreprise est adjudicataire, elle est tenue de mobiliser pour l'exécution des travaux, le personnel technique et les différents matériels requis conformément à son offre technique. Si ce principe se veut inviolable selon les termes du contrat, les entreprises ne s'y conforment pas toujours ; elles ne disposent pas souvent des matériels de chantier adéquats et mobilisent le personnel technique non compétent, et la suite logique est la profusion des malfaçons. Ces malfaçons ont attiré l'attention du Ministre des marchés publics dans la Région de l'Extrême-Nord le 4 juin 2018[41]. En effet, en visite sur les chantiers dans cette Région, notamment la construction de 100 logements sociaux et la construction du centre hospitalier régional de l'Extrême-Nord, le Ministre avait noté plusieurs malfaçons attribuées aux matériels de chantier et à la qualité approximative des matériaux, avant de prescrire l'exécution des ouvrages selon les règles de l'art et en conformité avec les clauses contractuelles. Au Cameroun, les déviances ne sont pas une création ex-nihilo. Elles sont le produit d'une conjonction de facteurs comme nous le verrons dans la suite.

II - LES FACTEURS DE RECOURS AUX DEVIANCES DANS LES MARCHES PUBLICS AU CAMEROUN

La rationalité absolue a été remise en cause depuis longtemps[42]. Pour autant, il est toujours ardu de comprendre les facteurs des comportements déviants des individus, en particulier dans les organisations, ce d'autant plus que ces facteurs ne sont pas stables, ni dans le temps, ni dans l'espace[43]. Nos enquêtes s'efforcent néanmoins d'apporter un éclairage permettant d'identifier ces facteurs. Ainsi, il va sans dire que les déviances observées dans les marchés publics au Cameroun sont inhérentes à plusieurs facteurs : l'effondrement des valeurs morales qui a sécrété une situation d'anomie[44] ayant entraîné à son tour l'affaiblissement des moyens de « *contrôle social* »[45] dont la finalité est d'assurer l'adhésion des individus aux valeurs et aux normes de la société. Ces déviances sont également inhérentes aux acteurs des marchés publics, à la précarité

[41] Cameroon Tribune, édition en ligne du 06 juin 2018, disponible sur www.cameroon-tribune.cm, consulté le 15 décembre 2023.

[42] HEBERT A. Simon, Administrative behaviour : a study of decision-making processing in administrative organization, New York : The Macmillan Co, 1947.

[43] HERNANDEZ Solange, « Les acteurs publics locaux sous influences : le management territorial entre justification rationnelles et idéologiques », IIIème Etats Généraux du Management, FNEGE, Oct. 2012, Strasbourg, France. Hal-01309425, pp. 1-16.

[44] Le concept d'anomie a été élaboré par Emile DURKHEIM. Il désigne un dérèglement social du à un affaiblissement de l'influence des valeurs et normes sur les comportements des individus, qui ne savent plus comment orienter leur conduite.

[45] Le contrôle social désigne dans son sens extensif qui est celui employé à l'origine par Edward Ross, l'ensemble des processus par lesquels la société ou les groupes sociaux qui la composent régulent les activités de leurs membres en fonction d'un certain nombre de valeurs. Dans un sens plus restrictif, Talcott Parsons le définit comme « le processus par lequel, à travers l'imposition de sanctions, la conduite déviante est contrecarrée et la stabilité sociale maintenue ». *Cf.* Jean Etienne, Françoise BLOESS, Jean-Pierre NORECK, Jean-Pierre ROUX, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Hatier, 2004, pp. 148-149.

économique et sociale du Cameroun, à l'environnement politique et à la radicalisation des acteurs déviants.

A- Les facteurs intrinsèques aux acteurs des marchés publics

Dans cette catégorie, notre attention a été retenue par l'appât du gain et l'incompétence des acteurs des marchés publics.

1- L'appât du gain

Dans la société humaine, certains individus brillent par une cupidité congénitale. Ces derniers s'identifient à « *l'homo economicus* »[46]. Quel que soit la classe sociale de ces individus, ils sont toujours guidés par le désir effréné d'accumuler les profits. Cette attitude est illustrée par le comportement de certains acteurs des marchés publics camerounais, qui s'identifient comme des agents désincarnés qui témoignent d'un réductionnisme économique qui restreint l'homme à une forme calculatrice. En général, l'être humain c'est aussi un complexe de fantasmes, de pulsions et de passions qui gouvernent ses choix et comportements, en développant des motivations utilitaristes et hédonistes. Cela explique bien pourquoi certains acteurs des marchés publics camerounais, profondément attachés au gain, sont résolus à se livrer à toutes formes de déviances. A cet égard, au lieu de privilégier une excellente passation et exécution des marchés publics par les entreprises, certains acteurs tels que les M.O, les ingénieurs de suivi et les chefs services des marchés, préfèrent pressurer ces entreprises en leur exigeant de l'argent à tous les stades du processus. Cette pratique a pour conséquence l'inefficacité des prestataires dans l'exécution des marchés publics.

2- *L'incompétence de certains acteurs*

L'erreur que pourrait commettre tout analyste des déviances organisationnelles est d'éluder le facteur de l'incompétence, étant donné la tendance qui consiste plus à rechercher les causes de ces déviances dans l'interaction sociale, ainsi que la nature et les représentations des actions individuelles. Même si le facteur d'incompétence n'est pas assez prépondérant pour justifier les déviances dans les marchés publics au Cameroun, il tient un rôle à ne pas négliger. En effet, malgré les multiples séminaires et ateliers de formation organisés au profit de tous les acteurs des marchés publics camerounais en vue de les aider à mieux s'approprier du code des marchés publics en vigueur, certains acteurs continuent d'afficher une incompétence notoire dans l'exercice de leurs fonctions, à divers degrés de la chaîne des marchés publics. Cette incompétence a été remarquée tant au niveau de la compréhension et l'interprétation du code des marchés publics, que dans la

[46] Individu rationnel, ou calculateur dont les besoins sont illimités. Il effectue ses choix en fonction de ses intérêts propres et cherche à obtenir la plus grande satisfaction avec le minimum d'effort. C'est un consommateur, et non pas un citoyen. Cf. RIST Gilbert, « l'homo economicus : un fantôme dangereux », dans L'Economie ordinaire entre songe et mensonges, 2010, pp. 51-69, disponible sur www.cairn.info/l'economie-ordinaire-entre-songe-et-mensonges--9782724611564-page-51.htm, consulté le 26 décembre 2023.

production, le traitement et l'archivage de l'information générée par le système. Ce phénomène est relevé avec acuité dans la plupart des communes camerounaises, où les procédures des marchés publics ne sont pas du tout respectées. A cet égard, pour justifier la transmission tardive des rapports de la passation et de l'exécution à la délégation régionale des marchés publics de l'Ouest, certains maires ont relevé comme difficultés, l'absence des personnels qualifiés en marchés publics[47]. On note également des insuffisances dans le contrôle de l'exécution de certains marchés donc les causes sont attribuées à l'incompétence de certains contrôleurs du MINMAP, et à certains techniciens ou ingénieurs de suivi[48]. C'est aussi le cas des DAO mal examinés qui selon un expert de la région du centre, est en partie attribué aux erreurs et à l'incompétence de la CPM[49]. Ainsi, la question de l'incompétence remet au goût du jour, la problématique du profil des acteurs publics et privés intervenant dans la chaîne des marchés publics au Cameroun. Il est évident qu'une réforme efficace des marchés publics ne saurait s'accommoder des personnels incompétents, d'où tous les acteurs qui interviennent dans cette chaîne devraient être sélectionnées sur la base de l'excellence et non de la complaisance.

B- Les facteurs inhérents à la précarité économique et l'effondrement des valeurs sociales

Au milieu des années 1980**,** le Cameroun entre dans une spirale de crise économique. Plusieurs décennies après, il n'en est toujours pas sorti. De cette crise se sont dégagées des conséquences telles que la pauvreté et le chômage[50] qui n'ont pas manqué de déteindre sur les valeurs sociales, notamment l'intégrité et l'honnêteté des individus. Ainsi, cette « *crise de valeurs* »[51] a entraîné un désenchantement au Cameroun, en érigeant les rationalités en finalités contre les rationalités en valeurs[52]. En effet, raisonner en termes de valeurs, c'est verser dans le culturalisme, qui attribue un système de valeurs commun aux membres d'une même société tandis que raisonner en termes d'intérêt, c'est privilégier la

[47] Entretien avec les maires lors du contrôle de la passation des marchés publics de l'exercice 2023 dans la Menoua.

[48] Entretien effectué à Yaoundé, le 2 janvier 2024 avec un Ingénieur de suivi des travaux publics ayant requis l'anonymat.

[49] Entretien téléphonique effectué à Yaoundé, le 2 janvier 2024 avec un expert des marchés publics.

[50] Selon le PNUD, la pauvreté généralisée parmi les Camerounais est une cause explicative de la corruption. En effet, selon cette organisation internationale, il ressort sur le terrain que la dévaluation de la monnaie, l'inflation, la compression des effectifs et les fermetures d'usines, causent des difficultés et engendrent la corruption. De plus, cette organisation évoque d'autres facteurs de corruption au Cameroun, parmi lesquelles l'absence des services sociaux, tels que la sécurité sociale, l'assurance sociale ou allocation de chômage. *Cf. PNUD (Bureau Régional Afrique), Rapport sur l'éthique de la fonction publique en Afrique, vol.2, 2022, p. 21.*

[51] Il y a crise de valeurs lorsque les valeurs convenables pour une bonne organisation sociale et une promotion d'un meilleur idéal de société ne sont pas respectées. Raymond Papa Abdou FALL, « crise des valeurs et éducation », dans AKOFENA, n°005, Vol.3, 2022, pp. 315-324.

[52] MAHINI Bertrand-Michel, SAKINATOU Daouda, « désenchantement de la république au Cameroun : les rationalités en finalité contre les rationalités en valeur », dans ADILAAKU, Droit, politique et société en Afrique1(1), 2019, p. 121-147.

rationalité calculatrice de l'individu[53]. La crise des valeurs a sécrété les phénomènes tels que la corruption, le délit d'initié, les conflits d'intérêts, le non-paiement des indemnités etc., qui encouragent les déviances dans les marchés publics au Cameroun.

1- La corruption

Malgré les efforts déployés par les organes de lutte contre la corruption »[54] au Cameroun, ce fléau social est encore bien enraciné dans les mœurs. Le secteur des marchés publics n'en est pas épargné au regard des rapports de la CONAC[55] qui ont relevé ces dernières années de multiples cas de corruption impliquant certains acteurs dans ce secteur. Cette corruption est nourrie par des pratiques collusoires. Il s'agit des pratiques courantes et instituées, dont la réduction de l'ampleur à défaut de l'éradication ne peut être obtenue qu'à concurrence d'une réelle prise de conscience par les acteurs, et une mise en place des sanctions plus sévères. La corruption se manifeste de plusieurs manières dans le secteur camerounais des marchés publics et dépend des pratiques d'acteurs. D'après nos investigations, les « *pénalités retards* » et les « *pénalités spécifiques* » ne sont plus prises en compte dans le calcul de certains « *décomptes* », à cause des pratiques de corruptions entretenues par les entreprises. Ces dernières corrompent les ingénieurs de marchés et les M.O pour obtenir de fausses lettres de prolongations de délais, qui permettent de justifier le retard criard de livraison des prestations. Il en est de cet exemple comme celui de certains agents qui retardent le traitement des dossiers des prestataires dans le but de les rançonner ; ou encore le fameux principe de « *dix pour cent* » qui est pratiqué dans l'ombre par les M.O et qui justifie en première ligne le phénomène du soumissionnaire unique évoqué supra. Cet énième exemple de déviance explique le manque de motivations de certains M.O à résilier les contrats des entreprises défaillantes[56]. En effet, ces derniers sont tenus par l'obligation morale de ne prétendre à aucune quelconque résiliation de contrat envers les cocontractants, concurremment aux pots-de-vin que ces derniers leur versent afin que les marchés leurs soit adjugés. Ainsi, dans une perspective calculatrice, les cocontractants qui n'entendent pas perdre dans cette relation mercantile, vont récupérer leurs « *dix pour cent* » au détriment de la qualité des prestations.

---

[53] CHAUVEAU J.P, Le Pape M. & OLIVIER DE SARDAN J.P, « A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », dans Afrique, pouvoir et politique, n°5, 2008.

[54] La corruption est la violation des devoirs de probité, de fidélité et d'impartialité requis dans l'exercice d'une charge publique, au détriment de l'usager. Il y a corruption quand un individu se fait acheter pour s'abstenir de (ou pour) faire son travail, au moyen d'offres, de promesses, de dons ou présents. Lire rapport d'étude de GERDDES Cameroun, publié par FRIEDRICH EBERT STIFTUNG Cameroun, p. 12.

[55] A cet égard, lire les rapports 2018, 2019 et 2021.

[56] D'après l'article 183 du code des marchés publics camerounais, le maître d'ouvrage ou maitre d'ouvrage délégué peut, en cas de force majeure, et après avis de l'Autorité des marchés publics, prononcer la résiliation d'un marché en l'absence de toute responsabilité du co-contractant de l'administration, sans préjudice des indemnités auxquelles ce dernier peut prétendre.

2- Le délit d'initié et les conflits d'intérêts

La lutte contre les comportements mafieux dans le domaine des marchés publics au Cameroun demeure un combat de longue haleine, car la floraison des pratiques indécentes persiste, l'enjeu étant toujours la volonté de contrôler l'importante manne financière que représentent le budget de fonctionnement et le budget d'investissement public. En effet, l'activité de prestataire de service est confisquée par les ordonnateurs de crédits. Ceux-ci créent leurs entreprises et cherchent les « hommes de main » pour les gérer. De manière empirique, le fonctionnement des marchés publics au Cameroun montre que la plupart des ordonnateurs publics sont devenus des fournisseurs de l'Etat, donc juges et parties, et s'attribuent eux même les marchés, avec la complicité des CPM. Pourtant, être juge et partie est un « délit d'initié » condamné par le code des marchés publics camerounais. Un membre d'une commission interne de passation des marchés (CIPM) de la région de l'Ouest nous a confié lors de nos enquêtes, que le dépouillement des offres dans leur commission se fait la plupart du temps, en l'absence dans la salle de dépouillement des représentants du M.O et des soumissionnaires. Ces acteurs tirent partie du principe selon lequel la séance de dépouillement peut se tenir en présence du président de la commission et du secrétaire. Ainsi, ils ne se sentent pas obligés d'être présents ou de se faire représenter à cette séance, étant donné que les dés sont pipés.

Dans un autre contexte, les acteurs usent de leurs pouvoirs discrétionnaires ou régaliens pour créer et profiter des rentes. Il s'agit dans ce cas d'un « conflit intérêt ». Cela se traduit par exemple, par le fait qu'un directeur dans une administration centrale pèse de tout son poids pour qu'un marché soit attribué à une entreprise dans laquelle il a ses intérêts. Il s'agit donc des entreprises qui font écran, afin qu'on ne sache pas exactement celui ou ceux qui se cachent derrière, alors qu'il n'y a pas de différence entre lesdites entreprises et le gestionnaire qui leur attribue les marchés publics.

3- Le non-paiement des indemnités de session des commissions de passation des marchés

Pour garantir l'honnêteté et l'intégrité des acteurs des marchés publics afin de les rendre plus efficaces et efficients, le code des marchés publics en vigueur au Cameroun dispose que les présidents, les membres et les secrétaires des CPM, ainsi que les représentants des M.O ont droit à une indemnité de session donc le montant est fixé par un texte particulier de l'autorité des marchés publics[57]. Sont également concernés par cette disposition, les présidents, les membres et les secrétaires des sous-commissions d'analyse des offres. Malheureusement, le constat qui est fait sur le terrain montre que les CPM et les SCAO ne perçoivent pas régulièrement leurs indemnités de session. Cette situation est d'autant plus préoccupante dans les communes, qu'on note un manque d'intérêt des maires à payer ces indemnités, nonobstant les multiples lettres que l'autorité des marchés publics leur adresse sans cesse pour les

[57] Cf. Arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013.

rappeler à l'ordre. Le non-paiement de ces indemnités a une influence négative sur les comportements des acteurs en les orientant résolument dans les pratiques déviantes. Selon une de nos sources dans la région du Littoral, les maires sont capables de faire face à ces indemnités, quoiqu'en les réglant progressivement, mais ils sont animés par un manque de volonté. Le paradoxe ici, est que la plupart de ces maires qui font figure d'insolvables ne sont pas prêts à confier la passation de leurs marchés aux commissions départementales ou régionales pour justifier les difficultés financières qu'ils évoquent pour échapper au paiement desdites indemnités.

C- Les facteurs inhérents à l'influence politique

L'environnement politique du Cameroun exerce une influence sur les pratiques des acteurs. Cet environnement est parfois source de complaisance dans l'application des sanctions contre certains acteurs déviants, lorsque ceux-ci appartiennent au même bord politique que les autorités publiques chargées de faire triompher la loi. La complicité qui résulte de l'idéologie commune défendue par ces alliés, a pour corollaire la permissivité et la tendance à la tolérance des déviances. Ainsi, la faible application des sanctions et l'intermédiation apparaissent comme une parfaite illustration de l'influence politique sur les pratiques des acteurs, dans les marchés publics au Cameroun.

1- *La faible application des sanctions*

Les mesures permettant de garantir l'efficacité des acteurs des marchés publics au Cameroun ne consistent pas seulement à diffuser le code des marchés publics et à organiser à l'intention de ces acteurs, des ateliers de formation pour une meilleure appropriation par eux du cadre normatif et institutionnel ou encore de payer les indemnités de session pour limiter les risques de corruption. L'application des sanctions contre la violation des règles officielles promeut aussi l'efficacité des acteurs des marchés publics. Toutefois, si la sanction est faible, elle n'est nullement apte à annihiler les pratiques déviantes bien au contraire, elle est portée à encourager ces pratiques. On peut donc questionner l'impact des multiples sanctions prononcées contre les acteurs véreux au sein des marchés publics au Cameroun, lorsqu'on sait que la courbe des déviances est à son pic. A titre d'illustration, l'interdiction de soumissionner pendant une période de deux ans requis comme sanction contre les entreprises ayant abandonné les marchés au Cameroun est manifestement insuffisante, car les propriétaires desdites entreprises sanctionnées ont des possibilités d'en utiliser de nouvelles créées sous des raisons sociales d'emprunt, car n'ayant pas subi le poids réel de la sanction. C'est du reste ce qui ressort de nos observations empiriques, lesquelles font état de plusieurs propriétaires d'entreprises sanctionnées ayant continué à soumissionner les marchés publics sous le couvert de diverses raisons sociales.

Dans le même sillage, en scrutant l'article 196[i] du code des marchés publics, on est emmené à penser que la faible application des sanctions est implicitement actée, par le fait que la montée en puissance des déviances dans les marchés publics au Cameroun n'aie jamais fait appel à la rigueur des lois et

règlements en vigueur énoncés, tant par l'article 196 précité que par l'article 188 alinéa 1, alors que l'article 193 du même code précise pour sa part que, l'application des mesures conservatoires relatives aux fraudes énumérées supra n'exclut pas les poursuites pénales.

2- L'intermédiation

L'intermédiation permet de mettre en lumière le rôle de quelques acteurs sociaux qui, au-delà de leurs fonctions constituent de nouveaux lieux de pouvoir[58]. Le fonctionnement des marchés publics au Cameroun marqué par la résurgence des déviances nonobstant la batterie des sanctions prononcées par l'autorité des marchés publics, a fait ressortir ces acteurs qui orientent le comportement de certains intervenants de la chaine des marchés publics par la contrainte ou l'influence. « Sur le versant classique de l'autorité ou de la contrainte, ces acteurs commandent de grandes institutions publiques qui structurent l'action »[59]. Ils pèsent par leur pouvoir politique, financier et leurs relations. Mais ils interviennent aussi par leur pouvoir normatif, c'est-à-dire leur capacité à produire les règles de comportement et à en surveiller sur l'exécution. Il va sans dire que ces intermédiaires de l'action publique justifient de nombreux dysfonctionnements, tant dans la passation que dans l'exécution des marchés publics au Cameroun. Dans ce contexte, un acteur du contrôle[60] nous a permis de saisir un exemple d'intermédiation. En effet, selon cet acteur, il s'agissait d'une réception à laquelle il a pris part. Au cours de cette activité qui rassemblait tous les membres du projet, ils ont reçu les instructions d'une haute autorité qui les invitait à « *fermer les yeux* »[61] sur les fautes qui avaient été relevées sur l'ouvrage à réceptionner, ce qui les plongea visiblement dans un dilemme, à savoir : respecter les principes du code des marchés publics et sauver l'intérêt général, ou faire la volonté de cette haute autorité pour éviter les représailles[62].

D- Les facteurs inhérents à la radicalisation : l'étiquetage

De prime à bord, l'identification de la radicalisation comme facteur de déviance dans les marchés publics au Cameroun peut paraître superflue. Pourtant, l'analyse des processus de déviance selon la perspective de Howard BECKER démontre que l'étiquetage peut conduire à la radicalisation des acteurs déviants[63]. En effet, en raison de la stigmatisation subie par ces derniers, ils peuvent être davantage portés à rejeter les normes formelles en vigueur et recourir aux déviances comme mode d'action. Dans ce contexte, la déviance ne

[58] LASCOUMES Pierre et LORRAIN Dominique, « Trous noirs. Les intermédiaires de l'action publique », dans Sociologie du travail, vol. 49, n°1, 2007, pp. 1-9.
[59] Ibid.
[60] Il s'agit d'un contrôleur du MINMAP exerçant dans la région de l'Ouest.
[6161] Cette expression est usuelle dans le service public au Cameroun. Elle désigne la complaisance et le manque de rigueur des responsables publics chargés de veiller au respecter des normes publiques.
[62] Entretien effectué à Bafoussam, le 10 novembre 2023 avec un contrôleur des marchés publics ayant requis l'anonymat.
[63] BECKER Howard, Outsiders*: Studies in the sociology of deviance.* New York : Free Press, 1963.

peut être considérée ni comme une propriété interne liée aux caractéristiques des individus, ni comme le produit de l'environnement social, comme nous l'avons vu plus haut. Elle serait en fait le résultat d'une action collective de désignation et de labellisation des comportements[64]. Dans les marchés publics au Cameroun, l'étiquetage correspond à la publication des sanctions prononcées contre certains acteurs qui violent le code des marchés publics. C'est le cas avec la décision du Ministre des marchés publics signée le 9 novembre 2022 et portant exclusion de 77 prestataires de la commande publique pendant une durée de 2 ans. Il s'agit en effet des entreprises locales exerçant essentiellement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP). Des décisions similaires sont constamment signées par l'autorité des marchés publics pour suspendre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'ouvrages délégués, les présidents, secrétaires et les membres des CPM coupables des pratiques déviantes[65].

Si ces sanctions ont eu un impact positif sur certains acteurs en les rendant moins déviants, il n'en demeure pas moins que d'autres au contraire, aient une inclination plus poussée à la déviance, suite à la stigmatisation dont ils ont fait l'objet. Ces derniers s'identifient désormais, comme des vrais déviants, assumant l'étiquette qui leur a été collée. A titre d'exemple, comme nous l'avons déjà vu ci-dessus, nos enquêtes font état de ce que, certains acteurs du secteur public comme ceux du secteur privé exclus de la commande publique, dont les sanctions ont été levées, ont continué à se plaire dans leurs pratiques déviantes. Si ces sanctions produisent les externalités négatives, au demeurant, elles restent incontournables comme instrument d'assainissement des marchés publics au Cameroun. Il est donc question, au travers de la présente étude, d'inciter à un réajustement de la politique des sanctions dans le secteur camerounais des marchés publics, à travers le renforcement des normes officielles et l'amélioration incessante des procédures de contrôle de leur application.

CONCLUSION

Les déviances que nous avons analysées dans cette étude ne sont qu'une actualisation des mauvaises pratiques qui étaient déjà observées dans les marchés publics au Cameroun, avant la réforme de 2012. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, les nouvelles normes entraînent toujours une modification des comportements des acteurs qui prennent la peine de les étudier afin de garder leurs marges de liberté. Cette situation nous a permis de déceler les décalages entre les normes officielles et les pratiques réelles d'acteurs, ce qui a constitué une clé d'entrée particulièrement riche pour interroger la récidive des déviances dans les marchés publics au Cameroun, malgré les efforts entrepris pour renforcer la gouvernance dans ce secteur. La caractérisation des déviances dans les marchés publics camerounais montre que celles-ci sont l'apanage tant de l'initiative de groupe que de l'initiative individuelle. Par ailleurs, elles sont

[64] LARMINAT Xavier, « Sociologie de la Déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus », disponible sur www. Ses.ens-lyon.fr, consulté le 6 novembre 2023.

[65] A cet égard, lire la décision n° 000355 du 24 juillet 2023 et la décision n°0000263 du 18 avril 2022 relatives à la suspension de certains acteurs des marchés publics.

nourries par les facteurs intrinsèques (comportements des acteurs, structuration des normes règlementaires) et les facteurs extrinsèques (environnement politico-économique, effondrement des valeurs sociales, application insuffisante ou disproportionnée des sanctions, etc.). Ces déviances revêtent cependant deux tendances selon que les effets sont jugés positifs ou négatifs. Au demeurant, il est important de noter que *« la déviance est une composante incontournable de la vie organisationnelle, qui peut être bénéfique à plusieurs titres »*[66]. Certaines déviances relèvent des pratiques qui, bien que s'écartant des normes officielles ne sont pas contraires aux exigences d'efficacité et d'efficience. Ainsi, que les déviances soient positives ou négatives, elles s'écartent toujours des règles officielles. C'est ce que Sardan appelle « *normes pratiques* »[67]. Leur étude empirique permet de saisir les comportements non observants des normes officielles dans leur matérialité, afin d'introduire de nouvelles normes règlementaires visant la réduction significative des déviances, à défaut de les éradiquer. Une telle piste ne peut que s'accompagner d'autres mesures de sûreté. En effet, l'ampleur des déviances répertoriées supra et leur tendance à s'enraciner dans les marchés publics au Cameroun requièrent de la part des autorités gouvernementales, de nouvelles politiques plus efficaces en guise de prophylaxie. Il est donc urgent d'intensifier les actions qui visent le renforcement de la « gouvernance » dans ce secteur.

D'emblée, les marchés publics camerounais doivent s'appuyer totalement sur le cadre juridique qui les régit, pour garantir le respect de l'Etat de droit. Ainsi, les dispositions et les mécanismes de lutte contre la corruption consignés dans les lois nationales doivent être obligatoirement appliqués afin de décourager les acteurs à exiger ou offrir les prébendes, pour obtenir des faveurs dans le traitement de leurs offres ou influencer la gestion des contrats. En prescrivant des mesures conservatoires contre ces acteurs (suspension de toute activité liée aux marchés publics), l'article 193 du code des marchés publics en vigueur n'exclut pas que des poursuites pénales soient engagées contre ces derniers. Ainsi, des dispositions aboutissant à une pénalisation effective de ces mauvaises pratiques permettraient de mieux assainir les marchés publics au Cameroun ; ceci passe par la mise à disposition des autorités judiciaires des cas de fautes ou infractions constatées dans les marchés publics. Cette mesure devrait s'accompagner d'un système de suivi de l'application des sanctions. Ce suivi devrait par exemple empêcher un cocontractant interdit de soumissionner, de muter sous d'autres raisons sociales pour continuer à solliciter les contrats publics. Ainsi, la mise en

[66] MOUNGOU MBENDA Sabine Patricia, BEKONO Emmanuel Rémy, « La déviance comme mauvaise pratique : cas du système des marchés publics au Cameroun », dans Management international, 16(3), pp. 153–164. Disponible sur https://id.erudit.org/iderudit/1011423ar, consulté le 23 août 2023.

[67] On peut définir les normes pratiques comme les diverses régulations informelles, de facto, tacites ou latentes, qui sous-tendent les pratiques des acteurs ayant un écart avec les normes officielles (ou les normes sociales). *Cf.* Jean Pierre Olivier de Sardan, la revanche des contextes : des mésaventures en ingénierie sociale en Afrique et au-delà, Paris, Karthala, 2021.

place d'un système électronique qui centralise les données administratives et financières des entreprises avec faculté de détection automatique des fraudes pourrait permettre d'atteindre cet objectif. Installé au ministère des Finances, ce système centralisateur devrait fonctionner en interopérabilité avec le ministère des Marchés publics pour être efficace. Sur un autre registre, afin d'améliorer les performances des marchés publics à travers le personnel, le gouvernement camerounais devrait s'efforcer de créer un corps de spécialistes compétents en la matière et assujettis à des normes éthiques élevées. La passation des marchés par voie électronique devrait également être accélérée pour empêcher les interactions directes entre acteurs ; pour ce faire, le gouvernement devrait accroître le débit de l'Internet sur toute l'étendue du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- **ADREY Portes**, Théorie des organisations, les approches sociologiques des organisations, AUNEGe, l'Université numérique, Economie Gestion, disponible sur https://modle.Universiténumérique.fr.
- **BECKER Howard**, Outsiders *: Studies in the sociology of deviance.* New York, Free Press, 1963.
- **BIAKAN Jacques**, *Droit des marchés publics au Cameroun : contribution à l'étude des contrats public*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- **BOURDON Raymond**, *Effet pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.
- **COLLIOT-THELENE Catherine**, « Retour sur les rationalités chez Max Weber », dans les Champs de Mars 2011/2, n° 22, pp.13-30, disponible sur https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-marsidm-2011-2-page-13.htm.
- **CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard**, L'acteur *et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977.
- **CARASSUS David, FAVOREU Christophe, GARDEY Damien et MARIN Pierre**, « La caractérisation et le management des déviances organisationnelles liées à la mise en œuvre d'une démarche de performance publique : application au contexte public local français », dans Management international, vol.16, n°3, 2012, pp. 102-111.
- **DURKHEIM Emile**, De la division du travail social, Paris, PUF, 1893.
- **FALL Papa Abdou**, « Crise des valeurs et éducation », dans AKOFENA, n°005, Vol.3, 2022, pp. 315-324.
- **HEBERT A. Simon**, Administrative behaviour : a study of decision-making processing in administrative organization, New York: The Macmillan Co, 1947.
- **JOUONANG Paul**, *Réforme des marchés publics camerounais et performance du système : une étude de l'office des nouveaux acteurs de la passation des marchés de la ville de Maroua*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2018.
- **KOTHEM LEBGA Aloysious, YEMMAFOUO Aristide et NGOUANET Chrétien**, (Territorial planning in Cameroon : an assessment through public contrats govenance using geographic expertise), in ASSAKO ASSAKO René Joly (dir), *Refondation de la géographie au Cameroun et en Afrique : innovations conceptuelles, théoriques et méthodologique*, volume 1, Société Camerounaise de Géographie, Yaoundé, Editions du NGOUN, 2023, pp. 276-297.
- **LARMINAT Xavier**, « Sociologie de la Déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus », disponible sur www. Ses.ens-lyon.fr.

- **LASCOUMES Pierre et Dominique Lorrain**, « Trous noirs. Les intermédiaires de l'action publique », dans Sociologie du travail, vol. 49, n°1, 2007, pp. 1-9.
- **LUCKMANN Thomas, BERGER Peter L.**, The social construction of reality: A treatise in the Sociology of Knowledge, Garden City, NY: Anchor Books, 1966.
- **MAHINI Bertrand-Michel, SAKINATOU Daouda**, « Désenchantement de la république au Cameroun : les rationalités en finalité contre les rationalités en valeur », dans ADILAAKU, Droit, politique et société en Afrique1(1), 2019, p. 121-147.
- **MESSENGUE AVOM Bernard** (SISYPHE et la pierre de la commande publique), dans ABOUEM A TCHOYI D. et M'BAFOU S. C. (dir), *Améliorer l'efficacité de l'Etat au Cameroun : proposition pour l'action*, Paris, L'Harmattan, 2019, pp. 459-473.
- **METSAGHO MEKONTCHO Boris et KOAGNE DEFO Boris Stéphane**, « La mise en œuvre du budget d'investissement public à l'épreuve des logiques et pratiques d'acteurs au Cameroun : illustration à partir des communes de la Menoua dans la région de l'Ouest-Cameroun », dans International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST), Vol. 6 Issue, 2021**.**
- **MOUNGOU MBENDA Sabine Patricia, BEKONO Emmanuel Rémy,** « La déviance comme mauvaise pratique : cas du système des marchés publics au Cameroun », dans Management international, 16(3), pp. 153–164. Disponible sur https://id.erudit.org/iderudit/1011423ar.
- **NKOU SONGUE Félix**, « Marchés publics au Cameroun : entre recherche d'efficacité et pesanteurs systémiques », mémoire de Master, Strasbourg, ENA, 2004.
- **OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre**, « A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique », dans Afrique : pouvoir et politique, Overseas Development Institute, 111 Westminster Bridge Road, London SE1 7JD, UK www.odi.org.uk.
- GERDDES CAMEROUN, Rapport d'étude de GERDDES Cameroun, publié par FRIEDRICH EBERT STIFTUNG Cameroun, p. 12.
- **OCDE**, Rapport sur la prévention de la corruption dans les marchés publics, 2016.
- **PNUD**, Rapport sur l'éthique de la fonction publique en Afrique, vol.2, 2022.
- **ARMP**, Rapport 2014, 2015, et 2016.
- Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.
- Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement et le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics.
- Lettre-circulaire n°00004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 portant sur la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires.
- Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics.
- Investir au Cameroun, édition en ligne du 17 août 2022, https://www.investiraucameroun.com
- Cameroon Tribune, édition en ligne du 06 juin 2018, disponible sur www.cameroon-tribune.cm
- -www.marchés-publics-afrique.com.

LES CENTRES D'EXCELLENCE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU CAMEROUN : Analyse des capacités innovatrices et des contraintes

Dr. Yanic KENHOUNG

Ph.D en Science Politique, Université de Dschang,

Consultant & Administrateur Civil, Chargé d'études au Ministère des Finances (Cameroun)

RESUME : Le Cameroun a créé plusieurs Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur (CE) pour favoriser le développement des programmes innovants de formation et de recherche afin de satisfaire la demande du marché en expertise dans tous les domaines de la science et de la technologie, de soutenir la production des services divers à haute valeur ajoutée et présentant un fort avantage compétitif susceptible de contribuer à l'émergence. En dépit des résultats déjà obtenus, ces Centres font face aux contraintes liées à la gouvernance, aux financements, aux matériels et à l'inadéquation formation-emploi. Les contraintes relativisant les capacités innovatrices des CE ne suffisent pas à ruiner les perspectives encourageantes et les espoirs fixés en eux. L'analyse propose d'assurer leur cohésion institutionnelle et financière, ainsi que leur alignement aux stratégies sectorielles et à la Stratégie Nationale de Développement (SND-30).

Mots clés : Capacités innovatrices, centre d'Excellence, contraintes.

Abstract : Cameroon has created several Centers of Excellence in Higher Education to promote the development of innovative training and research programs in order to satisfy market demand in all areas of science and technology expertise, support the production of various services with high added value and presenting a strong competitive advantage likely to contribute to the development. Despite the results already obtained, these Centers face constraints linked to governance, financing, materials and the training-employment mismatch. These constraints, compare to the innovative capacities of these Centers are not enough to ruin the encouraging hopes fixed in them. The analysis proposes to ensure their institutional and financial cohesion, as well as their alignment with sectoral strategies and the National Development Strategy (NDS-30).

Keywords : Innovative capacities, Center of Excellence, , constraints.

INTRODUCTION

L'émergence de l'Afrique s'inscrit depuis l'accession à l'indépendance de la plupart des anciens territoires colonisés dans un paradigme de reconfiguration des États. En effet, les trames historiques en la matière démontrent qu'au-delà des efforts faits çà et là, l'initiative connaît toujours des situations fluides au sens de Michel Dobry[1] qui mettent à mal toute chance du développement du continent africain. Certains estiment que les conflits africains ont des causes internes, pendant que d'autres penchent pour une instrumentalisation des grandes puissances[2]. Mais, il existe dans plusieurs cas un lien étroit entre les conflits en Afrique, le colonialisme[3], l'absence de démarches technologiques et scientifiques harmonisées en Afrique.

---

[1] DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. *La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.

[2] PUMPHRAY Carolyn et al, *Arms conficts in Africa*, Maryland, The Scarecrow Press. Inc, 2003, p. 19.

[3] FRANCIS David, *Peace and conflict in Africa*, London, Zed Books, 2008, p. 26.

En effet, la situation du continent africain depuis la reconfiguration de la scène internationale en matière de développement connaît des recettes variées. Les doctrines se sont succédées sans toutefois relever les défis de développement. La création des Centre d'Excellence (CE) est une démarche en matière de développement. Sur le plan de la pensée du développement de l'Afrique, la théorie du développement par la science et la technologie s'avère transversale à deux écoles. Elle se trouve au centre de l'école de la construction nationale ou du développementisme d'une part, et de l'économie politique radicale, d'autre part[4]. Aussi, dans l'exploration des voies et moyens permettant la réalisation des objectifs de développement, un consensus semble se dégager autour d'une démarche plus audacieuse et plus engagée qui est celle de la mise en place des CE pour transformer le bien-être et le quotidien des africains. La logique consiste à faire développer l'Afrique par les africains. C'est dans cette logique que le Président du Rwanda, Paul Kagamé, s'interrogeait : « *Que faut-il faire pour donner à la science et à la technologie l'importance qui leur est due dans nos processus de développement ?* »[5]. Bien plus, dans son rapport de 2005, la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), recommande que l'Afrique fasse progresser la science et la technologie en s'associant avec d'autres pays en voie de développement comme le Brésil et l'Inde, les organisations internationales comme la Banque mondiale et les pays bailleurs de fonds[6].

Le retournement du monde au sens de Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts[7] pose le problème de la compétitivité des États africains comme le Cameroun. Dans ce sens, Richard H.K. Victor écrivait : « *Dans cet environnement de compétition, ce sont des gouvernements qui invariablement, partout et toujours, procurent les avantages qui font la différence entre les entreprises* »[8]. Il en ressort que la compétition repose sur un certain nombre d'indicateurs souscrits dans la logique de possession des connaissances. Les tentatives d'inscription du développement de l'Afrique de manière segmentée autour des CE, témoigne de la nécessité d'une rupture des modèles classiques connus pendant et après la colonisation au sein du continent. Le Cameroun n'est pas en marge de cette logique, ce qui explique la création et l'opérationnalité de quatre CE pour impulser son développement scientifique et technologique, notamment

[44] L'école du développementisme repose sur la modernisation des sociétés traditionnelles comme préalable à la construction du développement. L'économie politique radicale fait de la déconnexion du système international de l'échange inégal la condition du décollage, de l'autonomie et de la prospérité économique du continent. Lire KENHOUNG Yanic, L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes), Thèse de Doctorat Ph.D en Science Politique, Université de Dschang-Cameroun, 2018, p. 3.

[5] MUTUME Gumisai, « L'Afrique veut réaliser sa révolution scientifique, il faut un financement plus important aux instituts de recherche et aux universités », *Afrique renouveau*, mis en ligne en octobre 2007, consulté le 13 janvier 2024.

[6] CEA, Rapport économique sur l'Afrique : relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique, 2005.

[7] BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement* du *monde* : *sociologie de la scène internationale*, Paris, PFNSP, 1992, pp. 114-136.

[8] VICTOR Richard, *How countries compete. Strategy, structure and government in the global economy*, Haward Business School Press, 2006, p. 1.

l'Université Panafricaine (UPA), l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo (UIECC), Institut Africain des Sciences Mathématiques du Cameroun (AIMS-Cameroon) et le Centre d'Excellence Africain en Technologie de l'Information et de la Communication (CETIC).

D'après l'UNESCO, l'on entend par Centre d'Excellence, toute institution d'Enseignement Supérieur désignée comme telle ayant pour mission de développer des programmes innovants de formation et de recherche pour l'amélioration des capacités des intervenants dans divers domaines scientifique et technologique en vue de satisfaire la demande du marché en expertise à haute valeur ajoutée.[9] Ainsi, il peut s'agir d'« *un institut de recherche ou de formation, une université ou un de ses départements, un laboratoire, un musée de sciences ou une bibliothèque...* »[10]. Aussi, la principale observation qu'il est aisé de faire est que dans la littérature francophone de ces dix dernières années, l'on ne trouve pas des travaux rendus publics sur les Centre d'Excellence, de même qu'il n'existe pas des travaux axés sur ceux du Cameroun, alors que l'on a pu constater qu'avec la Banque mondiale ou au sein de l'Union Africaine, le projet des CE remonte entre le milieu et la fin des années 2000. Mais jusqu'à présent aucune étude scientifique n'a véritablement pas été publiée en la matière. C'est la base de ce constat qui fonde l'intérêt de notre étude qui s'inscrit dans le cadre théorique de l'institutionnalisme sociologique, du constructivisme et de l'interdépendance sociologique qui ont partie liée avec l'étude des phénomènes sociaux. Leur plus-value analytique réside dans l'imbrication de ces catégories d'institutions universitaires sus-generis à la fois dans le champ universitaire et le paysage du développement technologique du Cameroun.

La référence à l'institutionnalisme sociologique renvoie à la manière dont une action est structurée et un ordre rendu possible par un système partagé de règles qui, à la fois, contraint les capacités d'action des agents et leur permet d'agir[11]. Le constructivisme quant à lui se veut un courant de pensée qui définit la réalité sociale comme le résultat d'une « *construction* » par les acteurs sociaux[12]. Cette perspective analytique permet de démontrer que les différentes projections relatives à la mise en sens des CE facilitent l'observation d'une pluralité d'acteurs aux rôles multiples posant des actions allant dans le sens de l'appropriation de la feuille de route scientifique et technologique du pays. L'interdépendance sociologique pour sa part, met en exergue l'interpénétration dynamique du comportement des acteurs et des structures sociales, une configuration mouvante

[9] http://wwvv.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technologv/basic-sciences/international-basic-sciences-proqramme/center-of-excellence, consulté le 16 octobre 2023 à 10h00.
[10] Ibid.
[11] DIMAGGIO J. Paul, POWELL W. Walter (eds), *The new institutionnalism in organizational analysis,* Chicago, University Press, 1991, pp. 1-38; Simon BULMER et Stephen PADGETT, « Policy transfer in the European Union : An institutionalist perspective », *British Journal of Political Science,* n° 35, 2004, pp. 103-126.
[12] BOURDIEU Pierre, *Choses dites,* Paris, Les Éditions de Minuit, 1987, p. 147 ; *Le bal des célibataires, crise de société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, p. 12.

d'acteurs dont les actions et les expériences s'entrecroisent sans cesse[13]. Cette approche identifie les CE comme des combinaisons de variables qui s'emboîtent et s'intègrent au sein du dispositif scientifique et technologique du Cameroun en dépit de multiples contraintes.

Cette thématique qui mobilise l'analyse documentaire et les données empiriques, peut être discutée à partir d'une problématique des configurations des Centre d'Excellence de l'Enseignement Supérieur au Cameroun : comment convient-il d'examiner les configurations mobilisatrices des Centre d'Excellence au Cameroun ? Telle est l'interrogation à laquelle voudrait répondre cette réflexion. Ce questionnement sera discuté à partir de l'hypothèse selon laquelle les configurations mobilisatrices des CE au Cameroun sont des dispositifs universitaires et technologiques de référence qui, en dépit des contraintes, peuvent être cernés à partir de leurs systèmes performants et concluants. Ainsi, cette analyse fera une évaluation des ressources des CE du Cameroun (I) avant de relever les contraintes relativisant leurs capacités innovatrices (II).

I- L'EVALUATION DES RESSOURCES DES CENTRES D'EXCELLENCE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN

L'évaluation des ressources des CE permet de mettre en exergue leur potentiel d'accroissement des capacités d'action des acteurs du développement scientifique et technologique (A) pouvant favoriser une interpénétration dynamique de la science et de la technologie au Cameroun (B).

A- Les Centres d'Excellence du Cameroun comme dispositifs d'accroissement des capacités d'action des acteurs du développement scientifique et technologique

Il convient de relever les généralités sur l'intégration des CE dans le dispositif technologique et scientifique du Cameroun (1) avant de mettre en évidence les *sucess stories* des CE ayant contribué à l'enrichissement de la science et la technologie au Cameroun (2).

1- L'intégration des Centres Excellence dans le dispositif technologique et scientifique du Cameroun

Les institutions internationales comme la Banque Mondiale accordent aux CE un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social des pays africains en général, et du Cameroun en particulier. Les établissements d'Enseignement Supérieur et de recherche sont en effet au cœur de ce qu'il est convenu de qualifier de « l'économie de la connaissance », nouveau paradigme développé par les institutions internationales, dans lequel l'université devient un acteur économique central. Par ailleurs, les Objectifs du Millénaire pour le

[13] ELIAS Norbert, *« Engagement et distanciation », Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, traduit de l'allemand par HULIN Michèle, Paris, Éditions Fayard, 1993, p. 10 ; ELIAS Norbert & DUNNING Eric, *Sport et civilisation. La Violence maîtrisée*, traduit de l'anglais par CHICHEPORTICHE Josette et DUVIGNEAU Fabienne, Paris, Éditions Fayard, 1994, pp. 70, 264 et 265.

Développement (OMD) et la Déclaration de Paris insistent sur la nécessaire cohérence des politiques de développement. La conférence mondiale de l'UNESCO sur l'Enseignement Supérieur qui s'est tenue en 2009 a ainsi acté la nécessité de relier l'Enseignement Supérieur avec les priorités de développement des sociétés, affirmant ainsi le rôle de l'université au « service à la société » aux côtés des fonctions de formation et de recherche.

Ces dernières années, on a pu constater une évolution, aussi bien au niveau mondial que régional, dans le sens de l'étude du potentiel de la science et de la technologie au service du développement. En 2002, le document final du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), a mis en lumière l'importance de la science et de la technologie pour atteindre les objectifs de développement que se sont fixés les pays pauvres. La science, souligne le rapport, peut aider les pays pauvres à résoudre des problèmes comme le déficit énergétique, l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, les épidémies et le manque d'eau[14]. La science et la technologie peuvent aussi accroître la productivité industrielle. En Asie de l'Est, note le document, l'industrialisation de plusieurs pays s'explique, en partie du moins, par un transfert de technologie à partir des pays industrialisés, par l'afflux d'investissement étrangers et des dépenses importantes consacrées à l'éducation. Afin d'aider les pays africains les moins industrialisés, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU dirige actuellement un programme de promotion des technologies émergentes : Technologies de l'information et des communications, biotechnologies, nanotechnologies et technologies des carburants. Dans le cadre de ce programme, l'ONU et un certain nombre de gouvernements, d'entreprises privées et d'universitaires recommandent l'ouverture de parcs scientifiques et technologiques, lesquels pourraient assurément avoir des effets induits sur le développement.

La science et la technologie sont les principaux moteurs du développement et offrent à la plupart des pays africains comme le Cameroun la possibilité de faire le grand bon vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Le Cameroun veut utiliser la science et la technologie pour relever ses défis de développement simplement en développant les capacités, les conditions convenues d'un commun accord et des technologies éprouvées et standards mis au point sous d'autres cieux. La science, la technologie, et l'innovation sont considérées comme un ensemble d'éléments clés du changement, de la croissance durable des pays, de compétitivité et de transformation. Lorsqu'elles sont diffusées et adaptées comme il se doit, la science et la technologie peuvent réduire les coûts de production et améliorer la compétitivité et la diversification économique[15]. En outre, elles favorisent l'inclusion et le développement durable en ouvrant de nouvelles

[14] ONU, Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, p. 3.

[15] Commission Economique pour l'Afrique, Union Africaine, Banque Africaine de Développement et Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur le développement durable en Afrique : Vers un continent transformé et résilient, Addis-Abeba (Éthiopie), 2018, p. 108.

perspectives à l'entrepreneuriat et en soutenant la mise en valeur des énergies renouvelables et le développement d'infrastructures résilientes, en soutenant la production de médicaments nouveaux et plus efficaces, et en améliorant la productivité agricole grâce à la mise au point de pesticides respectueux du climat et de semences résistantes à la sécheresse[16]. La création des CE vise les objectifs sus mentionnés.

La rentabilité des CEA se mesure à la contribution de ses produits au développement du pays. En effet, *« un cadre bien formé et organiquement lié à son milieu dispose d'un impact tout particulier sur la production globale dans tous les domaines, aussi bien pratique, qu'organisationnel et théorique ».* Tout comme, *« il n'y a pas de développement sans recherche développée »* et orientée vers le développement endogène, déclare le Professeur KI-ZERBO, avant de constater que la recherche en Afrique est extravertie, aussi bien pour les financements que pour les personnels et les structures, et insulaire par rapport au tissu social et intellectuel ambiant[17].

L'impact des Centres d'Excellence scientifique et technologique sur le développement du Cameroun s'explique par l'effet d'engrenage-*spill-over*, défini par Leon LINDBERG comme « *une situation dans laquelle une action donnée, en rapport avec un but spécifique, crée une situation dans laquelle le but initial ne peut être atteint que par de nouvelles actions, qui à leur tour créent les conditions et les besoins d'autres actions encore, etc.* »[18]. En effet, les Centre d'Excellence technologique et scientifique au Cameroun sont certes en cours de développement, mais quelques résultats sont déjà perceptibles dans le développement scientifique et technologique. Les résultats de recherche dans les Centre d'Excellence au Cameroun ont permis ces dernières années de répondre aux besoins de la société et des entreprises, notamment :

- l'univers, l'espace et les galaxies ;
- les gros volumes de données (Big data) et l'apprentissage automatique ;
- les processus de contribution, la détermination des prix, la gestion optimale des portefeuilles, les allocations de capital ;
- les problèmes de santé liés aux maladies importantes du point de vue économique en Afrique telles que la tuberculose, le Sida, le paludisme ;
- la sécurité informatique, les protocoles de routage sécurisés pour les réseaux mobiles et ad hoc ;

---

[16] Commission Economique pour l'Afrique, Union Africaine, Banque Africaine de Développement et Programme des Nations Unies pour le Développement, op.cit. Les téléphones mobiles, par exemple, ont permis à un grand nombre de personnes non bancarisées d'accéder à des services financiers. La science et la technologie facilitent le développement des produits innovants et à haute valeur ajoutée dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'eau, de l'assainissement, de la santé, du secteur industriel, du numérique, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

[17] Communication du Professeur KI-ZERBO au Séminaire sur le financement de l'Enseignement Supérieur dans les universités d'Afrique francophone » tenu à Victoria Falls, sous l'égide de l'Institut de Développement de la Banque Mondiale, Ouganda, Janvier 1987.

[18] LINDBERG Leon, *The political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963, p. 10.

- les mathématiques liées à la production de films d'animation ;
- les sources d'énergie alternatives telles que la production énergétique souterraine (énergie à base de combustibles fossiles et énergie géothermique) ;
- les équations à différence partielle et la géométrie différentielle[19].

Ces résultats ont grandement contribué à l'enrichissement de la science et de la technologie au Cameroun.

2- Quelques *sucess stories* des Centres d'Excellence ayant contribué à l'enrichissement de la science et la technologie au Cameroun

Les cas relevés dans le cadre de ce travail sont entre autres quelques indicateurs des résultats produits par certains CE au Cameroun. Il s'agit d'un échantillon indicatif des résultats obtenus et devant transformer le paysage industriel et socio-économique du pays. ces dernières sont le résultat d'une construction à partir des CE et déterminent les actions des produits formés ou des agents au sens de Bourdieu[20]. Entre autres, nous avons :

- *Dr. Nkongho Ayuketang, ancien élève de la première promotion de l'AIMS-Cameroun[21], a récemment obtenu un doctorat en physique. Il est troisième diplômé de l'AIMS-Cameroun à avoir obtenu un doctorat, est le premier à obtenir un doctorat en physique spécialisé sur les énergies renouvelables au département de physique de l'Université de Buea. Il s'est engagé dans cette voie académique afin de démontrer les raisons pour lesquelles un projet complet de parc éolien terrestre au Cameroun créera une source d'énergie plus fiable, efficace et propre*[22].
- *Dr Antoine Tambue, ancien étudiant de AIMS-Cameroon mène la recherche*

[19] Entretiens menés avec les responsables et les anciens étudiants du CETIC et de AIMS-Cameroon, août 2024.

[20] BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires, crise de société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002, p. 12.

[21] Entretien mené avec Dr. NKONGHO AYUKETANG, ancien élève de la première promotion de l'AIMS-Cameroun, mars 2019.

[22] Ce projet vise l'installation et l'exploitation d'un parc éolien terrestre fournissant de l'énergie électrique bon marché, fiable et abordable pour une population en augmentation rapide des villes côtières du Cameroun. Dans cette thèse, une évaluation comparative des ressources éoliennes de trois villes côtières du Cameroun, à savoir Kribi, Douala, et Limbé a été réalisée. Deux schémas d'aménagement de parcs éoliens ont été étudiés et comparés dans le but de minimiser l'effet de sillage qui maximise la puissance de sortie du parc. L'impétrant explique que la vitesse du vent dans les trois sites s'avérait très faible pour supporter une éolienne conventionnelle, d'où de petites éoliennes à profil mince, à faible indice de Reynold, à engrenages hélicoïdaux ou à système à courroie avec de petites boîtes de vitesse pour éoliennes dans les sites à faible vitesse du vent, ont été fortement recommandés. Afin d'optimiser la disposition des parcs éoliens, les calculs numériques effectués à l'aide du modèle de disposition Checkers ont été jugés appropriés par rapport au modèle de disposition des colonnes utilisé sur Grand Batanga, une petite localité située au sud de la ville de Kribi, au Cameroun. Ce projet constitue une contribution remarquable au secteur de l'énergie au Cameroun en particulier et au secteur de l'énergie éolienne en général, en identifiant, en concevant, en étudiant et en proposant une source d'énergie plus fiable, efficace et propre. Le candidat compte mettre son expertise au service des entreprises et poursuivre ses travaux de recherches sur la transition énergétique, l'évaluation et la modélisation des ressources énergétiques, l'énergie éolienne et la modélisation des parcs éoliens, la durabilité, les politiques énergétiques et l'économie.

appliquée sur la récupération du pétrole et du gaz à partir des réservoirs d'hydrocarbures, la contamination des nappes phréatiques et l'utilisation durable des ressources d'eau souterraine, le stockage des gaz à effet de serre, des déchets radioactifs souterrains ou de la chaleur minière des réserves géothermiques. Son objectif est de prévoir précisément la production d'énergie dans les réservoirs de pétrole, de gaz et dans les réservoirs géothermiques, ou de prédire la diffusion temporelle et spatiale de la pollution dans les réservoirs d'eau souterraine[23].

- *Pasquini Soh Fotsing, ancien étudiant de AIMS Cameroon, travaille sur « Le contrôle de systèmes distribués singuliers avec des données incomplètes »*[24].
- *Chilpéric Foko membre de l'équipe du centre de recherche de AIMS-Cameroon, travaille sur la « Modélisation mathématique de la dynamique de prolifération des lymphocytes T ». Il a récemment participé à un atelier à Cape Town sur une clinique sur la modélisation significative des données épidémiologiques organisé par AIMS South Africa*[25].
- *Jean-Daniel Djida, ancien étudiant de AIMS-Cameroon, vient de défendre avec succès sa thèse de doctorat intitulée « Quelques opérateurs non locaux dans les équations de milieux poreux : le problème de l'extension et la théorie de la régularité »*[26].
- *Lionel Landry Djomegne, ancien étudiant de AIMS travaille sur le « Contrôle Stackelberg dans les domaines non bornés pour une équation parabolique semi-linéaire »*[27].
- *Romario Gildas Foko et Maryse Manuella Moutamal, étudiants à AIMS, font des recherches sur « Erosion Côtière: Contrôle Optimal Classique et Géométrique »*[28].
- *Steve Cyrille Kenne travaille sur le « Contrôle optimal d'une population modèle dynamique avec taux de natalité manquant »*[29].
- *Dr Wilfred Ndifon, ancien étudiant de AIMS, a développé de nouvelles approches (notamment les diagnostics) afin de contrôler les diverses maladies transmissibles ou non, telles que le paludisme qui entraîne tous les ans la mort d'environ un million d'individus au Cameroun*[30].

---

[23] *Les réalisations du Dr Tambue contribueront directement aux efforts non seulement dans la protection de l'environnement et la gestion des déchets, mais également dans l'apparition de nouvelles opportunités pour les pays africains de développer leurs propres industries, notamment l'exploration pétrolière. Cette recherche vise à comprendre la production énergétique souterraine (énergie des combustibles fossiles et énergie géothermique) et la quantification de l'incertitude de la production compte tenu de l'incertitude des données de réservoirs. Le Cameroun possède un grand potentiel énergétique (énergies fossile, hydroélectrique, éolienne, solaire et géothermique)*[23]*.Toutefois, les statistiques de la Banque Mondiale indiquent qu'il subit une crise énergétique étant donné que le développement énergétique n'a pas suivi le rythme d'une demande en constante évolution*[23]*. Ainsi, la recherche énergétique et la création d'autres sources d'énergie sont les premières conditions sine qua non pour le développement du Cameroun.*

[24] Ibid.

[25] Entretien mené en novembre 2023.

[26] Ibid.

[27] Ibid.

[28] Ibid.

[29] Ibid.

[30] Entretien mené en novembre 2023. Cette maladie entraîne une morbidité élevée, donc une diminution de la productivité économique et une augmentation des niveaux de pauvreté. Un vaccin contre le paludisme extrêmement efficace diminuera la mortalité et la morbidité tout en réduisant ses impacts économiques. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus touchés par le paludisme. En outre, le paludisme associé à la grossesse est une cause importante de mortalité chez les femmes enceintes au Cameroun. Cette recherche a donc des conséquences importantes sur

Au total, AIMS-Cameroon a déjà formé plus de 400 étudiants à travers les programmes de Master Recherche et Coopératif. Aussi, le programme de formation des enseignants a lancé deux laboratoires de pointe dans les locaux de l'École Normale Supérieure à Yaoundé et à Maroua, et a initié la formation de 89 formateurs, 800 enseignants en service dans plus de 300 écoles, atteignant plus de 200 000 élèves du secondaire, 500 enseignants en formation à l'Ecole Normale Supérieure ainsi que la sensibilisation de 199 administrateurs scolaires et délégués de l'éducation de 115 écoles dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Nord-Ouest[31].

Le CETIC de Yaoundé a produit plus de 40 lauréats arrivés en fin de formation en électronique et en mécatronique. Ces étudiants ont été spécialisés en gestion intelligente des congestions routières, un automate à même de détecter les congestions et d'y remédier, en énergie électrique à plaques solaires intelligentes. Ces étudiants sont désormais prêts à créer l'intelligence artificielle appliquée au problème de société ou besoin des entreprises[32].

En 2014, le CETIC a créé l'Entreprise *Polytech Valor*, chargé de la formation continue. Cette entreprise emploie une trentaine de personnes, offre des stages aux étudiants, assure la formation continue. Elle a déjà fait des formations pointues à haute valeur ajoutée pour les salariés des Douanes du Cameroun, les salariés du Fond National de l'Emploi (FNE), ainsi que ceux de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Cette offre scientifique et technologique engendrée par les CE a par effet d'entraînement un fort impact sur le développement socio-économique du Cameroun. Elle accroit le transfert vers les entreprises (structures)[33] en instituant la culture de la performance et de l'innovation[34].

B- L'interpénétration dynamique entre les Centres d'Excellence et le développement de la science et la technologie au Cameroun

Il convient de distinguer l'emboîtement attendu (1) de celui réalisé (2).

---

l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile. L'un des défis majeurs de son travail concerne le développement d'un vaccin très efficace contre le paludisme. Ce défi est en général abordé par un point de vue centré sur les pathogènes, qui s'évertue à trouver les formes altérées d'un parasite paludéen (notamment des protéines dérivées du parasite) pouvant induire une immunité protectrice chez les sujets sensibles. Ses travaux comprennent une approche très différente, mais complémentaire centrée sur le système immunitaire, qui se consacre au profilage du système immunitaire des patients atteints de paludisme, à l'aide de méthodes expérimentales et informatiques, afin de découvrir les facteurs déterminants de l'immunité protectrice qui peuvent être provoqués artificiellement chez les sujets sensibles

[31] www.aims-cameroon.org, consulté le 18 août 2024 à 16 heures.

[32] Entretien avec ETOA Remy Magloire, ancien Coordonnateur du CETIC, novembre 2023.

[33] BULMER Simon et PADGETT Stephen, « Policy transfer in the European Union : An institutionalist perspective », *British Journal of Political Science*, n° 35, 2004, pp. 103-126.

[34] Selon les institutionnalistes, il s'agit d'un processus de changement qui intervient sous contrainte de légitimation et qui incite une institution à ressembler à une autre, en raison de la similarité de leurs environnements.

1- L'emboitement attendu entre les Centres d'Excellence et le développement scientifique et technologique

Goldstein[35] a proposé une schématisation de l'intégration des infrastructures de recherche-développement dans le système économique. Parmi les *inputs* et les *outputs* identifiés, nous notons plusieurs types. Certains font référence au fonctionnement de l'activité de recherche (on y retrouve la main d'œuvre, les fournitures, les équipements, les infrastructures, et les financements). D'autres ont trait à la fonction spécifique de ces institutions, celle de formation-recherche : étudiants, création de savoir et de capital humain, transferts de savoir-faire, innovation technologique.

Son étude montre à suffisance les impacts directs et indirects des Centres d'Excellence scientifique et technologique sur la région concernée. Il s'agit particulièrement du niveau de créativité régional, la naissance de nouvelles *start up* (développement de l'économie numérique), les innovations commerciales et des gains de productivité au niveau des industries. Concernant la répartition public/privé de cette ressource humaine, dans le cas de la France, 60% des chercheurs (comme par ailleurs du nombre total de personnes mobilisées par l'activité de R&D)[36] sont employés dans des entreprises ; soit une répartition qui correspond à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE, qui était d'environ 63% en 2013[37].

Il va sans dire que les CE du Cameroun doivent pouvoir mettre en cohérence les recherches menées et les politiques sectorielles de développement scientifique et technologique.

2- L'emboitement réalisé entre les Centres d'Excellence du Cameroun et le développement scientifique et technologique

Inscrits dans la logique de la Recherche-Développement, les CE au Cameroun permettent de relever les défis de l'insuffisance de capacités techniques dans les industries, les TIC, la santé ... Ils forment des ingénieurs ayant des capacités à innover afin de résoudre les problèmes sociaux et doper la croissance économique du pays. La situation économique connait un certain nombre de fluctuations. Elle est marquée par une croissance économique relativement instable avec un taux de croissance qui est passé de 4,6% en 2016 à 3,5%, essentiellement imputable à la chute de la production dans le secteur pétrolier. A contrario, le secteur non pétrolier enregistre une croissance de 5%, grâce à la

[35] GOLDSTEIN H. A., MAIER G., LUGER M. I., Emerging *patterns of social demand and university reform: Through a glass darkly,* The university as an instrument for economic and business development: U.S. and European comparisons, edited by D. D. Dill and B. Sporn, 105–33. Elmsford, NY: Pergamon Oxford, 1995.

[36] Ce rapport était inversé jusqu'en 2001 (les chercheurs en entreprises étaient minoritaires). Chiffres de la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la recherche et de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, rapport « L'état de l'emploi scientifique en France », 2016.

[37] GOLDSTEIN H. A., MAIER G., LUGER M. I, op. cit., p. 87.

bonne tenue des industries manufacturières[38]. Bien que l'indice général de la production ait connu une tendance à la hausse portée principalement par l'agroalimentaire, l'impact des CE scientifique et technologique sur ces résultats est encore relativement perceptible et des efforts restent encore à faire.

L'incidence des CE est d'ordre divers. En effet, ils concourent à la réduction du taux de chômage et à l'autosuffisance alimentaire. Sur le marché de travail, les étudiants formés dans les CE s'insèrent plus facilement que ceux formés dans d'autres écoles[39]. Les résultats de la recherche scientifique permettent la création de plusieurs petites entreprises et d'augmenter la production des entreprises existantes. Les CE ont permis à travers les découvertes et résultats de la recherche, de booster l'agriculture, la santé et l'économie numérique[40]. Ils ont également permis l'accroissement d'un nombre élevé de chercheurs, un nombre croissant de demandes de brevets, des améliorations continues dans les innovations en matière de produits et de procédés, d'exportation de biens et services sophistiqués ou de haute technologie[41].

Les chercheurs et étudiants des CE, à l'issue de leur formation, entreprennent les investigations nécessaires pour générer de nouvelles idées et explorer de nouvelles manières de relever les défis existants ou nouveaux. Ce qui conduit à des modes innovants de production de biens et services et à la mise au point de nouveaux produits[42]. Le CETIC produit depuis plusieurs années des ingénieurs et des informaticiens qui disposent d'une forte capacité de mise en œuvre technologique et industrielle très demandée par les entreprises. Ce faisant, la production et les importations du pays accroissent en même temps qu'il y a une réduction de la pauvreté et du taux de chômage.

Les CE scientifique et technologique permettent aux entreprises de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes auxquels elles font face[43]. Au moment où la promotion et la protection de l'industrie locale à travers la politique de l'import-substitution est à l'ordre du jour au plan de développement national (SND30), lesdits Centres permettent de répondre à ces préoccupations. Ainsi, les compétences prêtes à l'emploi, au service de la société et des entreprises concernent l'application de la géomatique, l'hydro géomatique (réservoirs de pétrole, récupération énergétique souterraine, l'application de la cosmologie et l'astrophysique (réseau kilométrique carre apprentissage automatique), l'application des mathématiques appliquées à l'informatique, de cryptographie (sécurité des données, gros volumes de données-*big data)*, l'application des mathématiques financières (détermination des prix, marchés boursiers), l'application des bases mathématiques et de l'informatique scientifique (E-

[38] Ministère des Finances, Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation, exercice 2018, Yaoundé, novembre 2023, pp. 9-11.
[39] Entretiens menés avec les étudiants formés dans les Centre d'Excellence, novembre 2023.
[40] Ibid.
[41] Entretiens menés avec les responsables des Centre d'Excellence, novembre 2023.
[42] Ibid.
[43] Cameroun Tribune, « Sciences Mathématiques : outil de développement économique », mis en ligne le 07 mai 2018, consulté le 15 août 2024.

gouvernance), les biomathématiques, l'application des mathématiques et des biosciences physiques (santé maternelle et infantile, maladies contagieuses – Ebola-VIH- paludisme), les mathématiques, sujets issus de la géométrie, de l'algèbre et de l'analyse (pivot des mathématiques appliquées ou des sciences appliquées et pures).

Jusqu'ici, la floraison des CE scientifiques et technologiques n'est pas parallèle au développement social et économique si on en fait une comparaison avec les autres pays. Les universités ou pôles d'excellence doivent jouer un rôle déterminant dans le développement de zones consacrées aux technologies de pointe à travers la production de connaissances, la formation de main d'œuvre et la création d'entreprises par essaimage[44]. Ainsi, des concepts comme celui de l'université « entrepreneuriale », « innovante » ou « pôle d'excellence scientifique » servent à caractériser les établissements qui prospèrent dans ce nouvel environnement et nourrissent des ambitions de plus en plus grandes quant à leur rôle économique[45]. À propos de la politique suivie au Royaume-Uni, certains font valoir que la finalité de la recherche universitaire a été définie à partir d'un discours économique fortement utilitariste dont le seul objectif est d'accroître la compétitivité nationale par l'amélioration de la base scientifique[46]. Entre autres initiatives prises par le Royaume Uni, on peut voir la publication des livres blancs.

Les perspectives de contribution des Centres d'Excellence universitaires au développement du Cameroun sont bonnes eu égard aux résultats déjà obtenus. Cependant, lesdits centres font face à plusieurs contraintes qui entravent l'atteinte de leurs objectifs. Quoiqu'il en soit, les CE du Cameroun sont des configurations, c'est-à-dire des processus en construction considérés comme des cristallisations à la fois transgénérationnelles et temporaires de relations de dépendance réciproque[47].

II - L'APPECIATION DES CONTRAINTES RELATIVISANT LES CAPACITES TRANSFORMATRICES ET INNOVATRICES DES CENTRES D'EXCELLENCE DU CAMEROUN

Le concept « *contraintes* » désigne un ensemble de faits, situations et phénomènes (compris en termes d'*inputs*) qui orientent, détournent, interrompent, influencent ou obligent un processus, une action ou un projet dans son but ou dans les décisions finales (*outputs*) sanctionnant sa finalité. Ce terme très régulier dans les analyses stratégiques, est utilisé pour signifier ce qui se dresse contre un phénomène ou une organisation, qui l'empêche d'atteindre ses objectifs et qu'il ou elle doit affronter[48]. Bien que le rôle crucial que jouent les CE ait été mis en

[44] CASTELLS M., HALL P., *Technologies of the world: the making of 20ist-century industrial complexes*, Roudedge, London, 1994, p. 78.
[45] CLARK Kenneth *Ethnicity and self-Employment in Britain*, Oxford University, Great Britain, 2001.
[46] KWIEK Marek, *Knowledge production in European universities: States, Markets, and Academic*, Frankfurt, Peter Land, 2013, p. 125.
[47] ELIAS Norbert, « Le repli des sociologues dans le présent », *Genèses, 52*, 2003, pp. 133-151.
[48] ROJOT Jacques, *Théorie des organisations*, Paris, Éditions ESKA, 2003, p. 229.

évidence, plusieurs entraves subsistent. *« La recherche au Cameroun n'est pas à la hauteur de ce qu'elle pourrait être. Nous espérons pouvoir la propulser à la hauteur des potentialités que nous lui savons, c'est-à-dire énorme »*[49]. Cette situation s'explique par l'engagement politique relativement faible[50]. Au Cameroun, les contraintes de CE sont liées pour l'essentiel à la gouvernance et à la faible structuration (A), à l'inadéquation formation dans les CE – marché de l'emploi, aux difficultés matérielles et financières (B).

A- Les contraintes liées à la gouvernance et à la faible structuration des Centres d'Excellence scientifique et technologique

Les CE scientifique et technologique au Cameroun font face aux problèmes de gouvernance dûs à l'ineffectivité de certains organes de gestion (1), à la faible structuration et coordination des politiques de formation et d'emploi des étudiants issus desdits Centres (2).

1- L'ineffectivité de certains organes de gestion des Centres d'Excellence

Pour atteindre les objectifs qui leurs sont fixés, les CE s'appuient sur un ensemble d'organes. Les missions desdits organes ainsi que leurs compétences sont contenues dans un organigramme[51]. Toutefois dans les faits, certains de ces organes restent ineffectifs ce qui peut constituer un véritable frein à la gestion optimale desdits Centres. Ainsi, il a été relevé que plusieurs organes de gestion, de suivi et d'évaluation des CE ne fonctionnent pas régulièrement, mettant à mal leur productivité. Ce dysfonctionnement des organes stratégiques de gestion et de suivi évaluation freine la bonne coordination des Centres et leurs financements.

A titre d'illustration, un audit du CETIC relève qu'à la suite du changement de responsable du centre en 2018, le CETIC a pris des mesures afin d'assurer l'achèvement de l'audit suivant la passation de marché et la soumission en temps voulu du rapport financier. Cependant, aucun des principaux Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD) n'a fait de progrès substantiel et le CETIC est sous surveillance continue après l'annulation partielle de US $ 2 millions d'aide. L'absence constatée du nouveau responsable du centre à l'atelier de DJIBOUTI et le fait que la réunion nationale d'évaluation, fonction de supervision importante du projet par le gouvernement, n'ait pas eu lieu sont particulièrement préoccupants. Dans le cadre du projet, il est prévu que chaque pays tienne au moins deux réunions du comité national d'évaluation par an. Les autres pays participant au projet ont tenu leurs réunions de comité national d'évaluation régulièrement. Le comité régional de pilotage du projet CEA a soulevé la

[49] BOUGHANEMI Fadila, chef d'unité à la direction générale de la Commission européenne lors d'une visite au Cameroun en début octobre 2019, consulté en ligne sur ://www.cameroon-tribune.cm, le 15 octobre 2023 à 10 heures.

[50] MUTUME Gumisai, « L'Afrique veut réaliser sa révolution scientifique. Il faut un financement plus important aux instituts de recherche et aux universités », Afrique Renouveau 21(3), 2007, p. 10.

[51] A titre d'illustration, la décision n°14-034UYI/CAB/R du 12 mai 2014 portant organisation et fonctionnement du centre d'excellence en technologie de l'information et de la communication « CETIC » de l'Université de Yaoundé 1.

préoccupation selon laquelle le Cameroun est le seul pays à ne pas s'acquitter de cette fonction de supervision. Dans le même sens, un rapport d'audit externe mené en 2017 soulignait l'ineffectivité partielle de la fonction d'audit interne[52]. Ces défis majeurs se posent d'année en année.

Au-delà des organes existants dans les organigrammes des CE, certains postes inexistants auraient été utiles à plus d'un titre. Il en est ainsi de la fonction de chargé des relations avec le monde industriel. La création et l'opérationnalisation de cette fonction aurait facilité la transition formation-emploi et créé un continuum entre les CE et les entreprises en quête de produit innovants, de nouvelles technologies ou de nouveaux brevets. Le CETIC prévoit par exemple dans son organigramme le poste de responsable en charge des relations avec le monde industriel. Cette fonction devrait être créée par le comité de pilotage. Hélas à cette date, cette fonction reste toujours non opérationnelle[53]. Cette situation impacte la vulgarisation des résultats des CE[54] qui font déjà face à d'autres types de contraintes telles que la coordination insuffisante des politiques de formation et d'emploi des élèves.

2- La faible structuration et coordination insuffisante des politiques de formation et d'emploi des étudiants issus des Centre d'Excellence

Les discours officiels semblent s'accorder sur l'importance du développement du capital humain pour le Cameroun. La définition de ce capital, dans ses niveaux opérationnel et stratégique, a de quoi laisser songeur. Il peut paraître évident que les pays qui négligent l'Enseignement Supérieur ne peuvent pas progresser en science et en technologie. On peut noter pour le déplorer que c'est précisément ce que font de nombreux pays africains comme le Cameroun[55].

---

[52] Lire le Rapport sur l'audit sur les états financiers 2016 du CETIC.

[53] Enquête menée auprès des coordonnateurs des Centre d'Excellence, novembre 2023.

[54] De l'enquête menée auprès des anciens étudiants et responsables de certains Centre d'Excellence entre novembre 2023 et août 2024, il ressort une faible vulgarisation des résultats de recherches, une absence de stratégie offensive de valorisation des résultats de recherches. Ce déficit d'appropriation des résultats de la recherche est préjudiciable au développement du pays. En effet, la consommation des résultats de recherche est un facteur de motivation pour le chercheur car il contribue à l'insertion socioprofessionnelle de ce dernier, à l'industrialisation et à l'amélioration du bien-être des populations. Il ressort de l'enquête qu'à date, moins de 2 entreprises industrielles ont impliqué des résultats de recherche provenant des CE dans le cadre d'un travail collaboratif. Cette situation est due au fait que lesdits Centres ne disposent pas d'une stratégie collaborative efficace avec les entreprises.

[55] Dans les années 80, la plupart des pays africains ont adopté en effet des programmes d'ajustement structurel qui ont mis l'accent sur la réduction des dépenses publiques. Ils ont ainsi réduit les budgets de l'éducation, éliminé les aides aux étudiants et dévalué leurs monnaies, ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût du matériel pédagogique importé. *« Parce qu'elle estimait que les enseignements primaire et secondaire sont plus importants que l'Enseignement Supérieur si l'on veut réduire la pauvreté, la communauté internationale des organismes au service du développement a encouragé le désintérêt relatif des gouvernements africains face à l'Enseignement Supérieur* », a reconnu la Banque mondiale dans une étude publiée en 2006. Ce n'est que récemment que les pays africains et leurs bailleurs de fonds ont commencé à réévaluer le rôle de l'enseignement supérieur. TAN Jee-Peng, Conseiller en éducation pour l'Afrique à la Banque mondiale, note que *« la concurrence basée sur le savoir dans une économie mondialisée*

A l'échelle du Cameroun, l'articulation des stratégies sectorielles de développement et des cursus universitaires est peu développée, notamment en raison des difficultés quotidiennes de gestion des universités évoquées. Comme le souligne le rapport établi par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, les formations en sciences sociales et humaines sont en surnombre et offrent peu de débouchés, alors que les formations en sciences et techniques qui apparaissent comme prioritaires par rapport aux exigences du développement – santé, sécurité alimentaire, préservation de l'environnement – sont proportionnellement peu développées. L'étude du Pôle UNESCO de Dakar sur l'Enseignement Supérieur en Afrique (2008) stigmatise le fait que moins d'un étudiant sur quatre est inscrit dans des filières scientifiques ou technologiques. En majorité, les universités elles-mêmes entretiennent peu de liens avec leur environnement économique et social. Encore aussi que l'on puisse objecter à cette critique qu'elle ne tient pas compte de la réalité du terrain qui pousse les étudiants à s'engager dans ces filières plutôt que dans celles techniques et scientifiques[56]. En effet, il est plus aisé de trouver un emploi dans le secteur des services plus développés que dans le secteur industriel et manufacturier sous contrôle des firmes étrangères. Ce constat est bien sûr à nuancer, certaines d'entre-elles étant reconnues comme de nouveaux moteurs du développement local[57].

Les CE sont en mesure d'offrir des diplômes ayant une valeur réelle sur le marché du travail et de former des citoyens susceptibles de contribuer au développement humain. L'appui à des formations en lien avec les priorités du développement local et régional permet de répondre à la problématique de l'adéquation formation-emploi-développement. Le traitement de cette problématique à l'échelle régionale ou sous régionale est susceptible de faciliter la coordination des interventions des différents acteurs et l'émergence d'approches intégrées[58].

Bien plus, les CE scientifique et technologique au Cameroun fonctionnent en vase clos, isolés des autres institutions chargées des politiques publiques en matière scientifique et technologique, entretenant aussi peu de liens avec le secteur privé et les entreprises. Il n'existe pas une cohésion entre les ministères en charge du développement de la science et de la technologie, et les entreprises en

---

incite à reconsidérer le rôle de l'Enseignement Supérieur dans le développement et la croissance. Auparavant, on le considérait souvent comme un service public coûteux et inefficace profitant surtout aux riches et aux privilégiés ».

[56] IRIZZARY Rafael, « Over Education and Unemployment in the Third World: The Paradoxes of Dependent Industrialization », *Comparative Education Review*, Vol. 24 N°3, October 1980, pp. 338-352.

[57] CHINDJI Mediebou, TCHOTSOUA Michel, Analyse géographique du parcours sciences et techniques : Cas de l'université de Ngaoundéré au Cameroun, *CODESRIA-JHEA/RESA* Vol. 10, No 2, 2012, pp. 119-138.

[58] La Banque mondiale dans une étude sur le financement des CE en Afrique, note que dans une économie basée sur le savoir, les CE peuvent aider les économies à rattraper d'autres sociétés plus avancées technologiquement. Les diplômés de ces centres sont plus susceptibles de connaître les nouvelles technologies et de savoir les utiliser pour répondre aux besoins du marché du travail et aux priorités du développement.

quête des brevets innovants et les Centre d'Excellence, en vue de la valorisation des résultats[59]. Les CE n'ont pas encore adopté de schémas de transfert de l'innovation. En dehors de l'Université de Buea avec sa *Silicon Moutain,* les résultats de la recherche aboutissent aux résultats créatifs mais ne sont pas assez introduits dans le marché. C'est une raison qui expliquerait le contraste entre le fort potentiel de recherche de ce pays d'une part et ses piètres rangs dans l'indice mondial de l'innovation ou ses difficultés à introduire efficacement les résultats de la recherche au marché d'autre part. Il en est de même des entreprises qui indexent comme raison de leur absence de compétitivité, la concurrence des produits étrangers et la fiscalité. Pourtant, elles écartent la possibilité de tirer profit des inventions locales pour améliorer leurs performances.

Dans bien des cas, sans enlever la pertinence des CE, on peut *« (...) problématiser le plus largement possible-mais sans effet secondaire paralysant bien sûr- la question des choix qui président à leur création et l'accompagnement de leur développement* »[60]. Il faut éviter que les choix sur les filières n'épousent pas toujours les politiques de développement. Cette situation peut aboutir à la formation des experts inopérants. De ce fait, l'absence de transition CE-entreprises entraîne la fuite des cerveaux, c'est-à-dire le départ des étudiants formés dans les CE pour d'autres pays à la quête de la main d'œuvre qualifiée[61].

Il faut se souvenir également que les CE doivent être greffés dans un « tissu global qui les dépasse »[62]. En effet, les CE sont inscrits dans un environnement universitaire global. Or, la cohérence, l'harmonisation, mieux la transversalité entre les différents systèmes d'enseignement et de formation entre les CE et les universités classiques sont moins visibles. A cet effet, « ne pas prendre des mesures adéquates parallèles requises à l'occasion de la création et du développement de tout « Centre d'Excellence », c'est conduire à l'éclatement de l'université, avec le risque d'un pragmatisme de la performance d'un côté, et celui d'une réduction du reste de l'université à une tâche de pur enseignement de l'autre »[63]. Le développement de la formation dans les domaines de science et technologique doit donc se faire dans une politique globale incluant tous les secteurs d'activités et les ministères sectoriels, toute chose pouvant réduire les contraintes matérielles, financières et l'inadéquation formation-emploi qui impactent aussi l'efficacité des Centres d'Excellence.

---

[59] Enquête menée auprès des anciens élèves et des dirigeants des Centre d'Excellence, novembre 2023.

[60] BUSINO Giovani, DUCREY Pierre, GISEL Pierre et JUNOD Eric, *L'université et ses valeurs : héritages et contraintes nouvelles*, Lausanne, édition Labor Fides, 1990, p. 50.

[61] Des enquêtes menées, il ressort que trois quart des anciens élèves d'AIMS-Cameroun et du CETIC s'expatrient après leur formation. Ces derniers disposant de l'expertise, sont à la recherche de marchés d'emploi plus porteurs et en cohérence avec leur formation.

[62] Ibid.

[63] Ibid.

B- Les contraintes matérielles, financières et l'inadéquation formation-emploi

1- Les contraintes matérielles et financières

Dans leur fonctionnement au quotidien, les CE doivent disposer d'un certain nombre de ressources matérielles au rang desquels les bâtiments, les laboratoires, les matériels de bureau, les véhicules … Force est de constater cependant qu'ils ne sont pas toujours dotés des facilités sus évoquées. D'une manière générale, ces difficultés sont à la fois internes et externes.

Sur le plan interne, les CE connaissent dans l'ensemble les mêmes difficultés que les universités camerounaises et africaines. Ces structures souffrent du manque d'infrastructures, l'accès limité à une connexion internet de haut débit et l'absence des laboratoires équipés (ou parfois peu équipés) à même de favoriser la haute recherche. Quand bien même les équipements de laboratoires existent, ils sont souvent mal entretenus[64] . Certains sont à l'abandon faute de moyens financiers pour les réparés. Tout ceci influe sur la qualité de la formation dans lesdits Centres d'Excellence. Les infrastructures à l'instar des bâtiments ne sont pas en reste. Il est constant que dans un souci d'efficacité dans les enseignements, les élèves des Centres d'Excellence devraient très souvent toucher du doigt les réalités de leur domaine à travers les voyages d'étude. Or, l'absence de matériel roulant ou leur faible capacité ne favorise pas la mobilité des apprenants en temps voulu et selon les besoins de la formation[65].

Sur le plan externe, les CE devraient s'appuyer non seulement sur les infrastructures existant dans le pays mais aussi bénéficier des investissements du secteur privé dans les domaines de technologie et de science. Tel n'est pas toujours le cas au regard des problèmes que connaît le pays tout entier. A ce titre, le déficit énergétique que connait le pays n'aide pas le développement harmonieux de la haute recherche. Il en est de même du faible taux de développement des infrastructures en matière de télécommunication. Par ailleurs, les entreprises privées sont réticentes à investir dans les secteurs scientifiques, technologiques.

Le chapelet des difficultés qui entravent le bon fonctionnement des CE s'allonge avec les difficultés financières. En effet, la réalité de leur performance réside dans la capacité des Etats à les financer. Dans les pays développés, les dépenses liées à la recherhe dans les CE ne sont pas l'apanage exclusif des gouvernements. Les CE sont en grande partie financés par les entreprises privées. À titre illustratif, en France, la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) représentait 2,24% du Produit Intérieur Brut en 2013, pour un montant total de 47 480 millions d'euros[66]. Cette dépense correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Cette dépense en recherche-développement est

[64] Enquêtes réalisées auprès des responsables des Centres d'Excellence, novembre 2023.
[65] Ibid.
[66] CHARLES Kevin, « Activités de recherche scientifique et développement économique des territoires : le cas des sciences de la mer en Bretagne Occidentale », Thèse de doctorat Ph.D en sciences économiques, Université de Bretagne occidentale, 2016, p. 26.

exécutée par les entreprises à hauteur de 64,7%, le reste étant le fait d'administrations et d'institutions dépendant totalement ou en partie de fonds publics : établissements publics et services ministériels (37%)[67], Enseignement Supérieur (dont le CNRS) (59%), et institutions sans but lucratif (4%)[68].

L'Afrique en général et le Cameroun en particulier offrent une autre réalité plus accablante. Dans cet espace géographique, les responsables des CE affirment connaître des difficultés financières, lesquelles entravent l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés. Cette situation peut se justifier par plusieurs raisons : d'abord par l'insuffisance des appuis financiers reçus[69], ensuite par l'indisponibilité à temps des fonds[70], enfin, de nombreux manquements aux règles de gestion des fonds affectés au fonctionnement des CE impactent négativement l'efficacité desdits centres[71]. Dans le même sens, dans un rapport de l'auditeur indépendant couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, des réserves ont été émises sur une créance d'un montant de 17046894 FCFA sur l'Université de Yaoundé I dont la gestion du CETIC n'a fourni aucune explication ni de documents probants permettant de comprendre la nature de la créance susmentionnée[72]. Ces manquements qui s'apparentent à des irrégularités de gestion financière sont préjudiciables au déploiement des CE dans leurs diverses activités.

En outre, pour certains CE comme le CETIC, le financement est largement tributaire des bailleurs qui sont le prolongement des puissances dominantes. En effet, les influences internationales sont fortement tributaires des contextes institutionnels. La fabrication des normes internationales est également largement dépendante de dynamiques ancrées dans les champs nationaux des pays qui dominent les arènes internationales de production normative. Les structures

[67] Chiffres Insee, 2016, Financement de la dépense nationale et exécution de la dépense intérieure de R&D en 2013.

[68] Ibid, p.27. À l'échelle de l'Union européenne, la France occupe la troisième position, derrière l'Allemagne (354 000 chercheurs) et le Royaume-Uni (268 000). Mais certains pays ont connu une progression faramineuse depuis 2013 à l'instar de la Turquie (10,9% de croissance annuelle moyenne sur la période), la Corée du Sud (8,7%), la Chine (6%) ou l'Argentine (5,3%), mais plus forte que celles de l'Allemagne (2,5%), des États-Unis (2,0%) et du Japon (0,2%).

[69] En effet, dans le cadre de leurs activités, les Centres d'Excellence scientifique et technologique bénéficient d'appui financier à travers le budget de l'État et/ou d'appui financier indirect à travers le financement extérieur des partenaires au développement. Parmi ces principaux bailleurs de fonds, on peut citer : la Banque Africaine de Développement (BAD), la coopération française, l'Union Européenne (UE), la Banque mondiale etc. Ces appuis multiformes demeurent toutefois insuffisants pour la recherche, ainsi que la promotion, la vulgarisation et l'appropriation de ses résultats au Cameroun.

[70] Bien que très significatifs, les appuis ne sont pas souvent disponibles au moment où ces structures en ont le plus besoin.

[71] Rapport audit états financiers CETIC 2016. A ce titre, dans le rapport d'audit mené en 2017 sur les états financiers du CETIC par exemple, les manquements suivants ont été relevés : la justification tardive des frais de mission ainsi que des remboursements à effectuer (inégalité des dépenses) ; le manuel de procédures non cohérent aux dispositions de l'accord de financement ; le non-respect des obligations contractuelles ; la non tenu d'une comptabilité informatisée ; l'absence de documentation sur la prise en charge des impôts par l'Etat.

[72] Lire Rapport de l'auditeur indépendant 2017.

supranationales sont instrumentalisées par les Etats qui y jouissent d'une influence prépondérante pour diffuser leurs propres standards nationaux travestis en normes internationales[73]. Ainsi, au regard de la répartition de la surface financière du CETIC entre l'Etat et les partenaires extérieurs, en se rappelant du postulat de l'approche structurale de la sociologie critique, ce CE peut être perçu comme le prolongement par d'autres moyens de l'ambition hégémonique des puissances étrangères. Le risque couru peut être le détournement des résultats de la recherche dans ce CE, l'exportation des résultats au détriment de l'industrie locale et l'organisation de la fuite des cerveaux. L'Etat gagnerait à maîtriser la surface financière des CE pour éviter la forte dépendance vis-à-vis des partenaires financiers et mettre en adéquation la formation dans les CE et le monde de l'emploi.

2- L'inadéquation formation-emploi

Les CE ont été pensés non seulement pour faciliter l'industrialisation des Etats, mais aussi comme des leviers d'insertion des apprenants sur le marché du travail par leur participation aux activités économiques et éviter le chômage[74]. Au Cameroun, il se trouve que plusieurs étudiants formés dans des CE sont en situation de chômage[75], ce qui créé des tensions sur le marché national du travail et déprécie la notoriété des CE qui les forment. Cette situation est contradictoire à la professionnalisation de l'Enseignement Supérieur dont les CE contribuent à la mise en œuvre[76]. Aussi, les CE ne mettent pas un point d'honneur à développer les aptitudes pratiques à l'auto-emploi, pourtant ils ont été créés pour former des hommes capables, d'inventer, de créer et de transformer la société vers un mieux être toujours amélioré[77]. Globalement au Cameroun, il existe un grand fossé entre la formation octroyée dans les écoles et les attentes des entreprises, ce qui justifie le taux de chômage élevé des diplômés des CE.

Les études menées par le Fonds National de l'Emploi (FNE) illustrent cette inadéquation. Il en ressort que 65% des Camerounais sont diplômés, aux ressources disproportionnées, pour répondre aux besoins qualificatifs et quantitatifs du monde de l'emploi. Une carence est observée au niveau tant de la formation, que de l'orientation et des contenus de formations. Au bout du parcours universitaire, le diplôme ne confère ni une technicité, encore moins les aptitudes pratiques, pour répondre aux exigences des entreprises. Tel est aussi le cas des diplômés des CE. Les offres de formation des CE portent généralement

---

[73] DEZALAY Yves, GARTH Bryant, G., *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique latine entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002, p. 307.

[74] www.bit.org, consulté le 25 août 2024 à 19 heures 30 minutes. Au sens du BIT, un chômeur est une personne sans emploi, disponible pour travailler et qui recherche activement un emploi salarié ou non. En marge de ce groupe se trouvent des personnes qui ne recherchent pas un emploi ou qui ont renoncé à la recherche d'un emploi salarié par découragement après plusieurs expériences infructueuses, mais qui sont disposées à accepter un emploi si on leur en propose un.

[75] Entretien mené en octobre 2019 avec plusieurs anciens étudiants des CE.

[76] DAOUDA Maingari. « La professionnalisation de l'enseignement au Cameroun : des sources aux fins », *Recherche & Formation*, N°25, 1997, pp. 97-112.

[77] Ibid. p. 109.

sur le développement des infrastructures numériques larges bandes, sur la production et de l'offre des contenus numériques, la transformation numérique des entreprises, la promotion de la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans les entreprises, le renforcement de la confiance numérique, lesquelles ne sont pas encore encrées dans la culture entrepreneuriale au Cameroun.

CONCLUSION

Les configurations des Centre d'Excellence au Cameroun peuvent être examinés à partir de l'évaluation des ressources des CE, notamment la mise en exergue de leur potentiel d'accroissement des capacités d'action des acteurs du développement scientifique et technologique favorisant une interpénétration dynamique de la science et de la technologie au Cameroun. A travers la création de l'UPA, de l'UIECC, de AIMS-Cameroon et du CETIC, le Cameroun recherche la production des services divers à haute valeur ajoutée et présentant un fort avantage compétitif susceptible de contribuer à son émergence. En dépit des résultats déjà obtenus, ces Centres font face aux contraintes liées à la gouvernance, aux financements, aux matériels et à l'inadéquation formation-emploi, lesquelles entravent l'atteinte des objectifs fixés. Ces contraintes qui relativisent les capacités innovatrice et transformatrice des CE ne suffisent pas à ruiner les perspectives encourageantes et les espoirs fixés en eux. Il serait donc nécessaire de desserrer ces contraintes au sens de Norbert ELIAS[78] et assurer leur cohésion institutionnelle et financière, ainsi que leur alignement aux stratégies sectorielles et à la Stratégie Nationale de Développement (SND-30).

BIBLIOGRAPHIE

- AIMS, Les sciences Mathématiques sont la clé de l'avenir africain, Rapport annuel juillet 2013-juin 2014.
- BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, PFNSP, 1992.
- BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1987.
- BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires, crise de société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil, 2002.
- BULMER Simon et PADGETT Stephen, « Policy transfer in the European Union: An institutionalist perspective », *British Journal of Political Science*, n° 35, 2004, pp. 103-126.
- BUSINO Giovani, Pierre DUCREY, Pierre GISEL et Eric JUNOD, *L'université et ses valeurs : héritages et contraintes nouvelles*, Lausanne, édition Labor Fides, 1990.
- Cameroun Tribune, « Sciences Mathématiques : outil de développement économique », mis en ligne le 07 mai 2018, consulté le 15 janvier 2019.
- CASTELLS M, HALL P, *Technologies of the world: the making of 20 ist-century industrial complexes*, Roudedge, London, 1994.

[78] ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* traduction de l'allemand par HOFFMAN Yasmin, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991, pp. 156-158.

[78] Cet article précise que tous les acteurs intervenant dans la chaîne des marchés publics sont soumis aux dispositions des lois et règlements interdisant les actes de corruption, les manœuvres frauduleuses, les pratiques collusoires, coercitives ou obstructives, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés et les complicités.

- CEA, Rapport économique sur l'Afrique : relever le défi posé par le chômage et la pauvreté en Afrique, 2005.
- CEA, UA, PNUD, Rapport sur le développement durable en Afrique : Vers un continent transformé et résilient, Addis-Abeba (Éthiopie), 2018.
- CHARLES Kevin, « Activités de recherche scientifique et développement économique des territoires : le cas des sciences de la mer en Bretagne Occidentale », Thèse de doctorat Ph.D en sciences économiques, Université de Bretagne occidentale, 2016.
- CHINDJI Mediebou, TCHOTSOUA Michel, Analyse géographique du parcours sciences et techniques : cas de l'Université de Ngaoundéré au Cameroun, *CODESRIA-JHEA/RESA* Vol. 10, No 2, 2012, pp. 119-138.
- CLARK Kenneth, *Ethnicity en self-Employment in Britain*, Oxford University, Great Britain, 2001.
- DAOUDA Maingari, « La professionnalisation de l'enseignement au Cameroun : des sources aux fins », *Recherche & Formation*, N°25, 1997, pp. 97-112.
- Décision n°14-034UYI/CAB/R du 12 mai 2014 portant organisation et fonctionnement du centre d'excellence en technologie de l'information et de la communication « CETIC » de l'Université de Yaoundé 1.
- DEZALAY Yves, GARTH Bryant, G., *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'Etat en Amérique latine entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002.
- DIMAGGIO J. Paul, POWELL Walter (eds), The new institutionnalism in organizational analysis, Chicago, University Press, 1991.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1992.
- ELIAS Norbert, *« Engagement et distanciation », Engagement et distanciation. Contributions à la sociologie de la connaissance*, Paris, Éditions Fayard, 1993.
- ELIAS Norbert, « Le repli des sociologues dans le présent », *Genèses*, 52, 2003, pp. 133-151.
- ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie* ?, Aix-en-Provence, Pandora, 1981, La Tour-d'Aigues, L'Aube, 1991.
- ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Sport et civilisation. La Violence maîtrisée*, Paris, Éditions Fayard, 1994.
- FRANCIS David, *Peace and conflict in Africa*, London, Zed Books, 2008.
- GOLDSTEIN H, MAIER G, LUGER M, *Emerging patterns of social demand and university reform: Through a glass darkly, The university as an instrument for economic and business development: U.S. and European comparisons*, edited by D. D. Dill and B. Sporn, 105–33. Elmsford, NY: Pergamon Oxford, 1995.
- IRIZZARY Rafael, « Over Education and Unemployment in the Third World: The Paradoxes of Dependent Industrialization », *Comparative Education Review*, Vol. 24 N°3, October 1980, pp. 338-352.
- KENHOUNG Yanic, L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes), Thèse de Doctorat Ph.D. en Science Politique, Université de Dschang-Cameroun, 2018.
- KI-ZERBO Joseph, « Séminaire sur le financement de l'Enseignement Supérieur dans les universités d'Afrique francophone », Victoria FALLS, sous l'égide de l'Institut de Développement de la Banque Mondiale, Ouganda, Janvier 1987.
- KWIEK Marek, *Knowledge production in Europeen universities: States, Markets, and Academic*, Frankfurt, Peter Land, 2013.
- LINDBERG Leon, *The political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963.
- Ministère des Finances, Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales, et financières de la nation, exercice 2018, Yaoundé, novembre 2018.
- MUTUME Gumisai, « l'Afrique veut réaliser sa révolution scientifique, il faut un financement plus important aux instituts de recherche et aux universités », *Afrique renouveau*, mis en ligne en octobre 2007.

- ONU, Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002.
- PUMPHRAY Carolyn et al, *Arms conficts in Africa*, Maryland, The Scarecrow Press. Inc, 2003.
- Rapport audit états financiers CETIC, 2016.
- Rapport de l'auditeur indépendant du CETIC, 2017.
- ROJOT Jacques, *Théorie des organisations*, Paris, Éditions ESKA, 2003.
- VICTOR Richard, *How countries compete. Strategy, structure and government in the global economy*, Haward Business School Press, 2006.
- wwvv.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technoloqv/basic
- www.sciences/international-basic-sciences-programme/center-of-excellence
- www.aims-cameroon.org
- www.bit.org

Sources orales

- Enquête menée auprès des anciens élèves des Centre d'Excellence, novembre 2023.
- Enquête menée auprès des coordonnateurs des Centre d'Excellence, novembre 2023.

The regional assembly as an emerging layer of local authority in the North and South West Regions of Cameroon

By

ESSEMBIONG FONGE Valentine
Ph.D. Student, The University of Bamenda
Fongevalentine@gmail.com

LUKONG Kenneth MENGNJO
Associate Professor, The University of Bamenda
k.lukong@yahoo.com

Abstract

The special status awarded to the North West and South West regions of Cameroon consecrates the emergence of regional assemblies in these regions as a new layer of authority. However, it remains to be seen in practice how the organization and functioning of these assemblies fit into the local governance architecture of this region. The main objective of this essentially qualitative research will be to identify the functions of the regional assemblies within the political system of the North West and South West regions of Cameroon and the efficiency of these institutions in accomplishing the missions assigned to them. The research claims that the regional assemblies perform both manifest and latent functions which are a policy output in response to the demands for better governance and effective decentralization by the entrepreneurs of the crisis in these regions. But due to the on-going socio-political crisis affecting both regions and other factors, the regional assemblies functioning remains perfectible especially as they are largely considered to be still in the period of apprenticeship.

Key Words: Authority, functions, local governance, regional assembly.

Resume

Le statut special accordé aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun consacre l'émergence des Assemblées Régionales dans ces régions comme une nouvelle couche de pouvoir. Mais il reste à voir en pratique comment l'organisation et le fonctionnement de ces assemblées s'intègrent dans l'architecture de gouvernance locale de ces régions. L'objectif principal de cette recherche essentiellement qualitative sera d'identifier les fonctions des assemblées régionales au sein du système politique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun et l'efficacité de ces institutions dans l'accomplissement des missions qui leur sont assignées. La recherche affirme que les assemblées régionales remplissent des fonctions à la fois manifestes et latentes qui constituent un politique publique en réponse aux demandes d'une meilleure gouvernance et d'une décentralisation efficace de la part des entrepreneurs de la crise dans ces régions. Mais en raison de la crise sociopolitique actuelle affectant les deux

régions et d'autres facteurs, le fonctionnement des assemblées régionales reste perfectible, d'autant qu'elles sont largement considérées comme étant encore en période d'apprentissage.

Mots clés: Autorité, Fonctions, Gouvernance Locale, Assemblée Régionale.

INTRODUCTION

Two separate laws of 22 July 2004, identified local authorities in Cameroon as regions[1]and councils.[2] According to Law Insider, a Local authority means the individual official, board, department or agency established and authorized by a state, county or city to administer and enforce certain defined codes. In general terms, local authorities refer to regional or provincial administrative organization, municipal, sub-district administrative organization`. From this perspective, it should be underlined here that Article 2 of Decree No 2020/111 of 2nd March 2020 on the establishment, organization and functioning of the National School of Local Administration defines "Local Government" as the "*administration of local councils, regions and any other decentralized entity…*". For this write-up, local administrative authorities will be limited to regions and councils as per the 2019 law on regional and local authorities in Cameroon. In the North West (NW) and South West (SW) regions of Cameroon, regional assemblies will play the role of legislative bodies that represent the interests of a particular region, the role played by regional council in the other 8 regions of the country.

The demand for better governance, more democracy and decentralization of authority had pushed the Cameroonian administration to adopt legislation since 1996. The Special Status, creating the regional assemblies in the NW and SW regions is rooted in a provision of the 1996 constitution allowing for more power to be allocated to some regions, which is part of this trend.[3] The 1996 innovation lay dormant until, 2004 when the law laying down rules applicable to regions[4]was enacted and in 2019 when the government gave it new life by enacting a law that transformed the "regional councils" in the two Anglophone regions into more powerful "regional assemblies".[5]This transformation is at the core of the Special Status that the NW and SW regions now enjoy.

However, as this paper seeks to demonstrate, the role played by regional assemblies in the NW and SW regions is an emerging one. Before the outbreak of the conflict in these regions of Cameroon, only councils had effectively been put in place within the framework of the decentralization process. This situation did not particularly favour local development as a council on its own could not fulfill all the missions needed to sustain local development. In Cameroon, due to

[1] *Law No. 2004/19 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to regions*
[22] They include law no. 2004-18 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to councils
[3] International crisis group, a Second Look at Cameroon's Anglophone Special Status, op, cit,
[4] See Law No. 2004/19 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to regions.
[5] See Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities.

massive rural exodus and uncontrolled urbanization, rural areas are poor and scarcely populated, while the urban centers even with the concentration of facilities cannot cope with social problems ranging from unemployment, criminality, and social unrest.[6]

Under the 2004 laws on decentralization, many powers were devolved to Councils and Regions in the economic, health, social, educational, sports and cultural development domains, however, all these powers devolved to councils by law are yet to effectively be transferred. The central government continued to exercise exclusively and, in some cases, concurrently some powers normally devolved to councils by Law. The appointment of municipal officials, the exercise of supervisory and hierarchical control by deconcentrated authorities over councils,[7] and the excessive centralization of power in Cameroon,[8]with decision-making authority primarily concentrated in the hands of the central government controlled by Francophone politicians, where all significant factors contributing to the local governance crisis[9]and eventually the outbreak of conflict in the NW and SW regions of Cameroon.

Indeed, by the end of 2016, sectorial demands for the protection of the English-speaking educational subsystem and the common law subsystem by teachers and lawyers of the NW and SW Regions and ensuing demands for local autonomy by a consortium of civil society organisations,[10]intended to be peaceful manifestations, were violently reprimanded by the national security forces.[11] The largely governance and language issues quickly evolved into a violent conflict with the overflowing glass of decades of marginalization.[12] At the dawn of 2017, this crisis degenerated into an armed conflict between the government of Cameroon and separatist groups in the NW and SW regions of the country, which has led to more than 6000 deaths.

However, with the outbreak of the crisis, the state of Cameroon in one of the systemic measures adopted in response to the crisis, will decide to accelerate the decentralisation process. This decision was based on the recommendations of the major national dialogue organized by the state of Cameroon from September

[6] BONGYU GODWIN Moye, Introduction to the Cameroonian Public Administration: A legal approach, 1st edition, Trinity Printers, Bamenda, 2018, p, 44.
[7] Ibid.
[8] International crisis group, a Second Look at Cameroon's Anglophone Special Status, Crisis Group Africa Briefing N°188 Nairobi/New York/Brussels, 31 March 2023
[9] BONGYU (G-M), op, cit, p.43.
[10] CRAWFORD, G. et al., June 2022, Voices from 'Ground Zero': Interrogating History, Culture and Identity in the Resolution of Cameroon's 'Anglophone' Conflict, Coventry University, p. 28, accessed on 19 February 2023 at https://pure.coventry.ac.uk/ws/portalfiles/portal/54589016/Voices_from_Ground_Zero_web.pdf.
[11] TALLA DANIELLE Tagakou, "Culture or Power: The Eruption of the Anglophone Crisis in Cameroon" Dissertations and Theses in Conflict Resolution, Portland State University, 2024, p.2.
[12] Ibid.

30th to 4th October 2019, as part of its efforts to resolve the conflict with separatists in the two English-speaking regions of the country.[13]

In application of one of the important recommendations of this dialogue, law No. 2019/024 of 24 December 2019 relating to the Bill to Institute the *General Code of Regional and Local Authorities (*GCRLA)[14] was enacted. Interestingly, Article 2(1) of this law will replicate the 2004 law by stating that "The local authorities of the Republic shall be regions and councils." In addition, the NW and SW Regions will benefit from a special status based on their language specificity and historical heritage.[15]The special status granted under Article 62(2) of the Constitution is reflected, in terms of decentralization, by specific features in the organization and functioning of these two regions.

The regional assemblies of the NW and SW regions are organised differently from the regional councils which operate in the other 8 regions of the country. Whereas the latter has a single house of 90 members,[16] the regional assemblies are bicameral in structure, with each comprising a 70-member House of Divisional Representatives indirectly elected by town councils[17]and a twenty-member House of Chiefs selected by the members' peers. The assemblies also vote for the regional executive, composed of a president, vice president, three thematic commissioners and three administrative staff.

Regional councils/assemblies are in principle the governing bodies of the regions of Cameroon. The government of Cameroon proceeded to organize the first-ever elections for regional councillors held on the 6th of December 2020, and the election of executive members of the Regional Assemblies on 22 December 2020. Since 2020, all 8 regional councils and the two regional assemblies in the NW and SW are now fully operational across the 10 regions of Cameroon. But what are the functions of the regional assemblies within the political system of the NW and SW regions of Cameroon and how efficient are they in accomplishing the missions assigned to them?

This paper will mobilize the system and functionalist theoretical perspectives to analyze data collected thanks to the utilization of essentially qualitative methods. The system theory which was originally developed by biologist Von Bertalanffy, has evolved and is being used as a theoretical proposition to analyze political phenomena. Political theorists in the light of David Easton[18]who based his theory on the assumption that the political system integrates all activities through which social policy is formulated and executed. Better still, the theory assumes a system is defined as a complex whole, a set of

[13] BAIKONG Godlove, The major national dialogue, game changer in local governance, Cameroon tribune, 30 December 2019.
[14] *Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities*
[15] See Article 3 (1) Ibid.
[16] See Section 275, (2), Ibid.
[17] See Section 333: (1), Ibid.
[18] EASTON David, A system analysis of political life, New York, John Willey, 1965.

interconnected things or parts or a supra organism with various parts that individually contribute in their own ways to the wellbeing of the supra system. In simple terms, a system refers to a whole, who's effective depends on the contribution or functioning of its parts.

In his analysis of the systems approach, David Easton[19]brought forth his notion of the input and output model". In his model, he contends that all political systems receive inputs (inputs refer to everything and or information that gets into the system in the form of demand and support) through state structures and/or other political structures and processes or acts on them in an organized manner, thereby producing policy outputs (referring to the outcome of the input process which can take the form of decisions and policies) as illustrated by Figure1.

This approach will be relevant for this article in that, Easton input and output model will enable us to present the conflict in the NW and SW regions as an input into the Cameroonian political system which carries with it demands for better governance and effective decentralization, which will be converted to output, by the adoptions of solutions like the institution of special status leading to the creation of regional assemblies in the NW and SW regions of Cameroon.

Robert K. Merton's functionalist theory[20]will also be utilized in the course of this article. Although this approach does not specifically focus on regional assemblies, it offers useful insights that can facilitate the understanding of the role of this institution in the NW and SW regions of Cameroon. Functionalist theorists on emphasizes the role of social institutions in maintaining the equilibrium and stability of society.[21]Merton claims that every social institution (such as regional assemblies) performs specific functions for society. These functions can be manifest (intentional) or latent (unintentional). The manifest functions are expressly provided for by text while latent functions are those that are not intended or recognized by the members of a social system in which they occur. The first part of this paper will focus on presenting the manifest and latent functions of regional assemblies in the NW and SW regions as a policy output in response to the demands for better governance and effective decentralisation by the entrepreneurs of the crisis in these regions. The second part of the work on its part, will highlight the perfectible nature of the actions of the regional assemblies.

I- The manifest and Latent functions of the regional assemblies of the North and South West Regions of Cameroon.

The regional assemblies are organized differently from the regional councils which operate in the other 8 regions of the country. According to section 327 (1) of the GCRLA, "The NW and SW Regions shall have a special status by

[19] Ibid.
[20] Simonetta Tabboni, « Robert K. Merton (1910-2003) Le sociologue de l'ironie » Hermès, La Revue 2003/3 (n° 37), pages 261 à 265.
[21] https://www.universalis.fr/encyclopedie/fonctionnalisme/3-le-paradigme-de-l-analyse-fonctionnelle/.

the provisions of Article 62 of the Constitution… (2) The special status referred to in Sub-section (1) above shall confer on both regions, a specific organizational and operational regime, based on the historical, social and cultural values of these regions, with due respect for the primacy of the State and national unity and solidarity."

In line with Section 330 of the GCRLAs, "the Regional Assembly alongside the Regional Executive Council are the organs of the NW and SW Regions." It consists of 2 (two) houses: the House of Divisional Representatives and the House of Chiefs. This particular organization is based on the past of these regions which witnessed a parliamentary tradition.[22] They had a bicameral Parliament with a House of Representatives and a House of Chiefs. The GCRLAs, through the special status, wants to restore this specificity linked to the history of the North-West and South-West Regions which gave the traditional authorities a say in the management of local affairs.[23]

However, it is section 331 (2) of the GCRLAs which establishes the manifest functions of the regional assembly when it stipulates that the regional assembly shall exercise all the powers devolved upon regional councils by the laws in force. Section 328: (1,2 and 3) of this same law, broadens the scope of the powers exercised by the regional assembly, when it states that; "in addition to the powers devolved on regions by this law, the NW and SW Regions shall exercise the following powers: participating in the formulation of national public policies relating to the Anglophone education sub subsystem, setting up and managing regional development authorities, participating in defining the status of traditional chiefdoms." According to Section (2) "The NW and SW Regions may be consulted on issues relating to the formulation of justice public policies in the Common Law subsystem" and Section (3) "They may be involved in the management of public services established in their respective territories." Besides these manifest functions, the regional assembly as would be seen will perform certain latent functions linked to the context under which the institution emerges and is operating.

A- The manifest functions of the regional assemblies

As previously described above, the regional assemblies in the NW and SW regions of Cameroon, perform several manifest functions laid down by law. As will be demonstrated below, in line with Section 331 (2) of the GCRLAs, the assembly exercises all the powers devolved to regional councils by law. However, in line with the spirit of the special status, the assemblies equally exercise other specific functions, enumerated in Section 328: (1,2 and 3).

[22] See MINDDEVEL, The Executive Organ in the Special Status, https://www.minddevel.gov.cm/the-executive-organ-in-the-special-status/.
[23] Ibid.

1- The exercise by regional assemblies of powers devolved to regional councils by law

As clearly defined in the 1996 Constitution of Cameroon, regional councils must promote and control cultural, economic, educational, health-related, social, and sport-related issues in their regions.[24] The GCRLAs simply reproduce these missions assigned to councils. These functions are Enumerated in Part II of the GCRLAs (Powers Devolved Upon Regions). They include Chapter I, (Economic Development) Section 267, (economic action), Section 268, (Environmental and Natural Resources Management), Section 269, (Spatial Planning, Regional Development, Public Works, Town Planning and Housing), Chapter II (Health and Social Development), Section 270, (Health and Social Action), Chapter III (Educational Sports and Cultural Development), Section 271, (Education, Literacy and Vocational Training), Section 272, (Youth Affairs, Sports and Leisure), and Section 273, (Culture and Promotion of National Languages).

The regional assembly is a local authority that has been instituted by the GCRLA. Since it came into existence in the NW and SW regions of Cameroon, the assembly has had a positive impact on the livelihoods of the population especially, in terms of its social actions or solidarity initiatives. Although how this impact is perceived will certainly vary from region to region, one administrative unit or beneficiary community to another, it is to the credit of this relatively new institution that it has been able to carry out several activities that reflect and meet some of the urgent preoccupations of the service users and population in general of the SW and NW regions.

According to the reports of the public independent conciliator of both regions, the assemblies have effectively realized some projects since their creation. From 2021 to 2023, the assemblies have carried out projects in some priority sectors which retained their attention. These sectors are essentially four in number namely: **Education** (Acquisition of books for school libraries, Supply dress making kits and cookery kits to technical schools, acquisition of benches, supply of computers, Photocopiers and laser printer to schools, construction renovation and rehabilitation of classrooms, construction of a fences and a science laboratory) **Health** (construction of administrative maternity blocks, rehabilitation and or renovation of hospitals, supply of medical equipment, machines and other hospital equipment's), **Infrastructure development** (Construction or grading of earth roads, construction of boreholes and water supply, construction of Electric borehole with overhead tank, grading of the roads, rehabilitation and extension of potable water supply network, construction of water tank and supply of potable drinking water) **Electrification and water supply** (Supply and installation of solar street lights, rural electrification, Electrification with solar panels, installation of solar street lights). It is important to note here that, the regional assemblies enjoy region-wide competencies that mayors do not have and equally

[24] ANTEM Anthony, Highlighting the challenges of regional councils in the implementation of effective decentralization in Cameroon, Nkafu policy institute, July 2023, p.2.

boast of competences which are broader, compliment and at times are different from those enjoyed by councils.[25]It is equally important to outline here the gap in the realisation of projects between both regional councils. Because the conflict is more intense in the NW than in the SW region, the regional assembly of the SW region has been more active in project realization compared to the NW region.[26]

2- The specific functions exercised by the regional assemblies of the North and South West Regions.

The regional assemblies in the NW and SW regions perform certain missions or tasks which other regional councils in the rest of the 8 regions do not enjoy. These missions stem from the provisions of the special status drawn from Article 3 (1) the GCRLAs, which states that "the NW and SW Regions shall have a special status based on their language specificity and historical heritage". Section 327: (1) further stipulates that "The NW and SW Regions shall have a special status by the provisions of Article 62 of the Constitution." Sub section (2) still in this vein states that "The special status referred to in Sub-section (1) above shall confer on the NW and SW Regions, a specific organizational and operational regime, based on the historical, social and cultural values of these regions, with due respect for the primacy of the State and national unity and solidarity." Through the 2019 legislation, for the first time, the national government recognized that the two Anglophone regions are different from the eight Francophone ones due to their unique political history, and in so doing acknowledged the existence of an Anglophone identity distinct from that embraced by the Francophone majority.[27]

It is in line with the exercise of a special status that the regional assembly of the NW and SW regions perform the functions laid down in Section 328 of the GCRLAs. According to section 328 (1), "In addition to the powers devolved on regions by this law, the NW and SW Regions shall exercise the following powers: participating in the formulation of national public policies relating to the Anglophone education sub-subsystem; setting up and managing regional development authorities; participating in defining the status of traditional chiefdoms." Sub section (2) stipulates that "the NW and SW Regions may be consulted on issues relating to the formulation of justice public policies in the Common Law subsystem. Sub section (3) on its part states that the regional assemblies "may be involved in the management of public services established in their respective territories." The provisions of this law summarily establish a binary classification of the special powers enjoyed by the regional councils in the SW and NW regions. Some powers are mandatory while others are facultative.

Concerning the extent of mandatory special powers enjoyed by these assemblies, they are expected to effectively participate in the formulation of

[25] See MINDDEVEL, The Executive Organ in the Special Status, op, cit,
[26] The reports of the PICs of both region from 2021 to 2023 clearly establishes the gap in project realisation between both regions
[27] International crisis group, a Second Look at Cameroon's Anglophone Special Status, op, cit, p,11.

national public policies relating to the Anglophone education sub-subsystem; setting up and managing regional development authorities; participating in defining the status of traditional chiefdoms." This provision is aimed at effectively protecting the English-speaking educational system and the chieftaincy institution that have constituted an important part of what is commonly referred to as the Anglophone identity and culture in Cameroon.[28]

As concerns the facultative special powers enjoyed by these assemblies, the GCRLAs state that the regional assemblies may be consulted on judicial policy for the common law sub-system operating in the Anglophone regions, and may also be involved by the government in the administration of public services in these Regions. For the government of Cameroon, the option of consulting the regional assemblies for matters concerning the common law sub system and the running of public services in the region is optional. In other words, the state is not obliged to seek the opinion of these assemblies.

However, it is important to outline that, in practice, these assemblies have tended not to or are yet to participate in educational and judicial policy formation and other matters that underpin Anglophone identity issues.[29]

B – The latent functions of the regional council in the North West and South West Regions

A close observation of the circumstances and the context under which the regional assemblies have been created underscores its peace-making and social integration functions. Indeed, the crisis in the NW and SW regions which erupted in 2016, is at the heart of the process leading to the creation of the regional assemblies. Demands for federalism and to a lesser extent secession will push the head of state in 2019 amidst rising militant violence and amid growing international concern about human rights abuses committed by both sides to convene a major national dialogue.[30]It is this dialogue that will in one of its major recommendations recommend the institution of a special status for the NW and SW regions under Article 62 of the constitution. This article made provision, for the possibility of a special statute being given to any region based on "the specificities of certain Regions". This special statute would permit the region benefiting from it to enjoy a measure of greater autonomy. Invoking this provision for the NW and SW, the government formalized the Special Status designation in the GCRLAs enacted in December 2019. Under the GCRLAs, the government established regional "assemblies" for each of the NW and SW regions.

The autonomy and specificity enjoyed by the regional assemblies in the NW and SW regions when compared to the regional councils of the other 8

[28] KEWIR James Kiven, ALBERT MBIATEM Poliquen, ANGHO HOLY Esah, NSAIDZEDZE BENARD Sakah, EMILIA ITOE Sidoine, KIVEN NGAH Gabriel, the effectiveness of the North and South West Regional Assemblies, (ENSRA), the Central African hub of the Africa leadership Centre office, Nairobi Kenya, 2023, p.13.
[29] International crisis group, a Second Look at Cameroon's Anglophone Special Status, op, cit, p,11.
[30] Ibid.

regions in reality exposes the peace-making objective of this institution. The regional assemblies in this context can therefore be considered as a form of decentralised institution designed to address the root causes of the conflict in the NW and SW regions. In practice, both institutions and their members have initiated many actions which fall within their peace-making functions.[31] Over and above the physical realization of projects that are contributing to the building of a commendable level of trust and healthy relations with citizens,[32] initiatives like the North-West Peace and Development Initiatives (PDI) project of the Regional Assembly[33]are an important example of the peace-making functions of the regional assemblies. As a peace crusader, the presidents of the regional assemblies have during meetings passed to participants messages of peace and social dialogue while calling for all to work hard for a return to normalcy in both regions.

The regional executive council, the house of chiefs and other Regional Councillors are using their positive performance, especially in the SW region as an effective sensitization tool towards the population to achieve more visible results for the return to a more peaceful atmosphere within the Region. The prevalence of a more peaceful atmosphere in areas that were previously classified as ‘‘red zones’’ as a result of the active involvement of these local political leaders in peace sensitization campaigns would be an even more tangible indicator of the nature of relations between the regional assembly and citizens of these Regions.

Moreso, the regional assemblies bring together individuals from diverse backgrounds. Their participation can strengthen the social cohesion among the various components of the region. It is so because the composition of the region councils highly takes into consideration the socio-cultural configuration of these region. Each sub-division and Division are represented in the regional assembly.

II- The impact of the regional assemblies as a new layer of authority within local governance.

Talking about the impact of the regional assemblies, after just a few years of their coming into force may seem premature, yet it is not void of any scientific pertinence. After more than three years of existence, the Regional Assemblies are progressively leaving a mark on the ground. Several challenges linked to the assemblies and others linked to their operational environment have seriously impeded or hampered their functioning. But, the overall impact[34]of the regional assemblies varies depending on the region’s concern. However, due to the on-going socio-political crisis affecting both regions, the assemblies functioning remains perfectible especially as they are largely considered to be still in the period of apprenticeship.

[31] The observer237, Mezam Division launches peace and development initiative, Fon’s champion crusade, April 27, 2023.
[32] 2023 Annual report submitted for the high attention of the president of the republic of Cameroon, office of the public independent conciliator South-West region, January 2024, p.14.
[33] Ibid.
[34] ANTEM (A), op, cit, p. 2.

A- A perfectible functioning of the regional assemblies

Decentralization is a process by which decision-making power is devolved to the regional and local authorities. It represents a central element in the consolidation of local democracy. In Cameroon, this process is of capital importance, because it allows for a better balance of power between the central administration and regional authorities.[35] Indeed, this allows each region to manage its own affairs, in by its particularities and specific needs. In this context, regional assemblies have emerged as new layers of authority and significantly contribute in enhancing the political administrative efficiency or performance of local authorities. By boasting of financial and technical means and resources that the councils alone did not have in the past, regional assemblies bring an added value to the local governance chain in the NW and SW regions. Thus, their existence means more means, more resources and a more inclusive local and regional administration in favour of development. With their extra-resources, the regional assemblies have been able to implement projects in several domains, notably education, public health, electrification, construction of roads and water supply systems.[36] Again, the fact that these regional assembly executives and the House of Chief enjoy region-wide competencies that mayors do not have and boast of competences which are broader and at times different from those carried out by councils, has equally significantly contributed to complement the action of the city and local councils in implementing development projects whose impact is felt throughout the region.

Many authors have praised the decentralization process as an opportunity to bring the decision-making center closer to the population, thus promoting better involvement of the latter in local affairs.[37] The emergence of regional assembly as a new layer of local authority has significantly contributed to the attainment of this ideal. The existence of regional assemblies denotes some level of greater autonomy in the management of local resources. Regional assemblies have benefited from the devolution of power and the transfer of resources which is permitting them to fulfil their missions.[38]These assemblies have equally made significant strides in implicating the local populations in their activities, especially the selection of projects to be realized and their execution. In this vein, projects emanating from regional councillors representing their constituencies have received particular attention.[39]This process has contributed directly to improving the living conditions of the inhabitants of the NW and SW regions, especially in a

[35]ORU United Regions Organization, The Challenges of Decentralization in Cameroon, https://www.regionsunies-fogar.org/en/media-files/opinion-articles/814-the-challenges-of-decentralization-in-cameroon.
[36] PROMISE Mboh, North West Regional Assembly: Road covered so far in four years of existence, the guardian post newspaper, September 2024.
[37] BONGYU (G-M), op, cit, p.41.
[38] Annual activity report 2022 of the Public Independent conciliator of the North West region, op, cit. p.43.
[39] Annual activity report 2023 of the Public Independent conciliator of the South West region, op, cit. p.10.

context where regions are increasingly considered the incubators of territorial development and innovation.

Considering the fact that each region of the country has its assets, challenges and potential, it has therefore become indispensable to allow each of them to develop solutions adapted to their specificities. Regional construction helps strengthen regional identity, and promote the cultural and natural wealth specific to each region while promoting economic, social and infrastructural development.[40]This process aims to reduce territorial disparities and provide opportunities for equitable growth to all regions of Cameroon. The composition, structure and functioning of the regional assemblies in the NW and SW regions are laying the foundation, for the incremental promotion of the anglophone identity while introducing a new dynamic in economic, social and infrastructural development.

Overall, although both institutions has not been able to fulfil the aspirations or address all of the pertinent preoccupations of the populations of these Regions, the choice and realization of several projects in the social, educational, health, Electrification, water supply and infrastructural development domain contributed to the establishment of satisfactory relations between a significant segment of the population of the Regions and the Regional Assemblies especially that of the South West Region which has been more proactive in terms of project realization.

As demonstrated by the report of the public independent conciliator for the SW region 2023,[41] some of the projects realized by the regional assembly which is supposed to in principle be complementing the actions of local councils have on certain occasions served as substitute projects for the absence of high impact projects by local councils, even when the said councils dispose of the means to realize these projects. This has gone a long way to prevent the populations from suffering from the incompetence or negligence of local councils.

B- Challenges to the effective functioning of regional Assemblies

The effective operationalization of regional assemblies in the NW and SW regions is confronted with certain factors which have seriously relativized its effectiveness. Despite the unrelentless efforts of the officials of the two assemblies, some internal and external factors have been impediments to the proper functioning of the regional assemblies.

As concerns the internal factors (which refer to those elements within the organization that hinder its effective functioning, the reports of the PICs for the NW and SW regions), the regional assemblies face several internal challenges which hamper the proper functioning of the institutions.[42]These challenges

[40] ORU United Regions Organization, op, cit.
[41] Annual activity report 2023 of the Public Independent conciliator of the South West region, op, cit. p.13.
[42] Annual activity report 2022 of the Public Independent conciliator of the North West region, op, cit. Pp.43-45

include *"absence of internal working procedures including organigram, personnel statute and internal regulation to guide functioning, inadequate flow of information between staff and the management of the Regional Assembly, reported practices of discrimination and unequal treatment of persons, delays in the implementation of resolutions emanating from session deliberations, the non-availability of working texts including texts of application, the majority of which exists in French and needs translation in compliance with the law on bilingualism, working with volunteers instead of duly recruited staff due to the joint Ministerial prohibition of recruitment by regions, regardless of Special Status, lack of skilled personnel in specific areas, the join prohibition by MINDDEVEL/MINFI joint circular No. 00000025/JUMINFI/MINDDEVEL of 3rd October 2023 relating to the preparation of budgets of Regional and Local Authorities for the 2024 financial year section 24(7) for Regions to recruit staff….Absence of a law on local public service and ethics…This situation was further compounded by the absence of a personnel statute to guide the treatment of employment files*." Though all these challenges are common to new institutions and will naturally disappear in the long run, their persistence will only continue to adversely affect the operational capabilities of the regional assemblies. Considering the importance of know-how and competence for the legitimacy of the institution, it becomes imperative to quickly institute measures destined towards resolving the issues linked to the staff and their management.

Externally, some other factors beyond the control of the regional assemblies have greatly hindered the effective functioning of these structures. These factors include; insecurity, the lack of political will by the state to effectively transfer competence and resources, and the relative autonomy of the regional assemblies.

The volatile security context[43]marked by sporadic violence or confrontations between security and defense forces and separatist groups does not permit an even coverage of the region by contractors and the personnel of the regional assemblies. There still exist many red zones the regional assemblies cannot frequent or carry out its activities effectively and the yellow zones can only be accessed with the aid of military escort. This situation has considerably discouraged contractors from bidding for contracts in areas of both regions mapped as red zones. In the NW especially, the situation is worse.[44]

The lack of political will by the state to effectively transfer competence and resources to regional authorities is a serious impediment to the effective functioning of the regional assemblies. We can rarely conceive of an effective decentralization process without the effective transfer of resources and competencies from the central government to the decentralized entities. The manifestation of lack of political will by the state to relinquish powers to the

[43] OCHA, Cameroon: North-West and South-West - Situation Report No. 62 (February 2024)
[44] Annual activity report 2022 of the Public Independent conciliator of the North West region, op, cit. Pp.43-45

regional authorities especially the regional assemblies is seen at three levels; at the level of the financial and administrative autonomy of these institutions.

The regional assemblies can only be effective if they are given full responsibility for the provision of health services, education, and social services, which allows them to tailor their services to local needs and preferences. But as seen in practice, these assemblies are confronted with the near absence of autonomy as the main impediment to the decentralization process within the framework of the special status. This situation mainly connected to the lack of political will by the state to relinquish power to regional authorities is incarnated by the contradictions which exist in the GCRLAs. While Section 8 of the GCRLAs provides for administrative and financial autonomy in the management of regional and local interests, Section 324 (2) among others makes decisions of Regional Assemblies subject to endorsement by non-elected representatives of the state who are governors and the representative of MINDDEVEL at the level of the region.[45] The extensive powers given to non-elective positions including that of the Public Independent Conciliator (Sections 367 to 370) potentially saps the autonomy envisaged in Section 8.[46]

Moreso, as reported by the public independent conciliator, [47]members of the Regional Assembly complained during interviews, that they are yet to see the entitlements accompanying the Special Status granted to the region. They lack the instruments to permit them:

- Participate in the formulation of national public policies relating to the Anglophone educational sub-system;
- Participate in defining the status of traditional authorities;
- Formulate justice policies within the Common Law legal sub-system;
- Set-up and manage Regional Development Authorities; and
- Be involved in the management of public services established in the region.

Equally, Sections 267 to 273 of the GCRLAs contain powers devolved to regions in the areas of economic development, environment and natural resource management, regional planning, development and public works, health and social development, education, sports and cultural development. However, till date, many ministerial departments have yet to effectively transfer the necessary financial and human resources necessary for the autonomous and effective functioning of the regional assemblies.[48]

Regional assemblies lack the necessary financial resources which should permit them to execute their envisaged developmental projects within their regions. Inadequate financial resources have been one of the major setbacks of

[45] KEWIR James Kiven and Co, op, cit, p.43.
[46] Ibid.
[47] See Annual activity report 2023 of the Public Independent conciliator of the North West region, p.46.
[48] Ibid, p. 44.

decentralization process in Cameroon.[49] In most municipalities and regions, elected officials lack adequate financial means and for the regional council at times lack alternative income generation activities, which makes them heavily dependent on the resources from central administration, significantly weakening their ability to carry out independent projects in their regions.[50] Even when the Central administration allocates funds to the regional assemblies, the allocation quite often is not in line with the needs of the local assemblies.[51]

CONCLUSION

In the contemporary world, there is a tendency towards the delegation of power to the local entities. Being close to the people, it is believed that local entities will be better able to harness resources towards the development of the state. Many books and seminars have been held the world over to demonstrate how decentralization reforms especially geographical can serve as the pillar for development. The granting of special status to the NW and SW Regions has been driven by demands from these regions to empower localities to make decisions for themselves to better meet their own priorities and more effectively address their needs. The regional assemblies have been created and have been relatively performing their manifest and latent functions. But due to the on-going socio-political crisis affecting both regions, the regional assembly's functioning remains perfectible, especially as they are largely considered to be still in the period of apprenticeship. The slow nature of the devolution process, the inadequate resources accompanying devolved powers, and the late disbursement of state subvention to enable effective implementation of planned activities are some the impediments that have greatly hindered the proper functioning of the regional assemblies, exposing a certain lack of political will by the state to effectively decentralise.

BIBIOGRAPHY

- ANTEM Anthony, Highlighting the challenges of regional councils in the implementation of effective decentralization in Cameroon, Nkafu policy institute, July 2023.
- BAIKONG Godlove, The major national dialogue, game changer in local governance, Cameroon tribune, 30 December 2019.
- BONGYU GODWIN Moye, Introduction to the Cameroonian Public Administration: A legal approach, 1st edition, Trinity Printers, Bamenda, 2018.
- CRAWFORD, G. et al., June 2022, Voices from 'Ground Zero': Interrogating History, Culture and Identity in the Resolution of Cameroon's 'Anglophone' Conflict, Coventry University, p. 28, accessed on 19 February 2023.
- FRÖHLICH Silja, Cameroon's Anglophones to get 'special status'". 23 December 2019.
- EASTON David, A system analysis of political life, New York, John Willey, 1965.

[49] ANTEM (A), op, cit, p. 2.
[50] KEWIR James Kiven and Co, op, cit, p.50.
[51] Ibid, P.51.

- GRÄVINGHOLT Jurn and VON HALDENWANG, Christian, "The promotion of decentralisation and local governance in fragile contexts, IDOS Discussion Papers 20/2016, German Institute of Development and Sustainability, 2016.
- KEWIR James Kiven, Social and cultural values of the North West and South West regions of Cameroon: Implications for national unity and integration, ***African Journal of Education, Science and Technology***, 7(1), 2020.
- KEWIR James Kiven, ALBERT MBIATEM Poliquen, ANGHO HOLY Esah, NSAIDZEDZE BENARD Sakah, EMILIA ITOE Sidoine, KIVEN NGAH Gabriel, the effectiveness of the North and South West Regional Assemblies, (ENSRA), the Central African hub of the Africa leadership Centre office, Nairobi Kenya, 2023.
- MINDDEVEL, The Executive Organ in the Special Status, https://www.minddevel.gov.cm/the-executive-organ-in-the-special-status/.
- PROMISE Mboh, North West Regional Assembly: Road covered so far in four years of existence, the guardian post newspaper, September 2024.
- ORU United Regions Organization, The Challenges of Decentralization in Cameroon, https://www.regionsunies-fogar.org/en/media-files/opinion-articles/814-the-challenges-of-decentralization-in-cameroon.
- TALLA DANIELLE Tagakou, "Culture or Power: The Eruption of the Anglophone Crisis in Cameroon" Dissertations and Theses in Conflict Resolution, Portland State University, 2024.
- Annual activity report 2022 of the Public Independent conciliator of the North West region, Bamenda, January 2023.
- Annual activity report 2023 of the Public Independent conciliator of the North West region, Bamenda, January 2024.
- 2021 Annual report submitted for the high attention of the president of the republic of Cameroon, office of the public independent conciliator South-West region, 2022.
- 2022 Annual report submitted for the high attention of the president of the republic of Cameroon, office of the public independent conciliator South-West region, January 2023.
- 2023 Annual report submitted for the high attention of the president of the republic of Cameroon, office of the public independent conciliator South-West region, January 2024.
- International crisis group, a Second Look at Cameroon's Anglophone Special Status, Crisis Group Africa Briefing N°188 Nairobi/New York/Brussels, 31 March 2023.
- The observer237, Mezam Division launches peace and development initiative, Fon's champion crusade, April 27, 2023.
- OCHA, Cameroon: North-West and South-West - Situation Report No. 62 (February 2024)
- *Law No. 2004/19 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to regions*
- Law no. 2004-18 of 22 July 2004 to lay down rules applicable to councils
- Law No. 2019/24 of 24 December 2019 to institute the General Code of Regional and Local Authorities.